



**HAL**  
open science

# Construction nationale et revendications linguistiques en contexte minoritaire : le cas des Bunjevci de Bačka (Serbie)

Chloé Dubois

► **To cite this version:**

Chloé Dubois. Construction nationale et revendications linguistiques en contexte minoritaire : le cas des Bunjevci de Bačka (Serbie). Linguistique. Université Grenoble Alpes, 2016. Français. NNT : 2016GREAL015 . tel-01692049

**HAL Id: tel-01692049**

**<https://theses.hal.science/tel-01692049v1>**

Submitted on 24 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **THÈSE**

Pour obtenir le grade de

### **DOCTEUR DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

Spécialité : **Sciences du langage – Linguistique, Sociolinguistique et  
Acquisition du langage**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

**Chloé DUBOIS**

Thèse dirigée par **Marinette MATTHEY**

préparée au sein du **Laboratoire LIDILEM**  
dans l'**École Doctorale Langues, Littératures et Sciences Humaines**

## **Construction nationale et revendications linguistiques en contexte minoritaire : le cas des Bunjevci de Bačka (Serbie)**

Thèse soutenue publiquement le **vendredi 23 septembre 2016**,  
devant le jury composé de :

**Madame Ksenija DJORDJEVIĆ LÉONARD**

Maitre de conférence à l'Université Paul Valéry – Montpellier, examinatrice

**Monsieur Alexandre DUCHÊNE**

Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), rapporteur

**Monsieur Jean-Léo LÉONARD**

Professeur à l'Université de Paris 4 – Sorbonne, rapporteur

**Madame Marinette MATTHEY**

Professeure à l'Université de Grenoble Alpes, directrice de thèse

**Madame Claudine MOÏSE**

Professeure à l'Université de Grenoble Alpes, présidente du jury





## Remerciements

Je remercie d'abord ma directrice de thèse, Marinette Matthey, pour l'aide, les conseils et les encouragements qu'elle m'a apportés au cours de ces (nombreuses) années de thèse, ainsi que l'ensemble des membres du Laboratoire Lidilem.

Je souhaite témoigner ma gratitude à Ksenija Djordjević Léonard, Alexandre Duchêne, Jean-Léo Léonard et Claudine Moïse, pour l'intérêt qu'ils portent à mon travail, le temps qu'ils accordent à la lecture de ce mémoire de thèse et l'honneur qu'ils me font de participer au jury de soutenance.

J'adresse un remerciement tout particulier à Jean-Léo Léonard qui a contribué à l'émergence de mon sujet de thèse, ainsi qu'à Biljana Sikimić (Balkanolški Institut, SANU, Belgrade), sans l'aide précieuse de qui cette thèse n'aurait pu être réalisée.

Merci infiniment aux Bunjevci de Bačka pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée. Je tiens à exprimer ma reconnaissance au Conseil national de la minorité nationale bunjevac pour son grand soutien. Longue est la liste des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, au bon déroulement de mes séjours sur place, ainsi qu'à la mise en place de mon enquête de terrain. J'aimerais en particulier remercier Branko Pokornić, Nikola Babić, Nikola Vizin, Stevan Nemet, Nevenka Bašić Palković, Nela Ivić et Suzana Kujundžić Ostojić, qui m'ont accompagnée au quotidien le long des deux mois que j'ai passés à Subotica. Je remercie aussi du fond du cœur toutes les personnes qui ont participé à l'enquête, pour leur accueil chaleureux et la confiance qu'ils m'ont accordée, de même que toutes celles qui m'ont aidée à m'orienter dans mes recherches bibliographiques à la Bibliothèque municipale de Subotica (*Gradska Biblioteka Subotica*) et à la *Bunjevačka Matica*.

Mes remerciements vont également à tous ceux et celles qui, pendant ces longues années (pas toujours roses), m'ont entourée et supportée de manière inconditionnelle. À mes parents, Elisabeth et Jean-Daniel, et mes grands-parents, Ginette et Roger. À ma tante, Nicole. À mes frères et sœurs, Natacha et Clément, Tristan et Marie. À Nadia et Jean-No. À Valérie et Jacques. À Michèle et Jennifer. À mes amis, Anne, Caroline, Judith, Mélanie, Cécile, Magda, Salima et Viktor. Un grand merci, enfin, à David, pour croire en moi quand je doute, pour sa présence chaque jour à mes côtés.

J'ai, pour finir, une pensée pour Bernard et Jean-Claude qui nous ont quittés cette année et auxquels, sous le poids de la rédaction, je n'ai pas dit au revoir.



# Sommaire

---

<b>Introduction générale.....</b>	<b>11</b>
<b>PREMIÈRE SECTION.....</b>	<b>29</b>
<b>Chapitre 1 – Au sujet des Bunjevci de Bačka : la question de l'origine et de l'ethnogenèse.....</b>	<b>31</b>
1.1. Les hypothèses concernant l'origine géographique des Bunjevci et leur migration vers la région de Bačka.....	32
1.1.1. Au sujet de la présence des Bunjevci dans la région de Bačka.....	32
1.1.2. Trois groupes de Bunjevci, une origine commune.....	34
1.1.3. Au sujet de leur lieu d'origine, des dates et des raisons de leur migration vers Bačka.....	35
1.2. Les hypothèses concernant la motivation sémantique et l'étymologie de l'ethnonyme Bunjevci.....	41
1.2.1. Un dérivé du toponyme Buna.....	41
1.2.2. Un dérivé de l'anthroponyme Bunj ou Bun.....	43
1.2.3. Un surnom moqueur (Bunjevci vs Rkaći).....	43
1.2.4. Un dérivé du mot bunja (cabane de pierre).....	45
1.3. La question de l'ethnogenèse et les controverses autour de l'identité ethnationale des Bunjevci.....	46
1.3.1. Une « branche de l'arbre serbe » (ogranak srpskog stabla).....	47
1.3.2. Une « part de notre peuple » (deo našeg naroda).....	50
1.3.3. Les « descendants d'une tribu particulière » (potomci jednog posebnog plemena).....	53
1.3.4. Un « groupe du peuple croate » (skupina hrvatskog naroda).....	55
Conclusion.....	59
<b>Chapitre 2 – Léveil national et l'émergence de la question linguistique chez les Bunjevci au 19<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>61</b>
2.1. Éveils nationaux et réformes linguistiques chez les Serbes et les Croates.....	62
2.1.1. Du côté serbe : la lutte pour la langue populaire et les réformes linguistiques de Vuk Karadžić.....	62
2.1.2. Du côté croate : le mouvement illyrien et les réformes linguistiques de Ljudevit Gaj.....	65
2.1.3. De l'Accord de Vienne à la formation de la Yougoslavie : entre convergence et divergence.....	68
2.2. Les Bunjevci de Bačka au sein du Royaume de Hongrie.....	71
2.2.1. L'idéologie nationale hongroise et la politique de magyarisation.....	71
2.2.2. La magyarisation des Bunjevci de Bačka.....	75
2.3. L'émergence d'un activisme culturel national parmi l'élite intellectuelle bunjevac.....	79
2.3.1. La mobilisation de l'élite intellectuelle bunjevac.....	79
2.3.2. L'essor des publications bunjevac.....	80
2.3.3. La lutte pour la langue maternelle (bunjevac) à l'école.....	83
2.4. Léveil des Bunjevci dans le contexte serbo-croate.....	87
2.4.1. Les connexions avec les mouvements nationaux croates et serbes.....	87
2.4.2. La question de la norme linguistique : la « polémique sur la langue ».....	94

Conclusion.....	103
<b>Chapitre 3 — Les Bunjevci de Bačka pendant la période yougoslave (1918-1991).....</b>	<b>105</b>
3.1. La création d'un État yougoslave en 1918 : le cas de la Voïvodine et des Bunjevci de Bačka.....	106
3.1.1. La Voïvodine entre Budapest, Zagreb et Belgrade.....	106
3.1.2. L'activisme politique des Bunjevci et les décisions de la Grande Assemblée de Voïvodine.....	108
3.1.3. Les premiers temps de l'après-guerre : la slavisation de Subotica.....	110
3.2. La « question des Bunjevci » dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres.....	113
3.2.1. La politique nationale dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres.....	113
3.2.2. L'émergence d'une « question des Bunjevci » (bunjevačko pitanje).....	123
3.3. Les Bunjevci de Bačka dans la Yougoslavie de l'après-guerre, une « minorité cachée » ?.....	132
3.3.1. La politique nationale durant la Yougoslavie communiste.....	132
3.3.2. Ni nation, ni minorité nationale : quelles modalités d'existence pour les Bunjevci de Bačka ?.....	136
Conclusion.....	141
<b>DEUXIÈME SECTION.....</b>	<b>143</b>
<b>Chapitre 4 — Catégorisation des groupes ethnonationaux et protection des minorités en Serbie.....</b>	<b>145</b>
4.1. Les enjeux du recensement des « caractéristiques ethniques ».....	146
4.1.1. Le triptyque appartenance nationale, langue maternelle et religion.....	147
4.1.2. La structure ethnonationale de la population de Serbie en 2011.....	153
4.2. La protection des minorités nationales en Serbie.....	157
4.2.1. « Nations » et « nationalités » en Yougoslavie.....	157
4.2.2. Les enjeux post-yougoslaves et la décennie 1990-2000 en Serbie.....	159
4.2.3. La refonte du système de protection des minorités nationales dans les années 2000.....	162
4.2.4. Intégration ou ségrégation, protection ou contrôle des minorités nationales.....	165
Conclusion.....	169
<b>Chapitre 5 — De la (ré)introduction des Bunjevci dans le recensement au statut de minorité nationale.....</b>	<b>171</b>
5.1. L'accession des Bunjevci au statut de minorité nationale en Serbie.....	172
5.1.1. La restauration de la catégorie « Bunjevci » dans le recensement de la population en Serbie de 1991.....	172
5.1.2. La représentation des Bunjevci dans le recensement de la population en Serbie depuis 2002.....	175
5.1.3. La formation d'un Conseil national et l'élaboration des symboles nationaux.....	181
5.2. Les principales initiatives conduites par les institutions de la minorité nationale bunjevac.....	187
5.2.1. Les initiatives conduites dans la sphère culturelle.....	187
5.2.2. Les initiatives conduites dans la sphère médiatique.....	189
5.2.3. Les initiatives conduites dans la sphère éducative.....	190
5.2.4. Les initiatives conduites dans la sphère administrative et l'usage officiel du bunjevac.....	192
Conclusion.....	196
<b>Chapitre 6 — De l'autre côté de la frontière : quel statut pour les Bunjevci en Hongrie ?.....</b>	<b>197</b>
6.1. Les Bunjevci, une minorité transfrontalière.....	198
6.1.1. Des Bunjevci en Hongrie.....	198
6.1.2. Activisme transfrontalier, statuts différenciés.....	199
6.2. Que faut-il pour être une minorité nationale en Hongrie ?.....	202

6.2.1. La protection des minorités nationales en Hongrie depuis les années 1990.....	202
6.2.2. La cible du système de protection : qu'est-ce qu'une minorité nationale ?.....	203
6.2.3. Les minorités nationales en Hongrie vs les Hongrois hors de Hongrie.....	206
6.3. Les Bunjevci de Hongrie cherchent à obtenir le statut de minorité nationale.....	208
6.3.1. Les tentatives manquées des activistes bunjevac.....	208
6.3.2. Pourquoi l'Académie hongroise refuse-t-elle le statut de minorité aux Bunjevci ?.....	210
Conclusion.....	213
<b>Chapitre 7 – Conflits de catégorisation et luttes autour de l'identité nationale des Bunjevci.....</b>	<b>215</b>
7.1. Les Bunjevci de Bačka, champ de lutte.....	216
7.1.1. Qui sont les Bunjevci ? Luttes politiques pour le monopole de la représentation légitime.....	216
7.1.2. La Serbie : l'État des Serbes et de tous les citoyens.....	220
7.1.3. La Croatie : la patrie de tous les Croates.....	222
7.1.4. Les minorités nationales croate et bunjevac en Serbie.....	224
7.2. Course au nombre de membres et lutte autour des référents identitaires.....	229
7.2.1. Les campagnes en vue du recensement : une course au nombre de membres.....	229
7.2.2. Usurpation d'identité : les luttes autour des référents identitaires.....	233
7.2.3. Les manuels scolaires des Bunjevci sèment la discorde.....	243
Conclusion.....	253
<b>TROISIÈME SECTION.....</b>	<b>255</b>
<b>Chapitre 8 – Mise en contexte de l'enquête de terrain : les conditions de production des données.....</b>	<b>257</b>
8.1. Faire un travail de terrain auprès des Bunjevci de Bačka : enjeux et difficultés.....	258
8.1.1. À la rencontre des acteurs locaux.....	258
8.1.2. Les enjeux socio-politiques du terrain et la place du chercheur.....	258
8.1.3. Les conditions d'accès au terrain et le problème de l'« enclavage ».....	261
8.1.4. Nos séjours sur place : immersion dans la vie de la minorité bunjevac.....	263
8.2. Le déroulement de l'enquête par entretien : où, quand, comment, avec qui ?.....	266
8.2.1. Le climat sociopolitique : la période du recensement de la population.....	266
8.2.2. Les points d'enquête.....	267
8.2.3. Les situations d'entretiens.....	269
8.2.4. Nos informateurs : les participants aux entretiens.....	271
8.2.5. La conduite d'entretien et les thèmes abordés.....	274
Conclusion.....	279
<b>Chapitre 9 – Nom et territoire, pratique et transmission de la langue entre hier et aujourd'hui.....</b>	<b>281</b>
9.1. Nomination de la langue et délimitation du territoire linguistique.....	282
9.1.1. Nommer la langue – « divanit bunjevački » (parler bunjevac).....	282
9.1.2. Territoire de la langue et variation diatopique.....	285
9.2. Autoévaluation de la pratique de la langue, d'hier à aujourd'hui.....	295
9.2.1. Profil 1 : rupture dans la pratique du bunjevac.....	295
9.2.2. Profil 2 : continuité dans la pratique du bunjevac.....	304
9.2.3. Quelques cas atypiques.....	308
9.3. La langue dans le milieu scolaire : souvenirs d'enfance.....	312
9.3.1. La norme linguistique scolaire : « à l'école, il n'y avait pas de divan ».....	313
9.3.2. La communication entre pairs : la langue de la cour de récréation.....	316



9.3.3. Entre l'école et la maison.....	320
9.4. Situations actuelles d'usage de la variété linguistique bunjevac et accommodation linguistique.....	323
9.4.1. Quand, où et avec qui nos informateurs emploient-ils le bunjevac ?.....	323
9.4.2. Les motifs de la convergence linguistique : pourquoi « s'adapter » ?.....	330
Conclusion.....	337
<b>Chapitre 10 — Identité nationale, langue et religion, situation actuelle et perspectives futures.....</b>	<b>339</b>
10.1. Langue et identité nationale : les ambiguïtés de la définition des frontières de l'in-group.....	340
10.1.1. La question de l'identité nationale des Bunjevci.....	340
10.1.2. Au sujet des Bunjevci « qui se disent Croates ».....	346
10.2. La langue à l'église et dans le domaine religieux.....	355
10.2.1. Langue, nation et religion.....	355
10.2.2. Le rapport à la religion et à l'Église de nos informateurs.....	359
10.2.3. Langue de l'Église, langue de la religion, entre hier et aujourd'hui.....	362
10.3. Évaluations subjectives de la situation actuelle et perspectives pour l'avenir.....	366
10.3.1. Évaluation générale de la situation de la minorité bunjevac en Serbie.....	366
10.3.2. Perception de la vitalité de la variété linguistique bunjevac.....	371
10.3.3. Ce qui est fait et ce qu'il faudrait faire en faveur de la langue bunjevac.....	376
Conclusion.....	390
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>391</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>401</b>
<b>Références des articles de presse et sitographie.....</b>	<b>415</b>
<b>Annexe 1 — Liste des entretiens.....</b>	<b>421</b>
<b>Annexe 2 — Guide d'entretien.....</b>	<b>425</b>

## Index des illustrations

---

Illustration 1 — carte — Localisation géographique du territoire habité par les Bunjevci.....	14
Illustration 2 — carte — Localisation de l'aire bunjevac parmi les dialectes štokaviens.....	19
Illustration 3 — carte — Les migrations des Bunjevci d'après Erdeljanović (1930).....	37
Illustration 4 — carte — La monarchie austro-hongroise en 1868.....	71
Illustration 5 — tableau — Population de Transleithanie selon la langue maternelle (1910).....	73
Illustration 6 — carte — Localités de Bačka où sont recensés des Bunjevci au 19e siècle.....	75
Illustration 7 — tableau — Nombre de Bunjevci dans les localités de Bačka (Ivanić, 1899).....	76
Illustration 8 — tableau — Nombre de Bunjevci dans les localités de Bačka (Mandić, 1897).....	76
Illustration 9 — carte — Le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes en 1920.....	108
Illustration 10 — image — Ordre émis par le Comité de libération populaire de Voïvodine en 1945.....	137
Illustration 11 — image — Extrait du formulaire de recensement de la population (Serbie, 2011).....	149
Illustration 12 — tableau — Langues maternelles sud-slaves centrales en Serbie de 1991 à 2011.....	151
Illustration 13 — graphique — Structure ethnonationale de la Serbie en 2011.....	153
Illustration 14 — graphique — Structure ethnonationale de la Voïvodine en 2011.....	154
Illustration 15 — tableau — Principales langues maternelles en Serbie et en Voïvodine (2011).....	155
Illustration 16 — carte — Les Bunjevci dans les municipalités de Subotica et Sombor en 2002.....	175
Illustration 17 — graphique — Structure ethnonationale des localités où vivent les Bunjevci (2002).....	176
Illustration 18 — tableau — Structure de la population bunjevac selon l'âge et le sexe.....	177
Illustration 19 — tableau — Appartenances nationales des locuteurs de langue bunjevac (2011).....	178
Illustration 20 — tableau — Langues maternelles déclarées par les Bunjevci (2011).....	179
Illustration 21 — image — Drapeau et armoiries de la minorité nationale bunjevac en Serbie.....	183
Illustration 22 — schéma — Interactions entre structures politiques.....	220
Illustration 23 — schéma — Deux interprétations concurrentes de la scission des Bunjevci.....	224
Illustration 24 — image — Campagne du Conseil national bunjevac (recensement 2011).....	230
Illustration 25 — image — Campagne du Conseil national croate (recensement 2011).....	230
Illustration 26 — images — Couvertures des manuels scolaires bunjevac (2014).....	244
Illustration 27 — carte — Localités où ont été conduits les entretiens (nombres d'entretiens).....	267
Illustration 28 — tableau — Nombre d'informateurs par classes d'âge et de sexe.....	272
Illustration 29 — tableau — Quand (n)utilisez-vous (pas) le bunjevac ? (quelques exemples).....	325



## Introduction générale

---

Ce mémoire de thèse présente une étude monographique sur les Bunjevci<sup>1</sup> de la région de Bačka, un petit groupe ethnolinguistique sud-slave de religion catholique, dont l'idiome linguistique, de type štokavien ikavien, appartient sur le plan structural à l'ensemble serbo-croate. Les Bunjevci de Bačka vivent actuellement sur un territoire transfrontalier, situé entre les villes de Baja (sud de la Hongrie), Subotica et Sombor (nord de la Province de Voïvodine, Serbie). Nous nous pencherons plus particulièrement sur le cas des Bunjevci en Serbie, qui bénéficient, depuis le début des années 2000, du statut de « minorité nationale ».

Alors qu'ils étaient comptés comme des Croates depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Bunjevci se voient à nouveau recensés comme une communauté ethnonationale particulière, en Serbie, à partir de 1991. À ce moment là, 21434 citoyens de ce pays se déclarent comme Bunjevci (en 2011, 16706). Aujourd'hui « minorité nationale », les Bunjevci de Serbie — ou, du moins, leurs représentants officiels — émettent des revendications et mettent en œuvre des initiatives en faveur de la reconnaissance de leur idiome linguistique en tant que « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*), distincte des langues serbe et croate. À l'appui de la *Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales* (2002), qui confère aux minorités nationales de Serbie un certain nombre de droits en matière de langue, la variété linguistique ikavienne des Bunjevci se voit progressivement (ré)introduite dans les domaines de l'enseignement et de l'information (presse écrite, radiophonique et télévisuelle), tandis que s'amorce le processus d'élaboration de ce qui pourrait devenir, dans un avenir prochain, la cinquième langue standard succédant au serbo-croate dans l'espace ex-yougoslave. Dans un même temps, ces diverses initiatives — quoique soutenues par l'État serbe — sont confrontées à de véhémentes réactions d'opposition qui émanent en premier lieu, semble-t-il, de l'intérieur même de la communauté ethnolinguistique. Certains rejettent

---

1 La question de l'origine, de l'étymologie et de la motivation sémantique de l'ethnonyme *Bunjevci* n'est pas entièrement résolue (les diverses hypothèses et théories émises à ce sujet seront présentées dans le chapitre 1). Quoiqu'il soit généralement traduit dans les langues hongroise — *Bunjevácok* — et allemande — *Bunjewatzen* —, il n'existe pas de traduction de l'ethnonyme en français. Nous avons ainsi fait le choix de préserver les formes dans leur langue originale : *Bunjevci* (masc. pluriel — / buɲevtsi /), *Bunjevac* (masc. sing. — / buɲevats /), *Bunjevke* (fém. pluriel — / buɲevke /), *Bunjevka* (fém. sing. — / buɲevka /). Les adjectifs dérivés de l'ethnonyme seront en revanche tous traduits par la forme invariable *bunjevac* (/ buɲevats /) ; par exemple : la langue bunjevac ; la culture bunjevac ; le peuple bunjevac ; les traditions bunjevac ; etc.).

le label de « minorité nationale » — considérant les Bunjevci comme une part de la nation croate — et se dressent donc contre l'individuation de ce qu'ils estiment être un « parler dialectal » (*dijalektalni govor*) de la langue croate.

L'histoire sociolinguistique tumultueuse de l'espace sud-slave central (ou serbo-croate) est relativement bien connue du public français, à travers les nombreux travaux de chercheurs français (par exemple : Garde, 1996, 2000, 2004a, 2004b ; Thomas, 1994, 1999, 2002, 2005, 2013 ; Djordjević, 2004a, 2004b, 2004c, 2005, 2008) et la parution fréquente d'articles de linguistes et sociolinguistes serbes et croates dans des revues françaises (par exemple : Ivić, 1984 ; Bugarski, 2004 ; Škiljan, 1996, 2004 ; Kordić, 2004). Dans la littérature sociolinguistique en langue française, le cas de la langue serbo-croate (et de sa désintégration) fait désormais figure d'exemple type dans les essais qui adressent les problèmes de l'identification, de la délimitation, de la nomination et, plus généralement, de la catégorisation des langues (Tabouret-Keller, 1997 ; Calvet, 1999a ; Canut, 2001 ; Eloy, 2004 ; Blanchet, 2004 ; Kremnitz, 2008). Les dynamiques complexes de (dé)construction de la (des) langue(s) de l'espace sud-slave central — le serbo-croate et ses « successeurs » — illustrent avec acuité la problématique des liens entre langue, nation et pouvoir. L'incroyable processus de convergence linguistique aboutissant, à la veille du 20<sup>e</sup> siècle, à la création d'une langue serbo-croate commune aux différents peuples de cet espace, les efforts fournis par l'État yougoslave (de 1918 à 1991) en vue de renforcer et maintenir l'unité (parfois fragile) de cette langue, tout comme les opérations de *renomination* et *restandardisation* qui ont accompagné, à la suite de l'éclatement de la Yougoslavie, l'individuation de deux, trois, puis quatre langues nationales distinctes (le serbe, le croate, le bosnien et le monténégrin) témoignent de manière exemplaire de l'influence des idéologies nationales et des volontés politiques sur l'élaboration des langues. Toutefois, la problématique serbo-croate ayant le plus souvent été abordée sous l'angle des politiques linguistiques émanant des grands centres de pouvoir, le cas périphérique des Bunjevci de Bačka ne s'est jusqu'à présent pas vu prêter beaucoup d'attention en France (à l'exception de Djordjević, 2013). Nous verrons pourtant que la situation très particulière de ce petit groupe ethnolinguistique — minorité sans État, à l'identité nationale ambivalente et controversée — en fait justement à la fois un cas d'étude tout à fait singulier et un prisme au travers duquel se reflète toute la complexité des rapports entre langues et identités nationales dans l'espace serbo-croate.

Nous chercherons, à travers ce travail, à comprendre les fondements et les multiples enjeux de l'émergence actuelle, en Serbie, de revendications linguistiques formulées au nom des Bunjevci, en faveur de — ou bien, à l'encontre de — la reconnaissance officielle et de la promotion d'une « langue bunjevac » (*bunjevački jezik*). Nous tenterons, en d'autres termes, d'apporter des éléments de réponse à la question générale *qui veut quoi pour le bunjevac, pour qui et pourquoi ?* Nous nous inscrivons, pour ce faire, dans une démarche monographique, qualitative et transdisciplinaire (qui mêle sociolinguistique, histoire, science politique,

sociologie, anthropologie, etc.). Les divers matériaux qui serviront de base à nos analyses peuvent, dans leur ensemble, être considérés comme des *discours* sur l'identité (nationale) des Bunjevci et sur leur idiome linguistique.

\* \* \*

Dans cette introduction, nous commencerons par esquisser, à grands traits, un portrait de la situation des Bunjevci de Bačka. Puis, nous fournirons quelques éléments permettant à notre lecteur de situer la variété linguistique bunjevac au sein du continuum sud-slave et, plus particulièrement, dans le domaine serbo-croate. Pour finir, nous expliquerons comment s'organise notre réflexion au fil des chapitres.

### ***Les Bunjevci de Bačka, une minorité à l'identité nationale controversée***

Les Bunjevci vivent en Europe centrale, dans une petite région historiquement désignée Bačka, localisée au cœur de la plaine pannonienne, entre les rives du Danube et de la Tisza<sup>2</sup>. Leur présence y est attestée dès le 17<sup>e</sup> siècle et, quoique la question de leur origine géographique ne soit pas entièrement résolue, il est fort probable qu'ils y aient migré depuis un territoire situé quelque part entre la Dalmatie, l'Herzégovine et la Bosnie, poussés par les invasions ottomanes. Autrefois inclus dans l'Empire austro-hongrois (comitat de Bács-Bodrog), le territoire qu'ils occupent — essentiellement situé entre les villes de Baja, Subotica et Sombor — est désormais scindé par la frontière administrative qui sépare la Serbie (département de Bačka, Province de Voïvodine) de la Hongrie (département de Bács-Kiskun) (Illustration 1, p. 14).

La région de Bačka peut être considérée comme un espace frontalier à population mixte. Sa position géostratégique particulière, au cœur de l'Europe centrale, en bordure du Danube, en a fait un territoire convoité par diverses puissances européennes au cours de l'histoire. Au fil des siècles, elle a fait partie du Royaume de Hongrie, avant d'être annexée par l'Empire ottoman au début 16<sup>e</sup> siècle, puis reconquise, à la fin du siècle suivant, par l'armée autrichienne et intégrée à l'Empire d'Autriche. À partir de 1867, elle est rattachée à la couronne de Hongrie au sein de l'Empire austro-hongrois, pour être finalement incorporée (dans sa plus large partie) au Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes (rebaptisé ultérieurement Royaume de Yougoslavie) au sortir de la Première Guerre mondiale. Ces aléas historiques ont eu de fortes conséquences sur la composition de la population de cette région. Située à proximité de frontières instables et contestées, Bačka a connu de nombreux déplacements de population, entrants et sortants, spontanés ou délibérément organisés par

---

2 *Bačka*, selon la graphie serbo-croate, ou *Bácska*, selon la graphie hongroise, est également quelques fois écrit *Batchka* en français. Il y a également des Bunjevci dans d'autres régions, en Croatie et en Bosnie, mais nous nous focaliserons sur les Bunjevci de la région de Bačka. Le chapitre 1 aborde la question des liens entre les différents groupes (parfois appelés « branches ») de Bunjevci.

les gouvernements en place pour y asseoir leur autorité. Il s'agit d'une région plurilingue, pluriconfessionnelle et pluriethnique, qui — comme d'ailleurs toute la Voïvodine — figure sans doute, de ce point de vue, parmi les zones les plus hétérogènes d'Europe centrale.



**Illustration 1 – carte – Localisation géographique du territoire habité par les Bunjevci**

Dans une acceptation large de ce terme, nous pouvons considérer que les Bunjevci de Bačka constituent un petit « groupe ethnolinguistique » sud-slave. Ils manifestent la très forte conscience de partager une origine (ou parenté) et une histoire commune, ainsi qu'un même patrimoine linguistique et culturel (coutumes, folklore, costumes traditionnels, mode de vie, religion catholique, parler štokavien ikavien, etc.). Ils s'autodésignent d'un même ethnonyme — *Bunjevci* — et emploient également un glossonyme particulier — *bunjevački* —, dérivé de leur ethnonyme, pour désigner leur idiome linguistique.

Cependant, si l'identification de ce groupe — de même que de son idiome linguistique — ne semble pas poser de problème, sa catégorisation parmi les autres « peuples » (*narodi*) ou « nations » (*nacije*) sud-slaves (notamment, les Serbes et les Croates) — de même que la catégorisation de son idiome linguistique parmi les autres « langues » (*jezici*) sud-slaves (notamment, le serbe et le croate) — est en revanche loin de faire le consensus. En réalité, la question de leur ethnogenèse et de leur identité ethnonationale « primordiale » fait l'objet de

controverses depuis plusieurs siècles, tout autant dans les champs politiques que scientifiques, et aussi bien chez les observateurs extérieurs que chez les Bunjevci eux-mêmes. Ainsi, dans les diverses sources qui adressent la question de leur identité au cours de l'histoire, les Bunjevci de Bačka sont catégorisés de manière très variable. Ils y sont décrits en tant que « peuple bunjevac » (*bunjevački narod* ou *bunjevački puk*), « Serbes catholiques » (*katolički Srbi*), « tribu croate » (*hrvatsko pleme*), « Croates de Hongrie » (*ugarski Hrvati*), « petite branche du grand arbre croato-serbe » (*grančica sa velikog stabla hrvatsko-srbskoga*), « Serbocroates » (*Srbohrvati*), « Yougoslaves » (*Jugosloveni*), « groupe ethnique yougoslave » (*jugoslovenska etnička grupa*), etc. À l'heure actuelle, tandis que certains tendent à regarder les Bunjevci en tant que « peuple sud-slave autochtone » (*autohtoni južnoslovenski narod*) ou « minorité nationale bunjevac » (*bunjevačka nacionalna manjina*) — voire même en tant que « nation bunjevac » (*bunjevačka nacija*) —, d'autres, au contraire, les considèrent comme une « partie intégrante du peuple croate » (*integralni dio hrvatskog naroda*), comme un « groupe subethnique croate » (*hrvatska subetnička skupina*), comme des « Croates de Bačka » (*Bački Hrvati*) ou des « Croates bunjevac » (*bunjevački Hrvati*).

De même, leur idiome linguistique est tantôt rapproché de la langue des Serbes (car štokavien), tantôt de la langue des Croates (car ikavien), tantôt inclus dans un ensemble plus vaste — la « langue yougoslave » (*jugoslavenski jezik*), « illyrienne » (*ilirski*) ou « serbo-croate » (*srpsko-hrvacki*) —, tantôt singularisé comme la « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*). La question de la norme linguistique écrite — ou de la « langue littéraire » (*književni jezik*) — fait l'objet de débats, parmi les élites bunjevac, dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Alors que certains sont favorables à l'élaboration d'une langue écrite sur la base de la langue vernaculaire ikavienne, en suivant le modèle serbe, d'autres sont plus enclins à adopter la norme (ijekavienne) développée par les Croates de Zagreb et plus largement diffusée dans le monde catholique. La question ne sera que partiellement résolue dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres, car, si l'État ne reconnaît qu'une seule langue officielle — le « serbo-croato-slovène » —, l'unification linguistique ne sera jamais parfaite et la norme restera plurielle. Tandis que l'ikavien bunjevac est exclu de la langue normée, certains Bunjevci (tout en prônant une identité croate) se tournent alors vers Zagreb et favorisent l'emploi de la variante ijekavienne. D'autres, en revanche, refusant de faire le choix entre ekavien et ijekavien (de même qu'entre les identités serbe ou croate), continuent à employer l'ikavien bunjevac dans leurs écrits. À l'heure actuelle, les initiatives des institutions de la minorité nationale bunjevac de Serbie en vue de la reconnaissance officielle d'une « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*) font face à l'opposition virulente d'activistes bunjevac qui se considèrent comme des membres de la minorité nationale croate de Serbie et estiment que la variété linguistique bunjevac est un « parler dialectal » (*dijalektalni govor*) de la langue croate.

Sur le plan officiel, le statut des Bunjevci est particulièrement instable d'un régime à l'autre. Dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, ils sont identifiés comme une « nationalité »



particulière du Royaume de Hongrie (Empire austro-hongrois). À la suite de la Première Guerre mondiale, les Bunjevci intègrent l'État yougoslave en tant que part de la nation titulaire sud-slave, mais leur statut vis-à-vis des Serbes, des Croates et des Slovènes — considérés comme les trois « tribus » d'une même nation — reste indéfini. Sous le régime yougoslave communiste, de 1945 à 1991, les Bunjevci sont en revanche catégorisés comme Croates (sans tenir compte de leurs propres déclarations), et ne bénéficient donc ni du statut de « nation », ni de celui de « nationalité » particulière. À l'heure actuelle, bien qu'ils soient désormais reconnus comme une « minorité nationale » en Serbie, ce statut leur est encore dénié de l'autre côté de la frontière, en Hongrie, et est explicitement contesté par la Croatie voisine, qui estime qu'ils appartiennent à la nation croate.

L'anthropologue serbe M. Prelić (2007a) inscrit les Bunjevci — aux côtés, entre autres, des Ruthènes, des Valaques, des Karaševci, des Gorani — dans le paradigme des « groupes aux identités ethniques controversées ou contestées » (*grupe sa spornim ili osporavanim etničkim identitetima*), qu'elle définit de la manière suivante :

« Ce sont des groupes ethniques qui n'ont pas créé d'État dans lequel ils représenteraient la nation majoritaire et qui, en position minoritaire, se sont trouvés au cours de l'histoire dans la brèche entre les nationalismes majoritaires, qui tentaient de contester leur identité particulière. Les processus de leur identification ethnique sont le plus souvent extrêmement politisés, et ils sont contraints de constamment manœuvrer entre les nations majoritaires qui tentent de les acquérir, c'est-à-dire de les assimiler.<sup>3</sup> » (Prelić, 2007a : 598)

Au moment du développement du concept d'État-nation et avec l'amorce des processus d'homogénéisation nationale en Europe centrale et orientale, les Bunjevci de Bačka se voient repoussés en position minoritaire. Compte tenu de leur situation géopolitique très particulière, ils se retrouvent confinés en périphérie de divers mouvements d'unification et d'intégration nationale (hongrois, serbe, croate, yougoslave). S'ils ne forment pas d'État dans lequel ils seraient la nation dominante, ils ne se soumettent toutefois que partiellement aux nationalismes majoritaires qui tendent à les incorporer. Nous pouvons dire, pour reprendre le terme employé par la sociolinguiste K. Djordjević (2013), que les Bunjevci de Bačka font preuve d'une véritable « résilience » face à ces diverses tendances assimilatrices, nationalisantes ou homogénéisantes. Du milieu de 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce jour, on aperçoit en filigrane — plus marquée à certains moments qu'à d'autres — une lutte quasi-permanente, principalement articulée autour de revendications linguistiques, en faveur d'un particularisme bunjevac. Que ce soit face à la politique de magyarisation du Royaume de Hongrie, à l'unitarisme de l'État yougoslave, ou bien face aux nationalismes serbe et croate,

---

3 « То су етничке групе које нису оствариле државу у којој би представљале већинску нацију и које су се, нашавши се у положају мањина, током историје налазиле у процепу између већинских националиста, који су настојали да оспоре њихов посебан идентитет. Процеси њихове етничке идентификације најчешће су изразито исполитизирани, а оне принуђене да стално маневришу између већинских нација које покушавају да их придобију, односно асимилују. »

les Bunjevci de Bačka — ou du moins certains secteurs de cette population — se mobilisent continuellement en faveur du maintien de leur identité culturelle et linguistique singulière.

Un des aspects les plus singuliers du cas bunjevac reste, sans aucun doute, la très forte ambivalence en matière d'identifications nationales, observable du milieu du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours, tant dans les positions adoptées à cet égard par leurs élites politiques et culturelles, que chez la population ordinaire. Aujourd'hui, si 16706 personnes se déclarent comme Bunjevci en termes d'appartenance nationale, on peut estimer qu'un nombre à peu près équivalent (quoique difficilement quantifiable) se déclare comme Croates, tout en préservant un identité « subethnique » bunjevac. Il ne semble pas rare, d'ailleurs, qu'au sein d'une même famille, des frères et sœurs, ou même des parents et leurs enfants se déclarent d'appartenances nationales différentes. En outre, dans le cadre du système serbe, qui confère notamment aux minorités nationales un droit à l'« autogouvernance culturelle », cette ambivalence en matière d'identifications nationales se cristallise à travers une très forte polarisation politique. Nous verrons notamment comment, dans ce cadre, la langue se voit mobilisée en tant qu'instrument politique privilégié pour instaurer des discontinuités et conforter diverses visions des divisions nationales. La « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*) est ainsi placée au centre des revendications de la minorité bunjevac et mise en avant comme un des éléments majeurs assurant l'individuation des Bunjevci, non seulement vis-à-vis de la nation majoritaire serbe, mais surtout vis-à-vis de la minorité concurrente croate.

### ***Le parler bunjevac au sein du continuum sud-slave***

Bien que notre travail ne se penche pas sur les aspects spécifiquement linguistiques, mais plutôt sur les divers enjeux qui gravitent autour de la question de(s) la langue(s), il nous semble toutefois important, dans cette introduction, de fournir au lecteur quelques éléments lui permettant de situer la variété linguistique des Bunjevci de Bačka. Après avoir précisé la place de cette variété linguistique au sein du continuum sud-slave, nous présenterons brièvement quelques unes de ses particularités phonétiques et morphologiques.

Les différents parlars sud-slaves forment un continuum dialectal et géographique qui s'étend sur environ 1500 km au sud de l'Europe, des Alpes slovènes jusqu'à la mer Noire. Ce continuum recouvre la plus large partie du territoire de l'ex-Yougoslavie<sup>4</sup> (la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et la Macédoine), ainsi que la Bulgarie. Quoique leurs frontières restent poreuses, trois grands ensembles dialectaux sont généralement distingués : à l'ouest, l'ensemble slovène ; au centre, l'ensemble serbo-croate ; et à l'est, l'ensemble linguistique bulgare-macédonien. Le parler employé par les Bunjevci de

---

4 Le terme Yougoslavie (*Jugoslavija*) signifie d'ailleurs le « pays des Slaves du Sud » (*jug* : « sud »).

Bačka appartient à l'ensemble linguistique serbo-croate et, plus particulièrement, au type néoštokavien ikavien.

L'ensemble serbo-croate — ou « sud-slave-central »<sup>5</sup> — est subdivisé en trois grands groupes dialectaux, désignés kajkavien (*kajkavski*), čakavien (*čakavski*) et štokavien (*štokavski*) d'après la prononciation du pronom interrogatif « que/quoi ». Sur le plan de leur répartition géographique, les parlers de type kajkavien (que/quoi = *kaj* – / *kaj* /) et čakavien (que/quoi = *ča* – / *čja* /) peuvent être considérés comme périphériques : les premiers sont essentiellement parlés dans le nord-ouest de la Croatie (incluant Zagreb) ; les seconds, le long du littoral croate, sur les îles adriatiques et la péninsule istrienne. Sur le plan ethnolinguistique, les locuteurs de ces parlers sont pour la plupart des Croates. Les parlers de type štokavien (que/quoi = *što* ou *šta* – / *fto* / ou / *fta* /) sont en revanche beaucoup plus répandus, tant du point de vue géographique qu'ethnolinguistique. Ils recouvrent la majeure partie de l'aire sud-slave centrale (serbo-croate) (Illustration 2, p. 19) et sont partagés par des locuteurs de diverses appartenances ethnonationales (Croates, Bosniaques, Monténégrins, Serbes et Bunjevci). Comme de nombreux chercheurs se sont attachés à le montrer (par exemple : Thomas, 1999 ; Greenberg, 2004), les frontières dialectales ne coïncident donc ni avec les frontières ethniques, ni avec les frontières politiques actuelles. C'est d'ailleurs cette position centrale qui a valu au štokavien d'être choisi, au 19<sup>e</sup> siècle, par les élites serbes et croates, comme base pour l'élaboration d'une langue standard commune serbo-croate.

Les dialectes de type štokavien sont en principe classés selon deux critères fondamentaux (voir Lisac, 2003 ; Okuka, 2008). Le premier, d'ordre plutôt génétique, concerne l'évolution (ou les différents réflexes) de l'ancienne voyelle slave *jat* (notée « ѣ » en alphabet cyrillique, « ě » en alphabet latin). Il permet de distinguer les dialectes ikaviens (*ikavski*) — chez lesquels le *jat* a évolué en / i / —, des dialectes ekaviens (*ekavski*) — chez lesquels le *jat* a évolué en / e / — et des dialectes (i)jekaviens — chez lesquels le *jat* a évolué en / je / ou / ije /. À titre d'exemple, le mot « lieu » peut se prononcer *misto* (ikavien), *mesto* (ekavien) ou *mjesto* (ijekavien) ; le mot « temps », *vrime* (ikavien), *vreme* (ekavien) ou *vrijeme* (ijekavien). Sur la carte (Illustration 2, p. 19), les dialectes ikaviens apparaissent en vert foncé<sup>6</sup>, les dialectes ekaviens sont représentés par diverses nuances de violet et les dialectes ijekaviens, par diverses nuances de jaune.

Le deuxième critère de classification des dialectes štokaviens est d'ordre plutôt structural. Il permet de distinguer les dialectes dits néoštokaviens (*novoštokavski*), qui présentent des

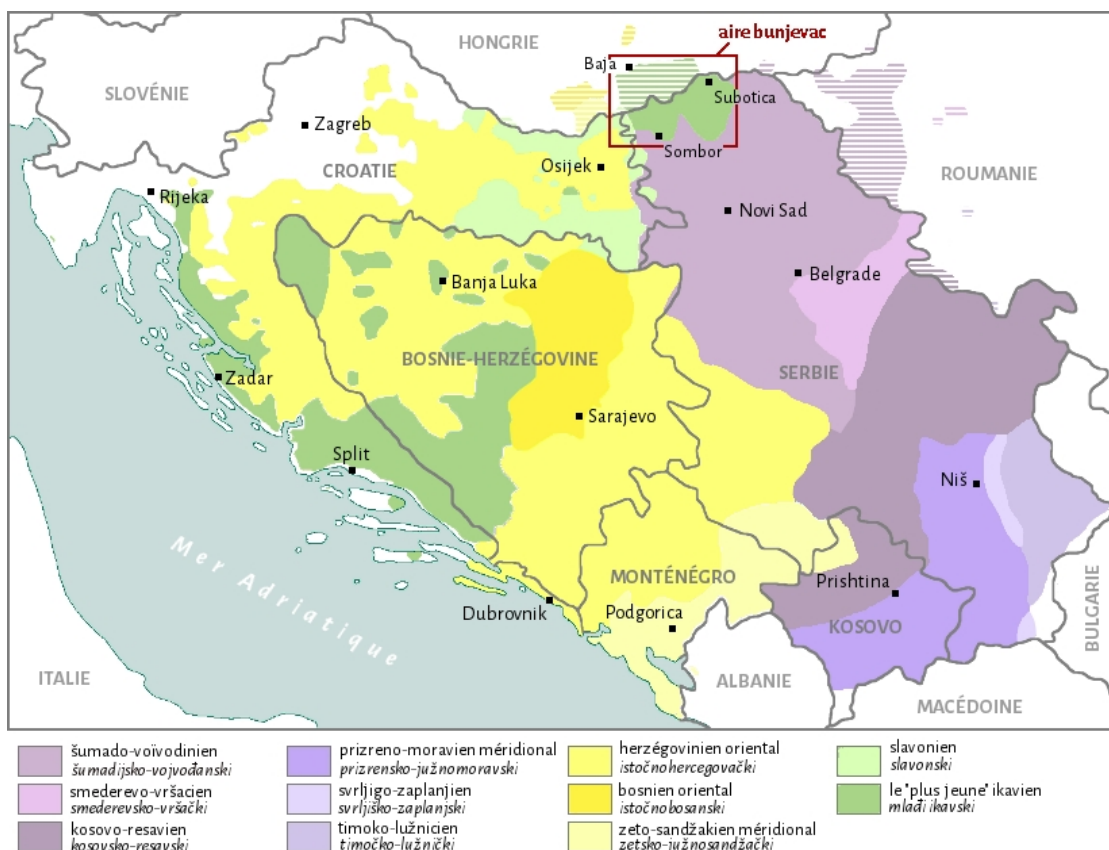
---

5 À l'heure actuelle, certains linguistes et dialectologues croates préfèrent parler de « diasystème sud-slave central » (*središnji južnoslavenski jezični dijasistem*) (Lisac, 1996) ou de « domaine sud-slave central » (*srednjojužnoslavensko područje*) (Brozović, 2001) afin d'éviter toute référence à l'ancienne langue standard commune « serbo-croate » ou « croato-serbe » qui recouvrait le territoire en question.

6 Le dialecte slavonsien (qui apparaît en vert clair sur la carte) n'est que partiellement ikavien. Il présente des formes très variées en ce qui concerne la réalisation du *jat* : ikavien, ekavien, ikavo-ekavien (/ i / pour les voyelles longues et / e / pour les courtes) et ikavo-jekavien (/ i / pour les voyelles longues et / je / pour les courtes) (Lisac, 2003).

formes plus innovantes, notamment en ce qui concerne le système d'accentuation, des dialectes dits « non-néoštokaviens » (*nenovoštokavski*), ayant préservé des formes plus archaïques. Ces deux types de dialectes peuvent être ikaviens, ekaviens ou ijekaviens. L'herzégovinien oriental (*istočnohercegovački*) (ijekavien), le plus jeune ikavien (*mlađi ikavski*) (ikavien) et le šumado-voïvodinien (*šumadijsko-vojvođanski*) (ekavien) sont de type néoštokavien (Illustration 2, p. 19).

À l'heure actuelle, les quatre langues standard « successeurs » du serbo-croate (le bosnien, le croate, le monténégrin et le serbe) sont toutes de base néoštokavienne et extrêmement proches sur le plan structural. Les différences principales touchent au domaine du lexique, tandis que les quatre standards partagent un même système phonologique, accentuel, morphologique et syntaxique. D'ailleurs, certains suggèrent de désigner ce système commun par le sigle BCMS, formé par les initiales des quatre standards (par exemple : Thomas, 2013). En outre, les quatre langues standard incluent toutes le réflexe ijekavien du *jat* ; seul le standard serbe est à la fois ekavien (serbe de Serbie) et ijekavien (serbe de Bosnie-Herzégovine et du Monténégro). Une fois standardisée, la langue bunjevaca sera donc le premier standard néoštokavien à base ikavienne.



Carte élaborée d'après P. Ivić (1988). Seuls les dialectes serbo-croates štokaviens sont représentés sur la carte.

**Illustration 2 – carte – Localisation de l'aire bunjevaca parmi les dialectes štokaviens**

Les dialectologues s'accordent sur le fait que le parler (*govor*) des Bunjevci de la région de Bačka appartient à l'ensemble néoštokavien ikavien, bien qu'ils emploient une terminologie différente pour désigner ce type dialectal. P. Ivić place le bunjevac au sein du « plus jeune ikavien » (*mlađi ikavski*) (2001 : 233-252), J. Lisac l'identifie en tant que « dialecte occidental » (*zapadni dijalekt*) (2003 : 50-76) et M. Okuka, en tant que « dialecte herzégovinien occidental-littoral » (*zapadnohercegovačko-primorski dijalekt*) (Okuka, 288-292). Ce type dialectal est principalement présent en Herzégovine occidentale, en Bosnie orientale et sur le littoral croate. Comme l'illustre la carte (Illustration 2, p. 19), on retrouve cependant, dans la région de Bačka, un petit îlot néoštokavien ikavien, géographiquement isolé des autres parlers du même type et en étroit contact avec les parlers néoštokaviens ekaviens. Le territoire qu'il recouvre, situé entre les villes de Subotica, Sombor et Baja, correspond à la zone d'habitat de la population bunjevac. Les caractéristiques du parler des Bunjevci (en premier lieu, le trait ikavien) sont d'ailleurs considérées comme un des témoignages les plus fiables de leur origine géographique, probablement vers l'Herzégovine (Ivić, 2001).

En nous appuyant sur les descriptions d'I. Popović, dans le texte « Au sujet des parlers des Bunjevci de Bačka » (*O bačkim bunjevačkim govorima*) (1955), et d'Ante Sekulić, dans le chapitre « Le parler des Bunjevci de Bačka » (*Govor bačkih Bunjevaca*) (1997 : 95-150), nous allons présenter quelques unes des particularités phonétiques et morphologiques du bunjevac. Nous renvoyons également le lecteur à la synthèse proposée par Ž. Bošnjaković, (dans Bošnjaković & Sikimić, 2013 : 191-219).

Sur le plan phonétique<sup>7</sup>, la caractéristique la plus saillante du parler bunjevac est sans aucun doute l'ikavien. Selon Popović (1955 : 8), le parler des Bunjevci de Bačka est « radicalement ikavien » (*radikalno ikavski*), c'est à dire que l'ancienne voyelle *jat* (notée ě) a systématiquement évolué en /i/. Le phénomène s'observe tant dans les voyelles longues (par exemple : *vika* – « siècle », *vrime* – « temps », *dite* – « enfant », *lipo* – « beau », *pivac* – « chanteur », *ritko* – « rarement », *svića* – « bougie ») que dans les voyelles brèves (par exemple : *vira* – « religion », *vinčanje* – « mariage », *divojka* – « fille », *dida* – « grand-père », *dica* – « enfants », *piva se* – « on chante », *srića* – « bonheur »). En outre, Popović montre que le réflexe ikavien du *jat* se manifeste également dans le préfixe *prě-* (par exemple : *priladi se* – « il se refroidit/prend froid »), dans les prépositions *prěko* et *prěd* (par exemple : *priko godine* – « au cours de l'année », *prid doktorom* – « devant le docteur »), dans le chiffre *dvě* (par exemple : *dvi kuće* – « deux maisons »), dans le pronom *gdě* (*di* – « où », *digod* – « quelque part »), ainsi que dans les adverbes qui se terminaient par un *jat* (par exemple : *gori* – « en haut », *doli* – « en bas », *prija* – « avant », *posli* – « après »). Très peu d'ekavismes sont relevés

7 Les exemples mentionnés en italique sont transcrits selon le système graphique serbo-croate, qui suit le principe phonographique. Les valeurs des graphèmes en API sont les suivantes : a- / a / ; b- / b / ; c- / t͡s / ; č- / t͡ɕ / ; ĉ- / t͡ɕ̣ / ; d- / d / ; đ- / d͡z / ; đž- / d͡ʒ / ; e- / e / ; f- / f / ; g- / g / ; h- / x / ; i- / i / ; j- / j / ; k- / k / ; l- / l / ; lj- / lʲ / ; m- / m / ; n- / n / ; nj- / nʲ / ; o- / o / ; p- / p / ; r- / r / ; s- / s / ; š- / ʃ / ; t- / t / ; u- / u / ; v- / v / ; z- / z / ; ž- / ʒ / .

(par exemple : *kulen* « saucisse », *koren* « racine », *obadve* « tous les deux/l'un et l'autre », *cesta* « route ») (Popović, 1955 : 8 ; Sekulić, 1997 : 112-113).

À côté de l'ikavien, on observe d'autres changements phonétiques qui datent vraisemblablement d'avant l'arrivée des Bunjevci dans la région de Bačka. Par exemple, le changement /ra/ > /re/ s'observe dans le mot *vrebac* (« moineau ») ; /o/ > /u/, dans les mots *škula* (« école ») et *krumpir* (« pomme de terre ») ; /ae/ > /e/ dans *dvanest* (« douze ») (on retrouve aussi la forme *dvanajst*) (Popović, 1955 : 8 ; Sekulić, 1997 : 126-127).

En outre, la voyelle /i/ non-accentuée a tendance à être fréquemment réduite ou à chuter (par exemple : *četiri* > *četri* – « quatre », *velika* > *velka* – « grande », *kašiku* > *kašku* – « cuillère », *kobila* > *kobla* – « jument ») (Popović, 1955 : 6 ; Sekulić, 1997 : 110). Dans les formes infinitives des verbes, la chute du /i/ final est quasi-systématique. Selon Sekulić (1997 : 138), « l'infinitif est toujours sans i final sur tout le territoire<sup>8</sup> » (par exemple : *pivati* > *pivat* – « chanter », *doći* > *doć* – « venir »).

Les groupes vocaliques ne sont généralement pas maintenus en position finale. Ils sont réduits (/ao/ > /o/ ; /eo/ > /o/) ou alors, dans certains cas, les consonnes /v/ ou /j/ sont insérées en position intervocalique (/uo/ > /uvo/ ; /io/ > /ijo/). Ce phénomène s'observe particulièrement dans les participes passés masculins singuliers (par exemple : *išao* > *išo* – « allé » ; *počeo* > *počo* – « commencé » ; *čuo* > *čuvo* – « entendu » ; *nosio* > *nosijo* – « porté ») (Popović, 1955 : 6 ; Sekulić, 1997 : 109-110).

Selon Sekulić (1997 : 123-125), la consonne fricative vélaire /x/ (notée *h*) n'est jamais prononcée. Elle est systématiquement omise (par exemple : *grěh* > *gri* « péché » ; *hladna* > *ladna* – « froide ») ou remplacée par les consonnes /v/ (par exemple : *kruh* > *kruv* – « pain »), /j/ (par exemple : *snaha* > *snaja* – « belle-fille ») ou /k/ (par exemple : *zahrtěvati* > *zaktivat* – « exiger »). Le groupe consonantique /xv/ (noté *hv*) est généralement remplacé par /f/ (par exemple : *hvala* > *fala* – « merci » ; *zahvaliti* > *zafalit* – « remercier »<sup>9</sup>). En position initiale, la consonne palatale /j/ est parfois affaiblie ou chute devant la voyelle /e/ (par exemple : *jedan* > *edan* – « un » ; *jezik* > *ezik* – « langue ») (Popović, 1955 : 7 ; Sekulić, 1997 : 126). Sekulić (1997 : 126) note également la présence de la consonne affriquée /d͡z/ (absente des standards de base štokavienne, mais observable dans d'autres variétés dialectales) dans le mot *brondza* (« cloche »).

Sur le plan morphologique, les particularités les plus saillantes du bunjevéc s'observent dans le champ de la morphologie verbale.

Certains verbes de la I<sup>e</sup> classe<sup>10</sup> ont un radical qui comporte les consonnes vélares /k/ ou /g/ au présent ; ces consonnes sont généralement palatalisées en /t͡ʃ/ ou /ʒ/ (notées *č* et *ž*)

8 « Infinitiv je uvijek bez završetka i na čitavom području. »

9 Ce changement phonétique s'observe notamment dans les expressions *faljen Isus* (« Jésus loué ») et *faljen Bog* (« Dieu loué »), qui sont les salutations traditionnelles chez les Bunjevci de Bačka.

10 Nous reprenons ici la classification des verbes en serbo-croate d'Aleksandar Belić (1969 : 5-29).

devant la voyelle /e/ (par exemple : *peći* – « cuire » / *pečem* – « je cuis » / *peku* – « ils cuisent » ; *stići* – « arriver » / *stižem* – « j'arrive » / *stigu* – « ils arrivent »). Dans le parler bunjevac, la palatalisation peut toutefois se répandre à la troisième personne du pluriel au présent, c'est-à-dire y-compris devant la voyelle /u/ (par exemple : *peču* – « ils cuisent » ; *tuču* – « ils battent » ; *stižu* – « ils arrivent » ; *možu* – « ils peuvent ») (Popović, 1955 : 11 ; Sekulić, 1997 : 140). La base du verbe *početi* (« commencer ») au présent est *počm-* (*počmem* – « je commence »), et non *počn-* ; celle du verbe *pasti* (« tomber ») est *pan-* (*pane snig* – « la neige tombe »), et non *padn-*. Dans le verbe *ići* (« aller »), la consonne /d/ est palatalisée en /*đ*/ (notée *đ*) dans la base verbale au présent (*iđem* – « je vais » ; tandis que *idem* – « je mange », du verbe *isti* – « manger »). Dans les verbes de la III<sup>e</sup> classe, l'infixe *-nu-* à l'infinitif est remplacé par l'infixe *-ni-* (par exemple : *dignuti* > *dignit* – « lever » ; *okrenuti* > *okrenit* – « retourner » ; *viknuti* > *viknit* – « crier ») (Sekulić, 1997 : 139).

En outre, le parler bunjevac présente un inventaire assez varié en ce qui concerne les désinences de la troisième personne du pluriel au présent (Popović, 1955 : 11 ; Sekulić, 1997 : 139). Dans les verbes de la VI<sup>e</sup> classe, il y a alternance entre les désinences *-ju* et *-je* (par exemple : *spavaju* ou *spavaje* – « ils dorment » ; *gledaju* ou *gledaje* – « ils regardent » ; *čuvaju* ou *čuvaje* – « ils gardent » ; *mišaju* ou *mišaje* – « ils mélangent »). En ce qui concerne les verbes des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> classes, il y a alternance entre les désinences *-e* et *-u* (par exemple : *vide* ou *vidu* – « ils voient » ; *nose* ou *nosu* – « ils portent » ; *mole* ou *molu* – « ils prient »). De plus, on observe également l'emploi, quoique plus rare, de la désinence *-du* dans des verbes de différentes classes (par exemple : *učidu* – « ils apprennent » ; *pravidu* – « ils font » ; *možedu* – « ils peuvent » ; *imadu* – « ils ont » ; *moradu* – « ils doivent »). Selon Popović (1955 : 9), la désinence *-du* est toutefois plus fréquente dans les parlers ekaviens de Voïvodine que dans le bunjevac ikavien.

Le bunjevac présente un système de déclinaison de type néoštokavien, mais nous pouvons toutefois donner quelques exemples de particularités. Dans la déclinaison des adjectifs masculins et neutres, au locatif singulier, la désinence *-im* fait concurrence à la désinence *-om/-em* (par exemple : *po našim sokaku* – « dans notre rue » ; *u Novim Sadu* ou *u Novom Sadu* – « à Novi Sad ») (Popović, 1955 : 9 ; Sekulić, 1997 : 137 et 143). Dans la déclinaison des noms pluriels de genre masculin et neutre, la désinence *-ama* fait concurrence à la désinence *-ima* (par exemple : au datif, *muškarcama* ou *muškarcima* – « aux hommes » ; au locatif, *na selama* ou *selima* – « dans les villages » ; à l'instrumental, *s ovi Bunjevcama* ou *Bunjevcima* – « avec ces Bunjevci ») (Popović, 1955 : 10 ; Sekulić, 1997 : 134). Au génitif pluriel, certains noms prennent les désinences *-ivi* ou *-ija* (par exemple : *nogivi* ou *nogija* – « des jambes », *rukivi* ou *rukija* – « des mains », *kokošivi* « des poules », *gostivi* – « des invités », *kostija* – « des os ») (Popović, 1955 : 11 ; Sekulić, 1997 : 134). En outre, dans la déclinaison des noms masculins, les consonnes vélaires /k/ et /g/ ne subissent pas nécessairement de « sibilisation » (phénomène également appelé « seconde palatalisation » : /k/ > /*čs*/ et /g/ > /*z*/) devant la

voyelle /i/ (par exemple : au nominatif, *seljaki* – « paysans » ; au datif/locatif/instrumental, *unukima* – « petits enfants », *bubregima* – « les reins ») (Popović, 1955 : 10-11 ; Sekulić, 1997 : 133). Le même phénomène s'observe dans la déclinaison de certains noms féminins singuliers (par exemple : *na nogi* – « sur la jambe », *na ruki* « sur le bras ») (Sekulić, 1997 : 115).

Cette petite synthèse est, à l'évidence, loin d'être exhaustive. Nous avons cependant cherché à mettre en évidence quelques unes des caractéristiques phonétiques et morphologiques les plus saillantes du parler bunjevac, observées par Popović (1955) et Sekulić (1997). En outre, le parler bunjevac se caractérise également par quelques particularités, quoique moins abondantes, sur les plans de la syntaxe et de l'accentuation. Il présente aussi, bien sûr, un grand nombre de particularités lexicales ; le Dictionnaire des Bunjevci de Bačka (*Rečnik Bačkih Bunjevaca*) (Peić & Bačlija, 1990) contient ainsi plus de 17 000 entrées. Outre les termes d'origine slave, nous pouvons noter la présence de nombreux magyarismes (par exemple : *varoš* – « ville », *salaš* – « ferme », *kalapač* – « marteau », *astal* – « table ») et turcismes (par exemple : *pendžer* – « fenêtre », *sokak* – « rue », *dolaf* – « commode à tiroir » ; *divan* – « conversation »).

### ***Au fil des chapitres : l'organisation de notre réflexion***

Notre réflexion s'organise en dix chapitres, que nous avons regroupés en trois sections. La première section (chapitres 1, 2 et 3) se penche sur les aspects historiques, qui touchent au passé des Bunjevci ; la deuxième section (chapitres 4, 5, 6 et 7) aborde les aspects sociopolitiques contemporains ; la troisième section (chapitres 8, 9 et 10) présente les résultats d'une enquête par entretiens semi-dirigés que nous avons menée auprès de Bunjevci, membres de la minorité nationale bunjevac de Serbie.

\* \* \*

La première section propose une petite histoire des Bunjevci de Bačka et de leur activisme, et cherche à mettre en relief les réactions des Bunjevci (essentiellement de leurs leaders politiques et culturels) face aux politiques nationales et linguistiques conduites par les divers États dans lesquels ils ont vécu. L'objectif de cette section n'est pas de chercher dans le passé des Bunjevci des réponses toutes faites à la question de leur identité ou bien de l'ontologie de leur langue. Il s'agit de proposer un cadrage historique général et d'apporter des éléments permettant de comprendre leurs revendications actuelles. En effet, le passé des Bunjevci, leur origine et leur histoire, occupe une place fondamentale dans les discours contemporains des activistes locaux (Bunjevci et Croates bunjevac) et fait bien souvent figure d'argument pour justifier et légitimer des prises de positions politiques à l'égard des Bunjevci. Nous prenons appui, dans cette section, sur divers travaux scientifiques (en tentant de diversifier les sources et les points de vue), ainsi que sur divers documents historiques (notamment, des textes publiés dans des périodiques produits par et pour les Bunjevci de Bačka).



**Chapitre 1** — Le premier chapitre, avant tout destiné à familiariser le lecteur à notre cas d'étude, présente une synthèse des travaux scientifiques concernant la question controversée de l'ethnogenèse des Bunjevci. Cette question fait couler de l'encre depuis plus d'un siècle et on ne peut pas dire, à l'heure actuelle, qu'il existe un (seul) récit consensuel de l'origine des Bunjevci. Nous ne cherchons pas à mettre au jour une « vraie » version du passé des Bunjevci, mais plutôt à confronter notre lecteur à la constellation de points de vue — souvent contradictoires et compétitifs, et éminemment ancrés dans leur contexte de production — qui caractérise cette quête de l'origine.

**Chapitre 2** — Le second chapitre présente la situation des Bunjevci de Bačka au sein du Royaume de Hongrie (Empire austro-hongrois) au cours de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Cette période historique, considérée comme l'époque d'« éveil » (*preporod*) des Bunjevci, se caractérise par l'émergence, au sein d'une petite élite intellectuelle, de revendications au nom du « peuple bunjevac » (*bunjevački narod*) et en vue de la protection et de la promotion de sa « langue maternelle ». Nous cherchons à décrire et expliquer pourquoi et comment s'organise ce mouvement d'éveil chez les Bunjevci, et à situer leurs revendications linguistiques dans le contexte géopolitique et national hongrois de l'époque et face aux mouvements du même type qui se développent chez les autres Slaves du sud.

**Chapitre 3** — Le troisième chapitre dresse un bilan de la situation des Bunjevci dans les successifs États yougoslaves, de la création du *Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes* en 1918 à l'éclatement de la *République fédérale socialiste de Yougoslavie* en 1991. Nous cherchons à expliquer les grandes lignes de la politique nationale et linguistique de ces États et à spécifier la position particulière des Bunjevci et de leur idiome linguistique. Nous observons notamment non seulement que l'attitude de ces États à l'égard des Bunjevci est ambivalente, mais que les Bunjevci eux-mêmes se divisent sur la question de leur appartenance nationale.

\* \* \*

La deuxième section se penche sur les aspects sociopolitiques contemporains. Nous analysons divers textes (Constitutions des États, textes de lois, données du recensement de la population, avis officiels des institutions scientifiques nationales, programmes politiques, déclarations, lettres ouvertes et autres documents émanant des partis politiques et institutions minoritaires, médias minoritaires) et tâchons de présenter la diversité des positions politiques actuellement adoptées à l'égard des Bunjevci (de leur identité nationale et de leur idiome linguistique) par les différents acteurs desquels émanent ces textes (discours). Nous cherchons aussi à situer les revendications actuelles des Bunjevci de Serbie (les modalités de leur émergence, leur forme et leur contenu) dans le contexte politique serbe (plus largement, post-yougoslave) et, notamment, dans le cadre du système de protection des minorités nationales en Serbie.

**Chapitre 4** — Le quatrième chapitre se penche sur la question de la prise en compte des minorités nationales par l'État serbe. Nous présentons la structure ethnonationale et linguistique de la population de Serbie telle qu'elle apparaît à travers les résultats du recensement, tout en ayant un regard réflexif sur les enjeux politiques et sociaux de la production de ce type de données et, plus généralement, sur les problèmes posés par la catégorisation et le dénombrement des groupes ethniques et des langues. Nous expliquons ensuite les grands principes de fonctionnement, ainsi que les ancrages idéologiques, du système actuel de protection des minorités nationales en Serbie.

**Chapitre 5** — Le cinquième chapitre dresse un bilan de la situation actuelle des Bunjevci en Serbie. Nous tentons de retracer le chemin par lequel les Bunjevci parviennent à accéder au statut de « minorité nationale » dans ce pays, puis nous faisons un bilan des diverses initiatives d'aménagement linguistique mises en œuvre par les institutions bunjevac depuis le début des années 2000. Nous observons notamment comment s'amorce une véritable « lutte » pour la reconnaissance d'une « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*) et pour son accès à l'espace public (médiatique, éditorial, scolaire et administratif).

**Chapitre 6** — Le sixième chapitre cherche à présenter la situation des Bunjevci qui vivent de l'autre côté de la frontière, en Hongrie. Nous observons que le positionnement de l'État hongrois à l'égard de ce petit groupe ethnonational diffère considérablement de celui de l'État serbe. Malgré la demande exprimée, à plusieurs reprises, par plus d'un millier de Bunjevci citoyens hongrois d'être reconnus comme « minorité nationale », la Hongrie leur refuse encore ce statut, à l'appui de l'avis officiel de l'Académie hongroise des Sciences, et persiste à les compter comme Croates.

**Chapitre 7** — Le septième chapitre cherche à expliciter, à travers divers exemples, les luttes symboliques qui se jouent entre les institutions minoritaires bunjevac et croate en Serbie (de même qu'entre les États voisins croate et serbe) autour de la question de l'identité nationale des Bunjevci et de la catégorisation de leur idiome linguistique (et des autres éléments de leur patrimoine culturel). Nous présenterons les disputes concernant l'usage de l'ethnonyme, les conflits suscités par l'organisation de la fête traditionnelle de la *Dužijanica*, ainsi que les polémiques qui émergent avec l'introduction du bunjevac à l'école élémentaire et la parution de manuels scolaires en bunjevac.

\* \* \*

La troisième section est construite sur la base de discours épilinguistiques (discours sur la langue, les langues, les pratiques langagières) produits en situation d'entretiens semi-dirigés. Nous proposons une analyse transversale d'une quarantaine d'entretiens réalisés en 2011 auprès de Bunjevci, membres de la minorité nationale bunjevac de Serbie, dans les communes de Subotica et Sombor. À la différence des deux sections précédentes, nous nous focalisons sur les aspects personnels du rapport à la langue des Bunjevci : nous nous penchons principalement sur les vécus langagières de nos informateurs et leurs visions de la situation

sociolangagière dans laquelle ils vivent au quotidien. Nous interrogeons la place qu'occupe le bunjevac dans leur existence, en matière de fréquence d'usage, mais également d'investissement subjectif, d'attachement symbolique et identitaire, et cherchons à entrevoir l'éventail des enjeux (identitaires, politiques, sociaux, économiques) qui, de leur point de vue, gravitent autour la question de la langue.

**Chapitre 8** — Le huitième chapitre a pour objectif général de présenter les conditions dans lesquelles nous avons conduit ces entretiens. Nous expliquons les divers enjeux sociaux et politiques du terrain bunjevac, ainsi que les circonstances qui nous ont permis de mettre en place notre projet d'enquête ; nous présentons les objectifs de l'enquête et les divers choix méthodologiques, pratiques, mais aussi éthiques, que nous avons réalisés.

**Chapitre 9** — Le neuvième chapitre observe plus particulièrement les parcours langagiers de nos informateurs. Nous nous penchons sur les conditions dans lesquelles ils racontent avoir appris, transmis, écarté, retrouvé ou (éventuellement) oublié la langue bunjevac. Nous observons comment ils autoévaluent leur pratique du bunjevac de leur enfance à aujourd'hui, en ce qui concerne la fréquence d'usage et le degré de compétence linguistique. Nous faisons également un bilan des situations dans lesquelles ils disent employer le bunjevac à l'heure actuelle (où, quand et avec qui).

**Chapitre 10** — Le dixième chapitre se tourne vers les différents enjeux politiques et identitaires qui gravitent autour de la question linguistique. Nous nous intéressons aux représentations et aux évaluations subjectives de nos informateurs en regard de la situation sociolinguistique générale, de la place des Bunjevci et de leur idiome linguistique dans la société locale actuelle. Nous observons aussi comment nos informateurs perçoivent la vitalité du bunjevac et envisagent l'avenir de cette langue, et quels sont leurs avis sur les aménagements linguistiques mis en place (ou en projet) par les institutions de la minorité nationale bunjevac.

\* \* \*

**Note sur les traductions et transcriptions** — Les matériaux analysés dans ce travail, de sources écrites ou orales, ne sont pour l'essentiel pas en langue française. Les extraits en serbo-croate (bunjevac, serbe, croate) et en hongrois ont été traduits (par nos soins, sauf mention du contraire) et leur version en langue originale figure toujours en note de bas de page. Nous n'avons généralement pas traduit les extraits en anglais (sauf si leur intégration dans le texte le nécessitait). En ce qui concerne les transcriptions des extraits oraux (serbe et bunjevac), nous avons fait le choix d'une transcription minimaliste, de manière à faciliter la lecture et, surtout, la correspondance avec la traduction (les traductions proposées conservent les marques principales des extraits originaux ; nous avons tâché, tant que possible, de traduire en préservant la segmentation en groupes de souffle).

Voici les quelques marques employées dans les traductions et les transcriptions :

<b>Traduction des citations (extraits écrits)</b>	
[...]	passage omis
[ethnonyme]	explications, complément de traduction ou traduction alternative
<b>Transcription des extraits d'entretiens (et autre extraits oraux*)</b>	
[...]	passage non-transcrit
	segmentation des groupes de souffle ou petite pause
?	intonation montante
X	censure du nom propre d'une personne mentionnée dans un entretien
<b>Marques supplémentaires concernant les traductions des extraits oraux</b>	
<i>mliko</i>	mot conservé dans sa forme originale (non traduit)
[variante serbe]	commentaires, complément de traduction ou traduction alternative

*\* outre les extraits d'entretiens, nous utilisons également quelques extraits de journaux télévisés*



## PREMIÈRE SECTION

---

<b>Chapitre 1 – Au sujet des Bunjevci de Bačka : la question de l'origine et de l'ethnogenèse.....</b>	<b>31</b>
1.1. Les hypothèses concernant l'origine géographique des Bunjevci et leur migration vers la région de Bačka.....	32
1.2. Les hypothèses concernant la motivation sémantique et l'étymologie de l'ethnonyme Bunjevci.....	41
1.3. La question de l'ethnogenèse et les controverses autour de l'identité ethnonationale des Bunjevci.....	46
Conclusion.....	59
<b>Chapitre 2 – Léveil national et émergence de la question linguistique chez les Bunjevci au 19<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>61</b>
2.1. Éveils nationaux et réformes linguistiques chez les Serbes et les Croates.....	62
2.2. Les Bunjevci de Bačka au sein du Royaume de Hongrie.....	71
2.3. L'émergence d'un activisme culturel national parmi l'élite intellectuelle bunjevac.....	79
2.4. Léveil des Bunjevci dans le contexte serbo-croate.....	87
Conclusion.....	103
<b>Chapitre 3 – Les Bunjevci de Bačka pendant la période yougoslave (1918-1991).....</b>	<b>105</b>
3.1. La création d'un État yougoslave en 1918 : le cas de la Voïvodine et des Bunjevci de Bačka.....	106
3.2. La « question des Bunjevci » dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres.....	113
3.3. Les Bunjevci de Bačka dans la Yougoslavie de l'après-guerre, une « minorité cachée » ?.....	132
Conclusion.....	141



# Chapitre 1 —

## Au sujet des Bunjevci de Bačka : la question de l'origine et de l'ethnogenèse

---

Ce premier chapitre est avant tout destiné à familiariser notre lecteur au cas d'étude sur lequel porte cette monographie : les Bunjevci de Bačka. La question de l'origine et de l'ethnogenèse des Bunjevci est une thématique récurrente dans les textes scientifiques qui portent sur ce petit groupe ethnique, et fait l'objet de controverses depuis plus d'un siècle. À l'heure actuelle, alors que l'identité nationale des Bunjevci fait débat, cette question occupe également une place importante dans la rhétorique des activistes nationaux et fait figure d'argument pour justifier et légitimer des prises de positions politiques à l'égard des Bunjevci.

Comme nous le verrons au fil de ce chapitre, il n'existe pas un seul récit consensuel de l'origine des Bunjevci. Ceux qui se sont penchés sur le sujet ne se mettent d'accord ni sur l'identification de la « terre d'origine » (*postojbina*) des Bunjevci, ni sur les dates et les raisons exactes de leur migration vers la région de Bačka, ni même sur la signification de leur ethnonyme particulier. Cependant, l'épine dorsale du débat est sans aucun doute la définition de la « nature » du groupe (s'agit-il d'un « peuple » à part entière ?) et sa catégorisation vis-à-vis des autres peuples sud-slaves (en particulier, des Serbes et des Croates).

L'objet véritable de ce chapitre n'est pas, à proprement parler, de donner des réponses à la question de l'origine et de l'ethnogenèse des Bunjevci. Notre intention n'est ni d'évaluer la « véracité » historique des diverses thèses émises à ce sujet, ni, pour reprendre les termes de M. Keating, de mettre au jour « une 'vraie' histoire connaissable » (*a knowable 'right' history*) qui permettrait de clore le débat. Nous nous interrogeons plutôt sur les enjeux de cette quête de l'origine. Or, ces derniers ne se situent pas dans le passé lointain des Bunjevci, mais sont ancrés dans le présent de production de ces récits historiques.

Le premier point sera consacré au thème de l'origine géographique des Bunjevci et de leur arrivée dans la région de Bačka. Dans le second point, nous exposerons quelques unes des hypothèses concernant l'étymologie et la motivation sémantique de l'ethnonyme « Bunjevci ». Et enfin, dans un troisième point, nous présenterons les principales théories émises au sujet de l'ethnogenèse et l'identité nationale « primordiale » des Bunjevci.



## 1.1. Les hypothèses concernant l'origine géographique des Bunjevci et leur migration vers la région de Bačka

### 1.1.1. Au sujet de la présence des Bunjevci dans la région de Bačka

Dans les travaux des experts (ethnologues, historiens, linguistes, etc.), la question de la catégorisation des Bunjevci vis-à-vis des autres peuples balkaniques (notamment, des Serbes et des Croates) est loin de faire le consensus. Toutefois, il est important de noter que c'est la définition de la « nature » de cette population (s'agit-il d'un groupe régional, ethnique ou « subethnique », d'un peuple, d'une nation ?), plus que son existence en tant que « groupe » doté de particularités culturelles et linguistiques, qui semble faire l'objet des controverses.

Les Bunjevci sont clairement identifiés comme une population spécifique, caractérisée en premier lieu par sa religion *catholique* et son idiome linguistique de type *néoštokavien ikavien*. Ces deux caractéristiques, auxquelles s'ajoutent un ensemble de traits culturels (traditions, folklore, costumes, habitat et mode de vie), les distinguent nettement des populations avec lesquelles ils vivent en contact dans les diverses régions qu'ils habitent. À l'heure actuelle, bien que seule la Serbie leur accorde le statut de minorité nationale, les Bunjevci sont répartis dans quatre pays du sud-est de l'Europe : la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Hongrie et la Serbie.

Dans notre recherche, nous nous focalisons sur le cas des Bunjevci qui résident dans la région de Bačka, dans la plaine entre le Danube et la Tisza. L'aire géographique qu'ils occupent, parfois appelée le « triangle de Baja<sup>11</sup> » (*Bajski trokut*, *Bajski trougao*), se situe entre les villes de Subotica, Sombor et Baja. Elle se trouve aujourd'hui à cheval sur la frontière serbo-hongroise, partagée entre le département de Bačka dans la Province de Voïvodine (au nord de Serbie) et le département de Bács-Kiskun (au sud de la Hongrie).

Si la présence des Bunjevci dans la région de Bačka est attestée dès le début du 17<sup>e</sup> siècle, on ne sait pas avec certitude quand ils s'y sont installés. On sait que des populations slaves ont immigré dans la région dès le 6<sup>e</sup> siècle, mais les experts convergent vers l'hypothèse d'une arrivée plus tardive des Bunjevci. Selon Ivan Ivanić (1899 : 15), « tous les signes et témoignages historiques montrent que les Bunjevci sont des immigrants, tandis qu'un seul fait parle en faveur de leur autochtonie, celui selon lequel les Slaves se sont installés dans la Bačka avant même l'arrivée des Hongrois. Cependant, rien ne montre que parmi ces Slaves

---

11 L'expression « triangle de Baja » (*Bajski trougao* ; *Bajski trokut*) désigne au départ uniquement la partie du territoire bunjevac qui est restée hongroise après la Première Guerre mondiale (voir par exemple : Šokčić, 1934). Certains auteurs contemporains l'emploient toutefois pour désigner toute l'aire géographique où résident les Bunjevci, de part et d'autre de la frontière serbo-hongroise (voir par exemple : Djordjević, 2013).

autochtones se trouvaient aussi les ancêtres des actuels Bunjevci.<sup>12</sup> » Selon Bernardin Unyi (2001 [1947] : 3), « ils ne sont pas les descendants des Slaves qui ont habité "sans interruption" ces régions et qui étaient déjà ici au moment de l'arrivée des Hongrois, mais ils sont des immigrants, qui se sont installés ici [...] <sup>13</sup>». Ante Sekulić (1990a : 29) considère, quant à lui, qu'il faut comprendre l'arrivée des Bunjevci comme le « rafraîchissement de la population slave » (*osvježnje slavenskog živilja*) de Bačka. En d'autres termes, il pense que les Slaves (selon lui, vraisemblablement des Croates) qui étaient déjà présents dans la région se seraient mêlés ou intégrés à la population bunjevac arrivée plus tardivement.

Aujourd'hui conservé dans les archives du Vatican, le plus ancien document écrit mentionnant l'ethnonyme *Bunjevci* est daté du début du 17<sup>e</sup> siècle et concerne précisément la région de Bačka. Il s'agit d'une lettre adressée au Saint-Siège, en 1622, par le missionnaire catholique Simeon Joannis Matković, qui demande l'autorisation d'exercer ses fonctions dans la « paroisse Bunjevci de l'archidiocèse de Kalocsa<sup>14</sup> » (*parochiam Bunjevci, archidioecesis Colocensis*) (à ce sujet, voir Erdeljanović, 1930 : 66-67 ; Unyi : 2001 [1947] :14 ; Sekulić, 1990a : 31). Selon l'ethnologue serbe Jovan Erdeljanović (1930), l'expression *parochia Bunjevci* devait sans doute faire référence à un ensemble de localités peuplées par des Bunjevci — vraisemblablement les villages aux alentours de Subotica, où ils vivent encore aujourd'hui.

« Mais, sous le nom de "parochia Bunjevci", on entendait bien sûr plus vraisemblablement l'ensemble des petits villages bunjevac de la région de Bačka (tels qu'il y en avait, par exemple, particulièrement beaucoup aux alentours de Subotica), qui n'avaient pas de nom commun, et qui étaient désignés par le nom général de leurs habitants, "Bunjevci".<sup>15</sup> » (Erdeljanović, 1930 : 66)

Aucun document écrit antérieur à cette date ne fait explicitement mention de l'ethnonyme. En d'autres termes, il n'existe pas de document historique mentionnant les Bunjevci (spécifiquement sous ce nom) avant leur migration. Cependant, divers éléments viennent à l'appui de la thèse que les Bunjevci ont vécu dans d'autres régions de l'espace sud-slave central (probablement la Dalmatie, l'Herzégovine, la Bosnie) avant de migrer vers Bačka. Le premier de ces éléments est sans aucun doute la présence actuelle de l'ethnonyme Bunjevci dans d'autres régions que Bačka, plus au sud de l'aire linguistique štokavienne. Leur variété linguistique constitue également un indice important, qui témoigne de leur migration.

---

12 « да су Буњевци досељеници, зато говоре сви знаци и историјски споменици, док за њихово староседелаштво говори само једна истина, да су Бачку насељавали Словени и пре доласка Мађара. Међу тим нема ни једног знака, да су међу тим староседиоцима Словенима били и преци садашњи Буњеваца. »

13 « Oni nisu potomci Slovena koji se nalaze na ovim prostorima "bez prekida" i koji su bili ovde za vreme dolaska Mađara, nego su došljaci, koji su se ovde naselili [...] »

14 La ville de Kalocsa est aujourd'hui située dans le sud de la Hongrie.

15 « Али се наравно под именом "parochia Bunjevci" много вероватније могла разумети цела група мањих буњевачких насеља у Бачкој (каквих је нпр. особито било много у околини Суботице), која нису имала заједничког имена, те су означена општим називом њихових становника, "Буњевци". »

### 1.1.2. Trois groupes de Bunjevci, une origine commune

À côté des *Bunjevci de Bačka (Bački Bunjevci)* — également appelés *Bunjevci du Danube (podunavski Bunjevci)* —, deux autres groupes régionaux de Bunjevci sont généralement identifiés : les *Bunjevci de Dalmatie (dalmatinski Bunjevci)* et les *Bunjevci de Primorje et Lika (primorsko-lički Bunjevci)*<sup>16</sup> (voir par exemple Erdeljanović, 1930 : 1-4 ; Sekulić, 1990a : 15).

Les experts s'accordent généralement sur l'idée d'une origine commune de ces trois groupes — parfois appelés « branches » (*ogranaci*) (Černelić, 2005 : 26) — de Bunjevci. Outre leur ethnonyme commun, les Bunjevci des trois régions partagent certaines caractéristiques culturelles et linguistiques — en premier lieu, le dialecte néoštokavien ikavien — qui suggèrent qu'ils constituent historiquement un seul et même groupe, et qu'ils proviennent d'une même région. Erdeljanović (1930 : 384) considère que les trois groupes de Bunjevci ont « une incontestable origine commune<sup>17</sup> ». Sekulić (1990a : 15) écrit, quant à lui, qu'ils « font partie d'un même peuple, un très fort groupe de personnes [qui partagent] un même nom et — malgré leur éloignement — encore beaucoup de traditions communes<sup>18</sup> ». Selon l'ethnologue croate Milana Černelić (2005 : 26), leur ethnonyme et leur idiome linguistique sont des « indicateurs significatifs de leur identité<sup>19</sup> » et les « caractéristiques les plus reconnaissables de leur origine commune<sup>20</sup> ».

Considérer les Bunjevci (en général) comme un même et unique « groupe ethnique » pose toutefois certaines difficultés. À ce sujet, Erdeljanović (1930 : 354) écrit que « la partie de notre peuple qui s'appellent du nom Bunjevci ne constitue pas un groupe ethnique unique et simple<sup>21</sup> ». Černelić (2005 : 26) parle, quant à elle, d'un groupe à « l'identité complexe » (*višestruki identitet*).

On sait que, dans chacune de leurs régions respectives, les Bunjevci ont conscience d'appartenir à un groupe particulier, et mobilisent à la fois leur ethnonyme et leur variété linguistique ikavienne — ainsi que d'autres particularités culturelles — pour se distinguer des autres groupes qui vivent dans leur environnement. Cependant, rien ne montre que les Bunjevci eux-mêmes aient conscience d'appartenir à un même groupe que ceux des autres régions, ni qu'ils considèrent parler une même langue<sup>22</sup>.

---

16 Les premiers résident essentiellement dans la partie septentrionale de la région de Dalmatie — entre la ville de Split, au sud, et la montagne Velebit, au nord. Les seconds occupent un territoire, situé dans la partie sud-ouest de la Croatie, qui s'étend le long du massif du Velebit (en bordure du littoral adriatique et plus en altitude) jusqu'au massif de Gorski Kotar à l'ouest, englobant les régions de Primorje, Podgorje et Lika.

17 « несумњиво заједничког порекла »

18 « su dio istog naroda, veoma jaka skupina ljudi istog imena i — unatoč daljini — još uvijek mnogih zajedničkih običaja »

19 « značajni su pokazatelji njihova identiteta »

20 « To su najprepoznatljivija obilježja njihova zajedničkog podrijetla »

21 « Део нашег народа који се означава именом Буњевци не чини једну и једноставну групу народну »

22 M. Černelić (2005) aborde brièvement la question dans son article.

Si l'on s'en tient aux aspects qui font le consensus, nous pouvons dire qu'à une période historique donnée (située avant le 17<sup>e</sup> siècle), sur le territoire que l'on peut hypothétiquement définir comme leur « terre d'origine » (*postojbina*), les Bunjevci — une population catholique de langue štokavo-ikavienne — développent une certaine conscience collective et vraisemblablement leur ethnonyme particulier<sup>23</sup>. Puis, en raison de certaines circonstances historiques, ils quittent cette terre d'origine et se séparent, à travers différentes vagues migratoires, en trois groupes principaux. Les uns s'installent dans la partie septentrionale de la Dalmatie, tandis que les autres migrent vers l'ouest (en direction de Lika) et vers le nord, au-delà du Danube (en direction de Bačka). Dès lors, les trois groupes de Bunjevci sont géographiquement isolés les uns des autres et vivent dans des environnements ethniques, linguistiques, culturels, économiques, politiques et géologiques différents.

Au cours de leurs migrations, puis dans leurs nouvelles régions de résidence, les Bunjevci ont cultivé et développé leur sentiment d'appartenance à un groupe spécifique (c'est-à-dire différent des autres groupes du même type au contact desquels ils vivent). Pendant une période de près de quatre siècles aujourd'hui, ils sont parvenus à préserver leur ethnonyme, tout comme le caractère ikavien de leur idiome linguistique, et ce dans chacune des régions spécifiques qu'ils occupent.

### ***1.1.3. Au sujet de leur lieu d'origine, des dates et des raisons de leur migration vers Bačka***

À l'heure actuelle, on ne peut pas affirmer avec précision d'où viennent les Bunjevci. La plupart des auteurs situent leur « terre d'origine » (*postojbina*) au sud de la Save, dans la région des Alpes dinariques, quelque part entre la Bosnie, l'Herzégovine et la Dalmatie. Mais, ils la localisent de manière plus ou moins précise et lui accordent un territoire plus ou moins large.

L'hypothèse la plus véhiculée est que les Bunjevci auraient pour origine la région bordant les rives de la Buna et que leur ethnonyme serait dérivé du nom de cette petite rivière d'Herzégovine, affluent de la Neretva. Cette hypothèse est mentionnée dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle — entre autres dans les écrits du Hongrois Jenő Szarics (1842) et du Serbe Vuk Stefanović Karadžić (1849) —, puis par toute une série d'auteurs tels que Laza Knežević (Novi Sad, 1881), Vjekoslav Klaić (Zagreb, 1883), István Iványi (Subotica, 1886), Ivan Ivanić (Belgrade, 1899), Bálint Bellosics (Budapest, 1909), Jovan Cvijić (Paris, 1919), Rudolf Horvat (Osijek, 1922), et bien d'autres (voir Erdeljanović, 1930 : 5-8). Elle serait, au départ, fondée sur

---

23 Nous verrons par la suite que la question de l'ethnogenèse — autrement dit, de la constitution des Bunjevci en tant que groupe et du développement de leur identité particulière — fait l'objet de diverses interprétations concurrentes.

les récits populaires (*narodno predanje*) entretenus par les Bunjevci eux-mêmes au sujet de leur origine.

Au vu des données linguistiques, il se peut que le mythe de l'origine des Bunjevci de la rivière Buna ne soit pas si éloigné de la réalité historique. Selon Ivan Popović (1955), puis Pavle Ivić (2001), compte tenu des caractéristiques de leur variété linguistique, les Bunjevci viennent certainement d'Herzégovine, aux alentours de la Neretva.

« Comme on le voit, donc, il faut vraiment localiser le lieu initial des parlers bunjevac dans le nord-ouest de l'Herzégovine et dans la partie continentale la plus à l'est de la Dalmatie ikavienne, c'est-à-dire dans la région où il y a réellement encore aujourd'hui des Bunjevci. Ou en bref : *la tradition bunjevac au sujet de leur origine "de la rivière Buna"*, sans égard à l'étymologie du nom bunjevac [ethnonyme], *peut être considérée comme plus ou moins exacte.*<sup>24</sup> » (Popović, 1955 : 23)

« Le parler des Bunjevci de Bačka, qui par leur origine sont liés aux Bunjevci de Dalmatie septentrionale, de Lika et du Velebit, présente clairement un type herzégovinien, par ses caractéristiques peut-être les nuances les plus orientales de tous les parlers ikaviens (ce qui signifie que le territoire initial des Bunjevci de Bačka ne devait pas être loin de la Neretva)<sup>25</sup> » (Ivić, 2001 : 243)

Toutefois, beaucoup d'auteurs circonscrivent la (potentielle) région d'origine des Bunjevci de manière plus large. Selon Jeremić, ils ont longtemps vécu dans les « régions entre la Neretva, le Vrbas, la Save, la Kupa et l'Adriatique<sup>26</sup> » (1927, cité dans Erdeljanović, 1930 : 13-14). Selon Milić, avant de migrer vers Bačka, les Bunjevci habitaient « les régions en dessous du Dinara<sup>27</sup> » (1927, cité dans Erdeljanović, 1930 : 11-12). Georgijević mentionne, quant à lui, « les régions dinariques centrales<sup>28</sup> » (1938, cité dans Bošnjaković & Sikimić, 2013 : 187). L'ethnologue croate Černelić (2005) évoque la possibilité que leur terre d'origine s'étende « un peu plus au sud que ce qu'on présumait jusqu'à maintenant, englobant le littoral monténégrin jusqu'à la frontière albanaise.<sup>29</sup> »

---

24 « Као што се види, дакле, првобитно место буњевачких говора треба заиста локализовати у северозападну Херцеговину и у најисточнији континентални део икавске Далмације, тојест у крај у којем и данас стварно има Буњеваца. Или укратко : *буњевачка традиција о пореклу "са реке Буне"*, без обзира на етимологија буњевачког имена, *може се сматрати као мање или више тачна.* »

25 « Говор бачких Буњеваца који су по пореклу сродни Буњевцима у северној Далмацији, Лици и Велебитском подгорју, представља изразито херцеговачки тип, по особина можда и најисточније боје од свих икавских говора (што значи да првобитна постојбина бачких Буњеваца није могла бити далеко од Неретве) »

26 « крајеви између Неретве, Врбаса, Саве, Купе и Јадрана »

27 « крајеви испод Динаре »

28 « centralni dinarski krajevi »

29 « nešto južnije nego što se to dosad predmnijevalo, uključujući i Crnogorsko primorje sve do albanske granice »

Selon Erdeljanović (1930 : 393), les Bunjevci auraient vécu pendant une longue période en Dalmatie (avant de migrer vers la région de Bačka). Il considère que c'est dans cette région particulière que les Bunjevci se sont constitués en tant que groupe ethnique spécifique et que leur ethnonyme a vu le jour. D'ailleurs, il mentionne le fait que les Bunjevci de Bačka utilisent également les appellations *Dalmates* (*Dalmatinci*) et *langue dalmate* (*dalmatinski jezik*) pour s'autodésigner et désigner leur langue<sup>30</sup>. Comme nous le verrons plus tard, Erdeljanović s'oppose à l'idée d'un lien entre l'ethnonyme *Bunjevci* et le toponyme *Buna*. D'après l'ethnologue, les ancêtres des Bunjevci seraient venus en Dalmatie entre le 13<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècle, par plusieurs vagues, depuis un très large territoire englobant la Bosnie occidentale (jusqu'à Travnik et Banja Luka) et l'Herzégovine occidentale (jusqu'à la Neretva et la Neretvica), ainsi que les régions voisines de Bosnie centrale et d'Herzégovine basse (Erdeljanović, 1930 : 385-386). Alors que certains seraient restés en Dalmatie, d'autres auraient ensuite migré en direction de l'ouest, vers Lika, et du nord, vers le Danube, au début du 17<sup>e</sup> siècle (Illustration 3, p. 37).



Illustration 3 — carte — Les migrations des Bunjevci d'après Erdeljanović (1930)

30 À l'heure actuelle, ces appellations ne sont plus utilisées par les Bunjevci de Bačka ; toutefois, on en garde trace dans certains de leurs écrits datés du 19<sup>e</sup> siècle — par exemple, dans le texte d'une pétition de 1896 en faveur de l'enseignement en langue maternelle : « *Nous Bunjevci [...], qui parlons la langue dalmate (serbo-croate)* » (*Mi Bunjevci [...], koji govorimo dalmatinski (srpsko-hrvacki) jezik*) (cité dans Šokčić, 1934 : 42)

Diverses hypothèses sur la venue des Bunjevci dans la région de Bačka ont également été émises, mais les experts s'accordent sur le fait que leur migration est vraisemblablement liée à la conquête des Balkans occidentaux par les Ottomans.

Il faut savoir qu'entre le 15<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle, l'espace sud-slave central (ou serbo-croate) connaît d'importants mouvements de population qui transforment profondément son paysage ethnique et linguistique (à ce sujet, voir Ivić, 2001 : 64-73). De nombreuses régions voient leur population se renouveler entièrement au fil des siècles. Si certaines migrations sont suscitées par des motifs économiques<sup>31</sup>, c'est sans doute la progression de l'Empire Ottoman en Europe qui en est le premier facteur. Il faut situer les migrations des Bunjevci parmi ces mouvements de population plus généraux.

Les Ottomans amorcent leur conquête des États balkaniques dès le milieu du 13<sup>e</sup> siècle et ne s'en retirent définitivement qu'au début du 20<sup>e</sup>. Au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, ils dominent la majeure partie du sud-est européen. Après leur fulgurante victoire contre l'armée hongroise, à Mohács en 1526, ils conquièrent la ville de Buda et étendent leur territoire jusqu'aux portes de Vienne. Ainsi, pendant six siècles, la péninsule balkanique est le théâtre d'affrontements répétés entre les forces armées de l'empire ottoman et celles des gouvernements européens (autrichien, hongrois, vénitien, russe). Elle sert, de même que sa population, de tampon entre les puissances rivales, européennes et ottomanes.

Dès le 14<sup>e</sup> siècle, les invasions ottomanes provoquent des vagues de migration spontanées vers l'ouest, le nord et le nord-ouest ; les populations slaves chrétiennes tentent de fuir les territoires conquis par les Ottomans en direction des territoires sous gouvernements chrétiens. Mais nombre de ces déplacements de population sont organisés par les autorités elles-mêmes ; les États chrétiens — la Hongrie, l'Autriche et Venise — sollicitent l'installation de populations slaves chrétiennes dans les régions qui font office de frontière militaire face à l'Empire ottoman<sup>32</sup>. De leur côté, les Ottomans œuvrent également à déplacer leurs sujets afin de repeupler les territoires acquis lors de nouvelles conquêtes et vidés de leur population initiale. De plus, comme le souligne Ivić (2001), chacune des guerres austro-ottomanes et vénéto-ottomanes engendre de nouveaux déplacements de population ; les populations qui collaborent avec les États chrétiens dans la lutte contre les Ottomans fuient leur territoire par peur de représailles.

Compte tenu de l'absence de documents historiques mentionnant leur ethnonyme, il est difficile de mettre au jour les circonstances qui ont conduit les Bunjevci à quitter leur terre d'origine. On ne sait ni *la date* à laquelle ils se sont établis dans la région de Bačka — avant la bataille de Mohács (1526), pendant l'occupation ottomane (1526-1686) ou au moment de la reconquête de la région par les Habsbourg (1683-1699) ? —, ni *les raisons* exactes de leur

---

31 Pour des raisons économiques, des populations quittent les massifs montagneux dinariques pour les plaines et les collines plus prospères (voir Ivić, 2001).

32 C'est de cette manière que se constituent lesdits « confins militaires » (*vojna krajina*) des Habsbourg.

migration — ont-ils fui les invasions ottomanes, ont-ils été appelés par les Habsbourg pour consolider leurs frontières ou déplacés par les autorités ottomanes dans l'objectif de repeupler Bačka ? De nombreux auteurs mentionnent également le rôle joué par les moines franciscains de Bosnie, qui auraient accompagné les Bunjevci vers Bačka (à ce sujet, voir notamment Unyi (2001 [1947])).

Il est possible que chacune de ces versions contienne une part de vérité, car rien n'indique que le déplacement des Bunjevci se soit réalisé en un seul temps. Au contraire, la plupart des auteurs tendent à penser que les Bunjevci sont venus vers Bačka en plusieurs vagues migratoires successives, les plus importantes ayant eu lieu au cours du 17<sup>e</sup> siècle.

Selon Erdeljanović (1930), la principale vague d'immigration des Bunjevci dans la région de Bačka a eu lieu aux alentours de 1622. Les Bunjevci auraient été contraints de quitter la Dalmatie ottomane (plus particulièrement, le sandjak de Klis, une subdivision du pachalik de Bosnie) à la suite d'une révolte, sans doute par peur de subir les représailles des autorités ottomanes. Ils auraient fui en direction du nord (Danube) et de l'ouest (Primorje et Lika). À l'appui de son hypothèse, Erdeljanović avance plusieurs documents indiquant que le sandjak de Klis s'est vidé d'un tiers de sa population au cours des deux premières décennies du 17<sup>e</sup> siècle (1930 : 43). Les dates coïncident avec les premiers témoignages de la présence de Bunjevci dans la région du Danube (*Podunavlje*) et dans celle du Littoral croate (*Hrvatsko primorje*). Erdeljanović (1930 : 46) mentionne un texte de l'évêque M. Brajković, daté de 1702, qui raconte que les Bunjevci sont venus, depuis les territoires turcs, dans la région du Littoral croate, quatre-vingts ans plus tôt (soit aux alentours de 1622). Or, comme nous l'avons vu, 1622 est également la date du texte de Simeon J. Matković, faisant pour la première fois mention de l'ethnonyme Bunjevci dans la région du Danube.

D'autres auteurs, notamment István Iványi<sup>33</sup>, considèrent que les Bunjevci sont plutôt arrivés en masse dans la Bačka en 1686 ou 1687, au moment où les Ottomans se retiraient de la région<sup>34</sup> (voir par exemple Unyi, 2001 [1947] : 44-46). Les documents majeurs qui confortent cette hypothèse se trouvent dans les archives du Conseil de guerre de la Cour d'Autriche à Vienne (*Hofkriegsrat Archiv*) (à ce sujet voir Ivanić, 1899 : 68-69 ; Erdeljanović, 1930 : 75-76). On y apprend notamment qu'en 1687, les dénommés Marković et Vidaković ont demandé officiellement aux autorités autrichiennes d'accorder des terres aux Bunjevci — désignés *Rasciens catholiques* (*katholischen Rätzen*). En contrepartie, ils se sont engagés à se battre, aux côtés de l'armée autrichienne, contre l'ennemi commun ottoman. La requête a été acceptée et ils se sont installés dans les villes de Baja, Subotica et Szegedin.

À l'heure actuelle, l'année 1686 serait même célébrée par l'Église catholique comme l'anniversaire de l'arrivée des Bunjevci à Subotica (à ce sujet voir Sekulić, 1986 ; Todosijejić,

---

33 Iványi, I. (1886, 1892). *Szabadka szabad királyi város története* I, II. Szabadka

34 La ville de Subotica est libérée des Ottomans à la fin de l'année 1686.



2002). Certains auteurs estiment cependant qu'il ne s'agissait que de la dernière vague de migration des Bunjevci vers Bačka (et pas nécessairement la plus importante numériquement). D'autres considèrent qu'il n'y a pas réellement eu de nouvelle migration en 1686, mais que les Bunjevci (déjà présents) ont simplement rejoint l'armée autrichienne au moment de la reconquête de la région de Bačka (voir Erdeljanović, 1930 : 75-76).

## 1.2. Les hypothèses concernant la motivation sémantique et l'étymologie de l'ethnonyme Bunjevci

Divers auteurs ont tenté d'expliquer pourquoi les Bunjevci portent ce nom « tout à fait insolite, singulier<sup>35</sup> » (Erdeljanović, 1930 : 374), et — à travers la compréhension de l'ethnonyme — ont tenté de donner des réponses à la question de leur origine. Toutefois, l'étymologie et la motivation sémantique de l'ethnonyme *Bunjevci* (sing. Bunjevac) restent à ce jour obscures. Diverses interprétations se font concurrence (pour une synthèse, voir : Antunović, 1882 : 44-58 ; Erdeljanović, 1930 : 285-304 et 378-384 ; Sekulić, 1990a : 16-22 ; Bošnjaković & Sikimić, 2013 : 188).

Il est intéressant de noter que la plupart des hypothèses concernant l'étymologie et la motivation sémantique de l'ethnonyme *Bunjevci* ont déjà été formulées au 19<sup>e</sup> siècle ; I. Antunović<sup>36</sup> (1882 : 44-58) en propose une synthèse dans un chapitre intitulé « Différentes opinions sur les noms Bunjevac et Šokac » (*Različita mnjenja o imenu Bunjevac i Šokac*). Plusieurs de ces hypothèses sont basées sur l'étymologie populaire<sup>37</sup>, autrement dit sur les récits entretenus par les Bunjevci eux-mêmes au sujet de leur origine et de la signification de leur ethnonyme. On entend ainsi raconter que les Bunjevci doivent leur nom à la rivière herzégovinienne *Buna* — d'où ils seraient originaires —, ou bien « que leurs ancêtres se sont toujours révoltés [*bunili*], c'est à dire qu'ils étaient des rebelles, et que les autres les ont pour cela appelés Bunji, Bunjevci<sup>38</sup> » (Ivan Murgić, cité par Antunović, 1882 : 44). Dans la suite de ce paragraphe, nous allons présenter brièvement les principales interprétations données à l'ethnonyme *Bunjevci*.

### 1.2.1. Un dérivé du toponyme *Buna*

Pour certains auteurs, la population en question aurait été désignée selon sa provenance géographique. Dans cette optique, l'ethnonyme *Bunjevci* serait dérivé d'un toponyme (probablement *Buna* ou *Bunja*) et aurait pour signification première : ceux qui vivent à ou viennent de *Buna*. L'interprétation la plus courante est que les Bunjevci seraient désignés d'après le nom d'une petite rivière d'Herzégovine, la *Buna*, un affluent de la Neretva, d'où ils

---

35 « сасвим необичним, особитим именом »

36 L'évêque Ivan Antunović est connu pour être l'un des premiers instigateurs de l'éveil national des Bunjevci de Bačka dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Il est le premier Bunjevac à avoir écrit une monographie sur les Bunjevci de Bačka.

37 Nous utilisons le terme « étymologie populaire » sans appréciation négative, sans connotation de « fausse » étymologie. Nous souhaitons seulement désigner la démarche par laquelle les locuteurs eux-mêmes tentent de soulever l'opacité du mot « Bunjevci ».

38 « da su se njihovi stari uvijek bunili, t. j. da su bili rebelijaši, pa da su ih drugi zato prozvali Bunji, Bunjevci »

seraient probablement originaires. D'autres auteurs considèrent que les Bunjevci ne doivent pas leur ethnonyme à la rivière, mais à une petite ville d'Herzégovine doté d'un nom similaire. Đorđe Popović-Munjatović émet l'hypothèse (« étrange et fantastique<sup>39</sup> », selon Erdeljanović) que le nom Bunjevci désignerait les habitants de la ville de Hum et serait donc un synonyme du nom *Humljak* (ou *Humljanin*). D'après lui, les deux toponymes *Hum* et *Buna* (ou *Bona*) — l'un d'origine slave, l'autre d'origine grecque — désigneraient historiquement une seule et même ville (voir Erdeljanović, 1930 : 296 et 355 ; Sekulić, 1990a : 17).

Comme nous l'avons mentionné, l'hypothèse que les Bunjevci auraient été nommés d'après la rivière Buna est vraisemblablement fondée sur les récits populaires entretenus par les Bunjevci eux-mêmes. Vuk Karadžić (1849, 2) y fait d'ailleurs mention dans son célèbre article « Serbes, tous et partout » (*Srbi svi i svuda*) : « Il se peut que les Bunjevci s'appellent selon la rivière herzégovinienne Buna, d'où ils ont, comme on le raconte, autrefois migré.<sup>40</sup> » Selon Erdeljanović (1930 : 6), de nombreux auteurs ont — à la suite de Karadžić — affirmé que les Bunjevci trouvent leur origine aux alentours de la rivière Buna — se basant sur cette interprétation de l'ethnonyme —, sans pour autant apporter de preuves consistantes. Nous verrons par la suite que Erdeljanović est lui-même partisan d'une autre interprétation.

L'ethnologue serbe Ivanić (1893 ; 1899) défend également l'idée que l'ethnonyme *Bunjevci* est dérivé du toponyme *Buna* (qui désigne la rivière et, selon lui, toute la région qui la borde). Cependant, comme nous le verrons par la suite, son interprétation de l'ethnonyme est basée sur le présupposé que les Bunjevci ne sont pas un peuple particulier, mais sont des Serbes de confession catholique.

« Le mot "Bunjevac" ne désigne pas et ne peut être le nom d'un peuple, il désigne plutôt un provincial, un homme qui vient d'un environnement, d'une région, d'une province particulière, comme "Sremac" [Syrmien] (de la province de Srem [Syrmie]), "Bosanaц" [Bosnien] (du pays de Bosna [Bosnie]). Dans ce cas, la région Buna a aussi reçu son nom de la rivière Buna et ainsi les gens de là-bas reçoivent le nom provincial "Bunjevac", tandis que leur nom national est serbe, parce qu'ils sont une branche de l'arbre serbe.[...]»<sup>41</sup> (Ivanić, 1893 : 3)

Ivanić insiste donc sur le caractère « régional » ou « provincial » (*pokrajinsko, provincijalno, oblasno, topografično*) et non « national » (*narodnosno*) du nom *Bunjevac*. Selon lui, les Bunjevci ont été désignés ainsi d'après leur région d'origine — les rives de la Buna —, et non parce qu'ils représentent un peuple particulier.

---

39 « чудновата и фантастична претпоставка »

40 « Буњевци може бити да се зову од Херцеговачке ријеке Буне, од које су се, како се приповиједа, негда амо доселили. »

41 « Сама реч "Буњевац" не означава нити може бити име једног народа, она више означава појам једног прованцалца (провинцијалца) човека из извесне околине, предела, провинције, као што је "Сремац" (од провинције Срема), "Босанац" (од државе Босне). У овом случају је и предео Буна добио име од реке Буне и тако добише људи оданде провинцијално име "Буњевац", док им је народносно име српско, пошто су огранак српског стабла. [...] »

### 1.2.2. Un dérivé de l'anthroponyme *Bunj* ou *Bun*

Toutefois, selon Đura Daničić, la présence du suffixe *-evac* (pl. *-evci*) suggère que le mot *Bunjevci* n'a pas été dérivé d'un toponyme, mais plutôt d'un anthroponyme. Il suppose que l'ethnonyme aurait pu être dérivé de *Bunj*, diminutif à valeur hypocoristique du prénom *Bunislav* ou *Bonifacius*. Les Bunjevci auraient ainsi été désignés soit d'après un dénommé *Bunj* — qui aurait joué un rôle de leader auprès de cette population —, soit en référence au Saint Boniface (*Bonifacius*) — que lesdits Bunjevci auraient particulièrement glorifié ou célébré<sup>42</sup>.

Selon Martin Nedić (1881 — mentionné dans Antunović (1882) et Erdeljanović (1930)), le nom *Bunjevci* aurait pour signification initiale : ceux qui suivent le pape Boniface. Il aurait été attribué aux chrétiens qui prêtaient allégeance au pape de Rome (c'est-à-dire, les catholiques), par ceux qui suivaient le patriarche grec (c'est-à-dire, les orthodoxes).

« À cette époque, ceux qui reconnaissaient le patriarche grec comme chef de toute la chrétienté appelaient "Bunifac" ceux qui reconnaissaient comme chef le pape de Rome, et de là est venu le nom "Bunjevac", c'est-à-dire ceux qui suivent Boniface.<sup>43</sup> » (Nedić, cité par Antunović, 1882 : 57)

Le lexicographe croate Petar Skok<sup>44</sup> (1971), quant à lui, évoque la possibilité que l'ethnonyme *Bunjevac* soit dérivé de l'anthroponyme roumain *Bun* (du latin *bonus*), un prénom usité parmi les populations valaques dans la région d'origine des Bunjevci (mentionné par Sekulić, 1990a : 19).

### 1.2.3. Un surnom moqueur (*Bunjevci* vs *Rkaći*)

Erdeljanović (1930) soutient, quant à lui, une autre hypothèse. À l'image d'Ivo Milić et de Vaso Glušac, il voit dans l'ethnonyme *Bunjevac* un « surnom moqueur » (*podrugljiv nadimak*). Les Bunjevci n'auraient pas été désignés d'après leur provenance géographique, mais en regard « d'un signe externe, qui était la caractéristique commune à tout ce groupe<sup>45</sup> » (Erdeljanović, 1930 : 380) : la religion catholique et, plus précisément, la langue latine employée par les catholiques dans leurs cérémonies religieuses.

Selon lui, le nom *Bunjevac* serait apparu en Dalmatie entre le 13<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècle et aurait été, au départ, attribué par dénigrement ou moquerie aux catholiques par les orthodoxes. À cette époque et dans cette région, les catholiques usaient eux aussi du même type d'appellation dénigrante vis-à-vis des orthodoxes, désignant ces derniers *Rkaći* (ou *Hrkaći*). Le terme *Rkaći*

---

42 Voir l'entrée « Buñevac » dans le « Dictionnaire de la langue croate ou serbe » (*Rječnik hrvatskoga ili srpskoga jezika*), Partie 1 : A-Češuļa, JAZU, 1880-1882, p. 738

43 « Tog vriemena, koji su grčkog patrijarhu priznavali za sveobću glavu svega Kršćanstva, zvali su one, koji su priznavali rimskog papu za sveobću glavu "Bonifac", a odavle došlo ime "Bunjevac", t. j. koji sliede Bonifacija. »

44 Voir l'entrée « Bunjevac » dans le « Dictionnaire étymologique de la langue croate ou serbe » (*Etimologijski rječnik hrvatskoga ili srpskoga jezika*), Livre 1 : A-J, Zagreb : JAZU, 1971, p. 237-238

45 « спољашњем знаку, који је био заједничком карактеристиком целе те групе »

— forme courte du mot *Grkaći* (*Grci*), les Grecs (c'est-à-dire, ceux de confession religieuse grecque : les *orthodoxes*) — aurait perdu son sens premier pour être associé (par attraction paronymique) au verbe *hrkati* (ronfler), donnant ainsi une valeur très négative et railleuse à ce surnom. Selon Ivo Milić, « Bunjevac ne désigne donc rien d'autre que le catholique par opposition au Rkać orthodoxe<sup>46</sup> » (cité par Erdeljanović, 1930 : 297). Le terme *Bunjevac* serait ainsi né en réponse à celui de *Rkać/Hrkać* et aurait aussi initialement une connotation péjorative. Vaso Glušac émet l'hypothèse — à laquelle adhère ultérieurement Erdeljanović — que le nom Bunjevac serait dérivé du verbe *bunjati* ou *bunjaviti* (parler de manière incompréhensible), dont il suppose l'existence<sup>47</sup>. Les orthodoxes auraient employé ce surnom pour se moquer des catholiques qui prient Dieu dans une langue incompréhensible, c'est-à-dire en latin.

« En conséquent, cette désignation [Rkaći] est devenue très offensante pour les Serbes orthodoxes et a évidemment eu pour conséquence que les orthodoxes ont eux aussi cherché un mot adéquat par lequel ils pourraient se moquer des catholiques en raison de leur religion et de leurs caractéristiques apparentes. Une de ces caractéristiques est l'incompréhensible langue latine dont les catholiques se servent pour donner leurs messes et toutes leurs cérémonies religieuses. Il était facile de s'en moquer, et pour cela le mot adéquat pouvait être construit sur la base de ceux qui servaient déjà dans la langue vernaculaire à désigner ou à se moquer d'un discours [langue] incompréhensible, *trabunjanje* ou *buncanje* [divagation, bafouillage, bredouillage].<sup>48</sup> » (Erdeljanović, 1930 : 381-382)

Selon Erdeljanović (1930), l'ethnonyme aurait ensuite perdu sa motivation d'origine (le lien avec le verbe *bunjati*) pour ne désigner que la population concernée — c'est-à-dire, les catholiques de langue štokavo-ikavienne de cette région précise en Dalmatie. Par la suite, diverses interprétations visant à expliquer — autrement dit, à remotiver — l'ethnonyme auraient émergé chez les Bunjevci eux-mêmes. Ainsi seraient nés les récits populaires selon lesquels le nom *Bunjevci* est dérivé du nom de la rivière Buna — d'où les Bunjevci sont originaires —, ou bien du verbe *buniti se* — car leurs ancêtres se sont beaucoup « révoltés » (contre les Ottomans) dans la période prémigratoire. Selon Erdeljanović (1930 : 383-384), la remotivation de l'ethnonyme en termes plus favorables explique pourquoi le groupe en question l'a adopté pour s'autodésigner et le porte avec grande fierté.

---

46 « Буњевац дакле не означаје друго него католика за разлику од православног Ркаћа. Пошто се та имена створила [...] ради поруганије, требало би им тражити корен у којој подругљивој речи »

47 Selon V. Glušac, le surnom était initialement "Bunjavac". La voyelle [a] aurait ensuite été remplacée par la voyelle [e] (ce qui, dans la région en question, est un phénomène phonétique fréquent lorsque le [a] est précédé d'une consonne palatale), pour donner "Bunjevac".

48 « Услед тога је ово означање за православне Србе постало врло непријатном поругом и наравно да је имало за последицу, да су и православни стали тражити подесну реч којом би се потсмехнули католицима због њихове вере и њених видних обележја. Једно је од такви обележја неразумљиви латински језик, на коме се код католика служи служба Божја и врше сви верски обреди. Томе би се лако потсмехнути и за то се могла начинити и подесна реч од основа које су већ у народном језику означавале такво неразумљиво говорење или из потсмеха речено, трабуњање или бунцање. »

#### 1.2.4. Un dérivé du mot *bunja* (cabane de pierre)

Une autre hypothèse tend à rapprocher le mot *Bunjevci* de celui de *bunja*, qui désigne une petite cabane de forme circulaire, construite en pierres sèches, qui servait vraisemblablement d'abri dans les champs, voire de résidence provisoire ou permanente (voir Erdeljanović, 1930 : 299-300 et Sekulić, 1990a : 17-18). Les Bunjevci ont pu être nommés ainsi, car ils utilisaient ou vivaient dans ce type de constructions.

Svetozar Georgijević reconnaît cette hypothèse comme plausible sur le plan linguistique : « Il n'est pas difficile de montrer linguistiquement par quelle voie on est passé de *bunja* à *Bunjevci*. L'homme qui vivait dans une *bunja* pouvait s'appeler 'Bunj', ou plutôt 'Bunjac', au pluriel 'Bunjci' ou 'Bunjevi', d'où on a pu simplement extraire *Bunjevac* — *Bunjevci*<sup>49</sup> » (Georgijević, 1978, cité par Sekulić, 1990a : 19). Sekulić (1986 : 227) défend également cette hypothèse comme étant « la plus proche et la plus fiable » (*najbližim i najpouzdanim*), bien qu'il privilégie parfois l'interprétation selon laquelle le nom *Bunjevci* serait dérivé de celui de la rivière *Buna* (Sekulić, 1990a).

---

49 « Nije teško jezički pokazati kojim je putem od *bunja* došlo do *Bunjevaca*. Čovek koji je živeo u *bunji* mogao se zvati 'Bunj' ili pre, 'Bunjac', u množini 'Bunjci' ili 'Bunjevi' iz čega se moglo samo izvesti *Bunjevac* — *Bunjevci* »

### 1.3. La question de l'ethnogenèse et les controverses autour de l'identité ethnonationale des Bunjevci

Comme nous avons pu le voir, l'origine géographique des Bunjevci, tout comme la signification de leur ethnonyme, ne font pas consensus. Mais c'est sans aucun doute la catégorisation des Bunjevci parmi les autres peuples des Balkans occidentaux, autrement dit la question de leur appartenance ethnonationale (*narodnost*), qui suscite le plus de controverses.

Derrière les interrogations sur l'origine des Bunjevci se cache un débat sur l'essence du groupe, l'idée qu'il faut chercher dans le lointain « passé ethnique<sup>50</sup> » (*etnička prošlost*) des Bunjevci les traces de leur identité primordiale, leur « vraie nationalité<sup>51</sup> » (*prava narodnost*). Cependant, il n'y a d'accord ni sur la nature (ethnique, nationale, régionale, religieuse...) du groupe en question, ni sur sa relation — son affiliation ou sa parenté — avec les autres peuples balkaniques. On peut ainsi lire que les Bunjevci sont depuis l'origine des Croates, qu'ils sont des Serbes convertis de gré ou de force au catholicisme, qu'ils sont des Valaques ou des Morlaques slavisés (croatisés ou serbisés), qu'ils sont les descendants des chevaliers normands venus au temps des Croisades, que leurs ancêtres étaient des Dardaniens ou des Daces, etc. Ces différentes versions de l'ethnogenèse des Bunjevci ne sont à l'évidence pas simplement déduites des données historiques (qui, d'ailleurs, concernant les Bunjevci avant le 18<sup>e</sup> siècle, sont très sporadiques). Elles répondent à des enjeux contemporains et cherchent à justifier, par la référence au passé, une certaine vision des divisions ethniques/nationales.

Ce n'est pas l'ethnogenèse en tant que phénomène qui nous intéresse ici. Nous ne cherchons pas, dans cette sous-partie, à contribuer à la question de l'origine ethnique des Bunjevci. Nous sommes plutôt interpellée par la manière dont les experts — qui sont des acteurs situés, non pas détachés de leur environnement socio-historique et politique — manipulent et construisent l'ethnogenèse en fonction de certains intérêts et enjeux contemporains, inscrivent leurs interprétations dans le cadre d'idéologies nationales.

Dans ce paragraphe, nous suivons l'approche de l'anthropologue Saša Nedeljković (2007) qui, dans son chapitre sur la question controversée de l'ethnogenèse des Monténégrins, écrit la chose suivante :

« Le récit de l'ethnogenèse, qui fait partie du processus d'identification ethnique/nationale, n'existe pas en soi, attendant que quelqu'un le révèle, et n'émerge pas dans l'isolation, mais se construit à travers l'interaction entre plusieurs entités ethniques dotées d'intérêts, au cours d'une longue période temporelle, et change souvent de forme. Cela signifie

---

50 L'expression est employée par Erdeljanović (1930 : 39).

51 L'expression est employée par Ivanić (1893b : 12).

concrètement que le récit de l'émergence et du développement d'un groupe ethnique ou d'une nation n'émerge pas d'un seul centre, mais de plusieurs centres de pouvoir concurrents dans la région donnée. [...] Le récit de l'ethnogenèse, en outre, n'est pas fondé sur des matériaux historiques, mais sur les intérêts et les désirs de certaines strates de ces centres ; les matériaux s'adaptent à ces intérêts, et non l'inverse.<sup>52</sup> » (Nedeljković, 2007 : 70-71)

Nous présentons ici quelques exemples et non une synthèse exhaustive des contributions de tous les auteurs qui ont écrit sur la question de l'ethnogenèse des Bunjevci.

### 1.3.1 Une « *branche de l'arbre serbe* » (*ogranak srpskog stabla*)

S'il n'en est pas le premier<sup>53</sup>, Ivanić (1893a, 1893b, 1899) est sans aucun doute le plus fervent défenseur de la thèse que les Bunjevci sont des Serbes. Comme nous l'avons vu précédemment, Ivanić récuse au nom *Bunjevci* tout caractère ethnique ou national (*narodnosno*). Selon lui, ce nom ne désigne pas un peuple particulier, mais un groupe régional, les habitants d'une contrée particulière (en l'occurrence, la région de Buna en Herzégovine). Il affirme que les Bunjevci « sont une branche de l'arbre serbe<sup>54</sup> » (1893a : 3), qu'ils « sont des Serbes de nationalité<sup>55</sup> » (1893b : 7). De surcroît, Ivanić marque une distinction nette entre les Croates et les Serbes (qu'il considère comme deux peuples distincts), et s'attache tout autant à démontrer l'appartenance des Bunjevci au peuple serbe qu'à nier leur lien au peuple croate.

Les écrits d'Ivanić s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'idéologie nationale serbe de l'époque. On y retrouve l'influence notoire des idées de Vuk Karadžić, théoricien du nationalisme serbe du 19<sup>e</sup> siècle, qui formule notamment l'idée d'une unité du peuple serbe autour de la langue štokavienne et au-delà des distinctions religieuses. Pour Karadžić (1849), tous les locuteurs de la variété linguistique štokavienne — qu'il considère comme la « langue serbe » (*srpski jezik*) — appartiennent à un même peuple, le « peuple serbe » (*srpski narod*) —, quelles que soient leurs appartenances religieuses (orthodoxe, catholique ou musulmane)<sup>56</sup>. Karadžić, traçant un signe d'égalité entre langue et peuple, fait une distinction entre les Serbes (štokaviens) et les Croates, qu'il réduit aux locuteurs des variétés linguistiques

---

52 « [...] priča o etnogenezi koja je deo procesa etničke/nacionalne identifikacije, ne postoji sama po sebi čekajući da je neko otkrije i ne nastaje u izolaciji, nego se stvara kroz interakciju više zainteresovanih etničkih entiteta kroz duži vremenski period, često menjajući oblik. To konkretno znači da priča o nastanku i razvoju jedne etničke grupe ili nacije ne nastaje u jednom centru, nego u više konkurentskih centara moći u regionu. [...] Priča o etnogenezi, osim toga, ne zasniva se na istorijskoj građi, nego na interesima i željama određenih slojeva u tim centrima; građa se prilagođava tim interesima, a ne obrnuto. »

53 Les Bunjevci sont notamment catégorisés comme des « Serbes catholiques » ou des « Rasciens catholiques » dans la tradition hongroise au 19<sup>e</sup> siècle (à ce sujet, voir Weaver, 2011).

54 « [...] су огранак српског стабла »

55 « [...] су по народности Срби »

56 Vuk S. Karadžić parle de « *Serbes des trois religions* » (*Срби сва три закона*) (Karadžić, 1849). Il précise que seuls les orthodoxes se désignent du nom *Serbes* et que « *les autres* [catholiques et musulmans] *ne veulent pas adopter ce nom* » (*остали овога имена не ће да приме*), mais préfèrent s'appeler par d'autres noms. Parmi la liste des noms utilisés par les Serbes pour s'autodésigner, il mentionne le nom *Bunjevci* (1849 : 2).



čakaviennes. Cette conception constitue le socle de la théorie d'Ivanić au sujet de l'appartenance ethnonationale serbe des Bunjevci.

L'argumentation d'Ivanić découle de l'idée majeure que les Serbes et les Croates constituent deux entités ethniques (deux peuples) bien distinctes, chacune dotée de sa langue particulière (štokavien vs čakavien), et de son territoire spécifique. Il mobilise les notions de territoire et de langue pour démontrer l'appartenance ethnonationale serbe des Bunjevci, tandis qu'il nie — à l'image de Karadžić — à la religion la valeur de critère d'identification et de délimitation des peuples.

L'origine géographique des Bunjevci fait figure d'argument central dans la thèse d'Ivanić. Selon lui, les Bunjevci viennent d'une région serbe, l'Herzégovine ; leurs ancêtres étaient donc nécessairement des Serbes et ils ne peuvent alors qu'être des Serbes eux-mêmes. « Les Bunjevci viennent d'Herzégovine [...] où il n'y a, ni dans le passé et ni aujourd'hui, pas d'autre peuple que le peuple serbe. Donc, puisque leurs ancêtres étaient des Serbes, ils ne peuvent pas être autre chose [...] »<sup>57</sup> (Ivanić, 1899 : 118).

L'extrait suivant reflète bien la conception nationale, héritée de Karadžić, autour de laquelle s'articule l'argumentation d'Ivanić : l'Herzégovine est selon lui purement serbe, car, en dépit du fait qu'on y pratique trois religions, on n'y parle qu'une seule langue, le štokavien. Dans un même temps, il souligne le fait que l'Herzégovine, en tant que province, a historiquement fait partie de l'Empire serbe.

« Les Bunjevci sont des Serbes de nationalité. Leur région d'origine [l'Herzégovine], d'où ils ont immigré ici, n'est pas polyglotte, un seul peuple y vit, le peuple serbe, qui pratique trois religions, mais appartient à une seule nationalité, serbe. L'Herzégovine en tant que province faisait partie intégrante du grand empire serbe [...] À l'époque des Turcs, un seul peuple s'y réfugie, le peuple serbe, et elle est encore aujourd'hui la plus pure région serbe, dans laquelle la nationalité serbe est compacte et n'est mélangée à aucune autre nationalité.

Quand on regarde l'Herzégovine du point de vue scientifique, ethnographique et ethnologique, qui exclut toutes les nuances politiques, qui émergent habituellement du chauvinisme, alors on *ne peut* que conclure que l'élément, qui habite là-bas aujourd'hui et y habitait avant, est serbe [...]

En outre, il ne peut en être autrement. Au temps des grandes migrations des Croates et des Serbes (620-640 ap. JC), venus des Sudètes et des Carpates [...], les Croates ont occupé le littoral dalmate, avec la Liburnie (Croatie franque) de la Cetina à l'Istrie, une partie de la Save (plus tard, la Slavonie) ou la Pannonie inférieure (la zone entre la Save et la Drave), et les Serbes le territoire au sud du Velebit, la Bosnie (y-compris l'Herzégovine), la Mésie (Serbie) et le reste de la Dalmatie. Donc, les Serbes s'installent en Herzégovine et dans la partie inférieure de la Dalmatie il y a déjà 1200 ans et y vivent depuis sans interruption,

---

57 « Буњевци су се доселили из Херцеговине [...] где никада па ни сада нема друге народности но српске. Дакле, када су њихови преци били Срби, не могу ни они бити друго »

préservant leur nationalité. De ces régions, depuis toujours serbes, viennent les Bunjevci<sup>58</sup> » (Ivanić, 1993b : 8-9)

Ivanić mobilise la langue pour identifier les Bunjevci comme des Serbes (qu'il identifie aux štokaviens), tout comme pour les distinguer des Croates (qu'il identifie aux čakaviens). Selon lui, bien que la variété linguistique parlée par les Bunjevci ait en commun le trait ikavien avec certaines variétés linguistiques croates (c'est-à-dire čakaviennes), leur langue est serbe (c'est-à-dire štokavienne).

« La langue que parlent les Bunjevci est la plus pure langue serbe. Ceci est naturel, entre autre car ils sont originaires de cette région serbe, l'Herzégovine, où, comme nous le savons, on parle le plus beau serbe. [...] Ils sont donc *ikavians*, mais cela ne signifie pas qu'ils sont Croates, car, outre les Croates-čakaviens, il y a des ikavians qui parlent un serbe pur, mais prononcent le *ћ* [jat] vieux-slave comme un *i*, et les Bunjevci en font partie. Ils disent *bilo* (*belo*), *lipo* (*lepo*), *vira* (*vera*) [variantes ikaviennes et ekaviennes des mots "blanc", "beau" et "foi"], sinon ils prononcent tous les mots de la même façon que leurs frères orthodoxes<sup>59</sup>. » (Ivanić, 1993b : 6-7)

À l'image de Karadžić, Ivanić retient la langue – et rejette la religion – comme critère de définition du peuple. Selon lui, si les Bunjevci et les Serbes parlent la même langue, ils appartiennent nécessairement à un même peuple.

« Face à la question Qui appartient à quel peuple ?, la langue joue un grand rôle. [...] Une complète similitude de la langue suffit à dire que deux tribus sont un seul et même peuple. La langue est un arbre, la racine de chaque peuple. Tant que la langue existe, le peuple aussi existe. Les gens qui ont en commun une langue particulière constituent un peuple particulier, d'une [même] racine, d'une [même] origine [...]. N'est-ce pas aussi le cas chez les Serbes et les Bunjevci ?<sup>60</sup> » (Ivanić, 1993b : 9-10)

---

58 « Буњевци су по народности Срби. Стара њихова постојбина, одкуда се овамо доселише, није полиглотна земља, у њој је само један народ и то је српски, који исповеда три вере, а припада само једној, српској народности. Херцеговина као покрајина била је саставни део великог српског царства [...] За време Турака беше у њој само један народ, српски, а и данас спада она у најчистије српске крајеве, у којој је српска народност компактна, непомешана ни с једном другом народношћу. Када се на Херцеговину гледа с научног, етнографског и етнолошког гледишта, који искључује све политичке примесе, које обично извиру у шовинизму, онда се *не може* доћи до другог закључка, но да је елеменат, који сада тамо станује и који је пре тамо станао, српски. [...] У осталом, то друкчије не може да буде. За време велике сеобе Хрвата и Срба (620-640 после Хр.) са Судета и Карпата [...] Хрвати заузеше далматинско приморје, заједно са Либуријом (франачком Хрватском) од Цетине до Истре, део Савије (касније Славонија) или савске доње Паноније (простор између Саве и Драве), а Срби (Сербли) земљиште (преко) јужно од Велебита, Босну (са Херцеговином), Мизију (Србију) и остали део Далмације. Дакле Херцеговину и доњи део Далмације населише Срби и ево већ 1200 год. станују тамо без прекида, очував своју народност. Са тих, од вајкада српских крајева, дошли су Буњевци. »

59 « Језик, којим говоре Буњевци, најчистији је српски језик. То је у осталом и природно, јер су пореклом из оне српске земље, Херцеговине, у којој се, као што знамо, најлепше српски говори. [...] Они су дакле икавци, али то не значи да су они Хрвати, јер осим Хрвата-чакаваца, има икаваца, који говоре чисто српски, само што старославенско *ћ* изговарају као и, а у те спадају Буњевци. Они кажу било (бело), липо (лепо), вира (вера), иначе све речи изговарају као и њихова православна браћа. »

60 « При расправљању питања, ком народу ко припада, језик игра велику улогу. [...] Довољна је само потпуна сличност језика, па је решено, да су два племена један те исти народ. Језик је стабло, корен сваког народа. Док језик постоји, постоји и народ. Људи који имају изванредан језик заједнички, сачињавају изванредан народ, једног корена, једног порекла. [...] Није ли тај случај и код Срба и Буњеваца? »

Ivanić considère que l'appartenance religieuse catholique est la seule chose qui distingue les Bunjevci de « leurs frères orthodoxes » (*njihova pravoslavna braća*). Il désigne d'ailleurs les Bunjevci par les expressions « Serbes catholiques » (*katolički Srbi*) ou « Serbes de cette religion » (*Srbi ove vere*). La religion (contrairement à la langue) ne constitue pas, selon lui, un critère pertinent pour distinguer des peuples : « Ils sont catholiques. Mais la religion a-t-elle quelque chose à voir avec la nationalité ?<sup>61</sup> » (Ivanić, 1899 : 118).

Comme on peut le voir, Ivanić aborde la question des appartenances nationales — de la nationalité (*narodnost*) — selon une perspective essentialiste. Il considère que l'appartenance au peuple est transmise de manière héréditaire et, de fait, non-négociable. Selon lui, les Bunjevci ont une « vraie nationalité » (*prava narodnost*), susceptible d'être démontrée de manière irréfutable par la science. Il s'appuie d'ailleurs sur l'autorité de l'institution scientifique qui édite son texte, la *Matica Srpska* (Novi Sad) et met en avant l'objectivité scientifique de sa théorie sur l'appartenance nationale des Bunjevci, qu'il présente comme un constat. L'identité serbe des Bunjevci n'est pas, selon lui, quelque chose de contestable. Dans un même temps, il disqualifie toutes les autres théories émises jusqu'alors au sujet de l'identité nationale des Bunjevci, rejetant ces dernières dans la sphère de la « propagande ».

« En disant cela au sujet du nom et de la nationalité des Bunjevci, nous n'avons jamais eu à l'esprit quelconques intentions de propagande, car cette discussion n'est pas un pamphlet politique, mais une discussion scientifique, éditée par une société scientifique [la *Matica Srpska*]. On aurait tort de l'interpréter différemment. Ici, on fait seulement le constat du véritable état des choses et on apporte des conclusions irréfutables sur la vraie nationalité des Bunjevci.<sup>62</sup> »

Les essais d'Ivanić sur les Bunjevci sont bien sûr à prendre en compte dans leur contexte de production, la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

### 1.3.2. Une « part de notre peuple » (*deo našeg naroda*)

En second lieu, nous souhaitons aborder la théorie sur l'ethnogenèse des Bunjevci développée par l'ethnologue serbe Erdeljanović dans sa monographie « De l'origine des Bunjevci » (*O poreklu Bunjevaca*), publiée à Belgrade en 1930.

La manière dont Erdeljanović appréhende les Bunjevci reflète particulièrement bien le contexte idéologique national dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres. Contrairement à Ivanić, il ne plaide pas ouvertement en faveur d'une appartenance des Bunjevci au peuple serbe, mais il les englobe sous l'appellation « notre peuple » (*naš narod*). Il introduit ainsi la

---

61 « Они су католици. А зар вера има што са народношћу ? »

62 « Говорећи ово о имену и народности Буњеваца, ми нисмо никако имали на уму пропагандистичке намере, јер ова расправа није политичко-пропагандистички памфлет, већ научна расправа, коју издаје научно друштво. За то би нам криво било, да га ко друкчије тумачи. Овде се само констатује право стање ствари и доносе необориви закључци о правој народности Буњеваца. »

préface de son livre en évoquant qu'« une part considérable de notre peuple se désigne du nom "Bunjevci"<sup>63</sup> » (Erdeljanović, 1930 : préface IX)<sup>64</sup>.

Il faut préciser que le texte d'Erdeljanović est publié dans un contexte très particulier. Dix ans seulement après sa formation, l'État yougoslave traverse une importante crise politique et les divisions politiques se creusent. Alors que, du côté de Belgrade (centre du pouvoir), le régime pratique une politique unitariste — dont l'objectif est l'homogénéisation (ou la nationalisation) de l'espace yougoslave et l'imposition d'une « yougoslavité intégrale » (*integralno jugoslavenstvo*) —, de fortes tendances autonomistes ou séparatistes se développent dans les périphéries, notamment chez les élites croates insatisfaites du gouvernement. Le problème de l'identité nationale des Bunjevci — appelée « question des Bunjevci » (*bunjevačko pitanje*) — prend une saillance particulière à cette période de crispation identitaire. Les positions d'Erdeljanović suscitent d'ailleurs de nombreuses critiques, notamment de la part de ceux qui perçoivent les Bunjevci comme des Croates (parmi lesquels figure un certain nombre de Bunjevci).

Conjointement à l'incorporation des Bunjevci dans la catégorie « notre peuple », Erdeljanović confère au nom *Bunjevci* un caractère « ethnique ». Selon lui, les Bunjevci n'ont pas été désignés en regard de leur provenance géographique (comme nous l'avons vu, il rejette l'hypothèse que le terme serait dérivé du mot Buna), mais d'après leur appartenance religieuse. Toutefois, il précise que, si le nom Bunjevci a toujours été « associé seulement aux catholiques » (*vezano samo za katolike*), il n'a jamais servi à désigner les catholiques en général, mais bien « un groupe spécifique de catholiques, au sein de notre peuple » (*za naročitu grupu katolika, u našem narodu*) (1930 : 304). En d'autres termes, il met en évidence que le terme *Bunjevci* n'a pas uniquement une « signification religieuse » (*versko značenje*), mais désigne un groupe « ethnique » (*etničko*) particulier, dont la religion catholique devait être une des principales caractéristiques apparentes de ses membres.

« [...] il faut encore mentionner quelques données caractéristiques, qui montrent, de manière claire et fiable, que notre peuple associe depuis toujours le nom Bunjevci à un groupe spécifique, particulier, de catholiques au sein de notre peuple et qu'il distingue précisément les Bunjevci de tous les autres catholiques, qu'ils soient les nôtres ou étrangers. En d'autres termes, ces données montrent que l'appellation "Bunjevci" a au sein de notre peuple une signification non seulement religieuse mais également ethnique : elle désigne l'origine d'un groupe particulier de nos catholiques et aussi un ensemble de caractéristiques ethniques particulières qui leur est associé.<sup>65</sup> » (1930 : 301)

---

63 « знатан се део нашег народа означава именом "Буњевци" »

64 Dans la suite de son livre, l'auteur utilise à plusieurs reprises des expressions similaires ; à titre d'exemple : « *il y a un peu plus de 400 000 individus de notre peuple qui s'appellent ou se désignent du nom "Bunjevci"* » (Има нешто преко 400000 душа нашег народа, који се назива или означава именом "Буњевци") (1930 : 1), « *ce nom tout à fait inhabituel, que porte seulement une part des catholiques de notre peuple* » (ово сасвим необично име, које носи само један део католика од нашег народа) (1930 : 300), « *un grand groupe de notre peuple* » (велика група нашег народа) (1930 : 380), etc.

65 « [...] вредно је поменути још неке карактеристичне податке, који јасно и поуздано показују, да наш народ име "Буњевци" навек везује само за једну, нарочиту, посебну групу католика у нашем народу и да

Selon lui, dans les différentes régions où ils vivent, les Bunjevci sont clairement distingués des autres populations catholiques. Dans la région du Danube, les Bunjevci sont différenciés des Šokci, même si les deux groupes sont catholiques et, qui plus est, de langue ikavienne. Concernant la région du Littoral croate (*Hrvatsko Primorje*), il évoque un extrait du texte de l'évêque Brajković (daté de 1700) qui fait une distinction entre « les Valaques catholiques dits Bunjevci » (*catholici Valachi alias Bunievctzi*) et les « Croates catholiques » (*catholicorum Croatorum*) (Erdeljanović, 1930 : 301-302). Concernant la Dalmatie, il souligne le fait que personne ne désigne du nom *Bunjevci* les catholiques qui vivent sur le littoral et les îles dalmates. Il évoque toutefois le fait que beaucoup de Bunjevci se désignent en revanche du nom *Croates* ; il s'agit selon lui du résultat de la « propagande nationaliste des temps modernes » (*nacionalistička propaganda novijeg vremena*) qui tend à imposer à tous les catholiques le nom de Croates (1930 : 303).

Erdeljanović développe également une théorie au sujet de l'émergence des Bunjevci comme groupe ethnique. Comme nous l'avons déjà mentionné, il situe la naissance du groupe — en d'autres termes, son ethnogenèse — en Dalmatie. Selon l'ethnologue, c'est dans cette région spécifique que les Bunjevci se sont constitués en tant que groupe ethnique et ont reçu leur ethnonyme particulier. Erdeljanović considère que les Bunjevci sont les descendants des migrants (venus principalement de l'ouest de la Bosnie et de l'Herzégovine) qui ont peuplé la Dalmatie entre le 13<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècle. Selon lui, les Bunjevci représentaient donc, au moment où ils ont reçu leur ethnonyme, une population très hétérogène — « un mélange considérable » (*prilična mešavina*) — sur le plan des origines géographiques et des appartenances ethnoculturelles.

« Les recherches ont démontré qu'ils sont à l'origine des migrants venus de diverses parties, principalement occidentales, de la Bosnie-Herzégovine, et aussi en partie d'autres de nos régions. Cette migration, comme nous l'avons vu, a commencé dès le 13<sup>e</sup> siècle et s'est continuée à travers tous les siècles suivants. Sur le plan de leur composition ethnique, les Bunjevci de Dalmatie représentaient donc, dès le départ, au moment où ils ont reçu leur nom commun, un mélange considérable, tant par leurs origines que par les caractéristiques ethniques de leurs membres [...]» (1930 : 380)

Selon lui, le partage par ces migrants de certaines caractéristiques — il mentionne notamment le dialecte štokavo-ikavien et la religion catholique — ont contribué à ce « que ce

---

тачно разликује "Буњевце" од свих осталих и наших и туђих католика. Другим речима, ти подаци показују, да назив "Буњевци" има у нашем народу не само верско него уједно и етничко значење: обележава порекло од једне посебне групе наших католика и у вези са њим и низ посебних етничких одлика »

66 « Испитивања су доказала, да су они по свом пореклу досељеници из разних, поглавито западних, крајева Босне и Херцеговине, а деломично и из других наших земаља. То је досељавање, као што смо видели, почело још у 13. веку па се наставила кроза све доцније векове. Буњевци у далмацији су, дакле, по свом етничком саставу одмах од почетка, кад су добили ово заједничко име, претставили приличну мешавину и то по пореклу и по етничким особинама својих родова [...] »

groupe prenne l'apparence d'un ensemble simple<sup>67</sup> » (1930 : 388), autrement dit à ce qu'il soit perçu comme une communauté homogène.

Erdeljanović consacre le dernier chapitre de son livre à la question de l'appartenance nationale (*narodnost*) des Bunjevci. Selon lui, à ce sujet, seules peuvent avoir une « valeur scientifique » (*naučna vrednost*) les données concernant la période historique précédant le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire « avant que [...] n'ait commencé la propagande nationale et la lutte autour de la domination des noms serbe et croate<sup>68</sup> » (1930 : 317). Contrairement à Ivanić, Erdeljanović n'affirme pas que les Bunjevci sont des Serbes. Toutefois, ses conclusions tendent plutôt à rapprocher les Bunjevci des Serbes que des Croates. Une des principales conclusions de ses recherches est « que, dans toutes les sources historiques et chez tous les auteurs des siècles précédents, les Bunjevci sont considérés et désignés comme Serbes (ou des mêmes noms par lesquels sont également appelés ou désignés les Serbes orthodoxes)<sup>69</sup> » (1930 : 394).

### **1.3.3. Les « descendants d'une tribu particulière » (*potomci jednog posebnog plemena*)**

Certains auteurs, favorables à l'idée d'un particularisme bunjevac, ont tenté de distinguer les Bunjevci des Serbes et des Croates en leur assignant une origine non-slave. Les théories les plus célèbres suivant cette optique sont celles des Hongrois Jenő Meznerich (en 1938) et Bernardin (Sándor) Unyi (en 1947). Alors que le premier considère que les Bunjevci descendent des Normands, le second estime qu'ils ont pour ancêtres les Daces.

Dans son livre *Les Bunjevci (Bunjevácok)*, publié à Budapest en 1938, Meznerich développe la thèse que les Bunjevci seraient les descendants des Normands qui ont conquis le sud de l'Italie et la Sicile au 11<sup>e</sup> siècle. Selon lui, au temps des Croisades et des guerres contre Byzance, une partie des chevaliers normands (notamment les invalides) se seraient installés dans les Balkans (plus précisément, en Dalmatie) et auraient été, par la suite, majoritairement slavisés. Les Bunjevci en seraient les descendants.

« [...] je pense que nous pouvons affirmer que les Bunjevci, à savoir les Dalmates installés dans la région de Bačka, ne sont pas identiques, voire ne sont pas apparentés aux Slaves du Sud, mais qu'ils sont les descendants des Normands germaniques qui ont envahi et dominé le sud de l'Italie et la Sicile et qui sont restés dans les Balkans.<sup>70</sup> » (Meznerich, 1938 : 42 ; cité par Dobos & Tóth, 2010 : 5)

67 « да та група добија изглед неке једноставне целине. »

68 « пре но што је [...] почела национална пропаганда и борба око превласти хрватског и српског имена »

69 « да се у свима историјским изворима и код свих писаца из прошлих векова Буњевци сматрају и називају Србима (односно именима којима се називају или означавају и православни Срби »

70 « [...] azt hiszem, a leghatározottabban állíthatjuk, hogy a bunjevácok, azaz a Bácska területén betelepített dalmaták, nem azonos, de még csak nem is rokon eredetű népfaj a délszlávokkal, hanem a Délolaszországba és Sziciliába benyomult és ott uralomra jutott ősgermán normannoknak a Balkánra vetődött és ottrekedt leszármazói. »

Comme le souligne Josip Buljovčić (1996) : 168), la théorie de Meznerich n'est pas dénuée d'enjeux politiques ; elle a « pour objectif de contribuer aux efforts révisionnistes en Hongrie à la veille de la Seconde Guerre mondiale<sup>71</sup> ». En distinguant les Bunjevci des Slaves du sud, Meznerich cherche à légitimer les prétentions de la Hongrie sur le territoire de Bačka. Selon Sokčević (Sokcsevits) (2012), Meznerich est un représentant typique du nationalisme hongrois des années 1930. Sa théorie s'accorde avec les conceptions (raciales) nazies de l'époque. En décrivant les Bunjevci comme les descendants des Normands, Meznerich cherche à les élever au rang de « race supérieure » (en comparaison aux Slaves) et à les rapprocher des Hongrois, l'enjeu central étant de justifier une révision — en faveur de la Hongrie — du Traité de paix de Trianon<sup>72</sup>.

Une dizaine d'années plus tard, Unyi publie le livre *Histoire des Šokci, des Bunjevci et des Franciscains de Bosnie (Sokácok-bunjevácok és a bosnyák ferencesek története)* dans lequel il affirme que les Bunjevci sont les descendants des Daces (ou des Dardaniens) et que leurs ancêtres étaient déjà présents sur la péninsule balkanique avant même l'arrivée des populations slaves<sup>73</sup>.

« S'il existe des opinions spécifiques, et souvent concurrentes, en ce qui concerne l'origine et la langue ancienne de certains peuples balkaniques, il est le plus probable que les actuels Macédoniens, Thraces, Bosniens, Albanais, Bunjevci et Šokci se trouvaient déjà dans les Balkans avant même la grande arrivée des Slaves et qu'ils n'ont pas appris leur langue des Serbes et des Croates. Encore aujourd'hui, leur dialecte particulier, leur accent particulier dans la prononciation des mots et la mélodie de leur langue en sont la preuve.<sup>74</sup> » (Unyi, [1947] 2001 : 9-10)

Unyi s'oppose fermement à la catégorisation des Bunjevci comme « Serbes catholiques » et à l'idée de leur affiliation aux Croates ; il parle d'ailleurs des « nations bunjevac et šokac » (*bunjevačke i šokačke nacije*) (Unyi, [1947] 2001 : 3). Comme il le dit ouvertement dans l'introduction de son livre, son intention est clairement de démontrer que les Bunjevci (et les Šokci) ne sont ni des Serbes ni des Croates, mais les « descendants d'une tribu particulière » (*potomci jednog posebnog plemena*) (Unyi, [1947] 2001 : 3).

« Les Bunjevci ressemblent aux Šokci, mais ne sont pas le même peuple. Alors que les ancêtres des Šokci sont les Thraces-Pannoniens, les ancêtres des Bunjevci sont les Dardaniens, ou les Daces. Leur territoire d'origine s'étendait autrefois au nord de la Pannonie basse et de la Mésie, sur la rive gauche du Danube inférieur. Poussés par l'arrivée des

---

71 « [...] imalo je za cilj da pomogne revizionistička nastojanja u Mađarskoj uoči drugog svetskog rata »

72 Signé en 1920 à Versailles, à la suite de la Première Guerre mondiale, le Traité de Trianon a pour conséquence le rattachement de la région de Bačka (plus largement, de la Voïvodine), jusque là hongroise, à la Yougoslavie.

73 Nous utilisons ici la traduction serbe du livre en question, publiée par la *Bunjevačka matica* à Subotica en 2001, sous le titre « Istorija Šokaca, Bunjevaca i Bosanskih Franjevaca ».

74 « Ako u odnosu na poreklo i drevni jezik pojedinih balkanskih naroda postoje posebna mišljenja, a više puta i međusobno suprotna, najverovatnije je da su se današnji Makedonci, Tračani, Bosanci, Arnauti-Albanci, Bunjevci i Šokci već nalazili na Balkanu, još pre velikog dolaska Slovena i da svoj jezik nisu naučili od Srba i Hrvata. To dokazuje još i danas poseban dijalekat, poseban akcenat izgovora reči i melodičnost njihovog jezika. »

Bulgares, à la fin du 6<sup>e</sup> siècle et au début du 7<sup>e</sup> siècle, ils ont été contraints de quitter les régions bordant la Mer Noire pour s'installer en Illyrie. Dans les documents écrits, nous rencontrons pour la première fois le nom Bunjevci de ce peuple slavisé, qui a toutefois conservé son caractère tribal [ethnique], seulement au début du 17<sup>e</sup> siècle. [...] » (Unyi, [1947] 2001 : 11-12)

Unyi n'est ni le premier, ni le dernier, à défendre l'hypothèse d'une origine dacienne des Bunjevci. Cette hypothèse a déjà été émise à la fin du 18<sup>e</sup> siècle par le moine Petar Katančić ; elle est également reprise plus récemment par le Bunjevac Mijo Mandić dans son livre *Buni, Bunjevci, Bunjevci* (2009) qui porte sur l'histoire et l'origine des Bunjevci. Il est aussi intéressant de noter que le texte de Unyi est traduit (du hongrois) et réédité en 2001 par la *Bunjevačka matica* (Subotica), une des principales institutions culturelles bunjevac en Serbie. Sur le site officiel de la minorité nationale bunjevac, nous pouvons également voir que le récit d'une origine dacienne des Bunjevci est celui qui est privilégié par les institutions politiques bunjevac : « Les Bunjevci sont un peuple slave autochtone. On considère qu'ils descendent des Dardiens ou des Daces [...] <sup>75</sup> ». L'historien Robert Skenderović (2012) — qui est clairement orienté en faveur d'une appartenance nationale croate des Bunjevci — dénonce l'instrumentalisation de la théorie de l'origine dacienne des Bunjevci à des fins politiques. Selon lui, cette théorie joue un rôle important, à l'heure actuelle, dans la politique qui vise à l'individuation des Bunjevci vis-à-vis des Croates.

#### **1.3.4. Un « groupe du peuple croate » (*skupina hrvatskog naroda*)**

La thèse d'une appartenance des Bunjevci à la nation croate est certainement l'une des plus diffusées dans le monde scientifique du milieu du 20<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui. À l'heure actuelle, cette thèse est défendue formellement tant par l'Académie hongroise des Sciences (*Magyar Tudományos Akadémia*) que par l'Académie croate des Sciences et des Arts (*Hrvatska Akademija Znanosti i Umjetnosti*). À titre d'exemple, cette dernière émet, en septembre 2013, une déclaration officielle au sujet de ce qu'elle nomme le « groupe ethnique croate des Bunjevci » (*hrvatska etnička skupina Bunjevci*), dans laquelle elle affirme que « par leur origine, leur histoire, leur culture traditionnelle, leurs coutumes et leur langue — néoštokavienne occidentale et ikavienne — les Bunjevci appartiennent au corps national croate <sup>76</sup> » (pour plus de détail, voir p. 247).

---

75 « Bunjevci su autohtoni slovenski narod. Smatra se da vode poreklo od Dardana odnosno Dačana [...] » (en ligne, dernièrement consulté le 10 avril 2016 : <http://www.bunjevci.net/o-bunjevcima>)

76 « po podrijetlu, povijesti, tradicijskoj kulturi, običajima i jeziku — zapadno novoštokavskom i ikavskom — Bunjevci pripadaju hrvatskom nacionalnom korpusu »



Cette thèse est aujourd'hui particulièrement étayée par les travaux de Milana Černelić<sup>77</sup>, qui consacre une partie de ses recherches à la question de l'ethnogenèse des Bunjevci. L'ethnologue croate s'intéresse aux aspects qui touchent à la culture traditionnelle des Bunjevci – plus particulièrement, aux coutumes de mariages – qu'elle considère comme une source importante pour l'étude de leur ethnogenèse. Elle s'inscrit clairement dans une approche holiste et comprend la notion d'identité ethnique essentiellement en termes d'inventaire de traits culturels. Pour reprendre l'expression utilisée par F. Barth (1998 [1969] : 11) dans sa critique d'une telle approche, Černelić envisage avant tout le groupe ethnique comme une « unité porteuse de culture » (*culture-bearing unit*). Sa démarche est la suivante : si on considère que l'on peut identifier un groupe ethnique par un ensemble de traits culturels particuliers, alors il est possible, en suivant la trace de ces traits culturels – qu'elle considère comme des « indicateurs ethnologiques » (*etnološki pokazatelji*) – dans d'autres régions et chez d'autres populations, de « mettre au jour les processus d'ethnogenèse » (*otkrivati etnogenetski procesi*) qui ont conduit à la formation de ce groupe (2003 : 410-411 ; 2005 : 25-29). Ainsi, à travers une étude comparative des occurrences de certains traits culturels (certaines coutumes de mariage) chez les Bunjevci dans les diverses régions qu'ils habitent et chez d'autres populations des Balkans méridionaux, l'auteure en arrive à la conclusion que « les indicateurs ethnologiques soutiennent l'affirmation que les Bunjevci ont depuis leurs débuts été une partie constitutive du corps national croate<sup>78</sup> » (2003 : 410). Voici comment elle résume sa théorie sur l'ethnogenèse des Bunjevci :

« Ce travail a fourni des indicateurs notoires sur l'ethnogenèse des Bunjevci, qui représentent une bonne base pour l'hypothèse que l'héritage culturel des Bunjevci comme complexe intégral est né et s'est façonné dans une ancienne couche au sein de l'espace dinaro-adriatique sud-est jusqu'à la frontière monténégrino-albanaise. Il s'agit de l'espace de ladite Croatie Rouge, comme le désigne le prêtre Dukljanin, et, selon certaines sources byzantines du XI et XII siècle, il était peuplé de Croates. Sur ce territoire s'est réalisé la fusion de la branche méridionale des Croates ikaviens avec la population romane, et peut-être aussi en partie albanaise. La formation des Bunjevci comme groupe ethnique croate particulier aurait commencé avec la superposition de leurs cultures traditionnelles. Avec l'expansion de l'État serbe vers l'Adriatique, une partie de cette population croate s'est retirée vers le nord-ouest (il s'agit probablement des ancêtres des actuels Bunjevci, dont la formation s'est parfaite sur le territoire à l'ouest de la Neretva) [...]» (Černelić, 2003 : 409)

---

77 Milana Černelić est actuellement professeure au sein du « Département d'ethnologie et d'anthropologie culturelle » (*Odsjek za etnologiju i kulturnu antropologiju*) à l'Université de Zagreb (Faculté de Philosophie – *Filozofski fakultet*).

78 « Etnološki pokazatelji potkrjepljuju tvrdnju da su Bunjevci od svojih početaka bili sastavnim dijelom hrvatskoga nacionalnog tijela. »

79 « Taj rad dao je značajne pokazatelje o etnogenezi Bunjevaca, koji predstavljaju dobru osnovu za pretpostavku da je kulturno naslijeđe Bunjevaca kao cjelovit kompleks nastalo i oblikovalo se u nekom starijem sloju na jugoistočnom dinarsko-jadranskom prostoru sve do crnogorsko-albanske granice. To je prostor tzv. Crvene Hrvatske, kako ga je označio pop Dukljanin, a prema nekim bizantskim izvorima iz XI. i XII. stoljeća nastavali su ga Hrvati. Na tom je području došlo do stapanja južnog ogranka ikavskih Hrvata sa zatečenim romanskim, a dijelom možda i albanskim stanovništvom. Prepletanjem njihovih tradicijskih kultura započelo bi formiranje Bunjevaca kao posebne hrvatske etničke grupe. Širenjem srpske države prema Jadranu jedan se dio toga

Černelić n'est bien sûr pas la première à avoir tenté d'expliquer l'ethnogenèse des Bunjevci en tant que « partie constitutive » (*sastavni dio*) du peuple croate (Černelić, 2003 et 2005). Ante Sekulić (1990a et 1991) considère également qu'il faut expliquer l'ethnogenèse des Bunjevci comme le résultat du contact entre les populations de langue romane (Valaques — *Vlasi*) et les populations de langue slave ikavienne et de confession catholique (selon l'auteur, des Croates).

« Enfin, à la suite des avis mentionnés de nombreux auteurs sur l'ethnogenèse des Bunjevci, il semble le plus fiable de chercher le noyau de cette partie du peuple croate dans les anciens habitants romans. Au fil du temps, dans les périodes agitées de déplacements de population, ils se sont ensuite mélangés, familiarisés et ont cohabité avec beaucoup de Croates de parler ikavien et de confession catholique.<sup>80</sup> » (Sekulić, 1991 : 21-22)

Évidemment, aucun de ces deux auteurs ne questionne le fait que les populations slaves de langue štokavienne ikavienne étaient (ou s'identifiaient comme) des Croates.

L'idée d'une appartenance nationale croate des Bunjevci a également été soutenue pendant la période de l'entre-deux-guerres, notamment par Petar Pekić dans sa monographie « L'histoire des Croates en Voïvodine des temps les plus anciens jusqu'à l'année 1929 » (*Povijest Hrvata u Vojvodini: od najstarijih vremena do 1929*). La thèse de l'auteur est explicitement énoncée dans le chapitre intitulé « La nationalité des Bunjevci. Les Bunjevci sont-ils des Croates ou des Serbes ? » (*Narodnost Bunjevca. Dali su Bunjevci Hrvati ili Srbi ?*) (Pekić, 1930 : 63-70). Pekić considère que les Bunjevci ne représentent pas un peuple yougoslave particulier — « il n'y a pas de nation bunjevac » (*bunjevačke nacije nema*) — et que leur ethnonyme est « un nom à signification purement locale » (*ime čisto lokalnog značenja*) (1930 : 63). Selon lui, les Bunjevci sont incontestablement des Croates. Le long des huit pages du chapitre, il s'attache à démontrer que les « ancêtres » (*predji*) des Bunjevci « n'ont jamais été des Serbes » (*nikada nisu bili Srbi*), tandis qu'il considère que leur croatité n'a pas lieu d'être questionnée. Il met en avant la langue des Bunjevci et leur région d'origine comme des témoignages indiscutables de leur origine croate. Selon lui, les Bunjevci viennent d'un territoire croate, car leur terre d'origine (*njihova stara domovina*) — située entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Dalmatie (1930 : 62) — faisait partie de « l'ancien glorieux Royaume de Croatie » (*nekadašnja slavna Kraljevina Hrvatska*) (1930 : 70). En outre, il considère le trait linguistique ikavien comme un indice de l'identité croate des Bunjevci. Comme nous pouvons le voir à travers l'extrait suivant, le dialecte parlé par les Bunjevci — le štokavien ikavien — est mis en avant comme une preuve de leur origine croate, et non serbe.

---

hrvatskog stanovništva povukao prema sjeverozapadu (to bi bili pretci današnjih Bunjevaca, čija je formacija dovršena na području zapadno od Neretve) [...] »

80 « Konačno, nakon spomenutih mišljenja brojnih pisaca o etnogenezi Bunjevaca čini se najpouzdanijim tražiti jezgru toga dijela hrvatskog naroda u starim romanskim stanovnicima. Tijekom vremena, u nemirnim razdobljima pomicanje stanovništva, oni su se zatim pomiješali, srodili i suživjeli s brojnim Hrvatima ikavskog govora i katoličke vjere. »

« Les Bunjevci, comme une grande partie du peuple croate, parlent le dialecte štokavien ikavien, tandis que les Serbes parlent l'ekavien et l'ijekavien. Par conséquent, les Bunjevci de Voïvodine ont conservé l'ikavien croate et les Serbes leur ekavien et ijekavien (dans la Baranja), ce pourquoi il est évident que les uns ont depuis toujours été des Serbes, et les autres ont depuis toujours été des Croates.<sup>81</sup> » (1930 : 68)

Il est intéressant de remarquer que Pekić utilise en réalité le même argumentaire qu'Ivanić avait employé pour démontrer l'origine serbe des Bunjevci (voir p. 47-50).

L'ouvrage de Pekić est plutôt considéré comme un essai politique que comme une véritable dissertation scientifique (à ce sujet, voir par exemple Sekulić 1990a et 1991). Cependant, il nous semblait intéressant de le mentionner ici, car il constitue d'une certaine manière une des pièces du puzzle de l'imaginaire sur les Bunjevci. D'une part, sa parution initiale reflète les enjeux identitaires et politiques de la question de l'identité des Bunjevci pendant la période de l'entre-deux-guerres : il faut préciser que la monographie de Pekić est publiée à Zagreb avec le soutien de la Matica Hrvatska en 1930, tandis que la même année l'Académie royale serbe publie l'ouvrage d'Erdeljanović à Belgrade. D'autre part, la monographie est encore fréquemment mentionnée dans les publications actuelles et a fait l'objet d'une nouvelle parution à Zagreb en 2009.

---

81 « Bunjevci sa velikim dijelom hrvatskoga naroda govore ikavsko štokavskim, a Srbi ekavskim i ijekavskim nariječjem. Prema tome su Bunjevci u Vojvodini sačuvali hrvatsku ikavštinu a Srbi svoju ekavštinu i ijekavštinu (u Baranji) po čemu je očividno da su ovi od vjkada bili Srbi, a oni od vjkada Hrvati. »

## Conclusion

La question de l'origine et de l'ethnogenèse des Bunjevci fait couler de l'encre depuis plus d'un siècle. Nombreux sont ceux qui, en référence à un passé lointain et souvent obscur, ont tenté de mettre au jour la « vraie identité » des Bunjevci. Il n'y a toutefois de consensus ni sur leur origine géographique, ni sur l'étymologie et la motivation sémantique de leur ethnonyme particulier. Mais, l'enjeu central du débat semble être la définition de la « nature » (nationale, ethnique, subethnique, régionale, religieuse, etc.) du groupe et sa catégorisation vis-à-vis des Serbes et des Croates.

À travers ce chapitre, notre intention n'était pas de discuter la véracité historique ou linguistique des diverses thèses concernant l'origine des Bunjevci ou la signification de leur ethnonyme. Il nous semblait plus pertinent d'interroger comment, quand, par qui et pourquoi ces problèmes sont abordés. À l'image de F. Barth (1998 : 6), nous pensons qu'il faut aborder l'histoire, non pas simplement comme « la source objective et la cause de l'ethnicité » (*the objective source and cause of ethnicity*), mais plutôt en termes de « rhétorique synchronique » (*synchronic rhetoric*), comme « une lutte pour s'approprier le passé » (*a struggle to appropriate the past*). Ainsi, nous avons donc tenté de présenter au lecteur — non pas la « vraie » version du passé des Bunjevci, mais — la constellation de points de vue (souvent contradictoires et compétitifs, et éminemment ancrés dans leur contexte de production) qui caractérise cette lutte autour de la question de l'origine.

Comme nous avons pu le voir, la question de l'origine s'apparente souvent à une quête des ancêtres...*les Bunjevci ont depuis toujours été des Croates, leurs ancêtres étaient des Serbes, ils ne sont pas apparentés aux Slaves, ils sont les descendants des Normands, les ancêtres des Bunjevci étaient les Dardaniens, ou les Daces...* dont le véritable enjeu n'est pas d'identifier l'identité des Bunjevci dans le passé, mais d'attester de leur identité dans le présent. Nous verrons par la suite que les récits sur l'origine des Bunjevci ne restent pas confinés à la sphère scientifique. Ils sont au contraire fréquemment instrumentalisés par les activistes nationaux afin de légitimer leurs postures politiques à l'égard des Bunjevci, à l'appui de l'autorité scientifique des institutions/auteurs qui les produisent.



## Chapitre 2 —

# L'éveil national et l'émergence de la question linguistique chez les Bunjevci au 19<sup>e</sup> siècle

---

La deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle est généralement caractérisée comme la période d'« éveil » (*preporod*) des Bunjevci de Bačka. En effet, dès la fin des années 1860, une petite élite intellectuelle commence à s'organiser et à émettre des revendications au nom du « peuple bunjevac » (*bunjevački narod*) et en vue de la protection et de la promotion de sa « langue maternelle ». Ces revendications s'accompagnent d'une production croissante d'écrits (journaux, almanachs, dictionnaires, manuels scolaires, livres de prières, etc.) adressés aux Bunjevci dans le vernaculaire bunjevac ikavien, ainsi que de l'amorce d'une discussion sur la norme linguistique. Le territoire où vivent les Bunjevci (Bačka et, plus largement, la Voïvodine) est alors inclus dans le Royaume de Hongrie (Empire austro-hongrois), dont la politique nationale et linguistique oscille entre tendances pluralistes et unitaristes. Le mouvement d'éveil des Bunjevci peut être perçu comme une réponse à la politique de la Hongrie à l'égard de ses minorités : les activistes bunjevac s'engagent dans une lutte contre la magyarisation et, pour ce faire, mobilisent les outils législatifs développés par l'État lui-même (notamment la Loi sur l'égalité des nationalités de 1868). Il peut également être considéré comme l'écho tardif des mouvements du même type qui prennent forme chez les Slaves du sud dès le début du 19<sup>e</sup> siècle ; les activistes bunjevac sont sous la double influence des sphères culturelles croate et serbe. Ainsi, le mouvement d'éveil bunjevac répond à des enjeux régionaux particuliers aux Bunjevci, mais s'inscrit aussi plus largement dans un cadre yougoslave.

Les deux premiers points du chapitre ont vocation à contextualiser l'éveil des Bunjevci de Bačka. Nous aborderons d'abord les éveils nationaux et les réformes linguistiques chez les Serbes et les Croates, puis nous expliquerons le contexte sociopolitique dans lequel vivent les Bunjevci et la politique de la Hongrie vis-à-vis de la pluralité ethnolinguistique du pays. Dans le troisième point du chapitre, nous détaillerons les formes que prend l'activisme bunjevac, ses conditions d'émergence et le type de revendications émises. Puis, dans un quatrième point, nous montrerons les nombreuses connexions des activistes bunjevac aux sphères culturelles serbe et croate, et nous développerons la question de la norme linguistique.

## 2.1. Éveils nationaux et réformes linguistiques chez les Serbes et les Croates

On ne peut pas encore parler, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, d'une norme linguistique commune à l'espace sud-slave-central (ou serbo-croate). Plusieurs traditions écrites sont en place dans deux mondes relativement cloisonnés — catholique et orthodoxe. Les orthodoxes font face à une situation de diglossie dans laquelle la langue en usage dans la littérature (notamment la littérature religieuse) s'écarte considérablement de la langue vernaculaire et n'est comprise que par une minorité de lecteurs. Chez les catholiques, on assiste à une forte fragmentation géographique caractérisée par la coexistence de plusieurs littératures régionales qui, de différentes bases dialectales, ont un public assez restreint et un cercle d'influence limité<sup>82</sup>.

Les premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle marquent un tournant décisif dans l'histoire linguistique de l'espace sud-slave central. De grandes réformes linguistiques, émanant de différents pôles, sont mises en œuvre et s'inscrivent en rupture avec la (les) tradition(s) écrite(s) prévalant jusqu'alors. Cette rupture ne se fait pas sans conflits ; nous pouvons dire qu'il s'agit d'une période de véritables luttes idéologiques autour de la question de la langue. Ces luttes s'articulent à des enjeux politiques et dépendent de conceptions nationales différentes selon les contextes. Toutefois, les choix réalisés de part et d'autre tendent progressivement vers l'unification linguistique de l'espace sud-slave central et la création d'une « langue littéraire »<sup>83</sup> commune.

### 2.1.1. Du côté serbe : la lutte pour la langue populaire et les réformes linguistiques de Vuk Karadžić

À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, la société serbe est culturellement et politiquement scindée. Une partie des Serbes réside dans la Hongrie du sud (Voïvodine), sur le territoire de la monarchie des Habsbourg, alors que l'autre est encore sous domination ottomane. La vie culturelle et littéraire prend place essentiellement au sein de l'élite intellectuelle des Serbes de Hongrie

---

82 Une petite littérature dans le dialecte ikavien se développe également dans la région de Bačka, parmi les Bunjevci, au cours des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Ses auteurs étant exclusivement des moines franciscains (par exemple : Mihajlo Radnić, Lovro Bračuljević, Stipan Vilov, Grgur Peštalić, Mirko Pavić, etc.), cette littérature est essentiellement de caractère religieux.

83 Dans les régions de tradition écrite slave, on parle souvent de « langue littéraire » (*književni jezik* en serbo-croate) pour désigner la langue dans sa forme normée et normative. Le terme ne désigne pas simplement la « langue de la littérature » (*jezik književnosti*) — c'est pourquoi la traduction française « langue littéraire » peut être jugée comme maladroite —, il se rapproche en réalité beaucoup plus du concept de « langue standard ». P. Sériot privilégie d'ailleurs l'expression « langue normée » dans sa traduction de l'article de N. Bocadorova (La théorie des langues normées selon V. V. Vinogradov. *Histoire Épistémologie Langage* 17/II (1995), 163-181).

(Voïvodine), celle-ci largement sous l'influence des idées européennes de l'époque. Les Serbes sous occupation ottomane développent, dans le cadre d'une culture patriarcale et rurale, une riche littérature folklorique (de tradition orale), qui suscite une large attention au 19<sup>e</sup> siècle (Popović, 1996).

Au 18<sup>e</sup> siècle, la situation linguistique chez les Serbes de Hongrie est caractérisée par un écart conséquent entre la langue écrite érudite et la langue parlée du peuple (vernaculaire). Jusqu'au début du 18<sup>e</sup> siècle, c'est le *slavon serbe* qui domine dans la littérature ecclésiastique. Puis, dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, l'Église serbe (première institution de pouvoir chez les Serbes de Hongrie) — renforçant ses liens avec la Russie orthodoxe — remplace le slavon serbe par le *slavon russe*, ce qui contribue à creuser encore plus cet écart.

Dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle, la situation de diglossie commence à être perçue comme un problème, et on voit naître une volonté de bâtir la langue écrite sur la base de la langue vernaculaire serbe. Plusieurs facteurs contribuent à cette évolution. Les réformes linguistiques émergent dans un contexte de mutation sociale et s'inspirent des idées européennes de l'époque : dans un premier temps, elles ont pour enjeu une lutte sociale contre le cléricalisme et pour la modernisation de la société serbe ; dans un second temps, elles sont un écho des idées romantiques et reflètent une volonté d'affirmer un particularisme national serbe (Ivić, 1986).

Dositej Obradović (1739-1811), influencé par les idées des Lumières, est l'une des figures centrales militant pour l'intégration de la langue vernaculaire dans la littérature à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Selon lui, la langue écrite doit se rapprocher de la langue parlée afin d'être comprise par le peuple ; elle doit aussi, toutefois, être suffisamment élaborée pour permettre la création d'œuvres littéraires et la diffusion des idées européennes de l'époque (Popović, 1996). Cette conception donne naissance à une nouvelle forme de langue écrite, appelée *slavoserbe*. Se fondant sur la langue vernaculaire, elle intègre cependant abondamment des éléments issus du slavon. Elle reste difficilement compréhensible pour la majorité de la population et, n'ayant pas fait l'objet d'une normalisation, elle est soumise à une variation importante d'un auteur à l'autre.

Le slavoserbe est par la suite amplement attaqué par Vuk Stefanović Karadžić (1787-1864). Si ce dernier partage certaines des vues de Dositej Obradović — notamment le besoin de créer une langue écrite compréhensible par le peuple serbe —, il critique le caractère hybride de cette langue (déjà bien implantée chez les écrivains serbes de Voïvodine) (Popović, 1996). Karadžić milite pour une réforme radicale de la langue écrite serbe. Inspiré par les idées romantiques allemandes (notamment les travaux de Johann Gottfried Herder, puis des frères Grimm), qu'il partage avec le philologue slovène Jernej Kopitar, il est d'avis que la langue écrite doit refléter de manière exclusive la langue parlée du peuple serbe (épurée des slavonismes). Il faut, selon lui, aller chercher cette langue parmi les populations rurales illettrées de Serbie, chez lesquelles elle est restée à un état pur et authentique. Il base ses travaux sur les variétés linguistiques ijekaviennes de sa région d'origine, l'Herzégovine.



« Kopitar et Vuk avaient tous les deux une perception tout à fait négative des efforts des écrivains serbes [...] pour créer une langue littéraire serbe. Ils considéraient tous ces efforts comme la création d'une nouvelle langue hybride, chaotique, difficile à comprendre et qui menaçait de corrompre la langue du peuple. Ce que Kopitar et Vuk désiraient était quelque chose de nouveau et de très radical : transposer dans la littérature la langue du peuple, dans sa forme authentique et pure, et rompre complètement avec la langue érudite. Cette langue vernaculaire authentique était celle "des Serbes qui vivent à la campagne loin des villes", c'est-à-dire la langue des paysans serbes qui habitaient les Balkans, et les textes qui exemplifiaient cette langue étaient, naturellement, les chants populaires créés par ces paysans illettrés [...] » (Popović, 1996 : 219)

Dès le début du 19<sup>e</sup> siècle, Karadžić travaille à la collecte de la littérature folklorique serbe de tradition orale, dont il se sert ensuite pour illustrer ses travaux de codification linguistique. En 1818, il publie la première « grammaire de la langue serbe<sup>84</sup> » basée sur les vernaculaires serbes. L'orthographe qu'il prône se veut strictement phonographique, répondant au principe « écris comme tu parles et lis comme c'est écrit<sup>85</sup> ». Il adapte l'alphabet cyrillique aux besoins de ce principe : il supprime certaines lettres et en ajoute d'autres, de manière à ce que les différents graphèmes représentent un inventaire des phonèmes de la langue serbe.

Dans le prolongement des idées romantiques et anticléricales, Karadžić trace un signe d'égalité entre langue et nation. Il considère la langue, et non la religion, comme le critère fondamental d'identification du peuple : il parle ainsi de « Serbes des trois religions » (*Srbi sva tri zakona*). Dans son célèbre texte « Serbes, tous et partout » (*Srbi svi i svuda*)<sup>86</sup>, publié en 1849, il développe la conception selon laquelle tous les locuteurs de štokavien (parmi lesquels, il range également les Bunjevci de Bačka) appartiennent à un même peuple — le peuple serbe — au delà de leurs appartenances religieuses. Considérant la langue comme le marqueur principal de l'appartenance ethnonationale, il fait une distinction entre les Serbes et les Croates, réduisant ces derniers aux locuteurs des variétés linguistiques čakaviennes<sup>87</sup>.

Les luttes autour de la langue s'étendent, avec une véhémence toute particulière, pendant presque la moitié d'un siècle. Đura Daničić, un des adeptes de la réforme de Karadžić, publie

---

84 La « Grammaire de la langue serbe d'après le parler du peuple ordinaire » (*Писменица сербскога језика по говору простога народа*) (Vienne, 1818) est accessible en ligne sur le site de la Bibliothèque de la Matica Srpska (*Biblioteka Matice Srpske*), à l'adresse : <http://digital.bms.rs/ebiblioteka/> (consulté le 3 novembre 2014)

85 « Пиши, као што говориш ; а читај, као што је написано » (*Писменица сербскога језика по говору простога, 1818 : X*)

86 Le livre « Coffret pour l'histoire, la langue et les coutumes des Serbes des trois confessions » (*Ковчежић за историју, језик и обичаје Срба сва три закона*) (Vienne, 1849), dans lequel paraît pour la première fois le texte « Serbes, tous et partout » (*Срби сви и свуда*), est accessible en ligne sur le site de la Bibliothèque de la Matica Srpska (*Biblioteka Matice Srpske*), à l'adresse : <http://digital.bms.rs/ebiblioteka/publications> (consulté le 3 novembre 2014)

87 Vuk S. Karadžić n'est évidemment pas le seul à avoir, à cette époque, tenté de faire correspondre les frontières des peuples avec les frontières linguistiques. Ainsi, l'idée selon laquelle les Serbes sont štokaviens, les Slovènes kajkaviens et les Croates čakaviens se retrouve également, par exemple, chez Pavel Jozef Šafárik (1795-1861), Josef Dobrovský (1753-1829), Jernej Kopitar (1780-1844) et Franc Miklošič (1813-1891) (à ce sujet, voir Sotirović 2005)

d'ailleurs, à cette époque, un livre qu'il intitule « La guerre pour la langue et l'orthographe serbe » (*Rat za srpski jezik i pravopis*, 1847).

Les propositions de Karadžić se heurtent, d'une part, à l'opposition virulente de l'Église orthodoxe. Le rejet du slavon russe — de même que la réforme de l'alphabet cyrillique — se voit taxé d'hérésie et est perçu comme une menace à l'encontre des liens avec le reste du monde orthodoxe (notamment, avec la Russie et l'Église orthodoxe russe). D'autre part, presque tous les écrivains serbes de Voïvodine se positionnent, à l'époque, contre le caractère radical des choix de Karadžić. Alors que certains d'entre eux défendent le slavon russe, la plupart militent pour l'usage du slavoserbe et contestent la purification de la langue écrite de ses slavonismes. Ils voient d'un mauvais œil la conception de Karadžić, selon laquelle la langue serbe authentique est celle parlée par les populations rurales illettrées. Dans un même temps, ils refusent de mettre à l'écart leur ekavien natal au profit du ijekavien prôné par Karadžić (Popović, 1996 ; Thomas, 2005).

Ce n'est qu'à la fin des années 1860 que cette « guerre pour la langue » se calme, avec la victoire idéologique de Karadžić. Un certain nombre de questions restent toutefois ouvertes et les débats autour de l'orthographe se prolongent plus longuement.

### **2.1.2. Du côté croate : le mouvement illyrien et les réformes linguistiques de Ljudevit Gaj**

Du côté des Croates de Zagreb se prépare une vague de réformes qui tendent vers l'unification linguistique de l'espace sud-slave central. Intervenant quelques années après les travaux de Karadžić, les réformes linguistiques chez les Croates ne comportent toutefois pas les mêmes enjeux politiques et ne s'articulent pas autour de la même conception nationale que chez les Serbes. Selon Ivić, « l'unification linguistique s'y est opérée dans le cadre d'une conception éminemment politique » (Ivić, 1984 : 325).

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, le territoire qui correspond à la Croatie actuelle est politiquement morcelé et sous domination austro-hongroise, alors que le territoire de Bosnie-Herzégovine est toujours sous occupation ottomane. La Croatie d'alors, avec Zagreb comme centre politique, ne représente que la partie nord-ouest de la Croatie d'aujourd'hui. Séparée des régions de Slavonie, de Dalmatie et d'Istrie, et cloisonnée par les Confins militaires (*Vojna krajina*), elle ne représente qu'une petite portion de l'historique Royaume de Croatie. S'il existe une importante activité littéraire dans le vernaculaire régional kajkavien — appelé *croate (horvatski)* —, le latin y est maintenu comme langue officielle, tandis que l'allemand et le hongrois occupent une place importante dans les différentes sphères sociales.

À partir des années 1830, on assiste — au sein de la monarchie des Habsbourg — à une croissance générale des insatisfactions (notamment à l'encontre du centralisme de Vienne et du fonctionnement politique hérité du féodalisme), qui se couple d'une montée des

revendications nationales. Cette vague d'éveil des nationalités se propage également jusqu'à Zagreb, où un important mouvement culturel et politique — connu sous le nom de « mouvement illyrien » (*ilirski pokret*) — se développe au sein de l'élite intellectuelle émergente. C'est dans le cadre de ce mouvement que s'amorce le processus de standardisation linguistique.

Les enjeux politiques autour desquels gravite le projet illyrien sont liés au contexte austro-hongrois. Il s'agit avant tout d'un mouvement de résistance face à la double pression — autrichienne et hongroise — qui s'exerce sur la Croatie (et les régions voisines de Slavonie et Dalmatie). En ce sens, il s'agit d'une lutte de pouvoir qui vise à protéger et promouvoir la position politique de la Croatie.

« L'administration centralisatrice de Vienne et le nationalisme hongrois en plein essor rivalisaient pour s'assurer la prépondérance en Croatie. Un double danger de germanisation et de magyarisation menaçait. La chance politique de Zagreb, pour devenir un centre de pouvoir, résidait dans l'affirmation d'un particularisme croate. Zagreb, principal foyer croate, pouvait prétendre à l'extension de son autorité sur les Confins militaires, la Dalmatie et l'Istrie (alors directement administrés de Vienne) et peut-être par la suite sur la Bosnie-Herzégovine, si elle venait à être soustraite à la domination ottomane. Pour réaliser de tels projets, il fallait obtenir le soutien des populations concernées. L'obstacle était le parler kajkavien de Zagreb. » (Ivić, 1984 : 326)

Dans cette perspective, le besoin d'unification linguistique des régions de Croatie, Dalmatie et Slavonie se fait sentir. La langue régionale kajkavienne (*horvatski*) — éloignée des variétés linguistiques slavonne et dalmate, et difficilement compréhensible en dehors de la Croatie — commence à être perçue comme un frein au rayonnement culturel de Zagreb et à l'expansion de son influence politique. Dès le début des années 1830, les Croates vont rompre avec leur tradition littéraire kajkavienne et faire le choix de standardiser leur langue sur la base du štokavien. Comme le met en évidence Ivić (1984), la démarche des Croates illyriens se différencie sensiblement de celle de Karadžić.

« D'un point de vue socio-linguistique l'adoption du štokavien à Zagreb était un phénomène contraire à la réforme linguistique de Karadžić. Celle-ci préconisait l'usage de la langue maternelle comme langue littéraire tandis que les Illyriens avaient rejeté leur dialecte maternel au profit d'un autre, bien différent. » (Ivić, 1984 : 327)

En 1835, Ljudevit Gaj (1809-1872) introduit le štokavien dans *L'Aube croate, slavonne et dalmate* (*Danica horvatska, slavonska i dalmatinska*), un des principaux périodiques du mouvement illyrien. L'année suivante, il en changera le titre pour celui de *L'Aube illyrienne* (*Danica ilirska*)<sup>88</sup>.

Les Illyriens se sont non seulement détachés de leur langue kajkavienne, mais ils ont aussi écarté — ne serait-ce que temporairement — le nom *langue croate* (*horvatski*) au profit de celui

---

88 Le mot *Danica* désigne spécifiquement l'Étoile du matin, et fait référence à l'idée d'éveil illyrien. Nous avons ici choisi la traduction française (aube) utilisée par L. Léger (1911).

de langue illyrienne (*ilirski jezik*). Ce second nom a un référent assez flou, mais on lui donne une fonction englobante. Il était susceptible d'être accepté en tant qu'appellation supra-régionale par les populations qui ne se reconnaissaient pas à travers l'ethnonyme *croate*<sup>89</sup>. Comme l'explique P.-L. Thomas (2013 : 96), « [c]e nom, prestigieux car attesté dès l'Antiquité, avait de plus l'avantage de dépasser les divisions ethniques et confessionnelles entre Serbes principalement orthodoxes, Croates essentiellement catholiques et musulmans de Bosnie ... ». Il sera toutefois interdit, en 1843, par les autorités autrichiennes de peur qu'il ne suscite des revendications d'autonomie (Thomas, 2013).

Dans la formulation maximaliste de leur projet politique, les adhérents du mouvement illyrien avaient le désir de rassembler tous les Slaves du Sud — de la Slovénie à la Bulgarie — autour d'une langue commune et d'une même identité politique et nationale illyrienne. Si on l'envisage selon cette perspective, le choix du štokavien — qui occupe une position centrale au sein du continuum linguistique sud-slave — comme base de la langue illyrienne trouve sa justification. Il s'agit du meilleur compromis dans l'optique de fonder une langue avec le potentiel d'être acceptée — non seulement sur le territoire croate (Croatie, Slavonie et Dalmatie), mais — sur tout le territoire sud-slave (Škiljan, 2002).

Au delà du choix de la base štokavienne, les efforts des illyriens — en vue de la standardisation d'une langue qui couvre tout l'espace sud-slave — se tournent également vers les aspects graphiques et orthographiques, grammaticaux et lexicaux. Ljudevit Gaj contribue à l'unification des graphies et à l'établissement d'une norme orthographique. S'inspirant des diacritiques tchèques, il va notamment établir un alphabet adapté à la transcription des phonèmes štokaviens. Le *jat* est transcrit par un graphème unique *ě* ; la distinction entre les prononciations ikavienne, ekavienne et ijekavienne n'est pas rendue visible à l'écrit. La graphie ijekavienne va prendre l'avantage ultérieurement. L'orthographe de Gaj se distingue de celle de Karadžić ; elle n'est pas exclusivement phonographique.

Avec du recul, l'illyrisme peut être perçu à la fois comme un précurseur du yougoslavisme et comme l'amorce du processus de construction nationale croate (Tomić, 1996). Dans les faits, il a une influence assez mineure à l'échelle globale de l'espace sud-slave (les Slovènes et les Serbes ayant déjà, de leur côté, amorcé leur processus de construction nationale et résolu leur question linguistique), mais il contribue au processus d'homogénéisation du territoire linguistique croate et de la nation croate (au sens moderne).

« En réalité, la portée réelle des activités politiques et culturelles des membres du mouvement illyrien, contrairement à la portée imaginée de leur projet qui s'étendait sur tout le territoire sud-slave, se limitait en pratique seulement aux frontières de Croatie, Dalmatie et Slavonie, auxquelles s'arrêtait non seulement la standardisation du vernaculaire, mais aussi *a fortiori* [...] sa territorialisation. Par conséquent, les Illyriens, par leurs activités, ont

---

89 À cette époque, le nom « croate » (*horvatski*) n'a pas encore la portée qu'il acquerra plus tard. Il fait encore référence spécifiquement à la langue littéraire kajkavienne.

directement contribué à la formation d'un espace linguistique croate spécifique et à l'association de la langue et de l'identité linguistique à l'identité ethnique et au territoire politique croate, ce qui n'était pas en accord avec leurs objectifs proclamés [...]»<sup>90</sup> (Škiljan, 2002 : 269-270)

Au cours de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'appellation *langue croate* vient remplacer celle de *langue illyrienne* pour désigner la langue de base štokavienne (et non plus seulement la langue littéraire kajkavienne). Les appellations *langue croate ou serbe* et *langue yougoslave* lui font toutefois concurrence.

Au 19<sup>e</sup> siècle, l'Église catholique commence à jouer un rôle important dans la diffusion tant de la langue que de l'idée nationale croate dans l'espace sud-slave-central. Sous son influence, la majeure partie des populations catholiques sont intégrées à la nation croate.

### **2.1.3. De l'Accord de Vienne à la formation de la Yougoslavie : entre convergence et divergence**

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, les processus de développement des langues standard serbe et croate prennent une orientation convergente. Comme le met en évidence Ivić (1986 : 193), ce phénomène de convergence constitue une « exception historique » dans le monde slave, la tendance dominante étant plutôt la séparation et l'augmentation du nombre de langues standard. Les réformes linguistiques initiées par Karadžić et par les Illyriens — bien qu'elles émergent dans des contextes sociopolitiques et idéologiques différents — vont tendre vers l'unification linguistique de l'espace sud-slave central. Le choix concomitant du štokavien comme base des langues standard serbe, d'une part, et croate (illyrienne), d'autre part, va rendre possible la collaboration des réformateurs linguistiques et le rapprochement de ces deux langues en cours d'élaboration.

En 1850, Karadžić (accompagné de son disciple Đura Daničić) et plusieurs représentants du mouvement illyrien (ainsi qu'un Slovène) se réunissent à Vienne dans l'objectif de fixer les conditions de l'unification linguistique de l'espace sud-slave. Cette rencontre aboutit à la signature d'un accord — connu sous le nom d'Accord littéraire de Vienne (*Bečki književni dogovor*) — qui consiste en une série de recommandations linguistiques adressées aux usagers de la langue écrite. La clause principale concerne le choix de la base dialectale : c'est le « dialecte méridional » (*južno narječje*) de type štokavien ijekavien qui est préconisé par les signataires. Sur les plans orthographiques et morphologiques, les usages recommandés dans

---

90 « Naime, realan domet političkog i kulturnog djelovanja pripadnika ilirskog pokreta, nasuprot zamišljenu dometu njihova projekta koji se protezao preko čitava južnoslavenskog teritorija, praktički je dosegao samo do granica Hrvatske, Dalmacije i Slavonije, na kojima se zaustavljava ne samo standardizacija vernakulara nego *a fortiori* [...], i njegova teritorijalizacija. Zbog toga su ilirci svojim aktivnostima izravno pridonijeli oblikovanju specifičnog hrvatskog jezičnog prostora i povezivanju jezika i jezičnog identiteta s hrvatskim etničkim identitetom i političkim teritorijem, što nije bilo u skladu s njihovim proklamiranim ciljevima [...] »

l'accord se situent dans le prolongement des travaux de Karadžić (et s'écartent de ceux de Ljudevit Gaj, qui n'est pas présent lors de la rencontre à Vienne).

Dans les faits, la signature de l'Accord de Vienne est à l'époque d'importance mineure et n'a pas d'impact immédiat. L'Accord de Vienne a été construit *a posteriori* comme l'évènement fondamental de l'histoire de l'unification linguistique serbo-croate. Sotirović (2005 : 57) le désigne d'ailleurs comme le « document "biblique" » (*"biblijskom" dokumentu*) de l'idéologie de la yougoslavité intégrale<sup>91</sup>.

Selon Ivić (1986), l'Accord de Vienne peut être considéré comme un « manifeste » exposant un programme d'action à suivre en vue de l'unification linguistique de l'espace sud-slave. Les résolutions prises à Vienne n'ont, pour diverses raisons, pas de conséquences immédiates. Les philologues à l'initiative de l'Accord de Vienne ne constituent pas des figures d'autorité et ne bénéficient pas d'une influence décisive. Du côté serbe, les travaux de Karadžić et Daničić restent très controversés jusqu'à la fin des années 1860. Du côté croate, les signataires de l'Accord de Vienne sont des personnalités mineures du mouvement illyrien, tandis que Ljudevit Gaj lui-même ne participe pas à la rencontre. La mise en œuvre des décisions de l'Accord de Vienne demande beaucoup de concessions de la part des Illyriens, qui ont déjà amorcé la codification de leur langue.

Il faut ajouter que la mise en place d'une politique linguistique uniforme à l'échelle de l'espace sud-slave reste difficilement envisageable au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Si l'idéal d'une union des Slaves du Sud dans un même État commence à prendre de l'ampleur, il faut encore attendre plus d'un demi-siècle avant que ne soit concrètement formée la Yougoslavie.

« On aurait pu supposer que le chemin était préparé pour une langue écrite commune serbo-croate. Mais au XIX<sup>e</sup> siècle, les Serbes et les Croates étaient répartis sur trois, même quatre États, certains dans la principauté (plus tard le royaume) de Serbie, certains dans la Monarchie d'Autriche-Hongrie (Croatie, Slavonie, Dalmatie, Istrie, Voïvodine), et d'autres dans l'Empire ottoman (Bosnie et Herzégovine), alors que les Monténégrins possédaient alors une principauté à eux. Une politique culturelle uniforme n'était donc pas réalisable. » (Franolić, 1972 : 14)

Entre la signature de l'Accord de Vienne et la mise en place d'un État commun, plus de soixante ans s'écoulent, durant lesquels la langue se développe de manière plus ou moins autonome dans les différentes régions. En Serbie, la majeure partie des réformes linguistiques proposées par Karadžić est finalement adoptée à partir de la fin des années 1860. Toutefois,

---

91 Sotirović (2005) inclut dans le cadre de l'idéologie de la « yougoslavité intégrale » (*integralno jugoslovenstvo*) tous les auteurs qui soutiennent l'idée d'une « unité ethnolinguistique » (*o etnoligvističkom jedinstvu*) des Serbes et des Croates — voire des Serbes, des Croates et des Slovènes — et qui cherchent à montrer qu'il s'agit « des deux yeux d'une tête » (*o dva oka u glavi*) ou « des deux frères d'une même mère » (*o dva brata od iste majke*) (Serbes et Croates), d'un « peuple de trois noms » (*troimeni narod*) ou d'un « peuple de trois ethnies » (*tropolemeni narod*) (Serbes, Croates et Slovènes). Selon lui, « à la base de cette pensée se trouve la position selon laquelle les Serbes et les Croates, ou même les Serbes, les Croates et les Slovènes, parlent une même langue partagée en plusieurs dialectes régionaux. » (*U osnovi njihovog mišljenja nalazio se stav da Srbi i Hrvati, ili pak Srbi, Hrvati i Slovenci, govore jednim jezikom razdeljenim na regionalne dijalekte*) (2005, 47-48).

l'ekavien — dominant en Voïvodine et à Belgrade, principaux centres culturels serbes — garde l'avantage vis-à-vis du ijekavien préconisé dans l'Accord de Vienne. En Croatie, les débats autour de la langue standard et de l'orthographe restent vifs durant toute la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle (voir Ivić, 1886 : 188-192 ; Thomas, 2005 : 281-284).

L'École philologique de Zagreb (*Zagrebačka filološka škola*), préférant les propositions de Ljudevit Gaj aux recommandations de l'Accord de Vienne, tend à prolonger la tradition illyrienne. Le Cercle de Zadar (*Zadarski spisateljski krug*) milite — sous le leadership de A. Kuzmanić — pour la langue dalmate de type štokavien ikavien. Parallèlement, certains Croates — dits « vukoviens » (*vukovci*) — plaident en faveur d'une convergence vers les principes orthographiques et morphologiques prônés par Vuk Karadžić. Ces derniers prennent l'avantage à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. La publication de l'orthographe d'Ivan Broz en 1892, puis de la grammaire de Tomislav Maretić en 1899, marque la fin des débats autour de l'orientation du processus de standardisation de la langue en Croatie.

Le succès de la conception des vukoviens est sans nul doute lié au contexte politique de l'époque, dans lequel la Croatie, qui souhaite s'émanciper de l'Autriche-Hongrie, a tout intérêt à renforcer ses liens avec la Serbie. Les travaux des vukoviens marquent un tournant décisif dans l'histoire de la standardisation de la (des) langue(s) de l'espace sud-slave central. Ils permettent la résorption des majeures différences morphologiques et orthographiques entre le serbe et le croate, qui tendent à être conçus comme une langue unique — bien que dotée d'une double appellation, serbe ou croate. Toutefois, comme l'explique Ivić (1886 : 193), « l'unification des systèmes phonologiques et morphologiques ainsi que des normes orthographiques à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ne signifiait certainement pas l'uniformisation complète de toutes les particularités de la langue littéraire serbocroate. <sup>92</sup> »

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, les réformes linguistiques conduites chez les Serbes et chez les Croates tendent, de manière générale, à unifier l'espace linguistique sud-slave central et convergent vers l'élaboration d'une langue commune (serbe ou croate). Émergeant dès le départ de différents centres — isolés géographiquement et politiquement l'un de l'autre —, elles n'ont néanmoins pas abouti à une uniformisation complète des normes et des usages linguistiques<sup>93</sup>.

---

92 « [...] уједначавање гласовног и морфолошког система као и ортографских норми крајем XIX века није ни издалека значило пуно поистовећивање свих појединости у српскохрватском књижевном језику. »

93 Les principales différences qui subsistent ont trait essentiellement au lexique. Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, les Croates et les Serbes — isolés géographiquement et politiquement — procèdent à l'enrichissement lexical de leurs langues de manière plus ou moins indépendante. Ils développent ainsi les termes dont ils ont besoin (le plus souvent, les empruntent à d'autres langues ou les traduisent), sans forcément tenir compte des choix faits par les autres. De plus, les politiques terminologiques serbe et croate reflètent deux tendances divergentes. Alors que les Serbes intègrent allègrement des termes empruntés à d'autres langues (dont notamment le français), les Croates — se sentant menacés de germanisation — sont réfractaires aux emprunts et adoptent une attitude puriste vis-à-vis non seulement des germanismes, mais aussi du vocabulaire international en général. Ils préfèrent créer des néologismes à partir de racines slaves et emprunter à d'autres langues slaves (notamment le tchèque) ou aux dialectes kajkavien et čakavien. On retrouve ainsi un bon nombre de paires lexicales, telles que : direktan/izravan, sistem/sustav, karakteristika/značajka, muzika/glazba, telegram/brzovav,

## 2.2. Les Bunjevci de Bačka au sein du Royaume de Hongrie

### 2.2.1. L'idéologie nationale hongroise et la politique de magyarisation

Afin de comprendre pourquoi des revendications nationales émergent au sein de la population bunjevce à la fin du 19<sup>e</sup> siècle — et pourquoi ces revendications s'articulent essentiellement autour de la question de la langue —, il nous semble nécessaire de préciser le contexte politique dans lequel elles prennent place.



Illustration 4 — carte — La monarchie austro-hongroise en 1868

En 1867, le Compromis austro-hongrois (*Ausgleich*) — signé entre les autorités de Vienne et les chefs politiques hongrois — instaure un système dualiste, caractérisé par une division des pouvoirs entre l'empire d'Autriche d'une part, et le Royaume de Hongrie d'autre part (voir Béranger, 1990 : 640-660). Le territoire de l'empire habsbourgeois, désormais « double monarchie », est séparé en deux entités politico-territoriales distinctes : la Cisleithanie (englobant les régions sous autorité autrichienne) et la Transleithanie (englobant les régions

advokat/odvjetnik, fabrika/tvornica, mašina/stroj (voir Ivić, 1886 : 194-196).



sous autorité hongroise)<sup>94</sup> (Illustration 4, p. 71). La région de Bačka, où résident les Bunjevci, se retrouve dans la partie transleithanienne, administrée par la Hongrie.

Bien qu'il soit uni à l'Autriche dans le cadre d'une même monarchie (avec à sa tête un seul et même monarque), le Royaume de Hongrie devient un véritable État souverain. Bénéficiant d'une indépendance législative et administrative, il met en place son propre gouvernement et formule sa propre Constitution.

Sa politique interne, notamment en matière de gestion de la diversité ethnique et linguistique, se distingue nettement de celle en œuvre dans la partie autrichienne de la monarchie (Djordjević, 2004 : 44-51). Elle tend vers la nationalisation du territoire (pluriethnique et plurilingue) de Transleithanie. En d'autres termes, elle relève d'une volonté d'intégration des populations de diverses appartenances ethnolinguistiques au sein d'une même communauté politique : la nation hongroise (*Magyar nemzet*). La langue hongroise devient l'instrument privilégié pour parvenir à l'homogénéisation nationale. Si des mesures sont prises pour garantir des droits aux diverses communautés linguistiques, la magyarisation occupe une place centrale dans la politique linguistique de la Hongrie (Pasteur, 1996 : 12 ; Karady, 2002 ; Fodor, 2005 : 129). Comme le fait remarquer Fodor (2005), il faut tenir compte du fait que la politique de magyarisation s'inscrit, au départ, dans le cadre d'une idéologie libérale et universaliste.

« Il est intéressant d'observer en même temps que ces mesures d'assimilation sont prises par souci de libéralisme. Ce n'est pas un paradoxe. En effet, la Hongrie avait pris en 1848 la France jacobine comme modèle. Et de même que pour les jacobins le français était la langue de la liberté et le symbole de l'unité nationale — rappelons le *Rapport sur la nécessité de l'anéantissement des patois* de l'abbé Grégoire — de même pour les libéraux hongrois la langue de la liberté et de l'égalité est le hongrois. » (Fodor, 2005 : 128)

La Loi XLIV sur l'égalité des nationalités, adoptée dès 1868, reconnaît l'existence d'une seule *nation (nemzet)* — la nation hongroise — à laquelle appartiennent tous les citoyens résidant sur le territoire de Transleithanie.

**Préambule.** « Étant donné que tous les citoyens de Hongrie, en vertu des principes constitutionnels, forment sur le plan politique une nation, la nation hongroise indivisible et unitaire, dont chaque citoyen, quelle que soit la nationalité à laquelle il appartient, est un membre à part entière [...] » (Loi hongroise sur les nationalités, 1868)

Comme le met en évidence Marác (2012), cette loi tente de concilier les deux interprétations européennes de l'idée d'identité nationale en faisant une distinction entre les concepts de

---

94 Les deux régions tiennent leurs noms de la rivière Leitha, qui sert alors à délimiter les deux parties de l'empire austro-hongrois. La Transleithanie englobe la Hongrie (à laquelle sont rattachées la Principauté de Transylvanie et la Marche de Voïvodine et du Banat), la ville de Fiume (Rijeka), ainsi que le « Royaume de Croatie-Slavonie » (qui accède à un statut particulier à la suite d'un compromis avec le Royaume de Hongrie en 1868).

95 « Minthogy Magyarország összes honpolgárai az alkotmány alapelvei szerint is politikai tekintetben egy nemzetet képeznek, az oszthatatlan egységes magyar nemzetet, melynek a hon minden polgára, bármely nemzetiséghez tartozzék is, egyenjogú tagja [...] »

*nation* et de *nationalité*. Le terme *nation* (*nemzet*) fait ici référence à une conception « civique » de l'identité nationale, dans laquelle l'appartenance à la nation est basée sur le partage d'une citoyenneté commune. Le terme *nationalité* (*nemzetiség*) renvoie à une conception « ethnolinguistique » de l'identité nationale, dans laquelle la langue maternelle (dans ce contexte précis) est conçue comme le critère primordial définissant l'appartenance nationale.

Langues maternelles	Hongrie	Croatie-Slavonie	Fiume	Total	Total (%)
<i>hongrois</i>	9 938 134	105 948	6 493	10 050 575	48,12
<i>allemand</i>	1 901 042	134 078	2 315	2 037 435	9,75 %
<i>roumain</i>	2 948 049	846	137	2 949 032	14,12 %
<i>ruthène</i>	464 259	8 317	11	472 587	2,26 %
<i>slovaque</i>	1 946 165	21 613	192	1 967 970	9,42 %
<i>tchèque</i>	31 198	32 376	238	63 812	0,31 %
<i>polonais</i>	38 179	2 312	46	40 537	0,19 %
<i>serbe</i>	461 091	6 449 55	425	1 106 471	5,30 %
<i>croate</i>	181 882	1 638 354	12 926	1 833 162	8,78 %
<i>bunjevca</i>	88 204	0	5	88 209	0,42 %
<i>slovène</i>	75 062	15 776	2 336	93 174	0,45 %
<i>bulgare</i>	22 945	321	1	23 267	0,11 %
<i>rom</i>	108 825	108 825	0	121 097	0,58 %
<i>italien</i>	5 037	4 138	24 212	33 387	0,16 %
<i>autres</i>	4 655	648	496	5 772	0,03 %
population totale	18 214 727	2 621 954	49 806	20 886 487	100 %

source des données du tableau : Marác (2012 : 275-276)

#### Illustration 5 – tableau – Population de Transleithanie selon la langue maternelle (1910)

La politique linguistique du Royaume de Hongrie reflète deux tendances : l'une unitariste, l'autre pluraliste. D'une part, elle incorpore les diverses nationalités dans une même nation – « la nation hongroise indivisible et unitaire » – et déclare le hongrois comme langue de l'État (Loi hongroise sur les nationalités, 1868 : article 1). D'autre part, la diversité linguistique de la Hongrie est officiellement reconnue et des mesures légales sont prises pour favoriser l'usage des langues minoritaires. À côté du hongrois, plus d'une dizaine de langues se voient conférer un statut officiel (Illustration 5). La loi XLIV (Loi hongroise sur les nationalités, 1968) légalise l'usage des langues des nationalités dans les assemblées locales, au tribunal, et à l'église. Elle accorde aux Églises le droit de choisir leur langue de prêche, et d'établir leurs propres écoles dans la langue d'instruction de leur choix. Elle garantit le droit à l'enseignement en langue maternelle à l'école publique dans les régions où résident les nationalités (Marác, 2012 : 282-283). Cette loi, complétée par une loi sur l'éducation (Loi XXXVIII de 1868), constitue l'instrument majeur de la protection des minorités linguistiques en Hongrie. Cependant, dans la pratique, aucune action concrète ne tend vers la mise en œuvre de ses dispositions. Nous verrons par la suite, avec l'exemple des Bunjevci de Bačka, que les minorités linguistiques de Hongrie s'appuient sur ce cadre juridique pour légitimer leurs revendications.

Le multilinguisme du Royaume de Hongrie, dans lequel plusieurs langues bénéficient d'un statut officiel, reflète en réalité une situation de monolinguisme « séparé » (Marác, 2012). La

grande majorité de la population ne parle en réalité que sa langue maternelle et est incapable de communiquer en dehors de sa communauté ethnolinguistique. De plus, l'usage de ces différentes langues reste, la plupart du temps, cloisonné dans des régions spécifiques.

Selon Marác (2012 : 280), le hongrois — statistiquement dominant vis-à-vis des autres langues (bien qu'il ne représente qu'une majorité relative de locuteurs) — « était en fait le seul candidat pour devenir la *lingua franca* dans le Royaume de Hongrie<sup>96</sup> ». Toutefois, Karady (2002 : 92) met en évidence que l'imposition de la langue hongroise « dépassait de loin la nécessité instrumentale d'un idiome commun à tous les citoyens<sup>97</sup> ». Au delà de sa fonction pratique de langue véhiculaire, la langue hongroise se voit attribuer un rôle primordial dans le processus symbolique de définition de la nation et de nationalisation de l'espace public hongrois (au détriment des langues minoritaires).

À partir du milieu des années 1870, la tendance unitariste prend le dessus sur la tendance pluraliste. La magyarisation prend une place prééminente dans la politique linguistique de la Hongrie. L'État met progressivement en place des mesures visant à la « magyarisation symbolique de l'espace public » (Karady, 2008 : 25). En 1898, le gouvernement pratique la magyarisation des toponymes dans les régions majoritairement non-magyarophones. La « nationalisation » (magyarisation) des patronymes est fortement incitée, voire imposée de manière autoritaire aux « agents allogènes de l'État » (Karady, 2008 :26) sous peine de renvoi (voir également Karady, 2002). L'école devient un des principaux vecteurs de l'imposition de la langue hongroise ; comme l'explique Kuntić (1969), avant le compromis de 1867, le système scolaire autrichien ne favorisait pas la langue hongroise vis-à-vis des autres langues minoritaires. Le hongrois est imposé comme matière obligatoire à l'école primaire en 1879, au lycée en 1883 et dès l'éducation préscolaire en 1891, tandis que le nombre d'écoles proposant une scolarisation en langue minoritaire décline progressivement (Karady, 2002).

Cette politique fait l'objet de nombreuses réticences parmi les nationalités non-magyarophones, qui représentent plus de la moitié de la population de Transleithanie (Illustration 5, p. 73). Loin de minimiser les antagonismes ethniques et de résoudre la « question des nationalités » — dressant en principe l'égalité civique —, elle attise de plus belle les mouvements nationaux (déjà amorcés dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle).

---

96 « was in fact the only candidate for becoming the *lingua franca* in the Hungarian Kingdom »

97 « which went far beyond the instrumental necessity of a common idiom for all the citizens »

### 2.2.2. La magyarisation des Bunjevci de Bačka



Illustration 6 — carte — Localités de Bačka où sont recensés des Bunjevci au 19<sup>e</sup> siècle

Sur la base des données statistiques officielles de l'année 1890, Ivanić (1899) dénombre environ 61000 Bunjevci et 16000 Šokci<sup>98</sup> dans la région de Bačka (plus précisément, de Bács-Bodrog<sup>99</sup>). La majeure partie des Bunjevci réside dans la zone géographique située entre les villes de Subotica, Sombor et Baja. La commune de Subotica (*Szabadka*) (zone urbaine + zone rurale) compte à elle seule 36000 Bunjevci, ce qui représente presque la moitié de sa population totale (72 863 habitants). À côté de Subotica, les principales localités où résident les Bunjevci sont Sombor, Bereg (Bački Breg), Bajmok, Kaćmar et Baja (Illustration 6 et Illustration 7, p. 76).

Ivanić (1899) précise toutefois que les statistiques officielles hongroises sont « partiellement » justes. Selon lui, une part — difficilement estimable — des Bunjevci est comptée parmi les Hongrois. L'auteur met au jour un écart considérable entre les données officielles, produites par l'administration hongroise, et celles avancées par les Bunjevci.

98 Comme nous l'avons déjà précisé, les Šokci sont un autre groupe ethnonational de langue štokavienne ikavienne résidant en partie dans la région de Bačka.

99 La région de Bács-Bodrog est une subdivision administrative du Royaume de Hongrie. Située entre le Danube et la Tisza, elle englobe la ville de Baja au nord, et s'étend jusqu'à Újvidék (*Novi Sad*) au sud. Après la première guerre mondiale, à la suite de l'Accord de Trianon, la majeure partie de cette zone géographique est rattachée au Royaume des Serbes, des Slovènes et des Croates (Yougoslavie). La Bačka est aujourd'hui une subdivision administrative au sein de la province de Voïvodine, en Serbie. Les villes Baja, Katymár (Kaćmar), Gara — où vivent encore des Bunjevci — restent hongroises ; elles sont aujourd'hui englobées dans la région administrative de Bács-Kiskun.

Localités actuellement situées en Serbie		Localités actuellement situées en Hongrie	
<i>Béreg (Bereg, Bački Breg)</i>	2 016	<i>Baja</i>	1 606
<i>Bezdán (Bezdan)</i>	60	<i>Csávoly (Čavolj)</i>	555
<i>Zombor (Sombor)</i>	6 123	<i>Bikity (Bikić)</i>	948
<i>Csonoplya (Čonoplja)</i>	958	<i>Mátételke (Matević)</i>	322
<i>Nemes-Militics (Lemeš, S. Miletić)</i>	1 350	<i>Felsőszevén (G. Sentivan)</i>	925
<i>Bajmok</i>	1 936	<i>Borsód (Boršod)</i>	72
<i>Pacsér (Pačir)</i>	85	<i>Bácsalmás (Aljmaš)</i>	1 493
<i>Szabadka (Subotica)</i>	36 000	<i>Gara</i>	1 283
<i>Sándor (Šandor)</i>	188	<i>Katymár (Kačmar)</i>	1 730
<i>Csantavér (Čantavir)</i>	172	<i>Kunbaja</i>	250
<i>Mohol (Mol)</i>	204		
<i>Újvidék (Novi Sad)</i>	392		

Illustration 7 — tableau — Nombre de Bunjevci dans les localités de Bačka (Ivanić, 1899)

Dans un article publié dans l'Almanach bunjevac *Subotička Danica* l'année 1897, Mijo Mandić<sup>100</sup> propose en effet des données bien différentes des chiffres officiels avancés par Ivanić (1899). Il dénombre environ 95000 Bunjevci et Šokci dans la région de Bačka (soit 20 % de plus que les chiffres officiels). D'après lui, 50000 Bunjevci vivent à Subotica (soit presque un tiers de plus que les chiffres officiels), ce qui représente presque 70 % de la population de la ville de Subotica (Illustration 8).

Localités actuellement situées en Serbie		Localités actuellement situées en Hongrie	
<i>Béreg (Bereg, Bački Breg)</i>	2000	<i>Baja</i>	5 000
<i>Monostorszeg (Bački Monoštor)</i>	3500	<i>Vaskút (Baškut)</i>	500
<i>Zombor (Sombor)</i>	9 000	<i>Bikity (Bikić)</i>	1500
<i>Csonoplya (Čonoplja)</i>	2 000	<i>Mátételke (Matević)</i>	700
<i>Nemes-Militics (Lemeš, S. Miletić)</i>	2000	<i>Felsőszevén (G. Sentivan)</i>	2000
<i>Bajmok</i>	2 500	<i>Bácsalmás (Aljmaš)</i>	2 000
<i>Szabadka (Subotica)</i>	50 000	<i>Gara</i>	1 500
<i>Bács (Bač)</i>	3500	<i>Katymár (Kačmar)</i>	2 000
<i>Vajsza (Vajska)</i>	1500	<i>Szántova, Hercegszántó (Santovo)</i>	2000
<i>Bogyán (Bođani)</i>	450		
<i>Plávna (Plavna)</i>	1800		

Illustration 8 — tableau — Nombre de Bunjevci dans les localités de Bačka (Mandić<sup>101</sup>, 1897)

Selon Weaver (2011), dans les documents historiques hongrois du 19<sup>e</sup> siècle (encyclopédies, écrits ethnographiques), les Bunjevci de Bačka font l'objet d'un stéréotypage positif qui les distingue clairement des Serbes (orthodoxes)<sup>102</sup> et des Croates. Contrairement à ces derniers, ils sont le plus souvent décrits comme des citoyens patriotiques, loyaux envers l'État hongrois et prompts à s'assimiler à la nation hongroise. Selon l'auteur, cette image positive des

100 Mijo Mandić est l'une des figures centrales du mouvement d'éveil national bunjevac (voir la suite du chapitre)

101 « Svega ukupno ima Bunjevacah, Šokacah u Ugarskoj oko tristotine hiljadah (300.000) [...] u Bačkoj : u Somboru (9000), u Baji (5000), u Bajmaku (2500), u Kačmaru (2000), u Baču (3500), u Čonoplji (2000), u Lemeši (2000), u gornjem Sz.-Ivanu (2000), u donjim Monoštoru (3500), u Szantovu (2000), u Gari (1500), u Bikiću (1500), u Aljmašu (2000), u Beregu (2000), u Baškutu (500), u Plavni (1800), u Vajski (1500), u Matieviću (700), u Bogjani (450). Ali najviše Bunjevaca ima u *Subatici*, na broju oko 50.000 dušah. Po zadnjem popisu (1890) ima u *Subatici* 72.863 stanovnika ; od ovih stanuju po salaših 34.410. » (*Subotička Danica*, 1897 :53)

102 Les Bunjevci sont souvent désignés « Serbes catholiques » ou « Rasciens catholiques » dans les encyclopédies hongroises de l'époque. Identifiés comme un sous-groupe des Serbes, ils sont toutefois nettement distingués des Serbes orthodoxes (Weaver, 2011).

Bunjevci de Bačka — enrichie par le mythe de leur lutte commune aux côtés des Hongrois durant la révolution de 1848 — sert à la propagande nationale hongroise et est entretenue par les élites bunjevac elles-mêmes afin d'éviter la discrimination. Toutefois, « il est facile de démontrer que ceux qui ont revendiqué l'allégeance des Bunjevci à l'État hongrois ont ignoré les témoignages contradictoires<sup>103</sup> » (Weaver, 2011 : 92). Nous verrons par la suite qu'un mouvement de protestation contre la magyarisation et de lutte pour la protection et la promotion de la langue bunjevac fait son essor parmi les élites bunjevac à partir de la fin des années 1860.

Les Bunjevci de Bačka sont, pour diverses raisons, particulièrement touchés par la magyarisation. Ils ne possèdent ni l'autonomie administrative dont bénéficient les Croates catholiques de Croatie, ni l'indépendance religieuse dont jouissent les Serbes orthodoxes de Voïvodine. Le processus d'assimilation de ce petit groupe ethnolinguistique à la nation dominante hongroise est déjà bien en route au moment de la signature du compromis austro-hongrois en 1867. S'ils constituent une population numériquement importante (voire majoritaire dans certaines localités) dans la région de Bačka, ils n'ont pas, avant les années 1860, d'élite intellectuelle mobilisée en faveur du maintien d'une identité bunjevac particulière. Selon Kuntić (1969 : 20), dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les Bunjevci sont séparés en deux strates sociales : une large classe populaire essentiellement rurale (paysannerie — *seljaštvo*) et une très petite élite (*gospoština*) bien intégrée à la nation hongroise (autrement dit « magyarisée »). À cette époque, l'élite bunjevac se considère, selon Kuntić, comme une « partie intégrante de la nation hongroise » (*integralnim delom mađarske nacije*) (1969 : 20).

Šokčić (1934) explique que le fait que les Bunjevci et les Hongrois partagent la même religion contribue à l'intégration des élites intellectuelles bunjevac à la société hongroise (et du même coup, à leur assimilation culturelle). Parmi les facteurs d'intégration, il mentionne les mariages entre catholiques (Hongrois et Bunjevac), d'une part, et la possibilité d'ascension sociale offerte aux Bunjevci qui se déclarent Hongrois, d'autre part. La magyarisation est, déjà avant le 19<sup>e</sup> siècle, le vecteur permettant aux Bunjevci d'accéder à des positions de pouvoir, au sein de l'Église ou de l'administration hongroise.

« La religion commune des Hongrois et des Bunjevci a offert la possibilité au gouvernement d'œuvrer avec plus de succès chez les Bunjevci [que chez les Serbes], spécifiquement chez l'intelligentsia. Les intellectuels bunjevac se sont magyarisés non seulement par mariage, mais aussi parce que le gouvernement hongrois plaçait à des positions [statuts] élevées les Bunjevci qui se déclaraient comme Hongrois<sup>104</sup> » (Šokčić, 1934 : 18)

---

103 « It is easy to demonstrate that those who have claimed Bunjevci allegiance to the Hungarian state have ignored contradictory evidence.

104 « Zajednička vera Mađara i Bunjevaca pružila je mogućnost vlastodršcima da rade sa više uspeha kod Bunjevaca naročito kod inteligencije. Bunjevački intelektualci su se pomađarili ne samo ženidbom i udajom nego i na taj način što su mađarske vlasti postavljale na visoke položaje Bunjevaca koji su se deklarirali kao Mađari »

En revanche, selon Šokčić, la masse populaire bunjevac — majoritairement rurale — est moins sujette à la magyarisation que les élites intellectuelles, et parvient à préserver son « individualité » (*individualnost*) (Šokčić, 1934 : 18).

L'assimilation culturelle et linguistique des populations bunjevac est accentuée à partir de 1867, avec le gain d'autonomie politique de la Hongrie et la mise en place de mesures visant à la magyarisation. De plus, à la suite du Compromis austro-hongrois, la région de Bačka connaît un important développement économique qui engendre une modification de la structure de la population et facilite l'expansion de la langue hongroise à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Entre 1850 et 1890, la population de la ville de Subotica passe de 48958 à 72863 habitants (Ivanić, 1899), faisant d'elle la troisième ville de Hongrie sur le plan démographique. Le hongrois devient la langue dominante dans la vie publique (dans l'administration, à l'Église catholique et dans l'enseignement), tandis que la langue bunjevac en est progressivement exclue.

Le nombre d'écoles primaires dispensant un enseignement en langue bunjevac décline drastiquement durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle (Kuntić, 1969 : 392-393 ; Sekulić, 1990a : 266). Dans les années 1860, on compte autour de 120 écoles primaires dans lesquelles les enfants sont instruits en bunjevac. Ce nombre — déjà insuffisant, selon Kuntić, pour la population bunjevac et šokac vivant en Hongrie — ne cesse de diminuer les années suivantes. En 1890, il ne reste que six écoles avec le bunjevac comme langue d'enseignement (cinq d'entre elles sont des écoles catholiques, une seule est publique). Le hongrois devient la langue d'enseignement y-compris dans les écoles qui sont exclusivement fréquentées par des élèves bunjevac.

## 2.3. L'émergence d'un activisme culturel national parmi l'élite intellectuelle bunjevac

Si les années 1870 marquent le début de l'intensification du processus de magyarisation en Hongrie, elles se caractérisent également par un mouvement d'éveil national parmi l'élite intellectuelle bunjevac qui commence à se mobiliser en faveur du maintien et de la promotion d'une identité culturelle et linguistique bunjevac particulière.

### 2.3.1. La mobilisation de l'élite intellectuelle bunjevac

Comme nous l'avons mentionné, les Bunjevci n'ont pas à proprement parler d'élite « nationale » — c'est-à-dire, mobilisée en faveur de la cause nationale — dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Ceux d'entre eux qui font partie des hautes classes de la société austro-hongroise (propriétaires et intellectuels, laïcs ou clercs) sont intégrés à l'élite hongroise et ne manifestent pas le désir de faire valoir une identité bunjevac particulière. Cette situation change néanmoins à la fin des années 1860 lorsqu'une petite élite intellectuelle (constituée d'hommes hautement instruits et polyglottes, la plupart ayant été scolarisés en hongrois) commence à s'organiser et à formuler des revendications — notamment linguistiques — au nom du groupe ethnolinguistique bunjevac<sup>105</sup>.

L'évêque catholique Ivan Antunović (1815-1888) et l'avocat Ambrozije (Boza) Šarčević (1820-1899) sont considérés comme les deux figures pionnières de l'éveil culturel des Bunjevci de Bačka. Ils s'entourent rapidement de nombreux collaborateurs, tels que Blaž Modrošić (1839-1900), Kalor Milodanović (1847-1883), Lazar (Lazo) Mamužić (1847-1916), Mijo Mandić (1857-1945), Pajo Kujundžić (1859-1915), et bien d'autres. De nombreux Serbes (Antonije Hadžić, Boško Vujić, Đorđe Popović, etc.) et Croates (Ivan Mažuranić, Josip Juraj Strossmayer, Franjo Rački, etc.) participent également au développement du mouvement culturel bunjevac, par leur soutien moral et matériel (Šokčić, 1934 ; Kuntić, 1969 ; Buljovčić, 1996 ; Sekulić, 1997 ; Marković, 2010).

L'activisme de l'élite intellectuelle bunjevac est motivé par une volonté d'émancipation culturelle du « peuple bunjevac » (*bunjevački puk*, *bunjevački narod*) au sein de l'Autriche-Hongrie, et par le refus de leur assimilation (magyarisation). Il est imprégné à la fois par les idées des Lumières et par le romantisme herdérien. L'idée de « progrès » (*napridak*) du peuple

---

105 Au départ, l'ethnonyme *Bunjevci* est fréquemment associé à celui de *Šokci*, qui désigne un autre groupe ethnolinguistique de langue štokavienne ikavienne résidant dans la région de Bačka. Bien que les deux groupes soient différenciés, ils sont unis dans un même mouvement d'éveil national et partagent les mêmes revendications.



par l'« éducation » (*naobrazba* ; *prosvita*) constitue l'un des leitmotivs majeurs du mouvement bunjevac. Son programme — tel qu'il est formulé dans les premiers articles rédigés par ses initiateurs — est de développer la littéracie et le niveau d'éducation chez les Bunjevci et, pour ce faire, de leur fournir les instruments permettant la diffusion des savoirs (des journaux, des livres, des manuels scolaires, etc.) (Bašić Palković, 2011). Dans ce cadre se développe un discours en faveur de la protection et de la promotion de la langue (maternelle) bunjevac — et contre l'hégémonie de la langue hongroise.

L'année 1869 peut être considérée comme le début de l'activisme culturel et national des Bunjevci. À cette date, Ambrozije Šarčević publie son *Recueil de dictons sages et instructifs à l'usage du peuple bunjevac (Zbirka mudrih i poučnih izrekah. Na korist bunjevačkog puka)*, le premier ouvrage adressé aux Bunjevci et valorisant leur patrimoine linguistique et culturel<sup>106</sup>. De son côté, Ivan Antunović publie un « Appel » invitant les Bunjevci et les Šokci à fonder leur premier journal national (*pučki list*).

En 1878, les Bunjevci fondent leur première organisation culturelle, le « Casino populaire »<sup>107</sup> (*Pučka kasina*), à Subotica. Mijo Mandić décrit, plus tard, la fondation de cette organisation comme « la plus importante œuvre nationale de cette période<sup>108</sup> » (cité dans Marković, 2010 : 10). Le 2 février 1879, quelques mois après sa création, le Casino populaire organise la première fête bunjevac (*Prelo*). Cette date figure aujourd'hui parmi les fêtes nationales de la minorité bunjevac de Serbie.

### 2.3.2. L'essor des publications bunjevac

Les dernières décennies du 19<sup>e</sup> siècle voient une véritable floraison d'ouvrages littéraires nationaux — écrits par des Bunjevci, à l'adresse des Bunjevci et dans la langue des Bunjevci — dans des registres très variés : périodiques (almanachs, revues, journaux), livres de prières, dictionnaires, manuels scolaires, essais, recueils de poèmes, etc.

#### Les périodiques : journaux, almanachs, revues

Les périodiques nationaux (almanachs, journaux et revues) connaissent un essor particulier dès la fin des années 1860. Ils jouent un rôle déterminant chez les Bunjevci (comme, d'ailleurs, chez les autres minorités ethnonationales d'Autriche-Hongrie) dans le développement de la conscience ethnonationale. Ils constituent non seulement l'instrument

---

106 A. Kuntić (1969 :8) considère cette publication comme l'« évènement historique » (*istorijski događaj*) qui marque début de l'activisme national et culturel des Bunjevci.

107 Les termes français « populaire » ou « national » ne traduisent qu'imparfaitement le sens véritable du mot *pučka*. Le terme *puk*, dont est dérivé l'adjectif *pučka*, est une variante du mot *narod* et signifie « peuple ». Selon J. Šokčić (1934 et A. Sekulić (1997), l'organisation devait initialement être nommée « Casino populaire bunjevac » (*Bunjevačka pučka kasina*). Le qualificatif « bunjevac » a été retiré du statut de l'organisation sous la pression des autorités hongroises.

108 « najvažnije nacionalno delo onoga vremena »

majeur par lequel s'expriment et se diffusent les idées des activistes nationaux, mais ils sont aussi des lieux d'échange primordiaux, où se confrontent diverses opinions sur la question nationale et linguistique.

Dès 1869, Ivan Antunović publie un « Appel aux Bunjevci, Šokci et Bosniaques en vue de la création d'un journal populaire » (*Poziv Bunjevacah, Šokacah i Bošnjakah na utemeljenje jednog pučkog lista*). Le premier numéro du *Journal des Bunjevci et des Šokci* (*Bunjevačke i Šokačke Novine*) paraît l'année suivante à Kalosca. La publication de cet hebdomadaire est interrompue peu de temps après son lancement (en 1872). Cependant, son supplément littéraire — *La Fée des Bunjevci et des Šokci* (*Bunjevačka i Šokačka Vila*) —, dirigé par Blaž Modrošić, continue à paraître en tant que journal indépendant de 1873 à 1876. À Subotica, la *Chronique mensuelle* (*Misečna kronika*) (1872-1873), puis la *Gazette de Subotica* (*Subotički Glasnik*) (1873-1876) sont publiées à l'initiative de Kalor (Dragutin) Milodanović et du Serbe Teodor (Božidar ou Boško) Vujić. À Sombor, le prêtre catholique Ivan Burnać (Bátori) lance l'hebdomadaire *Bunjevac* (*Bunjevac*) en 1882. Selon Šokčić (1934), ce journal défend le point de vue du gouvernement hongrois pour les questions relatives aux Bunjevci et aux Šokci. Il cesse de paraître quelques mois plus tard, après l'édition du 39<sup>e</sup> numéro. Le mensuel *Neven*<sup>109</sup>, conçu par Mijo Mandić en 1884, est sans doute le journal bunjevac qui connaît le plus de prospérité durant la période austro-hongroise. Bien que son contenu soit surveillé de près par les autorités hongroises, il paraît avec une certaine continuité jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale.

Parallèlement à ces journaux, les Bunjevci commencent également à produire des almanachs<sup>110</sup>. Les deux premiers paraissent à Subotica les années 1868 et 1869, à l'initiative d'Ambrozije Šarčević (*Bunjevački kalendari za pristupnu godinu 1868. ; Bunjevački kalendar za prostu godinu 1869.*), et avec le soutien du Serbe Đorđe Popović. La publication de ce type de périodiques se poursuit — malgré de fréquents changements de titres, d'imprimeurs et de rédacteurs — jusqu'en 1914.

De manière générale, les périodiques bunjevac émergent dans des conditions très difficiles, à la fois sur les plans matériel et idéologique. Ils sont publiés à partir de ressources financières minimales (souvent de la poche des rédacteurs eux-mêmes) et suscitent la réticence des autorités hongroises qui les considèrent comme une menace pour la stabilité interne de la Hongrie.

« Les premiers almanachs et journaux bunjevac avaient un petit nombre d'abonnés et un grand nombre d'opposants dans le gouvernement de l'époque qui, sans égard des possibilités légales données aux nationalités de Hongrie en 1868, empêchaient la parution et la diffusion des journaux bunjevac, et les accusaient de "panslavisme" et de rébellion contre l'État. Ainsi,

---

109 Pour plus d'informations sur la revue *Neven*, voir Cindori-Šinković & Bažant (2008).

110 Pour plus d'informations sur la publication des almanachs bunjevac durant la période de 1868 à 1914, voir Cindori-Šinković, Bažant & Bašić Palković (2011).

les journaux se sont rapidement éteints, et les almanachs ne sortaient que de temps en temps, mais pas systématiquement chaque année.<sup>111</sup> » (Bašić Palković, 2011 : 134)

### Autres publications : romans, monographies, dictionnaires, manuels scolaires

Ivan Antunović<sup>112</sup> figure parmi les plus productifs des auteurs bunjevac du 19<sup>e</sup> siècle. Il publie, entre autre, le roman *Renégat (Odmjetnik)* en 1875, le livre de théologie *Dieu avec l'homme sur terre (Bog s čovikom na zemlji)* en 1879, et le livre de prière *L'homme avec Dieu (Čovik s bogom)* en 1884. Il est également l'auteur d'une monographie sur les Bunjevci et les Šokci, publiée à Vienne en 1882, sous le titre de *Dissertation sur les Bunjevci et les Šokci du bassin du Danube et de la Tisza (Razprava o podunavnkih i potisanskih Bunjevcih i Šokcih)*.

Ambrozije Šarčević<sup>113</sup> effectue, quant à lui, un important travail dans le domaine lexicographique dès les années 1860 (Sekulić, 1997 : 50-80). En 1870, deux de ses dictionnaires font leur parution : le *Dictionnaire politique et juridique hongrois-yougoslave (Magyar-Délszláv Közigazgatási és Törvénykezési Műszótár / Magjarsko-Jugoslavenski politični i pravosudni Rječnik)* et le *Glossaire des mots littéraires et géographiques yougoslaves. À l'usage des amateurs de la littérature bunjevac-šokac (Tolmač izvornih, književnih i zemljopisnih jugoslavenskih riči. Na korist prijateljah bunjevačko-šokačke književnosti)*. Puis, quelques années avant sa mort, il publie le *Dictionnaire scolaire hongrois-bunjevac-šokac (Elemi népiskolai Magyar-Bunjevác-Sokác Szótár)*, en 1893, et le *Dictionnaire hongrois-serbe-croate-šokac (Magyar-Szerb-Horvát-Sokác Könyvészeti Szótár)*, en 1894.

L'œuvre lexicographique d'Ambrozije Šarčević répond à des motivations tout autant pratiques qu'idéologiques : d'une part, ses dictionnaires sont conçus comme un instrument facilitant l'accès des Bunjevci à la langue écrite (la plupart des intellectuels bunjevac étant alphabétisés en hongrois) ; d'autre part, ils ont la vocation plus large de valoriser (légitimer) la langue bunjevac (aux yeux des Bunjevci eux-mêmes).

« Ses dictionnaires avaient pour finalité de montrer que les Bunjevci et les Šokci avaient un fonds linguistique, une richesse lexicale qu'il fallait reconnaître, accepter, préserver et défendre. La pensée sociale de Šarčević n'était pas une exception, mais était constatée avant lui : la langue est la particularité d'un peuple, une richesse sans laquelle il n'a pas d'identité (une idée très fréquente chez les auteurs du 19<sup>e</sup> siècle).<sup>114</sup> » (Sekulić, 1997 : 66)

---

111 « Prvi bunjevački kalendari i listovi imali su mali broj pretplatnika i veliki broj protivnika iz redova tadašnje vlasti i kulturne javnosti koji su, bez obzira na zakonske mogućnosti date narodnostima u Ugarskoj 1868, napali pojavu i širenje bunjevačkih listova i optuživali ih za "panslavizam" i pobunu protiv države u kojoj žive. Otuda su se listovi brzo gasili, a kalendari izlazili povremeno i ne za svaku godinu sistematično. »

112 Pour une bibliographie détaillée des travaux d'I. Antunović, voir Sekulić (1997, 44-48).

113 Pour une bibliographie détaillée des travaux d'A. Šarčević, voir Sekulić (1997, 59-63).

114 « Njegovi tolmači i ričnici imali su svrhu pokazati da Bunjevci i Šokci imaju svoje jezičko blago, leksičko bogatstvo koje treba priznati, prihvatiti, čuvati i braniti. Društveno shvaćanje Šarčevićevo nije iznimno nego je utvrđeno prije njega : jezik je navlastitost jednog naroda, blago njegovo bez kojega nema svojega identiteta (misao veoma česta u pisaca XIX. stoljeća. »

En 1880, Mijo Mandić publie deux manuels scolaires rédigés dans le vernaculaire ikavien — le premier de sciences naturelles (*Prirodopis, prirodoslovlje i slovnica za bunjevačku i šokačku dicu*) ; le second de géographie, histoire et éducation civique (*Zemljopis, povistnica i ustavoslovlje za bunjevačku i šokačku dicu*). Il écrit ensuite un livre de prières, destiné aux Bunjevci et aux Šokci, qui paraît en 1885 sous le titre d'*Agneau céleste (Nebesko Janješce. Molitvenik za bunjevački i šokački naraštaj)*.

### 2.3.3. La lutte pour la langue maternelle (bunjevac) à l'école

La question de la langue d'enseignement à l'école primaire fait partie, dès la fin des années 1860, des préoccupations centrales des activistes. Elle devient plus saillante à partir des années 1890, avec l'intensification du processus de magyarisation. Elle est non seulement une thématique récurrente dans les périodiques bunjevac, mais elle fait également l'objet de revendications auprès des institutions officielles (dont le ministère hongrois de l'éducation).

Déjà dans le tout premier almanach bunjevac (1868), l'article « Nos défauts et nos besoins » (*Naše mane i potribe* — auteur anonyme) évoque le désir que les enfants bunjevac soient scolarisés dans leur langue maternelle.

« [N]ous devons nous mobiliser [préoccuper] pour de vraies écoles populaires et de bons enseignants compréhensifs, qui seront en mesure d'instruire nos enfants dans leur langue maternelle, car on ne peut plus tolérer qu'à cause des enseignants et d'autres individus, qui ne comprennent pas notre belle et illustre langue, et ne peuvent donc pas instruire nos enfants, nos enfants restent ignorants, ou s'ils souhaitent apprendre, alors ils doivent laisser leur langue — et en apprendre une étrangère<sup>115</sup> » (*Bunjevački Kalendar*, 1868 : 14-15)

Comme nous l'avons vu, malgré les dispositions légales assurant aux minorités linguistiques le droit à l'enseignement dans leur langue (1868), la situation a tendance à se dégrader entre les années 1860 et 1890, avec une réduction drastique du nombre d'écoles assurant un enseignement en langue bunjevac (Kuntić, 1969).

En 1895, le prêtre Pajo Kujundžić dépose une motion devant le Conseil scolaire de la ville de Subotica visant à (r)établir des cours en langue bunjevac à l'école primaire. Elle est rejetée après un vote durant lequel, d'ailleurs, un certain nombre de Bunjevci eux-mêmes s'y opposent. Pajo Kujundžić, Veco Mamužić et le Serbe Dušan Petrović<sup>116</sup> déposent ensuite trois réclamations — qui restent sans suite — à l'encontre de la décision du Conseil scolaire (Šokčić, 1934 : 41).

---

115 « triba nam se postarati za prave pučke škole i dobre razumne učitelje, koji će kadri biti našu dicu u svome materinom jeziku obučavati, jer to se ne može dalje trpiti, da zbog učitelja i drugi lica, koji naš lipi i slavan jezik ne razumu, pa tako ni dicu našu učiti ne mogu, za njihovu ljubav dica naša neučena ostane, ili ako oće da uče, onda moraju svoj jezik da napuste — a tuđ da uče. »

116 Dušan Petrović était un journaliste serbe de Subotica, rédacteur du journal serbe « *Bačvanin* » et du journal « *Subotičke novine* ».

L'année suivante, les Bunjevci adressent une pétition (extrait ci-dessous) à Gyula Wlassics, le ministre hongrois de l'éducation, dans laquelle ils sollicitent la mise en œuvre de leur droit à l'enseignement dans leur langue maternelle, garanti par la loi de 1868. La pétition, quoique signée par plus d'un millier de « citoyens Bunjevci » (*gradjana Bunjevaca*), reste sans réponse du ministère.

« Votre Excellence Monsieur le ministre! Seigneur bienveillant! Nous soussignés, habitants de Subotica, par cette pétition, demandons humblement à Votre Excellence de bien vouloir ordonner que dans les écoles primaires populaires de Subotica soient également respectés les principes pédagogiques et les lois éclairées de notre cher pays. Nous vivons dans la douce conviction que le § 58 de la Loi XXXVIII de 1868 nous garantit à nous aussi le droit de "chaque enfant à être instruit dans sa langue maternelle, si cette langue est parlée dans la commune". Vingt ans d'expérience nous ont montré que nos enfants ne réussissent pas à l'école, car notre langue maternelle est exclue de l'enseignement. Dans nos écoles rurales, comme à Verušić, à Vantelek, à Djurdjin, à Tavankut, à Šebešić etc., les écoliers sont exclusivement des enfants bunjevac. En ville [Subotica], les enfants bunjevac représentent la forte majorité des élèves dans les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> arrondissements, la moitié des élèves dans certaines classes et presque la moitié dans d'autres dans les II<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> arrondissements. Et quand, dans ces écoles et pour les enfants bunjevac, on utilise exclusivement la langue hongroise et les livres hongrois, cela bloque le développement de la raison [compréhension], freine le progrès des élèves bunjevac, et donc empêche aussi l'acquisition de la langue hongroise [...]. Nous Bunjevci, humblement soussignés, qui parlons la langue dalmate (serbo-croate), et qui représentons la grande majorité de la population de Subotica, nous qui ne nous laissons et laisserons pas surpasser par quiconque dans le patriotisme et le service à notre pays : nous — du moins, nous espérons — ne pouvons pas être privés du droit qui est garanti à chaque peuple de ce pays. C'est pourquoi nous vous prions bienveillant M. le Ministre de bien vouloir déclarer que "la langue maternelle sert à l'enseignement dans les écoles primaires populaires — à Subotica aussi —, et, à côté d'elle, on doit aussi apprendre la langue hongroise" [...]"<sup>117</sup> » (cité dans Šokčić, 1934 : 42)

Comme le fait remarquer Weaver (2011, 93), « aussi extravagante qu'elle paraisse aujourd'hui, la demande exprimée à maintes reprises au fil des décennies pour plus d'éducation dans "la langue bunjevac" n'était ni ridicule ni impossible, car il y avait des instituteurs bunjevac à

---

117 « Preuzvišeni Gospodine Ministre! Milostivni Gospodaru! Potpisani subotički stanovnici ponizno sa otom prošnjom stupamo prid Vašu priuzvišenost, da bi se udostojila milostivno odrediti neka se i u subotičkim osnovnim pučkim školama uvažuje načela svistne pedagogije (odgojoslovlja) i posvećeni zakoni mile naše domovine. Mi u tom blagom osvidočenju živimo da 58 § XXXVIII Zakona od godine 1868 i nama jamči pravo, da "se svako dite materinskim jezikom ima poučavati, ukoliko bi se taj jezik u općini medju ostalima govorio". Dvajest godina izkustvo nas osvidočilo, da nam dica u školama ne uspijavaju stoga, što nam je maternji jezik isključen iz nauke. U našim poljskim (salašarskim) školama kao na Verušiću, Vanteleku, Djurdjinu, Tavankutu, Šebešiću itd. izključivo bunjevačka dica su škulari. U varoši u III i IV krugu ogromnom većinom, u II, V i I neke razrede polovično, druge skoro polovično bunjevačka dica pohađaju. Pa kad pouka i u ovim školama i za bunjevačku dicu izključivo mađarski jezik i mađarske knjige upotribljuje obustavlja razvitak razuma, oteščava napridak učenika bunjevačkih, te tako priči i osvajanje istog mađarskog jezika [...]. Mi Bunjevci, skromno potpisani, koji govorimo dalmatinski (srpsko-hrvacki) jezik, te sačinjavamo veću polovicu stanovništva subotičkog, mi koji se ne dasmo niti ćemo se dati nadmašiti ma od koga u domoljublju i uslugi otadžbine naše : mi — bar nadamo se — ne možemo biti rišeni prava, što je zajamčeno svakom narodu ove zemlje. Zato molimo Vas milostivni g. Ministre da bi blagoizvoliti izjaviti, da "središtom nauke osnovnih pučkih škula — i u Subotici — materinski jezik služi, a s njime udruženo se ima naučiti mađarski jezik" [...]" »

même d'assurer la tâche.<sup>118</sup> ». En outre, il est important de noter que les Bunjevci ne se montrent pas opposés à l'apprentissage de la langue hongroise, mais ils protestent contre la tendance à rendre cette langue exclusive à l'école (et, de manière plus générale, dans la vie publique), au détriment de la langue bunjevac. Dans leurs argumentations, ils se positionnent comme « citoyens » de l'État hongrois et appuient leurs revendications sur les instruments juridiques créés par cet État (notamment les lois de 1868 et de 1879 sur l'égalité des nationalités et sur l'éducation).

Dans un article portant sur l'histoire des Bunjevci, publié dans l'Almanach *Subotička Danica* de l'année 1897, Mijo Mandić met en relief l'écart entre le statut *de jure* de la langue (maternelle) bunjevac et sa condition *de facto*. Ce faisant, il cherche à contextualiser et à légitimer les revendications des Bunjevci.

« Dans les premières années de la vie constitutionnelle, on protégeait les nationalités non-hongroises, puisque est promulguée — en 1868 — la loi qui définit : "que la langue de l'État est le hongrois, mais que chaque nationalité a le droit d'utiliser sa langue maternelle dans l'administration, devant la justice, etc., et que les fonctionnaires sont tenus de comprendre et de parler la langue du peuple où ils exercent ; que chaque décret important doit être publié dans la langue maternelle du peuple concerné ; que chaque enfant doit être instruit dans sa langue maternelle à l'école." Mais cette loi n'est toujours pas appliquée aujourd'hui. En 1879, le conseil de Pest ordonne et confirme par une loi : "que, dans toutes les écoles de Hongrie, le hongrois doit être enseigné en plus de la langue maternelle." Les Hongrois zélés — chauvinistes — ont interprété cette loi ainsi : il faut petit à petit retirer la langue maternelle de l'école et de l'administration, et la remplacer exclusivement par la langue hongroise. Pour cette raison, ils excluent de l'école les livres non-hongrois, notamment les livres bunjevac ; ils suppriment l'enseignement de la langue bunjevac à l'école normale [école des instituteurs] (à Kalosca et à Baja) ; les instituteurs et les prêtres qui osent demander des droits pour leur peuple sont proclamés opposants de l'État et panslaves [...]»<sup>119</sup> » (*Subotička Danica*, 1897 : 54-55)

Comme nous pouvons le voir, Mijo Mandić n'accuse pas directement la politique du gouvernement hongrois à l'égard des minorités ethnolinguistiques ; cette dernière est au contraire présentée de manière positive. Il dénonce en revanche ce qui se passe dans la

---

118 « Far-fetched as this may seem today, the demande expressed repeatedly over decades for more education in "the Bunjevac language" was neither ridiculous nor impossible, for there were Bunjevci teachers who were up to the job. »

119 « Dapače u prvim godinama ustavnog života dosta glavno staralo se za nemagjarske narodnosti, buduć je donešen — 1868 — zakon, kojim se odredjuje : "da državnim jezikom magjarski bude, ali da zato svaka narodnost ima pravo svojim materinskim jezikom služiti se u zvaniji, prid sudom itd., i da su zvaničnici dužni jezik onoga puka razumiti i govoriti, di zvaniju obnašaju ; da se svaka važnija naredba materinskim jezikom dotičnog puka izdade ; da se u školama svako dite svojim materinskim jezikom podučavati ima." Ali ovaj zakon ni danas nije izvršen. Godine 1879. peštanski sabor odredi i zakonom potvrdi : "da se u svim školama po svoj Magjarskoj, uz materinski jezik i magjarski uči." Ovaj su zakon pritirani Magjari — šoviniste — tako tumačili, da materinski jezik valja malo po malo iztisluti iz škulah i iz zvanijah, a misto njega izključivo magjarski jezik upotrijebavati. Toga radi izklučiše nemagjarske, naime bunjevačke knjige iz škulah ; ukinaše pridavanje bunjevačkoga jezika u preparandijama (u Kalači i u Baji) ; one učitelje i popove rodoljube, koji se usudiše zakonita prava tražiti za svoj narod, proglase protivnikom države i panslavima [...] » (Mandić, « Prilozi za bunjevačku povist », *Subotička Danica*, 1897, 42-55)

pratique, et accuse les individus (« chauvinistes ») qui surinterprètent les dispositions légales. Ce positionnement se retrouve également chez Ambrozije Šarčević, qui critique, dans une « lettre ouverte au peuple bunjevac et šokac » (*Subotička Danica*, 1896), le processus d'assimilation des Bunjevci en œuvre à Subotica et cherche à mobiliser les Bunjevci en vue de la protection de leur langue et de leur identité nationale. Comme Mijo Mandić, il dénonce les « exagérations » (*pritiranost*) d'individus (selon lui, nouveaux-arrivants à Subotica). Les mesures prises à l'encontre des Bunjevci et de leur langue sont présentées comme anti-patriotiques (ou relevant d'une mauvaise interprétation du patriotisme). De plus, comme nous pouvons le constater, la langue est — dans cet extrait — mise en avant comme la caractéristique fondamentale définissant l'existence du peuple ; elle se voit même explicitement sacralisée.

« [...] nos opposants, qui, dans l'engouement de leur déraison, suspectent et méprisent notre aspiration à faire vivre notre langue, les nouveaux-arrivants et les immigrés des années 50, qui ne connaissent pas la genèse de la ville de Subotica, le passé glorieux et célèbre et les grands mérites du peuple bunjevac — sous le couvert d'un patriotisme mal interprété, ils cherchent, dans leurs exagérations, à anéantir [assimiler] la population et la langue bunjevac et šokac. C'est pourquoi ils ont exclu notre langue de l'école, de la vie publique [...] Car ils savent que le Peuple vit dans la langue ! Prends-moi ma langue, tu m'as pris le don de Dieu, l'origine, la culture, l'esprit et l'intellect ! La langue est la plus grande richesse du Peuple, elle est sacrée ! [...]»<sup>120</sup> » (*Subotička Danica*, 1896 : 21)

La lutte pour l'enseignement en langue maternelle se poursuit jusqu'à l'éclatement de la Première guerre mondiale. En 1913, les activistes bunjevac formulent, à l'initiative du prêtre et catéchiste Pajo Kujundžić, le projet de former une *Association scolaire bunjevac* (*Bunjevačka školska zadruga*), dont l'objectif serait de soutenir la création et le fonctionnement d'écoles bunjevac. L'association est fondée en 1914, mais elle n'entre jamais véritablement en activité — sans doute à cause de l'arrivée de la guerre (Šokčić, 1934 ; Temunović & Grlica, 2005).

---

120 « [...] protivnici, naši, koji u zanešenosti svojoj nerazumu, sumnjaju i preziru težnju našu za životom jezika našega, došljaci i useljenici od 50-ti godina, koji neznaju postanak varoši Subotice, slavnu i dičnu prošlost i velike zasluge naroda bunjevačkog — pod izlikom hrgjavo svaćenog domoljublja, u pritiranosti svojoj namiravaju živalj i jezik bunjevački i šokački stamaniti. Zato su izključili jezik naš iz škula iz javnog života [...]. Jer znaju da Narod u jeziku živi ! Uzmi mi jezik, uzeo si mi dar Božji poreklo, prosvitu, um i razum moj ! Jezik je Narodu najveća dragocinst, Svetinja ! [...] » (Šarčević, « otvoreno pismo rodu bunjevačkom i šokačkom », *Subotička Danica*, 1896, 20-22)

## 2.4. L'éveil des Bunjevci dans le contexte serbo-croate

### 2.4.1. Les connexions avec les mouvements nationaux croates et serbes

Au 19<sup>e</sup> siècle, les Bunjevci de Bačka se situent en périphérie des sphères culturelles et politiques croates et serbes. D'une part, ils sont géographiquement et politiquement isolés de Zagreb et des Croates de Croatie et Slavonie. D'autre part, bien qu'ils vivent au contact des Serbes, les deux populations restent relativement cloisonnées — en grande partie à cause de leur différence confessionnelle (catholique vs orthodoxe)<sup>121</sup>. Les Bunjevci ne s'intègrent — au cours de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle et durant les révolutions de 1848 — ni au projet national croate, ni au projet national serbe. Si l'éveil des Bunjevci, à la fin des années 1860, peut être perçu comme l'écho tardif des mouvements nationaux croate et serbe, on ne peut pas dire qu'il s'inscrive strictement dans le cadre de l'un ou de l'autre.

Les activistes bunjevac cherchent, dès la fin des années 1860, à établir des connexions avec les membres des sphères culturelles tant croates que serbes, et mobilisent le soutien des uns comme des autres. Comme le souligne J. Buljovčić, le mouvement d'éveil culturel bunjevac s'inscrit ainsi, dès son amorce, dans le cadre de l'idéologie yougoslave (ou sud-slave<sup>122</sup>), prônant la solidarité et l'unité culturelle des peuples slaves méridionaux.

« Les stratèges de l'éveil [national] cherchaient, donc, le soutien et souhaitaient une collaboration avec les côtés et croate et serbe, et ont ainsi dès le départ donné une orientation nettement yougoslave à leurs activités<sup>123</sup> » (Buljovčić, 1996 : 23)

Dans un même temps, comme nous l'avons vu précédemment, leur activisme s'articule autour d'enjeux locaux spécifiques à leur situation géopolitique. Le projet d'émancipation culturelle des Bunjevci se structure ainsi, dès le départ, à deux niveaux : celui de la communauté élargie des Slaves du Sud (englobant les Croates et les Serbes) et celui de la communauté restreinte des Bunjevci (et des Šokci) à l'échelle locale.

Pour les Bunjevci, une collaboration avec les Serbes et les Croates est souhaitable tout autant par idéalisme que par intérêt. Comme nous l'avons vu précédemment, les activistes en faveur d'une émancipation culturelle bunjevac constituent une minorité parmi les Bunjevci eux-

---

121 Ce n'est pas, à proprement parler, une différence en matière de croyances religieuses qui isole les Bunjevci des Serbes, mais l'organisation de la vie sociale qui en découle. L'Église orthodoxe, en tant que principale institution serbe, joue un rôle important (déjà avant le 19<sup>e</sup> siècle) dans le développement d'un particularisme serbe. Les Serbes orthodoxes, contrairement aux Bunjevci, bénéficient historiquement d'un statut particulier — associé à un certain nombre de privilèges — au sein de la monarchie habsbourgeoise, qui leur permet notamment de maintenir et de fonder leur propre réseau d'infrastructures culturelles.

122 Comme nous l'avons déjà mentionné, le terme *jug* signifie « sud ».

123 « Stratezi preporoda su, dakle, tražili podršku i želili saradnju i hrvatske i srpske strane, te su tako svoju delatnost na samom njenom početku orijentisali izrazito jugoslovenski »



mêmes : il s'agit au départ d'une poignée d'individus, rassemblés autour des deux personnalités majeures d'Ivan Antunović et d'Ambrozije Šarčević. Sans support extérieur, les Bunjevci n'ont pas les moyens de mener à terme leur projet. Les Serbes et les Croates, déjà organisés autour de leurs propres institutions culturelles et de leurs propres journaux, sont perçus comme des alliés potentiels (et nécessaires) à leur cause.

Réciproquement, l'activisme des Bunjevci de Bačka suscite l'intérêt des Serbes, tout comme celui des Croates. Des personnalités serbes — Boško Vujić, Đorđe Popović, Antonije Hadžić, Dušan Petrović, etc. — et croates — Josip Juraj Strossmayer, Ivan Mažuranić, Franjo Rački, Ilija Okrugić, Ivan Kukuljević, etc. — apportent, d'une manière ou d'une autre, leur soutien et participent activement au développement des activités tournées vers l'éveil des Bunjevci.

### Les connexions à la sphère culturelle serbe

A. Kuntić (1969), dans son essai sur les « débuts de la lutte pour l'éveil des Bunjevci de Bačka » (*Počeci borbe za preporod Bačkih Bunjevaca*), met en évidence l'influence du mouvement national serbe sur le développement d'une « conscience nationale » chez les Bunjevci de Bačka.

« [...] l'action de libération nationale — menée depuis la Serbie — s'est reflétée positivement aussi sur la formation d'une conscience nationale chez les Bunjevci de Bačka, chez lesquels une telle conscience n'existait pas auparavant, c'est-à-dire que chez eux aussi — dans leur milieu — se manifestent des gens qui vont mener une lutte pour l'éveil [renaissance] national et culturel de ce groupe périphérique — dans un sens géopolitique —, le plus septentrional des groupes ethniques yougoslaves.<sup>124</sup> » (Kuntić, 1969 : 10)

Selon Kuntić (1969), Ambrozije Šarčević est déjà bien familiarisé avec la question nationale serbe quand il entame ses initiatives en faveur de l'éveil culturel des Bunjevci. Il entretient de nombreuses relations avec des personnalités culturelles et politiques serbes de Hongrie et de Serbie. En 1853, il rencontre d'ailleurs, brièvement, Ilija Garašanin<sup>125</sup> — un politicien serbe connu pour avoir rédigé, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, sous le titre d'*Esquisse (Načertanje)*, un projet politique d'unification des Slaves du sud (plus particulièrement des Serbes, mais aussi des autres peuples qui partagent la même langue) au sein d'un même État. En 1865, il traduit en hongrois et édite à Subotica le livre du Serbe Miloš Popović (rédacteur du journal serbe *Vidovdan* à Belgrade) portant sur « la question nationale en Hongrie du point de vue serbe » (*A nemzetiségi kérdés Magyarországon szerb szempontból*). Kuntić considère que c'est ce travail de traduction qui suscite, chez A. Šarčević, la volonté d'agir en faveur de la promotion de l'identité des Bunjevci de Bačka.

---

124 « [...] nacionalno-oslobodilačka akcija — rukovođena iz centra u Srbiji — pozitivno se odrazila i na stvaranje nacionalne svesti kod Bačkih Bunjevaca, kod kojih takve svesti ranije nije bilo, odnosno, da se i kod njih — u njihovoj sredini — pojave ljudi koji će povesti borbu za nacionalni i kulturni preporod ove — u geopolitičkom smislu — periferne, najsevernije jugoslovenske etničke grupe. »

125 L'influence des idées d'Ilija Garašanin chez les Bunjevci de Bačka est également mentionnée par R. Bučan et K. Bušić (2008).

« En traduisant la dissertation de Popović, Boza [Šarčević] a eu l'occasion de prendre connaissance en détail de la position du gouvernement serbe vis-à-vis de la question nationale en Hongrie. Il s'est ensuite approprié ce point de vue. Il lui était clair que la mise en œuvre d'une telle position nécessitait l'action concrète. Il s'est mis en action [...]»<sup>126</sup> » (Kuntić, 1969 : 389)

Ambrozije Šarčević cherche dès les années 1860 à sensibiliser les Serbes au cas des Bunjevci de Bačka, et sollicite leur contribution. Il correspond notamment avec Antonije Hadžić, qui est un membre actif de la *Jeunesse serbe unie (Ujedinjena omladina srspska)*, le secrétaire — puis le président — de la *Matica Srpska*<sup>127</sup>, et le rédacteur de plusieurs périodiques serbes (dont la revue *Letopis Matice Srpske*). En 1869, il lui demande de diffuser l'avis de publication du *Journal des Bunjevci et Šokci* rédigé par Antunović dans la sphère publique et intellectuelle serbe (voir Kuntić, 1969 : 398-406). Le texte d'Antunović est lu lors de la quatrième assemblée annuelle de la *Jeunesse serbe unie*, le 24 août 1869, à Kikinda. Au mois d'octobre suivant, le journal serbe *Zastava* (Novi Sad) publie un article intitulé « Les Bunjevci s'éveillent » (*Bunjevci se bude*) (*Zastava*, 1869/120), dans lequel le texte d'Ivan Antunović est cité<sup>128</sup>.

Le cas des Bunjevci de Bačka suscite également l'intérêt de la *Matica Srpska* — sans doute par l'intermédiaire de A. Hadžić —, principale institution éditoriale serbe en Hongrie. Elle encourage, par l'octroi d'une récompense financière, la recherche sur l'histoire et la description ethnographique des Bunjevci.

En 1881, l'article « Les Bunjevci » (*O Bunjvecima*) de Laza Knežević est publié dans la revue *Letopis Matice Srpske*. L'auteur dresse un petit portrait, sur une quinzaine de pages, du « peuple bunjevac » (*narod bunjevački*). Les Bunjevci y sont dépeints de manière particulièrement favorable, et l'auteur souligne qu'à l'exception des quelques traditions décrites, ils sont « en tout point pareils aux Serbes » (*Bunjevac je sa svim Srbinu ravan*) (Knežević, 1881 : 118). L'auteur met également en avant le danger de magyarisisation qu'encourent les Bunjevci.

« Les Bunjevci sont un peuple diligent, travailleur, mais depuis l'année 1848 ce peuple diminue considérablement, et si à l'avenir il reste livré à lui-même, il va rapidement disparaître, prenant la nationalité hongroise. La cause en est que, comme partout, seule la classe riche a la possibilité d'être scolarisée. La scolarisation se fait, bien sûr, dans les institutions hongroises, de sorte que chaque personne qui sort de l'école, ne sort pas en tant que Bunjevac, mais en tant que Hongrois. [...]»<sup>129</sup> » (Knežević, 1881 : 104-105)

---

126 « Prevodeći Popovićevu raspravu Boza je imao priliku da se detaljno upozna sa stanovištem srspske vlade po nacionalnom pitanju u Mađarskoj. Upoznavši se sa tim gledištem, on ga je prihvatio kao svoje. Njemu je bilo jasno da je za ostvaranje tog stanovišta u praksi potrebna konkretna akcija. On je krenuo u akciju [...] »

127 La *Matica Srpska* est la plus ancienne et la principale institution culturelle serbe. Elle est fondée en 1826 à Buda, puis déplacée à Novi Sad en 1864.

128 Les archives numérisées du journal *Zastava (Застава)* sont disponibles sur le site de la Bibliothèque de la *Matica Srpska (Biblioteka Matice Srpske)*, à l'adresse : <http://digital.bms.rs/ebiblioteka/> (consulté le 3 novembre 2014).

129 « Буњевци су вредан, радан народ, но при свем том од године 1848. приметно опада, и ако и у будуће тако сам себи остављен буде, брзо ће нестати, претоцивши се у мађарску народност. Узрок је томе тај, што, као и свугде, само богатија класа кадра је школовати се. Школовање је то, разуме се, на мађарским

Au début des années 1890, le Serbe Ivan Ivanić est primé par la Matica Srpska pour son essai *Les Bunjevci (O Bunjevcima)*<sup>130</sup>, dans lequel il défend le point de vue selon lequel les Bunjevci sont des Serbes, et non des Croates. S'appuyant sur les idées de Vuk Karadžić (1849) — qui formule l'unité du peuple serbe autour de la langue štokavienne et indépendamment des appartenances religieuses —, Ivanić considère que les Bunjevci, en tant que locuteurs de štokavien, appartiennent au peuple serbe, même s'ils sont catholiques (voir p. 47). Nous verrons par la suite que les idées de Karadžić ont également leur influence chez les Bunjevci eux-mêmes. On en retrouve trace, notamment chez Ambrozije Šarčević, avant la parution de l'essai d'Ivanić (voir p. 97).

Parmi les précurseurs du mouvement d'éveil national bunjevac, on retrouve également deux Serbes de Hongrie, Teodor (Božidar ou Boško) Vujić et Đorđe Popović (surnommé « Daničar<sup>131</sup> »). Les deux personnalités sont connues pour avoir soutenu — idéologiquement — et contribué — financièrement et matériellement — au développement des initiatives des activistes bunjevac (notamment dans le secteur journalistique et éditorial). Selon Kuntić (1969), Đorđe Popović sollicite la mobilisation des Serbes de Voïvodine et de Serbie afin d'éviter la magyarisation des Bunjevci. Il parvient à obtenir une aide financière (de 20 ducats) du gouvernement serbe, qui sert à l'impression des deux premiers almanachs destinés aux Bunjevci (*Bunjevački Kalendari*, 1868 et 1869). Boško Vujić, quant à lui, permet la publication de divers ouvrages écrits par les Bunjevci. Il est également le co-éditeur — avec Kalor Milodanović<sup>132</sup> — de la *Gazette de Subotica (Subotički Glasnik)*.

Kuntić met l'accent sur la connexion du mouvement national bunjevac à la sphère culturelle serbe, renvoyant au second plan sa connexion — pourtant importante — à la sphère culturelle croate. Différents auteurs (entre autres : Buljovčić, 1996 ; Sekulić, 1997 ; Skenderović, 2007) montrent qu'au delà de leurs contacts avec les personnalités et institutions serbes, les Bunjevci (notamment Antunović) entretiennent également des liens étroits avec les intellectuels croates. L'Église catholique, dont beaucoup d'intellectuels bunjevac sont membres, a sans doute facilité l'influence du mouvement culturel croate chez les Bunjevci de Bačka.

---

заводима, па тако сваки, који изиђе из школе, не излази као Буњевац, него као Мађар [...] »

130 L'essai d'Ivanić est publié, en 1893, dans la revue *Letopis Matice Srpske (Летопис Матице Српске)* (n°175, pp. 1-33 et n°176, pp. 1-25) sous le titre « Les Bunjevci » (*O Bunjevcima*). En 1894, il est imprimé par Dušan Petrović à Subotica, en tant que livre indépendant, sous le titre « Les Bunjevci : dissertation historico-ethnographique » (*O Bunjevcima : povesničko-narodopisna rasprava*). Les archives numérisées de *Letopis Matice Srpske* sont disponibles sur le site de la Bibliothèque de la Matica Srpska (*Biblioteka Matice Srpske*), à l'adresse : <http://digital.bms.rs/ebiblioteka/> (consulté le 3 novembre 2014)

131 Đorđe Popović est surnommé « Daničar », car il est le rédacteur du journal littéraire serbe *Danica*, qui paraît à Novi Sad de 1860 à 1871 (Kuntić, 1969)

132 Parmi les Bunjevci, Kalor Milodanović est sans doute le plus fervent supporter de l'idée d'émancipation nationale serbe ; en 1876, il quitte la région de Bačka pour la Serbie et s'engage comme volontaire dans les guerres serbo-ottomanes, de 1876 à 1878.

## Les connexions à la sphère culturelle croate

Selon Buljovčić (1996), il est difficile d'évaluer l'influence directe du mouvement illyrien — émergeant dans les années 1830 à Zagreb et guidé par Ljudevit Gaj — chez les Bunjevci de Bačka. On ne garde pas de traces écrites à ce sujet avant l'essor, plus tardif, de leurs activités journalistiques et littéraires.

Toutefois, il est certain, au vu de leurs écrits ultérieurs, que les Bunjevci sont — à partir des années 1870 — assez bien informés des activités culturelles et politiques en œuvre dans les sphères croates, et qu'ils convergent — pour partie — vers les idées croates yougoslaves, qui succèdent à l'illyrisme et dont J. J. Strossmayer est le principal promoteur. Nous verrons par la suite que l'idée du partage d'une même sphère culturelle et littéraire par les Bunjevci, les Croates et les Serbes — ainsi que celle de la nécessité d'une langue littéraire (langue normée ou langue standard) commune à ces peuples — fait son chemin chez les Bunjevci, dont certains revendiquent l'adoption de la norme linguistique en usage à Zagreb.

Réciproquement, l'activisme des Bunjevci de Bačka suscite, dès son amorce, un fort enthousiasme parmi les Croates héritiers de l'illyrisme et partisans de l'idéologie yougoslave. Les Bunjevci interagissent avec et bénéficient du soutien de certaines des plus éminentes figures de la vie culturelle et politique croate de l'époque : Josip Juraj Strossmayer, Franjo Rački, Ivan Mažuranić, Ilija Okrugić, Ivan Kukuljević, etc. Les relations d'entente et de coopération entre les activistes bunjevac et le monde croate sont favorisées par l'Église catholique, à laquelle appartiennent beaucoup des activistes nationaux — tant chez les Croates que chez les Bunjevci. Ivan Antunović — qui est lui-même chanoine puis évêque dans la ville de Kalocsa — entretient des relations particulières avec plusieurs hommes d'Église croates, dont notamment l'évêque et politicien J. Strossmayer<sup>133</sup>. Leur correspondance privée, aujourd'hui partiellement conservée dans les archives de l'Académie croate, indique que le premier informe régulièrement le second des initiatives culturelles mises en œuvre par les Bunjevci de Bačka, sollicite — et parvient à obtenir — à plusieurs reprises son aide financière.

En 1869, l'annonce du projet d'Ivan Antunović de créer un journal bunjevac ne met que quelques semaines à parvenir jusqu'en Croatie. Le 23 octobre, l'article « L'éveil [aube] des Bunjevci » (*Prosnutak Bunjevacah*) fait la une du journal croate *Zatočnik* (à Sisak) — dirigé par Ivan Vončina et Josip Miškatović, deux collaborateurs de J. Strossmayer et membres du Parti National (*Narodna Stranka*). Plus qu'une simple description factuelle, l'article (auteur anonyme) est un véritable plaidoyer en faveur de l'éveil des Bunjevci, « petite branche du grand arbre croato-serbe ». Il invite les lecteurs — en vertu du patriotisme croate — à soutenir

---

133 L'évêque catholique de Đakovo, Josip Juraj Strossmayer, est — nous rappelons —, fondateur du Parti National (*Narodna Stranka*) et de l'Académie Yougoslave des Sciences et des Arts (1867) à Zagreb. Trente six lettres, envoyées par Antunović à Strossmayer au cours des années 1870-1880, sont aujourd'hui conservées dans les archives de l'Académie Croate des Sciences et des Arts (*Hrvatska Akademija Znanosti i Umjetnosti, HAZU*) à Zagreb (Skenderović : 2007 ; Buljovčić, 1996).

l'initiative d'Ivan Antunović. Il est intéressant de voir que la religion et la langue sont ici mises en évidence par l'auteur de l'article pour différencier les Bunjevci des Serbes.

« [...] Les Bunjevci, donc les Šokci et les Bosniaques, sont le sang de notre sang, sont une petite branche du grand arbre croato-serbe [...] Le puissant mouvement national croate et serbe n'a pas touché les Bunjevci. De confession catholique et de langue ikavienne (*vrime, lipo, mliko* [variantes ikaviennes des mot "temps", "beau", "lait"], etc.), qui en Slavonie et en Bosnie différencie l'élément catholique de l'orthodoxe, ils ne purent se joindre au mouvement serbe en 1848 ; vivant dans un département hongrois, ils ne connurent pas l'influence politique et nationale de la Croatie. Il y a parmi eux, de leur sang et de leur lignée, une élite [noblesse] riche et renommée qui, plus encore que l'élite croate, s'intègre au courant hongrois et qui est aujourd'hui la plus zélée et habile supportrice des aspirations hongroises. Livré à lui même, le peuple doit lui aussi envoyer ses enfants dans les écoles hongroises [...] Il s'agit de la vie ou de la mort de notre jeune et cher frère. C'est pourquoi nous conjurons tous les sacrés patriotes croates de soutenir l'œuvre bénie de ce patriote bunjevac [Ivan Antunović]. Répondons-lui de partout par des souscriptions, qui seront de toute façon négligeables. Le peuple croate tirera le plus grand bénéfice de l'éveil des Bunjevci. C'est pourquoi, à l'aide, à l'aide ! Et par la plume et par le don<sup>134</sup> » (Zatočnik 43, 23 oct. 1869 : 1)

À côté de *Zatočnik*<sup>135</sup>, les journaux *Narodne Novine*, *Obzor* et *Hrvatska Vila*, à Zagreb, *Naša Sloga*, à Trieste (Istrie), *Sriemski Hrvat*, à Vukovar (Slavonie), publient régulièrement des articles au sujet des Bunjevci de Bačka<sup>136</sup>. La plupart de ces articles font la promotion des activités (principalement journalistiques et littéraires) des Bunjevci auprès de leurs lecteurs. La parution des différents ouvrages et périodiques bunjevac (les journaux et les Almanachs) y est annoncée. À l'image de l'article susmentionné (paru dans le journal *Zatočnik*), les textes font souvent appel au sentiment national de leurs lecteurs et insistent sur le besoin de soutenir les Bunjevci de Bačka dans leur mouvement d'éveil.

Les périodiques bunjevac développent un important public de lecteurs dans la sphère croate, leur diffusion dépasse ainsi le cadre régional. Skenderović (2007) mentionne d'ailleurs que, selon les chiffres avancés par Stipan Grgić Krunoslav pour l'année 1876 (*Neven*, 1886/9 : 131),

---

134 « [...] Bunjevci, dakle Šokci i Bošnjaci jesu krv od naše krvi, jesu grančica sa velikog stabla hrvatsko-srbskoga [...] Silni narodni pokret hrvatski i srbski nije se kosnuo Bunjevacah. Ispovedajuć katoličku vjeru i govoreć čistu ikavštinu (*vrime, lipo, milko* itd.) koja i po Slavoniji i Bosnoj razlučuje element katolički od pravoslavnoga, oni se nemoškoše god. 1848. udružiti s pokretom srbskim ; živeć u ugarskih županijah, nepolegoše političkomu i narodnomu uplivu Hrvatske. Ima medju njimi od njihove krvi i njihova roda bogate i glasovite vlastele, koja se još više nego hrvatska slila s magjarskom strujom i danas je najrevniji i vrlo vješti pomagač magjarske težnje. Ostao sam puk, pa i ovaj mora svoju djecu slati u magjarske škole [...] A radi se o životu ili smrti mladjega našega preljubljenog brata. Zato zaklinjemo svim svetim hrvatske rodoljube, neka podupru blagosavljeni rad bunjevačkoga patriote. Javljamu mu se sa svih stranah predplatami, koje će i onako biti neznatne. Od probudjenja Bunjevacah najveću korist crpiti će hrvatski narod. S toga u pomoć, u pomoć ! I perom i darom. »

135 Le journal *Zatočnik* publie, par la suite, régulièrement des articles au sujet des Bunjevci (par exemple : « Puca zora nad bunjevačkim zavičajem », *Zatočnik* 1869/48 ; « Bunjevačka stvar », *Zatočnik* 1870/4). En 1870, il publie les deux « Livres ouverts » écrits par I. Antunović à l'attention des Bunjevci (« Otvorena knjiga », *Zatočnik* 1870/25-27 ; « Otvorena knjiga II », *Zatočnik* 1870/28-29).

136 Les archives numérisées des journaux croates du 19<sup>e</sup> siècle sont disponibles sur le site de la Bibliothèque nationale et universitaire de Zagreb (*Nacionalna i sveučilišna knjižnica u Zagrebu*) à l'adresse : <http://dnc.nsk.hr/Newspapers/> (consulté le 3 novembre 2014).

le journal littéraire *Bunjevačka i Šokačka Vila* compte plus d'abonnés en Croatie (52 exemplaires sont envoyés à Zagreb et 43 à Varaždin) que dans la région de Bačka (seulement 40 exemplaires sont diffusés à Subotica, 32 à Szentistván et 16 à Felsőszentiván). Outre les abonnements, les Croates contribuent également au développement de la presse bunjevac en envoyant des textes aux journaux en question. Selon Buljovčić (1996), le *Journal des Bunjevci et des Šokci* (*Bunjevačke i Šokačke Novine*) publie régulièrement des articles rédigés par des Croates.

Il est intéressant de noter que, dès les années 1870, les Bunjevci de Bačka sont le plus souvent catégorisés comme un sous-groupe du peuple croate dans la presse croate. En 1870, le journal zagrebois *Narodne novine* publie un article titré « Le mouvement des Bunjevci » (*Pokret Bunjevaca*), dans lequel il présente les Bunjevci de la manière suivante : « Au sud de la Hongrie [...] vit, mêlée aux Hongrois et aux Serbes, une branche de notre peuple, qui s'appelle du nom général de "Bunjevci" » (*Na jugu Ugarske [...] stanuje sa Magjari i Srbi izpremiešana grana našega naroda, koja se obćenitim imenom naziva "Bunjevci"*)<sup>137</sup>. L'année suivante, le journal *Obzor* publie l'article « Les Croates de Hongrie » (*Hrvati u Ugarskoj*), qui expose la situation de « notre peuple en Hongrie » (*našega naroda u Ugarskoj*) ; l'article cite le texte d'une « Croatie de Hongrie » (*ugarska Hrvatica*) qui parle pourtant du souhait de « nous Bunjevci » (*mi Bunjevci*) d'utiliser la « langue bunjevac » (*bunjevački jezik*)<sup>138</sup>. En 1872, dans un article titré « la presse croate » (*novinarstvo hrvatsko*), le journal istrien *Naša Sloga* évoque les activités journalistiques de la « petite branche de notre peuple dans une autre région, la plate Bačka » (*graničice našega naroda na drugom okraju, u ravnoj Bački*)<sup>139</sup>. Le même journal parle, en 1875, de « nos frères Bunjevci » (*naša braća Bunjevci*), également désignés « cette branche du peuple croate » (*ovaj ogranak hrvatskog naroda*)<sup>140</sup>. En Slavonie, le journal *Sriemski Hrvat* mentionne « la tribu croate des dénommés Bunjevci et Šokci » (*hrvatsko pleme tako zvanih Bunjevaca i Šokaca*) et parle des « Croates Bunjevci » (*Hrvati Bunjevci*)<sup>141</sup>. Dans un article annonçant la publication du livre d'Ivan Antunović, le journal zagrebois *Hrvatska Vila* utilise les expressions « Croates hongrois » (*ugarski Hrvati*)<sup>142</sup> et « Bunjevci et Šokci croates en Hongrie » (*hrvatski Bunjevaca i Šokaca u Ugarskoj*)<sup>143</sup>.

L'idée selon laquelle les Bunjevci (et Šokci) et les Croates appartiennent à un même peuple n'est pas seulement présente en Croatie (hétérocatégorisation), mais elle est revendiquée par

137 « Le mouvement des Bunjevci » (*Pokret Bunjevaca*), *Narodne novine* 1870/21.

138 « Les Croates en Hongrie » (*Hrvati u Ugarskoj*), *Obzor* 1871/94.

139 « La presse croate » (*Novinarstvo hrvatsko*), *Naša Sloga* 1872/1.

140 « Un nouvel hebdomadaire bunjevac » (*Novi bunjevački tjednik*), *Naša Sloga* 1875/15.

141 « Une salle de lecture nationale — l'irritation des Hongrois » (*Pučka čitaonica — Magjarom trn u oku*), *Sriemski Hrvat* 1881/15.

142 L'adjectif « ugarski » marque ici l'appartenance hongroise civique ou territoriale ; il se distingue de l'adjectif « magjarski » qui désigne l'appartenance ethnique. En français, les deux signifient « hongrois » ; certains auteurs traduisent cette nuance en distinguant les termes « hongrois » (civique) et « magyar » (ethnique).

143 « Littérature — Dissertation sur les Bunjevci et les Šokci du bassin du Danube et de la Tisza » (*Književnost — Razprava o podunavskih i potisanskih Bunjevcih i Šokcih*), *Hrvatska Vila* 1882/10.

certaines Bunjevci eux-mêmes (autocatégorisation). Dans son célèbre essai, Ivan Antunović (1882 : 132) utilise lui-même l'ethnonyme *Croates* pour parler des Bunjevci et des Šokci : « les Bunjevci et les Šokci ou, comme nous aimons nous appeler aujourd'hui, les Croates » (*Bunjevaca i Šokaca, ili kako se danas volimo nazivati, Hrvatah*). Il est important de tenir compte du fait que les identifications nationales, à l'époque, ne sont pas aussi figées ou exclusives qu'aujourd'hui. Ainsi, un lien des Bunjevci aux Croates n'exclut pas nécessairement leur lien aux Serbes. Antunović (1882 : 147) écrit d'ailleurs, dans le même essai, que « les Serbes sont d'un même sang et d'une même langue, oui, ils sont les frères natals des Bunjevci et des Šokci » (*Srbi su jedne krvi i jednoga jezika, dà, oni su rodjeni brata s Bunjevcem i Šokcem*).

#### **2.4.2. La question de la norme linguistique : la « polémique sur la langue »**

Nous avons pu voir que la langue occupe une place centrale dans l'activisme des Bunjevci de Bačka durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Les revendications touchant au statut social de la langue et à sa place dans la vie publique se développent comme une réponse directe à la politique linguistique de la Hongrie (qui — tout en accordant officiellement des droits aux minorités linguistiques — favorise, dans la pratique, la magyarisation de l'espace public). Les Bunjevci militent pour la mise en œuvre du droit d'utiliser leur langue maternelle dans les différentes sphères de la vie publique (en premier lieu l'école, mais aussi l'administration et l'église). Ce militantisme s'accompagne d'un essor conséquent des activités littéraires (écrites) en langue bunjevac, notamment — comme nous avons pu le voir — à travers le développement d'une presse nationale et la publication de nombreux ouvrages de divers types (dictionnaires, manuels scolaires, livres de prières, romans, poésie). Dans ce contexte, de paire avec les revendications tournées vers le statut de la langue, émerge la question de la norme linguistique.

Avec la parution de leurs premiers journaux, les Bunjevci observent une variation assez importante dans les pratiques écrites des différents auteurs et formulent une volonté d'uniformisation linguistique. Autrement dit, ils manifestent le besoin de fournir (en le créant ou, comme nous le verrons, en l'empruntant à leurs voisins) un cadre normatif à la langue écrite. Cette volonté d'homogénéisation linguistique répond à des enjeux tout autant pratiques que symboliques. La question de la standardisation comporte — ici comme ailleurs — de forts enjeux identitaires et politiques. Derrière le choix de la norme, il s'agit de circonscrire l'étendue de la communauté linguistique (et, dans ce contexte, nationale). Or, nous allons voir que les Bunjevci ne s'accordent pas sur cette question. C'est alors qu'émerge une controverse, que les auteurs contemporains appellent la « discussion » ou « polémique sur la langue » (*rasprava o jeziku ; polemika o jeziku*) (Buljovčić, 1996 ; Sekulić, 1997 ; Krékity, 2008 ; Cindori Šinković, 2008 ; Skenderović, 2008 ; Vuković, 2007).

Cette controverse prend essentiellement place dans les périodiques bunjevac<sup>144</sup> : elle s'amorce dès l'année 1870 sur les pages du *Journal des Bunjevci et des Šokci (Bunjevačke i Šokačke Novine)*, puis se poursuit dans la revue *Neven* à partir de 1884. Les principaux protagonistes sont Ivan Antunović (1815-1888), Ambrozije Šarčević (1820-1899), Stipan Grgić Krunoslav (1836-1914), Stipan Vujević (1837-1905) et Mijo Mandić (1857-1945). D'autres personnalités y prennent également part, telles que Đuro Balog, Mirko Pekanović, Kalor Milodanović, Vladimir Mikelić, etc.

Le principal point de désaccord, entre autres aspects orthographiques, concerne la graphie du réflexe du *jat*<sup>145</sup>. Toutefois, nous pouvons voir que, derrière la divergence d'opinion à ce sujet, se cache un enjeu plus vaste. Les participants à la polémique s'accordent tous plus ou moins sur le fait que les Bunjevci parlent une même langue — hormis quelques différences, dont notamment l'usage de la variante ikavienne — que les Serbes et les Croates (ces derniers ayant déjà, rappelons-le, développé leurs normes écrites respectives). Le véritable enjeu est de déterminer si les Bunjevci doivent développer leur propre langue écrite (norme) ou adopter une de celles qui fonctionnent déjà chez leurs voisins. On retrouve, au cœur de la polémique, la double influence des idéologies linguistiques croates et serbes de l'époque. Deux positionnements majeurs s'affrontent.

Certains sont favorables, sur le modèle serbe, à l'élaboration d'une « langue bunjevac » (*bunjevački jezik*) sur la base de la langue vernaculaire. Considérant que la langue écrite doit être le reflet de la langue parlée du peuple, ils accordent — à l'image du philologue serbe Vuk Karadžić — une importance primordiale au principe phonographique et se mobilisent donc pour une graphie ikavienne. Ambrozije Šarčević et Mijo Mandić, principaux partisans de ce positionnement, orientent dans ce sens leurs premiers efforts de codification linguistique (dictionnaires, manuels scolaires). Krékity (2008 : 162-163) parle d'ailleurs d'une véritable tentative de standardisation d'une « langue régionale bunjevac », qui n'aboutit pas entre autre parce que « ni même l'intelligentsia bunjevac n'était unie à ce sujet<sup>146</sup> ».

En effet, d'autres s'opposent radicalement à la création d'une langue écrite spécifique aux Bunjevci. Ils sont d'avis que le choix d'une graphie ikavienne conduirait à l'isolement régional des Bunjevci de Bačka vis-à-vis des autres peuples sud-slaves. Selon eux, la condition de la subsistance et du progrès des Bunjevci réside dans l'établissement d'une langue commune aux Slaves du Sud. Or, ils considèrent que le vernaculaire bunjevac ikavien n'a pas le potentiel pour servir de base à cette langue. Ce second positionnement — dont le moine franciscain Stipan (ou Stjepan) Vujević se fait le plus ardent défenseur — est en faveur d'une convergence

---

144 Du moins, nous en gardons trace dans les archives des périodiques bunjevac.

145 Il n'y a pas de désaccord sur le plan purement graphique ; la graphie (alphabet) de Gaj semble être acceptée par tous. Les Bunjevci ont renoncé à la graphie de type hongroise, utilisée dans certains textes au 18<sup>e</sup> siècle, pour la graphie en usage chez les Croates (les graphèmes *ly, ny, sz, ty, zs, cz, cs*, etc. sont remplacés par les graphèmes *lj, nj, š, ś, č, ž, č, c*, etc.).

146 « ni bunjevačka inteligencija nije bila jedinstvena u tom pitanju »



vers la norme linguistique (ijekavienne) de Zagreb, autrement dit la « langue littéraire croate » (*hrvatski književni jezik*).

Comme le met en évidence Buljovčić (1996), ces positionnements ne sont pas uniquement perceptibles dans les discours des Bunjevci, mais également dans leurs pratiques linguistiques écrites. Buljovčić (1996 : 72) parle ainsi d'une « dualité ikavo-ijekavienne » (*ikavsko-ijekavsko dvojstvo*) particulièrement saillante dans les publications des Bunjevci, où se côtoient les deux variantes, ikavienne et ijekavienne.

De plus, ces prises de positions au sujet de la langue écrite s'accompagnent d'évaluations normatives. La polémique confronte deux visions de ce qui est « correct » ou « incorrect ».

La publication de l'article « Grammaire » (*Slovnica*<sup>147</sup>) d'Ivan Antunović, dans le 14<sup>e</sup> numéro du *Journal des Bunjevci et des Šokci (Bunjevačke i Šokačke Novine)* (1870), marque l'ouverture de la polémique (Buljovčić, 1996 ; Sekulić, 1997). Antunović conserve une certaine neutralité vis-à-vis de la question de la norme linguistique, se positionnant explicitement comme non-expert. Toutefois, il met au jour la problématique de l'époque en soulignant que, parmi les Bunjevci, « certains voudraient que l'on écrive en bunjevac, et d'autres en croate<sup>148</sup> » (*Bunjevačke i Šokačke Novine* I, 1870 : 91, cité dans Buljovčić, 1996 : 80). Cet article est suivi de plusieurs contributions de Mirko Pekanović et Stipan Vujević, les deux auteurs défendant des positions diamétralement opposées.

Mirko Pekanović se positionne clairement en faveur d'une orthographe phonographique, précisant que « dans l'orthographe actuelle, il faut exclure de l'écrit tout superflu qui ne se prononce pas<sup>149</sup> » (*Bunjevačke i Šokačke Novine* I, 1870 : 91-92, cité dans Sekulić, 1997 : 24). Suivant ce principe, il estime que la langue écrite doit être ikavienne — à l'image de la langue parlée — et que « chaque Bunjevac qui, en écrivant bunjevac, n'utilise pas l'ikavien commet une faute et injure la langue<sup>150</sup> » (*Bunjevačke i Šokačke Novine* I, 1870 : 229-230, cité dans Sekulić, 1997 : 24). Autrement dit, il considère que le réflexe du *jat* doit être transcrit par le graphème « i » et perçoit toute autre graphie comme « incorrecte » (*pogrišna*). Il écrit d'ailleurs que « à l'encontre d'aucune règle nous ne verrons les écrivains autant fauter qu'à l'encontre de l'ikavien, c'est-à-dire à l'encontre de cette lettre que nous devons écrire "i", et que certains écrivent ě, e, ie, je<sup>151</sup> ». Il précise ensuite que ces dernières lettres sont « non seulement superflues, inutiles, mais aussi incorrectes selon notre orthographe<sup>152</sup> » (*Bunjevačke i Šokačke Novine* I, 1870 : 91-92, cité dans Buljovčić, 1996 : 80-81).

---

147 Le terme « *slovnica* » (archaïque) signifie « grammaire ». Dans ce contexte, il fait référence à la norme linguistique littéraire ou écrite.

148 « jedni bi radi bili, da se po bunjevački, a drugi po Hrvatski piše »

149 « u današnjem pravopisu sve suvišno što se ne izgovara treba izbaciti i iz pisma »

150 « da svaki onaj bunjevac tko bunjevački pisajuć ne upotrebljuju ikavštinu, griši i ruži jezik »

151 « proti nijedno pravilo nećemo viditi pisce toliko pogrišiti, kao proti, ikavštine tj. proti ono slovo što mi moramo pisati "i", a što dikoj pišu: ě, e, ie, je. »

152 « ne samo suvišna, nepotribna, nego po našem pravopisu i pogrišna »

En revanche, Stipan Vujević argumente fermement contre l'élaboration d'une langue écrite particulière aux Bunjevci et aux Šokci, et donc contre l'ikavien. Il plaide pour une norme unique et commune aux Slaves du sud, et considère que la norme développée à Zagreb doit jouer ce rôle. Selon lui, « cette littérature et cette grammaire valent aussi pour les Bunjevci, étant donné qu'ils sont d'une seule et même langue [que les Croates]<sup>153</sup> ». Il affirme ainsi que les Bunjevci doivent s'en tenir aux « règles grammaticales que nous ont écrites les Croates, sinon ce sera la construction de la tour de Babel, il y aura des mélanges dans la langue et nous ne serons pas en mesure de nous comprendre les uns les autres.<sup>154</sup> ». Le « nous » employé ici par l'auteur fait clairement référence à une communauté linguistique plus large que les Bunjevci ; il parle de l'ensemble des Slaves du sud. En effet, selon lui, cette norme — la langue littéraire croate — « n'est pas constituée uniquement selon le dialecte croate, mais également slavon, bosnien, herzégovinien, dalmate, et donc aussi bunjevac, istrien, serbe et monténégrin.<sup>155</sup> » (*Bunjevačke i Šokačke Novine* I, 1870 : 109-110, cité dans Buljovčić, 1996 : 80). Il ajoute ensuite qu'il faut comprendre l'appellation *langue croate*, comme « le nom de tous : des Bunjevci, des Slavons, des Dalmates, des Herzégoviniens, des Serbes, etc.<sup>156</sup> » (*Bunjevačke i Šokačke Novine* I, 1870 : 310-311, cité dans Buljovčić, 1996 : 82). Selon S. Vujević, l'adoption de la norme de Zagreb est la condition même de la subsistance et du progrès des Bunjevci ; il considère que « à nous seuls, sur la base fragile de notre littérature, nous ne pouvons pas subsister<sup>157</sup> » et que « le progrès de la littérature et de la langue croate, c'est aussi notre propre progrès<sup>158</sup> » (*Bunjevačke i Šokačke Novine* I, 1870 : 327, cité dans Buljovčić, 1996 : 82).

Le point de vue de Stipan Vujević suscite l'intervention d'Ambrozije Šarčević. Ce dernier ne s'oppose pas à l'idée que les Slaves du Sud parlent une langue commune — il utilise d'ailleurs l'appellation *langue yougoslave (jugoslavenski jezik)* —, mais il remet en cause la prétendue nécessité d'adopter la norme linguistique croate et d'abandonner l'ikavien. Il insiste sur l'égalité des différents dialectes (*naričje*) — ikavien, ekavien et ijekavien — et récuse l'idée, défendue par Vujević, selon laquelle l'ikavien ne serait pas approprié comme base de la langue écrite. Si l'influence idéologique de Zagreb est clairement perceptible dans le discours de Vujević, Šarčević converge quant à lui vers les idées serbes. Son positionnement est fortement teinté par les idées de Vuk Karadžić (au sujet des idées de Karadžić, voir p. 62-65). En effet, il établit un lien spécifique entre les Bunjevci et les Serbes, décrivant leurs langues comme « identiques » (*isti*), tandis qu'il ne compte pas les Croates parmi les štokaviens. Selon

153 « ovih književnost i slovnica valja i za Bunjevce, buduć jednoga su te istog jezika »

154 « slovnčkih pravilah ; koja su nam Hrvati pripisali, inače bit će zidanje babilonskoga tornja, bit će nam smiša u jeziku te nećemo moći jedan drugog razumiti »

155 « nije sastavljen samo po naričju Hrvatskom, nego također Slavonskom, Bosanskom, Hercegovačkom, Dalmatinskom indi i Bunjevačkom, Istrijskom, Srbskom i Crnogorskom »

156 « prezime sviuh: Bunjevaca, Slavonaca, Dalmatinaca, Hercegovca, Srba, i.t.d. »

157 « mi sami sebi na krhkom temelju rodoslovne naše književnosti nemožemo obstati [...] »

158 « razvitak hrvatske književne (literarne) knjige i jezika, jest razvitak i nami »

Šarčević, les Bunjevci ne doivent pas prendre modèle sur les Croates, mais sur les Serbes. Comme les Serbes, ils doivent opter pour une orthographe phonographique et codifier la langue écrite sur la base de la langue parlée, autrement dit le dialecte ikavien.

« Je ne connais pas de raison pour laquelle nous devrions laisser notre dialecte, alors que les Serbes [...] ne le font pas ? Car il nous faut prendre en modèle les Serbes, et non les Croates. Nous sommes les restes des Serbes et non des Croates, chez lesquels d'ailleurs la langue écrite se différencie beaucoup de la langue ordinaire — Notre langue bunjevac, hormis l'ikavien et quelques mots čakaviens (croates), est identique à la serbe.<sup>159</sup> » (*Bunjevačke i Šokačke Novine* II, 1871 : 212, cité dans Kuntić, 1969 : 405 & Buljovčić, 1996 : 84)

Ivan Antunović n'affiche pas de positionnement tranché sur la question de la norme linguistique dans le *Journal des Bunjevci et des Šokci*. Si on observe plus largement son œuvre littéraire au cours du 19<sup>e</sup> siècle, nous pouvons dire qu'il fait partie des auteurs chez lesquels se manifeste une dualité ikavo-ijekavienne sur le plan orthographique. En fonction de ses œuvres et du public auquel elles s'adressent, il choisit une graphie tantôt ikavienne, tantôt ijekavienne. Il écrit ainsi en ijekavien ses célèbres livres *Dieu avec l'homme sur terre (Bog s čovikom na zemlji)* (1879) et *Dissertation sur les Bunjevci et les Šokci du bassin du Danube et de la Tisza (Razprava o podunavskih i potisanskih Bunjevcih i Šokcih)*, ce qui montre sa volonté de convergence vers le modèle croate. Dans la préface du premier livre, il explique d'ailleurs ce choix de la manière suivante :

« [A]utrefois nous écrivions : *bilo, lipo, vira, divojka, ridko, srida* etc., et aujourd'hui nous écrivons : *bielo, liepo, vjera, djevojka, riedko, srieda* etc. et pourquoi cela ? car au sein de notre grand peuple il y a des différences linguistiques, ainsi les premiers disent *lipo*, les seconds *lepo*, les troisièmes *liepo*. Les Croates en général, particulièrement nous les Bunjevci, les Dalmates, les Slavoniens, les Bosniaques, nous disons : *lipo* ; les Serbes disent : *lepo* ; et les Herzégoviniens disent : *liepo* ou *lijepo*. Mais nous tous, quelle que soit la manière dont nous nous appelons, qui parlons cette langue au delà de ces petites différences, sommes un même peuple, d'un même sang, d'une même origine. Cela montre bien que c'est une même langue, à l'exception de ces petits changements, que nous parlons tous. C'est pourquoi chaque peuple se rendra compte qu'il n'y a rien de mal à utiliser cette nouvelle orthographe, car l'uniformité dans la manière d'écrire nous ouvre les portes de la culture, et laisse à chacun d'entre nous la liberté ; chacun peut lire la moitié de cette manière d'écrire, comme il a tété le parler populaire [du peuple] avec le lait maternel<sup>160</sup>, celui-ci avec *i*, celui-là avec *e*, et le troisième

---

159 « Ja ne znam razloga zašto bi nam tribalo ostaviti svoje naričje, dok Srbi [...] to ne rade ? Jer nama Srbe triba za uzor uzeti, a ne Hrvate. Mi smo ostaci Srba, a ne Hrvata, kod kojih se uostalom književni jezik veoma razlikuje od prostoga — Naš bunjevački jezik izvan ikavštine i nekoliko čakavskih (hrvatskih) riči, taki je isti kao srpski. »

160 Ivan Antunović utilise ici une métaphore qui renvoie à l'idée de « langue maternelle », celle transmise à l'enfant par sa mère, comme le lait tété de son sein. L.-J. Calvet (1999b : 101) mentionne que cette même métaphore se retrouve aussi dans les langues africaines (voir Tabouret-Keller, 2004, au sujet des métaphores de l'expression « langue maternelle »).

avec *ie* ou *je*.<sup>161</sup> » (*Bog s čovikom na zemlji*, 1879 : préface, p. II-III, cité dans Buljovčić, 1996 : 86)

Contrairement à Ambrozije Šarčević, Ivan Antunović est favorable à l'adoption de la norme croate ijekavienne comme norme linguistique commune aux Slaves du Sud. Il voit dans la graphie ijekavienne un bon compromis, acceptable par les locuteurs des trois prononciations (ikavienne, ekavienne et ijekavienne) : puisque la diphtongue est représentée sur le papier, rien n'empêche aux différents lecteurs de la lire comme monophthongue, /i/ ou /e/. Toutefois, il ne renonce pas pour autant à l'ikavien, variante dans laquelle il écrit le livre *L'homme avec Dieu (Čovik s bogom)* en 1884.

La polémique sur la langue se réactualise au milieu des années 1880 avec l'émergence de la revue *Neven*, publiée presque intégralement en ikavien. Ce choix éditorial est clairement exposé par Mijo Mandić (éditeur de la revue) dans l'« Avis de souscription à "Neven" » (*Poziv na pridplatu "Nevena"*) : « L'objectif principal, le but de "Neven" est : dans la vraie langue populaire [=du peuple] — le dialecte bunjevac illyrien —, d'instruire de manière ludique et dans un esprit chrétien le peuple bunjevac et šokac<sup>162</sup> » (*Neven*, 1884/1 :2). Il est réitéré dans l'éditorial (*Pozdrav uredništva*) du sixième numéro de la revue : « Notre but est : instruire et divertir nos chers lecteurs dans la vraie langue populaire bunjevac<sup>163</sup> » (*Neven*, 1884/6 : 96).

Cette prise de position éditoriale suscite la critique véhémente de Stipan Vujević, qui — sous le pseudonyme *Bunjevac* — adresse directement à l'éditeur un article intitulé « Discussion au sujet de l'inadéquation de l'ikavien à la subsistance actuelle » (*Razprava o neshodnosti ikavštine sadašnjih obstoynosti*).

« Monsieur l'éditeur ! Vous et vos collaborateurs qui écrivez "Neven" en ikavien — un dialecte particulier — et, ce qui est le pire, sans égard des règles littéraires [norme écrite], vous travaillez au détriment, pour ne pas dire nuisiblement et fatalement, de notre littérature globale, car vous agissez sans but positif. Par cette manière particulière et primitive d'écrire, vous rendez le peuple bunjevac-šokac hostile et étranger à la littérature commune, et donc aussi au développement de sa langue. Vous le marginalisez par la langue [...] Les Bunjevci isolés par leur langue, cherchent à former une littérature [norme écrite] bunjevac particulière privilégiée<sup>164</sup> » (Bunjevac, *Neven*, 1884/11 : 163-164)

---

161 « mi prije pisasmo: bilo, lipo, vira, divojka, ridko, srida itd. a danas pišemo: bielo, liepo, vjera, djevojka, riedko, srieda, itd a zašto to? jer u našem velikom narodu ima razlike u govoru, tako jedni govore lipo, drugi lepo, treći liepo. Hrvati u obće, napose mi Bunjevci, Dalmatinci, Slavonci, Bošnjaci, velimo: lipo, Srbi: vele: lepo a Hercegovci vele: liepo ili lijepo. Al svi mi, kako mu drago zvali se koji tiem jezikom kraj te male razlike govorimo, jesmo jedan narod jedne krvi, jednog porikla. To baš dokazuje jedan isti jeziku, kojim izuzam te male promine svi govorimo. Stoga će svaki rod svoj i prosvitu mu ljubeći Bunjevac i Šokac uviditi, da ništa zloga ne namislih služeći se ovim novim pravopisom; jer jednoličnost u načinu pisanja otvara nam vrata prosviti, a drugo svakom iz medju nas ostavlja slobodu, nek poleg ovog načina pisanja čita svaki, kako je majčinim mlikom narodni govor usisao, ovaj sa i, onaj sa e, a treći sa ie ili je. »

162 « Glavni cilj, svrha "Nevena" jest : pravim pučkim jezikom — bunjevačko ilirskim naričjem — u kršćanskom duhu zabavno poučavati puk bunjevački i šokački »

163 « Naša je svrha : pravim pučkim bunjevačkim jezikom poučavati i zabavljati naše slavne čitaoc »

164 « Gospodine uredniče ! Vi skupa s vašimi suradnici pisuć "Neven" ikavštinom — posebnim naričjem — i to što je još najgorje da neoprostivo bez obzira na književno pravila činite neumjestno, što više radite na užtrb da ne reknem štetno i pogubno na našu sveobću knjigu, jer radite bez pozitivnoga cilja. Na taj posebni i primitivni

L'article de Stipan Vujević (susmentionné) paraît dans le journal *Neven* accompagné d'une mention de l'éditeur (Mijo Mandić), signalant que les choix linguistiques et orthographiques de l'auteur du texte se détache de la ligne éditoriale de la revue : « *Nous transmettons volontiers cet essai patriotique mot pour mot comme il nous a été envoyé — dans le dialecte dont se servent généralement nos frères Croates*<sup>165</sup> » (Neven, 1884/11 : 165). Mijo Mandić publiera d'ailleurs une réponse à cet article dans un numéro ultérieur de la revue.

Vladimir Mikelić (Mikelja) écrit ensuite un article dans lequel il critique les prémisses de l'argumentation de Vujević (*Neven*, 1885/1 : 9). Selon lui, les raisons avancées par Vujević — selon lesquelles les Bunjevci devraient rompre avec l'ikavien pour accepter la langue commune (en l'occurrence, la norme linguistique croate) — sont invalides. D'une part, l'ikavien n'est « ni primitif, ni incorrect » (*nit je primitivna, nit je nepravilna*) et, d'autre part, les Serbes et les Croates eux-aussi écrivent « dans des dialectes particuliers » (*posebnim naričjem*). En d'autres termes, il interroge la légitimité de la norme linguistique croate, prônée par Vujević. À la question « devrions-nous alors rompre avec l'ikavien ? » (*bili nam se onda tribalo ikavštine razkršiti?*), Mikelić répond :

« Aucunement ! Pourquoi le devrions nous, alors que ni vous ne rompez avec vos "dialectes particuliers, primitifs et incorrects" ? Vous, Bunjevac [=pseudonyme de Vujević], dites qu'il y a une littérature commune, dans la même intention que vos cercles littéraires, mais elle n'est pas encore introduite et est loin de l'être. Et les Serbes, et les Croates, et les Dalmates, et les Monténégrins écrivent dans un "dialecte particulier" !<sup>166</sup> » (Mikelja [Vladimir Mikelić], *Neven*, 1885/1 : 9)

Comme nous l'avons dit, l'éditeur de la revue, Mijo Mandić, adresse également une réponse à Vujević (*Neven*, 1885/3 :36-40 ; 1885/4 : 56-59). Il introduit son texte par une citation du Serbe Dositej Obradović, précurseur de la réforme linguistique serbe (au sujet d'Obradović, voir p. 63) :

« "Écris de manière à ce que le peuple te comprenne le plus facilement." Au nom de ce principe, Obradović s'est opposé à ces écrivains qui pensaient qu'il fallait écrire les livres dans une langue qui se différencie de la langue du peuple ordinaire, et qui appelaient la langue populaire "la langue des bergers"<sup>167</sup> » (*Neven*, 1885/3 : 36).

L'argumentation de Mijo Mandić est marquée par l'influence des idées des Serbes Dositej Obradović et Vuk Karadžić. Mijo Mandić insiste sur les « besoins du peuple » (*potriboća*

---

način pisuć osvajujete i otudjete nam bunjevačko-šokački narod od jedinstvene knjige, a po tom i od razvijanja jezika mu. Držite ga jezikom skućena u zapečku [...] Bunjevac tako jezikom osamljen, traži kanoti posebnu privilegijalnu bunjevačku [...] knjigu »

165 « Dragovoljno saobćujemo ovu rodoljubnu razpravu od riči do riči tako, kako nam je pridoslata, — naričjem, kojim se naša srodna braća Hrvati u obće služe »

166 « nikako ! Kamo ćemo za boga, kada se ni vi vaših "posebnih, primitivnih i nepravilnih naričja" nerazkršćate ? Jere to, što vi, Bunjevče, velite, da ima jedinstvene knjige, istom je intencija vaših književnih krugova, ali još nije izvedena, niti će još skoro biti. "Posebnim naričjem" pišu i Srbi i Hrvati i Dalmatinci i Crnogorci ! »

167 « "Piši tako, da će te narod najlakše razumiti." Ovim načelom ustao je Obradović proti onim piscima, koji su mislili, da knjige treba pisati jezikom koji se razlikuje od jezika prostoga puka, a narodni jezik zvahu "jezikom pastirskim". »

*narodna*), qu'il considère comme une chose sacrée (*svetinja*) qu'« on ne peut ignorer et à laquelle on ne peut tourner le dos, ni même pour l'amour d'une langue commune<sup>168</sup> » (*Neven*, 1885/3 : 37). La langue écrite doit avant tout servir les besoins du peuple et, donc, être comprise et acceptée par ce peuple. Selon lui, si la différence entre l'ijekavien et l'ikavien paraît « insignifiante » (*neznatna*) dans le « monde savant » (*u naučnom svitu*), elle peut relever d'une très grande importance « chez le peuple » (*kod puka*) et, donc, « susciter des oppositions » (*izazivati protivljenje*). Mijo Mandić considère que S. Vujević prescrit une orthographe ijekavienne sans égard pour l'« opinion du peuple » (*pučko mišljenje*), et que l'adoption d'une telle orthographe aurait justement l'effet contraire de ce qu'avance S. Vujević : au lieu de permettre au peuple l'accès à la culture (éducation), elle l'en exclurait.

« C'est vrai que les Bunjevci veulent leur langue particulière, provinciale, et en tant que peuple particulier, ils le font de plein droit, car le peuple s'intéresse peu à la précision littéraire ou scientifique de la langue ; il se préoccupe peu des décisions d'une quelconque académie.<sup>169</sup> » (L'éditeur [Mijo Mandić], *Neven*, 1885/3 :40)

Au sujet du choix éditorial d'écrire *Neven* en ikavien, il précise que cette revue est destinée au « peuple ordinaire » (*prosti puk*) et qu'elle doit donc être écrite dans une langue qui lui est accessible : « notre peuple ne comprendrait pas, si on écrivait *Neven* en ijekavien<sup>170</sup> » (*Neven*, 1885/4 :58).

Si Mijo Mandić souligne le besoin d'une langue écrite particulière aux Bunjevci, il ne s'oppose pas pour autant au projet d'une langue écrite commune aux Slaves du Sud, qu'il nomme — comme Šarčević — « langue yougoslave » (*jugoslavenski jezik*).

Il est en faveur de l'emploi de deux types de langue écrite, dans des fonctions bien spécifiques : une « langue écrite populaire » (*pučko-književni jezik*), basée sur la langue vernaculaire régionale (en l'occurrence, l'ikavien) et destinée au peuple ordinaire ; et une « langue écrite savante » (*znanstveno-književni jezik*), de base ijekavienne, destinée à l'élite intellectuelle (ou au « monde savant ») et commune à tous les Slaves du Sud.

« [P]uisqu'on peut instruire le peuple avec succès seulement avec la langue écrite populaire, qu'il parle et comprend ; et puisqu'à côté de celle-ci, il est pour diverses raisons nécessaire d'avoir une langue écrite savante globale, qui unit tout et rayonne du point de vue savant sur tous les dialectes ; que chaque région conserve son dialecte pour le peuple, comme instrument d'instruction ; et qu'on utilise, pour le monde savant, comme instrument de plus haute éducation, la langue écrite savante — l'ijekavien.<sup>171</sup> » (M. Mandić, *Neven*, 1885/4 :58-59)

---

168 « ovu svetinju nemožemo zanemariti i okrenuti joj ledja ni za ljubav jedinstvene knjige »

169 « Istina je da Bunjevac traži svoju posebnu, provincijalnu knjigu, i kao jedan poseban puk, to punim pravom čini, jer njego kao naroda, malo zanima književna, znanstvena, naučna izvrstnost jezika ; on slabo mari za odluke ikoje akademije. »

170 « naš puk nebi razumio, kad bi jekavštinom pisali Neven »

171 « buduć puk samo onim pučko-književnim jezikom mož najuspešnije podučavati kojeg on govori i razumi ; i buduć je pokraj toga sviše razlogah potrebno da ima i jedan obćeniti znanstveno-književni jezik, koji da sve veže i blagohotno da na sva naričja u pogledu znanstvenom upliva ; svaka pokrajina nek zadrži svoje naričje za puk kao orudje prosvite ; a za naučni svit nek se rabi kao orudje nastavljajuće višje izobraženosti znanstveni književni jezik — jekavština. »

La polémique sur la langue est un thème central dans les premières années de parution du *Journal des Bunjevci et des Šokci (Bunjevačke i Šokačke Novine)*, 1870 et 1871, puis de la revue *Neven*, 1884 et 1885. Si elle fait couler moins d'encre par la suite, les Bunjevci ne semblent pas pour autant avoir trouvé de consensus. La dualité ikavo-ijekavienne à l'écrit perdure, selon J. Buljovčić, également après la formation de l'État yougoslave, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Alors que certains auteurs convergent vers la norme ijekavienne de Zagreb — la « langue littéraire croate » —, d'autres continuent à écrire en ikavien, qu'ils considèrent comme la caractéristique majeure de la langue bunjevac.

## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons retracé l'émergence des revendications linguistiques, ainsi que des premières tentatives d'élaboration d'une langue sur la base du vernaculaire ikavien, chez les Bunjevci au 19<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons vu, les revendications linguistiques — de même que les diverses initiatives mises en œuvre par les élites bunjevac (journaux, almanachs, dictionnaires, manuels scolaires, etc.) — répondent en premier lieu à des enjeux locaux et sont formulées au nom du « peuple bunjevac » (*bunjevački narod*). Elles font opposition à la politique de magyarisation et à la minorisation des Bunjevci et de leur idiome linguistique. Mais, elles s'inscrivent aussi dans un cadre plus large, sud-slave ou yougoslave, et se développent avec la collaboration et sous l'influence des élites croates et serbes. Ce double niveau de structuration se ressent fortement dans les discussions sur la norme linguistique, qui divisent les élites bunjevac. Si les uns souhaitent l'élaboration d'une langue écrite « particulière » aux Bunjevci, et donc ikavienne, les autres sont en faveur de l'adoption de la « langue littéraire croate », ijekavienne, comme langue commune à tous les Slaves du Sud.

Nous avons fait le choix de traiter cette période historique parce qu'elle relève d'une grande importance, à l'heure actuelle, aux yeux des activistes qui militent pour la reconnaissance d'une « langue bunjevac » (*bunjevački jezik*), tout comme aux yeux de ceux qui s'y opposent. Selon les premiers, elle atteste de l'existence historique du bunjevac en tant qu'entité séparée et particulière, et sert d'argument pour justifier l'individuation du bunjevac vis-à-vis du serbe et, surtout, du croate. Selon les seconds, elle témoigne, au contraire, du fait que le bunjevac — du point de vue de sa tradition graphique, de ses œuvres littéraires, etc. — s'est développé dans le cadre de la langue et de la littérature croate, et ne peut donc pas être considéré comme une langue particulière. Les modalités de son développement historique (étroitement liées à celles du croate) sont le premier argument avancé pour contester au bunjevac le statut de langue, et non, curieusement, les critères de la proximité linguistique ou de l'intercompréhension (sans doute parce que ces deux critères mettraient aussi en doute la séparation du croate vis-à-vis du serbe, et parce qu'il est difficile de démontrer que le bunjevac est plus proche du croate qu'il ne l'est du serbe).

À ce sujet, nous pouvons dire que le bunjevac entre parfaitement dans le paradigme des « langues collatérales » (Eloy, 2004). Il fait partie de « ces idiomes, reconnus 'langues' depuis peu ou pas encore vraiment, ou même vraiment pas, en partie intercompréhensibles avec la langue officielle ou dominante, à laquelle ils sont historiquement liés, et au sujet desquels on peut voir les communautés se diviser, les linguistes se contredire, et les décideurs politiques hésiter » (Eloy, 2004 : 6).





## Chapitre 3 — Les Bunjevci de Bačka pendant la période yougoslave (1918-1991)

---

Au sortir de la Première Guerre mondiale, l'empire multinational austro-hongrois est démantelé au nom du « principe des nationalités » et de nombreux nouveaux « États-Nations » voient le jour. En tant que Slaves du sud (ou Yougoslaves), les Bunjevci intègrent — en partie — le *Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes* créé en 1918 (rebaptisé *Royaume de Yougoslavie* en 1929). Le territoire qu'ils occupent, scindé par la nouvelle frontière (fixée dans le Traité de Trianon, 1920), reste partiellement hongrois. Ce chapitre a pour objectif de spécifier la situation particulière des Bunjevci au sein de l'État yougoslave (au sujet des Bunjevci en Hongrie, voir p. 197).

Dans le premier point, nous parlerons de la création de la Yougoslavie et des toutes premières années de l'après-guerre. Nous observerons, plus particulièrement, l'implication des élites bunjevac dans le processus d'intégration de la région de Bačka à l'État yougoslave, ainsi que les premières transformations dans la situation des Bunjevci induites par le changement de régime.

Les deuxième et troisième points seront consacrés, respectivement, à la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres (de 1918 à 1939) et à la Yougoslavie communiste (de 1945 à 1991). Dans les deux cas, nous chercherons à décrire les grandes lignes de la politique de l'État en ce qui concerne la question nationale et la question linguistique, et à spécifier la situation particulière des Bunjevci et de leur idiome linguistique.

Nous verrons notamment que le statut des Bunjevci au sein de l'État yougoslave est ambivalent. Pendant l'entre-deux-guerres, s'ils sont regardés comme une part de la nation titulaire, leur statut vis-à-vis des Serbes, des Croates et des Slovènes — considérés comme les trois « tribus » d'une même nation — reste imprécis et fait l'objet de controverses (y-compris chez les élites bunjevac elles-mêmes). Sous le régime communiste, les Bunjevci ne bénéficient ni du statut de « nation » (*narod*), ni de celui de « nationalité » (*narodnost*), mais sont catégorisés parmi les Croates.

### **3.1. La création d'un État yougoslave en 1918 : le cas de la Voïvodine et des Bunjevci de Bačka**

Dès le 19<sup>e</sup> siècle, l'idée d'une unité ethnolinguistique des Bunjevci aux Serbes et aux Croates, prend de l'ampleur parmi les élites intellectuelles bunjevac. Au départ plutôt culturel et linguistique, le projet d'une unification des Yougoslaves (ou Slaves du Sud) va prendre, dès l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, une dimension politique. À la fin de la Première Guerre mondiale, alors que l'Empire austro-hongrois se trouve du côté des perdants, les Slaves du Sud voient naître la possibilité de concrétiser leur idéal d'avant-guerre et de s'unir au sein d'un État commun. Comme nous allons le voir, les Bunjevci de Bačka vont mettre en pratique le principe d'« auto-détermination des peuples », ou leur droit « à disposer d'eux-mêmes », et vont se mobiliser en faveur de l'intégration des territoires qu'ils occupent au futur État des Slaves du Sud.

#### ***3.1.1. La Voïvodine entre Budapest, Zagreb et Belgrade***

À la fin de l'année 1918, la Voïvodine (Bačka, Banat et Baranja) — où résident, comme nous l'avons vu, les Bunjevci — est dans une situation géopolitique complexe. Elle est située à l'intersection des divers mouvements d'unification nationale qui émanent de Budapest, Belgrade et Zagreb (à ce sujet, voir Njegovan, 2007 ; Marković, 2010 : 20-29).

Alors que la fin de la guerre se profile, Budapest se sépare de Vienne (octobre 1918) et tente de maintenir l'intégrité politique et territoriale de la Hongrie. Elle englobe dans son projet national les nationalités non-hongroises — et les territoires qu'elles occupent — et cherche à éviter les mouvements sécessionnistes. La Voïvodine, où résident de surcroît un nombre important de Hongrois, fait évidemment partie de ce projet et est toujours considérée, du point de vue de Budapest, comme la « Hongrie du Sud ».

Par ailleurs, d'importants mouvements politiques prônant la libération des Slaves du Sud (ou Yougoslaves) vis-à-vis de leurs « oppresseurs », et leur unification au sein d'un État yougoslave commun, prennent forme à la fois depuis l'intérieur (État des Slovènes, des Croates et des Serbes) et depuis l'extérieur (Royaume de Serbie) des (ex-)territoires austro-hongrois.

Du côté de Belgrade, les élites politiques envisagent la création d'un État yougoslave unitaire et centralisé qui, sous l'égide de la dynastie serbe des Karađorđević, unirait toutes les populations sud-slaves (non seulement les Serbes, mais aussi les Croates et les Slovènes). Dès 1914, le gouvernement du Royaume de Serbie définit d'ailleurs comme l'un des objectifs fondamentaux de la guerre « la libération et l'unification de tous nos frères opprimés, les

Serbes, les Croates et les Slovènes<sup>172</sup> » (Déclaration de Niš, 1914 ; cité par Karabegović, 2009 : 12). Sur le plan militaire, l'armée serbe participe effectivement à la libération d'une partie des territoires austro-hongrois peuplés par des Slaves du sud, dont la Voïvodine. Elle traverse le Danube le 5 novembre 1918, entre à Novi Sad le 9 novembre et, quatre jours plus tard, arrive aux portes de Subotica et Sombor.

Du côté de Zagreb, les élites politiques choisissent de rompre avec Budapest, mais ne se tournent pas directement vers Belgrade. À la fin du mois d'octobre 1918, le Parlement croate (*Hrvatski Sabor*) déclare la sécession des régions croates vis-à-vis de la Hongrie et reconnaît le *Conseil national des Slovènes, des Croates et des Serbes (Narodno vijeće Slovenaca, Hrvata i Srba)*. Formé au début du mois d'octobre, celui-ci a pour vocation d'unifier les populations sud-slaves de l'(ex-)empire austro-hongrois — et, par extension, les territoires qu'elles occupent — au sein d'un État indépendant, l'*État des Slovènes, des Croates et des Serbes (Država Slovenaca, Hrvata i Srba)*<sup>173</sup>. Les populations sud-slaves de Voïvodine sont sollicitées à se joindre au projet. Si les élites politiques de Zagreb sont majoritairement favorables à une union avec le Royaume de Serbie, des désaccords persistent lorsqu'il s'agit de déterminer la structure politique du futur (potentiel) État commun. Le Conseil national des Slovènes, des Croates et des Serbes n'adhère pas au projet de Belgrade et envisage une organisation dualiste, où Zagreb préserverait sa position de centre politique et co-gouvernerait l'État commun au côté de Belgrade.

À cette période, la Voïvodine se trouve ainsi face au choix entre ces divers projets de construction nationale : consolider ses liens avec Budapest au sein d'une Hongrie indépendante ou adhérer au projet de création d'un État-nation yougoslave — auquel cas, se tourner vers Zagreb et l'État des Slovènes, des Croates et des Serbes ou vers Belgrade et le Royaume de Serbie. Si les trois options trouvent leurs partisans, c'est la dernière qui sera choisie par la majorité. Le 25 novembre 1918, les délégués de la *Grande Assemblée nationale (Velika narodna skupština)* de Voïvodine — parmi lesquels 84 Bunjevci prennent siège — décident le rattachement des régions de Bačka, Banat et Baranja au Royaume de Serbie. Quelques jours plus tard seulement, le *Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes (Kraljevina Srba, Hrvata i Slovenaca)* (ci-après Royaume SCS) est proclamé. Les circonstances géopolitiques — notamment les prétentions impérialistes de l'Italie sur la Slovénie et le littoral dalmate — précipitent l'unification yougoslave, sans que ne soit définitivement conclu d'accord entre Zagreb et Belgrade sur la forme politique que prendrait le futur État<sup>174</sup>. Le 1<sup>er</sup> décembre 1918, Petar 1<sup>er</sup> Karađorđević devient roi des Serbes, des Croates et des Slovènes.

---

172 « oslobođenje i ujedinjenje sve naše neslobodne braće Srba, Hrvata i Slovenaca »

173 L'État indépendant est officiellement déclaré le 29 octobre 1918 ; il ne sera toutefois jamais reconnu sur le plan international.

174 Menacé par l'Italie et ne bénéficiant ni de la force militaire ni de la légitimité politique internationale dont jouit la Serbie, le Conseil national de Zagreb n'est plus en position d'imposer ses conditions à Belgrade (à ce sujet, voir Karabegović, 2009).



Illustration 9 — carte — Le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes en 1920

### 3.1.2. L'activisme politique des Bunjevci et les décisions de la Grande Assemblée de Voïvodine

L'arrivée de la fin de la guerre, l'organisation d'une « conférence de la paix », les propos du président américain Wilson au sujet de l'« autodétermination des peuples » font écho chez les Slaves de Voïvodine qui, dès le mois d'octobre 1918, commencent à s'organiser politiquement en vue de « déterminer leur destin ». Au cours des mois d'octobre et novembre 1918, non seulement les Serbes, mais aussi les Bunjevci de Bačka, manifestent un « vif activisme pour la séparation du Banat, de Bačka et de Baranja vis-à-vis de la Hongrie<sup>175</sup> » (Njegovan, 2007 : 75). À cette époque-là, les élites bunjevac sont favorables à une solution yougoslave (et non hongroise) du cas de la Voïvodine. Dans cette optique, elles collaborent étroitement avec les leaders politiques serbes de Voïvodine. Le prêtre Blaško Rajić est considéré comme la figure emblématique de l'activisme yougoslave chez les Bunjevci de Bačka, sans doute parce que son influence politique dépasse de loin le cadre local de Subotica et Sombor.

175 « жива активност на отцепљењу Баната, бачке и Барање од Угарске »

Le mouvement voïvodinien commence à prendre véritablement forme à la fin du mois d'octobre 1918, avec la formation du *Comité national serbe (Srpski narodni odbor)* à Novi Sad. Ce comité joue le rôle d'organe central et constitue le principal relais entre les divers comités populaires sur le territoire voïvodinien. Son influence politique est accrue par l'arrivée de l'armée serbe à Novi Sad le 9 novembre 1918. C'est ce comité qui appelle l'organisation d'une grande assemblée nationale de Voïvodine le 25 novembre 1918, qui a pour but de décider de l'avenir de la Voïvodine.

Dans les villes de Sombor et Subotica, les leaders politiques bunjevac et serbes décident de faire cause commune, afin de contrer l'activisme hongrois. Un *Conseil national des Serbes et des Bunjevci (Narodno veće Srba i Bunjevaca)* est constitué à Sombor le 5 novembre 1918. Puis, quelques jours plus tard, un *Comité bunjevac-serbe (Bunjevačko-srpski odbor)* est formé à Subotica.

« Les Bunjevci et les Serbes de la ville de Subotica, conscients de leur nom, leur sang et leur langue slave, et acceptant et adoptant le principe culturel international selon lequel chaque peuple a le droit de déterminer son destin, décident d'élire un Comité national bunjevac-serbe, qui aura pour tâche de préparer tout ce qui est nécessaire à l'organisation de la grande assemblée nationale, qui devra par l'intermédiaire des représentants des Serbes, des Bunjevci et des autres Slaves de Hongrie décider du destin de notre peuple en Hongrie [...]»<sup>176</sup> » (extrait de la résolution au sujet de la formation du "comité bunjevac-serbe", cité dans Šokčić, 1934 : 117)

En octobre-novembre 1918, le projet d'une Voïvodine yougoslave fait le consensus chez les Bunjevci et les Serbes de Voïvodine. Cependant, des divergences d'opinion subsistent en ce qui concerne l'orientation que doit prendre le mouvement d'intégration yougoslave : *via* Zagreb ou *via* Belgrade. Selon Njegovan (2007 : 74), il y a un « double » activisme politique – pro-zagrebois et pro-belgradois – chez les leaders serbe et bunjevac de Voïvodine. Les uns tentent d'établir des liens avec le Conseil national de Zagreb, tandis que les autres orientent leurs activités vers Belgrade et le Royaume de Serbie.

La décision finale est prise lors de la *Grande Assemblée nationale (Velika narodna skupština)* de Voïvodine, organisée à Novi Sad le 25 novembre 1918 (à ce sujet, voir Šokčić, 1934 : 113-121). Cette assemblée rassemble 757 délégués provenant de 211 communes des trois régions de Voïvodine (Banat, Bačka et Baranja), parmi lesquels 578 Serbes, 84 Bunjevci, 62 Slovaques, 21 Ruthènes, 6 Allemands, 3 Šokci, 2 Croates et 1 Hongrois. La décision centrale de l'Assemblée est la séparation de la Voïvodine vis-à-vis de la Hongrie et son intégration au Royaume de Serbie. Mais, le rattachement de la Voïvodine au Royaume de Serbie ne signifie pas pour autant une rupture des liens avec Zagreb. Comme nous pouvons le voir dans l'extrait suivant,

---

176 « Bunjevci i Srbi grada Subotice svijesni svoga slovenskog imena, krvi i jezika, a primajući i usvajajući načelo cijelog kulturnog sveta, po kome svaki narod ima pravo se odrediti za svoju sudbinu, odlučuju da biraju mjesni bunjevačko-srpski Narodni odbor, koji će imati zadatak da spremi sve što je potrebno, za održavanje velike narodne skupštine koja će sa Srbima, Bunjevcima i drugim Slavenima Ugarske imati preko svojih zastupnika da rešava o sudbini našega naroda u Ugarskoj [...] »

la décision de l'Assemblée s'intègre dans le projet plus large d'un futur accord entre le gouvernement serbe et le Conseil national de Zagreb autour de la création d'un État commun qui engloberait tous les Yougoslaves. D'ailleurs, quatre délégués se voient accorder la mission d'assurer l'intermédiaire entre le Comité de Voïvodine, le gouvernement serbe et le Conseil national des Slovènes, des Croates et des Serbes. Deux d'entre eux sont envoyés à Belgrade (parmi lesquels, le Bunjevac Blaško Rajić) et les deux autres à Zagreb.

« Notre décision a aussi pour vocation d'aider les aspirations de tous les Yougoslaves, car notre sincère désir est aussi que le gouvernement serbe, associé au Conseil national de Zagreb, fasse tout pour arriver à la réalisation d'un État uni des Serbes, des Croates et des Slovènes sous la direction du roi Petar et de sa dynastie<sup>177</sup> » (voir Šokčić, 1934 : annexes)

Comme nous l'avons vu, le Royaume SCS est proclamé quelques jours seulement après l'organisation de la Grande Assemblée de Voïvodine.

L'intégration de la région de Bačka au royaume ne sera définitivement fixée qu'en 1920, avec la signature du Traité de Trianon à Versailles (Illustration 9, p.108). L'aire géographique où résident les Bunjevci sera séparée en deux ; seulement les villes de Subotica et Sombor deviendront yougoslaves. Au mécontentement des élites politiques et culturelles bunjevac<sup>178</sup>, la ville de Baja et ses environs (ledit « triangle de Baja »), où vivent de nombreux Bunjevci, restera hongroise. Dès lors, et jusqu'à présent, les Bunjevci de Bačka vivent dans deux États séparés (au sujet des Bunjevci en Hongrie, voir le Chapitre 6 — De l'autre côté de la frontière : quel statut pour les Bunjevci en Hongrie ?, p. 197).

### **3.1.3. Les premiers temps de l'après-guerre : la slavisation de Subotica**

La rupture avec le Royaume de Hongrie et l'intégration de la Voïvodine au Royaume SCS induisent de profonds changements dans la situation des Bunjevci de Bačka. Ces derniers ne sont plus — théoriquement — une minorité, mais font désormais partie de la nation titulaire du nouvel État, les Slaves du sud.

En tant que tels, ils voient s'ouvrir l'opportunité de s'investir dans la vie publique et politique de l'État, et d'accéder aux fonctions de pouvoir dont ils étaient exclus auparavant : non seulement au niveau local (dans l'administration de la ville de Subotica, par exemple), mais aussi au niveau national. Dès 1919, Blaško Rajić, Stipan Vojnić Tunić, Ivan Evetović et Martin Matic siègent parmi les députés de la *Représentation nationale provisoire (Privremeno narodno predstavništvo)* du Royaume à Belgrade.

---

177 « Ovaj naš zahtev hoće da pomogne ujedno i težnje svijju Jugoslovena, jer je i naša iskrena želja, da srpska vlada udružena sa Narodnim Većem u Zagrebu učini sve, da dođe do ostvarenja jedinstvene države, Srba, Hrvata i Slovenaca pod vodstvom kralja Petra i njegove dinastije »

178 Le Bunjevac Blaško Rajić fait partie de la délégation yougoslave qui se rend à Paris pour la conférence de la paix, et milite en faveur de l'intégration de tous les territoires occupés par les Bunjevci à l'État yougoslave.

Dès la fin de la guerre, des mesures sont prises de manière à promouvoir la langue (yougoslave, serbo-croate, serbe, bunjevac — la distinction n'est pas toujours évidente à cette époque) dans tous les domaines de la vie sociale. Dans un même temps, la langue hongroise se voit progressivement repoussée des sphères publiques et administratives.

On voit à nouveau fleurir les publications (journaux, revues et divers périodiques) qui, à l'approche de la guerre, avaient été interdites par les autorités hongroises — ces dernières redoutant les mouvements panslaves. Par exemple, le journal bunjevac *Neven* recommence à sortir dès novembre 1918 (voir Šokčić, 1934). À partir du mois de janvier 1919, les cours en langue maternelle reprennent dans les écoles élémentaires (*osnovne škole*) de Subotica, sous l'initiative de Mijo Mandić et Matija Išpanović. Puis, au printemps 1919, Kata Sudarević Taubert fonde plusieurs établissements d'enseignement secondaire (*srednje škole*), tandis qu'un « lycée bunjevac » (*bunjevačka gimnazija*), dirigé par Ivan Vojnić Tunić, ouvre ses portes à Subotica (Šokčić, 1934 : 190). La langue supplante également le hongrois dans l'administration de la commune, après la mise en œuvre, par le maire de Subotica, Stipan Matijević, de l'ordre provenant du gouvernement provisoire en Voïvodine (*Narodna Uprava*, Novi Sad), selon lequel la langue nationale devait être officielle dans toutes les communes (Šokčić, 1934 : 185). Comme le montre Šokčić (1934), ce processus ne se réalise toutefois pas sans difficultés, car tout l'appareil administratif et scolaire est hongrois ; le personnel qualifié est pour l'essentiel monolingue hongrois.

En fait, on peut dire que les Serbes et les Bunjevci de Voïvodine mettent à profit la même logique qui avait conduit à leur marginalisation au sein du Royaume de Hongrie. La politique de magyarisation et les mesures répressives des autorités locales hongroises de l'avant-guerre sont remplacées par une politique de slavisation.

Selon Šokčić (1934), la slavisation déferle comme une « vague » sur la ville de Subotica, où les Bunjevci constituent, à côté des Hongrois, la population majoritaire. De l'administration de la ville à l'éducation scolaire, on impose de partout l'usage de la langue nationale (serbe, bunjevac, serbo-croate). On va même jusqu'à slaviser les enseignes des commerces afin de donner un visage slave à la ville et dans l'objectif de démontrer que « Subotica n'est pas une ville hongroise<sup>179</sup> » (Šokčić, 1934 : 209).

En outre, les élites locales serbes et bunjevac exercent une propagande incessante dans le but d'inciter les citoyens de Subotica à parler exclusivement ce qu'elles appellent « notre langue » (*naš jezik*) dans toutes les sphères sociales (voir Šokčić, 1934 : 209). La langue hongroise est désormais perçue comme « étrangère », son usage comme une trahison à la nation. À titre d'exemple, nous présentons ci-dessous un extrait d'une annonce éditée par la *Défense nationale* (*Narodna Odbrana*) de Subotica en 1920. Cette annonce, qui porte le titre « Parle

---

179 « da Subotica nije mađarski grad »



notre langue ! » (*Govori našim jezikom!*), est publiée dans le numéro 97 du journal bunjevac *Neven*.

« Bunjevci, Serbes, Croates! Pourquoi utilisez-vous des éléments étrangers dans votre belle langue ? Savez-vous que par cela vous servez nos ennemis, leur influence politique et spirituelle ? Chaque Bunjevac, Serbe, Croate, qui se sert d'une langue étrangère sans grande nécessité, est un traître pour son peuple et son pays. Parle partout notre langue, à la maison, dans la rue, au café, à l'épicerie, chez le coiffeur, au cinéma, dans le tramway, à la gare, au marché et partout où tu vas. Exige partout du personnel, au café, à l'auberge, à l'épicerie etc. qu'il te parle et que toutes les affiches et annonces soient imprimées dans notre langue!<sup>180</sup> » (cité dans Šokčić, 1934 : 239)

Il est important de noter qu'à cette époque, c'est-à-dire au cours des premiers mois qui suivent la proclamation du royaume, il n'existe pas encore réellement de politique centralisée à l'échelle de tout l'État. Sur le plan linguistique, comme sur le plan scolaire, par exemple, il n'y a pas encore de cadre ou de norme unique. Ainsi, au niveau local, durant les premières années de vie dans le nouvel État, les Bunjevci de Bačka parviennent réellement à insérer leur « langue maternelle » dans les différents secteurs de la vie publique de Subotica, où ils sont majoritaires.

Cette situation change par la suite, premièrement sous l'effet de la forte centralisation politique du pays, qui fait que de moins en moins de décisions seront prises à l'échelle locale. Un deuxième facteur en est sans doute la transformation de la composition ethnique de la population de Voïvodine résultant des réformes agraires<sup>181</sup>. À l'école, les enseignants bunjevac seront bientôt remplacés par des enseignants venus des autres régions du royaume ; puis, on imposera une norme linguistique commune.

En bref, on peut voir comment les processus d'homogénéisation nationale induisent des rapports hégémoniques et génèrent leurs propres minorités. Les Bunjevci de Bačka — certes une part de la nation titulaire — se retrouvent en réalité rapidement (à nouveau) minorisés, marginalisés en tant que culture minoritaire. Leur variété linguistique štokavienne ikavienne, jadis minorisée vis-à-vis du hongrois dominant, le sera vis-à-vis de la norme serbo-croate (même si elle est structurellement très proche du bunjevac).

---

180 « Bunjevci, Srbi, Hrvati! Zašto se služite tudjinštinom kod svog lepog jezika ? Znete li da time služite našim neprijateljima, njihovom političkom i duhovnom uticaju ? Svaki Bunjevac, Srbin, Hrvat, koji se bez velike potrebe služi tuđim jezikom izdajnik je svoga naroda i svoje zemlje. Govori svuda našim jezikom, u kući, na ulici, u kavani, u trgovini, u berbernici, u bioskopu, na tramvaju, na železnici, na pijaci i svuda gdegod dođeš. Zahtevaj svuda od posluge u kavani, krčmi, trgovini i.t.d. da s tobom govori i da se našim jezikom štampaju sve plakate i objave! »

181 Selon Giordano (2001), on peut définir la « réforme agraire » comme un instrument législatif, mobilisé par un État en vue de redéfinir les titres de propriété foncière. Comme le montre Giordano, les réformes agraires ne sont pas simplement des mesures à visée économique, mais elles comportent de forts enjeux politiques et idéologiques. Elles induisent des processus de « recomposition ethnique », et visent bien souvent « à modifier la composition ethnique de régions historiquement mixtes situées près de frontières controversées, mouvantes et instables. » La Voïvodine, en tant qu'ex-territoire hongrois, est particulièrement ciblée par ces mesures au moment de la création de l'État yougoslave. Selon Šokčić (1934 : 194), la re-distribution des terres à Subotica commence dès le mois de mai 1919, avec pour objectif la « nationalisation de la ceinture frontalière » (*nacionalizacija graničnog pojasa*).

## 3.2. La « question des Bunjevci » dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres

### 3.2.1. La politique nationale dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres

#### De l'idéal d'une unité yougoslave à la fragmentation politique

La proclamation du Royaume SCS est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme dans les diverses régions qui le composent. Pour beaucoup, elle représente la concrétisation d'un idéal nourri depuis le 19<sup>e</sup> siècle par les élites politiques et culturelles sud-slaves. Il est important de noter que la création de cet État repose sur la croyance partagée d'une unité ethnoculturelle et linguistique des Serbes, des Croates et des Slovènes, considérés comme les trois parties d'un seul et même peuple yougoslave. Cette croyance constituera d'ailleurs le socle idéologique de la politique nationale du nouvel État.

Toutefois, comme le remarque Wachtel (1998), le pays connaît dès le départ de nombreuses difficultés, « lorsque les idéaux utopiques de fraternité et d'intégrationisme de l'avant-guerre se confrontèrent aux réalités des différences culturelles, politiques et économiques significatives<sup>182</sup> » (Wachtel, 1998 : 67). Au moment de sa formation, l'État yougoslave représente un espace composite et très hétérogène, non seulement sur le plan ethnoculturel, mais également en ce qui concerne les aspects économiques, démographiques et politiques des régions qui l'intègrent en 1918. L'État yougoslave rassemble des populations qui n'avaient jamais concrètement vécu ensemble, des régions qui fonctionnaient jusqu'alors selon des modèles économiques et politiques profondément différents<sup>183</sup>.

De profonds désaccords surviennent quand il s'agit de définir la forme que doit prendre l'État commun (monarchie, république), son mode d'organisation (centralisme, fédéralisme), et la politique culturelle et nationale à conduire (unitarisme, reconnaissance des particularismes). En ce qui concerne la question nationale, diverses conceptions du yougoslavisme se confrontent. Il n'y a pas d'accord autour des ressources symboliques sur lesquelles doit être

---

182 « as the utopian prewar ideals of brotherhood and integrationism ran into the realities of significant cultural, political, and economic differences »

183 Le territoire du nouvel État se compose des anciennes régions suivantes : le Royaume de Serbie — y-compris les territoires qu'il a acquis suite aux guerres balkaniques (la Macédoine, à l'époque considérée comme la « Serbie du sud ») ; le Royaume du Monténégro ; les territoires sud-slaves jusqu'alors intégrés à l'empire austro-hongrois : la Dalmatie et la Slovénie — qui étaient sous administration autrichienne —, la Croatie et la Slavonie — qui étaient sous administration hongroise, mais bénéficiaient d'une large autonomie politique acquise dès 1868 —, la Voïvodine (Bačka, Banat et Baranja) — qui faisaient partie intégrante du Royaume de Hongrie —, et la Bosnie-Herzégovine — sous administration ottomane jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, puis annexée par l'empire austro-hongrois et co-administrée par la Hongrie et l'Autriche (Illustration 9, p. 108).

bâtie la nation yougoslave. La notion d'identité yougoslave, tout comme les concepts connexes de langue et de culture, ne trouve pas de définition unanime.

Durant les deux années qui s'écourent entre la proclamation du royaume (1<sup>er</sup> décembre 1918) et les élections pour l'Assemblée constituante (28 décembre 1920), la vie politique du pays est en pleine ébullition et se caractérise par une très forte fragmentation. Comme le met en évidence Tomić (2003 : 71-72), il n'y a paradoxalement presque aucun parti politique de « dimension yougoslave », à l'exception du *Parti démocrate yougoslave (Jugoslavenska demokratska stranka)* (voir aussi Wachtel, 1998 : 75-76). La majorité des partis politiques a pour vocation de représenter les intérêts de groupes régionaux, religieux ou ethniques particuliers au sein du nouvel État et formule son projet politique yougoslave en fonction de ces intérêts spécifiques. Le *Parti paysan croate (Hrvatska seljačka stranka)* de Stjepan Radić fait essentiellement appel aux voix des Croates. Le *Parti national radical (Narodna radikalna stranka)* de Nikola Pašić est serbo-orienté, l'*Organisation musulmane yougoslave (Jugoslovenska muslimanska organizacija)* de Mehmed Spaho est tournée vers les intérêts des musulmans de Bosnie-Herzégovine, tandis que le *Parti populaire slovène (Slovenska ljudska stranka)* d'Anton Korošec est orienté vers les Slovènes et la Slovénie, etc. Comme nous le verrons par la suite, les Bunjevci de Bačka fondent eux-aussi leurs propres partis politiques. Le plus influent d'entre-eux (à l'échelle locale) est le *Parti bunjevac-šokac (Bunjevačko-šokačka stranka)*, dont le programme est essentiellement tourné vers les intérêts des Bunjevci et des Šokci en Voïvodine.

Les résultats des élections de 1920 montrent la victoire des partis orientés en faveur de l'unitarisme et du centralisme : le Parti démocrate et Parti radical, qui obtiennent respectivement 92 et 91 des 419 sièges de l'Assemblée constituante. Ils sont suivis par le Parti communiste (qui obtient 59 sièges, mais qui se voit interdit peu de temps après), le Parti paysan croate (50 sièges), le Parti agrarien (39 sièges), le Parti populaire slovène (27 sièges) et l'Organisation musulmane yougoslave (24 sièges)<sup>184</sup>.

Les activités de l'Assemblée constituante sont boycottées par certains députés (notamment les membres du Parti paysan croate), mécontents du fait que la forme politique de l'État (monarchie ou république) ne soit pas discutée<sup>185</sup> et de la décision selon laquelle la Constitution serait adoptée à la majorité simple (et non la majorité qualifiée des deux tiers) (à ce sujet, voir Tomić, 2003).

La Constitution de l'État est adoptée un an et demi plus tard, le 28 juin 1921, avec une majorité simple de 223 députés (un tiers des députés boycottent le vote) (voir Nielsen, 2014). Elle reflète essentiellement les orientations politiques des deux partis majoritaires dans l'Assemblée, et suscite une large opposition dans diverses sphères politiques (pas seulement

---

184 Le Parti bunjevac-šokac obtient, quant à lui, quatre sièges à l'Assemblée constituante.

185 Pour marquer son mécontentement, Stjepan Radić renomme son parti politique le « Parti paysan républicain croate » (*Hrvatska republikanska seljačka stranka*).

chez les politiciens croates), notamment à cause de son caractère ultra-centraliste : toute l'administration de l'État est entre les mains du gouvernement, le roi choisit son Premier ministre et dirige l'armée (Castellan, 1999). De plus, pour beaucoup de politiciens de l'opposition, la Constitution de 1921, appelée « Constitution de Saint Guy » (*Vidovdanski Ustav*), est considérée comme le symbole de l'hégémonie serbe en Yougoslavie<sup>186</sup>.

La vie politique du pays devient d'autant plus conflictuelle après la ratification de la Constitution. Les divisions politiques se creusent et une forte opposition se constitue. Comme le met en évidence Nielsen (2014), les divisions politiques ne s'observent pas seulement à l'intérieur des institutions de l'État. L'opposition émane également de groupes politiques exclus du système parlementaire, tel que le Parti communiste de Yougoslavie (*Komunistička partija Jugoslavije*). Le Parti paysan croate de Stjepan Radić, un des principaux partis de l'opposition, a une influence croissante.

### **Le « yougoslavisme de compromis » de la monarchie parlementaire**

Peter Troch (2010) utilise l'expression « yougoslavisme de compromis » (*compromised yugoslavism*) pour désigner l'idéologie nationale dominante durant la période parlementaire (jusqu'en 1929). Cette idéologie se caractérise par une vision extrêmement unitariste — on cherche à établir la Yougoslavie comme un État-nation unitaire selon l'adéquation un État / une langue / un peuple —, mais, dans un même temps, un compromis est admis entre des identités collectives définies à différents niveaux — le national (*narodni*) et le tribal (*plemenski*). Si on insiste sur l'unité de la nation, les particularismes tribaux sont toutefois plus ou moins tolérés. Les Serbes, les Croates et les Slovènes sont ainsi conçus comme les « trois tribus d'un même peuple » (*tri plemena jednog naroda*) et on parle du « peuple aux trois noms » (*troimeni narod*) ou du « peuple aux trois tribus » (*troplemenski narod*). Cette conception est particulièrement visible dans les dispositions fondamentales de la Constitution de 1921 :

- le pays est décrit comme « l'État des Serbes, des Croates et des Slovènes » (*država Srba, Hrvata i Slovenaca*) et sa désignation officielle laisse apparaître les trois ethnonymes : « Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes » (*Kraljevina Srba, Hrvata i Slovenaca*) (Constitution Royaume SCS, 1921 : article 1) ;
- le blason du royaume représente l'aigle bicéphale (symbole de la royauté serbe) portant sur la poitrine un bouclier sur lequel sont représentés les trois blasons respectifs des Serbes, des Croates et des Slovènes (Constitution Royaume SCS, 1921 : article 2) ;

---

186 La Constitution de 1921 est adoptée le 28 juin, jour de la Saint Guy, c'est pourquoi elle est désignée « Constitution de Saint Guy » (*Vidovdanski Ustav*). Le 28 juin (*Vidovdan*) est une date symbolique dans la culture nationale serbe et fait référence à la bataille du Kosovo — ou bataille du « Champ des merles » (*Kosovo polje*) — durant laquelle s'affrontèrent les forces serbes et les forces ottomanes en 1383. Pour beaucoup des opposants à la Constitution de 1921, le choix de cette date symbolise en lui-même l'hégémonisme serbe dans la Yougoslavie de l'époque.

- la langue officielle du royaume est désignée « serbo-croato-slovène » (*srpsko-hrvatsko-slovenački jezik*) (Constitution Royaume SCS, 1921 : article 3).

Selon Troch (2010), l'idéologie nationale dominante dans la Yougoslavie de l'époque (c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 1928) reflète les orientations des deux principaux partis politiques au pouvoir — le *Parti démocrate yougoslave* (*Jugoslovenska demokratska stranka*) et le *Parti national radical* (*Narodna radikalna stranka*) —, qui bénéficient, de surcroît, du soutien du prince régent Aleksandar<sup>187</sup>. Tous deux sont en faveur d'une organisation politique centraliste de l'État et, en ce qui concerne la question nationale, prônent l'unitarisme yougoslave.

Fondé en 1919, le Parti démocrate — dirigé par Svetozar Pribičević — est le seul parti politique du royaume qui englobe en son sein des représentants issus de toute la Yougoslavie et dont le programme n'est pas focalisé sur les intérêts particuliers d'un groupe ethnique ou d'une région (Tomić, 2003). En ce qui concerne la question nationale, le Parti démocrate est partisan d'un « yougoslavisme intégral ». En d'autres termes, il se fixe comme idéal d'arriver à une parfaite intégration nationale dans laquelle les différences (jugées superficielles) entre les Serbes, les Croates et les Slovènes se fondraient dans une identité nationale yougoslave. Selon Troch (2010), ce parti est à l'époque « le plus féroce avocat d'un État-nation yougoslave » (*the fiercest advocate of a Yugoslav nation state*). La conception idéologique du Parti démocrate est toutefois contrebalancée par celle du Parti Radical, dont l'influence politique au sein du gouvernement yougoslave est particulièrement importante et tend à s'accroître durant la période 1918-1929.

Le Parti radical — dirigé par le politicien serbe Nikola Pašić — est également en faveur du centralisme et de l'unitarisme. Toutefois, ses positions politiques tendent plutôt vers un « yougoslavisme de compromis », dans lequel les trois composantes (serbe, croate et slovène) de la nation yougoslave sont clairement distinguées. Les radicaux n'ont pas l'intention de mettre de côté les particularités culturelles et les traditions serbes au profit d'une yougoslavité intégrale. Qui plus est, comme le montre Troch (2010), le yougoslavisme formulé par le Parti radical est explicitement serbo-centré. Leur conception de la nation yougoslave (et des concepts connexes tels que ceux de « culture » ou de « langue » yougoslave) est essentiellement bâtie sur le modèle serbe, autrement dit sur la base des ressources symboliques liées à l'identité nationale (ou tribale) serbe.

P. Troch (2010) désigne l'idéologie du Parti radical par l'expression « yougoslavisme de compromis, serbo-centré » (*Serb centered, compromised Yugoslavism*). D'après l'auteur, c'est cette idéologie qui domine la vie politique yougoslave jusqu'en 1929. Selon lui, sans doute à cause de l'instabilité politique du pays, ou parce que l'influence du Parti démocrate décroît

---

187 Aleksandar occupe la fonction de régent du royaume au nom de son père, le roi Petar 1<sup>er</sup> Karadjordjević. À la mort de ce dernier, en 1921, il est proclamé roi et prend le nom d'Aleksandar 1<sup>er</sup>.

sensiblement à partir de 1924, le yougoslavisme intégral prôné par ce dernier parti ne sera jamais véritablement mis en œuvre avant l'instauration de la dictature royale en 1929.

« Thus, the ruling elites' national ideology of the period inclined toward the Radicals' *Serb centered, compromised Yugoslavism*. It was compromised, because tribal differences were tolerated. It was Serb centered, because the Serb tribe obviously took the leading role. However, it was also Yugoslav, because the existence of a Yugoslav nation was accepted and took a very prominent place in the national discourse of the ruling elites, especially in the integral Yugoslavism of the Democrats, but also in the compromised Yugoslavism of the Radicals. » (Troch, 2010)

### Le « yougoslavisme intégral » de la dictature royale

Le début de l'année 1929 marque un tournant important dans l'histoire politique de l'État yougoslave pendant l'entre-deux-guerres. Le 6 janvier, le roi Aleksandar 1<sup>er</sup> met un terme au régime parlementaire, invalide la Constitution de 1921 et prend le pouvoir absolu dans le Royaume<sup>188</sup>. Le changement de régime va de pair avec une redéfinition de la politique de l'État à l'égard de la question nationale.

L'« unité nationale » (*narodno jedinstvo*) devient la pierre angulaire de la politique dictatoriale, dont le but est de parvenir à une parfaite intégration ou, en d'autres termes, d'établir la Yougoslavie comme l'État d'une nation — une et indivisible. Alors que le régime parlementaire tolérait plus ou moins les particularismes « tribaux » (*plemenski*) — serbe, croate et slovène —, la dictature royale vise à les faire disparaître au profit d'une « yougoslavité intégrale » (*integralno jugoslavenstvo*). Les intentions du roi Aleksandar 1<sup>er</sup> sont exprimées de manière explicite dans la déclaration qu'il fait le 6 janvier 1929, quand il annonce le changement de régime (voir Čulinović, 1961). Le roi se donne comme devoir sacré et ultime but de « préserver l'unité de la nation et de l'État », et c'est d'ailleurs à ce titre qu'il justifie l'abolition du parlementarisme.

« Au lieu de développer et de renforcer l'esprit d'unité de la nation et de l'État, le parlementarisme, tel qu'il est, commence à conduire à la désintégration spirituelle et à la division nationale. Il est de mon devoir sacré de préserver, par tous les moyens, l'unité de la nation et de l'État. Et je suis résolu à mener à terme ce devoir sans hésitation. Préserver l'unité nationale et l'intégrité de l'État, c'est le but ultime de mon règne, et cela doit être la plus importante loi pour moi et pour chacun [...]»<sup>189</sup> (Aleksandar 1<sup>er</sup>, cité dans Čulinović, 1961 : 7-8)

---

188 La dictature du roi Aleksandar 1<sup>er</sup> est communément désignée « dictature du 6 janvier » (*šestojanuarska diktatura ; šestosiječanjska diktatura*). Nous ne développerons pas les raisons qui ont conduit à l'instauration de cette dictature ; nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Ferdo Čulinović (1996 : 5-6) dans lequel l'auteur explique comment les conditions politiques internes et externes au pays qui ont favorisé la mise en place d'un tel régime.

189 « umesto da parlamentarizam razvija i jača duh narodnog i državnog jedinstva, on ovakav kakav je, počinje da dovodi do duhovnog rasula i narodnog razjedinjavanja. Moja je sveta dužnost, da svim sredstvima čuvam državno i narodno jedinstvo. I ja sam rešen, da ovu dužnost bez kolebanja ispunim do kraja. Čuvati jedinstvo narodno i celinu državnu, to je najviši cilj moje vladavine, a to mora biti i najveći zakon za mene i svakoga [...] »

La *Loi sur le gouvernement royal et l'administration supérieure de l'État (Zakonom o kraljevskoj vlasti i vrhovnoj državnoj upravi)*, adoptée le 6 janvier 1929, instaure officiellement la dictature royale. Comme le montre Čulinović (1961 : 11), « par cette loi, le régime absolutiste de l'État était exprimé légalement<sup>190</sup>. » Le Royaume SCS est désormais exclusivement défini comme une « monarchie héréditaire » (*nasljedna monarhija*) (article 1)<sup>191</sup>. Le roi devient le « détenteur de tous les pouvoirs dans le pays » (*nosilac sve vlasti u zemlji*) (article 2).

La mise en œuvre du vaste programme politique d'unification nationale se fait d'abord de manière répressive : à travers la création d'un cadre juridique restreignant la liberté d'expression d'opinions contraires à celle prônée par le gouvernement et d'un système de contrôle assidu des activités publiques et politiques de tous les citoyens (censure, amende, emprisonnement, etc.) (au sujet de la surveillance et de la censure, voir Nielsen, 2014 : 172-204). L'« unité nationale » devient véritablement la « loi », tel que l'affirmait le roi Aleksandar 1<sup>er</sup> dans sa proclamation du 6 janvier 1929 ; les revendications de particularismes tribaux (*plemenski*) ou religieux (*verski*) deviennent un problème de sécurité d'État (à ce sujet voir Troch, 2010 ; Nielsen 2014 ; Čulinović, 1998).

« Armed with an arsenal of draconian royal decrees, the state's security apparatus positioned itself as the primary arbiter of the crucial line between the acceptable, or "national", and the unacceptable, or "tribal". The state injected itself into every aspect of Yugoslav identity during this period; it alone determined which of its citizens would be praised as "national workers" or condemned as "traitorous tribalists". » (Nielsen, 2014 : 5)

Le gouvernement modifie notamment les lois concernant les partis politiques et la presse, de manière à museler et à exclure de la vie publique et politique du royaume les opposants au régime dictatorial ou à son idéologie nationale unitariste. La *Loi sur la protection de la sécurité publique et de l'ordre dans l'État (Zakon o zaštiti javne bezbednosti i poretka u državi)* interdit les activités des associations et des partis politiques « qui portent des caractéristiques religieuses ou tribales » (*koja nose obeležje versko ili plemensko*). La *Loi sur les changements et compléments de la loi sur la presse (Zakon o izmenama i dopunama zakona o štampi)* interdit la diffusion ou la vente de journaux dont le contenu incite, entre autre, à la « haine contre l'État en tant qu'ensemble » (*mržnja protiv države kao celine*) ou à « la discorde religieuse ou tribale » (*verski ili plemenski razdor*).

Adoptée le 3 octobre 1929, la *Loi sur le nom et le partage du royaume en régions administratives (Zakon o nazivu i podeli kraljevine na upravna područja)* est sans aucun doute celle qui manifeste le plus clairement la volonté de nationalisation (dans le sens d'homogénéisation nationale) de l'espace yougoslave. Cette loi édicte non seulement le changement de l'appellation officielle de l'État — dès lors désigné *Royaume de Yougoslavie (Kraljevina Jugoslavija)* —, mais également un nouveau découpage du pays en régions administratives

---

190 « Tim zakonom bio je pravno izražen apsolutistički režim države »

191 La Constitution de 1921 définissait le Royaume comme une « monarchie héréditaire constitutionnelle et parlementaire » (article 1).

— appelées *banovine* (sing. *banovina*) — qui outrepassent les frontières historiques<sup>192</sup>. Dans son discours, prononcé devant le Conseil des ministres le jour de l'adoption de la loi, le Premier ministre Petar Živković formule explicitement les intentions qui sous-tendent la renomination du royaume : il s'agit de manifester symboliquement non seulement l'unité entre la nation et l'État, mais également l'unité de la nation en elle-même. Autrement dit, il s'agit de présenter la Yougoslavie comme l'État d'une nation — une et indivisible.

« [...] Messieurs les ministres, à cette occasion il est inévitablement nécessaire que dans le nom du royaume aussi se manifeste la complète unité de l'État et du peuple. Pour cette raison, notre royaume portera à l'avenir le nom de "Royaume de Yougoslavie". Ce nom ne caractérise pas seulement la complète unité de l'État et du peuple, mais exprime aussi symboliquement l'idée d'une pleine similarité, égalité et fraternité des Slaves du sud : les Serbes, les Croates et les Slovènes [...]»<sup>193</sup> (P. Živković, cité dans Čulinović, 1961 : 14)

Le roi met officiellement fin au régime dictatorial en 1931, en réintroduisant un système constitutionnel et parlementaire, et avec la mise en place d'élections. Les lois édictées depuis 1929 restent toutefois en vigueur. En d'autres termes, comme le souligne Troch (2010), les élections de 1931 n'étaient que « semi-démocratiques » dans la mesure où seuls les partis politiques en accord avec la ligne du gouvernement avaient la possibilité de se présenter. Čulinović (1961 : 29) estime que la date de 1931 ne marque pas la fin de l'absolutisme, mais plutôt le passage d'une période d'« absolutisme ouvert » (*otvoreni apsolutizam*) à une « période d'absolutisme déguisé » (*period prikrivenog apsolutizma*). Selon lui, la Constitution de 1931 — à l'époque déjà désignée « Constitution octroyée » (*oktroisani Ustav*) par l'opposition — « sanctionnait l'absolutisme déguisé par une constitutionnalité formelle » (*sankcionirao apsolutizam prikriven formalnom ustavnošću*) (Čulinović, 1961 : 35). En ce qui concerne la question nationale, la nouvelle Constitution ne fait pas explicitement référence à la notion de *yougoslavité* (*jugoslovenstvo*), mais le roi reste défini comme « le défenseur de l'unité nationale » (*zatočnik narodnog jedinstva*) (article 29) avec pour fonction de « préserver par dessus tout l'unité du peuple » (*čuvati iznad svega jedinstvo naroda*) (article 39) (voir Čulinović, 1961 : 36).

La mort du roi Aleksandar 1<sup>er</sup>, assassiné à Marseille en 1934, marquera le début du déclin de l'unitarisme à outrance tel qu'il était pratiqué dans la dictature royale et du « yougoslavisme intégral » en tant qu'idéologie nationale officielle. Face à la montée des mouvements fascistes en Europe, le nouveau gouvernement cherche à éviter les tendances séparatistes (notamment, à régler la « question croate ») de manière moins autoritaire. En 1939, le gouvernement de

---

192 Liste des neuf *banovine* et de leurs chef-lieux : la Banovina de la Drave (Ljubljana), — de la Save (Zagreb), — du Vrbas (Banja Luka), — du Littoral (Split), — de la Drina (Sarajevo), — de Zeta (Cetinje), — du Danube (Novi Sad), — de la Morava (Niš), — du Vardar (Skopje).

193 « [...] Gospodo ministri, ovom se prilikom neminovno nametnula potreba, da se i u nazivu kraljevine manifestuje puno državno i narodno jedinstvo. S toga će razloga naša kraljevina ubuduće nositi naziv "Kraljevina Jugoslavija". Ovaj naziv ne samo obeležava puno državno i narodno jedinstvo, nego i simbolički izražava ideju pune jednakosti, ravnopravnosti i bratstva nas Slovena na jugu : Srba, Hrvata i Slovenaca [...] »



Dragiša Cvetović signe un compromis avec le Parti paysan croate, alors dirigé par Vladko Maček, sur la création d'une *banovina* croate. Toutefois, loin d'apaiser les tensions au sein du Royaume, l'octroi de cette autonomie territoriale éveillera de plus bel les tensions serbo-croates et suscitera des revendications similaires du côté serbe. La solution ne satisfera pas non plus tous les partisans du séparatisme croate, particulièrement les tenants du mouvement « oustacha » (*ustaša*). L'histoire du Royaume de Yougoslavie s'achèvera dans un bain de sang au cours de la Seconde Guerre mondiale.

### **Au sujet de l'unitarisme linguistique : une seule langue serbo-croato-slovène**

Notre objectif n'est pas de faire un synthèse complète des politiques linguistiques conduites pendant la période de l'entre-deux-guerres, mais seulement d'apporter quelques éléments de contexte de manière à ce que notre lecteur parvienne à situer ce qui se passe chez les Bunjevci à cette époque.

Nous pouvons dire que la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres fait partie de ces pays d'Europe centrale et orientale chez lesquels, selon Sériot (1996 : 282), la question de la langue se voit donner une « importance démesurée » dans la « question nationale ».

En effet, avant même l'existence d'un État yougoslave, la langue était déjà considérée et mobilisée par beaucoup d'activistes politiques et culturels de la région comme un critère essentiel permettant d'identifier une « nation » particulière (ou un « peuple » — *narod*) et donc, suivant les principes du président américain Wilson, justifiant la création d'un État particulier. Au cours de la Première Guerre mondiale et durant les négociations qui conduisent à la signature des Traités de Versailles et de Trianon, l'idée d'une unité linguistique des Slaves du sud (ou Yougoslaves) sert d'argument majeur en faveur de la création même de l'État et d'indice principal orientant le tracé de ses frontières.

Avec l'instauration d'un État commun aux Yougoslaves — le Royaume SCS, ensuite rebaptisé Royaume de Yougoslavie — la langue devient à la fois l'objet de politique linguistique et l'instrument de la politique nationale yougoslave (voir Petrović, 2009). L'idée d'une correspondance parfaite entre les frontières territoriales, linguistiques et ethniques yougoslaves — ou, en d'autres termes, d'une adéquation « un État = un peuple = une langue » — constitue la ligne principale de l'idéologie nationale dominante. Par extension, on retrouve la conception selon laquelle l'unité de la nation dépend grandement de l'unité de la langue. La politique linguistique de l'État yougoslave de l'entre-deux-guerres sera ainsi essentiellement tournée vers l'établissement d'une norme linguistique unique (ou l'unification du corpus de la langue) et sa diffusion au sein de la population du royaume (ou l'homogénéisation linguistique de l'espace national yougoslave), notamment par le biais de l'école.

Durant l'entre-deux-guerres, la tendance unitariste de l'État yougoslave en ce qui concerne la question linguistique se manifeste particulièrement à travers deux actes : premièrement, la désignation d'une seule « langue officielle » (*službeni jezik*) dans les actes fondamentaux de l'État (Constitution de 1921, Constitution de 1931) ; deuxièmement, l'imposition d'une norme orthographique commune à toutes les écoles du Royaume à partir de 1929.

De nombreux sociolinguistes (voir l'ouvrage de Tabouret-Keller, 1997 ; les articles de Canut, 2001 et Trimaille & Matthey, 2013) ont montré que l'acte de nomination d'une langue relève de divers enjeux qui dépassent souvent le domaine linguistique. Lorsqu'il émane de l'État, cet acte contribue à légitimer, voire à faire exister ou à réifier la langue nommée en l'institutionnalisant. Dans la première Constitution du Royaume SCS, nous pouvons ainsi lire que « la langue officielle du Royaume est le serbo-croato-slovène<sup>194</sup> » (Constitution Royaume SCS, 1921 : article 3). Ce choix, résultat d'une longue négociation, n'est pas le fruit du hasard (au sujet des discussions précédant le choix du nom de la langue, voir Petrović, 2009). Comme nous pouvons le voir, le nom de la langue fait écho à celui de la nation (le « peuple aux trois noms »). S'il évoque la volonté unitariste de l'État (une seule langue pour un seul peuple), il reflète également toutes les ambiguïtés de la question linguistique et nationale au moment de la constitution de l'État yougoslave. En effet, pour reprendre l'expression employée par C. Canut (2001), nous pouvons voir que le nom de la langue se fait « métaphore de la frontière ». Ici, le nom composite « serbo-croato-slovène » (*srpsko-hrvatsko-slovenački*) évoque tout autant l'unicité de la langue nationale que son caractère multiple et fragmenté, et témoigne des nombreux désaccords concernant ce à quoi renvoie précisément ce nom.

L'école sera un des premiers instruments de diffusion de l'idéologie nationale unitariste de l'État yougoslave : elle se voit attribuer un rôle fondamental dans le développement de la « conscience nationale », ainsi que dans l'unification linguistique du pays. La Constitution du pays place d'ailleurs tous les établissements d'enseignement sous le contrôle de l'État et impose que « toutes les écoles doivent offrir une éducation morale et développer la conscience citoyenne dans l'esprit de l'unité nationale et de la tolérance religieuse<sup>195</sup> » (Constitution Royaume SCS, 1921 : article 16). La langue constitue la matière principale à l'école : presque un tiers du temps scolaire lui est consacré<sup>196</sup> (voir Troch, 2011 : 160-167). Comme le montre Troch (2011), les programmes scolaires soulignent que l'importance de l'enseignement de la langue à l'école n'est pas tant liée au développement de la littérature qu'à la diffusion d'une conscience nationale chez les jeunes générations du Royaume.

---

194 « Члан 3. Службени језик Краљевине је српско-хрватско-словеначки »

195 « све школе морају давати морално васпитање и развити држављанску свест у духу народног јединства и верске трпељивости »

196 Les programmes scolaires établis l'année 1925, sous le Ministère de l'Éducation de S. Pribičević, consacrent 7 à 8 heures par semaine (sur un total de 22 à 27 heures) à l'enseignement de la langue dans les premières classes de l'école élémentaire (voir Troch, 2011).

En juin 1929, le Ministre de l'Éducation, Božidar Maksimović, impose une norme orthographique commune dans l'enseignement. Cette norme — une vingtaine de pages de règles orthographiques — est le résultat du travail d'une commission d'experts<sup>197</sup> formée dès le milieu des années 1920 afin d'unifier l'orthographe serbo-croate. Publiée dans le journal officiel du Ministère de l'Éducation (*Prosvetni glasnik*) sous le titre « Prescription orthographique pour toutes les écoles élémentaires, secondaires et professionnelles du Royaume SCS<sup>198</sup> », la nouvelle norme orthographique est imposée dans toutes les écoles du Royaume SCS à partir de la rentrée de l'année scolaire 1929-1930, ainsi que dans tous les manuels scolaires nouvellement édités :

« La manière d'écrire présentée dans ce manuel doit aussi être appliquée dans toutes les nouvelles éditions de livres scolaires. Aucun manuel, qu'il soit une nouvelle édition d'un livre précédemment édité ou qu'il soit édité pour la première fois, ne peut être accepté comme livre scolaire, s'il n'est pas élaboré selon ces règles.<sup>199</sup> » (Prescription orthographique, 1929 : 747)

Si la norme de la « Prescription orthographique » impose un certain nombre de choix en matière d'orthographe, il faut toutefois préciser qu'elle reste ouverte en ce qui concerne les questions de l'alphabet et de la prononciation : les alphabets latin et cyrillique, tout comme les prononciations ekavienne et ijekavienne, sont tolérés. De plus, si la norme est imposée dans toutes les écoles, le slovène (généralement considéré comme un « dialecte » particulier) continue à être enseigné (en parallèle du serbo-croate) dans les régions slovènes.

L'unitarisme linguistique de l'État central se couple d'un éveil des particularismes linguistiques et des tendances puristes dans diverses régions de l'espace yougoslave, plus particulièrement chez les Slovènes et les Croates. En réalité, la période de l'entre-deux-guerres sera marquée par d'incessantes discussions sur la question linguistique : ni le nom de la langue, ni la question de la norme orthographique, ni le choix de la prononciation (ekavienne ou ijekavienne), ni celui de l'alphabet (latin ou cyrillique) ne feront l'objet de consensus. En outre, la question du rapport entre le slovène — déjà normé avant la création de l'État yougoslave — et le serbo-croate pose problème. L'ikavien (parlé notamment par les Bunjevci, mais pas seulement) est définitivement mis à l'écart des discussions portant sur la norme de la langue serbo-croate. Cependant, comme nous le verrons plus tard, les discussions autour de la question de la langue ont leur écho également chez les Bunjevci de Bačka, parmi lesquels certains font la promotion d'un particularisme bunjevac à travers l'usage de la variété bunjevac ikavienne.

---

197 La commission se compose d'experts issus de diverses régions du Royaume, de Serbes, de Croates et de Slovènes (Tomo Maretić, Ljubomir Stojanović, Milan Rešetar, Stjepan Ivčić, Aleksandar Belić, Dragutin Boranović, Fran Ramovš et Stjepan Kuljbakin).

198 « Правописно упу̀тство за све основне, средње и стручне школе Краљевине С.Х.С »

199 « Начин писање изнесен у овом правилнику мора се приметити и у свима новим издањима школских књига. Ниједан уџбеник, било да претставља ново издање раније издате књиге, било да се сада први пут издаје, не може бити одобрен за школску књигу, ако није израђен по овим правилима. »

### 3.2.2. L'émergence d'une « question des Bunjevci » (*bunjevačko pitanje*)

#### La « question des Bunjevci » : controverses au sujet de l'identité ethnonationale des Bunjevci

Comme nous l'avons dit, l'intégration des Bunjevci de Bačka dans l'État yougoslave induit un profond changement dans leur situation. Alors qu'ils étaient, sous l'administration hongroise, comptés parmi les multiples nationalités non-hongroises qui peuplaient le pays, ils deviennent dès lors une part de la nation titulaire du nouvel État, les Slaves du sud ou Yougoslaves. Toutefois, sur le plan officiel, les Bunjevci ne figurent pas explicitement dans le nom de l'État yougoslave et dans ses actes fondamentaux au même titre que « leurs frères » serbes, croates et slovènes. On parle d'ailleurs d'un « peuple à trois tribus » (*troplemnski narod*) — non pas quatre. Durant la période de l'entre-deux-guerres, dans les sphères politiques, culturelles et scientifiques, on voit alors émerger un vaste débat — communément appelé la « question des Bunjevci » (*bunjevačko pitanje*) — au sujet de la catégorisation des Bunjevci parmi les autres « tribus » yougoslaves. Comme le montre Černelić (1994 : 89), c'est « leur appartenance nationale étroite » (*njihova uža nacionalna pripadnost*) qui est mise en question, tandis que leur appartenance à la nation yougoslave est à l'époque incontestée.

Concernant l'appartenance « tribale » (*plemenska*) des Bunjevci — ou leur appartenance nationale « étroite » —, deux thèses principales se font concurrence :

1. Pour les uns, les Bunjevci ne représentent pas une « tribu particulière » (*posebno pleme*) au sein du peuple yougoslave — du « peuple aux trois noms » (*troimeni narod*) ou « peuple aux trois tribus » (*troplemnski narod*) —, mais ils appartiennent à la « tribu » croate.
2. Pour les autres, au contraire, les Bunjevci ne sont ni des Serbes, ni des Croates, ni des Slovènes, mais la quatrième et la plus petite des « tribus » (*plemena*) du peuple (*narod*) yougoslave.

À côté de ces deux thèses concurrentes, on peut également retrouver des positionnements plus conciliants, dans lesquels, généralement, on fait primer l'unité serbo-croate ou l'unité nationale yougoslave sur les divisions tribales. Selon cette optique, la question de l'identité « tribale » des Bunjevci perd sa pertinence, dans la mesure où l'opposition Serbes/Croates est elle-même négligée. Les Bunjevci sont catégorisés comme des « Serbocroates » (*Srbohrvati*) ou des « Yougoslaves » (*Jugosloveni*) ; ils peuvent appartenir à la « tribu serbe » ou à la « tribu croate » puisque, de toute façon, toutes deux sont les « tribus » (*plemena*) d'un seul et même peuple yougoslave (*narod*). On retrouve par exemple ce positionnement dans un article du journal *Naše Slovo*<sup>200</sup>, paru au cours de l'année 1936 :

« Les Bunjevci et les Šokci se sont en 1918 de leur propre volonté déclarés en faveur de cet État un et indivisible et ne veulent plus mettre en question qui est Serbe et qui est Croate. Ils se considèrent comme Yougoslaves, et si certains se sentent Croates et d'autres Serbes, c'est

---

200 Le journal *Naše Slovo*, dirigé par Lazar Stipić, est publié à Subotica entre 1934 et 1941 (voir Sekulić, 1990b : 412).

une affaire individuelle. L'important est que la serbité ou la croatité ne soient pas dirigées l'une contre l'autre, mais qu'elles constituent un seul ensemble du point de vue national. Ni ceux qui comptent les Bunjevci et les Šokci parmi les Croates, ni ceux qui les comptent parmi les Serbes ne font erreur.<sup>201</sup> » (*Naše Slovo* 103, 8 mars 1936, cité dans Černelić, 1994 : 91)

On retrouve également la thèse selon laquelle les Bunjevci ne sont ni une tribu particulière, ni des Croates, mais qu'ils sont des Serbes catholiques. Cette thèse est par exemple défendue par Aleksandar Martinović dans son essai *La vérité sur les Bunjevci et les Šokci (Istina o Bunjevcima i Šokcima)*, publié par le *Club culturel serbe (Srpski kulturni klub)* de Subotica en 1940. Elle reste toutefois marginale, notamment parce qu'elle est peu acceptée par les Bunjevci eux-mêmes. Même les élites politiques serbes qui voient un intérêt à ce que les Bunjevci se rattachent aux Serbes (et non aux Croates) tendent à privilégier la thèse de leur particularisme, sans doute parce que, comme l'explique Nedeljković (2007 : 88), « il est beaucoup plus facile de convaincre les Bunjevci de la nature problématique de leur origine croate que de les persuader qu'ils sont Serbes<sup>202</sup>. »

Selon Marković (2010), la polémique se développe d'abord dans le champ politique, où la question des affiliations nationales se mêle à celle des alliances politiques et devient un argument central dans la lutte des partis. Puis, elle se déplace progressivement dans les champs intellectuels et scientifiques (notamment durant la dictature royale, quand les partis politiques à caractère « tribal » se voient interdits). La période de l'entre-deux-guerres voit ainsi fleurir quantité de monographies et d'articles détaillant les particularités culturelles et linguistiques des Bunjevci et discutant leur histoire et leur origine. C'est à cette époque que l'ouvrage de l'ethnologue serbe Erdeljanović, « Au sujet de l'origine des Bunjevci » (*O poreklu Bunjevaca*, 1930) est publié par l'*Académie royale (Kraljevska Akademija)* (voir p. 50). À Subotica, un numéro de la revue culturelle et scientifique *Nord littéraire (Književni Sever*, 1927), dirigée par Milivoj V. Knežević, est entièrement consacré aux Bunjevci et rassemble les contributions de nombreux auteurs, tels que Milivoj Ilovac, Aleksa Ivić, Risto Jeremić, Ivo Milić.

Si la polémique dépasse le cadre local, c'est avant tout au sein même de la communauté des Bunjevci de Bačka qu'elle fait rage. En effet, il est important de noter que les élites politiques et intellectuelles bunjevac sont elles-mêmes divisées sur cette question. Actuellement, on garde trace de la polémique chez les Bunjevci à la fois dans les archives de leurs périodiques (journaux, revues, almanachs, etc.) et dans les quelques essais et monographies qu'ils publient au cours de la période de l'entre-deux-guerres. Nous pouvons mentionner, à titre

---

201 « Bunjevci i Šokci su se 1918. godine svojom slobodnom voljom izjasnili za ovu državu kao jedinstvenu i nedeljivu i neće više da prave pitanje od toga, ko je Srbin ili Hrvat. Oni se smatraju Jugoslovenima, a da bi se jedan osećali Hrvatima, a drugi Srbima, to je stvar pojedinca. Važno je da srpstvo ili hrvatstvo nije upereno jedno protiv drugog, nego da sačinjava jednu celinu u nacionalnom pogledu. Ne greše ni oni koji Bunjevce i Šokce ubrajaju u Hrvate isto kao što ne greše ni oni, koji ih ubrajaju u Srbe. »

202 « znatno je lakše ubediti Bunjevce u problematičnost njihovog hrvatskog porekla, nego ih uveriti da su oni Srbi. »

d'exemple, l'*Histoire des Croates de Voïvodine : des temps anciens à l'année 1929 (Povijest Hrvata u Vojvodini : od najstarijih vremena do 1929. godine)* de Petar Pekić, publié à Zagreb avec le soutien de la *Matica Hrvatska* (voir p.57), et le livre *Un Bunjevac – aux Bunjevci et au sujet des Bunjevci (Bunjevac – Bunjevcima i o Bunjevcima)* d'Alba M. Kuntić, publié à Subotica. Les deux ouvrages paraissent en 1930, la même année que celui d'Erdeljanović. Leurs auteurs respectifs prennent des positions diamétralement opposées en ce qui concerne la question de l'appartenance nationale/tribale des Bunjevci. Comme le laisse entendre le titre de son livre, Petar Pekić considère que les Bunjevci sont incontestablement des Croates. En revanche, Alba M. Kuntić s'oppose féroce­ment à l'idée d'une croatité des Bunjevci. Il défend la thèse d'une identité particulière des Bunjevci (c'est-à-dire distincte tant des Serbes que des Croates) au sein de la nation yougoslave.

### **L'activisme politique des Bunjevci : des divisions d'opinion**

Durant les premiers mois de vie dans le nouvel État, les leaders politiques bunjevac restent soudés et semblent partisans de l'unité nationale yougoslave. On peut même dire qu'ils sont particulièrement enthousiastes à l'idée de l'intégration des Bunjevci au Royaume SCS. Le 22 mars 1919, le député bunjevac Stipan Vojnić Tunić exprime cet enthousiasme, au nom des Bunjevci, devant la *Représentation nationale provisoire (Privremeno narodno predstavništvo)* à Belgrade :

« [...] Nous sommes les frères uns du peuple aux-trois-noms, une est notre mère Yougoslavie, la terre arrosée par le sang de nos frères ; une est notre langue, unes sont nos traditions, une est notre joie, ou notre peine, uns sont nos désirs. Nous avons souhaité cette union fraternelle pendant plusieurs décennies; nous avons vécu cette union, nous nous réjouissons de cette union, car notre liberté, notre avenir et notre force résident dans cette union. Nous ne changerons pas notre déclaration, mais voulons ici, devant nos frères, la confirmer et déclarer que nous avons fait cette déclaration sur la base de l'autodétermination des peuples et que nous n'y renoncerons jamais. [...] Nous Bunjevci, [...] déclarons solennellement que nous resterons et souhaitons toujours rester les fils du Royaume des Serbes, des Croates et des Slo­vènes [...]»<sup>203</sup> » (Extrait du discours de Stipan Vojnić Tunić, 1919, cité dans Šokčić, 1934 : 424)

En décembre de la même année, face à l'agitation politique générale dans le nouveau pays, de nombreux intellectuels bunjevac (entre autres, Babijan Malagurski, Blaško Rajić, Joso Prčić, Mijo Mandić et Miško Prčić) se réunissent afin de discuter de la position que doit prendre l'élite politique bunjevac (Šokčić, 1934 : 221-222). Au cours de cette rencontre, organisée à

---

203 « [...] Jedna smo braća troimenog naroda, jedna nam je majka Jugoslavija, koju su zemlju naša braća krvlju zalivali ; jedan nam je jezik, jedni su nam običaji, jedna nam je radost, ili žalost, jedne su nam želje. Želeli smo za tim bratskim ujedinjenjem par deceniju ; doživeli smo to ujedinjenje, veseli smo tim ujedinjenjem, jer nam sloboda, budućnost i snaga leži u tom ujedinjenju. Tu našu izjavu nećemo da menjamo već hoćemo i ovde, pred svom braćom svojom, da to potvrdimo i izjavljujemo, da smo tu našu izjavu dali na temelju samoodređenja naroda i izjavljujemo da se od toga nikada nećemo odreći. [...] Mi Bunjevci, [...] izjavljujemo svečano, da hoćemo i želimo stalno ostati sinovi Kraljevstva Srba, Hrvata i Slovenaca. [...] »

l'initiative de Babijan Malagurski, la décision est prise de rester à l'écart de la « lutte de partis » (*partajska borba*) qui déchaîne la vie politique du pays. Comme on peut le voir dans l'article « Le peuple bunjevac et la politique » (*Bunjevački narod i politika*), publié quelques semaines plus tard dans le journal *Neven*, l'élite intellectuelle bunjevac estime — à ce moment-là — que cette position de non-affiliation répond le mieux aux intérêts du « peuple bunjevac » (*bunjevački narod*).

« L'intelligentsia bunjevac a, il y a quelques semaines, pris le positionnement univoque de ne pas — pour l'instant — se mêler à la lutte de partis, ni de décider entre un groupe politique ou l'autre, mais de conserver son indépendance pour le bénéfice de tout le peuple bunjevac, car cela répond le mieux à nos intérêts nationaux et à la nature même du peuple bunjevac, qui ne souhaite pas se déclarer sans raisons primordiales pour aucun gouvernement.<sup>204</sup> » (*Neven* 2, 3 janvier 1920, cité dans Marković, 2010 : 35)

Cependant, ce positionnement change au cours de l'année 1920, à l'approche des élections pour l'Assemblée constituante. Les leaders politiques bunjevac vont s'impliquer activement dans la lutte politique en créant leur propres partis, avec pour vocation de défendre les intérêts particuliers des Bunjevci de Bačka. Selon Marković (2011 : 402-403), ce revirement est certainement lié à la déception suscitée par la résolution de la question du « triangle de Baja » (qui restera hongrois) avec la signature du traité de Trianon (juin 1920).

Les Bunjevci vont non seulement s'investir dans le champ politique, mais ils vont également se diviser. Contrairement au 19<sup>e</sup> siècle — où l'opposition au gouvernement hongrois jouait le rôle de vecteur unificateur et où une élite intellectuelle bunjevac s'était rassemblée autour de la revendication de droits (notamment, de droits linguistiques) pour les Bunjevci —, on voit, au sein de l'État yougoslave, émerger des divergences d'opinion parmi les leaders bunjevac.

Même si elle le deviendra par la suite, la question de l'appartenance nationale — ou tribale — des Bunjevci ne constitue pas au départ le point majeur de désaccords entre les acteurs politiques bunjevac. En d'autres termes, dans les premières années de la vie parlementaire, la fragmentation politique des Bunjevci de Bačka ne se réduit pas à une simple polarisation entre ceux qui considèrent les Bunjevci comme des Croates, et ceux qui les considèrent comme une tribu particulière au sein du peuple yougoslave. La lutte politique ne se structure pas exclusivement autour de cette opposition, mais englobe de nombreux paramètres (économiques, sociaux, régionaux, etc).

Outre le fait que certains Bunjevci intègrent directement les grandes familles politiques démocrate et radicale, plusieurs partis politiques d'envergure locale ont vocation à représenter spécifiquement les Bunjevci de Bačka.

---

204 « Bunjevačka inteligencija je pre nekoliko nedelja zauzela svoje takorekuć jednoglasno stanovište da se — za sada — neće pačat u partajske borbe, niti će se odlučiti ni za jednu ili drugu partijsku grupu, nego će održati svoju nezavisnost u korist celokupnog bunjevačkog naroda, jerbo odgovara najbolje našem narodnim interesima i naravi samom bunjevačkom narodu, koji se ne voli bez zamašnog uzroka opirati ama ni jednoj vlasti. »

Le premier fondé et celui qui aura le plus d'influence est le *Parti bunjevac-šokac* (*Bunjevačka-šokačka stranka*). Il compte parmi ses principaux membres certaines des plus éminentes figures de l'élite bunjevac : Blaško Rajić, Matija Išpanović, Ivan Evetović, Vranje Sudarević, Stipan Vojnić Tunić et Mirko Ivković Ivandekić. Le parti est fondé le 15 septembre 1920, deux mois avant les élections ; le 1<sup>er</sup> octobre, le journal *Neven* devient sa gazette politique. Lors des élections, le parti totalise 2550 voix dans la commune de Subotica (sur un total de 18507 électeurs) et 2605 dans la commune de Sombor (25441 électeurs) (Skenderović, 2006 : 801). Il parvient ainsi à obtenir 4 sièges à l'Assemblée Constituante, qui seront occupés par Blaško Rajić, Stipan Vojnić Tunić, Vranje Sudarević (pour Subotica) et Ivan Evetović (pour Sombor). Dès le départ, le parti ancre son programme dans le contexte régional de Voïvodine. Il sera très critique vis-à-vis du gouvernement, notamment de sa politique centraliste, perçue comme contraire aux intérêts de la Voïvodine et donc des Bunjevci. Comme le montre Marković (2010), le parti est critique vis-à-vis de presque tous les aspects de la centralisation : les réformes agraires, les impôts, la politique sociale et éducative, etc. Ce parti politique se positionne clairement du côté de l'opposition et revendique l'autonomie de la Voïvodine. Il collaborera d'ailleurs étroitement avec d'autres partis critiques à l'égard de la politique centraliste du gouvernement (dont les rênes sont principalement entre les mains du Parti radical), notamment le Parti paysan croate de Stjepan Radić. En outre, sans doute sous l'influence du Parti paysan croate, mais aussi de l'Église catholique, les leaders du Parti bunjevac-šokac seront de plus en plus inclinés vers la défense d'une identité croate des Bunjevci de Bačka ; leur gazette politique *Neven* sera d'ailleurs presque exclusivement rédigée en ijekavien.

Dès ses premières années d'existence, le Parti bunjevac-šokac connaît des divisions d'opinions, qui se solderont par l'éclatement du parti en 1924. Certains leaders politiques (Mirko Ivković Ivandekić, Stipan Vojnić Tunić, Josip Vuković Đido) conservent le premier nom du parti, c'est-à-dire *Parti bunjevac-šokac*, mais leur politique converge de plus en plus vers celle du Parti paysan croate. En 1926, le Parti bunjevac-šokac intègre d'ailleurs le Parti paysan croate et le journal *Neven* porte le sous-titre « journal du parti paysan croate pour la Syrmie et la Voïvodine » (*glasilo Hrvatske seljačke stranke za Srijem i Vojvodinu*). Blaško Rajić fonde un parti concurrent, le *Parti populaire de Voïvodine* (*Vojvođanska pučka stranka*), dont le programme sera essentiellement axé sur la question de la Voïvodine, d'une part, et celle des catholiques, d'autre part. Les deux mots d'ordre de Rajić seront « la Voïvodine aux Voïvodiniens » (*Vojvodina Vojvođanima*) et « Rassemblement des catholiques » (*Katolici na okup*). Si Blaško Rajić a également tendance à considérer les Bunjevci comme des Croates — ce qu'on peut voir à travers le titre de son journal politique, le *Journal croate* (*Hrvatske novine*), publié à Subotica —, son parti politique cherche toutefois à englober tous les catholiques de Voïvodine (y-compris les Hongrois).



À la veille des élections de 1920, un deuxième parti bunjevac est fondé : le *Parti agricole (Zemljodilska stranka)*. Contrairement au Parti bunjevac-šokac, il inscrit son programme politique dans la même ligne idéologique que le Parti radical. Il est d'ailleurs certainement fondé sous l'influence de ce dernier. Comme le montre Skenderović (2006 : 799), « le Parti agricole est fondé dans l'intention que les Bunjevci qui ne se considéraient pas comme des Serbes, mais qui ne se déclaraient pas non plus comme des Croates, s'associent aux radicaux.<sup>205</sup> » À l'échelle locale, le *Parti agricole* capte ainsi les voix des Bunjevci qui sont partisans du centralisme et de l'unitarisme prôné par le Parti radical, mais qui ont des réserves concernant son caractère serbo-centré. À Subotica, le Parti agricole collabore très étroitement avec le Parti radical. Ils ont d'ailleurs une gazette politique commune, le journal *Bačvanin*. Aux élections de 1920, le parti parvient à obtenir 2185 voix dans la commune de Subotica, ce qui lui accorde un siège à l'Assemblée constituante du pays, qui sera occupé par son leader, Ivan Crnković (voir Skenderović, 2006 : 801). En 1924, le Parti agricole devient une fraction locale du Parti radical.

Comme le montre Marković (2010), le journal *Bačvanin* souligne fréquemment l'unité des Serbes et des Bunjevci, considérés comme les « fils d'un même peuple » (*sinovi istog naroda*) (*Bačvanin* 2, 18 mars 1921, cité par Marković, 2010 : 41), des « frères de même sang et de même langue » (*rođenoj braći, iste krvi i istog jezika*) (*Bačvanin* 4, 1 avril 1921, cité par Marković, 2010 : 41). Il est très critique vis-à-vis de *Neven* et du Parti bunjevac-šokac, dont la politique est perçue comme contraire aux intérêts généraux de l'État et de ses citoyens, contraire à l'unité nationale. L'importance donnée à la religion (catholique) par le Parti bunjevac-šokac et sa proximité avec le Parti républicain paysan croate de Stjepan Radić, séparatiste, sont pointées du doigt. Réciproquement, *Neven* reproche au Parti agricole sa proximité avec le Parti radical, qui prône l'hégémonisme serbe et ne tient pas compte des droits des catholiques et des intérêts régionaux.

La scission des Bunjevci de Bačka, en ce qui concerne la question nationale, est le plus souvent appréhendée comme le résultat d'une influence externe (ou d'une manipulation) soit serbe, soit croate. Pour les uns, les Bunjevci sont incontestablement des Croates, mais ce sont les « Grands-Serbes » (*Velikosrbi*), qui cherchent à les présenter comme une « tribu » particulière afin de mieux les assimiler.

« Nous sommes dans l'État des Serbes, des Croates et des Slovènes, non pas et des Bunjevci. Donc les fondateurs de notre Constitution sont aussi d'avis que les Bunjevci ne sont pas un peuple particulier, ni une tribu, mais seulement la branche d'un peuple. C'est pourquoi nous nous étonnons que certains Grands-Serbes tentent de nous convaincre que nous ne sommes pas des Croates, ni des Serbes, mais seulement des Bunjevci. Pourquoi font-ils cela ? Parce qu'ils veulent en fin de compte que nous devenions des Serbes.<sup>206</sup> » (*Neven* 11, 16 avril 1925 :

---

205 « Zemljodilska stranka je osnovana s namjerom da se uz radikale vežu oni Bunjevci koji se nisu osjećali Srbima, ali isto tako nisu bili ni hrvatski opredijeljeni. »

206 Mi smo u državi Srba, Hrvata i Slovenaca, a ne i Bunjevaca. Dakle tvorci našega ustava također su mišljenja, da

« La croatité, le catholicisme et les Bunjevci » – *Hrvatstvo, Katolicizam i Bunjevci*, cité dans Marković 2010 : 47)

Pour d'autres, les Bunjevci n'ont jamais été Croates, mais seulement Bunjevci. La présence de Croates dans la région de Bačka est perçue comme le résultat d'une « croatisation forcée » opérée par des « séparatistes croates » (c'est le *Parti paysan croate* qui est directement visé), dans le but d'augmenter leur influence politique dans la région.

« La vérité est que chez nous s'opère une croatisation forcée de la part des séparatistes croates, et cela depuis le jour de la libération, quand ils ont été envoyés de Zagreb. Un journal croate a même dit qu'à Subotica vivaient 80.000 Croates, qui sous le régime hongrois ne pouvaient pas parler notre belle langue croate. Qui plus est, messieurs, ceci crée chez nous les Bunjevci une impression désagréable, parce que nous ne nous sommes jamais sentis Croates, mais Bunjevci<sup>207</sup> » (extrait du discours de Marko Jurić devant l'Assemblée nationale à Belgrade, 27 février 1927, cité dans Šokčić, 1934 : 425)

À travers cette courte présentation, nous pouvons voir que les élites bunjevac participent activement à la vie politique de l'État yougoslave pendant la période parlementaire. Autrement dit, ils se positionnent comme acteurs politiques et intègrent le système parlementaire. Selon nous, la fragmentation politique observée chez les Bunjevci reflète, à plus petite échelle, les contradictions politiques générales au sein de l'État yougoslave (centralisme et unitarisme / fédéralisme, régionalisme, particularisme). À l'évidence, compte tenu du fait qu'à l'échelle du royaume, le principe national (les divisions « tribales ») structure en grande partie les oppositions politiques, il en va de même chez les Bunjevci. En outre, compte tenu de leur situation particulière, les Bunjevci sont la cible de la propagande politique (et nationale) tant des partis serbes (notamment les radicaux) que croates (notamment le Parti paysan croate).

### **La promotion du ikavien et d'un particularisme bunjevac**

Pour conclure sur la situation des Bunjevci de Bačka dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres, nous souhaitons aborder brièvement la question de la place de la variété ikavienne bunjevac.

Comme nous avons pu le constater dans le chapitre précédent, la question de la norme linguistique est très thématifiée dans les publications bunjevac de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, où prend place une véritable « polémique sur la langue » (voir p. 94-102). C'est

---

Bunjevci nisu poseban narod, ni pleme već samo ogranak jednog naroda. Zato nas čudi nastojanje nekih Velikosrba, da nas uvjere, kako mi nismo Hrvati, a ni Srbi, već samo Bunjevci. Zašto to rade oni ? Zato što hoće, da mi koncem konca postanemo Srbi.

207 Istina je da se kod nas vrši nasilno pohrvaćivanje Bunjevaca i Šokaca od strane hrvatskih separatista, i to od dana oslobođenja, kad su bili izaslanici iz Zagreba. Još onda je doneo neki hrvatski list da živi u Subotici 80.000 Hrvata koji pod mađarskim režimom nisu smeli da govore našim lepim hrvatskim jezikom. Još onda je to, gospodo, kod nas Bunjevaca neprijatan utisak učinilo i to zato što se mi nigda nismo osećali Hrvatima nego Bunjevcima

particulièrement le problème du choix entre l'ikavien (vernaculaire bunjevac) et l'ijekavien (langue littéraire croate) qui fait l'objet de controverses, et l'on constate, sur le plan des pratiques écrites des Bunjevci, une « dualité ikavo-ijekavienne » (Buljovčić, 1996).

La question linguistique n'est pas résolue avec l'intégration des Bunjevci de Bačka à l'État yougoslave. Elle prend, tout au contraire, une dimension particulière dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres, où la question de l'affiliation « tribale » ou « nationale » des Bunjevci fait polémique. Alors que certaines publications sont presque intégralement rédigées en ijekavien — comme la revue *Neven* ou l'almanach *Subotička Danica*, par exemple —, d'autres favorisent au contraire l'ikavien — comme l'almanach *Pravi bunjevački kalendar*, par exemple. Ces choix linguistiques et graphiques se couplent généralement de postures très tranchées concernant la question de l'identité des Bunjevci : les auteurs qui considèrent que les Bunjevci sont des Croates privilégient la graphie ijekavienne (sans forcément toutefois exclure complètement l'ikavien), tandis que ceux qui se mobilisent en faveur d'un particularisme bunjevac (et rejettent l'affiliation croate ou serbe des Bunjevci) emploient l'ikavien (et excluent l'ijekavien).

Pendant la période de l'entre-deux-guerres, on voit ainsi naître, parmi les élites bunjevac, une forme d'activisme ayant pour objectif de préserver l'identité culturelle singulière des Bunjevci de Bačka. De nombreux intellectuels se mobilisent en faveur du « recueil » (*sakupljanje*) et de la protection (*očuvanje*) des divers aspects du patrimoine culturel bunjevac — les coutumes (*narodni običaji*), les chansons (*narodna pisma*) et les récits de tradition orale (*narodne pripovetke*) — et, plus généralement, de la « langue bunjevac » (*bunjevački jezik*). Parmi les associations culturelles qui poursuivent cette démarche, nous pouvons entre autres mentionner l'« Association de la Jeunesse bunjevac » (*Bunjevačko omladinsko društvo*), fondée en 1928 à Subotica sous l'initiative de Barnaba Mandić<sup>208</sup>, l'« Association nationale yougoslave "Évêque Ivan Antunović" » (*Jugoslavensko nacionalno društvo "Biskup Ivan Antunović"*), fondée en 1933 à Subotica, et la « Première salle de lecture bunjevac » (*Prva bunjevačka čitaonica*), fondée en 1937 à Subotica et présidée par Lojzija Vujković Bukvin.

L'« Association de la Jeunesse bunjevac » édite notamment un almanach nommé *Pravi bunjevački kalendar* (le « vrai almanach bunjevac ») de 1934 à 1936, dans lequel elle expose explicitement son point de vue en ce qui concerne la « question des Bunjevci ». L'association s'inscrit dans ce qu'elle appelle un « mouvement de réaction » (*reakcioni pokret* ou *pokret reakcije*) en opposition aux tendances qui visent à intégrer les Bunjevci aux Serbes ou aux Croates. L'association est clairement orientée pro-yougoslave, mais s'oppose à une catégorisation des Bunjevci comme Serbes ou comme Croates. Sur le plan linguistique, le choix est fait d'employer l'ikavien bunjevac » (*bunjevačka ikavština*) tant qu'il n'existe pas de norme linguistique unifiée pour toute la Yougoslavie :

---

208 Barnaba Mandić est le fils de Mijo Mandić, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent.

« Nous appelons réaction le mouvement de la jeunesse nationalement consciente qui se bat par le livre et la plume contre ces Bunjevci qui ont rejeté le nom Bunjevac et qui se déclarent soit Serbes soit Croates. Pourquoi ? Ne sommes-nous pas des Yougoslaves ? Nous les jeunes Bunjevci ne choisissons pas [entre les appartenances serbe ou croate]. Nous restons des Bunjevci Yougoslaves. Aujourd'hui cela n'a d'ailleurs pas de sens de choisir quand nous avons notre Yougoslavie. [...] Notre peuple et particulièrement les paysans sont restés au jour d'aujourd'hui encore et toujours de vrais Bunjevci et, tant qu'il n'existe pas dans toute la Yougoslavie une seule orthographe, nous écrivons en bunjevac ikavien, notre dialecte, et non dans une autre qui par nature ne convient pas au parler bunjevac<sup>209</sup> » (*Pravi bunjevački kalendar* 1934 : 30)

L'objectif principal du mouvement de réaction est défini comme le « recueil des œuvres du peuple » (*sakupljanje narodnih umotvorina*) (*Pravi bunjevački kalendar* 1934 : 30) — le terme *umotvorina* faisant plus particulièrement référence aux œuvres de traditions orales (contes, chants, récits populaires, proverbes, etc.) qui n'ont que partiellement été répertoriées à cette époque chez les Bunjevci de Bačka.

Bien que l'expression « mouvement de réaction » n'y soit pas mentionnée, nous retrouvons un positionnement similaire dans l'almanach *Bunjevački kalendar* publié en 1939 par une autre association bunjevac — la « Première salle de lecture bunjevac » —, dont le programme est orienté vers la protection de « tout ce qui est bunjevac » et, notamment, de la « langue bunjevac » :

« Les Bunjevci qui sont prêts à toujours et en toutes occasions préserver et maintenir la langue bunjevac, les coutumes et tout ce qui est bunjevac se sont rassemblés et ont fondé aux côtés de monsieur Vujković Bukvin Lojzija la Première salle de lecture bunjevac dans le deuxième arrondissement [de Subotica]<sup>210</sup> » (*Bunjevački kalendar* 1939 : 35)

Comme l'almanach *Pravi bunjevački kalendar* (1934, 1935, 1936), l'almanach *Bunjevački kalendar* (1939) est rédigé intégralement en ikavien.

Nous ne disposons pas de suffisamment de données pour proposer une synthèse complète de l'activisme culturel chez les Bunjevci de Bačka durant l'entre-deux-guerres, ni pour en estimer l'ampleur ou l'influence. L'objectif de ce sous-point était simplement de montrer comment la langue bunjevac était mobilisée par certains activistes afin d'affirmer un particularisme bunjevac.

---

209 « Reakcijom nazivamo pokret nacionalno svisne omladine koja se bori knjigom, perom predavanjima, protiv onih Bunjevaca koji odbaciše Bunjevačko ime i koji se opridiljavaju ili za Srbe ili Hrvate. Zašto ? Zar mi nismo Jugosloveni ? Mi Bunjevci omladinci neopridiljavamo se. Mi ostajemo Bunjevci Jugosloveni. Danas i nema smisla opridiljavati se kad imamo našu Jugoslaviju. [...] Naš narod a naročito seljački ostali su i dan danas još uvijek pravi Bunjevci i mi dok u cijeloj Jugoslaviji ne bude jedan pravopis pišemo bunjevačkom ikavštinom kao svojim naričjem a ne uzimati drugo koje po prirodi svojoj ne odgovara bunjevačkom govoru. »

210 « Bunjevci koji su spremni, da uvijek i u svim prilikama očuvaju i održe bunjevački jezik, običaje i sve što je bunjevačko okupili su se i na čelu sa g. Vujković Bukvin Lojzijom osnivali I bunjevačku čitaonicu u drugom krugu »

### 3.3. Les Bunjevci de Bačka dans la Yougoslavie de l'après-guerre, une « minorité cachée » ?

Le troisième point de ce chapitre sera plus succinct, non pas parce que la période dont il traite est de moindre importance historique, mais tout simplement parce que les Bunjevci de Bačka perdent considérablement en « visibilité » sur la scène politique et publique yougoslave. En effet, à partir de 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale et à la veille de la création de la République fédérale de Yougoslavie (la « Deuxième Yougoslavie » ou la « Yougoslavie de Tito »), les Bunjevci se voient formellement nier toute possibilité d'exister en tant que peuple particulier (nation ou minorité nationale) — selon les mots de Marko Peić<sup>211</sup>, ils sont tout simplement « supprimés en tant que peuple<sup>212</sup> » (cité dans *Bunjevačke novine* 62, août 2010 : 10).

Nous allons premièrement présenter quelques aspects concernant la politique nationale au temps de la Yougoslavie de Tito, puis nous nous interrogerons sur les modalités d'existence des Bunjevci de Bačka dans ce nouvel État.

#### 3.3.1. La politique nationale durant la Yougoslavie communiste

##### Fraternité et égalité des peuples

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'unité yougoslave est rétablie, mais avec de profonds changements dans le mode d'organisation politique du pays, notamment en ce qui concerne le traitement de la question nationale. Comme le montre Lukić (2003), à l'image du système soviétique, le système yougoslave sera bâti sur une alliance entre deux idéologies collectivistes : l'ethnonationalisme et le communisme.

Comme nous pouvons le lire dans le premier article de la Constitution de 1946, la Yougoslavie est désormais une république fédérale<sup>213</sup>, une « communauté » de différents « peuples égaux ».

« **Article 1.** La République Populaire Fédérative de Yougoslavie est un État populaire fédéral de forme républicaine, une communauté de peuples égaux, qui ont sur la base du droit à

---

211 Marko Peić (1913-2010) est l'un des auteurs du *Dictionnaire des Bunjevci de Bačka (Rečnik bačkih Bunjevaca)* (Peić & Bačlija, 1990) ; il sera également l'un des fondateurs et le premier président de l'association culturelle *Bunjevačka matica*, fondée en 1995 à Subotica.

212 « izbrisani ko narod »

213 La République de Yougoslavie sera présidée par Josip Broz Tito jusqu'à sa mort en 1980.

l'autodétermination, incluant le droit à la sécession, exprimé leur volonté de vivre ensemble dans un État fédéral<sup>214</sup> » (Constitution Yougoslavie, 1946)

Comme l'explique Wachtel (1998 : 130), « Tito et ses partisans n'avaient pas l'intention de répéter les erreurs de l'administration royale, mais ils n'étaient pas non plus prêts à céder leur contrôle du pays dans son ensemble.<sup>215</sup> » Tout est mis en œuvre — du moins sur le papier — de manière à contourner les failles qui avaient provoqué la montée des tensions interethniques et des mouvements séparatistes au sein de la Yougoslavie royale. Six républiques sont reconnues comme les parties constitutives de l'État fédéral — la Serbie, la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et le Monténégro —, chacune d'entre elles jouissant d'une certaine autonomie et ayant sa propre Constitution. Au sein de la République de Serbie, on reconnaît également une *Province autonome de Voïvodine* (*Autonomna pokrajina Vojvodina*), ainsi qu'une *Région autonome de Kosovo-Metohija* (*Autonomna kosovsko-metohijska oblast*). L'autonomie de ces diverses entités territoriales reste cependant largement limitée par la structure même du système politique de l'État. Si le pays s'organise selon un modèle fédéral, le véritable pouvoir politique reste entre les mains du Parti communiste (rebaptisé, en 1952, *Ligue des communistes de Yougoslavie — Savez komunista Jugoslavije*), le seul et unique parti politique.

On admet également la coexistence — sur un pied d'égalité (*ravnopravnost*) — de plusieurs « peuples » (*narodi*) yougoslaves (Serbes, Croates, Slovènes, Monténégrins, Macédoniens, et plus tard Musulmans), ainsi que d'un certain nombre de minorités ou « nationalités » (*narodnosti*) (Hongrois, Albanais, Roumains, etc.). L'idée d'une nation triunitaire serbo-croato-slovène — d'un peuple à trois noms ou à trois tribus —, qui prévalait durant la période de l'entre-deux-guerres, est abandonnée pour la notion de « fraternité et unité » (*bratstvo i jedinstvo*) des peuples (au pluriel). S'il y a reconnaissance officielle de la diversité ethnonationale du pays, la notion d'« unité » des différents peuples est fondamentale dans la politique de l'État. Pour reprendre l'expression utilisée par P. Garde (2000 : 90), « la diversité était admise et l'unité imposée ».

Alors que la Yougoslavie royale (plus particulièrement, la dictature d'Aleksandar 1<sup>er</sup>) visait à faire disparaître — de manière coercitive — les particularismes ethniques (à l'époque qualifié de « tribaux »), la Yougoslavie communiste de l'après-guerre érige l'appartenance (ethno)nationale en principe fondamental, structurant l'ensemble de la vie sociale du pays.

« En d'autres termes, l'appartenance nationale devient politiquement et matériellement efficiente, régissant sous forme de quotas officiels ou de règles implicites l'accès à diverses positions. Et ce principe classificatoire traverse la totalité de la société, hors, donc, de tout

---

214 « Члан 1. Федеративна Народна Република Југославија је савезна народна држава републиканског облика, заједница равноправних народа, који су на основу права на самоопредељење, укључујући право на отцепљење, изразили своју вољу да живе заједно у федеративној држави. »

215 « Tito and his followers were not about to repeat the mistakes of the royal administration, but neither were they prepared to give up control over the country as a whole. »

support territorial. Au bout du compte, on peut dire que la structure ethnique organise l'ensemble du champ institutionnel et politique. » (Gossiaux, 2002 : 94)

Dans un même temps, les modalités d'existence publique et politique des groupes ethnonationaux sont réduites à la doctrine « fraternité et unité » (*bratstvo i jedinstvo*) et « les citoyens du pays étaient toujours uniquement considérés comme les membres d'une nation donnée<sup>216</sup> » (Wachtel, 1998 : 132). Tandis que le Parti communiste monopolise le pouvoir politique et contrôle toutes les sphères de la vie publique, les possibilités de participation politique et d'expression publique de revendications au nom de groupes ethnonationaux particuliers sont très limitées, voire nulles. Dans les faits, tous les représentants officiels de groupes ethnonationaux sont nécessairement membres du Parti communiste, et donc contraints de suivre la ligne idéologique du parti en ce qui concerne la question nationale.

### **Au sujet de l'unitarisme linguistique : le serbo-croate, une « langue pluricentrique »**

Comme nous l'avons vu, après la Seconde Guerre mondiale, la Yougoslavie se voit définie comme un État plurinational ou, en d'autres termes, comme l'État de plusieurs nations (ou peuples). De surcroît, on oublie la fiction d'avant-guerre d'une seule et même langue commune à l'espace yougoslave. On ne mentionnera d'ailleurs jamais plus, nulle part, le nom de *langue serbo-croato-slovène* (*srpsko-hrvatsko-slovenački jezik*). Le slovène, de même que le macédonien, acquiert désormais le statut de langue particulière. Contrairement à la période de l'entre-deux-guerres, la Yougoslavie n'a plus une seule et unique « langue officielle », cependant, dans la pratique, le serbo-croate bénéficie d'une position dominante vis-à-vis des autres langues. Il est le principal moyen de communication au sein de l'administration fédérale et de l'armée. Comme le souligne Naylor (1992 : 85), il sert le plus souvent de « *lingua communis* » dans tout le pays.

Tandis que les Slovènes et les Macédoniens se voient garantir leurs propres langues, on réaffirme en revanche le principe selon lequel les Serbes, les Croates et les Monténégrins<sup>217</sup> parlent une seule et même « langue nationale » (*narodni jezik*) et doivent donc avoir une unique « langue littéraire » (*književni jezik*) (ou langue normée, langue standard). L'unité de la langue serbo-croate (ou croato-serbe), qui avait été remise en cause au cours de la Seconde Guerre mondiale, est rétablie avec la signature de l'*Accord de Novi Sad* (*Novosadski dogovor*) en 1954.

« La langue nationale des Serbes, des Croates et des Monténégrins est une seule langue. Par conséquent, la langue littéraire qui s'est développée sur sa base autour de deux principaux

---

216 « the citizens of the country were still viewed solely as members of a given nation »

217 Les Musulmans de Bosnie (plus tard, Bosniaques) n'accéderont au statut de peuple particulier que dans les années 1970. Les Bunjevci, comme nous le verrons, seront comptés parmi les Croates durant la période 1945-1991.

centres, Belgrade et Zagreb, est également unique, avec deux prononciations, ijekavienne et ekavienne<sup>218</sup> » (1<sup>e</sup> conclusion de l'Accord de Novi Sad, 1954)

Le principe de l'unité du serbo-croate est à nouveau imposé, mais la stratégie de politique linguistique est quelque peu différente de celle d'avant guerre. Selon Greenberg (2004 : 22), la Yougoslavie de Tito adopte un « modèle pluricentrique d'unité de la langue » (*a pluricentric model of language unity*), qui – contrairement au modèle d'avant-guerre – permet le développement de plusieurs variantes standard et la participation conjointe de plusieurs « centres » aux activités de standardisation de la langue (au sujet du serbo-croate comme « langue pluricentrique » voir aussi : Brozović, 1992). Si la langue est proclamée une et unique, on accepte toutefois la coexistence de deux variétés linguistiques standard<sup>219</sup> – appelées « variantes » (*varijante*) et non « langues » (*jezici*) –, de même que l'on reconnaît l'égalité des deux alphabets (cyrillique et latin) et des deux prononciations (ijekavienne et ekavienne) (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> conclusions de l'Accord de Novi Sad). L'accord de Novi Sad fixe également les conditions du futur développement de la langue standard serbo-croate : la mise en place d'une commission d'experts serbes et croates avec pour objectif l'unification de l'orthographe et du lexique. Les travaux de la commission aboutissent, en 1960, sur la publication conjointe – par les deux institutions culturelles serbe et croate, la *Matica Srpska* (Novi Sad) et la *Matica Hrvatska* (Zagreb) – d'une orthographe commune, qui paraît en deux versions : une *Orthographe de la langue littéraire croatoserbe* (*Pravopis hrvatskosrpskog književnog jezika*) dans la variante ijekavienne et l'alphabet latin, et une *Orthographe de la langue littéraire serbocroate* (*Правопис српскохрватског књижевног језика*), dans la variante ekavienne et l'alphabet cyrillique. Le dictionnaire commun commence à paraître en 1967, également en deux versions.

Il nous semble que l'explication de la notion de « langue pluricentrique » donnée par G. Kremnitz (2008 : 32) reflète bien le cas du serbo-croate et de l'Accord de Novi Sad. Selon l'auteur, il s'agit d'une « stratégie de politique linguistique qui sacrifie une unité étroite n'existant (plus) pour maintenir des liens plus lâches » ou « qui consiste à accepter les différences entre les variétés à un niveau pratique pour maintenir une unité de principe. » Selon les mots de P. Garde (2000 : 100), cette unité de principe devient un « véritable dogme » dans la Yougoslavie de Tito. Les appellations *langue serbe* ou *langue croate* sont proscrites par le régime (notamment jusqu'en 1974). On doit absolument mentionner les deux attributs – serbe et croate – pour désigner la langue : *langue serbocroate* (*srpskohrvatski jezik*), *langue croatoserbe* (*hrvatskosrpski jezik*), *langue serbe ou croate* (*srpski ili hrvatski jezik*), ou encore

---

218 « Narodni jezik Srba, Hrvata i Crnogoraca jedan je jezik. Stoga je i književni jezik koji se razvio na njegovoj osnovi oko dva glavna središta, Beograda i Zagreba, jedinstven, sa dva izgovora, ijekavskim i ekavskim. » Texte accessible en ligne, par exemple, à l'adresse suivante : [http://hjp.novi-liber.hr/?show=povijest&chapter=28-novosadski\\_dogovor](http://hjp.novi-liber.hr/?show=povijest&chapter=28-novosadski_dogovor)

219 On reconnaîtra aussi, par la suite, une forme standard de Bosnie-Herzégovine et une forme standard du Monténégro. L'ikavien bunjevac est définitivement exclu du processus de standardisation.



langue croate ou serbe (*hrvatski ili srpski jezik*). Bien qu'il existe des revendications dans ce sens, les possibilités d'accession au statut de « langues » des variantes standard sont totalement bloquées. En 1967, la *Déclaration sur le nom et le statut de la langue littéraire croate (Deklaracija o nazivu i položaju hrvatskog književnog jezika)*<sup>220</sup>, qui demande explicitement la reconnaissance d'une « langue littéraire croate » (*hrvatski književni jezik*), est rejetée par le régime et « taxée de nationalisme » (Garde, 2004a : 376). Quelques années plus tard, l'*Orthographe croate (Hrvatski pravopis)* de Babić, Finka et Moguš, qui s'écarte de l'orthographe de Novi Sad, est interdite par les autorités yougoslaves ; elle sera publiée à Londres en 1971.

Il est important de souligner que l'ikavien bunjevac est totalement exclu de cette norme serbo-croate pluricentrique. Il reste confiné dans une position périphérique (du point de vue géographique et du point de vue de son influence).

### **3.3.2. Ni nation, ni minorité nationale : quelles modalités d'existence pour les Bunjevci de Bačka ?**

#### **Entre catégorisations officielles et auto-identifications**

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, en 1945, la question de l'identité nationale des Bunjevci, qui avait fait couler tant d'encre durant la période de l'entre-deux-guerres, est finalement jugée close. Un décret officiel, émanant du *Comité de libération populaire de Voïvodine (Glavni narodno oslobodilački odbor Vojvodine)*, ordonne aux autorités locales d'inclure les personnes qui se déclarent comme Bunjevci parmi la catégorie « Croates » dans tous les documents officiels où se mentionne l'appartenance nationale. Ce décret, largement diffusé auprès des autorités régionales et locales, présuppose — et impose — la subordination des Bunjevci (et des Šokci) à la nation croate et, du même coup, récuse la qualité de groupe national — ou de « nationalité » (*narodnost*) — aux Bunjevci (Illustration 10, p. 137).

« Il se trouve que de nombreux Croates s'inscrivent comme Bunjevci et Šokci, et non comme Croates, dans les rubriques où se mentionne la nationalité [...] Comme les nationalités bunjevac et šokac n'existent pas, nous vous ordonnons de traiter tous les Bunjevci et Šokci exclusivement comme des Croates sans tenir compte de leur propre déclaration. [...] » (Décision n°1040, Comité de libération populaire de Voïvodine, Novi Sad, 14 mai 1945 — Archives historiques de Subotica : F. 10.3 ; 1945 : 4071-8270)

---

220 La *Déclaration* paraît le 17 mars 1967 dans le journal hebdomadaire *Telegram*. Elle est signée par de nombreux intellectuels croates dont certains sont membres des plus éminentes institutions culturelles et scientifiques du monde croate (la *Matica Hrvatska*, les Facultés de Philosophie des Universités de Zagreb et Zadar, l'Académie yougoslave des Arts et des Sciences, etc.) (voir Babić, Brozović & Hekman, 1997).

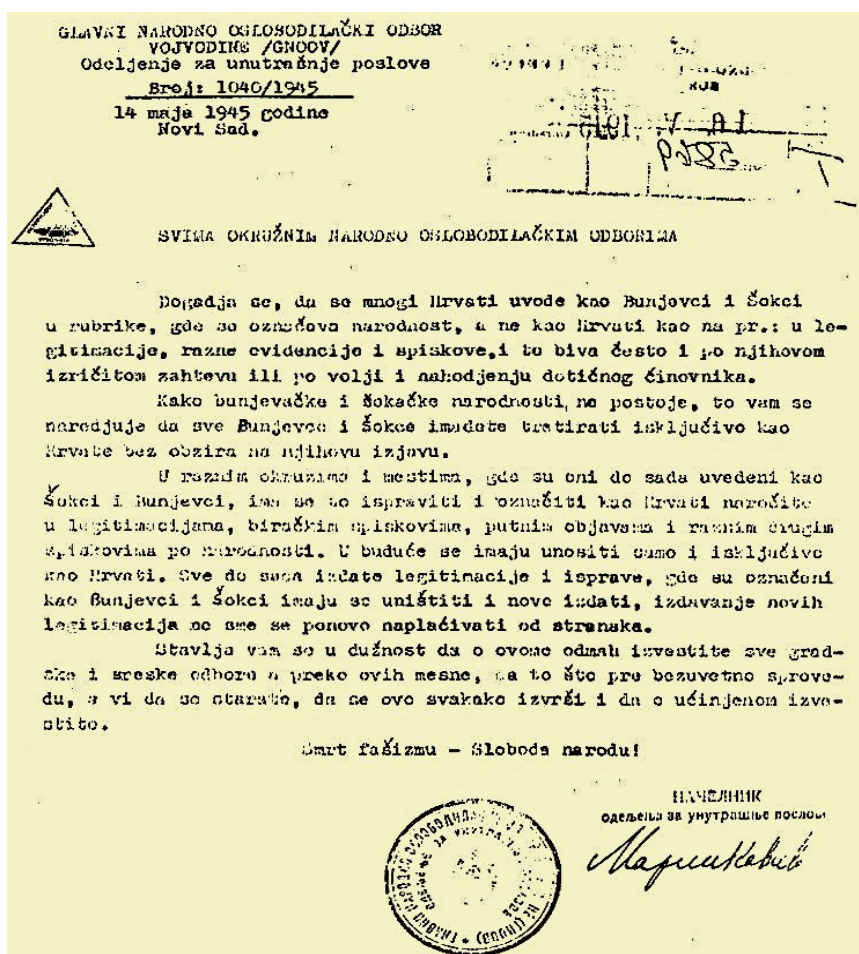


Illustration 10 – image – Ordre émis par le Comité de libération populaire de Voïvodine en 1945

D. Njegovan (2008 : 110), qui parle d'une « croatisation forcée » (*nasilna hrvatizacija*) des Bunjevci et des Šokci de Voïvodine, met en évidence le caractère performatif du décret de 1945 et son impact sur les auto-identifications des Bunjevci eux-mêmes : « Il n'y avait plus, du moins sur le papier, de Bunjevci et de Šokci en Voïvodine. Ils sont, du moins sur le papier, devenus des Croates. Mais, ces papiers avaient la force d'un décret, une force légale. Ces papiers ont influencé beaucoup [de Bunjevci et Šokci] et les ont affiliés aux Croates<sup>221</sup> »

Ainsi, à partir de 1945, les Bunjevci sont catégorisés comme Croates dans tous les documents produits par les institutions de l'État yougoslave (papiers d'identité, registres scolaires, etc.). Jusqu'en 1991, la catégorie « Bunjevci » est également absente des classifications officielles de la population sur la base des données du recensement ; les Bunjevci sont présentés comme des Croates dans les comptes rendus du recensement de la population (Đurić, Tanasković, Vukmirović & Lađević, 2014 : 98). En d'autres termes, du point de vue officiel, au cours de la

221 « Буњевци и Шокци у Војводини, бар на папиру, више није било. Они су, бар на папиру, постали Хрвати. Али, ти папири су имали снагу уредбе, законску снагу. Ти папири су многе поколебали и уписали у Хрвате. »

période 1945-1991, il n'existe plus de groupe ethnonational du nom de Bunjevci en Yougoslavie. Les Bunjevci ne seront comptés ni parmi les « peuples » (*narodi*), ni parmi les « nationalités » (*narodnosti*) de Yougoslavie.

Les témoignages de nos informateurs sur le terrain (au sujet de l'enquête de terrain, voir le chapitre 8, p. 257) nous montrent toutefois que les identités imposées d'en-haut, par les institutions de l'État, ne sont pas forcément intégrées par les individus concernés. Les stratégies identitaires individuelles se présentent de manière beaucoup plus diversifiées. En effet, dans leurs récits actuels, beaucoup de nos informateurs racontent avoir été contraints de se déclarer comme Croates — et l'avoir fait — jusqu'au début des années 1990, sans pour autant avoir cessé d'être Bunjevci : « *autrefois nous tous devions inscrire croates* » (*kadgod smo mi svi morali zapisat hrvati*) (K., femme, 64 ans, Bajmok) ; « *à cette époque | nous devions être croates* » (*u to vreme | morali smo biti hrvati*) (I., femme, 67 ans, Sombor). Pour beaucoup d'entre eux, leur croatité se limitait cependant à une mention sur les papiers officiels. Une informatrice âgée d'une soixantaine d'années, originaire de Subotica, nous explique que « *c'était écrit dans les registres officiels car à l'époque tu ne pouvais pas te déclarer comme bunjevka | mais ça se savait que nous étions bunjevci*<sup>222</sup> » (V., femme, 62 ans, Subotica). Dans le village de Tavankut, S. (homme, 75 ans) et M. (femme, 73 ans), un couple de retraités, évoquent le fait qu'ils étaient Croates « *seulement sur les papiers officiels* » (*samo u zvaničnim dokumentima*) :

S : je dois aussi dire | je ne suis pas d'accord avec tous ceux qui disent qu'à partir de quarante-cinq la nation bunjevac est complètement éteinte [...] c'est vrai que dans la pratique tous les papiers d'identité étaient faits de telle sorte que | comment dire | que tu n'étais plus bunjevac mais croate | mais encore tu pouvais encore être bunjevac

M : à la maison tu pouvais parler bunjevac mais sur les papiers tu n'étais pas bunjevac mais croate

S : seulement sur les papiers officiels<sup>223</sup>

Dans l'extrait suivant, N. (femme, 57 ans, Subotica), qui a grandi durant la période yougoslave, explique son désaccord face à l'imposition d'une identité nationale croate dans le contexte scolaire :

— quand je me suis levée et ai dit bunjevka | l'institutrice a écrit croate | à l'école élémentaire | c'est-à-dire dans tous ces livrets | ce sont les documents officiels sur la scolarité des élèves | là elle écrit que je suis croate | je ne suis pas d'accord avec ça ni à l'époque ni maintenant ni jamais | j'ai simplement mon avis sur la question<sup>224</sup>

---

222 jeste pisalo u službenim listima jer se onda nisi mogo izjašnjavati kao bunjevka | ali to se znalo da smo bunjevci

223 — ja moram i to da kažem | ja se ne slažem sa dosta njih da od 45 je potpuno ugašena bunjevačka nacija [...] | istina jedna da se praktično svi lični dokumenti onda pravili na ovaj način | kako ja kažem | da više nisi bunjevac nego Hrvat | ali i dalje si ti mogo i dalje da budeš bunjevac — kod kuće si mogo divaniti bunjevački ali u dokumenti nisi bio bunjevac nego Hrvat — samo u zvaničnim dokumentima

224 kad sam ustala i rekla bunjevka | ona nastavnica piše hrvatica | u osnovnoj školi | znači u svim tim knjigama | to su službeni dokumenti o školovanju đaka | tamo meni piše Hrvat | ja se s tim ne slažem ni onda ni sada ni nikad | jednostavno ja imam mišljenje o tome

Cette informatrice nous raconte ensuite avoir refusé d'être catégorisée comme « Croate » et s'être déclarée comme « Yougoslave » (*Jugosloven*) pendant vingt ans — de sa majorité jusqu'en 1991, date à laquelle la catégorie « Bunjevci » est rétablie dans les grilles du recensement : « *pendant vingt ans je me suis déclarée [...] comme yougoslave | de partout | oui mais si quelqu'un me demandait [...] [je disais] que je suis bunjevka | tous les miens sont bunjevci*<sup>225</sup> ». Cette stratégie a été employée par de nombreux Bunjevci qui ne se reconnaissaient ni comme Serbes ni comme Croates<sup>226</sup>. Une autre de nos informatrices (N., 50 ans, Subotica) en parle d'ailleurs en termes d'« option en réserve » :

— j'ai grandi avec le fait qu'il n'y a pas d'option | c'est-à-dire que tu n'avais pas la possibilité d'être bunjevac | tu pouvais être soit serbe soit croate et | ou tu pouvais être yougoslave | et alors j'ai choisi quand j'étais | je me suis déclarée | alors j'étais yougoslave | c'est-à-dire que c'était une sorte d'option en réserve dans laquelle je me suis retrouvée | je ne suis ni une serbe ni une croate | alors je serai yougoslave<sup>227</sup>

### **Ni nation (*narod*), ni minorité nationale (*narodnost*) : une « minorité cachée » ?**

L'expression « minorité cachée » (*hidden minority* en anglais, *skrivena manjina* en serbe) nous paraît intéressante pour caractériser les modalités d'existence des Bunjevci dans l'État yougoslave de l'après-guerre (1945-1991). Selon Sikimić (2004 : 7), il s'agit pour l'instant d'« un concept opératoire pour désigner les petits groupes ethniques ou ethnographiques qui ne sont pas formellement reconnus comme minorités dans les États où ils vivent.<sup>228</sup> » Promitzer (2004 : 13) explique, quant à lui, que « par opposition aux minorités nationales ou aux nationalités reconnues, le statut de ces groupes vis-à-vis de l'État est indécis. Soit ils ne cherchent pas à être reconnus par l'État comme des minorités nationales, soit cela ne leur est pas permis<sup>229</sup> » (Promitzer, 2004 : 13).

La Yougoslavie est définie comme un État plurinational, c'est-à-dire comme l'État de plusieurs nations ou peuples. Comme nous l'avons vu, l'État admet également l'existence d'autres groupes ethnographiques auxquels il accorde le statut de « nationalités » (*narodnosti*) — un statut différencié de celui de « peuples » (*narodi*) — ainsi qu'un certain nombre de droits collectifs. Cependant, les Bunjevci échappent à — ou plutôt, sont exclus de — ce système de classification. Du point de vue formel, ils ne sont considérés ni comme « nations » (*narod*), ni

---

225 *dvadeset godina sam se izjašnjavala [...] kao jugosloven | svuda | jesam ali ako me neko pita [...] da ja sam bunjevka | svi su mi bunjevci*

226 En outre, le choix de se déclarer comme Yougoslaves n'était sans doute, pour ces personnes, pas uniquement motivé par l'absence d'une catégorie « Bunjevac », mais aussi par l'acceptation de cette identité « yougoslave ».

227 *ja sam odrasla sa tim da nema opcije, znači nije bila mogućnost da ti budeš bunjevac, mogao si da budeš ili srbin ili hrvat a, ili mogao si da budeš jugosloven, i onda sam ja birala kad sam ja bila, izjašnjavala se, onda sam bila jugosloven, znači to je bila neka rezervno opcije u kojoj sam se ja onako pronašla, ja nisam ni srpkinja, nisam ni hrvatica, pa onda ću biti jugosloven*

228 « радни термин за мале етничке односно етнографске групе које нису формално признате као мањине у државама у којима живе. »

229 « za razliku od priznatih nacionalnih manjina ili narodnosti, status ovih grupa prema državi je nerešen. One ili ne zahtevaju da budu od strane države priznate kao nacionalne manjine, ili im to nije dopušteno. »

comme « nationalités » (*narodnost*). Leur existence en tant que nationalité particulière est même formellement niée. Ils ne bénéficient donc d'aucun soutien institutionnel et d'aucuns droits collectifs. Ce rapport particulier qu'entretient l'État vis-à-vis des Bunjevci a de profondes conséquences sur leurs modalités d'existence. Nous pouvons dire que les Bunjevci perdent considérablement en « visibilité » sur la scène politique et publique yougoslave. L'importante élite politique et intellectuelle qui, durant la période de l'entre-deux-guerres, était mobilisée en faveur des Bunjevci (et, comme nous l'avons vu, de leur langue), qui parlait et agissait en leur nom, se voit dissoute. Entre 1945 et 1991, les Bunjevci n'ont plus ni de périodiques (journaux, revues, almanachs), ni d'associations ou d'organisations culturelles, ni (compte tenu du système monopartiste) de partis politiques. Nous pouvons dire que les Bunjevci, en tant que collectif, perdent tout simplement leur accès à l'espace public. Leurs possibilités d'existence publique sont réduites à la sphère du « *folklore* », ce qui est bien résumé par l'une de nos informatrices (D., femme, 64 ans, Subotica) qui nous explique qu'« *en tant que bunjevci il vous était seulement autorisé de danser et de chanter*<sup>230</sup> ».

Leur idiome linguistique, l'ikavien bunjevac, reste pratiqué quasi-exclusivement dans la sphère privée, c'est-à-dire à la maison, en famille. Dans la vie publique, la norme était d'employer le serbo-croate (à ce sujet, voir Chapitre 9 – Nom et territoire, pratique et transmission de la langue entre hier et aujourd'hui). En outre, d'après leurs récits contemporains, les Bunjevci faisaient l'objet d'attitudes particulièrement négatives de la part de la population majoritaire. Comme le note l'anthropologue serbe Prelić (2007b : 199), « le groupe même était souvent caractérisé du stéréotype de "paysans pauvres" — de fermiers "qui ne savent pas parler" (car au quotidien ils n'utilisent pas la langue littéraire, mais un parler ikavien spécifique).<sup>231</sup> »

---

230 vama je bilo kao bunjevcima samo dozvoljeno da igrate i da pivate

231 « [...] та група има осећај да је годинама њен посебни идентитет био потискиван и потцењиван, а сама група била је често обележавана стереотипом "сиромашних паора" – салашара "који не знају да говоре" (јер се у свакодневном говору не служе књижевним језиком, већ специфичним икавским говором). »

## Conclusion

À la fin de la Première Guerre mondiale, en vertu du principe d'« autodétermination des peuples », les élites bunjevac se mobilisent majoritairement pour la séparation vis-à-vis de la Hongrie et l'intégration de la Voïvodine au futur État-Nation des Slaves du Sud (ou Yougoslaves). Le changement de régime induit un grand bouleversement dans la situation des Bunjevci de Bačka : ils intègrent, en théorie, le nouvel État en tant que part de la nation titulaire. Cependant, comme nous avons pu le voir, l'État yougoslave a un rapport particulièrement ambivalent à l'égard des Bunjevci. Durant la période de l'entre-deux-guerres, leur statut vis-à-vis des Serbes, des Croates et des Slovènes, considérés comme les trois « tribus » (*plemena*) d'un même peuple, reste indéfini et fait l'objet de controverses dans les sphères politiques et scientifiques. Nous avons d'ailleurs pu voir que les élites bunjevac elles-mêmes sont partagées sur la question. À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, pendant le régime communiste, les Bunjevci ne bénéficient ni du statut de « peuple » (*narod*), ni de celui de « nationalité » (*narodnost*), mais sont officiellement catégorisés comme des Croates. En réalité, nous observons une certaine réitération de la minoration des Bunjevci ; les processus d'homogénéisation ou de « nationalisation » de l'espace yougoslave conduisent à nouveau à leur marginalisation. De même, leur idiome linguistique, jadis minoré vis-à-vis du hongrois, l'est à nouveau vis-à-vis de la langue normée serbo-croate.

Il est important de prendre en compte cette période historique pour comprendre les revendications actuelles des activistes de la minorité nationale bunjevac, aujourd'hui formellement reconnue par l'État serbe. En premier lieu, ces revendications prennent appui sur l'idée que les Bunjevci sont un des peuples fondateurs de l'État serbe, car ils ont contribué aux côtés des Serbes à déterminer le destin de la Voïvodine. L'anniversaire de la Grande Assemblée du 25 novembre 1918 figure d'ailleurs aujourd'hui parmi les fêtes nationales de la minorité bunjevac. En second lieu, ces revendications sont en grande partie construites sur la base d'une dénonciation du processus de minoration dont les Bunjevci (et leur langue) ont fait l'objet durant la période communiste. Comme l'explique Prelić (2007b : 199), « ce groupe », ou les activistes qui parlent en son nom, « a le sentiment que son identité particulière a été refoulée et sous-estimée pendant des années.<sup>232</sup> »

Nous verrons dans les chapitres suivants que les revendications et les actions des activistes bunjevac sont ainsi essentiellement orientées vers la réhabilitation des Bunjevci (et de leur langue).

---

232 « та група има осећај да је годинама њен посебни идентитет био потискиван и потцењиван »



## DEUXIÈME SECTION

---

<b>Chapitre 4 – Catégorisation des groupes ethnonationaux et protection des minorités en Serbie.....</b>	<b>145</b>
4.1. Les enjeux du recensement des « caractéristiques ethniques ».....	146
4.2. La protection des minorités nationales en Serbie.....	157
Conclusion.....	169
<b>Chapitre 5 – De la (ré)introduction des Bunjevci dans le recensement au statut de minorité nationale.....</b>	<b>171</b>
5.1. L'accession des Bunjevci au statut de minorité nationale en Serbie.....	172
5.2. Les principales initiatives conduites par les institutions de la minorité nationale bunjevac.....	187
Conclusion.....	196
<b>Chapitre 6 – De l'autre côté de la frontière : quel statut pour les Bunjevci en Hongrie ?.....</b>	<b>197</b>
6.1. Les Bunjevci, une minorité transfrontalière.....	198
6.2. Que faut-il pour être une minorité nationale en Hongrie ?.....	202
6.3. Les Bunjevci de Hongrie cherchent à obtenir le statut de minorité nationale.....	208
Conclusion.....	213
<b>Chapitre 7 – Conflits de catégorisation et luttes autour de l'identité nationale des Bunjevci.....</b>	<b>215</b>
7.1. Les Bunjevci de Bačka, champ de lutte.....	216
7.2. Course au nombre de membres et lutte autour des référents identitaires.....	229
Conclusion.....	253





## Chapitre 4 —

# Catégorisation des groupes ethnonationaux et protection des minorités en Serbie

---

La situation des Bunjevci en Serbie se transforme de manière significative à partir du début des années 2000, lorsqu'ils parviennent à obtenir le statut de « minorité nationale ». En 2003, ils forment leur premier Conseil national et amorcent un véritable processus de (re)construction nationale au travers duquel ils cherchent à s'affirmer en tant que communauté historique, culturelle, linguistique et politique en Serbie. Avant d'expliquer les circonstances qui leur ont permis d'accéder à ce statut et les conséquences induites par ce changement de leur catégorisation officielle, il nous semble dans un premier temps nécessaire d'interroger la prise en compte des minorités nationales — et, plus généralement, de la diversité ethnonationale et linguistique — par l'État serbe. Ce sera l'objet général de ce chapitre.

Dans un premier point, nous chercherons à présenter la structure ethnonationale et linguistique de la population de Serbie telle qu'elle apparaît à travers les résultats du recensement (dont le dernier en date remonte à 2011), tout en ayant un regard réflexif sur les enjeux politiques et sociaux de la production de ce type de données statistiques et, plus généralement, sur les problèmes posés par la catégorisation et le dénombrement des groupes ethniques et des langues.

Dans un second point, nous tenterons d'expliquer les grands principes de fonctionnement du système actuel de protection des minorités nationales en Serbie, développé au début des années 2000, et chercherons à mettre au jour les principaux enjeux politiques et idéologiques de la mise en place d'un tel système. Nous nous intéresserons à la définition des « minorités nationales » — en regard de la « nation » — et aux droits qui leur sont octroyés dans les textes fondamentaux qui régissent leur statut (notamment la Constitution du pays, 2006, et la Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales, 2002).

#### 4.1. Les enjeux du recensement des « caractéristiques ethniques »

Il nous semble pertinent de poser la question des enjeux des catégorisations ethnonationales émanant de l'État, en partie à travers les recensements de la population. Le recensement de la population en catégories ethnonationales implique en effet de lourdes conséquences tant pour l'État que pour les individus et les groupes qui en font l'objet.

Le recensement constitue l'une des ressources essentielles à travers lesquelles l'État exerce son pouvoir symbolique, notamment le pouvoir de dire qui est qui, d'accorder (ou de refuser) l'accès à la représentation et à la reconnaissance de certains groupes sociaux (en l'occurrence ethnonationaux), de légitimer les rapports de domination de certains groupes vis-à-vis d'autres. Sans toutefois adopter une perspective déterministe, il nous paraît intéressant d'observer comment les institutions de pouvoir (en premier lieu, l'État) manipulent la catégorie « nation », lui confèrent de la légitimité, la construisent en tant que « principe de vision et de division du monde » (Bourdieu, 1980).

« [L'État] est un acteur central dans la création, la reproduction et la mobilisation de l'ethnicité à travers la reconnaissance qu'il octroie ou dénie aux groupes ethniques et à travers les processus qu'il met en œuvre en vue de les institutionnaliser. Les moyens de l'institutionnalisation ne relèvent pas seulement de l'attribution de droits spécifiques ou de l'exercice d'un pouvoir en tant que groupe ; ils commencent par la mise en catégorie et le plus souvent s'y arrêtent. » (Martiniello et Simon, 2005)

Loin d'être une simple opération statistique, les données produites lors des recensements ont de réelles implications dans la vie politique et sociale d'un pays. Comme le montrent Kertzer et Arel (2004 : 2), le recensement « fait bien plus que simplement refléter la réalité sociale ; il joue un rôle clé dans la construction de cette réalité.<sup>233</sup> »

Les données du recensement sont produites sous certaines contraintes, à la fois pratiques et idéologiques. Elles résultent de la prise de décision par les autorités-« recenseuses » de ce que l'on compte (ou ne compte pas), et de la façon dont on le compte. Elles ne peuvent pas être considérées comme le reflet objectif de la population. Pour reprendre la métaphore employée par M. Roux (2002 : 22), il s'agit de prendre une photographie de la population « en choisissant l'éclairage », ce qui peut aussi vouloir dire laisser certains aspects dans les zones d'ombres.

Si catégoriser la population à partir de critères tels que l'âge ou le sexe ne semble pas poser de difficultés majeures, nous ne pouvons pas en dire autant lorsqu'il s'agit de recenser des

---

233 « the census does much more than simply reflect social reality ; rather it plays a key role in the construction of that reality »

appartenances ethnonationales, de compter le nombre de groupes ethnonationaux et d'en dénombrer les membres.

De plus, la présence d'une rubrique « appartenance ethnique ou nationale » dans les grilles du recensement contribue à légitimer tant les catégories ethnonationales elles-mêmes (à diffuser l'idée que derrière ces catégories, il y a de réels « groupes ») que le principe selon lequel le monde social serait divisé en groupes ethnonationaux discrets, dénombrables et mutuellement exclusifs.

« By pigeon-holing people into official governmental categories, the census gives a legitimacy to the categories and to this mode of thinking about people » (Kertzer & Arel, 2004, 11)

Par conséquent, les résultats du recensement contribuent également à légitimer les politiques et les actions d'aménagement mises en place par l'État, tout comme les revendications émanant de militants nationaux au nom des dites/recensées communautés ethnonationales.

En outre, les catégories dépeintes dans le recensement de la population suggèrent des « identités de référence » (Martiniello & Simon, 2005) qui peuvent avoir une influence sur les identifications des individus, sans toutefois les déterminer de manière absolue. Nous ne pouvons pas non plus dire qu'elles aient toujours comme conséquence la mobilisation effective d'un groupe. Comme le fait remarquer Rogers Brubaker, il ne faut pas confondre « catégorie » et « groupe »<sup>234</sup> ; la catégorie est, selon l'auteur, « *at best a potential basis for group-formation or "groupness"* » (Brubaker, 2002 : 169).

#### **4.1.1. Le triptyque appartenance nationale, langue maternelle et religion**

En Serbie, la catégorisation de la population selon les « caractéristiques ethniques » ou « ethno-culturelles » — en l'occurrence, le triptyque : appartenance nationale / langue maternelle / confession religieuse — s'inscrit dans une longue tradition. Elle relève d'une grande importance notamment depuis l'instauration de la République Fédérative Socialiste de Yougoslavie après la Seconde Guerre mondiale.

« Pendant la période après la Seconde Guerre mondiale, la statistique officielle a accordé une attention particulière dans de nombreuses enquêtes, et notamment dans les recensements de la population, aux caractéristiques ethno-culturelles de la population. Cet intérêt n'était pas encouragé seulement par des raisons idéologiques, mais aussi par le besoin naturel d'une société plurinationale et multiconfessionnelle d'informations statistiques sur les caractéristiques ethno-culturelles essentielles : la religion, la langue maternelle et l'appartenance nationale.<sup>235</sup> » (Recensement de la population de Serbie (2011), 2013 : 9)

---

234 Brubaker donne la définition suivante du terme « groupe » : « a mutually interacting, mutually recognizing, mutually oriented, effectively communicating, bounded collectivity with a sens of solidarity, corporate identity and capacity for concerted action » (Brubaker, 2002, 169)

235 « У периоду после Другог светског рата званична статистика је у бројним истраживањима, а нарочито у пописима становништва, посвећивала посебну пажњу етно-културалним карактеристикама

Les recensements de la population sont conduits approximativement tous les dix ans (traditionnellement toutes les années en 1) ; les derniers en date ont été réalisés en 1961, 1971, 1981, 1991, 2002, et en 2011.

La classification des appartenances nationales (*nacionalne pripadnosti*) varie de période en période avec l'introduction régulière de nouvelles catégories. Ces changements peuvent être dus à l'arrivée d'une nouvelle population numériquement importante en Serbie, c'est le cas par exemple de l'introduction de la catégorie « Chinois » ; mais ils concernent le plus souvent un changement en matière d'identification-catégorisation des groupes, c'est le cas par exemple de l'introduction des catégories « Bosniaques » et « Bunjevci ». En effet, les deux groupes ont connu une reconnaissance tardive. Les personnes se déclarant comme Musulmans en termes d'appartenance nationale ont été classés successivement comme Serbes ou Croates, puis comme Yougoslaves. Une catégorie spécifique « Musulmans » a ensuite été introduite ; puis une catégorie « Bosniaques ». Aujourd'hui les catégories « Musulmans » et « Bosniaques » coexistent dans le recensement de la population de Serbie. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la catégorie « Bunjevci » a été supprimé des grilles de traitement des données du recensement de la population de Serbie en 1945, pour être réintroduite un demi-siècle plus tard, en 1991. Les personnes se déclarant comme tels étaient, au cours de cette période, automatiquement comptées comme Croates.

Les citoyens de Serbie ne sont pas tenus de déclarer une appartenance nationale et se voient garantis la liberté de déclarer l'appartenance de leur choix.

« **Article 47.** La déclaration de l'appartenance nationale est libre. Personne n'est tenu de déclarer son appartenance nationale<sup>236</sup> » (Constitution Serbie, 2006)

Comme le montre l'illustration 11 (p. 149), extraite du formulaire de recensement de 2011, les questions concernant l'appartenance nationale, la langue maternelle et la religion sont ouvertes. Néanmoins, comme l'expliquent Kertzer et Arel (2004), la liberté d'auto-identification lors du recensement reste limitée. En effet, au moment du traitement et de l'analyse des données récoltées, toutes les réponses ne sont pas traitées de la même manière. Un certain nombre de catégories sont discernées et se voient attribuer des codes spécifiques. Les réponses qui n'entrent pas dans leur cadre sont classées comme « Autres ».

« Self-identification for the census, however, has its practical, and sometimes ideological limits. As tabulated results can list only so many entries, some identities get either lumped in an "Other" category or subsumed into existing ones. The later occurs when an identities is unrecognised by census authorities. [...] Thus, even when self-identification is allowed, the recoding of people's responses into a smaller set of categories plays a large role in the statistical representation of groups » (Kertzer & Arel, 2004, 34)

---

становништва. Тај интерес није био подстицан само идеолошким разлозима, него и природном потребом вишенационалног и мултиконфесионалног друштва за статистичким информацијама о кључним етно-културалним обележјима: вероисповести, матерњем језику и националној припадности. »  
236 « Изражавање националне припадности је слободно. Нико није дужан да се изјашњава о својој националној припадности. »

Selon Gossiaux<sup>237</sup> (1993), « le recensement ne permet pas seulement de choisir entre telle ou telle appartenance nationale, il offre aussi la faculté de se situer face au principe même des nationalités. » Ainsi, faire le choix de ne pas déclarer d'appartenance nationale, ou de déclarer une affiliation autre que nationale, est porteur de sens. En 2011, environ 4 % de la population de Serbie ont choisi cette option : 2,23 % n'ont pas fait de déclaration ; 0,43 % se sont déclarés en termes d'appartenance régionale ou locale (par exemple : Voïvodinien, Belgradois) et 1,14 % ont fait une déclaration classée comme « inconnu<sup>238</sup> » (Recensement de la population de Serbie (2011), 2013).

ЕТНИЧКА ОБЕЛЕЖЈА	
<p><b>21. НАЦИОНАЛНА ПРИПАДНОСТ</b> (према чл. 47 Устава Републике Србије грађанин није дужан да се изјасни)</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> </div>	<p>→ CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES</p> <p>→ 21. APPARTENANCE NATIONALE (d'après l'art. 47 de la Constitution de Serbie, le citoyen n'est pas tenu de se déclarer)</p>
<p><b>22. МАТЕРЊИ ЈЕЗИК</b></p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> </div>	<p>→ 22. LANGUE MATERNELLE</p>
<p><b>23. ВЕРОИСПОВЕСТ</b> (према чл. 43 Устава Републике Србије грађанин није дужан да се изјасни)</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid #ccc; width: 25px; height: 25px; margin: 2px;"></div> </div>	<p>→ 23. RELIGION (d'après l'art. 43 de la Constitution de Serbie, le citoyen n'est pas tenu de se déclarer)</p>

source : Recensement de la population de Serbie (2011), 2013

**Illustration 11 – image – Extrait du formulaire de recensement de la population (Serbie, 2011)**

Du temps de la Yougoslavie, la catégorie « Yougoslaves », englobante ou moins restrictive, offrait une alternative aux personnes qui ne souhaitaient pas faire le choix d'une appartenance ethnonationale spécifique (notamment les personnes issues de mariages mixtes).

« Même dans le cas particulier des doubles origines, d'ailleurs, le refus de déclarer aucune appartenance autre que yougoslave est chargé de sens, aussi bien anthropologique (la non-adhésion à toute règle patri- ou matrilineaire de transmission) que politique (l'identité yougoslave comme synthèse et dépassement des identités "nationales"). » (Gossiaux, 1993)

Le cas des Bunjevci nous montre que les identités suggérées à travers les catégories du recensement ne sont pas nécessairement « acceptées » ou « incorporées » par les individus concernés. Comme nous l'avons mentionné (voir p. 136), certaines personnes se considérant

237 <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00122498> (dernièrement consulté le 10.10.2015)

238 La catégorie « inconnu » (*nepoznato*) regroupe toutes les déclarations considérées comme inintelligibles ou inadéquates — c'est-à-dire ne correspondant pas à une identification nationale ou régionale ; par exemple : « Terrien », « Étoile rouge » (club de football), « cosmopolite », etc. (Recensement de la population de Serbie, 2013 : 23)

d'appartenance nationale bunjevac — et refusant une identité croate — ont fait le choix de se déclarer « Yougoslaves » afin de ne pas être dénombrés parmi les « Croates ».

Aujourd'hui, les Yougoslaves ne représentent que 0,32 % de la population de Serbie (23 303 personnes) alors que près de 5 % (441 941) se déclaraient comme tels en 1981. Au départ destinée à englober tous les citoyens ne déclarant pas d'appartenance ethnique particulière, la catégorie « Yougoslaves » tend de plus en plus à fonctionner comme les autres catégories ethn nationales de Serbie. À l'heure actuelle, des activistes cherchent d'ailleurs à constituer un Conseil national pour représenter les Yougoslaves de Serbie. Alors que certains s'opposent à la reconnaissance d'une minorité nationale yougoslave — sous prétexte qu'ils ne constituent pas un groupe ethn national doté d'une histoire, d'une langue, d'une culture particulière —, les Yougoslaves revendiquent la langue serbo-croate et mettent en avant les grandes figures de la littérature yougoslave, dont le lauréat du prix Nobel en 1961, Ivo Andrić.

« Dr Čiplić [ministre des droits de l'homme et des minorités] a déclaré, lors de la conférence de presse du 12 mars 2010, que les Yougoslaves ne peuvent pas avoir le statut de minorité nationale ni leur Conseil national, "car ils n'ont pas de langue, d'alphabet et de littérature" [...] Les Yougoslaves appellent leur langue serbo-croate ou croato-serbe, ils ont deux alphabets, le latin et le cyrillique, et une grande littérature justement écrite dans cette langue. Les auteurs qui se sont déclarés Yougoslaves ont reçu les plus hautes récompenses pour leur contribution à la culture mondiale, y compris un prix Nobel.<sup>239</sup> »

Le recensement de 2011 marque un changement sur le plan méthodologique ; pour la première fois, on conçoit la possibilité d'attribuer des codes spécifiques pour les doubles appartenances (par exemple : Serbe-Monténégrin, Macédonien-Serbe, etc.). Ces déclarations ont toutefois été classées dans la catégorie « Autres » dans les comptes rendus.

Si « appartenance nationale », « langue maternelle » et « religion » constituent bien trois questions distinctes<sup>240</sup>, elles sont tout de même considérées comme étroitement liées et sont regroupées dans la rubrique « caractéristiques ethniques ». C'est ainsi que ces trois catégories apparaissent dans le formulaire de recensement complété par les citoyens de Serbie en 2011 (Illustration 11, p. 149). Les répondants ont bien la liberté de répondre ce qu'ils souhaitent à ces questions ; on imagine toutefois que la présentation du formulaire suggère une adéquation entre appartenance nationale, langue maternelle et religion.

Le recensement des langues maternelles soulève plusieurs problèmes. Premièrement, l'idée même de catégoriser et compter des langues fait face aux mêmes difficultés que celle de dénombrer les groupes ethniques. Les langues ne sont pas des objets naturels, immuables,

---

239 « Dr Čiplić je na konferenciji za štampu 12. marta 2010. izjavio da Jugosloveni ne mogu imati status nacionalne manjine niti svoj savet, „jer im nedostaju jezik, pismo i književnost“ [...] Jugosloveni svoj jezik nazivaju srpsko-hrvatskim ili hrvatsko-srpskim, imaju dva pisma, latinicu i ćirilicu, i vrhunsku književnost stvaranu upravo na tom jeziku. Stvaraoci koji su se izjašnjavali kao nacionalno deklarirani Jugosloveni dobijali su najveća priznanja za svoj doprinos svetskoj kulturi, uključujući tu i Nobelovu nagradu. » ([http://cdcs.org.rs/index.php?option=com\\_content&task=view&id=424&Itemid=33](http://cdcs.org.rs/index.php?option=com_content&task=view&id=424&Itemid=33)) (dernièrement consulté le 10.10.2015)

240 Ce qui n'est pas le cas dans tous les recensements ; parfois une seule question est posée, les autres déduites (par exemple, quelqu'un ayant pour langue maternelle le hongrois sera classé comme Hongrois).

aux frontières fixes et facilement identifiables. Ainsi, le choix même des catégories de langues qui sont comptées dans le recensement pose problème, et résulte de contraintes tant pratiques — on ne peut pas tout compter — qu'idéologiques (au sujet du problème de la catégorisation des langues et de ses enjeux idéologiques, nous renvoyons à Trimaille & Matthey, 2013). Bien que les répondants aient la liberté de déclarer la langue maternelle de leur choix (question ouverte), seules les langues qui « existent » — c'est-à-dire celles qui font l'objet d'une reconnaissance officielle — sont effectivement prises en compte. Le cas des langues du domaine serbo-croate illustre ces difficultés de catégorisation (Illustration 12, p.151).

Les changements dans la classification de ces langues suivent approximativement les évolutions quant à la reconnaissance officielle des langues sur le plan politico-institutionnel ; mais aussi l'évolution de la catégorisation des groupes ethnonationaux eux-mêmes. Dans le recensement de 1991, les déclarations serbe, croate, serbo-croate et croato-serbe étaient regroupées dans une catégorie unique. Elles étaient, autrement dit, considérées comme correspondant à une seule et même « langue maternelle ». Un code unique était assigné à ces réponses, de sorte qu'il est actuellement impossible de faire une distinction entre les réponses exactes données par les déclarants. À partir de 2002, cette catégorie est scindée et des codes distincts sont attribués aux réponses serbe et croate. Les réponses serbo-croate et croato-serbe sont respectivement intégrées dans les catégories serbe et croate<sup>241</sup> ; il n'existe donc plus de catégorie « transversale » permettant de désigner les variétés linguistiques sud-slaves centrales dans leur ensemble. De plus, alors que la catégorie « Bosniaques » est ajoutée parmi les appartenances nationales, la catégorie langue maternelle bosnienne fait elle aussi son apparition. La catégorie monténégrin est introduite en 2011, quelques années après la reconnaissance officielle de cette langue par le gouvernement du Monténégro. Et cette même année, on ajoute également la catégorie bunjevac, à la suite d'une revendication émanant des représentants politiques de la minorité nationale des Bunjevci.

	1991	2002	2011
<i>serbe/croate/serbocroate/croatoserbe</i>	6 847 226	—	—
<i>serbe/serbocroate</i>	—	6 620 699	6 330 919
<i>croate/croatoserbe</i>	—	27 588	19 223
<i>bosnien</i>	—	134 749	138 871
<i>bunjevac</i>	—	—	6835
<i>monténégrin</i>	—	—	2 519

source des données du tableau : Recensement de la population de Serbie (2011), 2013 : 16

**Illustration 12 — tableau — Langues maternelles sud-slaves centrales en Serbie de 1991 à 2011**

241 Cette nouvelle catégorisation se prête encore à discussion, car répondre serbo-croate (et non serbe) est chargé de sens. Ces deux réponses n'ont pas nécessairement la même valeur au yeux des locuteurs.



Le deuxième problème posé par le recensement des langues maternelles — et par l'interprétation des résultats obtenus par ce type d'opération — est lié à la notion même de « langue maternelle ». Les difficultés théoriques posées par la notion sont d'autant plus saillantes dans les contextes, tels que celui de la région de Bačka par exemple, qui sont caractérisés par une très forte mixité ethnolinguistique et par de nombreux phénomènes de contact de langues.

La définition donnée par les recenseurs est la suivante :

« [...] par langue maternelle on entendait la première langue qu'un individu a appris à parler dans sa petite enfance, ou la langue que l'individu considère comme maternelle dans le cas où plusieurs langues sont parlées dans le foyer<sup>242</sup> » (Recensement de la population de Serbie (2011), 2013 : 13)

Comme le montre Ranko Bugarski, la notion de langue maternelle est bâtie sur une idéologie monolingue, c'est-à-dire sur la croyance que « chaque individu n'acquiert primordialement qu'une seule langue et grandit avec elle comme sa langue maternelle<sup>243</sup> » (2003 : 113). C'est d'ailleurs, comme le souligne le sociolinguiste serbe, ce que suggère la métaphore même de langue « maternelle » : « tout comme chaque individu n'a qu'une seule mère, de même, bien sûr, il n'a aussi qu'une seule langue maternelle, et on sait exactement laquelle.<sup>244</sup> » (2003 : 115). Dans la pratique, toutefois, il s'avère que la langue maternelle ne coïncide pas nécessairement avec la langue de la mère (elle peut être celle du père ou d'une tierce personne) et ne correspond d'ailleurs pas toujours à la première langue acquise par l'individu (il peut s'agir de la langue dominante dans le milieu social, de celle transmise par l'institution scolaire, etc.). En tous cas, nous pouvons dire que le choix ne va pas nécessairement de soi pour les personnes plurilingues (au sujet de la notion de langue maternelle en contexte plurilingue, voir aussi Calvet, 1999b : 98-103 ; au sujet des métaphores de l'expression « langue maternelle », voir Tabouret-Keller, 2004).

Comme nous le verrons plus tard à travers l'exemple des Bunjevci de Bačka, il existe aussi la possibilité de considérer comme langue maternelle la langue du peuple, cette dernière n'étant d'ailleurs pas nécessairement parlée par le déclarant lui-même. Cette option est mise en avant de manière plus ou moins explicite tant par la présentation même du formulaire de recensement (où appartenance nationale et langue maternelle figurent parmi les « caractéristiques ethniques ») qu'à travers les affiches et prospectus de propagande émanant des institutions minoritaires (Illustration 24 et Illustration 25, p. 230). Comme l'explique Tabouret-Keller (1997 : 14), il s'agit là d'une des « dérives » assez fréquentes de l'expression « langue maternelle » : de l'idée d'une langue maternelle comme langue transmise par la mère

---

242 « [...] под матерњим језиком подразумевао се језик који је неко лице научило да говори још у најранијем детињству, односно језик који лице сматра својим матерњим ако се у домаћинству говори више језика. » (Recensement de la population 2011, Livre 4, Belgrade 2012)

243 svaki čovek primamo usvaja samo jedan jezik i odrasta s njim kao maternjim

244 kao što svaki čovek ima samo jednu majku, tako, valjda, ima i samo jedan maternji jezik, i tačno se zna koji

à son enfant, on passe à celle de la langue comme propriété innée de l'individu, puis, « [d]e cette propriété innée de l'individu, il est facile de passer à la conception de la langue comme propriété innée d'une communauté. Des attributs émotifs tels que la maternité ou la pureté se trouvent alors transférés à la communauté. »

#### 4.1.2. La structure ethnonationale de la population de Serbie en 2011

##### Les appartenances nationales déclarées

Selon les résultats du recensement de 2011 (Recensement de la population de Serbie, 2013), la population minoritaire (toutes appartenances nationales confondues) représente près de 13 % de la population totale de Serbie (7 186 862 habitants), soit pas loin d'un million de personnes. Plus de vingt communautés nationales sont dénombrées (Illustration 13). À côté des Serbes, qui représentent environ 83 % de la population, les communautés nationales les plus nombreuses sont les Hongrois (253 899), les Roms (147 604) et les Bosniaques (145 278). Les Hongrois et les Bosniaques peuvent être considérés comme des minorités « compactes » sur le plan de leur répartition géographique. Les premiers sont essentiellement présents dans la province de Voïvodine ; les seconds, dans la région du Sandžak, au sud-ouest de la Serbie. Les Roms, au contraire, sont dispersés dans diverses régions de Serbie.

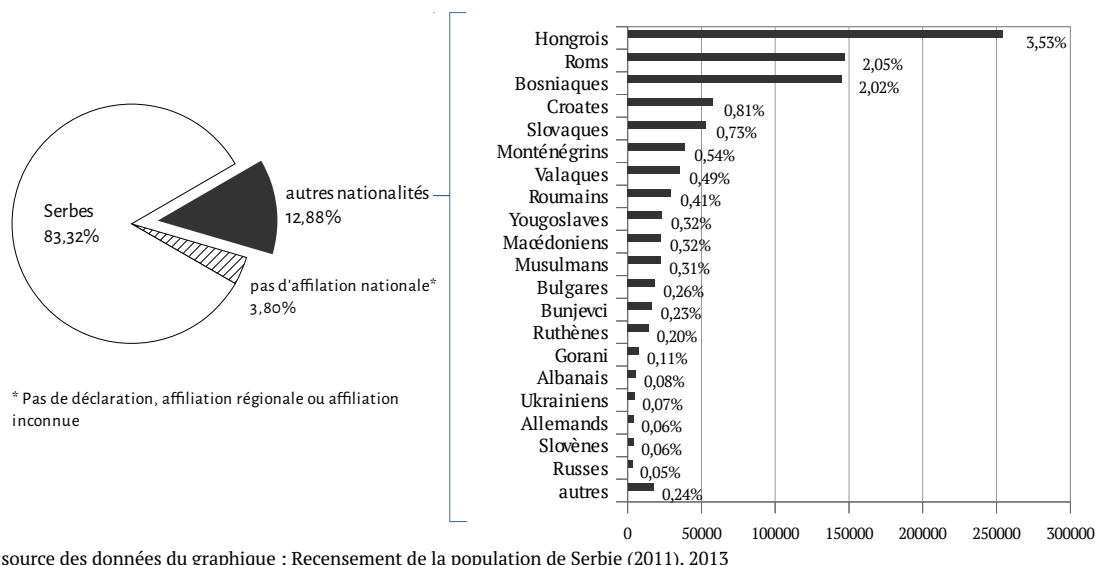
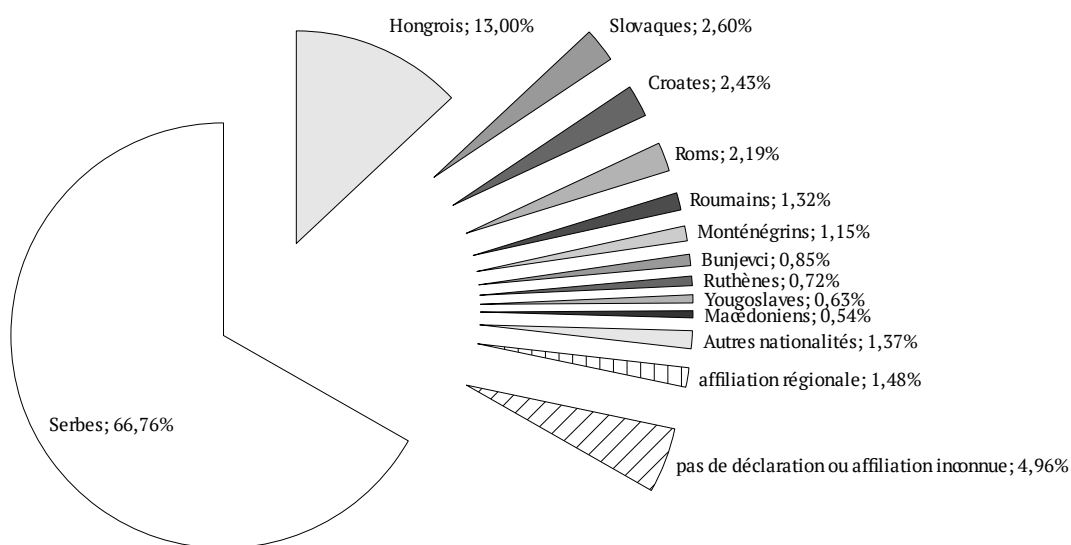


Illustration 13 — graphique — Structure ethnonationale de la Serbie en 2011

Plus de la moitié de la population minoritaire de Serbie réside dans la Province de Voïvodine. Selon les résultats du recensement de 2011 (Recensement de la population de Serbie, 2013), seulement 66,76 % de la population de la Province (qui représente 1 931 809 personnes, soit 27 % de la population totale du pays) se sont déclarés d'appartenance nationale serbe. Toutes

les communautés nationales susmentionnées y sont représentées, dans des proportions variables (Illustration 14). C'est là que vit la majorité des Hongrois, des Croates, des Slovaques, des Monténégrins, des Roumains, des Bunjevci, des Yougoslaves, des Allemands, des Ruthènes et des Ukrainiens.

En outre, plus de la moitié des citoyens de Serbie qui se sont déclarés yougoslaves, qui ont répondu en termes d'« affiliation régionale », ou qui n'ont pas donné de réponse à la question concernant l'appartenance nationale, résident dans cette province. Cela témoigne de la complexité de la question des identifications ethnonationales dans cette région marquée par une très forte pluralité et mixité.



source des données : Office de la Statistique de la République de Serbie (Recensement de la population de Serbie (2011), 2013)

**Illustration 14 — graphique — Structure ethnonationale de la Voïvodine en 2011**

### **Correspondance entre les déclarations des appartenances nationales et des langues maternelles**

Lors du recensement de 2011, 98,2 % de la population de Serbie déclarent une langue maternelle (0,7 % ne fait pas de déclaration, 1,1 % déclare une langue « inconnue »). La langue serbe est largement dominante du point de vue du nombre de locuteurs-déclarés : 88 % de la population totale de Serbie et 77 % de la population de la province de Voïvodine disent être de langue maternelle serbe. Le hongrois, le bosnien, le rom, le slovaque, le valaque, le roumain, le croate, le bulgare et le macédonien constituent les principales langues minoritaires déclarées comme « maternelles » sur le territoire de Serbie. Le tableau ci-après (Illustration 15, p. 155) indique les dix premières langues, selon le nombre de locuteurs-déclarés, dans la République de Serbie dans son ensemble et dans la Province de Voïvodine.

Il est important de noter qu'une grande partie des langues minoritaires mentionnées dans le tableau sont majoritairement parlées en Voïvodine. En effet, la majorité des personnes déclarant comme langue maternelle le hongrois (99 %), le slovaque (96 %), le roumain (83 %), le ruthène (98 %), le croate (76 %) et le bunjevac (99,8 %) vivent dans cette province (Recensement de la population de Serbie, 2013).

République de Serbie <i>langues maternelles (nbr. de locuteurs – % de la pop.)</i>	Province de Voïvodine <i>langues maternelles (nbr. de locuteurs – % de la pop.)</i>
1. serbe (6 330 919 – 88,1 %)	1. serbe (1 485 791 – 76,9 %)
2. hongrois (243 146 – 3,4 %)	2. hongrois (241.164 – 12,5 %)
3. bosnien (138 871 – 1,9 %)	3. slovaque (47 760 – 2,5 %)
4. rom (100 668 – 1,4 %)	4. rom (27 430 – 1,4 %)
5. slovaque (49 796 – 0,7 %)	5. roumain (24 133 – 1,2 %)
6. valaque (43 095 – 0,6 %)	6. croate (14 576 – 0,8 %)
7. roumain (29 075 – 0,4 %)	7. ruthène (11 154 – 0,6 %)
8. croate (19 223 – 0,3 %)	8. bunjevac (6 824 – 0,4 %)
9. bulgare (13 337 – 0,2 %)	9. albanais (3 844 – 0,2 %)
10. macédonien (12 706 – 0,2 %)	10. macédonien (3 694 – 0,2 %)

source des données du tableau : Recensement de la population de Serbie (2011), 2013 : 16

#### Illustration 15 – tableau – Principales langues maternelles en Serbie et en Voïvodine (2011)

Le croisement des données concernant l'appartenance nationale avec celles concernant la langue maternelle permet d'évaluer dans quelles mesures les personnes s'identifient avec la langue du groupe ethnonational dont elles se déclarent membres<sup>245</sup>. Đurić et al (2014 : 159) utilisent la notion d'« ethnophonie » (*etnofonija*) – ou, à l'inverse, d'« alterophonie » (*alterofonija*) – pour désigner la coïncidence – ou l'écart – des déclarations concernant l'appartenance ethnonationale et la langue maternelle. Dans le premier cas, les individus déclarent comme langue maternelle la langue *ethnique* ou la langue de leur groupe d'appartenance ethnonationale (par exemple : se déclarer Hongrois, de langue maternelle hongroise). Dans l'autre, les individus déclarent comme langue maternelle la langue d'un *autre* groupe ethnonational (par exemple : se déclarer Hongrois, de langue maternelle serbe).

Les résultats du recensement de 2011 montrent, de manière générale, un très fort niveau d'ethnophonie (Đurić et al., 2014). En Serbie, 6 600 320 personnes – soit 92 % de la

245 Les données présentées ici sont extraites des résultats du recensement de la population de Serbie de 2011, notamment du document (format .xls) croisant les données concernant la déclaration de la langue maternelle et de l'appartenance nationale – Office de la statistique de la République de Serbie, *Republički zavod za statistiku* : « La population selon l'appartenance nationale et la langue maternelle » (*Stanovništvo prema nacionalnoj pripadnosti i maternjem jeziku*), en ligne : [http://popis2011.stat.rs/?page\\_id=2162](http://popis2011.stat.rs/?page_id=2162) (dernièrement consulté le 10.10.2015)

population totale<sup>246</sup> — déclarent une appartenance nationale et une langue maternelle en correspondance.

Cependant, Đurić et al (2014) soulignent, d'une part, qu'il n'existe d'ethnophonie parfaite chez aucun des groupes nationaux de Serbie et, d'autre part, que le niveau d'ethno/altérophonie varie sensiblement d'un groupe à l'autre<sup>247</sup>. Le groupe national majoritaire, les Serbes, montre un très haut niveau d'ethnophonie : plus de 99 % des personnes qui se déclarent d'appartenance nationale serbe se déclarent aussi de langue maternelle serbe. C'est également le cas des groupes minoritaires numériquement importants et denses : plus de 85 % des Bosniaques, des Slovaques, des Hongrois et des Roumains déclarent leur langue maternelle en accord avec leur appartenance nationale. En revanche, seulement 46 % des Macédoniens déclarent le macédonien comme langue maternelle, seulement 42 % des Slovènes déclarent la langue slovène, 36 % des Bunjevci la langue bunjevac, 29 % des Croates la langue croate, 6 % des Monténégrins la langue monténégrine, etc.

Dans les cas d'altérophonie, l'« autre » langue déclarée est très souvent la langue dominante, la langue de l'État, le serbe. Si 83 % de la population de Serbie se déclarent d'appartenance nationale serbe, 88 % déclarent le serbe comme langue maternelle. En effet, le serbe est également la langue maternelle de 30 % des Roms, de 92 % des Monténégrins, de 74 % des Yougoslaves, de 75 % des Musulmans, et de plus de 50 % des Bunjevci, des Croates, des Macédoniens, des Allemands, des Slovènes et des Ukrainiens. De plus, la plupart des personnes qui ont fait le choix de ne pas déclarer d'appartenance nationale, ou qui ont déclaré une appartenance régionale, ont déclaré le serbe comme langue maternelle.

---

246 Cela correspond à 96 % de la population qui a effectivement fait la déclaration de son appartenance nationale et de sa langue maternelle.

247 Ici, nous utilisons mot « groupe » dans le sens statistique.

## 4.2. La protection des minorités nationales en Serbie

Dans le deuxième point de ce chapitre, nous allons présenter le fonctionnement et les enjeux du système de protection des minorités nationales (et linguistiques) en Serbie.

### 4.2.1. « Nations » et « nationalités » en Yougoslavie

Afin de comprendre l'émergence du modèle contemporain de gestion des minorités nationales en Serbie, il nous semble important de faire un petit rappel sur le fonctionnement de modèle yougoslave.

Dans la République Fédérale Socialiste de Yougoslavie, une distinction est faite entre les notions de *narod* — nation ou peuple — et *narodnost* — nationalité<sup>248</sup>. Les deux termes sont à distinguer de la notion de « citoyenneté » (*državljanstvo*). Ils dénotent des appartenances ethnonationales.

La distinction entre ces deux catégories de citoyens suit le modèle de la doctrine soviétique qui distingue « nations » et « nationalités » tout en les regroupant sous le label commun de « peuple soviétique ». Cependant, selon Garde (2004a : 102-104), « s'il y a un "peuple soviétique", il n'existe que des peuples de Yougoslavie, au pluriel [...] La fiction du "peuple yougoslave" unique, qui en fait avait servi de paravent à l'hégémonie serbe, est abandonnée. Jamais plus cette expression ne sera employée ainsi, au singulier. »

La Yougoslavie est ainsi conçue comme l'union de six peuples sud-slaves (les Serbes, les Croates, les Slovènes, les Monténégrins, les Macédoniens et les Musulmans<sup>249</sup>), et d'un certain nombre de groupes ethnonationaux, n'ayant pas le statut de peuples (ou nations), mais celui de « nationalités ». Les Albanais et les Hongrois sont les plus nombreux, mais on compte également des Tsiganes, des Turcs, des Slovaques, des Roumains, des Bulgares, des Valaques, des Ruthènes, etc. La distinction nations-nationalités n'a aucun lien avec le poids numérique des groupes nationaux ; ainsi, les Albanais sont considérés comme une « nationalité » alors qu'ils sont bien plus nombreux que les Monténégrins ou les Macédoniens.

La différence majeure entre ces deux catégories est que les « peuples » peuvent prétendre à une République au sein de la Fédération. La Fédération compte six Républiques — la Slovénie, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Macédoine —, ainsi que deux

---

248 La terme *narod* serait plus fidèlement traduit en français par la notion de *peuple* que celle de *nation* (qui a d'ailleurs son équivalent *nacija* en serbe). De même, le terme « *narodnost* », dérivé du mot *narod*, ne trouve pas non plus une traduction fidèle dans la notion de *nationalité*. Toutefois, il est difficile de le traduire autrement en français.

249 Les Musulmans ont été reconnus comme « peuple » à la fin des années 1960.

Provinces — la Voïvoidine et le Kosovo — rattachées à la Serbie mais bénéficiant d'un large degré d'autonomie (notamment à partir de 1974). Dans les faits, aucun des six peuples n'est parfaitement concentré à l'intérieur des frontières d'une République, et aucune des Républiques n'est parfaitement homogène sur le plan de la composition ethnonationale de sa population.

La Constitution de 1974 définit les nations et les nationalités de Yougoslavie comme égales en droit (*ravnopravni*). Les nationalités se voient ainsi accorder un certain nombre de droits (droit à l'enseignement dans leur langue, droit à l'usage de leur langue dans les sphères publiques et administratives, droit à la formation d'associations et d'organisations culturelles, etc.). Les langues des nations et des nationalités sont également considérées comme égales sur le plan de leur utilisation officielle.

« **Article 246.** Sur le territoire de Yougoslavie, les langues des peuples et des nationalités sont égales en droit. Dans la République Socialiste Fédérale de Yougoslavie, les langues des peuples et les langues des nationalités sont en usage officiel [...]»<sup>250</sup> (Constitution Yougoslavie, 1974)

Les nationalités sont égales aux nations en ce qui concerne le droit de participer à la vie publique et politique de l'État. Elles sont ainsi représentées, de manière proportionnelle grâce à un système de quotas, dans les différentes organisations politiques — avant tout au sein du parti communiste — et à tous les niveaux du gouvernement (communes, provinces autonomes, républiques et fédération). Les nationalités étaient essentiellement présentes au niveau local et provincial.

Comme nous l'avons vu (voir p. 132), le système yougoslave — à l'image du système soviétique, est bâti sur une alliance entre ethnonationalisme et communisme (Lukic, 2003) ; c'est l'idée d'une société structurée en groupes ethnonationaux « égaux » qui domine. L'ethnicité fonctionne comme un principe fondamental d'organisation de la vie politique et sociale du pays (Gossiaux, 2002), mais, dans un même temps, les modalités d'existence publique et politique des groupes ethnonationaux sont réduites à la doctrine « fraternité et unité » (*bratstva i jedinstva*) et les initiatives en faveur de la reconnaissance et de la protection de minorités nationales prennent place dans le cadre exclusif du Parti communiste, qui monopolise le pouvoir politique.

« La protection des minorités ethno-culturelles est fondée sur le principe de fraternité et d'unité des nations et des nationalités yougoslaves et sur une politique de relation de bon voisinage. Les faiblesses de cette approche étaient dans la nature du modèle quasi-socialiste d'organisation étatique et sociale, dans lequel toutes les décisions étaient faites dans le cercle étroit du parti communiste. »<sup>251</sup> (Bašić, 2007 : 183)

---

250 « Ravnopravni su jezici naroda i narodnosti i njihova pisma na teritoriji Jugoslavije. U Socijalističkoj Federativnoj Republici Jugoslaviji su u službenoj upotrebi jezici naroda, a jezici narodnosti (...) »

251 « Zaštita identiteta etno-kulturnih manjina zasnovana je na sintagmi o bratstvu i jedinstvu jugoslovenskih naroda i narodnosti i politici dobrosusedskih odnosa. Slabosti ovog pristupa bile su u prirodi kvazisocijalističkog modela državnog i društvenog ustrojstva u kojem su sve odluke kreirane u uskom krugu

#### 4.2.2. Les enjeux post-yougoslaves et la décennie 1990-2000 en Serbie

Avec la chute de la Yougoslavie communiste, l'espace politique et social est complètement transformé, d'une part avec le passage d'un système politique monopartiste à un système multipartiste, d'autre part avec les changements de frontières et l'accession à l'indépendance des différentes républiques.

Jusqu'à la fin des années 1980, la vie politique de l'État était organisée, comme nous l'avons vu, autour d'un parti unique — la Ligue des communistes — qui concentrait tout le pouvoir. Le passage du monopartisme au multipartisme a déclenché un processus d'ethnisation de la politique et a donné la possibilité aux minorités nationales de s'établir en tant qu'acteurs politiques (Bašić & Crnjanski, 2006). Comme l'explique Gossiaux (1996 : 839 ; 2002 : 102), l'ethnicité fonctionnait déjà en Yougoslavie comme un « principe prégnant de structuration sociale ». Au moment de l'instauration du multipartisme, l'espace politique est reconfiguré en regard de ce même principe.

« Lors du changement de régime, les partis nécessaires au jeu démocratique se sont naturellement formés sur cette base, décalquant, en l'absence d'autres modèles de classement politique, la plus immédiatement perceptible des divisions préexistantes. » (Gossiaux, 2002 : 102)

N. Ragaru (2007) met en évidence ce phénomène, commun aux sociétés post-communistes, dans des termes similaires :

« Dans toutes les sociétés post-communistes, l'introduction des nouvelles règles de concurrence politique a entraîné des processus très dynamiques d'émergence partisane, couplés à un redécoupage des clivages saillants à la faveur duquel les lignes de démarcation "ethniques" se sont plus ou moins institutionnalisées sous la forme de partis politiques. » (Ragaru, 2007 : 7)

Elle introduit toutefois dans son explication un deuxième facteur non-négligeable qui contribue à ce qu'elle appelle la « politisation des identités » (Ragaru, 2007) : l'influence des institutions internationales (OSCE, Conseil de l'Europe, Union Européenne) chez lesquelles la question minoritaire est « promue à l'ordre du jour ». Selon l'auteur, « les mobilisations identitaires ont acquis une légitimité renforcée dans l'arène internationale, ce qui a également facilité leur déploiement sur les scènes politiques locales » (Ragaru, 2007 : 7).

En Serbie, une multitude de partis politiques nationaux, défendant les droits de groupes nationaux particuliers, se substitue au parti communiste unique. Dès 1990, les Hongrois et les Bosniaques fondent leurs propres partis politiques : la *Communauté démocratique des Hongrois de Voïvodine (Demokratska zajednica vojvođanski Mađari)* et le *Parti de l'Action Démocratique (Stranka Demokratske Akcije)*. Comme nous l'avons vu précédemment (voir p. 153), ces deux minorités sont parmi les plus importantes sur le plan numérique et ont

---

komunističke partije. »



l'avantage d'être géographiquement concentrées, respectivement, en Voïvodine et dans la région du Sandžak (où elles sont majoritaires dans certaines localités). Leur action politique a ainsi une influence non négligeable sur la vie politique du pays, notamment au niveau régional. La même année, les Croates résidant en Serbie fondent également un parti politique : la *Ligue démocratique des Croates de Voïvodine (Demokratski Savez Hrvata u Vojvodini)*, dont l'influence politique sera limitée par l'émigration massive des Croates de Serbie dans les années 1990. Aujourd'hui, la Serbie compte environ une centaine de partis politiques, dont plus de la moitié défendent les droits de groupes nationaux spécifiques<sup>252</sup>.

L'accession à l'indépendance des anciennes républiques fédérées induit un fort changement sur le plan de la catégorisation des groupes ethnonationaux. L'opposition entre « peuples » (*narodi*) et « nationalités » (*narodnosti*), telle qu'elle était conçue dans l'ancienne fédération, n'est plus pertinente désormais. Chaque État indépendant se revendique comme l'État d'une nation particulière, bien que, dans les faits, les frontières administratives soient loin de correspondre à la répartition territoriale des groupes nationaux. Aucun des États ne peut se targuer d'être nationalement/ethniquement homogène, ni même de contenir au sein de ses frontières l'intégralité de la nation à laquelle il prétend. Ainsi, de « nouvelles » minorités font leur apparition : les « peuples » (*narodi*) de l'ex-Yougoslavie deviennent « minorités nationales » sur les territoires extérieurs à leur État de référence. Les Serbes deviennent ainsi une minorité en Croatie, tout comme les Croates en Serbie. Sur le plan glottopolitique, l'unité de la langue serbo-croate ou croato-serbe est définitivement oubliée et la tendance va vers la rigidification des normes des langues désormais « nationales » ; le croate devient donc langue minoritaire en Serbie, tout comme le serbe en Croatie. Comme le montrent Brubaker (1995) et Muś & Korzeniewska-Wiszniewska (2013), la question des minorités nationales, dans les pays ex-yougoslaves, dépasse de loin le cadre de la politique interne ; elle constitue un véritable enjeu de politique internationale. Les différents États, clamant qu'une partie de « leur » nation réside sur le territoire d'un autre, sont engagés dans une relation d'interdépendance et d'influence, qui se traduit par des luttes de pouvoir.

Dans ces conditions, la question des minorités nationales devient un des enjeux politiques et sociaux fondamentaux des pays ex-yougoslaves. Selon Vujačić (2012), l'élaboration d'une politique pertinente à l'égard des minorités nationales, ainsi que des moyens et instruments nécessaires à sa mise en œuvre, est incontournable pour assurer la stabilité politique et la démocratisation de la Serbie.

« La question minoritaire a été la base de tous les conflits et les guerres dans cet espace, ce qui montre l'importance d'une politique minoritaire adéquate dans les pays de cette région

---

252 Le registre des partis politiques de Serbie est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mduls.gov.rs/latinica/dokumenta-politicke-stranke.php> (dernièrement consulté le 10.10.2015)

et qu'il s'agit d'un des enjeux sociaux et politiques clés des pays des Balkans occidentaux.<sup>253</sup> »  
(Vujačić, 2012 : 150-151)

Il faudra cependant attendre les années 2000 pour que la Serbie mette en place des mesures (en premier lieu, juridiques) visant à donner des réponses à cette question.

Entre 1990 et 2000, la Serbie traverse une phase de « transition rétrograde » (Vujačić, 2012) qui n'est pas sans répercussions sur les rapports entre majorité (serbe) et minorités. Slobodan Milošević, qui était déjà à la tête de la Ligue des Communistes de Serbie, est élu président de la Serbie en 1989, de la République Fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) en 1997. La politique en place est centrée sur la mobilisation nationaliste, l'autonomie des provinces de Voïvodine et du Kosovo est réduite (Constitution de 1990), et le pays est en état de guerre constant (avec les pays voisins dans un premier temps, puis au Kosovo). Pendant cette décennie, le pays connaît un fort isolement sur le plan des relations internationales ; il subit l'intervention militaire de l'OTAN et nombre de sanctions émanant de la communauté internationale. Sur le plan économique, le pays va vers sa ruine et on constate une paupérisation générale de la population. Sur le plan social, le climat n'est pas favorable à la cohabitation paisible des différentes communautés ethnonationales du pays, et les tensions interethniques s'accroissent considérablement. Les droits des minorités nationales sont toujours officiellement reconnus dans la Constitution de 1990, mais — dans la pratique — les mécanismes permettant leur mise en œuvre ne fonctionnent plus. La situation des minorités nationales vivant en Serbie se détériore de manière générale.

« Au cours de la neuvième décennie du 20<sup>e</sup> siècle, les moyens de financement des organisations et des institutions minoritaires, qui dans le système d'administration publique étaient responsables de la réalisation de leurs droits, sont coupés. En même temps, l'ethnisation de la politique et le populisme, utilisés par le gouvernement de l'époque comme technique de mobilisation des électeurs, et les conflits avec les pays voisins, ont causé, outre le sentiment général d'insécurité chez les citoyens et d'exacerbation de la distance, l'animosité et la méfiance entre les communautés ethniques du pays.<sup>254</sup> » (Bašić & Crnjanski, 2006: 30)

---

253 « Manjinsko pitanje je ležalo u podlozi svih sukoba i ratova na ovom prostoru, što sve pokazuje koliki je značaj adekvatne manjinske politike u zemljama regiona i da je to jedno od ključnih društvenih i političkih pitanja država Zapadnog Balkana. »

254 « Tokom devete decenije XX veka razorene su osnove finansiranja manjinskih matrica i udruženja, kao i institucija koje su u sistemu javne uprave bile nadležne za ostvarivanje njihovih prava. Istovremeno etnifikacije politike i populizam koji je tadašnja vlast koristila kao tehniku mobilizacije birača, te sukobi sa susedima, usloveli su pored osećanja opšte nesigurnosti građana i sve veću distancu, animozitete i nepoverenje između etničkih zajednica u zemlji »

#### 4.2.3. La refonte du système de protection des minorités nationales dans les années 2000

En octobre 2000, l'Opposition démocratique (*Demokratska opozicija Srbije*) accède au pouvoir et Vojislav Koštunica est élu président de la fédération. Cette date marque un profond changement sur le plan des orientations politiques de la Serbie. Le pays amorce un processus de transition économique et politique qui sera caractérisé par une rupture progressive vis-à-vis du système précédent<sup>255</sup>.

Avant tout, le pays sort de l'isolement et met en œuvre des moyens nécessaires à son intégration à la communauté internationale. La Serbie adhère ainsi aux recommandations émanant des instances internationales en ce qui concerne les droits de l'homme et des minorités (Nations Unies, Conseil de l'Union Européenne, UNESCO, OSCE). Elle signe et ratifie notamment la *Convention-cadre pour la protection des minorités* (en 2001) et la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (en 2006).

À l'heure actuelle, trois actes fondamentaux définissent le statut et les droits des minorités nationales en Serbie : la Constitution du pays (Constitution Serbie, 2006), la *Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales (Zakon o zaštiti prava i sloboda nacionalnih manjina)* (Loi serbe sur les minorités nationales, 2002) et la *Loi sur les conseils nationaux des minorités nationales (Zakon o nacionalnim savetima nacionalnih manjina)* (Loi serbe sur les conseils nationaux, 2009). Les minorités nationales se voient entre autre garantir le droit à l'« autonomie culturelle » à travers la possibilité de constituer un « Conseil national ». D'autres lois viennent compléter ces trois actes, comme par exemple la *Loi sur l'usage officiel des langues et des alphabets (Zakon o službenoj upotrebi jezika i pisama)* (Loi serbe sur les langues et alphabets, 1991). Au niveau de la province de Voïvodine, les droits des minorités nationales sont essentiellement garantis par le Statut de la province (*Statut Autonome Pokrajine Vojvodine*) (Statut Voïvodine, 2009).

La *Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales* constitue en quelque sorte l'implémentation des principes de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe dans le système juridique serbe. La loi a été mise en place en 2002 dans la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ; elle reste valide à ce jour en Serbie.

La définition du terme « minorité nationale » est fondée sur l'identification de critères « objectifs » — la minorité nationale doit posséder des particularités distinctives vis-à-vis de la majorité : langue, culture, traditions, religion —, d'une part, et un critère « subjectif » — les membres de la minorité nationale doivent manifester le désir de préserver leur identité commune (et distincte de celle de la majorité) —, d'autre part. De plus, il faut que le groupe en

---

255 Nous n'abordons ici que les aspects liés à la reconnaissance et à la protection des minorités nationales en Serbie. Pour une vision plus détaillée du processus de transition post-yougoslave de la Serbie, nous renvoyons le lecteur au chapitre de K. Djordjević (2005).

question se considère en termes « national » ou « ethnique » (comme peuple, communauté ou groupe national ou ethnique, ou nationalité). La définition exclut les groupes nationaux ou ethniques qui ne peuvent pas attester de leur autochtonie sur le territoire de l'État. Autrement dit, lesdites « nouvelles » minorités, telles que, par exemple, les Chinois en Serbie, ne peuvent pas bénéficier du statut de « minorité nationale ».

« **Article 2.** Est minorité nationale, au sens de cette loi, tout groupe de citoyens de la République fédérale de Yougoslavie, qui est suffisamment représentatif sur le plan numérique bien qu'il représente une minorité sur le territoire de la République fédérale de Yougoslavie, qui appartient à un des groupes de population qui sont en lien étroit et de longue durée avec le territoire de la République fédérale de Yougoslavie, et qui possède des caractéristiques telles que la langue, la culture, l'appartenance nationale ou ethnique, l'origine ou la religion par lesquels il diffère de la majorité de la population, et dont les membres expriment le désir commun de préserver leur identité commune, englobant la culture, les traditions, la langue ou la religion.

Seront considérés comme minorités nationales, au sens de cette loi, tous les groupes de citoyens qui s'appellent ou se définissent comme peuples, communautés nationales et ethniques, groupes nationaux et ethniques, nationalités, et qui remplissent les conditions du paragraphe 1 du présent article.<sup>256</sup> » (Loi sur la protection des minorités, 2002)

La loi assure aux minorités nationales les droits minimaux définis par le Conseil de l'Europe ; elle garantit — entre autres :

- *le droit d'avoir et d'utiliser publiquement et officiellement leurs symboles nationaux (la présence des symboles de la République à côté des symboles de la minorité nationale restant obligatoire dans les manifestations officielles) ;*
- *le droit d'exprimer librement, de préserver et développer leur culture et leurs traditions, et le droit de fonder des organisations, sociétés et associations qui œuvrent dans cet objectif ;*
- *le droit d'utiliser librement leur langue maternelle dans les sphères privées et publiques, et le droit à l'usage officiel de leur langue (la langue devient officielle dans les communes où la minorité représente au moins 15 % de la population ; les minorités représentant au moins 2 % de la population totale du pays ont le droit de s'adresser aux organes du gouvernement dans leur langue maternelle) ;*
- *le droit — s'il y a un nombre d'élèves suffisant — d'être scolarisés dans leur langue maternelle (l'enseignement de la langue serbe et de l'alphabet cyrillique restant obligatoire) ;*
- *le droit à l'information en langue maternelle (dans les programmes radiophoniques et télévisuels du service public).*

---

256 « Nacionalna manjina u smislu ovog zakona je svaka grupa državljana Savezne Republike Jugoslavije koja je po brojnosti dovoljno reprezentativna, iako predstavlja manjinu na teritoriji Savezne Republike Jugoslavije, pripada nekoj od grupa stanovništva koje su u dugotrajnoj i čvrstoj vezi sa teritorijom Savezne Republike Jugoslavije i poseduje obeležja kao što su jezik, kultura, nacionalna ili etnička pripadnost, poreklo ili veroispovest, po kojima se razlikuje od većine stanovništva, i čiji se pripadnici odlikuju brigom da zajedno održavaju svoj zajednički identitet, uključujući kulturu, tradiciju, jezik ili religiju. Nacionalnim manjinama u smislu ovog zakona smatraće se sve grupe državljana koji se nazivaju ili određuju kao narodi, nacionalne i etničke zajednice, nacionalne i etničke grupe, nacionalnosti i narodnosti, a ispunjavaju uslove iz stava 1 ovog člana. »

L'attitude de la Serbie vis-à-vis des minorités nationales est exposée parmi les grands principes constitutionnels (première partie de la Constitution de 2006). L'État s'engage à assurer la protection des minorités nationales dans le but qu'elles préservent leur identité.

« **Article 14.** La République de Serbie protège les droits des minorités nationales. L'État assure une protection particulière aux minorités nationales afin qu'elles bénéficient d'une complète égalité et préservent leur identité.<sup>257</sup> » (Constitution Serbie, 2006)

Au sein de la deuxième partie de la Constitution, concernant les droits de l'homme et des minorités, une sous-partie est consacrée aux « droits des membres des minorités nationales ». Ces derniers se voient notamment reconnaître le « droit à l'autonomie » (*pravo na samoupravu*) pour ce qui est de la préservation et du développement de leurs « particularités » dans quatre domaines spécifiques : la culture, l'éducation, l'information et l'usage officiel de la langue et de l'alphabet. En vue d'exercer ce droit, les membres des minorités nationales ont la possibilité d'élire un « conseil national ».

« **Article 75.** Les membres des minorités nationales, en plus des droits garantis à tous les citoyens par la Constitution, se voient garantir des droits individuels et collectifs supplémentaires [...]

Par le biais de leurs droits collectifs, les membres des minorités nationales, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants, participent à la prise de décision ou décident indépendamment de certaines questions relatives à leur culture, l'éducation, l'information et l'usage officiel de la langue et de l'alphabet, conformément à la loi.

En vue d'exercer leur droit à l'autonomie dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'information et de l'usage officiel de la langue et de l'alphabet, les membres des minorités nationales peuvent élire leur conseil national, conformément à la loi.<sup>258</sup> » (Constitution Serbie, 2006)

La *Loi sur les conseils nationaux des minorités nationales* (Loi serbe sur les conseils nationaux, 2009) définit le statut et la structure des conseils nationaux, d'une part, et leurs responsabilités et domaines de compétence, d'autre part.

En termes juridiques, les conseils nationaux sont définis comme des personnes morales. Ils ont un « statut » et sont inscrits dans un registre des conseils nationaux (tenu par le ministère en charge des droits de l'homme et des minorités). Ils comportent entre 15 et 35 membres en fonction du nombre de personnes déclarées appartenir à la minorité nationale lors du

---

257 « Република Србија штити права националних мањина. Држава посебну заштиту националним мањинама ради остваривања потпуне равноправности и очувања њиховог идентитета. »

258 « Припадницима националних мањина, поред парва која су Уставом зајемчена свим грађанима, јемче се додатна индивидуална или колективна права. Путем колективних права припадници националних мањина, непосредно или преко својих представника, учествују у одлучивању или сами одлучују о појединим питањима везаним за своју културу, образовање, обавештавање и службену употребу језика и писма, у складу са законом. Ради остваривања права на самоуправу у култури, образовању, обавештавању, и службеној употреби језика и писма, припадници националних мањина могу изабрати своје националне савете, у складу са законом. »

recensement de la population. Les procédures d'élection des conseils nationaux sont également définis par la loi.

« **Article 2.** Le conseil national représente la minorité nationale dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'information dans la langue de la minorité nationale et de l'usage officiel de la langue et de l'alphabet, il participe au processus de décision ou décide des questions dans ces domaines et fonde des institutions, entreprises et autres organisations dans ces domaines.<sup>259</sup> (Loi sur les conseils nationaux, 2009)

La fonction principale attribuée aux conseils nationaux est de représenter la minorité dans le processus de prise de décision concernant les quatre domaines suivants : la culture, l'éducation, l'information et l'usage officiel de la langue et de l'alphabet. Pour ce faire, la loi définit la structure et l'organisation générale des conseils nationaux. Ils doivent ainsi être composés d'un président, d'un organe exécutif et de quatre commissions (une commission pour chacun des domaines susmentionnés). La loi détaille la démarche à suivre dans le processus de prise de décision et précise les responsabilités des conseils nationaux dans chacun des quatre domaines.

En plus de ce cadre juridique, la République de Serbie signe un certain nombre d'« accords bilatéraux » (*bilateralni sporazumi*) avec ses États voisins (la Hongrie, la Roumanie, la Macédoine, et la Croatie) – qui estiment qu'un certain nombre de leurs co-nationaux résident en Serbie, et sur le territoire desquels résident un certain nombre de Serbes. Les États signataires de ces accords s'engagent à assurer, réciproquement, la protection des conationaux de l'autre État résidant sur leur sol.

#### ***4.2.4. Intégration ou ségrégation, protection ou contrôle des minorités nationales***

Parmi les pays ex-yougoslaves, la Serbie est celui qui est le plus hétérogène sur le plan de sa composition ethnonationale. Comme nous l'avons vu, près de 13 % de la population déclarent appartenir à un groupe national minoritaire (recensement 2011). De plus, plusieurs minorités nationales sont numériquement importantes, géographiquement concentrées et politiquement organisées (les Hongrois de Voïvodine et les Bosniaques du Sandžak). Au moment de la transition socio-politique du pays, à la suite de l'éclatement de la Yougoslavie, la Serbie se trouve dans une position où elle doit donner une réponse à la question des minorités. Le dilemme auquel la Serbie doit faire face correspond à ce que décrit Duchêne (2008) :

---

259 « Национални савет представља националну мањину у области образовања, културе, обавештавања на језику националне мањине и службене употребе језика и писма, учествује у процесу одлучивања или одлучује о питањима из тих области и оснива установе, привредна друштва и друге организације из ових области. »

« Faced with this and dependent on its own nationalist ideologies, the nation-state thus considers minority movements not only as a challenge for the state's homogeneity but also as a real threat to internal peace and stability. The state then finds itself in a series of dilemmas: to recognize minorities, thereby avoiding the specter of separatism, but taking the risk of moving away from the pursuit of national ideals and of creating more radical grievances; or maintaining its homogeneous principles through assimilation, taking the risk of enhancing the separatist movements; or, finally, explicitly promoting "national diversity" pursuing common internationalist objectives. » (Duchêne, 2008 : 16)

La Serbie choisira une alternative entre les deux orientations extrêmes : l'orientation nationale — s'établir comme l'État-nation d'un peuple particulier, les Serbes, et ignorer les revendications émanant des groupes minoritaires —, et l'orientation pluraliste — renoncer à l'idéal nationaliste et s'établir comme un État multiculturel et plurilingue. Dans le contexte social et politique du début des années 2000, ni l'une ni l'autre de ces orientations ne s'avèrent envisageables.

En matière de politique interne, le pays est encore très instable (la situation du Kosovo n'est pas encore réglée, et le Monténégro ne tardera pas à se détacher de la fédération) — trop instable pour arriver à imposer légitimement la première orientation, d'autant plus que certaines minorités nationales bénéficient d'une certaine puissance politique et revendiquent l'extension de leurs droits, voire ont des tendances séparatistes (certains activistes bosniaques envisagent l'autonomie de la région du Sandžak).

En matière de politique externe, la reconnaissance et la protection des minorités constituent également une condition à l'intégration du pays à la communauté internationale, dont il a été isolé au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, la Serbie a des intérêts vis-à-vis des Serbes extraterritoriaux, qui constituent des minorités dans les pays voisins. La protection des minorités nationales peut être envisagée comme une condition de réciprocité ou une « monnaie d'échange » (Pap, 2008 : 335) contre la protection des Serbes par leurs pays de résidence.

Compte tenu de l'histoire du pays et du processus d'ethnisation qu'a traversé la Serbie au cours de la dernière décennie, il semble difficile de rassembler la population autour d'une identité « supra-ethnique » ou de concevoir une identité citoyenne comme dépassement des identités nationales (c'est plus ou moins ce qui était officiellement avancé en Yougoslavie et jusque dans les années 1990).

Dans ce contexte, d'après Bašić (2007), la diversité ethnonationale est appréhendée comme une chose à « contrôler », comme une menace plutôt que comme un atout pour le pays.

« Dans de telles conditions, le multiculturalisme est vécu comme une condition à cause de laquelle personne n'est vraiment heureux et qui devrait être contrôlée par le pays dont

l'épine dorsale est la nation serbe et ses puissantes institutions nationales<sup>260</sup> » (Bašić, 2007 : 188)

Comme le montre Muš & Korzeniewska-Wiszniewska (2013), le modèle de l'« autonomie culturelle » — mis en place dans plusieurs États des Balkans, dont la Serbie — se présente comme une solution permettant avant tout au gouvernement de tenir sous contrôle les revendications minoritaires et de renforcer sa position d'autorité.

Le dilemme auquel fait face la Serbie est clairement perceptible à travers l'ambiguïté apparente du premier article de la Constitution de 2006. Cet article (habilement formulé) laisse un flou quant au principe — « national » ou « civique » — sur lequel s'établit l'État. La République de Serbie y est définie à la fois comme l'État d'une nation particulière (les Serbes) et comme l'État de tous ses citoyens. Par ailleurs, comme nous l'avons vu, les membres des minorités nationales se voient attribuer des droits spécifiques qui s'additionnent aux droits dont bénéficie chaque citoyen.

« **Article 1.** La République de Serbie est l'État du peuple serbe et de tous les citoyens qui y vivent [...]»<sup>261</sup> » (Constitution Serbie, 2006)

La reconnaissance d'un statut spécifique et l'attribution de droits particuliers aux minorités nationales (notamment le droit à l'autonomie culturelle) vont de pair avec la ré-affirmation de la position dominante de la nation serbe. Il y a, d'ailleurs, amalgame entre les symboles de l'État de Serbie et ceux du peuple serbe (article 7). Le drapeau du pays est identique à celui du peuple serbe, et l'hymne officiel du pays entonne : « Dieu sauve, Dieu nourrit les terres serbes et le peuple serbe<sup>262</sup> ».

« **Article 7.** Le drapeau de la République de Serbie existe et s'utilise en tant que drapeau national [du peuple] et drapeau étatique [de l'État] [...] L'hymne de la République de Serbie est le chant solennel "Dieu de Justice" »<sup>263</sup> » (Constitution Serbie, 2006)

Les minorités nationales ont le droit, comme nous l'avons vu, d'avoir et d'utiliser officiellement leurs propres symboles nationaux. Ces symboles doivent obligatoirement être distincts de ceux d'autres pays (par exemple, les Croates ne peuvent pas utiliser le drapeau de Croatie) et, lors des manifestations officielles, les symboles de l'État (donc, les symboles serbes) doivent obligatoirement figurer à côté des symboles des minorités.

La position dominante de la langue serbe, et de l'alphabet cyrillique, est également affirmée (article 10). L'usage d'autres langues dans le cadre officiel est régulé par la *Loi sur l'usage officiel des langues et des alphabets (Zakon o službenoj upotrebi jezika i pisama)* (Loi serbe sur les langues et alphabets, 1991).

---

260 « U takvim uslovima multikulturalnost se doživljava kao stanje zbog kojeg niko nije previše srećan i koje bi trebalo da kontroliše država čiju čvrstu okosnicu predstavlja srpska nacija s jakim nacionalnim institucijama. »

261 « Република Србија је држава српског народа и свих грађана који у њој живе. »

262 « Вође спаси Вође храни српске земље, српски род » (*Bože Pravde*)

263 « Застава Републике Србије постоји и се користи као Народна застава и као Државна застава. [...] Химна Републике Србије јесте свечана песма "Боже правде". »



« **Article 10.** Dans la République de Serbie, la langue serbe et l'alphabet cyrillique sont officiels. L'usage officiel d'autres langues et alphabets est fixé par la loi, sur la base de la Constitution.<sup>264</sup> » (Constitution Serbie, 2006)

Une des critiques fondamentales du système actuel de gestion du multiculturalisme en Serbie repose sur son caractère ségrégationniste. Au lieu de proposer une réelle intégration des minorités nationales, le système actuel entérine le rapport majorité-minorité, d'une part, et — à travers le principe d'« autonomie culturelle » — établit les minorités nationales comme des entités closes, exclusives et autosuffisantes (Vujačić, 2012).

Selon Vujačić (2012), le système actuel repose plus sur une « politique de la tolérance » que sur une réelle politique d'intégration des minorités nationales. Il résulte, selon l'auteur, d'un « accord tacite » entre le gouvernement et les principaux leaders politiques des minorités nationales les plus importantes. On est dans un schéma de « domination symbolique », dans lequel la suprématie de la nation majoritaire vis-à-vis des minorités est imposée légitimement, c'est-à-dire acceptée et en partie créée par les groupes minoritaires eux-mêmes (du moins, par leurs représentants politiques).

« Pour la majorité ethnique, qui perçoit encore les minorités comme une menace, il s'agit d'un bon modèle de "mise sous contrôle" des minorités ; en leur garantissant les "plus hauts standards internationaux" de protection, on les rend passives et les ghettoïse dans leur espace local, culturel, géographique et identitaire. En ce qui concerne les minorités nationales [...], elles adhèrent à cet accord tacite, car il représente malgré tout un progrès de leur situation et de leurs droits en regard de la période antérieure, mais les intérêts politiques particuliers des représentants des minorités (les partis politiques des minorités) qui monopolisent la représentation des minorités et auxquels [...] la ségrégation convient mieux que l'intégration sont également en jeu.<sup>265</sup> » (Vujačić, 2012 : 157)

En outre, les minorités nationales, dans leur mode de fonctionnement politique, tendent à reproduire, à plus petite échelle, la logique dominante dans les processus de construction des États-nations — la même logique qui a conduit à leur statut de minorités : valorisation des traits distinctifs : langue, culture, traditions, origines ; homogénéisation interne et exclusion mutuelle (voir à ce sujet : Heller, 2006).

---

264 « У Републици Србији у службеној употреби су српски језик и ћирилично писмо. Службена употреба других језика и писама уређује се законом, на основу Устава. »

265 « Sa strane etničke većine, koja i dalje smatra manjine remetilačkim faktorom, ovo je dobar model "držanja pod kontrolom" manjina, time što će im se garantovati "najveći svetski standardi" zaštite manjina i tako ih se učiniti pasivnim i getoiziranim u njihovim kulturnim, geografskim i identitetskim lokalnim prostorima. Što se tiče etničkih manjina [...], one pristaju na ovaj prečutni sporazum, jer on ipak predstavlja napredak u položaju i pravima nacionalnih manjina u odnosu na prethodni period, ali u tome imaju udela i partikularni politički interesi predstavnika manjina (tj. manjinskih partija) koji monopolišu manjinsku reprezentaciju i kojima [...] segregativni multikulturalizam više odgovara nego integrativni. »

## Conclusion

Ce modèle d'organisation sociale et politique, dans lequel l'appartenance nationale (l'ethnicité, la *nationhood*) — institutionnalisée et même constitutionnalisée — est un principe clé de structuration, invite à penser les groupes ethnonationaux comme des entités closes et hermétiques. Sur le plan institutionnel, la diversité ethnoculturelle de la Serbie est représentée comme une mosaïque de « cultures parallèles » (Vujačić, 2012) juxtaposées, autonomes, et marginalisées dans des espaces bien définis. Envisagée comme un attribut essentiel de l'identité des groupes ethnonationaux, la langue occupe une place centrale parmi les droits accordés aux minorités nationales et parmi les responsabilités assignées aux conseils nationaux (enseignement en langue maternelle, information en langue maternelle, usage officiel de la langue maternelle) ; elle devient centrale dans les revendications identitaires des minorités nationales.

C'est dans ce contexte que vont se développer les revendications linguistiques (et identitaires) de la minorité nationale bunjevac, d'une part, et que va s'affirmer la scission des Bunjevci, d'autre part. Aujourd'hui, deux minorités nationales bien distinctes (possédant chacune leur propre Conseil national, leur réseau institutionnel et associatif, leurs partis politiques, leurs médias) — la « minorité nationale des Croates » et la « minorité nationale des Bunjevci » — parlent et agissent, émettent des revendications et mettent en œuvre des initiatives au nom du même groupe putatif, les Bunjevci. Qui plus est, ces deux réseaux entreprennent, de manière parallèle et compétitive, des actions en vue de préserver et promouvoir le « patrimoine » culturel et linguistique des Bunjevci de Bačka, en tant qu'attribut primordial du peuple bunjevac, ou bien en tant qu'héritage national croate. S'il existe depuis plus d'un siècle une certaine ambiguïté quant à la question de l'« identité bunjevac », le système actuel a tendance, semble-t-il, à intensifier la polarisation des Bunjevci et des Bunjevci-Croates.

Avant d'aborder plus précisément les tensions politiques entre les représentants des Bunjevci et des Croates (ou « Bunjevci-Croates ») en Serbie (Chapitre 7), nous allons détailler les étapes par lesquelles les Bunjevci sont parvenus à accéder au statut de « minorité nationale » et les premières initiatives mises en œuvre par leurs institutions depuis le début des années 2000 (chapitre 5).



## Chapitre 5 —

# De la (ré)introduction des Bunjevci dans le recensement au statut de minorité nationale

---

Suite à la présentation du système de protection des minorités nationales en Serbie faite dans le chapitre précédent, nous allons, dans ce chapitre, nous pencher sur le processus de construction des Bunjevci en tant que minorité nationale de Serbie.

Dans le premier point, nous tenterons de retracer le chemin par lequel les Bunjevci sont parvenus à accéder au statut de minorité nationale en Serbie. Nous aborderons d'abord la question de leur représentation dans le recensement de la population de Serbie entre 1991 et 2011. Nous verrons les conditions dans lesquelles la catégorie « Bunjevci » (supprimée en 1945) a été (ré)introduite dans le décompte des communautés nationales de Serbie en 1991, à la veille de l'éclatement de la Yougoslavie. Puis, nous présenterons les données statistiques concernant les citoyens de Serbie déclarés d'appartenance nationale bunjevac (répartition géographique, âge et sexe, langues maternelles, etc.). Nous verrons ensuite les premières étapes franchies en vue de la construction des Bunjevci en tant que communauté historique, culturelle, linguistique et politique en Serbie : l'obtention du statut de « minorité nationale » et l'élection de leur premier Conseil national, ainsi que l'élaboration de leurs symboles nationaux (le choix des jours fériés et de l'hymne national, la conception du drapeau et des armoiries de la minorité nationale).

Dans le second point, nous présenterons un bilan des initiatives conduites par les institutions bunjevac, en premier lieu le Conseil national bunjevac, dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de l'information et de l'usage officiel de la langue. Comme nous le verrons, la langue occupe une place centrale dans ces quatre domaines. Avec l'accession au statut de minorité nationale, les Bunjevci obtiennent les moyens symboliques, légaux et matériels de revendiquer légitimement et de mettre en œuvre des droits linguistiques. Nous observerons notamment comment leurs représentants officiels s'engagent dans une véritable « lutte » pour la reconnaissance d'une « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*) et pour son accès à l'espace public (médiatique, éditorial, scolaire et administratif).

## 5.1. L'accession des Bunjevci au statut de minorité nationale en Serbie

### 5.1.1. La restauration de la catégorie « Bunjevci » dans le recensement de la population en Serbie de 1991

Les enjeux du recensement sont particulièrement visibles lorsqu'on observe le cas des Bunjevci et leur représentation dans les recensements au cours de l'histoire. La catégorie « Bunjevci » s'est ainsi vue, en fonction des périodes historiques, des enjeux et des intérêts politiques du moment, supprimée puis réintroduite. 1945 et 1991 constituent à ce titre deux dates-clés, car chacune témoigne d'un changement de grande ampleur sur le plan de la catégorisation officielle des Bunjevci et de leur représentation dans les recensements de la population. Or, ces dates correspondent également à deux charnières sur le plan de l'histoire politique de l'espace yougoslave.

Comme nous l'avons vu précédemment (voir p. 136), en 1945, à la veille de la création de la République de Yougoslavie<sup>266</sup>, un décret officiel nient aux Bunjevci la qualité de groupe national et impose leur classification parmi les Croates. À partir de cette date, et jusqu'en 1991, les Bunjevci sont catégorisés comme Croates dans tous les documents produits par les institutions de l'État yougoslave (papiers d'identité, registres scolaires, etc.) et dans les comptes rendus des recensements successifs de la population de Yougoslavie. En d'autres termes, comme le souligne Prelić (2007b : 197), « dans le contexte de la politique "fraternité et unité", on considérait que la "question des Bunjevci" était elle aussi résolue.<sup>267</sup> »

Cependant, en 1991, le gouvernement de Serbie décide de réintroduire la catégorie « Bunjevci » (dotée d'un code spécifique, différent de celui de la catégorie « Croates ») dans le recensement des appartenances nationales. Le pays est alors traversé par une grave crise politique et la question des appartenances nationales, notamment la question des minorités, devient cruciale et hautement stratégique pour les différents États. Il s'agit du dernier recensement réalisé avant l'éclatement de la fédération yougoslave ; quelques mois plus tard la Croatie et la Slovénie demandent leur indépendance.

L'introduction d'une catégorie « Bunjevci » en 1991 suscite alors une vive polémique. Le gouvernement de Serbie est accusé de manipulation. Les Croates voient dans cette initiative une tentative de diviser la communauté croate de Voïvodine, et donc de diminuer le nombre

---

266 « République fédérative populaire de Yougoslavie » (*Federativna Narodna Republika Jugoslavija*), puis « République socialiste fédérative de Yougoslavie » (*Socijalistička Federativna Republika Jugoslavija*).

267 « У контексту политике "братства и јединства", сматрало се да је и "буњевачко питање" решено »

de Croates résidant en Serbie. L'objectif aurait été d'esquiver une analogie entre la question de la minorité croate de Serbie et celle de la minorité serbe de Croatie (Gossiaux, 1993 ; 1996).

Encore aujourd'hui, il y a désaccord sur les conséquences de ces épisodes de l'histoire. Quelque soit le point de vue adopté, l'argument principal est souvent marqué d'essentialisme et repose sur le postulat d'une identité originelle ou primordiale des Bunjevci, qui aurait été manipulée par l'État. Certains postulent une identité originelle particulière des Bunjevci et considèrent l'existence de Bunjevci-Croates comme le résultat d'une politique d'assimilation forcée conduite par le gouvernement yougoslave de Josip Broz Tito ; l'introduction d'une catégorie « Bunjevci » dans le recensement de 1991 est alors considérée comme un juste rétablissement des choses. D'autres postulent, au contraire, une identité originelle croate des Bunjevci ; les Bunjevci (en tant que groupe national particulier) sont considérés comme une création artificielle, conséquence de la politique du gouvernement de Slobodan Milošević. Si le débat s'observe principalement à travers les discours des activistes politiques (bunjevac et croates) de Serbie, les experts ne semblent pas non plus être d'accord sur la question. Nous avons déjà évoqué les vues de D. Njegovan (2008) (voir p. 137), qui parle d'une « croatisation forcée » des Bunjevci au sujet du décret de 1945. Voici, ci-dessous, ce qu'écrit l'ethnologue croate M. Černelić (2006) au sujet de l'introduction de la catégorie « Bunjevci » dans le recensement de 1991 :

« Dans ce recensement, on ajouta deux nouvelles catégories censées exprimer des appartenances nationales : les Bunjevci et les Šokci. Il s'agit d'appellations traditionnelles qui désignent deux groupes ethniques croates autochtones en Voïvodine. De telles appellations ne peuvent pas être utilisées pour désigner des appartenances nationales. Leur utilisation dans ce sens est un indicateur clair des aspirations serbes, surtout lorsqu'on tient compte des tentatives similaires, avec d'autres moyens, durant la période de l'entre-guerre. Si l'on compte les catégories Croates, Bunjevci et Šokci, on obtient un nombre inférieur de Croates recensés<sup>268</sup> » (Černelić, 2006 : 182-183).

On estime qu'une large partie des Croates résidant dans la région de Bačka, notamment dans les municipalités de Subotica et Sombor, sont des Bunjevci (et, dans une moindre mesure, des Šokci). Pourtant, en 1991, seulement 21434 personnes se sont déclarées Bunjevci dans ces municipalités, alors que 25062 ont déclaré une appartenance nationale croate. Autrement dit, tous les Bunjevci ne se sont pas déclarés comme tels au moment de l'introduction de la catégorie, mais beaucoup ont continué à se déclarer Croates. Si le nombre de Croates en Serbie a effectivement chuté de manière globale en 1991 (passant à 97344, contre 149368 dix ans plus tôt), l'introduction de la catégorie « Bunjevci » ne suffit pas à en expliquer la raison.

---

268 « U tom popisu dodane su dvije nove kategorije koje bi trebale izražavati nacionalnu pripadnost : Bunjevci i Šokci. Riječ je o tradicijski usvojenim nazivima koji označavaju dvije hrvatske etničke grupe koje su u Vojvodni starosjedilačko stanovništvo. Takvi se nazivi ne mogu koristiti kao oznaka za nacionalnu pripadnost. Njihova upotreba u tom značenju jasan je pokazatelj srpskih težnji, posebno ako se imaju u vidu slični pokušaji, ali drugim sredstvima, u međuratnom razdoblju. Ako se zbroje kategorije Hrvati, Bunjevci i Šokci, dobije se tek nešto manji broj popisanih Hrvata iz 1991 godine. »

Les résultats du recensement de 1991 font ainsi apparaître une scission assez nette des Bunjevci sur le plan de leur identification nationale : entre les Bunjevci d'une part, et les Bunjevci-Croates d'autre part. Toutefois, la question de l'(auto-)identification nationale des Bunjevci est plus complexe que ne le laissent apparaître les résultats du recensement. Les catégories « Bunjevci » et « Croates » ne sont pas nécessairement pensées comme exclusives et la nature de la relation entre ces deux catégories (laquelle correspond à la « nation » ?) n'est pas forcément très claire pour tous. Comme le montre B. Todosijević (2002), s'appuyant sur les données d'une enquête<sup>269</sup> conduite à Subotica en 1996, les auto-perceptions des Bunjevci sont très hétérogènes. 181 déclarés-Croates et 137 déclarés-Bunjevci ont participé à l'enquête. 70 % d'entre eux ont répondu positivement à la question : « Êtes-vous d'accord que les Bunjevci font partie de la nation croate ? » Plus précisément, 94 % des déclarés-Croates (170 personnes) et seulement 39 % des déclarés-Bunjevci (53 personnes) ont donné une réponse positive. À partir de ces résultats, B. Todosijević met en évidence plusieurs profils-types d'auto-identification. Certains s'identifient à la fois aux Croates et aux Bunjevci (ils répondent positivement à la question), mais privilégient toutefois l'une ou l'autre de ces deux modalités lors du recensement : les uns se déclarent Croates et maintiennent une identité bunjevac secondaire ; les autres se déclarent Bunjevci et maintiennent une identité croate secondaire. D'autres, au contraire, s'identifient exclusivement aux Bunjevci et rejettent tout lien avec la nation croate (ils répondent négativement à la question et se déclarent Bunjevci). Ces changements sur le plan des catégorisations (ethno)nationales officielles ne restent pas sans conséquences. La représentation des Bunjevci dans les recensements fournit les moyens symboliques nécessaires à la construction des Bunjevci en tant que groupe pouvant légitimement revendiquer des droits et participer à la vie démocratique du pays (fondation d'un Conseil national, de partis politiques...). L'introduction d'une catégorie « Bunjevci » contribue à rendre saillante la scission du groupe des Bunjevci. Nous verrons par la suite que la mobilisation des Bunjevci et leur élaboration en tant que « minorité nationale » particulière (distincte de la minorité nationale croate) a pour effet d'accentuer la polarisation des catégories Bunjevci et Croates-Bunjevci.

---

269 L'enquête a été réalisée par le Centre de recherche sociale de Subotica sur la base d'un échantillon de 548 personnes, dont 33 % de Croates (181), 25 % de Bunjevci (137), 15 % de Serbes (82), 13 % de Hongrois (71) et 14 % de Yougoslaves (77). Les résultats n'ont pas été publiés.

### 5.1.2. La représentation des Bunjevci dans le recensement de la population en Serbie depuis 2002

#### La déclaration de l'appartenance nationale

En 2002, 20012 personnes — soit 0,27 % de la population totale de Serbie — se sont déclarées d'appartenance nationale bunjevca (Recensement de la population de Serbie (2002), 2003). Les déclarés-Bunjevci sont géographiquement concentrés dans la région de Bačka en Voïvodine, où ils représentent pas loin de 2 % de la population totale. Près de 95 % d'entre eux résident dans les municipalités voisines de Subotica et de Sombor, qui comptent respectivement 16254 et 2730 déclarés-Bunjevci. Les Bunjevci sont une population majoritairement urbaine : les recensements de 2002 et de 2011 nous montrent que seulement 30 % des Bunjevci vivent en zone rurale (Recensement de la population de Serbie, 2003 & 2013). La majorité habite la ville de Subotica, où ils représentent plus de 10 % de la population totale. La ville de Sombor compte 2222 déclarés-Bunjevci. Le reste d'entre eux est principalement réparti dans les villages environnant ces deux villes : Palić, Šupljak, Bikovo, Kelebija, Mala Bosna, Ljutovo, Tavankut, Žednik, Đurđin, Mišičevo et Bajmok (municipalité de Subotica) ; Aleksa Šantić, Svetozar Miletić et Čonoplja (municipalité de Sombor) (Illustration 16<sup>270</sup>).



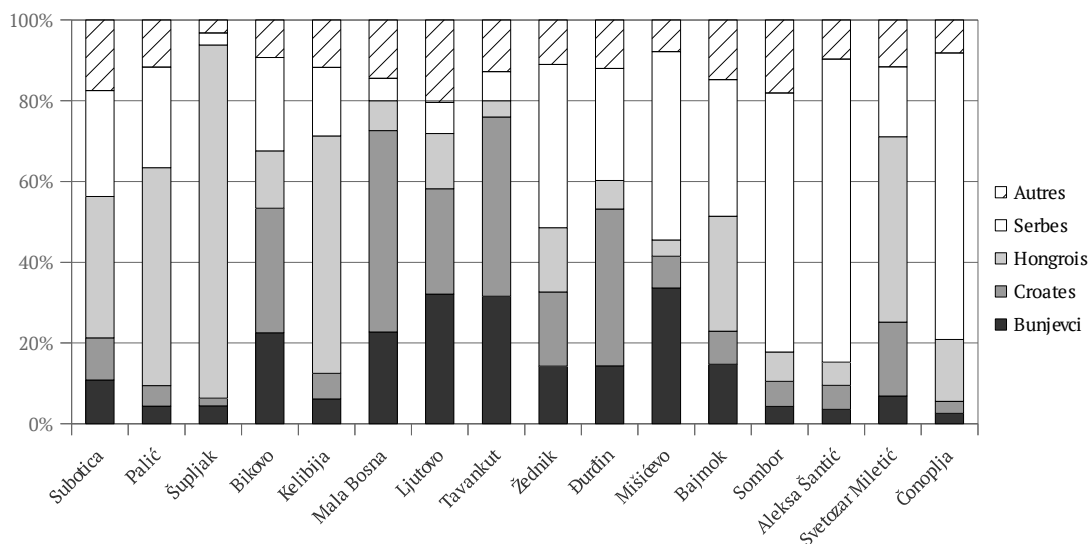
source des données chiffrées (nombre de Bunjevci déclarés) : Recensement de la population de Serbie (2002), 2003

Illustration 16 — carte — Les Bunjevci dans les municipalités de Subotica et Sombor en 2002

270 Seules les localités comptant au moins 50 déclarés-Bunjevci sont représentées sur la carte. Les données chiffrées indiquent le nombre total de Bunjevci recensés dans la localité. Nous avons regroupé sous Tavankut les données concernant en réalité Haut-Tavankut (*Gornji Tavankut*) et Bas-Tavankut (*Donji Tavankut*) et sous Žednik, les données concernant en réalité Nouveau-Žednik (*Novi Žednik*) et Vieux-Žednik (*Stari Žednik*).



Dans les municipalités de Subotica et Sombor, les Bunjevci vivent principalement au contact de Serbes, de Hongrois et de Croates. Comme le montre l'illustration 17<sup>271</sup>, les Serbes ne sont pas majoritaires dans de nombreuses localités de ces municipalités (y compris la ville de Subotica). Les villages de Tavankut, Ljutovo, Mala Bosna, Bikovo et Đurđin sont considérés comme étant traditionnellement des villages bunjevacs. Plus de la moitié des habitants de ces villages ont déclaré une appartenance nationale bunjevacs ou croate.



source des données du graphique : Recensement de la population de Serbie (2002), 2003

### Illustration 17 — graphique — Structure ethnonationale des localités où vivent les Bunjevci (2002)

Avec l'adoption d'une *Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales* par la Serbie en 2002, les Bunjevci sont parvenus à obtenir le statut de minorité nationale et à constituer leur Conseil national. Le recensement de 2011 comporte donc de nouveaux enjeux pour les Bunjevci. Les résultats du recensement ont une importance majeure en ce qui concerne le support accordé par l'État aux minorités nationales, tant sur le plan financier que sur le plan de leur reconnaissance sociale. Ainsi, les fonds alloués par l'État à un Conseil national dépendent de l'importance numérique de la minorité nationale. Les résultats du recensement ont également une incidence sur la reconnaissance officielle de la langue de la minorité nationale au niveau local.

Les Bunjevci espèrent — compte tenu de l'évolution positive de la situation de la minorité (sur le plan de leur reconnaissance sociale et politique) — un changement des identifications en leur faveur, notamment de la part des Bunjevci qui se déclaraient jusqu'alors Croates. Les résultats ne suivent cependant pas cette tendance : on constate une baisse sensible du nombre de Bunjevci. En 2011, 16706 personnes se sont déclarées d'appartenance nationale

271 Seules les localités comptant au moins 50 déclarés-Bunjevci sont représentées sur le graphique.

bunjevac, soit 16,5 % de moins qu'en 2002 et 22 % de moins qu'en 1991. Les Bunjevci représentent désormais 0,23 % de la population totale de la Serbie, contre 0,27 % dix ans plus tôt (Recensement de la population de Serbie, 2013). Il semble difficile d'isoler la raison de cette évolution parmi une multitude de facteurs potentiels. Le nombre de Croates ayant lui-même chuté considérablement durant la dernière décennie (passant de 70 602 à 57 900, soit de 0,94 à 0,81 % de la population de Serbie), nous ne pouvons pas dire qu'il s'agit d'un changement d'identification au profit d'une identité nationale croate. Dans les municipalités de Subotica et Sombor, les populations bunjevac et croate ont respectivement connu une baisse 3,57 fois et 1,95 fois plus importante que celle de la population totale entre 2002 et 2011. A. Raič et S. Kujundžić Ostojić (2013) s'inquiètent de cette tendance démographique qui risque, selon eux, de conduire à la disparition des Bunjevci de Bačka.

« The continuation of such trends leads to disappearance of both modalities of the ethnicity of Bunjevci in the north of Bačka (bringing down Bunjevci to around 1 % and Croats-Bunjevci to around 3 % of the total population till the end of 21st century). These expected effects of depopulation shall bring both national modalities of Bunjevci in Bačka in Serbia, to the final stage of natural assimilation with the environment of the state-building nation, which had been achieved in Hungary till 1990 (Feher, 2003). » (Raič & Kujundžić Ostojić, 2013 : 122)

Selon les statistiques démographiques serbes (Recensement de la population de Serbie, 2003 & 2013), les déclarés-Bunjevci représentent une population relativement âgée et en phase de vieillissement (Illustration 18).

Total		0-14 ans		15-29 ans		30-49 ans		50-64 ans		65-84 ans		plus de 85 ans	
16706		1569		2146		4125		4487		4076		303	
M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
7871	8835	815	754	1157	989	2173	1952	2160	2327	1482	2594	84	219

source des données : Republički zavod za statistiku : <http://webrzs.stat.gov.rs/WebSite/Public/ReportView.aspx>  
M=hommes ; F=femmes

#### Illustration 18 — tableau — Structure de la population bunjevac selon l'âge et le sexe

En 2011, l'âge moyen des déclarés-Bunjevci est de 49 ans (soit 7 ans de plus que la moyenne pour la population de Serbie), alors qu'il était de 46 ans en 2002. Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent environ 26 % de la population bunjevac totale et sont presque trois fois plus nombreuses que les personnes âgées de moins de 15 ans (seulement 9 %). On peut également remarquer que la part des femmes (53 %) est globalement supérieure à celle des hommes (47 %), notamment parce qu'elles sont surreprésentées dans les classes d'âge supérieures (64 % des plus de 65 ans sont des femmes) (voir aussi Đurić et al., 2014 : 121) (Illustration 18).

## La déclaration de la langue maternelle

Total de locuteurs de langue bunjevac	6835	100 %
<i>Appartenance nationale bunjevac</i>	5974	87,40 %
<i>Appartenance nationale croate</i>	437	6,39 %
<i>Appartenance nationale hongroise</i>	107	1,56 %
<i>Appartenance nationale yougoslave</i>	70	1,02 %
<i>Appartenance nationale serbe</i>	9	0,13 %
<i>Appartenance nationale allemande</i>	8	0,12 %
<i>Appartenance nationale bulgare</i>	1	< 0,1 %
<i>Appartenance nationale rom</i>	1	< 0,1 %
<i>Appartenance nationale slovène</i>	1	< 0,1 %
<i>Autre appartenance nationale</i>	8	0,12 %
<i>Pas d'appartenance nationale déclarée</i>	140	2,04 %
<i>Affiliation régionale</i>	73	1,06 %
<i>Affiliation inconnue</i>	6	< 0,1 %

source des données : Republički zavod za statistiku (résultats du recensement de 2011 en ligne ; [http://popis2011.stat.rs/?page\\_id=2162](http://popis2011.stat.rs/?page_id=2162) (consulté le 01.10.2015)

### Illustration 19 – tableau – Appartenances nationales des locuteurs de langue bunjevac (2011)

En 2002, la majorité des personnes se déclarant d'appartenance nationale bunjevac ont déclaré être de langue maternelle serbe (59,11 %) ; seulement 3,56 % se sont déclarés de langue maternelle croate ; 2,31 % de langue maternelle hongroise et 0,52 % n'ont pas déclaré leur langue maternelle. Les réponses d'environ un tiers des déclarés-Bunjevci (34,50 %) ont été classées dans la catégorie « autre langue maternelle ». On suppose que ce nombre correspond en grande partie aux déclarations « langue bunjevac ».

Dès 2009, les représentants de la minorité nationale des Bunjevci revendiquent, à l'appui de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, l'introduction d'une catégorie « langue bunjevac » dans le recensement de 2011.

« Le Conseil national de la minorité nationale bunjevac recommande aux organes compétents de Serbie d'ouvrir une rubrique "langue bunjevac" dans la classification des langues du prochain recensement de la population, ce qui permettra d'obtenir des données précises sur le nombre de locuteurs du bunjevac et rendra possible la réalisation des droits des personnes qui se considèrent comme locuteurs de cette langue et membres de la minorité nationale bunjevac.<sup>272</sup> » (*Bunjevačke novine* 53, novembre 2009 : 6)

Le recensement de 2011 comporte donc un nouvel enjeu pour la communauté des Bunjevci : c'est la première fois depuis plus d'un siècle qu'il y aura des statistiques officielles au sujet du nombre de locuteurs de la langue. L'introduction de la catégorie « langue maternelle

272 « Pripорука je Nacionalnog savita bunjevačke nacionalne manjine nadležnim organima Srbije da na slidećem popisu stanovništva u klasifikaciji jezika otvori rubrika „bunjevački jezik” čime će se doć do precizni podataka o broju govornika bunjevačkog, a licima koja se smatraju govornicima tog jezika i pripadnicima bunjevačke nacionalne manjine omogućit doslidno ostvarivanje svoji prava. »

bunjevac » dans le recensement constitue déjà en soi un acte de reconnaissance de la langue. En outre, le nombre de personnes déclarant le bunjevac comme langue maternelle – s'il est jugé important – contribuera également à légitimer les initiatives d'aménagement linguistique en cours.

En 2011, 6835 personnes déclarent le bunjevac comme « langue maternelle » au moment du recensement de la population ; 92 % d'entre elles vivent dans la municipalité de Subotica (Recensement de la population de Serbie, 2013). En regard du nombre de locuteurs, le bunjevac représente la treizième langue de Serbie et la huitième langue de Voïvodine (après le serbe, le hongrois, le slovaque, le rom, le roumain, le croate et le ruthène). Dans la municipalité de Subotica, qui compte 141554 habitants, le bunjevac occupe la quatrième place, après les trois langues officielles de la municipalité : le serbe (63412 locuteurs), le hongrois (50621 locuteurs) et le croate (5758 locuteurs).

Total de Bunjevci	16706	100 %
<i>langue maternelle serbe</i>	8704	52,10 %
<i>langue maternelle bunjevac</i>	5974	35,76 %
<i>langue maternelle hongroise</i>	390	2,33 %
<i>langue maternelle croate</i>	182	1,09 %
<i>langue maternelle roumaine</i>	12	< 0,1 %
<i>langue maternelle allemande</i>	3	< 0,1 %
<i>langue maternelle slovaque</i>	2	< 0,1 %
<i>langue maternelle ruthène</i>	1	< 0,1 %
<i>autre langue maternelle</i>	1332	7,97 %
<i>pas de langue maternelle déclarée</i>	82	0,49 %
<i>langue maternelle inconnue</i>	25	0,15 %

source des données : Republički zavod za statistiku (résultats du recensement de 2011 en ligne : [http://popis2011.stat.rs/?page\\_id=2162](http://popis2011.stat.rs/?page_id=2162) (consulté le 01.10.2015))

#### Illustration 20 – tableau – Langues maternelles déclarées par les Bunjevci (2011)

Au vu des résultats du recensement de 2011, nous pouvons dire que, indépendamment de la rhétorique nationale (au sujet des campagnes menées par les activistes nationaux à l'occasion du recensement, voir p. 229), il n'y a qu'une faible correspondance entre les appartenances nationales et les langues maternelles déclarées (Illustration 19 et Illustration 20). Pour reprendre le terme de Đurić et al. (2014), les déclarés-Bunjevci manifestent un faible niveau d'« ethnophonie » (voir p. 155). Seulement 36 % d'entre eux considèrent la langue de leur groupe d'appartenance – la langue bunjevac – comme leur langue maternelle, alors que 52 % déclarent être de langue maternelle serbe (Illustration 20). De plus, il est intéressant de noter qu'environ 13 % des personnes déclarant le bunjevac comme langue maternelle se déclarent d'une autre appartenance nationale que bunjevac (Croates, Hongrois, Yougoslaves, etc.) (Illustration 19, p. 178). Nous pouvons remarquer que 437 déclarés-Croates déclarent le

bunjevac (et non le croate) comme langue maternelle et 182 déclarés-Bunjevci déclarent le croate (et non le bunjevac) comme langue maternelle.

Đurić et al. (2014 : 163) montrent également que l'âge moyen des Bunjevci qui déclarent le bunjevac comme langue maternelle est de 57 ans, soit considérablement plus élevé que celui de ceux qui déclarent une autre langue maternelle (43 ans).

Les résultats du recensement de 2011 constituent, à l'heure actuelle, les seules données chiffrées concernant le nombre de locuteurs de la variété linguistique bunjevac. Cependant, il faut veiller à ne pas surinterpréter les résultats et à ne pas les considérer pour ce qu'ils ne sont pas. De notre point de vue, on peut difficilement, pour diverses raisons, les considérer comme un indicateur du nombre réel de locuteurs de la langue bunjevac, ou en d'autres termes, de la taille de la communauté linguistique. D'après notre expérience sur le terrain, il est certain, bien que l'on puisse difficilement évaluer dans quelle mesure, que tous les locuteurs de la variété linguistique bunjevac ne la déclarent pas comme langue maternelle, mais aussi que toutes les personnes qui la déclarent n'en sont pas forcément locuteurs. Les données du recensement nous informent plutôt sur le nombre de personnes qui considèrent — ou qui *affichent* — le bunjevac comme leur langue maternelle. Sur ce point, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec Đurić et al (2014 : 159) qui considèrent que l'appartenance nationale est une caractéristique ethnique « subjective », alors que la langue maternelle est une caractéristique « objective ». Selon nous, le choix de la langue maternelle, notamment dans une société où le plurilinguisme prévaut sur le monolinguisme, est évidemment subjectif et relève de stratégies individuelles guidées par divers intérêts et motivations. Ainsi la langue maternelle déclarée par l'individu sondé n'est pas dans tous les cas la langue transmise par les parents, ni la première (ou l'une des premières) langue apprise dans le foyer familial. Nous en donnons ci-après deux exemples extraits de notre corpus d'entretiens :

**Exemple 1** — Âgée de 59 ans au moment de l'enquête, A. (femme, Subotica) est l'enfant d'un couple mixte (père bunjevac, mère hongroise). Originaire du village de Novi Žednik, situé à une vingtaine de kilomètres de la ville de Subotica, elle raconte que le bunjevac était la langue dominante à la maison pendant sa petite enfance (le hongrois était très rarement utilisé). Toutefois, à partir du moment où elle est entrée à l'école, elle a parlé de moins en moins bunjevac et de plus en plus serbe. Dans sa vie professionnelle, tout comme dans sa vie familiale (avec son mari, d'appartenance nationale slovène, et ses enfants), elle parlait serbe. Si elle se considère aujourd'hui d'appartenance nationale bunjevac (comme son père) et estime savoir parler bunjevac, elle déclare pourtant le serbe comme langue maternelle. Voici ce qu'elle répond quand nous lui demandons laquelle de ces langues est sa langue maternelle : *« je dirais que c'est la langue serbe parce que c'est celle que je parle | je ne veux tromper personne | c'est entré et ça fait partie de moi et je parle simplement cette langue et elle me plaît et tout | la langue bunjevac me plaît aussi beaucoup et quand je vais dans mon village avec*

les habitants | avec eux je parle bunjevac | je sais parler bunjevac<sup>273</sup> » (au cours de l'entretien, elle parle en serbe). Cette locutrice ne déclare ainsi pas la langue apprise dans la phase de première socialisation. Elle ne déclare d'ailleurs ni la langue son père, ni celle de sa mère, ni celle de son groupe d'appartenance ethnonational, mais la langue dominante de son répertoire langagier — apprise et intégrée en phase de socialisation secondaire (à l'école, au travail, dans son couple, etc.) —, qui s'avère être également la langue officielle de l'État.

**Exemple 2** — S., un jeune homme âgé de 30 ans au moment de l'enquête, se considère d'appartenance nationale bunjevac. Il est d'ailleurs très impliqué dans la vie politique de la minorité nationale et se définit lui-même comme un « jeune leader ». Il dit qu'il ne sait pas parler bunjevac en dehors de quelques mots ou expressions, même s'il manifeste le désir d'apprendre la langue. Il explique clairement qu'il n'a appris la langue bunjevac ni de ses parents, ni de ses grands-parents. Quand il était petit, on parlait serbe à la maison. Cependant, il déclare le bunjevac comme sa langue maternelle. Lorsque nous lui demandons les raisons qui l'ont motivé à déclarer comme langue maternelle une langue qu'il considère ne pas savoir parler, il répond que c'est « *pour raviver notre nation | pour contribuer à ce ravivement | car c'est vrai que la langue bunjevac existe.*<sup>274</sup> » Un peu plus tard, il ajoute : « *nous devons nous déclarer comme bunjevci | et dire que le bunjevac est notre langue maternelle pour que cette nation survive.*<sup>275</sup> » On peut voir, à travers cet exemple, comment le choix de la langue maternelle dans le recensement peut aussi relever d'une démarche militante, voire engager une forme de loyauté vis-à-vis de la langue du groupe d'appartenance nationale (que celle-ci soit ou non effectivement parlée par l'individu).

### **5.1.3. La formation d'un Conseil national et l'élaboration des symboles nationaux**

#### **La formation du Conseil national de la minorité nationale des Bunjevci**

Comme nous l'avons vu (voir p. 162), les Conseils nationaux sont l'un des piliers du système de protection des minorités nationales en Serbie. Ils ont pour fonction majeure de représenter la communauté nationale et de prendre les décisions concernant des secteurs particuliers.

Les Bunjevci forment leur premier Conseil national en février 2003, quelques temps après l'adoption de la *Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales*, qui

---

273 rekla bih da je srpski jezik zato što tako govorim | neću nikoga da obmanjem | to je ušlo i to je deo mene i jednostavno tako govorim i taj jezik mi se i dopada i sve | jako mi se dopada i bunjevački jezik | i kad dođem u svoje selo tamo sa žiteljima | ja sa njima pričam bunjevačkim | ja znam bunjevački

274 da bi ovu naciju našu oživeo ponovo | da ja doprinesem tom oživljavanjem | jer to je istina da bunjevački jezik postoji

275 mi [se] moramo izjašnjavati kao bunjevci | i da kažemo da je taj jezik maternji naš bunjevački da bi opstala ta nacija

garantit aux minorités nationales le droit à l'autonomie dans les secteurs de l'enseignement, de l'information, de la culture et de l'usage officiel de la langue. Celui-ci compte alors 21 membres et est présidé par Nikola Babić. En accord avec la loi, le Conseil national de la minorité bunjevac comporte quatre commissions qui correspondent aux quatre secteurs susmentionnés. Nous pouvons estimer que cette date marque l'accèsion des Bunjevci au statut de minorité nationale, qui sera confirmé en 2009 dans le *Statut de la Province Autonome de Voïvodine* où figurent les Bunjevci.

« **Article 6.** Dans la province autonome de Voïvodine, les Serbes, les Hongrois, les Slovaques, les Croates, les Monténégrins, les Roumains, les Roms, les Bunjevci, les Ruthènes et les Macédoniens, comme les autres communautés nationales moins nombreuses qui y vivent, sont égaux en ce qui concerne la réalisation de leurs droits.<sup>276</sup> » (Statut Voïvodine, 2009)

Les Bunjevci amorcent leur processus de construction nationale — en tant que communauté politique, historique, et culturelle. Le travail autour de l'histoire et l'origine du peuple, de l'identification et de l'élaboration d'attributs nationaux s'accompagne d'une lutte pour l'accès à l'espace public et politique.

### **L'élaboration des symboles nationaux : drapeau, armoiries, hymne et jours fériés**

Une des étapes du processus de construction nationale a été l'élaboration de « symboles nationaux » : le choix des jours fériés et de l'hymne nationale, et la conception du drapeau et des armoiries de la minorité nationale.

Les différents éléments graphiques dont se composent le drapeau et les armoiries<sup>277</sup> n'ont pas été sélectionnés par pur souci esthétique, mais sont chargés d'une forte valeur symbolique (Illustration 21, p. 183). Ils ont notamment été sélectionnés en référence au passé du peuple et contribuent à représenter les Bunjevci non seulement en tant que communauté historique et autochtone en Serbie, mais aussi en tant qu'acteurs dans la construction du pays lui-même. Sur les armoiries, de couleur bleue ciel et blanche, figure un lion rampant à queue fourchue tenant dans sa main droite un sabre, d'une part, et trois épis de blés reliés par un ruban et surmontés de trois étoiles, d'autre part. Selon Mijo Mandić<sup>278</sup>, les armoiries mettent en scène les deux activités principales des Bunjevci au cours de l'histoire : le lion représente les Bunjevci comme guerriers ; les épis de blés, comme cultivateurs. La représentation des Bunjevci en tant que guerriers n'est pas anodine, elle fait notamment référence au fait que les Bunjevci se sont battus aux côtés des Serbes pour repousser les invasions ottomanes. Le ruban qui lie les trois épis symbolise l'idée d'unité et de communauté, tandis que les trois

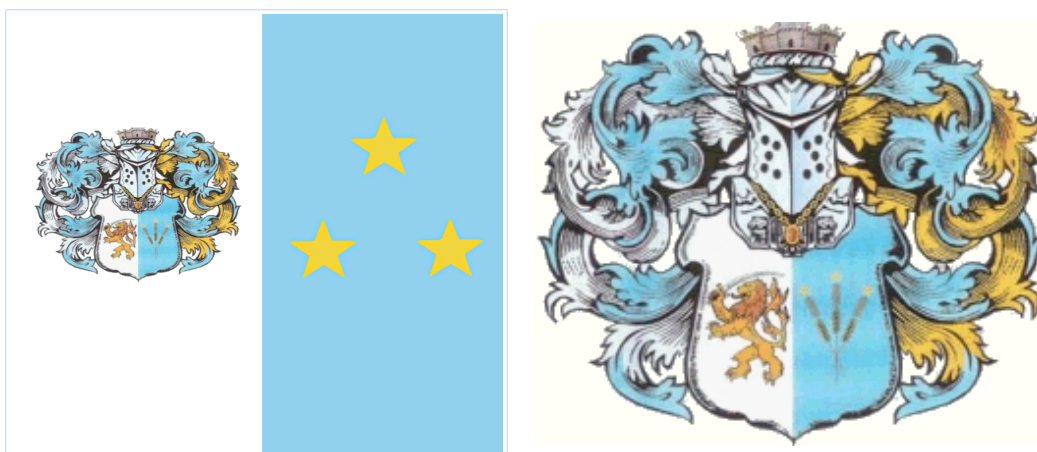
---

276 « У АП Војводини, Срби, Мађари, Словаци, Хрвати, Црногорци, Румуни, Роми, Буњевци, Русини и Македонци, као и друге, бројчано мање националне заједнице које у њој живе, равноправни су у остваривању својих права. »

277 Les armoiries et le drapeau sont visibles sur le site officiel de la minorité nationale : <http://www.bunjevci.net> (dernièrement consulté le 10.10.2015)

278 *Bunjevačke novine* 4, octobre 2005 (p. 12-13)

étoiles évoquent les trois villes principales où résident les Bunjevci : Subotica, Sombor et Baja. On retrouve les mêmes éléments sur le drapeau. Les Bunjevci<sup>279</sup>, qui sont allés chercher conseil auprès d'un expert en héraldique (Mirko Stojnić), ont emprunté les différents éléments graphiques qui composent leurs symboles nationaux aux armoiries d'anciennes familles bunjevac vivant dans la région de Bačka pendant la période austro-hongroise.



source : Conseil national de la minorité nationale bunjevac

**Illustration 21 — image — Drapeau et armoiries de la minorité nationale bunjevac en Serbie**

Les Bunjevci ont sélectionné quatre dates spécifiques comme fêtes nationales (*nacionalni praznici*) : le 2 février — jour du *Veliko Prelo*, le 23 février — jour de l'élection du premier Conseil national, le 15 août — jour de la *Dužijanca*, et le 25 novembre — jour de la Grande Assemblée nationale des Serbes, Bunjevci et autres Slaves<sup>280</sup>. Le choix des jours fériés n'a pas été le fruit du hasard, ces dates sont considérées par les Bunjevci comme fondatrices de leur identité nationale.

La *Dužijanca* (ou *Dužionica*) est, traditionnellement, la célébration de la fin des moissons et du pain fabriqué avec le nouveau blé. Avec la modernisation de la société (notamment l'urbanisation et les changements de mode de vie), la *Dužijanca* se transforme, tant du point de vue de sa forme que de ses fonctions. À l'origine célébrée dans le cadre familial et privé, elle se voit transférée en ville et à l'église et prend progressivement un caractère public, collectif, et national — elle devient (est construite comme) un symbole de l'identité bunjevac (Prelić, 2008). Elle est choisie comme une des fêtes nationales de la minorité bunjevac par le Conseil national.

Le 2 février a été choisi en référence au rassemblement des Bunjevci organisé par le Casino populaire (*Pučka kasina*) (voir p. 80), le 2 février 1879, en protestation contre la politique de magyarisation. Cette date marque l'éveil national des Bunjevci de Bačka, et le début de leur lutte pour l'identité nationale.

279 L'équipe chargée de préparer le drapeau et le blason était composée de Mijo Mandić, Ivan Sedlak, Nikola Vizin et Rade Šumonija.

280 « Velika narodna skupština Srba, Bunjevaca i ostalih Slovena »



« Ce jour a été choisi comme fête de la communauté nationale bunjevac en mémoire du *Veliko prelo* qui a eu lieu le 2 février 1879 au Casino populaire. Cela a été une des premières tentatives de manifestation des Bunjevci d'Autriche-Hongrie en tant que collectif national particulier.<sup>281</sup> » (*Bunjevačke Novine* 20, février 2007 : 16)

Dans cette même intention, le chant « La fée bunjevac appelle » (*Povikuje bunjevačka vila*), pour la première fois entonné lors de l'ouverture du Casino populaire en 1978, est sélectionné comme le « chant officiel » (*svečana pisma*) — ou l'hymne — de la minorité nationale. Initialement, le chant appelle tous les Bunjevci de Subotica à s'inscrire au Casino et à rejoindre les efforts en vue de l'éveil national des Bunjevci. Voici ci-dessous la version actuelle, adaptée du chant original (voir par exemple dans *Bunjevačke novine* 30, décembre 2007 : deuxième de couverture ; ou sur le site : <http://www.bunjevci.net/o-bunjevcima>) :

<i>Podvikuje bunjevačka vila,</i>	La fée bunjevac appelle,
<i>Iz oblaka raširila krila.</i>	Des nuages elle a déployée ses ailes.
<i>Oj Bunjevče probudi se sada,</i>	Eh Bunjevac réveille-toi maintenant,
<i>Starešino subotičkog grada.</i>	Doyen de la ville de Subotica.
<i>Mene mati učila pivati,</i>	Ma mère m'a appris à chanter,
<i>Pivaj sine da bunjevci žive.</i>	Chante fils pour que les Bunjevci vivent.
<i>Nek nam živi naša mila Bačka,</i>	Que vive notre chère Bačka,
<i>Tamburica, pisma bunjevačka.</i>	La tamburica* et les chants bunjevac.
<i>Ne zovemo samo bogataše,</i>	Nous n'appelons pas seulement les riches,
<i>Već i druge stanovnike naše.</i>	Mais également tous nos autres habitants.
<i>Ja sam sinak Subotice grada,</i>	Je suis un fils de la ville de Subotica,
<i>Ne dam više da moj narod strada.</i>	Je n'accepte plus que mon peuple souffre.

\* instrument à cordes très présent dans la tradition musicale bunjevac

Le 25 novembre 1918 est organisée, à Novi Sad, la Grande Assemblée nationale des Serbes, Bunjevci et autres Slaves, au cours de laquelle sera prise la décision de rattacher la Bačka, le Banat et la Baranja au futur Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes — et à laquelle participent 84 Bunjevci (voir p. 108-110). Cette date évoque actuellement plusieurs choses pour les Bunjevci : premièrement, elle incarne le fort attachement des Bunjevci à la Serbie — qu'ils considèrent comme leur pays de référence ou leur patrie (dans le sens civique) (*matična država*) ; deuxièmement, cet évènement place les Bunjevci parmi les peuples fondateurs de ce qui deviendra par la suite la République de Serbie.

« [...] Pourquoi les Bunjevci affirment qu'ils sont un peuple et non une minorité nationale ? [...] Les Bunjevci plaçaient de grands espoirs dans la nouvelle Voïvodine unifiée de 1918, quand ils avaient leurs représentants et étaient comptés parmi les peuples constitutifs lors de la Grande Assemblée à Novi Sad. Ce moment de reconnaissance politique est aujourd'hui pour les Bunjevci une des quatre dates les plus importantes de leur histoire. [...] Dans les années 1990, ce droit [le droit de déclarer librement leur appartenance nationale] leur est

---

281 « Ovak dan za praznik bunjevačke nacionalne zajednice izabran je u znak sićanja na Veliko prelo održano 2. februara 1879. godine, u Pučkoj kasini. Bio je to jedan od prvi pokušaja iskazivanja Bunjevaca u Austrougarskoj kao posebnog nacionalnog kolektiviteta. »

rendu, mais cette fois-ci seulement en tant que minorité nationale. Il y a eu une forte résistance parmi les Bunjevci à accepter ce statut, mais il y avait peu d'alternatives.<sup>282</sup> » (Kujundžić Ostojić, 2007 : 610)

Beaucoup de Bunjevci voient d'un mauvais œil le processus de minorisation dont ils font l'objet. Ils se considèrent comme « nation » et non comme « minorité nationale ». Le statut de « minorité nationale » – pourtant célébrée en tant que fête nationale (le 23 février) – a été accepté par défaut d'autres choix et est considéré comme transitoire. La reconnaissance des Bunjevci en tant que « peuple constitutif » de Serbie est considérée comme un des objectifs fondamentaux des institutions bunjevac.

« La tâche fondamentale de toutes les institutions bunjevac est la préservation de la langue, de la culture, des traditions et de l'identité, la reconnaissance des Bunjevci comme peuple constitutif, la lutte contre l'assimilation, la prévention de l'usurpation par d'autres peuples et la réalisation de tous les droits dont bénéficient les Bunjevci selon les conventions internationales.<sup>283</sup> » (Site officiel du Centre d'Information bunjevac, consulté le 20/03/2014 : <http://www.bunjevci.net/o-bunjevcima>)

Dans ce contexte, la notion de « peuple constitutif » équivaut à la notion de « nation », par opposition à celle de « minorité nationale ». Comme nous l'avons vu, la Serbie est avant tout définie comme l'État des Serbes, bien que des droits particuliers soient accordés aux minorités nationales. Les Bunjevci se considèrent comme « nation » ou « peuple constitutif » de Serbie, et non comme « minorité nationale » ; ils considèrent la Serbie comme leur État – au même titre qu'il est celui des Serbes – et acceptent avec réticence le statut de minorité.

En novembre 2007, à l'occasion de la célébration de la fête nationale, un article titré « les Bunjevci sont une nation » (*Bunjevci su nacija*) est publié dans le journal de la minorité nationale. L'article retrace le déroulement de la fête et cite, entre autres, un extrait du discours prononcé par Nikola Babić dans lequel le statut de « minorité nationale » des Bunjevci se voit critiqué.

« Les Bunjevci ont voté pour la séparation de la Hongrie et l'intégration au Royaume SCS. Sans eux, la majorité requise pour la séparation de la Hongrie n'aurait pas été atteinte. C'est pourquoi nous disons que les Bunjevci ont créé leur pays communément avec les autres peuples. Et si un pays est créé communément, alors les Bunjevci ne peuvent en aucun cas être une minorité nationale dans ce pays [...] »<sup>284</sup> (*Bunjevačke novine* 29, novembre 2007 : 16)

---

282 « [...] зашто Буњевци тврде да су народ а не национална мањина? [...] Велике су наде Буњевци полагали у нову и уједињену Војводину из 1918. године, када су на Великој Скупштини у Новом Саду имали своје представнике и где су убројали у конститутивне народе. Тај тренутак политичког признања, за Буњевце је данас један од четири највећа и најважнија датума у њиховој историји. [...] Деведесетих година прошлог века, њима је ово право [право слободног националног изјашњавања] враћено, али овај пут само као националној мањини. Било је великог отпора у редовима Буњеваца да се овакав статус и прихвати, али је избора било врло мало. »

283 « Osnovni zadatak svih bunjevačkih institucija je očuvanje jezika, kulture, tradicije i samobitnosti, priznavanje Bunjevaca kao konstitutivnog naroda, borba protiv asimilacije, sprečavanje svojatanja od drugih naroda i ostvarivanje svih prava koja po međunarodnim konvencijama Bunjevcima pripadaju. »

284 « Bunjevci su se plebiscitarno izjasnili i zauzeli za otepljenje od Ugarske i prisajedinjenje Kraljevini SHS. Bez njih ne bi bila postignuta potrebna većina za otepljenje od Ugarske. Zato kažemo da su Bunjevci svoju državu stvarali zajedno sa drugim narodima. A kada se tako država stvara zajedno sa drugima, onda Bunjevci nikako ne

Le choix du 25 novembre comme jour férié est ainsi révélateur de la relation particulière que la minorité bunjevac entretient avec la Serbie.

---

mogu u toj državi biti nacionalna manjina [...] »

## 5.2. Les principales initiatives conduites par les institutions de la minorité nationale bunjevac

La langue occupe une place centrale dans les revendications et dans les initiatives mises en œuvre par les institutions de la minorité nationale. La reconnaissance *de jure* des Bunjevci — leur accession au statut de minorité nationale — a fourni aux Bunjevci les moyens symboliques, légaux et matériels de revendiquer légitimement des droits linguistiques et de mettre en place *de facto* des aménagements linguistiques.

La question linguistique peut être considérée comme transversale ; elle occupe une place importante dans les problématiques des quatre commissions du Conseil national. Dès 2003, les représentants de la minorité nationale commencent à élaborer le projet d'introduire la langue bunjevac dans les secteurs d'où elle était jusqu'alors exclue : l'enseignement, l'information (presse écrite, médias radiophoniques et télévisuels), la culture (manifestations publiques, littérature, théâtre, etc.) et l'administration. L'objectif majeur de ces démarches est avant tout la « réhabilitation » de cette langue, jusque là formellement écartée de la vie publique et politique et largement dépréciée<sup>285</sup>. La standardisation s'impose, dans ce contexte, comme une étape incontournable dans le processus de « normalisation » de la langue — nous empruntons le terme de « normalisation » à la sociolinguistique catalano-occitane du conflit et l'utilisons dans le sens que lui donne Henri Boyer (2010) —, c'est à dire qu'on vise avant tout à promouvoir des « normes d'usage » du bunjevac dans les différents domaines de la vie sociale.

Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons les initiatives majeures conduites par les institutions de la minorité nationale bunjevac au cours des dix dernières années.

### 5.2.1. Les initiatives conduites dans la sphère culturelle

La mission du Conseil national dans le secteur de la culture est de mettre en place les conditions nécessaires à la protection et au développement des « particularités culturelles » et de « l'identité nationale »<sup>286</sup> de la minorité nationale bunjevac. Pour ce faire, le Conseil national travaille en collaboration avec des institutions, organisations et associations à vocation culturelle. Aujourd'hui, une quinzaine d'organisations et d'associations culturelles

---

285 La variété bunjevac est jusqu'alors fréquemment catégorisée comme une variété « basse » du serbe ou du croate. Elle est non seulement formellement exclue de la vie publique, mais également fréquemment considérée comme un « parler de paysans » (*seljački govor*) par la population majoritaire (d'après les témoignages de nos informateurs sur le terrain).

286 voir, par exemple, l'article 16 de la loi concernant les conseils nationaux des minorités nationales en Serbie (Loi serbe sur les conseils nationaux, 2009)

œuvrent pour la protection et le développement de la culture bunjevac, mais aussi sa diffusion auprès des Bunjevci et des autres communautés nationales. Réparties sur tout le territoire où résident les Bunjevci (Subotica, Bajmok, Tavankut, Mala Bosna, Sombor, Novi Sad, etc.), les diverses organisations et associations culturelles constituent également des lieux de rencontre de proximité pour les Bunjevci.

Les actions conduites dans le domaine culturel gravitent autour de trois pôles : la protection du patrimoine culturel – matériel et immatériel – des Bunjevci (œuvres littéraires, scientifiques et artistiques, divers artefacts utilisés traditionnellement par les populations bunjevac, costumes traditionnels, cuisine, musique, danse, traditions et coutumes, histoire et origine ethnonationale, langue) ; l'organisation d'activités et d'évènements culturels (organisation de festivals<sup>287</sup>, expositions, rencontres littéraires<sup>288</sup>, concerts, fêtes religieuses et traditionnelles, et autres manifestations culturelles) ; le développement de la créativité des Bunjevci (soutien de la production littéraire, artistique et scientifique, production et édition d'ouvrages en langue bunjevac et/ou sur la culture et l'histoire bunjevac).

Le secteur qui connaît le plus grand essor est celui de l'édition. Les institutions et organisations culturelles de la minorité nationale veillent en particulier à la protection et au développement de la culture écrite des Bunjevci.

« Préservons et cultivons l'écrit car sans lui nous sommes un peuple qui ne préservera pas son passé et son identité, et qui n'assurera pas non plus son futur<sup>289</sup> » (Site de la *Bunjevačka matica*, consulté le 20/03/2014 : <http://www.bunjevacka-matica.org/delatnost/uvod.php> – le lien n'est plus actif)

Ainsi, la *Bunjevačka matica*<sup>290</sup>, organisation culturelle bunjevac fondée en 1995 à Subotica qui collabore étroitement avec le Conseil national de la minorité, joue un rôle notoire en ce qui concerne tant la collection que l'édition de livres. Elle dispose d'un riche fonds bibliothécaire consacré aux Bunjevci. Ce fonds est composé d'ouvrages de divers domaines (littérature, l'ethnologie, l'histoire, etc.) qui sont écrits en langue bunjevac, par des Bunjevci et/ou au sujet des Bunjevci et de leur langue. Il est enrichi par la publication régulière d'ouvrages contemporains ou la réédition d'anciens ouvrages.

Depuis 2005, le Centre d'information bunjevac<sup>291</sup> (*Bunjevački Informativni Centar*), fondé par le Conseil national, assure également une fonction éditoriale. Parmi les ouvrages édités, on retrouve de nombreux recueils de poèmes – généralement écrit en bunjevac, par des Bunjevci

---

287 À titre d'exemple : « l'ethno-festival de cuisine nationale bunjevac » (etno festival bunjevački nacionalni ila) organisé par le Centre Culturel Bunjevac de Bajmok ; « le festival de la créativité bunjevac » (festival bunjevačkog stvaralaštva) organisée par la Société Culturelle et Artistique "Bunjevka".

288 La *Bunjevačka matica* organise régulièrement les rencontres « Les mardis soirs » (Večeri utorkom) autour de l'édition de livres.

289 « Sačuvajmo i nigujmo pisanu rič jel bez nje smo narod koji neće sačuvat svoju prošlost, identitet a nit obezbidit svoju budućnost. »

290 voir le site de la *Bunjevačka matica* : <http://www.bunjevacka-matica.org> (dernièrement consulté le 10.10.2015)

291 voir le site du « Centre d'information bunjevac » : <http://www.bunjevci.net> (dernièrement consulté le 10.10.2015)

et au sujet des Bunjevci —, ainsi qu'un certain nombre d'essais portant sur l'histoire, les traditions, le patrimoine culturel des Bunjevci.

### **5.2.2. Les initiatives conduites dans la sphère médiatique**

En 2005, le Conseil national fonde le Centre d'information bunjevac (*Bunjevački Informativni Centar*), une institution médiatique et éditoriale, localisée dans la ville de Subotica. La même année, le premier numéro de la revue *Journal bunjevac (Bunjevačke novine)* est publié. La revue mensuelle se présente comme le « journal informatif et politique de la minorité nationale bunjevac ». La publication de cette revue a pour objectifs majeurs de tenir les Bunjevci informés des activités de leurs représentants (le Conseil national) et de l'actualité de la vie de la communauté (par exemple, les événements culturels), et de fournir aux Bunjevci un journal rédigé dans leur langue maternelle. Depuis 2007, la revue s'accompagne d'un supplément adressé au jeune public, *Tandrčak*. En octobre 2013, la minorité nationale fête le centième numéro du journal qui a été publié mensuellement — sans interruption — pendant sept années consécutives. La revue est publiée seulement mensuellement, mais il s'agit déjà d'une grande avancée pour la minorité nationale, qui ne possédait pas de presse écrite régulière jusqu'en 2005. La mensualité pose le problème de l'actualité des informations divulguées. Pour compenser ce problème, le Centre d'information bunjevac a mis en place une rédaction électronique : les informations les plus importantes font l'objet d'articles accessibles sur le site internet de la minorité nationale.

Dès la fin de l'année 2006, la minorité obtient une période d'émission dans les services audiovisuels publics (comme le garantit la loi). L'émission radiophonique *Bunjevačka rič* (à hauteur d'une demi-heure hebdomadaire) et l'émission télévisuelle *Spektar* (une demi-heure une semaine sur deux) sont diffusées sur les ondes du service audiovisuel de Voïvodine (Radio Televizija Vojvodine, Novi Sad). À partir de 2007, l'émission *Bunjevačka rič* est également diffusée par les radios locales de Bačka Topola et de Sombor, puis, à partir de 2011, par la radio de Subotica. Le Centre d'information bunjevac est également responsable de la rédaction radiophonique.

Selon Dragan Kopunović, responsable du secteur pour l'information en 2014, les Bunjevci doivent persévérer dans ce qu'il nomme la « lutte pour l'espace médiatique » (*borba za medijski prostor*).

« La lutte pour l'espace médiatique se poursuit. Nous sommes satisfaits de ce que nous avons, mais cela ne signifie pas que nous n'allons pas persévérer dans la réalisation de nos droits, afin que nous ayons au moins autant que ce qu'ont les autres communautés

nationales identiques à nous sur le plan numérique.<sup>292</sup> » (Dragan Kopunović, cité dans *Bunjevačke novine* 103, janvier 2014 : 6)

### 5.2.3. Les initiatives conduites dans la sphère éducative

Comme nous avons pu le voir, le droit à l'enseignement en langue maternelle est l'un des points centraux de la politique de protection des minorités nationales en Serbie. L'article 13 de la *Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales* (Loi serbe sur les minorités nationales, 2002) édicte que « les membres des minorités nationales ont le droit à l'éducation et à l'enseignement dans leur langue [...] » et que « l'État est tenu de créer les conditions [nécessaires] à l'organisation de l'enseignement dans la langue de la minorité nationale [...] ». Si ces conditions ne peuvent pas être créées dans l'immédiat, l'État doit au moins favoriser la mise en place de cours bilingues ou l'enseignement de la langue minoritaire en tant que cours optionnel, dans les régions où résident les membres des minorités nationales en question.

Depuis sa formation en 2003, le Conseil national bunjevac — en particulier, la Commission pour l'enseignement — œuvre sans relâche en vue de l'introduction de la langue bunjevac à l'école. Ces initiatives prennent effet l'année scolaire 2007-2008, lorsqu'est ouvert le cours optionnel « Parler bunjevac et éléments de culture nationale<sup>293</sup> » pour les classes du premier cycle de l'école élémentaire (de la 1<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe<sup>294</sup>). Le cours est étendu au deuxième cycle de l'école élémentaire (de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> classe) quatre ans plus tard, l'année scolaire 2011-2012. Les jeunes Bunjevci suivent ainsi leur scolarité dans les classes en langue serbe et ont la possibilité de suivre ce cours, facultatif, pendant deux heures par semaine. Le cours a pour objectif principal l'éveil des jeunes à la langue et à la culture bunjevac.

Sur le plan statistique, la fréquentation du cours suit une progression régulière d'année en année. Le nombre d'élèves passe ainsi de 81 en 2007-2008 à 406 en 2015-2016<sup>295</sup>. Le cours est dispensé dans plus d'une quinzaine d'écoles des municipalités de Subotica et de Sombor. Il est assuré par des instituteurs qui étaient déjà en poste dans l'enseignement général des écoles élémentaires et qui connaissent la langue bunjevac. L'école élémentaire *Matija Gubec*, localisée dans le village de Tavankut, est celle où la fréquentation du cours est la plus élevée (en 2012-2013, 104 élèves ont suivi le cours).

---

292 « Borba za medijski prostor se nastavlja. Zadovoljni smo ovim što imamo, al to ne znači da nećemo stat sa težnjom da se ostvare naša prava, da imamo makar onoliko koliko imaje druge, po brojnosti nam slične nacionalne zajednice »

293 « Bunjevački govor sa elementima nacionalne kulture »

294 L'école élémentaire comporte huit niveaux (classes) et correspond approximativement à l'école primaire et au collège dans le système scolaire français ; les enfants sont âgés d'environ 7 ans quand ils entrent dans la 1<sup>e</sup> classe et de 14-15 ans quand ils achèvent la 8<sup>e</sup> classe.

295 Selon les résultats du recensement de la population de Serbie de 2011, 1504 personnes âgées moins de 15 ans sont déclarées comme Bunjevci dans les communes de Subotica (1325) et de Sombor (179).

Dès la création du cours, une équipe est formée avec pour objectif la conception de matériaux pédagogiques<sup>296</sup> : un manuel de grammaire pour les 1<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup> classes (*Pelote – Ma première grammaire bunjevac*<sup>297</sup>), un livre de lecture (*Lecture bunjevac*<sup>298</sup>) pour les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classes, et une méthode adressée aux enseignants. Il faudra cependant attendre le début de l'année 2014 pour que ces matériaux soient officiellement validés par les institutions provinciales responsables de l'éducation<sup>299</sup>. Jusqu'à cette date, les instituteurs utilisent principalement la revue *Tandrčak* comme support pédagogique. Les manuels pour les niveaux supérieurs sont encore en cours d'élaboration.

Au cours des dix années depuis la constitution du Conseil national, les Bunjevci ont parcouru un chemin considérable dans le domaine de l'éducation, notamment compte tenu des conditions dans lesquelles l'enseignement du bunjevac a été mis en place. L'introduction même de la langue et de la culture bunjevac à l'école est considérée comme un succès sans précédent par les représentants de la minorité nationale. Le président du Conseil national de l'époque, Nikola Babić, qualifie d'« évènement historique » le jour de l'introduction de ce cours facultatif à l'école élémentaire.

« Nous avons réalisé ce droit le 29 août, et nous pouvons tout simplement dire de ce jour qu'il est un jour historique et un évènement historique pour nous les Bunjevci. Nos enfants vont pouvoir apprendre, et les autres vont pouvoir entendre, comment les Bunjevci parlent, comment les Bunjevci ont sauvé leur identité nationale. Ils pourront étudier leur culture, leurs traditions, leur musique, leur poésie, leur folklore, leurs costumes, et tout ce que nous appelons d'un même nom – notre *bunjevština* [patrimoine bunjevac].<sup>300</sup> » (Nikola Babić, cité dans *Bunjevačke novine* 27, septembre 2007 : 7)

Le Conseil national est parti de presque rien, avec peu de moyens matériels et financiers à disposition – et un soutien minimal de la part des institutions provinciales et de l'État. À côté des démarches administratives, il a dû faire face à toutes sortes de difficultés : le problème du recrutement d'enseignants ayant les compétences nécessaires à l'enseignement du bunjevac ; l'inexistence de matériaux pédagogiques contemporains adaptés à l'enseignement du bunjevac ; la diversité des profils d'élèves (certains pratiquent régulièrement la langue dans le cadre familial, quand d'autres s'y trouvent confrontés pour la première fois à l'école) ; la sensibilisation des familles aux intérêts et aux conditions d'enseignement du bunjevac ; etc. Encore aujourd'hui, beaucoup de ces problèmes ne sont pas entièrement résolus.

---

296 L'équipe en question est constituée de Mirjana Savanov, Nevenka Bašić Palković, Ruža Josić, Suzana Kujundžić Ostojić et Jadranka Tikvicki

297 « *Klupče – Moja prva bunjevačka gramatika* »

298 « *Bunjevačka čitanka* »

299 Les notifications d'autorisation des trois ouvrages à l'usage scolaire sont publiées dans le « Journal officiel de la Province Autonome de Voïvodine » (*Службени лист АП Војводине*) — année LXX, n°3, 29 janvier 2014, p. 36-37

300 « To pravo smo ostvarili 29. avgusta, i mi jednostavno za taj dan možemo da kažemo da je to istorijski dan i istorijski događaj za nas Bunjevce. Naša dica će moć učiti a i drugi će moći da čuju kako to Bunjevci divane, kako su Bunjevci sačuvali svoj nacionalni identitet. Moće izučavati svoju kulturu, običaje, tradiciju, muziku, pismu, folklorne vrednosti, nošnju i sve ono što mi zajedničkim imenom zovemo – naša bunjevština. »



Nous pouvons dire que les Bunjevci sont parvenus à assurer le minimum garanti par la loi en matière d'éducation en langue minoritaire. Premièrement, le cours de langue et culture bunjevac n'est pas, à proprement parlé, intégré dans le cursus scolaire des élèves ; il a le statut de « cours optionnel » (facultatif). D'après les enseignants rencontrés sur le terrain, le cours ne fait pas l'objet d'une évaluation notée, les apprentissages ne sont donc pas valorisés au même titre que ceux réalisés dans les autres matières. De plus, par son caractère optionnel, le cours est en situation de concurrence vis-à-vis des autres cours optionnels proposés. Deuxièmement, le bunjevac est absent de l'enseignement préscolaire et ne commence donc qu'à l'âge de 7 ans, à l'entrée à l'école élémentaire des enfants. En 2011, le cours a été étendu à tous les niveaux de l'école élémentaire, ce qui permet aux élèves une certaine continuité dans l'apprentissage de la langue. Cependant, pour l'instant, aucun dispositif ne permet aux élèves de continuer cet apprentissage après l'école élémentaire (qu'ils terminent autour de 14-15 ans). Le comité d'experts chargé d'évaluer la mise en place de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en Serbie conseille d'ailleurs aux autorités serbes d'introduire le bunjevac au niveau préscolaire et de « prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que les élèves qui étudient actuellement le bunjevac avec des éléments de culture nationale puissent continuer à l'apprendre au niveau secondaire » (Conseil de l'Europe, 2013a). Nous pouvons ajouter que le bunjevac n'a pas le statut de « langue » à l'école, mais est désigné « parler » (*bunjevački govor*) — essentiellement parce qu'il n'est pas standardisé. De plus, le bunjevac a une fonction plutôt réduite ; il est langue d'enseignement, mais exclusivement dans le cadre d'apprentissages relatifs au patrimoine culturel bunjevac (ce que les Bunjevci appellent « *bunjevština* »).

Les Bunjevci ont franchi une première étape. Le bunjevac est désormais présent à l'école, ce qui — sur le plan du statut et de la reconnaissance sociale de la langue — n'est pas négligeable. Cependant, nous estimons qu'à l'heure actuelle l'école ne suffit pas à l'acquisition par les jeunes bunjevac de réelles compétences bilingues serbe-bunjevac (notamment, dans les cas où la langue n'est pas pratiquée dans le cadre familial). Le problème du recrutement et de la formation des enseignants n'est toujours pas entièrement réglé. Les Bunjevci espèrent la mise en place de dispositifs, au niveau des institutions publiques, pour former des enseignants en langue bunjevac (ouverture d'une chaire à l'Université).

#### ***5.2.4. Les initiatives conduites dans la sphère administrative et l'usage officiel du bunjevac***

Lorsqu'une langue est en usage officiel, elle est généralement utilisée dans le cadre de l'exercice des organismes publics (les différents organes de l'État, de la Province autonome et des municipalités, les organisations, entreprises et institutions publiques, les services publics). Cela concerne, entre autres, la communication, orale et écrite, entre les différents

organismes publics et les citoyens (procédures administratives et judiciaires), ainsi que tout ce qui est de l'ordre de la signalisation publique (noms de lieux géographiques – villes, rues, places, etc. –, noms des entreprises et des organisations, avis et avertissements à la population, etc.) (Loi serbe sur les langues et alphabets, 1991).

Dans la Province de Voïvodine, des conditions spécifiques régissent l'usage officiel des langues des minorités nationales au sein des municipalités<sup>301</sup>. Lorsqu'une minorité nationale atteint le seuil de 15 % de la population<sup>302</sup>, la langue de cette minorité entre en usage officiel sur tout le territoire de la municipalité. Lorsqu'une minorité nationale – bien qu'en dessous du seuil de 15 % – représente 25 % (au moins) de la population de certaines localités de la municipalité, la langue de cette minorité entre en usage officiel dans ces localités de la municipalité. Comme nous l'avons vu, les Bunjevci sont essentiellement situés dans les municipalités de Subotica et de Sombor, et représentent, dans certaines localités de ces municipalités plus de 25 % de la population – notamment dans le village de Tavankut. Cependant, jusqu'à ce jour, la langue bunjevac n'est utilisée officiellement dans aucune localité. Le principal obstacle à l'introduction du bunjevac dans l'usage officiel est, selon l'État serbe, qu'il n'est pas standardisé. Les rapports périodiques dressés par la Serbie en 2010 et 2015 au sujet de la mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires mentionnent tous deux la phrase suivante : « *The Bunjevac speech is not in official use in any local self-government unit, primarily because it has not been standardised.* » (Conseil de l'Europe, 2010 ; Conseil de l'Europe, 2015). Toutefois, comme le fait remarquer le Comité d'experts chargé du suivi de la mise en œuvre de la Charte, rien ne s'opposerait – sur le plan pratique – à l'utilisation officielle du bunjevac dans la communication orale avec les citoyens (Conseil de l'Europe, 2013a).

Actuellement, la mise en pratique des droits de la minorité nationale bunjevac dans le secteur de l'usage officiel de la langue est en suspens, dans l'attente de l'élaboration d'une langue standard bunjevac.

« Nous sommes privés de certains de nos droits en tant que minorité nationale par le fait même que la langue bunjevac n'est pas en usage officiel, alors que les langues des autres minorités le sont dans les administrations locales. Et il n'est pas en usage officiel, car il n'est pas standardisé.<sup>303</sup> » (Đurđica Skenderović, citée dans *Bunjevačke novine* 40, octobre 2008 : 8)

C'est dans ce contexte que commence la « lutte pour la standardisation de la langue<sup>304</sup> » (*borba za standardizaciju jezika*) – qui est, avant toute chose, une lutte pour la reconnaissance

---

301 Décision de l'assemblée provinciale sur la réglementation des questions relatives à l'usage officiel des langues et alphabets des minorités nationales sur les territoire de la Province Autonome de Voïvodine (*Pokrajinska skupštinska odluka o bližem uređivanju pojedinih pitanja službene upotrebe jezika i pisama nacionalnih manjina na teritoriji Autonomne Pokrajine Vojvodine*)

302 sur la base des données du dernier recensement de la population

303 « Neka naša prava ko nacionalnoj manjini su uskracena samim tim što bunjevački jezik nije u službenoj upotribi, dok jezici drugi manjina jesu u jedinicama lokalni samouprava. A nije u službenoj upotribi jel nije standardizovan. »

304 *Bunjevačke novine* 43, octobre 2009 : 4

officielle de la « langue » bunjevac. La question de standardisation du bunjevac devient une des préoccupations centrales du Conseil national bunjevac et, en particulier, de la commission pour l'usage officiel de la langue. Au delà des enjeux pratiques (difficultés rencontrées dans le cadre de l'enseignement de la langue bunjevac et de la rédaction des journaux sans norme de référence), la standardisation de la langue est motivée par des enjeux idéologiques. L'objectif qui sous-tend le projet de standardisation du bunjevac est premièrement de réhabiliter la langue — d'une part, de promouvoir la variété linguistique au rang de « langue » et, d'autre part, d'élargir l'usage du bunjevac aux différents domaines de la vie sociale d'où il était jusque là exclu.

« Ainsi, cette commission a de très grands devoirs en ce qui concerne le dépassement des barrières à ce que la langue bunjevac soit une langue vivante, à ce que l'on parle dans cette langue et qu'il soit normal que la population utilise largement cette langue dans la communication ordinaire, de sorte que personne ne la manipule et ne l'utilise comme la "sous-langue" d'une autre langue avec pour intention de dire que les Bunjevci ne sont pas un peuple indépendant, mais qu'ils font partie d'un autre peuple. La tâche de cette commission est de travailler à ce que la langue bunjevac soit standardisée.<sup>305</sup> » (Mirko Bajić, cité dans *Bunjevačke novine* 63, septembre 2010 : 10)

La standardisation du bunjevac est ainsi posée comme une étape primordiale que doivent franchir les Bunjevci dans leur processus de construction nationale. Elle est perçue non seulement comme la clé permettant l'accès du bunjevac au statut de « langue », mais aussi comme la clause dont dépend l'existence « nationale » future des Bunjevci. La langue standard est considérée comme la pièce manquante au puzzle de l'identité nationale des Bunjevci.

« Nous [la bunjevačka matica] sommes une des matica dont la minorité nationale n'est pas parvenue à achever la standardisation de sa langue, et nous savons que sans cela, à long terme, il n'y a pas d'identité nationale complète.<sup>306</sup> » (Ivan Sedlak, cité dans *Bunjevačke novine* 36, juin 2008 : 5)

Les Bunjevci, bien qu'acteurs centraux dans la standardisation de leur langue, font appel à l'aide d'experts et au soutien des institutions serbes. Le travail autour de la standardisation du bunjevac se partage sur plusieurs fronts : collecte de matériaux pouvant servir de base à la langue standard, élaboration des manuels scolaires et d'une grammaire bunjevac, enrichissement du Dictionnaire des Bunjevci de Bačka<sup>307</sup>, etc. De 2009 à 2011, un travail de terrain est conduit en parallèle par deux équipes — l'Institut de Balkanologie de l'Académie

---

305 « Pa taj odbor ima zdravo velike zadatke u tom da probije te barijere da je bunjevački jezik živ jezik, s njim se divani, da je to normalno da će taj jezik bit u širokoj upotrebi med građanstvom, u normalnoj komunikaciji, da ga niko ne zloupotribljava, pa da ga koristi ko „podjezik” kakog drugog jezika, čime želi da kaže da Bunjevci nisu Bunjevci ko samostalan narod, neg su oni dio kakog drugog naroda. Zadatak ovog odbora je da radi na tom da se standardizuje bunjevački jezik. »

306 « Mi smo jedna od matica čija nacionalna manjina nije uspila do kraja dovest standardizaciju jezika, a znamo da brez tog, na duže staze, nema kompletnog nacionalnog identiteta. »

307 En 1990, au moment de la reconnaissance des Bunjevci en tant que groupe national particulier, un premier dictionnaire a été publié, avec le soutien de la Matica Srpska : le *Dictionnaire des Bunjevci de Bačka (Rečnik bačkih Bunjevaca)* (Peić & Bačlija, 1990). Marko Peić, un des auteurs du dictionnaire, sera le premier président de l'association culturelle *Bunjevačka matica*.

Serbe de Belgrade<sup>308</sup> et la Faculté de Philosophie de l'Université de Novi Sad<sup>309</sup>. Une quarantaine d'entretiens sont réalisés, essentiellement auprès de la population bunjevac rurale vivant aux alentours de Subotica. En 2013, le recueil *Bunjevci : Recherches ethnodialectologiques 2009 (Bunjevci. Etnodijalektološka istraživanja 2009)* est publié conjointement par la Matica Srpska (Novi Sad) et le Conseil national Bunjevac (Subotica). L'ouvrage est accueilli avec succès par les Bunjevci, comme une base pour la standardisation du bunjevac.

---

308 Biljana Sikimić, Marija Ilić, Marija Vučković, Mirjana Mandić et Smiljana Djordjević

309 Žarko Bošnjaković et Ljiljana Nedeljkov

## Conclusion

À partir du début années 1990, suite à l'introduction d'une catégorie « Bunjevci » dans le recensement de la population, les Bunjevci regagnent peu à peu en visibilité sur la scène publique et politique de l'État serbe. Ils fondent leurs premiers partis politiques, ainsi que les premières organisations ayant pour objectif la promotion de leur patrimoine culturel (en premier lieu, la *Bunjevačka matica*, fondée en 1995). En 2003, en vertu de la Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales (2002), ils parviennent à obtenir l'autonomie culturelle et élisent leur premier Conseil national. Leur reconnaissance comme « minorité nationale » leur fournit les moyens symboliques, légaux et matériels de revendiquer légitimement des droits linguistiques et de mettre en œuvre des aménagements linguistiques. Comme nous l'avons vu, les démarches des représentants de la minorité sont essentiellement tournées vers la « normalisation » (quoiqu'ils n'utilisent pas eux-mêmes ce terme) de l'idiome linguistique ikavien des Bunjevci. Elles visent à le faire reconnaître officiellement en tant que langue particulière — la « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*) — et à le réintroduire dans les secteurs de la vie sociale d'où il était auparavant exclu.

Des avancées conséquentes ont été faites dans cette direction depuis l'année 2003. Dans le domaine médiatique, un Centre d'Information bunjevac (*Bunjevački Informatički Centar*) est créé et les premiers numéros du journal *Bunjevačke novine* voient le jour dès l'année 2005. L'année suivante, les émissions de télévision *Spektar* et de radio *Bunjevačka rič* sont diffusées sur les ondes/chaines du service public. Dans le domaine éducatif, un cours facultatif intitulé « Parler bunjevac et éléments de culture nationale » est introduit à l'école élémentaire : de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>e</sup> classe (≈ de 7 à 11 ans) en 2007, puis de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> classe (≈ de 11 à 15 ans) en 2011. À la rentrée de l'année scolaire 2014-2015, les écoliers obtiennent leurs premiers manuels scolaires. Plus de 400 élèves suivent aujourd'hui ce cours dans une quinzaine d'écoles des communes de Subotica et de Sombor. Des avancées sont également notées dans le domaine de l'édition : le Centre d'Information Bunjevac et la *Bunjevačka matica* favorisent la publication d'ouvrages écrits dans la langue bunjevac, par, pour ou au sujet des Bunjevci. En outre, les institutions de la minorité nationale travaillent assidûment à la standardisation du bunjevac, dans l'objectif de parvenir à la reconnaissance officielle de son statut de « langue ».

Les Bunjevci ont donc parcouru un chemin considérable depuis l'année 1991. Cependant, on peut dire qu'ils sont jusqu'à présent parvenus, et non sans difficulté, à obtenir le minimum garanti par la loi. Nous verrons par la suite (chapitre 10) que les informateurs que nous avons rencontrés sur le terrain évaluent globalement la situation des Bunjevci en Serbie de manière très négative et estiment qu'il leur reste beaucoup de défis à relever.

## **Chapitre 6 —**

# **De l'autre côté de la frontière : quel statut pour les Bunjevci en Hongrie ?**

---

Comme nous l'avons déjà évoqué (voir p. 110), à la fin de la Première Guerre mondiale, avec la dissolution de l'Empire austro-hongrois, l'aire géographique peuplée par les Bunjevci (située entre les villes de Subotica, Sombor et Baja) est partagée par la nouvelle frontière administrative qui sépare dès lors l'État hongrois de l'État yougoslave. Si la majorité des Bunjevci, en tant que Slaves du Sud, intègrent le Royaume SCS (ultérieurement, Royaume de Yougoslavie), une part considérable d'entre eux restent sur le territoire hongrois. Ce chapitre a pour vocation de présenter au lecteur, dans les grandes lignes, la situation actuelle des Bunjevci qui sont citoyens de Hongrie.

Nous verrons notamment que le positionnement de l'État hongrois à l'égard de ce petit groupe ethnonational diffère considérablement de celui de l'État serbe. Tandis que la Serbie, comme nous avons pu le voir au fil des deux chapitres précédents, compte désormais les Bunjevci parmi ses nombreuses « minorités nationales », ce statut leur est toujours refusé, de l'autre côté de la frontière, en Hongrie.

Dans un premier point, nous précisons brièvement la situation des Bunjevci sur le territoire hongrois au cours du 20<sup>e</sup> siècle et les conditions de l'émergence, dans les années 1990, de revendications en vue de la reconnaissance officielle de leur statut de « minorité nationale ». Nous présenterons ensuite, dans un second point, les grandes lignes du système de protection des minorités nationales et ethniques en Hongrie. Nous nous focaliserons plus particulièrement sur la définition officielle de la catégorie « minorité », ainsi que sur les conditions requises par la loi hongroise pour l'acquisition du statut de minorité par un groupe ethnonational jusque là non-reconnu. Pour finir, dans un troisième point, nous tenterons de retracer les démarches entreprises par les activistes bunjevac (en 2006 et en 2010) en vue de la reconnaissance des Bunjevci parmi les minorités nationales du pays, ainsi que les réponses des institutions hongroises. Nous nous pencherons spécifiquement sur les raisons pour lesquelles l'Académie hongroise des Sciences s'oppose à la reconnaissance des Bunjevci comme minorité particulière, distincte de la minorité croate.

## 6.1. Les Bunjevci, une minorité transfrontalière

### 6.1.1. Des Bunjevci en Hongrie

Comme nous l'avons vu, la fin de la Première Guerre mondiale est marquée par le démantèlement de l'empire plurinational d'Autriche-Hongrie et la reconfiguration de l'espace politique européen selon le principe wilsonien du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Toutefois, le nouveau découpage administratif de l'Europe ne coïncide que partiellement avec la répartition réelle des peuples — ces derniers étant, dans les faits, rarement répartis en « masses » homogènes sur le territoire. Le retraçage des frontières a pour effet — non pas la résolution, mais — la reproduction de la question nationale à plus petite échelle. Comme le met en évidence Hobsbawm (1990 : 133), « [l]e changement majeur a été que les États étaient désormais en moyenne plutôt plus petits et que les 'peuples opprimés' en leur sein étaient désormais appelés des 'minorités opprimées'.<sup>310</sup> »

Ainsi, la frontière départageant les nouveaux « États-nations » hongrois et yougoslave laissera en réalité beaucoup de Hongrois hors de Hongrie, tout comme beaucoup de Yougoslaves hors de Yougoslavie. Les conséquences sont notoires pour la population bunjevca, localisée en périphérie de l'aire sud-slave. Fixée dans le Traité de Trianon (1920), la nouvelle frontière scinde par le milieu le territoire occupé par les Bunjevci. Alors que les villes de Zombor (Sombor) et Szabadka (Subotica) sont rattachées au Royaume SCS (plus tard, Royaume de Yougoslavie), la ville de Baja reste hongroise. Dès lors, et depuis près d'un siècle aujourd'hui, les Bunjevci de Bačka vivent dans deux pays, pour partie ressortissants de Hongrie et pour partie ressortissants de Yougoslavie (puis, Serbie).

En Hongrie, durant la période de l'entre-deux-guerres, les Bunjevci sont clairement identifiés (du point de vue officiel et académique) comme un groupe ethnolinguistique particulier. Ce point de vue se transforme à partir des années 1940 (probablement sous l'influence de la Croatie) et laisse place à l'opinion selon laquelle les Bunjevci sont des Croates (Weaver, 2011). La catégorie « Bunjevci » disparaît alors des registres officiels et n'y sera jamais réintroduite. Pendant la période communiste (1949-1989), les Bunjevci doivent faire le choix entre les identités publiques officielles « Croates », « Serbes » ou « autres Slaves du Sud » (*egyéb délszláv*). De même que dans la Yougoslavie communiste (voir p.140), les possibilités d'expression publique de leur identité particulière sont limitées à la sphère culturelle — c'est-à-dire essentiellement le folklore.

---

310 « The main change was that states were now on average rather smaller and the 'oppressed peoples' within them were now called 'oppressed minorities'. »

« The official line throughout the communist period in Hungary was that the Bunjevci were Croats of a special sort. It should be noted that Bunjevci spokesmen demanded this. But minority representatives were — and could only be — committed communists, and followed the party's line on South Slav identity. » (Weaver, 2011 : 105)

Les statistiques actuelles ne nous permettent pas d'évaluer de manière précise la présence démographique des Bunjevci en Hongrie. Sur la base des données antérieures, on estime cependant que ces derniers résident principalement au sud du département de Bács-Kiskun, dans la ville de Baja et ses alentours (Bácsalmás, Bácsbokod, Bácsszentgyörgy, Csávoly, Felsőszentiván, Gara, Katymár, Mátételke, Vaskút, Csikéria, Tompa) (Dobos & Tóth, 2010).

### **6.1.2. Activisme transfrontalier, statuts différenciés**

Le début des années 1990 marque un certain éveil des revendications nationales chez les Bunjevci de Hongrie — suscité à la fois par des facteurs internes et externes au pays. Le changement de régime politique rend possible l'émergence de revendications nationales minoritaires jusque là étouffées par le système communiste (de même que de l'autre côté de la frontière, en Yougoslavie). De plus, la dissolution de la Yougoslavie (et, du même coup, de l'identité yougoslave et de la langue serbo-croate) ravive la question des appartenances nationales également chez les Slaves du Sud de Hongrie (Weaver, 2011). En outre, l'activisme des Bunjevci de Serbie — et surtout le changement du positionnement officiel du gouvernement serbe à leur égard<sup>311</sup> — ne tarde pas à faire écho chez les Bunjevci de Hongrie. Certains se mobilisent dans l'objectif d'obtenir, à l'image de leurs voisins, la reconnaissance officielle de leur identité nationale particulière. Toutefois, comme en Serbie, cette ambition n'est pas partagée par tous. À titre d'exemple, en 1991, certains d'entre eux militent — au nom des Croates de Hongrie — pour la reconnaissance de l'indépendance de la Croatie par le gouvernement hongrois (mentionné par Dobos & Tóth, 2010 et Weaver, 2011).

Si des revendications se font entendre dans un pays comme dans l'autre, la Serbie et la Hongrie n'adoptent toutefois pas le même positionnement vis-à-vis du groupe minoritaire. Les Bunjevci sont, comme nous l'avons vu, officiellement reconnus comme une des « minorités nationales » de Serbie, alors que ce statut leur est toujours dénié de l'autre côté de la frontière, en Hongrie.

Le positionnement de la Serbie à l'égard des Bunjevci peut être résumé par la déclaration faite par le président serbe Tomislav Nikolić, à l'occasion de la célébration de la fête nationale de la minorité nationale bunjevac, le 25 novembre 2013, à Subotica.

« [...] la serbie reconnait les bunjevci comme un peuple sud-slave autochtone | vous n'êtes ni serbes ni croates | mais une nationalité slave authentique qui a tous les attributs de la

---

311 Nous rappelons que la Serbie a réintroduit la catégorie « Bunjevci » dans le recensement des appartenances nationales en 1991.



singularité | de l'unicité | son identité culturelle | son folklore | son patrimoine historique  
[...]»<sup>312</sup> » (Nikolić, discours du 25 novembre 2013, Subotica)

En tant que « minorité nationale », les Bunjevci de Serbie bénéficient de l'appui de la Serbie en vue de la mise en œuvre de leurs droits. Étant donné que la majeure partie des droits minoritaires est axée sur les aspects linguistiques, les initiatives en faveur de l'aménagement de la langue des Bunjevci (*bunjevački jezik*) sont soutenues par la Serbie. Le bunjevac est, dans ce pays, en partie couvert par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Comme nous l'avons vu, les institutions serbes encouragent et participent activement au processus de standardisation de cette langue.

La Hongrie adopte un positionnement inverse. À deux reprises, en 2006 et en 2010, les activistes bunjevac de Hongrie complètent (sans succès) la procédure officielle en vue d'ajouter les Bunjevci à la liste des minorités nationales de Hongrie. Contrairement aux institutions serbes, les institutions hongroises estiment que les Bunjevci ne possèdent pas tous les « attributs » nécessaires (notamment, une langue particulière) pour être qualifiés de « peuple autochtone » en Hongrie. Les Bunjevci sont catégorisés comme un sous-groupe de (ou une minorité dans) la minorité nationale croate.

« La communauté bunjevac de Hongrie ne répond pas à toutes les conditions fixées dans le paragraphe 1.2. de la loi LXXVII sur les droits des minorités ethniques et nationales de 1993. Le groupe ethnique bunjevac est l'un des divers groupes ethniques, régionalement distincts les uns des autres, qui composent historiquement la minorité nationale croate de Hongrie. Ni son développement historique ou linguistique particulier, ni la situation linguistique actuelle ne justifient la reconnaissance des Bunjevci comme une minorité particulière<sup>313</sup> » (Szilveszter E. Vízi, président de l'Académie hongroise des Sciences, 2006)

Dans les deux pays, la langue est au centre des revendications minoritaires et des réponses des autorités. En Serbie, les initiatives d'aménagement linguistique conduites par la communauté bunjevac sont soutenues par le gouvernement et perçues comme la mise en œuvre des droits de la minorité nationale. La question de la proximité de la langue des Bunjevci vis-à-vis de la langue standard serbe ou de la langue standard croate ne se pose pas ; l'unique barrière mise en évidence est l'inexistence d'une forme standard. De l'autre côté de la frontière, en revanche, la question linguistique est un argument majeur à l'encontre de la reconnaissance des Bunjevci comme groupe national singulier : les Bunjevci n'ont pas leur

---

312 « [...] srbija prepoznaje bunjevce kao autohtoni južnoslovenski narod | niste ni srbi ni hrvati | već autentična slovenska narodnost koja ima sve atribute posebnosti | jedinstvenosti | svoj kulturni identitet | folklor | istorijsko nasleđe [...] »

313 « A Magyarországon élő bunjevac közösség nem felel meg mindenben a nemzeti és etnikai kisebbségek jogairól szóló 1993. évi LXXVII. törvény 1. § (2) bekezdésében előírt feltételeknek. A bunjevac népcsoport egyike a magyarországi horvát nemzeti kisebbséget alkotó több, egymástól regionálisan is elkülönülő történeti népcsoportnak. Sem a népcsoport történeti, nyelvi különfejlődése, sem pedig a mai nyelvi helyzete nem indokolja a bunjevac csoport önálló kisebbségi közösségként való elismerését » (Décision officielle de l'Académie hongroise des Sciences 44-133/2/2006, signée par Szilveszter E. Vízi, accessible en ligne sur le site du Parlement Hongrois ; <http://www.parlament.hu/irom38/00960/00960.pdf> (dernièrement consulté le 10.10.2015))

propre langue, ils ne peuvent donc pas être considérés comme un groupe national distinct des Croates.

Nous pouvons parler d'un véritable activisme transfrontalier des Bunjevci. Leurs revendications nationales ne sont pas contenues à l'intérieur des frontières d'un pays ; elles se développent tout aussi bien en Serbie qu'en Hongrie. De plus, des formes de solidarité se mettent en place entre Bunjevci de part et d'autre de la frontière. Depuis l'année 2005, la collaboration avec les Bunjevci de Hongrie prend place au sein du programme du Conseil national bunjevac de Serbie (*Bunjevačke novine* 12, juin 2006 :5). Sur le plan culturel, les institutions bunjevac de Serbie coopèrent avec les organisations bunjevac de Hongrie en vue de la préservation et du maintien du patrimoine culturel bunjevac dans les deux pays. Des échanges réguliers ont lieu et des événements à caractère transfrontalier (réunissant les Bunjevci de Hongrie et de Serbie) sont organisés. Sur le plan politique, les institutions bunjevac de Serbie (en premier lieu le Conseil national de la minorité nationale bunjevac de Serbie) apportent leur soutien et militent conjointement avec les activistes de Hongrie en vue de la reconnaissance des Bunjevci comme minorité nationale en Hongrie<sup>314</sup>. Les institutions de Croatie et celles de la minorité nationale croate de Serbie sont également fortement impliquées. Considérant les Bunjevci de Bačka comme une minorité croate, elles œuvrent à la protection de l'identité culturelle et nationale (croate) du groupe. Le caractère transfrontalier des revendications font des Bunjevci un véritable enjeu dans les relations entre la Hongrie, la Serbie et la Croatie.

---

314 Voir les articles suivants, publiés dans le journal de la minorité nationale bunjevac de Serbie : « Nikola Babić, le président du conseil national bunjevci, au sujet du statut des Bunjevci en République de Hongrie » (*Nikola Babić, pridsidnik bunjevačkog nacionalnog savita o statusu Bunjevcima u Republici Mađarskoj — Bunjevačke novine* 12, juin 2006 : 5) ; « À l'initiative des institutions culturelles de Hongrie, la collaboration entre Bunjevci de part et d'autre de la frontière est intensifiée » (*Na inicijativu kulturnih institucija iz Mađarske intenzivirana je saradnja između Bunjevaca sa obe strane granice — Bunjevačke novine* 17, novembre 2006 : 5-6) ; « La proposition en vue de la reconnaissance des Bunjevci comme minorité nationale est présentée devant la commission à Budapest » (*Pred nadležnom komisijom u Budimpešti obrazložen prelog da se Bunjevci priznaju kao nacionalna manjina — Bunjevačke novine* 18, décembre 2006 : 4-5) ; « Le Parlement hongrois n'est pas en faveur du statut de minorité nationale. Les Bunjevci attendent une explication officielle » (*Mađarski Parlament Bunjevcima nije izglasao status nacionalne manjine. Bunjevci očekuju zvanično obrazloženje — Bunjevačke novine* 19, janvier 2007 : 4) ; « Un pas vers l'autogouvernance minoritaire des Bunjevci en Hongrie. Des droits pour les Bunjevci en Hongrie aussi » (*Jedan korak do manjinske samouprave Bunjevaca u Mađarskoj. Bunjevačka prava i u Mađarskoj — Bunjevačke novine* 62, août 2010 : 4) ; « La lutte des Bunjevci de Hongrie pour leurs droits » (*Borba Bunjevaca u Mađarskoj za svoja prava — Bunjevačke novine* 72, juin 2011 : 20-22)

## 6.2. Que faut-il pour être une minorité nationale en Hongrie ?

Dans l'objectif de situer le contexte dans lequel se font entendre les revendications nationales des Bunjevci de Hongrie, ce paragraphe explique brièvement le développement du système de protection des minorités nationales en Hongrie depuis les années 1990, en mettant l'accent sur l'élaboration de la catégorie « minorité » et sa définition légale.

### 6.2.1. La protection des minorités nationales en Hongrie depuis les années 1990

La Constitution de la République de Hongrie<sup>315</sup> en vigueur au début des années 1990 déclare le « peuple » comme détenteur de la souveraineté. Aucune mention ne fait explicitement référence à la nation hongroise en particulier, ni d'ailleurs à la langue hongroise<sup>316</sup>. Les minorités nationales et ethniques y sont définies comme des éléments constitutifs de l'État, qui prennent part au pouvoir souverain du peuple. La République de Hongrie s'engage à assurer leur protection, et leur garantit un certain nombre de droits spécifiques (notamment, des droits linguistiques).

« **article 68.** 1. Les minorités nationales et ethniques vivant en République de Hongrie partagent le pouvoir du peuple ; elles sont des éléments constitutifs de l'État.

2. La République de Hongrie protège les minorités nationales et ethniques. Elle assure leur participation collective à la vie publique, le développement de leur propre culture, l'utilisation de leur langue maternelle, l'enseignement dans la langue maternelle, le droit à l'utilisation de leur nom dans leur propre langue [...] (Constitution Hongrie, 1949)

Adoptée en 1993 à la quasi-unanimité du Parlement, la Loi LXXVII sur les droits des minorités nationales et ethniques (Loi hongroise sur les minorités nationales, 1993) constitue un des instruments majeurs du système actuel de protection des minorités nationales. Elle détermine notamment ce en quoi consiste le statut de « minorité ». Elle fixe les conditions à remplir pour tout groupe qui souhaite prétendre à ce statut et spécifie les droits collectifs et individuels dont jouissent lesdites minorités et leurs membres.

Sur le plan institutionnel, le gouvernement met en place deux structures assurant la mise en œuvre des droits des minorités : il forme un Bureau pour les minorités nationales et

---

315 Il s'agit de la Loi XX de 1949, qui a été amplement modifiée lors de la chute du communisme et de la transition politique et économique du pays. Elle est ensuite abrogée et remplacée par une nouvelle Constitution (ou Loi fondamentale) en 2011.

316 En revanche, la Loi fondamentale de Hongrie de 2011 fait explicitement référence à la nation hongroise et nomme la langue hongroise comme langue officielle (Constitution Hongrie, 2011)

ethniques (*Nemzeti és Etnikai Kisebbségi Hivatal*) et nomme un Commissaire (ou « Médiateur ») parlementaire pour les droits des minorités nationales et ethniques (*Nemzeti és Etnikai Kisebbségi Jogok országgyűlési Biztosa*)<sup>317</sup>. La Hongrie conclut également des accords bilatéraux concernant la protection des minorités nationales avec plusieurs pays européens (Ukraine, Croatie, Slovénie, Slovaquie, Roumanie, etc.), et figure parmi les premiers États européens à ratifier les conventions internationales concernant les droits des minorités. En 1995, elle ratifie la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Nous n'entrerons pas dans le détail du fonctionnement (et des dysfonctionnements) du système de protection des minorités nationales en Hongrie. Dans la mesure où les Bunjevci en sont exclus, cela s'écarte de notre sujet. Il nous semble toutefois intéressant de préciser quelques points concernant la définition de la « cible » de la politique minoritaire (en d'autres termes, qui ou qu'est-ce qui fait l'objet de la protection ?), puis les enjeux politiques de l'émergence d'un tel système.

### **6.2.2. La cible du système de protection : qu'est-ce qu'une minorité nationale ?**

La Loi LXXVII (Loi hongroise sur les minorités nationales, 1993) définit les sujets légaux des droits minoritaires, autrement dit, la cible de la politique de protection. Elle fixe les contours de la catégorie « minorité » d'une double manière.

Dans un premier temps, la catégorie se voit définie « en intension ». Le premier article de la Loi LXXVII dresse une description des propriétés (ou critères) conditionnant l'accès au statut de « minorité ». Ces propriétés s'appliquent tantôt au groupe tantôt à ses membres, et sont d'ordres divers : *démographiques* (proportion du groupe au sein de la population totale), *historiques* ou *géopolitiques* (autochtonie du groupe sur le territoire hongrois ; citoyenneté hongroise de ses membres), *ethnolinguistiques* (culture et langue distinctes de celles du reste de la population), et *psychologiques* ou *subjectifs* (conscience de groupe, sentiment de solidarité).

« **Article 1.2.** For the purposes of the present Act a national or ethnic minority (hereinafter 'minority') is an ethnic group which has been living on the territory of the Republic of Hungary for at least one century, which represents a numerical minority among the citizens of the state, the members of which are Hungarian citizens, and are distinguished from the rest of the citizens by their own language, culture and traditions, and at the same time demonstrate a sense of belonging together, which is aimed at the preservation of all these, and at the expression and the protection of the interests of their historical communities. »  
(Loi hongroise sur les minorités nationales, 1993)

---

317 Ce médiateur spécifique aux droits des minorités nationales sera supprimé en 2012 ; dès lors, le gouvernement nomme un unique médiateur pour les droits de l'homme.

Cette définition, qui diffère peu de celle proposée par F. Capotorti dans son rapport en 1979, suscite plusieurs commentaires. Elle sert de cadre normatif permettant l'identification des sujets des droits minoritaires, toutefois son application pratique pose un certain nombre de difficultés. On peut voir que la définition mélange des propriétés collectives (concernant le groupe dans son ensemble) et individuelles (concernant les membres du groupe), ainsi que des propriétés objectives (telle que la représentation numérique du groupe au sein de la population) et des propriétés subjectives (sentiment de solidarité). De plus, presque chacune des propriétés (conditions) requises se prête à différentes interprétations. La délimitation des concepts de langue et de culture ne s'avère pas aisée. Le critère d'autochtonie (qui a sans doute pour objectif d'exclure les nouvelles minorités) soulève également quelques questions : pourquoi choisir 100 ans comme critère d'autochtonie ? à partir de quelle date doit-on compter les années ? et à partir de quelle date lesdites nouvelles minorités (les Chinois, par exemple) pourront-elles demander leur reconnaissance ? (Majtényi, 2006 : 406 et Pap, 2008 : 339).

Dans un deuxième temps, la catégorie se voit définie « en extension ». L'article 61.1. de la Loi LXXVII liste de manière exhaustive les *éléments* intégrant la catégorie. Treize groupes ethn nationaux sont identifiés, dans le texte de loi, comme des « peuples autochtones de Hongrie » (*Magyarországon honos népcsoportnak*) : les Bulgares, Les Roms (Tziganes), les Grecs, les Croates, les Polonais, les Allemands, les Arméniens, les Roumains, les Ruthènes, les Serbes, les Slovaques, les Slovènes et les Ukrainiens<sup>318</sup>. Or, comme le fait remarquer Majtényi (2006), il est difficile de trouver une concordance entre la définition du concept de minorité (article 1.2.) et la liste des groupes ethn nationaux (article 61.1.). Les treize groupes ethn nationaux reconnus par la Loi ne seraient aujourd'hui pas tous en mesure de « justifier » toutes les conditions énoncées dans la définition (notamment celle des 100 ans de présence sur le territoire).

Comme nous pouvons le voir, les Bunjevci ne sont pas mentionnés dans la liste des minorités nationales et ethniques de Hongrie. Alors que la Hongrie et la Serbie adoptent des définitions quasi-identiques du concept de minorité<sup>319</sup>, les deux pays catégorisent le groupe des Bunjevci de manière divergente.

L'article 61.2. de la Loi LXXVII prévoit toutefois la possibilité pour d'autres groupes ethn nationaux de formuler une demande de reconnaissance officielle et d'intégrer la liste des « minorités nationales et ethniques » de Hongrie.

« **Article 61.2.** If a minority other than those listed in paragraph (1) wishes to prove that they meet the requirements specified in this Act, they may submit sheets of signatures

---

318 Parmi ces treize, douze sont qualifiés de « minorités nationales » ; seuls les Roms sont qualifiés de « minorité ethnique ». Les deux catégories bénéficient des mêmes droits.

319 En Serbie, le concept de minorité nationale est défini dans l'article 2. de la Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales (*Zakon o zaštiti prava i sloboda nacionalnih manjina*) (Loi serbe sur les minorités nationales, 2002)

related to this petition to the President of the National Electoral Committee if supported by at least 1,000 voters who declare themselves members of this minority. In the course of this procedure the provisions of the Act on National Referendums and Petitions shall apply, and the President of the National Electoral Committee is obliged to request the standpoint of the President of the Hungarian Academy of Sciences on the fulfilment of legal conditions. » (Loi hongroise sur les minorités nationales, 1993)

Si la Loi admet que le nombre de minorités reconnues est susceptible d'évoluer, celui-ci reste toutefois figé dans la pratique (Majtényi, 2006). Le chemin vers la reconnaissance officielle d'une minorité supplémentaire est parsemé d'obstacles, tant pratiques que procéduraux. Jusqu'à présent, toutes les initiatives en vue de faire ajouter un groupe ethnolinguistique à la liste initiale se sont soldées par des échecs (les Juifs, les Macédoniens d'Égée, les Huns et les Bunjevci).

Sur le plan procédurier, la reconnaissance d'une minorité supplémentaire exige l'amendement de la Loi LXXVII, qui ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation de la majorité qualifiée des deux tiers du Parlement hongrois (*Országgyűlés*). Les citoyens souhaitant voir leur groupe d'appartenance reconnu par la Loi LXXVII doivent formuler une « initiative populaire », c'est à dire adresser une pétition au Parlement hongrois. Cette pétition doit être signée par un minimum de 1000 personnes (en mesure de justifier leur citoyenneté hongroise) affirmant leur appartenance au groupe ethnolinguistique minoritaire en question. Elle est premièrement présentée devant la Commission Électorale Nationale (*Országos Választási Bizottság*), qui doit certifier l'adéquation de la requête formulée aux capacités du Parlement et la validité des signatures recueillies (nombre, identité des signataires, etc.). Cette première étape peut s'étendre sur plusieurs mois. Avant de transmettre la pétition certifiée au Parlement, la Commission doit obligatoirement (selon l'article 61.2. de la Loi LXXVII) faire appel à l'expertise de l'Académie hongroise des Sciences (*Magyar Tudományos Akadémia*). Cette dernière se voit confier le rôle d'évaluer « scientifiquement » si le groupe en question remplit les conditions légales (article 1.1. de la Loi LXXVII). Pour finir, la pétition, accompagnée de l'avis officiel du président de l'Académie, est présentée devant le Parlement qui prend la décision finale. Il est à noter que, même si toutes les « conditions » sont remplies, le Parlement n'est en aucun cas tenu d'approuver l'initiative populaire et de procéder à l'amendement de la Loi LXXVII.

Sur le plan pratique, le principal obstacle se situe au niveau de l'évaluation de la conformité avec les conditions requises pour l'octroi du statut de minorité : le groupe en question doit justifier des propriétés citées dans l'article 1.2. de la Loi LXXVII (notamment, d'un siècle de présence sur le territoire hongrois et de particularités linguistiques et culturelles le distinguant du reste de la population). Or, comme nous l'avons dit, ces conditions ne sont pas aisément évaluables, et même les groupes déjà reconnus auraient des difficultés à en faire preuve. À ce niveau, la procédure fait intervenir l'Académie hongroise des Sciences, qui a pour rôle d'évaluer (avec tout l'arbitraire que cela comporte) de la conformité du groupe en

question aux prérequis légaux. L'initiative populaire — signée par un millier (et quelques fois plus) de citoyens — constitue une étape incontournable de la procédure légale, mais pèse un poids modique sur la décision finale. Ainsi les demandes en vue de la reconnaissance des Huns (2005) et des Bunjevci (2006 et 2010) sont rejetées par le Parlement, après avoir reçu un avis défavorable de l'Académie hongroise.

### **6.2.3. Les minorités nationales en Hongrie vs les Hongrois hors de Hongrie**

Dès le début des années 1990, la Hongrie développe une politique de protection des minorités nationales et ethniques qui s'étend au delà des recommandations du droit international. Mais la cible de cette politique est, comme nous l'avons vu, assez restreinte : seuls treize groupes ethniques — identifiés comme des communautés « autochtones » de Hongrie — sont concernés.

Selon Kriszán (2000), les treize minorités protégées par la loi sont de petite taille sur le plan numérique et sont dispersées sur le territoire hongrois ; elles forment dans de très rares cas des majorités locales. Elles présentent un stade avancé d'assimilation sur les plans culturel et linguistique. Elles ne manifestent pas de volonté séparatiste (et n'en ont pas le potentiel) et ne sont pas perçues comme une « menace » pour la stabilité interne du pays. Leurs revendications visent essentiellement à préserver certains aspects de leurs identités culturelles et linguistiques, et à stopper le processus d'assimilation.

Seule la minorité rom s'écarte de cette description : elle est numériquement la plus importante (estimée entre 400 000 et 600 000 personnes ; Pap, 2008), mais aussi la plus socialement défavorisée. Or, comme le met en évidence Pap (2008), la politique actuelle — englobant toutes les minorités dans une catégorie monolithique — parvient difficilement à apporter des solutions à la situation spécifique de la population rom.

En outre, la politique actuelle exclut également les « nouvelles » minorités (issues de l'immigration plus ou moins récente) qui constituent parfois des groupes plus nombreux et mieux organisés que certaines minorités reconnues (voir l'article de Nyíri, 2006, qui présente le cas des Chinois en Hongrie).

Nous pouvons alors nous demander ce qui justifie, dans le contexte hongrois, l'élaboration de cette catégorie « minorités nationales et ethniques » : qu'est-ce qui est en jeu derrière la reconnaissance officielle et la protection des minorités en Hongrie ?

Selon Majtényi (2006) et Pap (2008), le système de protection des minorités en Hongrie a été conçu et pensé — non pas seulement vis-à-vis de la situation des minorités à l'intérieur du pays, mais — en regard de la situation des minorités hongroises résidant à l'extérieur des frontières de Hongrie.

« If an answer to the question of why the legislature is committed to the idea of a multicultural political community is to be found — which is of some interest in Central

Eastern European state politics — it can be reasonably argued that such a commitment is not necessarily based on an attraction to multiculturalism per se. More likely, as those contemplating the obvious defects of the minority self-government structure have often pointed out, the Act was established with an eye towards politics regarding ethnic Hungarians living in the neighbouring states rather than a concern with the interests of national minorities within Hungary itself » (Majtényi, 2006 : 398)

Majtényi (2006) précise que le système de protection des minorités nationales en Hongrie a été établi dans l'objectif de fonctionner comme un exemple (« *a 'model child'* ») pour les pays voisins, où résident d'importantes minorités hongroises. Pap (2008) soutient également cette thèse. D'après lui, l'octroi de droits spécifiques aux minorités nationales résidant sur le territoire hongrois est envisagé comme la contrepartie (« *the trade currency for* » ; « *the price to be paid for* ») des droits de la diaspora hongroise.

La réelle cible de la politique de protection des minorités nationales en Hongrie serait en réalité les Hongrois vivant hors des frontières de Hongrie. Au final, la catégorie « minorité nationale », telle qu'elle est définie dans le système juridique hongrois, répond plus aux intérêts des minorités hongroises (vivant principalement dans les pays frontaliers à la Hongrie : Slovaquie, Ukraine, Roumanie et Serbie) qu'à ceux des minorités non-hongroises vivant en Hongrie.



## 6.3. Les Bunjevci de Hongrie cherchent à obtenir le statut de minorité nationale

### 6.3.1. Les tentatives manquées des activistes bunjevac

Dès le début des années 1990, les voix de certains activistes bunjevac de Hongrie se font entendre. Alors que la Serbie réintroduit la catégorie « bunjevac » parmi la liste des appartenances nationales dans le recensement de la population, les Bunjevci ne sont mentionnés dans aucun texte officiel concernant les minorités nationales de Hongrie. En 1993, peu de temps avant l'adoption de la Loi LXXVII par la Hongrie, des membres de l'association culturelle bunjevac *Neven* (Katymár) manifestent devant le Parlement hongrois contre l'omission des Bunjevci dans la liste des minorités ciblées par cette loi (mentionné par Dobos & Tóth, 2010 et Weaver, 2011). Quelques années plus tard, l'activiste bunjevac Mijo Mujić (Mihály Muity) fonde, dans la ville de Baja, l'*Association des Bunjevci Survivants* (*Bunyevác Túlélők Egyesülete*), qui sera à l'initiative des pétitions pour la reconnaissance des Bunjevci comme « minorité nationale ».

Au début de l'année 2006, les activistes bunjevac — sous le leadership de Mijo Mujić et avec le soutien du Conseil national bunjevac de Serbie — entreprennent la longue et complexe procédure d'« initiative populaire » (prévu dans l'article 61.2. de la Loi LXXVII), demandant au Parlement hongrois de modifier la Loi LXXVII en incluant les Bunjevci dans la liste des minorités nationales et ethniques de Hongrie.

La première étape de la procédure est franchie sans obstacle. En février 2006, Mijo Mujić présente le formulaire de recueil des signatures devant la Commission Électorale Nationale. La pétition est formulée de la manière suivante :

« En vertu de la loi LXXVII de 1993 sur les droits des minorités nationales et ethniques (ci-après : loi sur les minorités), article 61.2., nous soussignés citoyens hongrois déclarons appartenir à la minorité bunjevac de Hongrie et remplir les conditions fixées par la loi sur les minorités. En vertu de la loi sur les minorités, nous prions le Parlement de reconnaître le peuple bunjevac comme minorité nationale, et d'ajouter la minorité bunjevac à la liste des "peuples autochtones de Hongrie" dans l'article 61.1 de la loi mentionnée <sup>320</sup> »

---

320 « A nemzeti és etnikai kisebbségek jogairól szóló 1993. évi LXXVII. törvény (a továbbiakban: kisebbségi törvény) 61. §2. bekezdésének értelmében alulírott magyar állampolgárok kijelentjük, hogy a magyarországi bunyevác kisebbséghez tartozunk, és a kisebbségi törvényben foglalt feltételeknek megfelelően. Kérjük a Tisztelt Országgyűlést, hogy a kisebbségi törvény alapján a bunyevác népcsoportot ismerjék el nemzeti kisebbségként, és a hivatkozott törvény 61.§ 1. bekezdésében a "Magyarországon honos népcsoportok" felsorolását, a bunyevác kisebbségi népcsoporttal egészítse ki. », voir le document en ligne (consulté le 10.15.2015) : <http://www-archiv.parlament.hu/irom38/00960/00960.pdf>

Après avoir certifié que la requête des activistes bunjevac se conforme aux exigences légales d'une « initiative populaire », la Commission autorise le recueil des signatures par les activistes bunjevac. En septembre 2006, la Commission valide la pétition, confirmant que le nombre de signatures atteint le minimum légal. Plus de 1000 citoyens hongrois ont, en signant la pétition, affirmé leur appartenance au groupe national des Bunjevci et rendu public leur désir de jouir du statut de « minorité nationale ».

Toutefois, la mobilisation des Bunjevci et l'affirmation de leur « sentiment d'appartenance » à une minorité nationale particulière ne suffira pas à leur reconnaissance officielle. Comme nous l'avons vu précédemment, afin que la procédure soit complète, l'expertise de l'Académie hongroise des Sciences doit obligatoirement être sollicitée (Loi LXXVII, article 61.2. ).

En avril 2006, le président de l'Académie hongroise des Sciences, Szilveszter E. Vízi, se prononce contre la validation de l'initiative populaire bunjevac par le Parlement hongrois. Selon le point de vue officiel de l'Académie hongroise<sup>321</sup>, les Bunjevci ne remplissent pas toutes les conditions légales (fixées dans l'article 1.2. de la Loi LXXVII) leur permettant de prétendre au statut de minorité nationale ou ethnique. Ils ne peuvent pas être considérés comme un groupe ethnonational particulier, car ils ne se distinguent pas par une histoire, une langue et une culture particulières. Leurs particularités culturelles et linguistiques sont envisagées dans le cadre de la langue et de la culture croates ; ils sont considérées comme un sous-groupe de (ou, une minorité dans) la minorité nationale croate.

La notification de l'Académie hongroise conforte le positionnement des institutions de la minorité nationale croate de Hongrie, qui, dès l'amorce de la procédure, se déclarent en opposition à la reconnaissance d'une minorité nationale des Bunjevci distincte de la minorité nationale croate<sup>322</sup>.

En décembre 2006, après presque un an de démarches, le Parlement hongrois rejette l'initiative à plus de 90 % des voix. Toutefois, la décision parlementaire ne marque pas la fin du débat autour de l'identité nationale des Bunjevci. Elle suscite au contraire une vive réaction chez les activistes bunjevac, instigateurs de la pétition. Mijo Mujić contacte directement la présidente du Parlement, Katalin Szili, et sollicite — sans succès — la révision de la décision et la formation d'une commission d'enquête parlementaire. Dans ce contexte, où la notion d'une identité nationale particulière des Bunjevci ne bénéficie d'aucune légitimité officielle, l'internet devient un médium principal de l'expression publique des revendications des activistes bunjevac de Hongrie. En 2006, Mijo Mujić crée le blog au titre

---

321 Le point de vue de l'Académie hongroise a été formulé à partir du travail de Balázs Dobos et Ágnes Tóth de l'Institut de recherche sur les minorités (*Kisebbségkutató Intézet*) de l'Académie hongroise des Sciences (*MTA — Magyar Tudományos Akadémia*).

322 À titre d'exemple, voir les articles suivants, publiés dans le journal de la minorité nationale croate de Hongrie : « Les Bunjevci sont des Croates. Entre la conscience de la communauté croate et l'illusion d'un individu » (*Bunjevci su Hrvati. Između svjesne hrvatske zajednice i zablude pojedinca*), *Hrvatski Glasnik* 33, 17 août 2006 : 2 ; « Encore au sujet des Bunjevci » (*Još jednom o Bunjevcima*), *Hrvatski Glasnik* 37, 14 septembre 2006 : 2 ; « L'initiative populaire rejetée... » (*Odbijena narodna inicijativa...*), *Hrvatski Glasnik* XVII/3, 18 janvier 2007.

provocateur de « L'holocauste bunjevac. Le calvaire du peuple bunjevac » (*Bunyevác holokaoszt. A bunyevác nép kálváriája*)<sup>323</sup>. L'Académie hongroise est montrée du doigt comme principal responsable de l'échec de l'initiative populaire. Son positionnement à l'égard des Bunjevci est fortement critiqué, à l'appui du positionnement divergent de l'Académie serbe.

En février 2009, Mijo Mujić contacte personnellement József Pálínkás (qui remplace Szilveszter E. Vízi à la présidence de l'Académie hongroise à partir de l'année 2008) et sollicite son point de vue sur le cas des Bunjevci. Quelques mois plus tard, József Pálínkás adresse par courrier sa réponse, qui est rapidement interprétée par les activistes bunjevac comme un changement de positionnement de l'Académie hongroise. Après avoir précisé que les Bunjevci ne disposent pas d'une langue particulière, il écrit toutefois :

« Si nous considérons que l'appartenance nationale dépend principalement de la manière dont les locuteurs d'une langue (dialecte) donnée se considèrent, et si nous tenons compte de la situation des Bunjevci en Serbie, nous ne voyons pas d'obstacle à ce que les Bunjevci obtiennent le statut de minorité nationale particulière.<sup>324</sup> » (cité dans Dobos & Tóth, 2010 : 2).

Muni de la lettre, Mijo Mujić s'adresse immédiatement à la Commission Électorale Nationale en vue d'amorcer — pour la seconde fois — la procédure d'initiative populaire. L'Académie hongroise tente de stopper le processus (en précisant que les propos tenus par József Pálínkás ne reflètent pas le point de vue officiel de l'institution, qui reste inchangé depuis l'année 2006), mais la procédure suit malgré tout son cours. Avec l'accord de la Commission Électorale Nationale, la pétition (rassemblant autour de 1400 signatures) est présentée devant le Parlement. Cependant, l'initiative des activistes bunjevac essuie le même échec qu'en 2006.

### **6.3.2. Pourquoi l'Académie hongroise refuse-t-elle le statut de minorité aux Bunjevci ?**

La décision finale concernant l'échec ou la réussite d'une initiative populaire — autrement dit le choix de procéder (ou non) à l'amendement de la Loi LXXVII avec l'addition d'une minorité nationale supplémentaire — est entre les mains du Parlement hongrois. Cependant, l'Académie hongroise des Sciences se voit attribuer un rôle non moins important. Comme le mettent en évidence Raič & Kujundžić Ostojić (2013), le jeu complexe conduisant à la reconnaissance d'une minorité nationale en Hongrie n'est pas uniquement régulé par un principe démocratique, mais fait intervenir l'arbitrage de l'Académie hongroise. En tant qu'institution scientifique majeure en Hongrie, elle a le pouvoir d'octroyer (ou de nier) une légitimité aux revendications des militants nationaux. Dans le cas de l'initiative bunjevac,

---

323 Le blog est accessible à l'adresse : <http://bunjevac.blog.hu/> (consulté le 4 juin 2014)

324 « ha elfogadjuk, hogy a nemzeti(ségi) hovatartozás döntően attól függ, hogy a szóban forgó nyelvek (nyelvjárások) beszélői mely közösségekhez tartozónak vallják magukat, valamint ha tekintetbe vesszük a bunyevácok szerbiai helyzetét, nem láthatjuk akadályát az önálló nemzeti kisebbségi státusz elnyerésének. »

l'avis défavorable de l'Académie hongroise, mis en balance avec la revendication publique de plus d'un millier de citoyens, pèse un poids déterminant dans la décision finale du Parlement.

À la suite de l'initiative bunjevac en 2010, l'Académie hongroise publie un rapport exposant les raisons de son avis défavorable. Ce rapport est élaboré par Balázs Dobos et Ágnes Tóth, deux historiens spécialistes de la question des minorités nationales en Hongrie, membres de l'Institut de recherche sur les minorités (*Kisebbségkutató Intézet*) de l'Académie hongroise<sup>325</sup>.

Le rapport adresse le problème de la reconnaissance des Bunjevci comme minorité nationale selon deux perspectives. La première concerne l'adéquation des Bunjevci au cadre légal définissant le concept de « minorité » en Hongrie. En d'autres termes, Dobos et Tóth cherchent à savoir si les Bunjevci remplissent toutes les conditions (fixées dans la Loi LXXVII, article 1.2.) nécessaires pour prétendre au statut de minorité. La seconde perspective concerne les enjeux politiques et pratiques liés à la reconnaissance de la minorité. Dobos et Tóth cherchent à savoir si la reconnaissance des Bunjevci est en accord avec les objectifs fondamentaux du système de protection des minorités en Hongrie. Ils tentent de déterminer si la reconnaissance officielle des Bunjevci est en mesure de favoriser la protection et l'affirmation de leur identité particulière.

Les deux académiciens estiment que les Bunjevci — bien qu'ils aient maintenu une conscience identitaire ethnique ou locale particulière — sont indéniablement liés à la nation croate en ce qui concerne les aspects linguistiques, religieux et culturels. Pour cette raison, ils ne peuvent pas être considérés comme une minorité nationale spécifique et distincte de la minorité croate.

Si la décision est tranchée (on les somme de donner une réponse catégorique), Dobos et Tóth modèrent toutefois leur point de vue. Dès les premières pages du rapport, puis à nouveau en conclusion, les auteurs soulignent que la question de l'identité ethnonationale des Bunjevci ne fait pas consensus parmi les experts et que le débat (scientifique et politique) ne peut pas être considéré comme définitivement clos.

« Le débat scientifique, de même que le débat politique, concernant l'origine, l'ethnonyme, l'appartenance et les formes relevantes de l'identité des Bunjevci ne peut pas encore être considéré comme clos. Cependant, ni les événements de ces dernières années, ni la nouvelle initiative populaire bunjevac, ne fournissent une base suffisante pour changer le

---

325 Le document original est accessible en ligne sur la page de l'Institut de recherche sur les minorités (*Kisebbségkutató Intézet*) de l'Académie hongroise des Sciences (*MTA — Magyar Tudományos Akadémia*), consulté le 10 mai 2014 : <http://kisebbssegkutato.tk.mta.hu/uploads/files/archive/572.pdf> ; une traduction en croate (réalisée par Đorđe Dragojlović) a été publiée par l'Institut pour la culture des Croates de Voïvodine (*ZKVVH — Zavod za Kulturu Vojvođanskih Hrvata*) dans la revue *Godišnjak za znanstvena istraživanja* (numéro 3, 2011, p. 281-307)

positionnement du président de l'Académie hongroise des sciences formulé en 2006.<sup>326</sup> »  
(Dobos & Tóth, 2010 : 11)

De plus, ils abordent le problème de la complexité des identifications et des revendications identitaires au sein de la population bunjevci. Si certains revendiquent une identité nationale particulière, d'autres refusent d'être catégorisés comme une « minorité » distincte de la minorité croate.

Les experts mettent toutefois en évidence que les Bunjevci, compte tenu de certaines conditions géographiques et politiques, ont maintenu certaines particularités ethnoculturelles et une conscience identitaire singulière, et qu'il est du devoir et de la responsabilité des institutions minoritaires croates et du gouvernement hongrois de veiller à leur préservation et à leur développement. À l'heure actuelle, dans le cadre de la minorité croate, les Bunjevci constituent une communauté particulièrement active et organisée. Ils possèdent de nombreuses associations culturelles qui leur permettent de cultiver et promouvoir les différents aspects de leur identité. Dobos et Tóth considèrent que la reconnaissance des Bunjevci comme minorité nationale (et donc, l'« autonomie culturelle » des Bunjevci) serait plus néfaste que profitable. Elle risquerait de conduire à l'érosion de la minorité croate de Hongrie (et des Bunjevci en son sein), à la scission politique du groupe et, en conséquence, à la fragmentation des efforts en vue de la protection et du développement de l'identité minoritaire croate (et, du même coup, bunjevci) (voir Dobos & Tóth : 11).

---

326 « A bunyevácok eredetéről, elnevezéséről, hovatartozásáról és releváns identitásformáiról a szakmai-tudományos és egyúttal a politikai viták még nem tekinthetők lezártnak. Azonban sem az elmúlt évek fejleményei, sem az újabb bunyevác népi kezdeményezés nem szolgáltat elegendő alapot az MTA elnökének 2006-ban kialakított állásfoglalásának megváltoztatására. »

## Conclusion

Bien que notre thèse se penche plus particulièrement sur les Bunjevci en Serbie, nous avons souhaité, à travers ce chapitre, présenter brièvement la situation des Bunjevci qui vivent de l'autre côté de la frontière, en Hongrie. Nous nous sommes focalisée sur les revendications adressées au gouvernement hongrois au nom de ce petit groupe ethnolinguistique et sur la position adoptée par l'État à son égard.

Comme nous avons pu le voir, la Hongrie fait partie de ces États qui reconnaissent l'existence de « minorités nationales » sur leur territoire et leur accordent un certain nombre de droits collectifs. Cependant, contrairement à la Serbie, et malgré les demandes répétées de plus d'un millier de Bunjevci citoyens hongrois, elle refuse — à l'appui de l'expertise de l'Académie hongroise des Sciences — de compter les Bunjevci parmi les « peuples autochtones de Hongrie ». Le point de vue officiel de l'Académie hongroise, sanctionné par le Parlement hongrois, est que les Bunjevci ne possèdent pas tous les « attributs » — notamment, une langue particulière — nécessaires à l'obtention du statut de « minorité nationale » et qu'ils constituent seulement une composante de la minorité nationale croate de Hongrie.

En outre, le compte rendu des experts met en évidence un aspect important de la question identitaire chez les Bunjevci : tous ne désirent pas être reconnus comme un peuple particulier ; un grand nombre d'entre eux revendiquent une identité nationale croate et sollicitent, d'ailleurs, l'appui extérieur de l'État croate. Cet aspect constitue sans aucun doute le problème le plus épineux auquel doivent répondre les États où vivent les Bunjevci. Face à des revendications internes contradictoires, couplées à la pression externe de l'État croate, la Hongrie et la Serbie se trouvent devant le dilemme de trancher quant à la question de l'identité nationale des Bunjevci.

Les solutions divergentes adoptées par les deux États suscitent, en réalité, toutes deux de fortes réactions d'opposition, à l'intérieur de leurs frontières et dans les États voisins. Taxée de partiale, voire d'anti-démocratique, la position de la Hongrie à l'égard des Bunjevci est perçue par certains comme la négation ouverte de l'existence d'un groupe ethnique sur le territoire de l'État. Cependant, la position de la Serbie, qui reconnaît les Bunjevci et les Croates comme deux minorités nationales distinctes, essuie le même type de critiques. Du point de vue de la Croatie et des institutions croates de Serbie, l'État serbe favorise la « division » de la nation croate sur son territoire et, par extension, participe à l'« assimilation » des Croates de Voïvodine.

Le chapitre suivant a pour vocation de présenter en détail ces conflits autour de la catégorisation des Bunjevci en Serbie.



## Chapitre 7 —

# Conflits de catégorisation et luttes autour de l'identité nationale des Bunjevci

---

En Serbie, bien que les Bunjevci soient officiellement reconnus par l'État comme un peuple particulier — distinct tant des Serbes que des Croates —, la question de leur identité nationale est loin d'être résolue. Au contraire, comme nous le verrons au fil de ce chapitre, elle fait l'objet de luttes permanentes entre les activistes nationaux bunjevac et les activistes nationaux croates. Tandis que les premiers militent pour la mise en œuvre des droits des Bunjevci en tant que minorité nationale de Serbie, les seconds refusent aux Bunjevci le label de « minorité nationale » et militent pour la mise en œuvre des droits des Bunjevci en tant que part de la minorité croate de Serbie. Parlant et agissant au nom des Bunjevci, les premiers et les seconds tentent de s'imposer comme leurs représentants légitimes. La langue est investie dans ces luttes en tant qu'instrument politique central permettant de légitimer les frontières entre les groupes nationaux. Alors que les activistes bunjevac amorcent le processus de standardisation d'une « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*) (chapitre 5), les activistes croates s'opposent férocement à ce qu'ils considèrent comme la tentative d'institutionnalisation d'un dialecte de la langue croate. La Serbie — pays de résidence (*domicilna država*) des deux minorités — et la Croatie — pays de référence (*matična država*) de la nation croate — sont également impliquées dans ces luttes, et la question de l'identité nationale des Bunjevci devient un véritable enjeu politique entre les deux États.

Dans le premier point, nous chercherons à expliquer les positions politiques adoptées par les États serbe et croate, et par les institutions et les partis politiques représentant les minorités bunjevac et croate en Serbie. Nous observerons quelles sont les attitudes de ces différents acteurs en regard de l'identité nationale des Bunjevci, mais aussi comment ils se positionnent les uns envers les autres. Dans le deuxième point, nous illustrerons les luttes autour de la question de l'identité nationale des Bunjevci par divers exemples : les campagnes menées en vue du recensement de la population, les disputes concernant l'usage de l'ethnonyme Bunjevci, les conflits suscités par l'organisation de la fête de la *Dužijanica*, ainsi que les polémiques qui émergent avec l'introduction du bunjevac à l'école élémentaire et l'élaboration de manuels scolaires en bunjevac.



## 7.1. Les Bunjevci de Bačka, champ de lutte

### 7.1.1. Qui sont les Bunjevci ? Lutttes politiques pour le monopole de la représentation légitime

Comme nous avons pu le voir au fil des six chapitres précédents, donner une réponse à la question *qui sont les Bunjevci ?*, pourtant simple en apparence, pose un certain nombre de difficultés.

Si l'on s'en tient aux catégorisations officielles, celles émanant de l'État serbe, la réponse à cette question semble limpide : les Bunjevci sont une des communautés nationales de Serbie, au nombre de 16706 au dernier recensement en date (2011). En tant que tels et compte tenu de leur autochtonie sur le territoire de Serbie, en regard de la Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales (2002), ils accèdent au statut de « minorité nationale » dans ce pays et bénéficient des droits associés à ce statut, dont celui de protéger et promouvoir leur identité nationale. Dans cet objectif, les Bunjevci ont la possibilité d'élire un Conseil national, qui aura pour rôle la représentation de la minorité nationale. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, les Bunjevci ont franchi cette étape. Au cours des deux dernières décennies depuis l'introduction d'une catégorie « Bunjevci » dans le recensement de la population, les Bunjevci se sont constitués en groupe politiquement organisé autour de leurs représentants et leaders politiques, revendiquant des droits et mettant en œuvre des initiatives en faveur de la protection de leur identité nationale.

De manière parallèle, une autre « minorité nationale » voit le jour en Serbie : la minorité nationale croate. Également organisée autour d'un Conseil national, elle développe son propre réseau institutionnel et associatif, ainsi que ses propres partis politiques et médias. Toutes ces structures se donnent pour objectif la protection et la promotion de l'identité nationale croate en Serbie. Elles représentent officiellement les 57900 Croates qui, selon les données du recensement de 2011, résident sur le territoire de la République de Serbie. Or, il se trouve que, parmi les 57900 déclarés-Croates, un certain nombre se considèrent également comme Bunjevci (autrement dit, comme « Bunjevci-Croates » ou « Croates-Bunjevci »), et ce, notamment parmi les activistes nationaux<sup>327</sup>.

---

327 À titre d'exemple, se reconnaissent comme Bunjevci : le président actuel du Conseil national croate, Slaven Bačić ; son prédécesseur, Branko Horvat ; le président actuel de l'organe exécutif du Conseil national croate, Darko Sarić Lukendić ; et, Petar Kuntić, le président du principal parti politique croate, la « Ligue démocratique des Croates de Voïvodine » (*Demokratski Savez Hrvata u Vojvodini*).

Alors que, sur le plan institutionnel, les « minorités nationales »<sup>328</sup> bunjevac et croate sont clairement distinctes, les élites politiques croates cherchent pourtant à s'imposer comme les représentants légitimes des Bunjevci (ou « Bunjevci-Croates »), considérant ces derniers comme une composante de la nation croate, autrement dit comme une minorité au sein de la minorité nationale croate.

Les catégorisations officielles nous invitent à penser les Croates et les Bunjevci comme deux entités nationales clairement distinctes — dont les membres sont décomptés séparément lors du recensement de la population —, chacune jouissant d'une marge d'autonomie politique en ce qui concerne la gestion de ses affaires nationales et développant son propre réseau institutionnel et associatif, ses propres partis politiques et ses propres médias. Pourtant, dans les faits, les représentants officiels des deux « minorités nationales » en question parlent et agissent, émettent des revendications et mettent en œuvre des initiatives au nom de et orientées vers le même groupe putatif : les Bunjevci.

La question *qui sont les Bunjevci ?* invoque une réponse en termes substantialistes et nous incite à adopter ce que Brubaker (2002) appelle une perspective « groupiste ». Elle nous encourage à penser les Bunjevci non seulement comme une entité homogène, aux frontières discrètes, mais également à les considérer comme un acteur collectif unitaire doté d'intérêts communs, parlant d'une même voix et agissant d'un même geste.

Si cette question n'est pas pertinente pour nous en matière d'analyse, elle est en revanche considérée comme primordiale aux yeux des acteurs locaux. Loin de faire consensus, elle fait l'objet d'une lutte permanente entre les activistes nationaux bunjevac et croate, dont l'enjeu majeur est le monopole de la représentation légitime des Bunjevci. Il s'agit d'une lutte pour le pouvoir d'imposer la réponse légitime, autrement dit le pouvoir de « faire le consensus » sur l'identité du groupe (voir Bourdieu, 1980 et Brubaker, 1995). La langue se trouve investie dans ces luttes, en tant qu'instrument politique, moyen d'exclusion et d'uniformisation. Elle est mobilisée afin de légitimer les frontières entre les groupes ethnonationaux.

Il nous semble que l'approche suggérée par Brubaker (1995) apporte un éclairage à notre cas d'étude. Selon l'auteur, la minorité nationale ne doit pas être comprise comme une « condition ethnodémographique statique » (*static ethnodemographic condition*), mais doit être appréhendée en termes de « position politique dynamique » (*dynamic political stance*). Cette position politique se caractérise par la revendication d'appartenir à une nation différente de la nation majoritaire, la demande de reconnaissance par l'État et l'assertion de droits collectifs sur la base de cette appartenance nationale. Toutefois, même au sein d'une même minorité nationale, la nature des revendications faites au nom du groupe national minoritaire est soumise à une variation considérable. Brubaker suggère d'appréhender le concept de

---

328 Nous utilisons ici le terme entre guillemets afin de préciser que nous parlons de la minorité en tant que forme institutionnalisée (plus précisément, nous désignons leur réseau institutionnel et politique) et non en tant qu'entité ethnodémographique.

minorité nationale en termes de « champ », notion qu'il emprunte à Pierre Bourdieu. Le concept de « champ » permet d'envisager la minorité nationale comme un éventail de positions politiques différenciées et compétitives.

« This variation in stances within a single national minority, this spectrum of related yet distinct and even mutually antagonistic stances adopted by different segments of "the same" ethnonational group, suggests the analytical usefulness of the notion of field. Using this notion, developed and employed by Pierre Bourdieu in an impressive variety of studies, we can think of a national minority not as fixed entity or unitary group but rather in terms of *the field of differentiated and competitive positions or stances* adopted by different organizations, parties, movements, or individual political entrepreneurs, each seeking to "represent" the minority to its own putative members, to the host state, or to the outside world, each seeking to monopolize the legitimate representation of the group. » (Brubaker, 1995 : 112-113)

Selon Brubaker, l'enjeu de cette compétition s'étend au delà de l'imposition d'une position politique spécifique en tant que minorité nationale ; il s'agit également de déterminer si le groupe en question doit (ou non) se définir et se présenter comme « minorité nationale ». Autrement dit, il n'y a pas seulement compétition entre les acteurs proposant différents types de revendications au nom de la minorité nationale, mais également entre les acteurs proposant ces revendications et ceux rejetant le qualificatif « minorité nationale » et, donc, le statut et les droits qui lui sont associés (Brubaker, 1995 : 113). Le concept même de « minorité nationale » est inadéquat, d'après Brubaker, pour désigner ce champ de positions politiques compétitives.

L'utilisation de ce concept pose d'autant plus de difficultés dans le contexte des Bunjevci en Serbie, où il revêt une dimension institutionnelle. Ainsi l'expression « la minorité nationale des Bunjevci » désigne aujourd'hui en Serbie également le cadre institutionnel qui œuvre à représenter ce dit groupe national bunjevac, et dont le noyau est le Conseil national bunjevac. Si les conflits autour de l'identité nationale des Bunjevci perdurent depuis plus d'un siècle, la configuration actuelle du système politique en Serbie tend à intensifier la polarisation des positions politiques en ce qui concerne cette question. L'institutionnalisation de deux « minorités nationales » bien distinctes (la « minorité nationale des Croates » et la « minorité nationale des Bunjevci ») conduit à la coexistence de deux politiques séparées et « autonomes » de protection et de développement de l'identité bunjevac (vs. bunjevac-croate). La première est orientée vers les Bunjevci en tant que groupe national particulier, « minorité nationale » de Serbie ; la deuxième est tournée vers les Bunjevci en tant que composante de la nation croate (ou minorité au sein de la minorité nationale croate).

Le caractère antagoniste et compétitif de ces deux politiques tient au fait qu'elles s'adressent au même groupe putatif (les Bunjevci). Les activistes politiques des deux « minorités nationales » visent à s'imposer comme les représentants légitimes des Bunjevci. Les uns revendiquent, au nom des Bunjevci, la mise en œuvre des droits associés au statut de

« minorité nationale » (notamment, comme nous l'avons vu, des droits linguistiques). Les autres refusent aux Bunjevci le label de « minorité nationale » (et tous les droits qui lui sont associés) et considèrent comme illégitimes les revendications et les initiatives émanant de la « minorité nationale bunjevac » — particulièrement, les tentatives d'institutionnalisation d'une « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*), distincte de la « langue des Croates » (*hrvatski jezik*).

Ils tendent, tant les uns que les autres, à infléchir les identifications nationales (et, du même coup, les allégeances politiques) des prétendus membres de ce groupe. Ainsi, en vue du recensement de la population de Serbie en octobre 2011, les partis politiques et les Conseils nationaux — bunjevac comme croates — se lancent dans une véritable course au nombre de membres (voir p. 229).

Un deuxième lieu de lutte se situe au niveau de l'identification et de la définition « attributs nationaux » des deux « minorités nationales ». Les deux revendiquent les mêmes référents identitaires, tout en leur assignant des valeurs différentes. Il y a plus ou moins consensus sur les aspects linguistiques et culturels référant à l'identité bunjevac — autrement dit sur ce qu'ils désignent d'un même nom *bunjevština*<sup>329</sup> —, néanmoins, ces aspects sont revendiqués par les uns comme une composante de la culture locale croate et considérés par les autres comme les attributs nationaux exclusifs de la nation (ou minorité nationale) bunjevac (voir p. 233).

En conséquence, les revendications émanant de ces deux « minorités nationales » s'articulent en bonne partie autour de la demande de protection de l'une vis-à-vis de l'autre. Les deux définissent leur position comme en danger ou sous menace d'assimilation. Dans les faits, le dialogue direct entre les représentants et leaders politiques des deux minorités est très limité, voire quasi-inexistant. Leurs revendications sont adressées à la Serbie, État résidence des deux minorités nationales, et à la Croatie, considérée comme État de référence ou patrie (*domovina, matična država*) des Croates. Par ailleurs, ce n'est pas nécessairement l'autre minorité qui est pointée du doigt comme instigateur de la tentative d'assimilation. Ainsi, l'institutionnalisation d'une « minorité nationale bunjevac » est perçue par les entrepreneurs nationaux croates (ou bunjevac-croates) comme une manœuvre de l'État serbe visant à favoriser l'assimilation des Croates de Voïvodine.

Afin d'éclaircir la situation, nous allons préciser les positions prises par les différents acteurs politiques, engagés dans de complexes relations d'interdépendance que nous avons tenté de schématiser dans l'illustration suivante (Illustration 22, p. 220).

---

329 Le terme *bunjevština* désigne tout le patrimoine culturel et linguistique des Bunjevci : le dialecte štokavien ikavien, le folklore (danse, musique, costumes traditionnels), les traditions culturelles (notamment, la célébration de la fête de la Dužijanica), etc.

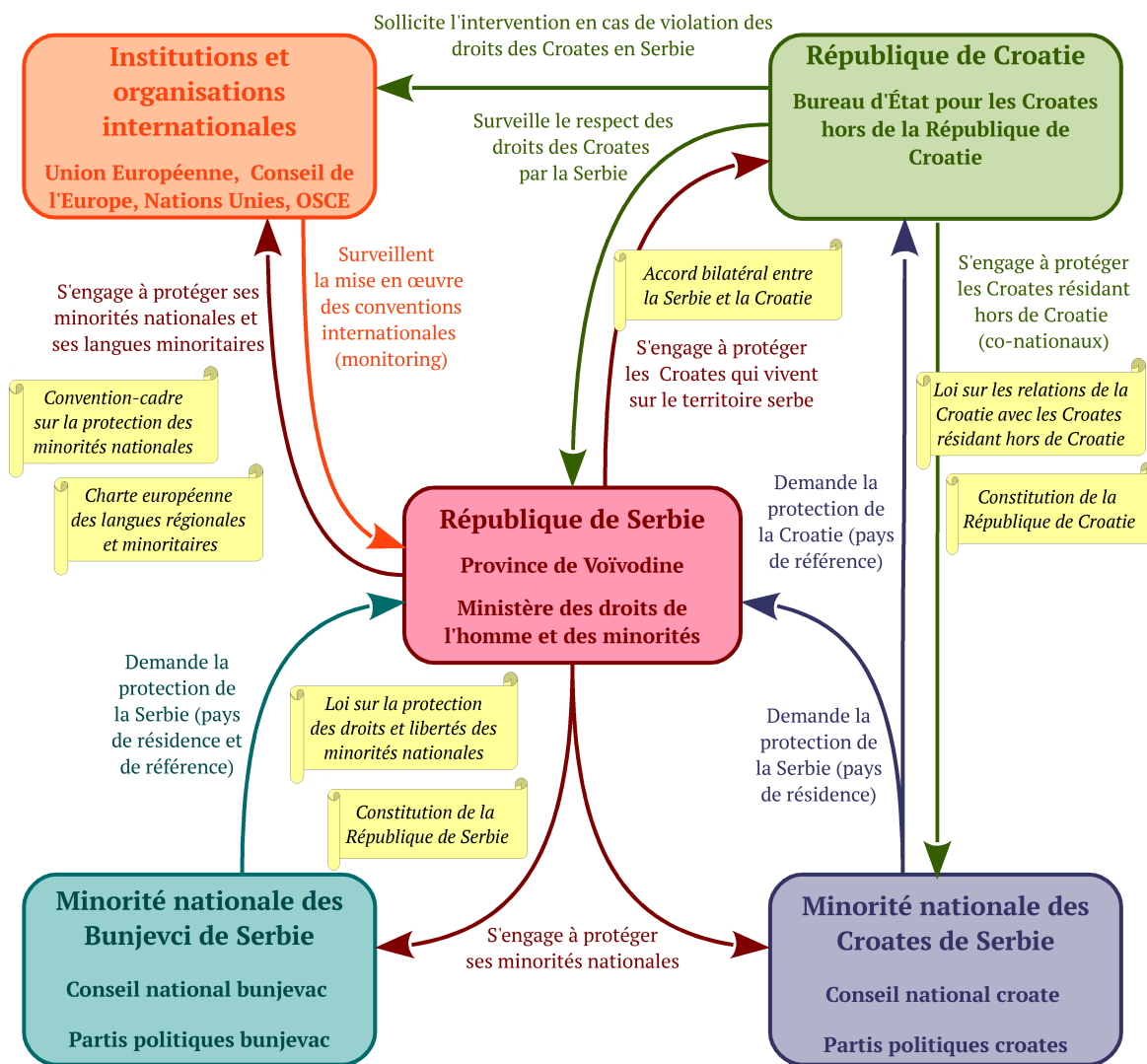


Illustration 22 – schéma – Interactions entre structures politiques

### 7.1.2. La Serbie : l'État des Serbes et de tous les citoyens

Comme nous l'avons vu précédemment, le positionnement de la Serbie quant à la question nationale se reflète dans la formulation évasive du premier article de la Constitution du pays (Constitution Serbie, 2006) : « la République de Serbie est l'État du peuple serbe et de tous les citoyens qui y vivent ». La Serbie se positionne à la fois comme l'État d'une nation particulière et comme le garant des droits et des libertés des minorités nationales vivant sur son territoire. Tout en affirmant la position dominante de la nation (ou peuple) serbe, la Serbie reconnaît un statut particulier et attribue des droits spécifiques aux minorités nationales (chapitre 4).

Les intérêts de la Serbie à reconnaître et assurer la protection des minorités nationales sont importants et multiples. Il s'agit d'un moyen d'assurer la cohésion interne du pays tout en confortant la position dominante de la nation serbe ; reconnaître des droits (et un statut différencié de celui de la majorité) aux « minorités nationales » permet d'éviter les tendances séparatistes tout en assurant la stabilité du pays en tant que l'État d'une nation particulière. La reconnaissance et la protection des minorités nationales constitue également pour la Serbie une condition à son intégration à la communauté internationale et, en particulier, à l'Union Européenne. À ces enjeux s'ajoute aussi un principe de réciprocité. La reconfiguration de l'espace politique ex-yougoslave en États-nations n'a pas eu pour seule conséquence d'éveiller le « problème » de la présence de minorités nationales sur le territoire de Serbie, un grand nombre de Serbes se retrouvent également hors des frontières de Serbie. La Serbie a tout intérêt à reconnaître les minorités nationales vivant sur son sol, si elle souhaite en retour la reconnaissance et la protection des minorités serbes par les États où celles-ci vivent. La Serbie est ainsi engagée triplement : auprès de ses citoyens, auxquels elle promet l'octroi de droits particuliers (Constitution Serbie, 2006 ; Loi serbe sur les minorités nationales, 2002) ; auprès des institutions internationales, par la ratification des conventions internationales concernant la protection des minorités nationales (notamment, la Convention-cadre et la Charte des langues régionales ou minoritaires) ; et auprès de certains États avec lesquels elle a signé des accords bilatéraux concernant la protection des minorités respectives. Ces États et les institutions internationales exercent une fonction de « surveillance » (*monitoring*) vis-à-vis de la Serbie en ce qui concerne la mise en œuvre du contenu des textes de loi ratifiés<sup>330</sup>.

Comme nous l'avons vu, la Serbie — en regard de la Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales (Loi serbe sur les minorités nationales, 2002) — reconnaît officiellement les Bunjevci et les Croates comme deux entités nationales distinctes, auxquelles elle accorde le statut de « minorité nationale » et, à ce titre, confère le droit à l'« autonomie culturelle ». Nous pouvons donc dire, comme Stjepanović (2015 : 152), qu'« en fournissant un soutien structurel, formel et financier, l'État de résidence [la Serbie] reconnaît ces divisions et sans doute les maintient.<sup>331</sup> » En ce sens, la position de la Serbie diffère de celle de la Hongrie (chapitre 6), qui, au contraire, en refusant l'octroi du statut de minorité nationale aux Bunjevci qui le revendiquent, soutient l'indivision de la communauté bunjevac, de même que son incorporation à la nation croate.

---

330 Voir les rapports sur l'application, par la République de Serbie, de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (en ligne, dernièrement consulté le 10.10.2015 : [http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/default\\_fr.asp#Serbia](http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/default_fr.asp#Serbia)) et de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales (en ligne, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.coe.int/en/web/minorities/country-specific-monitoring#Serbia>)

331 « By providing structural, formal and financial support, the host state recognises these divisions and arguably sustains them. »

Dans son discours, énoncé lors de sa visite à Subotica le 25 novembre 2013, le président serbe — Tomislav Nikolić — expose clairement la position de l'État serbe vis-à-vis des Bunjevci, en précisant que ces derniers ne sont « ni des Serbes, ni des Croates » (*ni Srbi, ni Hrvati*), mais « un peuple sud-slave autochtone » (*autohtoni južnoslovenski narod*) (Nikolić, discours du 25 novembre 2013, Subotica) (citation complète p. 199).

### 7.1.3. La Croatie : la patrie de tous les Croates

La République de Croatie porte une attention particulière aux Croates résidant hors du territoire de Croatie. Elle estime que tous les Croates (y-compris ceux vivant sur le territoire d'autres États) appartiennent à un même peuple (*narod*) ou une même nation transfrontalière. Autrement dit, elle définit les Croates résidant hors de Croatie comme « compatriotes » ou « conationaux » (*sunarodnjaci*). Sur cette base, elle estime qu'elle se doit d'assurer leur protection et de veiller à ce que soient mis en œuvre les droits qui leur reviennent, en tant que minorités nationales, dans les différents États où ils résident. Cet aspect fait d'ailleurs l'objet d'un article dans la Constitution du pays (Constitution Croatie, 2010).

« **Article 10.** La République de Croatie protège les droits et les intérêts de ses ressortissants qui vivent ou séjournent à l'étranger, et encourage leurs relations avec la patrie.

La République de Croatie accorde une attention particulière à la protection des parties du peuple croate vivant dans d'autres États.<sup>332</sup> » (Constitution Croatie, 2010)

Dans ce sens, nous pouvons dire que la Croatie prend, vis-à-vis des minorités croates, la position politique définie par Brubaker (1995) comme celle d'une « patrie nationale externe » (*external national homeland*) :

« By "homeland" I do not mean the actual homeland of the minority, in the sense that they or their ancestors once lived there. That is not necessarily the case. Nor need the minority even think of the external state, or the territory of that state, as its homeland. "Homeland" is a political not an ethnodemographic category; homelands are constructed, not given. A state becomes an external national "homeland" for "its" ethnic diaspora when political or cultural elites define ethnonational kin in other states as members of one and the same nation, claim that they "belong", in some sense, to the state, and assert that their condition must be monitored and their interests protected and promoted by the state; and when the state actually does take action in the name of monitoring, promoting, or protecting the interests of its ethnonational kin abroad. » (Brubaker, 1995 : 110)

En 2011, la Croatie adopte une loi concernant les relations de la République de Croatie avec les Croates qui résident hors du territoire de la République de Croatie (Loi croate sur les

---

332 « Republika Hrvatska štiti prava i interese svojih državljana koji žive ili borave u inozemstvu i promiče njihove veze s domovinom. Dijelovima hrvatskoga naroda u drugim državama jamči se osobita skrb i zaštita Republike Hrvatske »

Croates hors de Croatie, 2011). Puis, en 2012, elle fonde un Bureau d'État pour les Croates vivant hors de la République de Croatie (*Državni ured za Hrvate izvan Republike Hrvatske*), sur le site internet officiel duquel nous pouvons lire :

En plus d'un soutien matériel, le Gouvernement de la République de Croatie assure aussi un soutien moral et psychologique aux minorités croates à l'étranger, ce qui signifie entre autre l'obligation de rencontrer leurs représentants par les délégations de la République de Croatie en visite dans les États où vivent nos compatriotes. Ce soutien est très important, car de cette manière la République de Croatie fait savoir aux États dans lesquels vivent des minorités croates qu'elle veille à la protection de l'identité et des droits de ses minorités.<sup>333</sup> (Site officiel du Bureau d'État pour les Croates vivant hors de la République de Croatie : <http://www.hrvatiizvanrh.hr/hr/hmiu/stanje-hrvatskih-manjina-u-inozemstvu/2>, consulté le 1 avril 2016)

Suivant cette ligne, la Croatie se définit comme la patrie (*domovina, matična država*) des Croates de Serbie, et donc également des Bunjevci en tant que composante de la minorité nationale croate :

« Bien qu'ils aient plusieurs noms régionaux et sous-ethniques (par ex. Bunjevci et Šokci), les Croates de Voïvodine sont une partie intégrante du peuple croate, qui vit en tant que peuple autochtone dans les régions voïvodiniennes de Syrmie, de Bačka et du Banat ; un nombre important d'entre eux vit aussi à Belgrade.<sup>334</sup> » (<http://www.hrvatiizvanrh.hr/hr/hmiu/hrvatska-manjina-u-srbiji/14>, consulté le 1 avril 2016)

La Croatie se positionne ainsi comme un des garants de la protection de la minorité croate de Serbie, se réservant le droit d'évaluer la situation de cette dernière et la mise en œuvre de ses droits par la Serbie. Elle collabore étroitement avec les institutions de la minorité croate, auxquelles elle garantit son soutien, tant matériel que « moral » – en vue de favoriser notamment le développement des médias et de l'enseignement en langue croate.

La position politique de la Croatie vis-à-vis de la minorité croate de Voïvodine est tolérée par la Serbie, qui se positionne de manière similaire vis-à-vis de la minorité serbe de Croatie. Les deux États (à l'époque la République de Croatie et la Communauté d'États de Serbie et Monténégro) signent d'ailleurs un accord bilatéral dans lequel ils prennent un engagement de réciprocité. La Croatie s'engage à assurer la protection des minorités serbes et monténégrines résidant sur son territoire en contre-partie de la protection des minorités croates résidant sur le territoire de la Serbie et du Monténégro. Cependant, la Serbie conteste tout droit d'ingérence du gouvernement croate dans les affaires qui concernent la minorité nationale

---

333 « Uz potporu u materijalnim sredstvima, Vlada RH hrvatskim manjinama u inozemstvu osigurava i moralno-psihološku potporu, što između ostalog znači i obvezu susreta s njihovim predstavnicima prilikom posjete državnih izaslanstava Republike Hrvatske državama u kojima žive naši sunarodnjaci. Takva potpora vrlo je važna, jer time Republika Hrvatska državi u kojoj Hrvati žive kao manjina, daje do znanja da skrbi i nadzire nad zaštitom identiteta i manjinskih prava. »

334 « Premda imaju nekoliko regionalnih i subetničkih imena (npr. Bunjevci i Šokci), Hrvati u Vojvodini su integralni dio hrvatskog naroda, koji kao autohton narod živi u vojvođanskim dijelovima Srijema, Bačke i Banata, a u značajnom broju žive još i u Beogradu. »



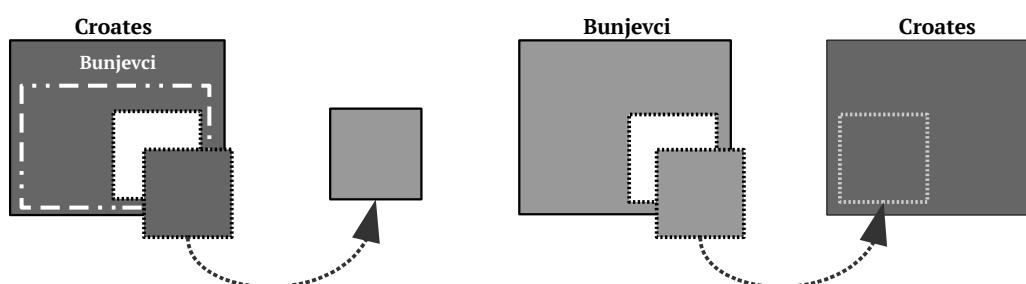
des Bunjevci (voir p. 243, la polémique déclenchée par l'impression des manuels scolaires bunjevac).

#### 7.1.4. Les minorités nationales croate et bunjevac en Serbie

Par « minorités nationales », nous entendons ici les deux formes institutionnalisées, et non des entités ethnodémographiques. Nous parlons des positions politiques (discours et initiatives) adoptées par les Conseils nationaux, les médias nationaux, les organisations culturelles et les partis politiques nationaux qui disent représenter soit les intérêts de la « communauté nationale des Croates de Serbie », soit ceux de la « communauté nationale des Bunjevci de Serbie ».

Comme le montre Brubaker, ces positions ne doivent pas être conçues comme homogènes et il peut y avoir compétition entre les positions adoptées par différents acteurs au sein même des deux « minorités nationales ». Toutefois, comme nous l'avons dit, les activistes nationaux croates et bunjevac tendent à développer des positions politiques très contrastées en ce qui concerne un certain nombre de questions. Ils divergent notamment en ce qui concerne trois points fondamentaux : leur catégorisation « nationale » des Bunjevci, leur attitude vis-à-vis de leur État de résidence (la Serbie) et leur attitude vis-à-vis de l'État voisin (la Croatie).

À l'évidence, les deux « communautés nationales » — les Croates vs. les Bunjevci — au nom desquelles sont adoptées ces positions politiques doivent ici être appréhendées comme des « communautés imaginées » (*imagined communities*) (Anderson, 1991 [1983]). Or, le nœud central du problème est justement que ces deux communautés nationales, « imaginées » par les uns et les autres, se chevauchent.



[A] Les Bunjevci sont conçus comme faisant originellement partie intégrante du groupe national croate. Une partie des Bunjevci (et donc des Croates) a été institutionnalisée en tant que groupe national particulier, et donc séparée du reste du « corps national ».

[B] Les Bunjevci et les Croates sont conçus comme étant, à l'origine, deux groupes nationaux distincts. Une partie des Bunjevci a été intégrée (assimilée) au groupe national croate, et donc séparée du reste du « corps national ».

Illustration 23 — schéma — Deux interprétations concurrentes de la scission des Bunjevci

## Les activistes de la minorité nationale croate

Les activistes de la minorité nationale croate considèrent les Bunjevci comme une composante de la nation croate. De leur point de vue, les Bunjevci sont des Croates, qui — compte tenu de conditions historiques spécifiques (notamment de leur isolation géographique et politique vis-à-vis du reste de la nation croate) — ont développé une identité régionale ou « sous-ethnique » (*subetnički*) particulière. Sur le site officiel du Conseil national croate, les Croates de Voïvodine sont présentés comme une minorité « hétérogène ». Les Bunjevci et les Šokci, bien que ces deux ethnonymes ne soient pas explicitement mentionnés ici, sont implicitement inclus comme les composantes de la minorité croate de Voïvodine :

« Les Croates de Voïvodine sont une minorité relativement hétérogène qui, en raison de différentes circonstances historiques, s'est installée sur le territoire de l'actuelle Voïvodine à différentes époques, le plus souvent sous des noms sous-ethniques, avec des caractéristiques dialectales relativement distinctives, même si la plupart étaient štokaviens-ikaviens.<sup>335</sup> »

Le parti Ligue démocratique des Croates de Voïvodine (*Demokratski savez Hrvata u Vojvodini*) se donne explicitement comme objectif, dans son programme politique, de « représenter le point de vue selon lequel les Bunjevci sont en réalité seulement une identité sous-ethnique croate<sup>336</sup> ».

Postulant une identité originelle et primordiale croate des Bunjevci, ils se présentent comme les représentants légitimes des Bunjevci, d'une part, et s'opposent, d'autre part, à l'assignation du label « national » aux Bunjevci — tout comme aux droits revendiqués par les activistes nationaux bunjevac sur la base de ce label. Ils considèrent l'actuelle « minorité nationale bunjevac » comme une création « artificielle », le résultat d'une politique visant à la scission et à l'assimilation du peuple croate en Serbie (Illustration 23 [A], p. 224)

L'État de Serbie est perçu et désigné comme l'instigateur principal de cette politique. Selon eux, cette politique a été initiée par l'introduction d'une catégorie « Bunjevci » distincte de la catégorie « Croates » dans la classification des appartenances nationales lors du recensement de la population en 1991, puis poursuivie par l'institutionnalisation d'une « minorité nationale bunjevac » distincte de la « minorité nationale croate ». Ces deux actes sont dénoncés comme ayant pour visée principale l'assimilation des Croates en Serbie.

La position vis-à-vis de la Serbie est un peu ambiguë. Invoquant l'Accord bilatéral signé par la Serbie et la Croatie, les activistes croates demandent à la Serbie d'assurer la protection de la minorité nationale croate — notamment vis-à-vis de la minorité nationale bunjevac. Dans un

---

335 « Hrvati u Vojvodini predstavljaju relativno heterogenu manjinsku zajednicu koja zbog različitih povijesnih okolnosti područje današnje Vojvodine nastanjuje u različitim razdobljima, najčešće pod subetničkim imenima, s relativno distinktivnim dijalektološkim značajkama, iako su većinom prevladavali novoštokavski ikavci. » (en ligne, consulté le 10.10.2015 : [http://www.hnv.org.rs/hrvati\\_u\\_vojvodini.php](http://www.hnv.org.rs/hrvati_u_vojvodini.php))

336 « zastupati stajalište kako je bunjevački identitet zapravo samo jedan hrvatski subetnički identitet » (en ligne, consulté le 10.10.2015 : <http://www.dshv.rs/o-nama/dokumenti/program/>)

même temps, ils considèrent l'existence même de la minorité bunjevac comme une création de la Serbie.

« 6. L'activisme de l'État en vue de la division de la minorité croate constitue un problème particulier pour la communauté croate du nord de la Voïvodine. Le gouvernement de 2004 poursuit la pratique initiée par Milošević en 1991 afin de créer artificiellement, à partir d'un groupe ethnique croate régional (les Bunjevci) qui parle indubitablement un des dialectes de la langue croate (l'ikavien), un nouveau groupe ethnique sous un nom régional et de l'opposer à la communauté croate. On souhaite également créer une nouvelle langue à partir de ce dialecte, bien que des Bunjevci vivent aussi en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Hongrie, où leur appartenance à la nation croate n'est pas questionnée. Tout cela ayant pour objectif de faciliter l'assimilation de la communauté croate, objectif dans lequel l'État a créé artificiellement une "minorité nationale bunjevac"<sup>337</sup> » (*Déclaration sur la situation du peuple croate en Voïvodine* (2005), Ligue démocratique des Croates de Voïvodine : [http://www.dshv.net/hrvatski/dokumenti/deklaracija\\_24.10.05.pdf](http://www.dshv.net/hrvatski/dokumenti/deklaracija_24.10.05.pdf))

Les activistes de la minorité nationale croate tolèrent pleinement le statut de « minorité nationale » des Croates de Serbie. Bien que la Serbie soit considérée comme leur État de résidence, c'est la Croatie qui est perçue comme l'État de référence (patrie, *homeland*, *matična država*) des Croates (et donc des Bunjevci). Leurs revendications sont ainsi tournées en grande partie vers la Croatie, dont ils sollicitent le patronage et la protection.

### Les activistes de la minorité nationale bunjevac

Les activistes de la minorité nationale bunjevac considèrent les Bunjevci comme un peuple (*narod*) ou une nation (*nacija*) particulière, autochtone sur le territoire de Serbie, et distincte tant de la nation majoritaire (serbe) que de la nation croate (minorité nationale en Serbie).

« Les Bunjevci sont un peuple slave autochtone. [...] Les Bunjevci sont un peuple qui a été le plus souvent dans son histoire soumis à l'assimilation de la part des peuples dominants avec lesquels il vivait ; et la plus grande assimilation de ce peuple a été menée par les autorités communistes en 1945, quand les Bunjevci ont été rattachés par décret au corps croate. Les Bunjevci se sont défendus des tentatives continues d'appropriation, qui existent encore aujourd'hui, grâce à leur langue, leur culture et leurs traditions, qu'ils ont cultivées et préservées au cours des siècles bien qu'elles leur aient souvent été interdites [...]»<sup>338</sup>

---

337 « 6. za hrvatsku zajednicu na sjeveru Vojvodine poseban problem predstavlja aktivna državna akcija na dijeljenju hrvatske manjine, gdje državne vlasti od 2004. godine, nastavljaju praksu koju je započeo Milošević 1991, tako što se nastoji od jedne regionalne hrvatske etničke skupine (Bunjevci) koja govori neprijeporno jedan od dijalekata hrvatskog jezika (ikavica), umjetno stvoriti novu etničku skupinu pod regionalnim imenom i suprotstaviti je hrvatskoj zajednici, i ujedno želi stvoriti novi jezik od toga dijalekta, iako Bunjevci žive i u Hrvatskoj, Bosni i Hercegovini i Mađarskoj, gdje se ne dovodi u pitanje njihova pripadnost hrvatskoj naciji, a dijalekt se govori još i na širem prostoru (na većem dijelu hrvatske obale i zaleđa), što sve ima za cilj olakšavanje asimilacije hrvatske zajednice, u kom cilju je država umjetno stvorila "bunjevačku nacionalnu manjinu" »

338 « Bunjevci su autohtoni slovenski narod. [...] Bunjevci su narod koji je u svojoj istoriji najviše bio izložen asimilaciji od većinskih vladajućih naroda sa kojima su živeli, a najveća asimilacija nad ovim narodom izvršena je od komunističkih vlasti 1945. godine kada su jednim dekretom pripojeni hrvatskom korpusu. Većitim svojatanjima, koja i danas postoje, Bunjevci su se odbranili zahvaljujući svom jeziku, kulturi i tradiciji, što su kroz vekove negovali i sačuvali iako im je to mnogo puta bilo zabranjivano. [...] »

(présentation des Bunjevci sur le site officiel de la minorité nationale <http://www.bunjevci.net/o-bunjevcima>, consulté le 1 avril 2016)

Ils postulent une identité nationale originelle particulière des Bunjevci, et — de la même manière que les activistes de la minorité nationale croate — considèrent l'actuelle scission des Bunjevci comme le résultat d'une intervention extérieure, visant à modifier, manipuler, cette identité nationale primordiale, et donc à assimiler le groupe national des Bunjevci. Selon leur point de vue, une partie des Bunjevci a été séparée du reste du « corps national » et assimilée à la nation croate (Illustration 23 [B], p. 224).

La date de 1945, en référence au décret imposant la classification des Bunjevci parmi les Croates (à ce sujet, voir p.136), est mentionnée dans plus d'un tiers des 100 premiers numéros de *Bunjevačke Novine*, le journal de la minorité nationale bunjevac. Selon les activistes de la minorité nationale bunjevac, ce décret atteste de la volonté d'assimiler la nation bunjevac. Alors que les activistes de la minorité nationale croate dénoncent l'introduction de la catégorie « Bunjevci » dans les statistiques officielles en 1991, cet évènement est considéré par les activistes de la minorité nationale bunjevac comme un juste retour des choses : à cette date, on a rendu aux Bunjevci le droit et la liberté d'exister en tant que tels.

Postulant une identité originelle et primordiale singulière des Bunjevci, ils revendiquent le statut de communauté nationale autochtone et les droits qui sont garantis par l'État de Serbie aux communautés de ce type. Étant donné qu'ils représentent officiellement la « minorité nationale des Bunjevci » en Serbie, ils considèrent comme illégitimes (voire contraires aux droits et aux libertés des Bunjevci) les revendications émanant des activistes de la minorité nationale croate au nom des Bunjevci. Ils nient à ces derniers le droit de représenter, d'agir et de parler au nom des Bunjevci.

Contrairement aux activistes de la minorité nationale croate, ils rejettent formellement tout lien avec la Croatie et nient à la Croatie la qualité de patrie (*matična država* ou *domovina*) des Bunjevci ; ils considèrent l'ingérence de la Croatie vis-à-vis des Bunjevci comme illégitime.

À ce sujet, Stjepanović (2015) développe la notion de « prétendus co-ethniques » (*claimed co-ethnic*) qui a pour vocation de caractériser ce rapport unilatéral dans lequel un État extérieur revendique les membres d'un groupe minoritaire comme ses compatriotes (co-ethniques ou co-nationaux) — et en fait la cible de sa politique internationale —, sans pour autant que ces derniers ne s'identifient ni à la nation titulaire, ni au projet politique national de l'État en question.

Les activistes de la minorité nationale bunjevac perçoivent les positions politiques adoptées par la Croatie et par les activistes et les institutions de la minorité croate de Serbie comme œuvrant à l'assimilation des Bunjevci ou à leur intégration à la nation croate.

« Dans la République de Serbie se déroule l'assimilation ouverte des Bunjevci aux Croates, alors que, selon le recensement de 2002, 20012 citoyens se sont déclarés Bunjevci de leur propre volonté. De diverses manières, organisées ou perfides, les représentants politiques

des Croates et le Conseil national croate, avec l'aide et le soutien évident des autorités de la République de Croatie, de force et sans respecter les lois et conventions internationales, contestent le droit des Bunjevci de déclarer leur appartenance nationale, en les intégrant à la minorité nationale croate, voire en affirmant que la scission des Croates est encouragée en Serbie — dit la lettre ouverte que le Conseil national bunjevac a adressée aux autorités républicaines compétentes, Boris Tadić, le président de la République de Serbie, Predrag Marković, le président de l'Assemblée républicaine et le Premier ministre, Vojislav Koštunica.<sup>339</sup> » (*Bunjevačke novine* 14, août 2006 : 5)

L'attitude des activistes nationaux bunjevac vis-à-vis de la Serbie peut être qualifiée de loyale. Ils reconnaissent la Serbie comme l'État de référence des Bunjevci (leur *patrie* civique ou, en anglais, leur *homeland* — *matična država*) et, à ce titre, lui demande d'assurer la protection de leur intégrité nationale vis-à-vis du nationalisme croate. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, certains activistes nationaux bunjevac rejettent le label « minorité » et estime que les Bunjevci sont une des nations (ou peuples) fondatrices de Serbie (voir p. 185). De ce point de vue, la position de la Serbie est considérée comme déloyale vis-à-vis des Bunjevci.

Comme nous le voyons, il y a une polarisation marquée entre les positions adoptées par deux groupes d'activistes (ou réseaux institutionnels et politiques) — ceux affiliés à la « minorité nationale croate » et ceux affiliés à la « minorité nationale bunjevac » — en ce qui concerne la question de l'identité nationale des Bunjevci (et de leur relation vis-à-vis des États serbe et croate). Toutefois, il est important de noter que ces deux groupes d'activistes ne constituent pas non plus des entités homogènes, mais qu'il y a aussi des divergences d'opinion et des conflits d'intérêts en leur sein même. À titre d'exemple, à l'heure actuelle en Serbie, trois partis politiques sont officiellement inscrits en tant que « parti politique de la minorité nationale bunjevac<sup>340</sup> » : le *Parti bunjevac de Vojvodine* (*Bunjevačka stranka Vojvodine*) de Branko Francišковиć, la *Ligue des Bunjevci de Bačka* (*Savez bačkih bunjevaca*) de Mirko Bajić, et le *Parti bunjevac* (*Bunjevačka stranka*) de Srđan Evetović. En outre, neuf listes différentes se présentent aux élections du nouveau Conseil national de la minorité nationale bunjevac, le 26 octobre 2014, et huit d'entre elles obtiennent des représentants. Ce nombre est élevé en comparaison aux autres minorités nationales, mais aussi en rapport du nombre d'électeurs de la minorité bunjevac inscrits (8634) et ayant effectivement voté (3246)<sup>341</sup>.

---

339 « U Republici Srbiji na sceni je otvorena asimilacija Bunjevaca u Hrvate, a po popisu iz 2002. godine u Srbiji ima 20 012 građana koji su se po sopstvenom opredeljenju izjasnili kao Bunjevci. Na različite, organizovane i perfidne načine politički predstavnici Hrvata i HNV, uz očiglednu podršku i pomoć organa Republike Hrvatske, nasilno, ne poštujući međunarodne konvencije i zakone, osporavaju Bunjevcima pravo na izjašnjavanje o nacionalnoj pripadnosti, svrstavajući ih u hrvatsku nacionalnu manjinu, tvrdeći čak da se u Srbiji podstiče deoba Hrvata — kaže se u otvorenom pismu koje je Bunjevački nacionalni savet uputio nadležnim republičkim organima, odnosno Borisu Tadiću, predsedniku Republike Srbije, Predragu Markoviću, predsedniku republičke Skupštine i premijeru, Vojislavu Koštunici. »

340 « политичка странка буњевачке националне мањине » — voir le registre des partis politiques de Serbie, en ligne (dernièrement consulté le 10.10.2015) : <http://www.mduls.gov.rs/latinica/dokumenta-politicke-stranke.php>

341 Pour plus d'information au sujet de l'élection du Conseil national bunjevac en 2014, consulter les documents

## 7.2. Course au nombre de membres et lutte autour des référents identitaires

### 7.2.1. Les campagnes en vue du recensement : une course au nombre de membres

Le conflit entre les activistes des minorités nationales croate et bunjevac se voit illustré à travers les agitations suscitées par la venue du recensement de la population de Serbie en octobre 2011. Le journal serbe *Politika*<sup>342</sup> publie à ce sujet un article titré « Les recensements comme élections » (*Popisi kao izbori*). Cet article met en évidence la forte mobilisation des Conseils nationaux et des partis politiques nationaux dans une « course au nombre de membres » (*trka u broju pripadnika*).

Comme nous l'avons déjà mentionné, les résultats du recensement comportent de forts enjeux pour les minorités nationales de Serbie. Ils déterminent un certain nombre d'aspects de la vie politique des minorités nationales, tant sur le plan des moyens financiers qui leur seront attribués que sur le plan de leur reconnaissance sociale. À titre d'exemple, l'acquisition du statut de langue officielle par la langue d'une minorité nationale dans une collectivité locale ou une municipalité dépend de la part qu'occupe cette minorité nationale dans la population totale de cette collectivité locale ou municipalité. Kertzer et Arel (2004) résumant bien ces enjeux dans l'extrait suivant :

« Identity politics is a members game, or more precisely a battle over relative proportions, both within the state and within particular territories of the larger state. Groups fear a change of proportion disadvantageous to themselves, as this often directly affects how political and economic power are allocated. They fear becoming a minority in the territory that matters most to them, which can be conceived either as a state, a province or a district. » (Kertzer & Arel, 2004, 30)

Les représentants politiques des deux minorités organisent ainsi de véritables campagnes de propagande en vue d'influencer non seulement les identifications nationales des déclarants, mais, dans un même temps, leurs allégeances politiques.

---

suivants : « Élections des Conseils nationaux 2014 » (*Izbori za nacionalne savete 2014*), supplément du *Bunjevačke novine 112*, octobre 2014 ; « Huit listes donnent des représentants au Conseil national » (*Osam lista daje predstavnike u nacionalni savit*), *Bunjevačke novine 113*, novembre 2014 : 4 ; « Rapport sur les résultats totaux de l'élection des membres du conseil national de la minorité nationale bunjevac » (*Izveštaj o ukupnim rezultatima izbora za članove nacionalnog saveta bunjevačke nacionalne manjine*), accessible en ligne sur le site de la Commission électorale de la République de Serbie (*Republička izborna komisija*) : <http://www.rik.parlament.gov.rs/latinica/Rezultati/Spisak%20Nacionalni%20savetiLat.htm> (dernièrement consulté le 10.10.2015)

342 <http://www.politika.rs/rubrike/dogadjaji-dana/Popis-kao-izbori.lt.html> ; article publié en ligne le 30/09/2011 (dernièrement consulté le 10.10.2015)

À l'approche du recensement de la population de 2011, les Conseils nationaux des deux minorités éditent des documents de propagande qui sont largement diffusés auprès des populations concernées. L'un comme l'autre décrit — ou prescrit — la procédure à suivre pour compléter la rubrique « caractéristiques ethniques » dans le formulaire de recensement de la population<sup>343</sup> (Illustration 24 et Illustration 25) (voir aussi l'illustration 11 : extrait du formulaire de recensement, p. 149).



auteur : Conseil national bunjevac (*Bunjevački nacionalni savet*)

Illustration 24 — image — Campagne du Conseil national bunjevac (recensement 2011)



auteur : Conseil national croate (*Hrvatsko nacionalno vijeće*)

Illustration 25 — image — Campagne du Conseil national croate (recensement 2011)

Le document croate (Illustration 25) précise : « Déclare-toi courageusement! Au recensement de la population, je vais dire qui je suis! Croate de nationalité, le croate est ma langue maternelle, catholique est ma religion. Nous sommes plus de 70 000 »<sup>344</sup>. La nationalité (*Hrvat/ica*), la langue maternelle (*Hrvatski*) et la religion (*Katolik*) apparaissent chacune dans une des trois couleurs du drapeau de la minorité nationale croate (trois bandes horizontales de couleur rouge, blanche et bleue). Les lettres capitales *HR* en initiale du mot « *HRabro* » (courageusement) font écho à celle du nom du peuple (*HRvat*) et de la langue (*HRvatski*).

Le document de propagande émanant de la minorité nationale bunjevac (Illustration 24) est, quant à lui, dominé par les couleurs jaune-or et bleu ciel (deux des couleurs du drapeau et du blason de la minorité nationale) et est orné d'épis de blé (un des symboles des Bunjevci, qui se retrouve sur leur drapeau et leur blason). Le texte précise : « Déclare-toi librement ! Appartenance nationale : Bunjevac. Langue maternelle : bunjevac ».

343 Ce type de campagne n'est pas spécifique au cas des Bunjevci et des Croates de Voïvodine. Par exemple, le même type de documents de propagande est utilisé en Bosnie-Herzégovine en vue du recensement de la population en 2013.

344 Sur d'autres prospectus du même type, le slogan « Nous sommes plus de 70 000 » (*Ima nas više od 70 000*) est remplacé par « Il n'y a plus de raison d'avoir peur, nous regardons l'avenir avec espoir ! » (*Razloga za strah više nema, s nadom gledamo u budućnost !*)

Dans les deux documents, le lien entre l'appartenance nationale et la langue maternelle est évoqué de manière explicite. Inscrits dans une relation métonymique, le nom de la langue et le nom de la nation s'évoquent, voire s'invoquent, l'un l'autre. Comme l'explique le sociolinguiste croate D. Škiljan (2002 : 7), « quand nous disons les Croates parlent croate, nous répétons en réalité deux fois la même chose, presque comme si nous disions : *les Croates sont des Croates*.<sup>345</sup> » On peut imaginer que ces campagnes puissent avoir pour effet de véhiculer l'idée d'une adéquation entre langue et peuple — que les individus tendent à « harmoniser » leurs réponses en ce qui concernent ces deux modalités. Néanmoins, elles ont eu un effet relatif. Alors qu'on dénombre 16706 Bunjevci et 57900 Croates, le bunjevci et le croate ne seront déclarés langues maternelles que par (respectivement) 6835 et 19223 personnes.

Ces campagnes de propagande s'articulent autour du principe souligné par Kertzer et Arel (2004). Les appartenances nationales — de même que les langues maternelles — qu'elles promeuvent (croate ou bunjevci) sont considérées comme essentielles (« je vais dire qui je suis! ») et non comme une question de choix. Toutefois, les entrepreneurs nationaux (les Conseils nationaux et les partis politiques des deux minorités nationales) présupposent que les déclarants ont besoin qu'on leur rappelle leur « vraie » identité nationale.

« This makes the census far closer, in many ways, to a political campaign than to a technical exercise in counting. The activists involved in the agitation generally believe that the identities they are promoting are primordial, and therefore not a matter of choice. Yet they are concerned that many of their co-ethnics are not fully aware of their own "true" identity, and so must be reminded of their roots. » (Kertzer & Arel, 2004, 28)

En 2002, durant les campagnes pour le recensement de la population en Serbie, la radio *Slobodna Evropa* organise un débat entre deux des leaders politiques des minorités nationales bunjevci et croate : Nikola Vizin et Kalman Kuntić<sup>346</sup>. Les conclusions données par les deux activistes nationaux illustrent bien la citation de Kertzer et Arel (2004). L'un comme l'autre évoquent le droit de chacun de se déclarer comme il le souhaite et, dans un même temps, affirment de manière non-négociable l'identité nationale primordiale des Bunjevci.

« *Et pour finir, votre conclusion, monsieur Vizin ?*

— N. Vizin : Les Bunjevci ne sont pas des Croates, les Bunjevci restent des Bunjevci. Et tous ces Bunjevci, qui souhaitent s'identifier à d'autres peuples, peuvent le faire librement.

*Votre conclusion, monsieur Kuntić ?*

— K. Kuntić : Chacun a le droit de se déclarer comme il le souhaite. Bien sûr, la déclaration est une chose et l'appartenance réelle à une nation en est une autre, et je maintiens l'affirmation que les Bunjevci sont des Croates [...] <sup>347</sup> » (Zarez IV/80, 9 mai 2002 : 13)

---

345 « kad kažemo Hrvati govore hrvatski, zapravo ponavljamo dvaput isto, gotovo kao kad bismo rekli: Hrvati su Hrvati »

346 Le débat, conduit par Omer Karabeg, sur les ondes de la « Radio Europe Libre » (*Radio Slobodna Evropa*), est publié dans le numéro 80 de la revue croate *Zarez* (9 mai 2002), accessible en ligne : <http://www.zarez.hr/repository/issue/pdf/421/080.pdf> (consulté dernièrement le 01.01.2015).

347 « *I na kraju, vaš zaključak, gospodine Vizin?* — Nikola Vizin : Bunjevci nisu Hrvati, Bunjevci ostaju Bunjevci. A svi



Les représentants politiques des deux minorités nationales espèrent faire évoluer les identifications à leur avantage et, en même temps, ont peur d'un glissement des identifications qui leur soit défavorable. Or, le facteur potentiel de changement se joue justement sur l'axe bunjevac-croate. Les campagnes s'adressent en réalité, tant l'une que l'autre, aux Bunjevci, considérés comme des membres potentiels (co-nationaux ou co-ethniques) par les entrepreneurs nationaux des deux minorités nationales. D'ailleurs, le choix des slogans des deux campagnes est clairement orienté dans ce sens.

Le slogan de la minorité nationale croate, « Déclare toi courageusement ! », suggère que beaucoup de Croates n'osaient pas s'afficher comme tels et privilégiaient leur identité « sous-ethnique » (bunjevac ou šokac) vis-à-vis de leur identité nationale (croate) — par crainte — compte tenu du climat politique et social défavorable aux Croates en Serbie dans la période de guerre et après-guerre (particulièrement dans les années 1980 et 1990). Il suggère ainsi à ces personnes de prendre leur courage à deux mains et de se déclarer pour ce qu'ils sont « réellement » : Croates.

« Dans la Symrie, par exemple, beaucoup de gens se sont déclarés comme [nationalement] non-affiliés ou ne se sont pas déclarés, tandis que dans la Bačka beaucoup de Croates se sont déclarés selon leur appartenance sous-ethnique. On peut comprendre qu'en 2002 un membre de la communauté croate ne souhaitait pas se déclarer comme tel, et c'est pourquoi nous voulons leur faire passer le message qu'il n'y a plus de quoi avoir peur.<sup>348</sup> » (Mato Groznica, cité dans un article publié sur le site du ZKVH)

Les premières cibles de cette campagne sont, sans nul doute, les Bunjevci (et les Šokci), qui sont perçus comme une population (numériquement importante) susceptible de se déclarer d'appartenance nationale croate.

« Nous devons reconnaître le fait que tous les Bunjevci ne sont pas non-Croates. Au contraire, il y a un nombre significatif de Bunjevci qui ne nient pas leur appartenance au peuple croate. Je suis l'un d'entre eux, tout comme le président du Conseil national croate. Beaucoup de Bunjevci sont pleinement conscients de leur appartenance au peuple croate et sont, en même temps, fiers de leur appartenance sous-ethnique — bunjevac. C'est pourquoi il est très important d'informer activement nos citoyens afin qu'ils connaissent clairement la manière dont ils seront classés dans les statistiques suivant leur réponse. Celui qui est Bunjevac et qui ne souhaite pas être Croate se déclarera comme Bunjevac. Mais, justement parce qu'il y a des gens qui sont fiers de leur appartenance sous-ethnique bunjevac, tout en se sentant avec certitude appartenir au peuple croate, il est important de faire passer le message qu'ils se déclarent comme Croates, car sinon ils seront classés parmi les "autres" ou

---

oni Bunjevci, koji žele da se identifikuju s drugim narodima, mogu to slobodno da urade. *Vaš zaključak, gospodine Kuntiću?* — Kalman Kuntić: Svako ima pravo da se izjašnjava kako hoće. Naravno, jedna je stvar izjašnjavanje, a druga realna pripadnost jednoj naciji i ja ostajem pri tvrdnji da su Bunjevci Hrvati [...] »

348 « U Srijemu su se, primjerice, mnogi izjašnjavali kao neopredijeljeni ili su bili neizjašnjeni, dok su se u Bačkoj mnogi Hrvati izjašnjavali prema svojoj subetničkoj pripadnosti. Možemo razumjeti što se 2002. godine netko tko je pripadnik hrvatske zajednice nije tako htio izjasniti, ali zato i njima i svima želimo poslati poruku da se više nemaju čega plašiti. » (en ligne, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.zkvh.org.rs/index.php/vijesti/30-hrvatska-zajednica-u-vojvodini/712-samo-hrabro-o-svojoj-nacionalnoj-pripadnosti>)

dans un autre groupe national.<sup>349</sup> » (Darko Sarić, cité dans un article publié sur le site du ZKVH)

Choisi en réponse au slogan croate<sup>350</sup>, le slogan de la minorité nationale bunjevac, « Déclare-toi librement! », laisse entendre que les Bunjevci ont été pendant longtemps privés de la liberté de se déclarer comme tels et catégorisés malgré eux comme Croates. Il suggère ainsi aux Bunjevci d'user de la liberté qui leur est désormais offerte et de déclarer leur « vraie » appartenance nationale : Bunjevci.

Les activistes de la minorité nationale bunjevac perçoivent d'un mauvais œil la campagne croate et critiquent sévèrement ce qu'ils considèrent comme une « tentative illicite d'influencer la conscience des Bunjevci pour qu'ils se déclarent Croates<sup>351</sup> » (*Bunjevačke Novine* 76, octobre 2011 : 8). Mirko Bajić, le président du parti politique Ligue des Bunjevci de Bačka (*Savez Bačkih Bunjevaca*) et directeur du Centre d'information bunjevac (*Bunjevački Informativni Centar*) en 2011, accuse ainsi le Conseil national croate d'avoir envoyé par courrier nominatif des documents de propagande aux Bunjevci et d'avoir — pour ce faire — utilisé les données (noms et adresses) des listes électorales<sup>352</sup> de la minorité bunjevac.

### 7.2.2. Usurpation d'identité : les luttes autour des référents identitaires

Il y a un certain consensus, parmi les activistes nationaux bunjevac comme croates, sur les aspects ethnoculturels référant à l'identité des Bunjevci — aspects qu'ils désignent d'un même nom *bunjevština* : l'ethnonyme « Bunjevac », le dialecte štokavien ikavien, le folklore (danse, musique, costumes traditionnels), les traditions culturelles (notamment, la fête de la *Dužijanca*), etc. Ces mêmes aspects sont revendiqués et se voient assigner une forte valeur identitaire tant par les uns que par les autres. Alors que les premiers tentent d'élaborer ces aspects en attributs nationaux exclusifs de la minorité nationale bunjevac, les seconds les

---

349 « Moramo prihvatiti činjenicu da nisu svi Bunjevci ne-Hrvati. Naprotiv, ima veoma značajan broj Bunjevaca koji pri tome ne niječu svoju pripadnost hrvatskom narodu. I ja sam jedan od njih, kao i predsjednik HNV-a. I mnogi drugi Bunjevci potpuno su svjesni svoje pripadnosti hrvatskome narodu i pri tome ponosni na svoju subetničku pripadnost - bunjevačku. Upravo je iz tog razloga veoma važno da aktivno informiramo naše građane kako bi im u svakom trenutku bilo jasno na koji način će biti razvrstani u statistici ako odaberu određeni odgovor. Onaj tko je Bunjevac i pri tome ne želi biti Hrvat izjasnit će se kao Bunjevac. Ali upravo zbog onih ljudi koji su ponosni na svoju subetničku bunjevačku pripadnost, a pri tome jasno i nedvojbeno osjećaju pripadnost hrvatskom narodu, važno je poslati poruku da se izjasne kao Hrvati, jer će inače dospjeti u skupinu 'ostali' ili u neku drugu nacionalnu skupinu. » (en ligne, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.zkvh.org.rs/index.php/vijesti/30-hrvatska-zajednica-u-vojvodini/712-samo-hrabro-o-svojoj-nacionalnoj-pripadnosti>)

350 Lors de notre séjour sur le terrain, les activistes bunjevac à l'initiative de la création des matériaux de propagande nous ont expliqués que le slogan « Déclare-toi librement » avait été choisi en réponse à « Déclare-toi courageusement ».

351 « protivzakoniti pokušaj uticaja na svist Bunjevaca da se izjasne ko Hrvati »

352 Le politicien fait référence aux listes d'électeurs destinées à l'élection des Conseils nationaux des minorités nationales (en l'occurrence, le Conseil national bunjevac) . Il s'agit de listes particulières à chaque minorité, sur lesquelles les membres des minorités peuvent librement demander leur inscription.

considèrent comme une composante du patrimoine culturel national des Croates de Voïvodine.

Depuis l'accession des Bunjevci au statut de minorité nationale, les activistes bunjevac — en premier lieu, le Conseil national bunjevac — font un travail considérable autour de l'identité nationale des Bunjevci. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, ils sont particulièrement actifs en ce qui concerne la définition des attributs de la nation bunjevac. Ainsi, les particularités référant à l'identité bunjevac (notamment celles susmentionnées) se voient converties en emblèmes du groupe national. La fête de la Dužijanica est choisie comme l'une des quatre fêtes nationales de la minorité bunjevac ; la variété linguistique štokavienne-ikavienne est désignée comme la « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*). Les activistes nationaux bunjevac luttent pour avoir l'exclusivité sur ces différents éléments et s'insurgent contre leur manipulation par les représentants de minorité nationale croate.

Dans un même temps, les particularités ethnoculturelles des Bunjevci de Bačka sont revendiquées comme partie intégrante du patrimoine culturel régional croate. Les politiques et les initiatives en faveur de la promotion de l'identité culturelle des Croates de Serbie sont en grande partie tournées vers les particularités culturelles bunjevac. Ces dernières font l'objet de protection de la part des institutions culturelles et politiques croates. Les activistes croates s'opposent donc à la construction de ces particularités ethnoculturelles en attributs exclusifs d'une nation bunjevac. Ils refusent notamment, en premier lieu, l'élaboration d'une « langue des Bunjevci » sur la base du dialecte štokavien-ikavien, qu'ils considèrent comme une variété linguistique croate.

En conséquence, les activistes nationaux croates et bunjevac ont le sentiment réciproque que les autres tentent d'usurper ou d'accaparer les aspects culturels qui définissent leur identité nationale, les privant ainsi de leurs droits fondamentaux en tant que minorités nationales. Les uns comme les autres plaident pour leur cas respectif à travers l'émission régulière, par les partis politiques et les Conseils nationaux, de documents en tout genre (déclarations publiques, mémorandums, lettres ouvertes adressées aux gouvernements serbe et croate, etc.).

### **L'ethnonyme : Bunjevci vs Bunjevci-Croates**

Le nom « Bunjevci » fait l'objet de revendications au même titre que les autres éléments référant à l'identité nationale (bunjevac vs croate). Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les activistes nationaux croates considèrent que le nom « Bunjevci » a une valeur « sous-ethnique » (*subetničko ime*). De leur point de vue, le nom « Bunjevci » n'exclut pas celui de « Croates », mais en constitue une spécification : les Bunjevci sont un type particulier de Croates. On retrouve ainsi fréquemment les désignations « Bunjevci-Croates » (*Bunjevci-*

*Hrvati*) ou « Croates-Bunjevci » (*Hrvati-Bunjevci*) [substantif + substantif], « Croates bunjevac » (*bunjevački Hrvati*) ou « Bunjevci croates » (*hrvatski Bunjevci*) [adjectif+substantif].

En revanche, les activistes nationaux bunjevac confèrent une valeur nationale au nom « Bunjevci ». Ce dernier désigne, selon eux, un groupe national ou un peuple (*narod*), au même titre que le nom « Croates ». De leur point de vue, les noms « Bunjevci » et « Croates » s'excluent mutuellement sur le plan sémantique ; il dénotent deux « réalités » du même type (des peuples), et bien distinctes. Considérant le nom national comme la propriété exclusive du groupe national, les activistes bunjevac s'insurgent contre la manipulation, voire le vol, de « leur » ethnonyme par des individus qu'ils considèrent comme externes à l'*in-group*. Ils s'opposent ainsi formellement aux désignations « Bunjevci-Croates » et « Croates-Bunjevci », et cherchent à interdire aux institutions croates le droit d'employer le nom « Bunjevci ».

« Notamment, le nom bunjevac est aujourd'hui amplement manipulé, et on peut souvent entendre des termes tels que Bunjevac-Croate, Croate-Bunjevac, Croate bunjevac, Bunjevac croate. Tout cela signifie seulement une chose — l'intention d'intégrer les Bunjevci aux Croates est évidente, et il s'agit justement d'une tentative d'assimilation. Nous ferons tout ce que nous pourrons afin de protéger le nom bunjevac, afin qu'il ne soit pas volé aux Bunjevci.<sup>353</sup> » (Branko Francisković, président du Parti bunjevac de Voïvodine, cité dans *Bunjevačke novine* 68, février 2011 : 5)

Ce qui est véritablement en jeu dans les conflits autour de l'utilisation de l'ethnonyme, c'est la réponse à la question : qui a le droit de parler « au nom » des Bunjevci ?

À titre d'exemple, une polémique se dessine autour de l'enseigne du Centre culturel croate *Bunjevačko kolo* à Subotica, tout comme autour de l'organisation d'un « festival de poésie bunjevac » (*festival bunjevački pisama*) par les institutions croates. Les activistes de la minorité nationale bunjevac estiment que les institutions et organisations affiliées à la minorité nationale croate n'ont pas la légitimité de représenter les Bunjevci, de parler et d'agir en leur nom. Selon Blaško Gabrić, président du Conseil national bunjevac en 2010, « les institutions croates doivent représenter la minorité nationale croate, [...] mais elles n'ont pas le droit de le faire au nom des Bunjevci.<sup>354</sup> » (*Bunjevačke novine* 64, octobre 2010 : 25).

En juin 2013, une lettre ouverte — signée, entre autres, par le président du Conseil national croate, Slaven Bačić, et le président de la Ligue Démocratique des Croates de Voïvodine, Petar Kuntić — est adressée à l'assemblée municipale de Subotica. Les signataires évoquent le droit constitutionnel de chacun à déclarer librement son appartenance nationale. Ils précisent que ce droit englobe « le droit d'utiliser le nom bunjevac comme l'un des ethnonymes régionaux

---

353 « Naime, bunjevačko ime je danas višestruko zloupotripljeno, pa se često mogu čuti termini poput Bunjevac-Hrvat, Hrvat-Bunjevac, bunjevački Hrvat, hrvatski Bunjevac. Sve to divani samo jedno — očigledna je namira da se Bunjevci prisajedine Hrvatima, a to je baš pokušaj asimilacije. Daćemo sve od sebe da zaštitimo bunjevačko ime, da se od Bunjevaca ne krade. »

354 « Hrvatske institucije treba da zastupaje hrvatsku nacionalnu manjinu, [...] al oni nemaje pravo to činiti u ime Bunjevaca. »

croates et que personne n'a le droit d'interdire aux autres de s'appeler Croates bunjevac et Croates Bunjevci<sup>355</sup> ».

### La Dužijanica : fête nationale des Bunjevci vs tradition régionale croate

Tous les ans, l'arrivée de l'été et de la *Dužijanica* (ou *Dužionica*), la fête des moissons, suscite la même controverse parmi les activistes nationaux croates et bunjevac<sup>356</sup>. Alors que les premiers considèrent la *Dužijanica* comme une tradition nationale croate (spécifique à la région de Bačka)<sup>357</sup>, les seconds la comptent parmi les quatre fêtes nationales officielles de la minorité nationale des Bunjevci (voir p. 183 et p. 234).

Depuis la fin des années 1960, la municipalité de Subotica apporte un important soutien matériel et financier à l'organisation de la *Dužijanica*. Prônant le caractère multiculturel de la région, la municipalité tente de promouvoir la *Dužijanica* comme attraction touristique et évènement culturel municipal, adressé à tous les citoyens (quelle que soit leur appartenance nationale ou religieuse). Toutefois, les débats font rage en ce qui concerne la formation du comité d'organisation de l'évènement. Postulant que la *Dužijanica* fait partie de « leur » patrimoine national respectif, les activistes nationaux croates et bunjevac cherchent à s'imposer comme les organisateurs légitimes de la manifestation.

La désignation du Centre culturel croate *Bunjevačko kolo* comme responsable de l'organisation de la *Dužijanica* municipale suscite des agitations au sein des institutions nationales bunjevac. Tout en soulignant que la *Dužijanica* fait partie du patrimoine culturel des Bunjevci (et non des Croates), les activistes nationaux bunjevac tolèrent que la fête soit célébrée en tant qu'évènement municipal (au bénéfice de tous les groupes nationaux résidant à Subotica). Toutefois, ils questionnent le véritable « caractère » de l'évènement, tel qu'il est organisé et célébré. Selon eux, loin de refléter le caractère municipal et multiculturel prôné par la municipalité, l'évènement — confié aux mains des institutions nationales croate — prend un caractère national *pro-croate*.

---

355 « [...] pravo koristiti se bunjevačkim imenom kao jedini od regionalnih hrvatskih etnonima i da nitko nema pravo uskratiti drugima da se nazivaju bunjevačkim Hrvatima i Hrvatima Bunjevcima [...] » (en ligne sur le site officiel du Conseil national croate : <http://www.hnv.org.rs/aktualnosti.php?op=vise&pid=925>, consulté dernièrement le 15 avril 2014)

356 La controverse est largement médiatisée, non seulement au niveau local, mais également dans la presse nationale serbe. Voir, par exemple, les articles suivants : « À qui est la Dužijanica, est-elle bunjevac, croate ou municipale », *Danas* : [http://www.danas.rs/vesti/srbija/vojvodina/cija\\_je\\_duzijanica\\_bunjevaccka\\_hrvatska\\_ili\\_gradska.41.html?news\\_id=166327](http://www.danas.rs/vesti/srbija/vojvodina/cija_je_duzijanica_bunjevaccka_hrvatska_ili_gradska.41.html?news_id=166327) ; « Le conflit des Croates et des Bunjevci autour de la "Dužijanica" », *Politika* : <http://www.politika.rs/scc/clanak/175519/Сукоб-Хрвата-и-Буњеваца-око-Дужијанце> ; « Nouvelle controverse autour de la Dužijanica », *Politika* : <http://www.politika.rs/scc/clanak/281417/Нова-спорења-око-Дужијанце>

357 À titre d'exemple, en 2006, l'institution médiatique et éditoriale de la minorité croate Hrvatska Riječ (Subotica) publie un livre dans lequel la Dužijanica est présentée comme « une part de la culture matérielle et immatérielle des Croates bunjevac » (*dio duhovne i materijalne kulture bunjevačkih Hrvata*) ou du « patrimoine des Croates bunjevac de Bačka » (*baštine bunjevačkih Hrvata u Bačkoj*) (Vojnić Hajduk, Kopilović & Stantić, 2006)

À titre d'exemple, nous citons un extrait de la « lettre ouverte » adressée au maire de Subotica, en août 2013, par la Ligue des Bunjevci de Bačka (*Savez Bačkih Bunjevaca*), en réponse à une invitation à assister à la *Dužijanca* :

« Nous vous remercions pour l'invitation à assister à l'évènement central "Dužijanca 2013" et vous informons avec regret que nous ne sommes pas en possibilité d'accepter votre invitation.

Bien que la "Dužijanca" soit proclamée comme évènement municipal, le fait est que depuis plusieurs années cet évènement est réalisé comme évènement "croato-religieux", avec de clairs symboles nationaux, niant ainsi ouvertement le droit à l'identité de la communauté nationale bunjevac. Il est regrettable que cela se fasse sous l'égide et avec l'approbation de la municipalité de Subotica, qui se targue de son multiculturalisme et de son niveau européen de tolérance.

On sait bien que le "Jour de la Dužijanca" est le jour férié légalement reconnu de la communauté nationale bunjevac, de même que le "Jour du Ban Jelačić" est férié pour la communauté croate de Serbie. Nous attendons de vous, en tant que maire, et de l'Assemblée de Subotica que vous ne tolériez et n'encouragiez plus à l'avenir cette forme de non-respect des droits et la poursuite de l'assimilation de la minorité nationale bunjevac en Serbie.

Comme nous l'avons déjà fait savoir, nous ne sommes pas opposés à ce que la "Dužijanca", célébration de la fin des moissons, soit célébrée sous la forme d'un évènement municipal touristique, auquel participeraient les représentants de toutes des communautés nationales, et qui serait organisé au nom de tous les citoyens de Subotica, en tant qu'évènement municipal dans le vrai sens du terme.<sup>358</sup> » (Lettre ouverte, mise en ligne le 9 août 2013 : <http://www.sbb.org.rs/index.php/aktivnosti-stranke/saopštenja?start=6>, consultée le 15 avril 2013)

À l'évidence, les institutions croates refusent de lâcher le flambeau et considèrent qu'il leur appartient légitimement d'organiser la fête de la *Dužijanca*. En conséquence, les institutions de la minorité nationale bunjevac boycottent la *Dužijanca* organisée par les institutions croates (et soutenue par la municipalité) et célèbrent de leur côté leur « fête nationale » le 15 août. Ainsi, chaque année, non seulement à Subotica, mais dans chaque village bunjevac, deux *Dužijanca* sont célébrées parallèlement — l'une sous l'égide des institutions de la

---

358 « Zahvaljujemo na pozivu za prisustvo na centralnoj manifestaciji "Dužijanca 2013" i sa žaljenjem Vas obavještavamo da nismo u mogućnosti da prihvatimo Vaš poziv. Iako se "Dužijanca" proklamuje kao gradska manifestacija, činjenica je da se već više godina ova manifestacija realizuje kao "hrvatsko-crkvena" manifestacija, sa jasnim nacionalnim obeležjima, pri čemu se otvoreno negira pravo na samobitnost bunjevačke nacionalne zajednice. Žalosno je da se to događa pod patronatom i uz blagonaklonost gradske uprave Subotice, koja se pri tom diči multikulturalnošću i evropskim nivoom tolerancije i suživota. Poznato je da je "Dan Dužijance" Zakonom priznat praznik bunjevačke nacionalne zajednice, kao što je "Dan Bana Jelačića" praznik hrvatske zajednice u Srbiji. Zahtevamo od Vas kao Gradonačelnika i od Skupštine grada Subotice, da ubuduće ne toleriše i ne podstiče ovakav vid nepoštovanja prava i dalju asimilaciju bunjevačke nacionalne manjine u Subotici. Nemamo ništa protiv, kao što smo to i ranije isticali, da se "Dužijanca" kao manifestacija posvećena obeležavanju završetka žetve, obeležava u formi gradske turističke manifestacije u kojoj će učestvovati predstavnici svih nacionalnih zajednica, odnosno koja će biti organizovana u ime svih građana Subotice, kao gradska manifestacija u pravom smislu te reči. »

minorité nationale bunjevac, l'autre sous l'égide des institutions de la minorité nationale croate.

### **La variété štokavienne ikavienne : langue des Bunjevci vs dialecte croate**

La question linguistique est celle qui suscite le plus de controverses, ce qui — compte tenu du fonctionnement du système de protection des minorités nationales en Serbie — n'est pas vraiment étonnant. Dans ce système, la langue occupe une place si importante qu'il semble difficile d'imaginer les possibilités d'existence d'une minorité nationale sans une langue propre (de même, d'ailleurs, que celles d'une langue non-associée à un groupe national particulier). Une large partie des droits accordés aux minorités nationales, et des missions attribuées aux Conseils nationaux, gravitent autour de la question de l'aménagement linguistique (information et enseignement en langue minoritaire, usage officiel de la langue minoritaire).

Dans ce cadre, les activistes nationaux bunjevac travaillent assidûment à l'aménagement tant du *statut* que du *corpus* de la langue des Bunjevci (chapitre 5). Le projet d'introduction de la langue bunjevac dans les sphères éducative et médiatique et celui d'officialisation de la langue bunjevac dans la commune de Subotica constituent les axes majeurs sur lesquels se concentrent les actions du Conseil national bunjevac. Les efforts tendant vers la *normalisation* de la langue bunjevac s'accompagnent d'efforts visant à sa *normativisation* (codification, élaboration d'une norme standard). Comme nous l'avons vu, la standardisation est essentiellement motivée par des enjeux idéologiques. L'objectif est de doter les Bunjevci de ce qui est perçu comme l'attribut primordial de toute nation, voire la condition même de l'existence nationale : une langue *nationale*. La langue est mobilisée par les activistes nationaux bunjevac en tant qu'instrument politique majeur permettant de légitimer les frontières du groupe national (notamment sa démarcation vis-à-vis des Croates), voire même de légitimer son caractère « national ».

Les activistes nationaux croates opèrent, de leur côté, selon la même logique : leurs revendications et leurs initiatives sont largement tournées vers la normalisation de l'usage de la langue nationale minoritaire en Serbie, le croate. Contrairement au cas de la langue bunjevac, le choix d'une norme de référence ne pose pas de difficulté. La minorité nationale croate est déjà « équipée » d'une langue standard, soutenue et développée par des institutions spécifiques en Croatie. À l'heure actuelle, les activistes de la minorité nationale croate ont parcouru un chemin considérable en ce qui concerne l'aménagement du statut de la langue croate en Serbie. Elle est désormais officielle dans la municipalité de Subotica (où les Croates représentent environ 10 % de la population selon les résultats du dernier recensement) et dans certaines localités des municipalités de Sremska Mitrovica, Sombor, Šid et Apatin. La langue croate figure parmi les six langues officielles dans l'administration de la Province de Voïvodine (Statut de la Province Autonome de Voïvodine, 2009, article 26). Elle est présente

aussi bien dans la sphère médiatique (presse écrite, radio et télévision) que dans la sphère éducative (de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur). Durant l'année scolaire 2013-2014, en Serbie, environ 400 jeunes Croates suivent une scolarité avec le croate comme première langue d'enseignement (le serbe, langue seconde) et plus de 500 apprennent le croate à l'école élémentaire en qualité d'enseignement facultatif (« Langue croate et éléments de culture nationale »)<sup>359</sup>.

La langue croate est mobilisée par les activistes nationaux croates afin de marquer la singularité du groupe vis-à-vis des autres groupes nationaux en présence (la majorité nationale serbe et les autres minorités nationales), d'une part, et afin de créer une image homogène et uniforme de la nation croate — au delà des frontières étatiques —, d'autre part. La langue standard croate, bien qu'elle s'écarte des vernaculaires employés au quotidien par les Croates de Voïvodine, s'impose comme la norme de référence partagée par tous les Croates (quel que soit leur région ou pays de résidence). La variété linguistique štokavienne-ikavienne, employée par les Bunjevci de Bačka, est ainsi perçue comme une variété régionale de la langue croate et, à ce titre, est revendiquée comme une composante du patrimoine culturel croate de Voïvodine.

« nous considérons notre ikavien | l'ikavien bunjevac | comme notre dialecte | notre dialecte maternel | mais en même temps aussi comme une partie du patrimoine linguistique et culturel croate | en extrayant ce patrimoine du corps croate pour en faire un corps indépendant | on met évidemment en danger le droit à la survie de la communauté croate en république de serbie [...] mon dialecte maternel est l'ikavien que j'ai appris à la maison | de même qu'au jour d'aujourd'hui nous de la communauté croate en tant que bunjevci | nous utilisons l'ikavien entre nous | et bien sûr pour la communication officielle nous parlons en langue littéraire croate<sup>360</sup> » (Slaven Bačić, président du Conseil national croate, émission télévisée *Studio 4* du 08/09/2014, HRT, accessible en ligne : [www.hrt.hr/enz/studio-4/255340](http://www.hrt.hr/enz/studio-4/255340))

Dans cette optique, l'élaboration d'une « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*), distincte de la « langue des Croates » (*hrvatski jezik*), est perçue comme une menace contre l'intégrité du peuple croate. Les activistes nationaux croates de Serbie s'opposent de manière virulente aux activités d'aménagement linguistique conduites par les institutions bunjevac et soutenues par le gouvernement de Serbie. Invoquant les divers accords sur la protection des minorités nationales (dont notamment l'Accord bilatéral signé entre la Serbie-et-Monténégro et la Croatie), ils font appel à l'intervention tant de la Serbie, leur État de résidence (*domicilne države*), que de la Croatie, leur État de référence (*matične države*).

---

359 voir le site du Conseil national croate : [http://www.hnv.org.rs/obrazovanje\\_na\\_hrvatskom.php](http://www.hnv.org.rs/obrazovanje_na_hrvatskom.php) (consulté le 10 avril 2014)

360 « mi našu ikavicu | bunjevačku ikavicu | smatramo našim govorom | našim materinjim govorom | ali istodobno i dijelom hrvatske i jezične i kulturne baštine | izdvajanjem te baštine iz hrvatskog korpusa u neko famozni samostalni korpus | očigledno se ugrožava prava na opstanak hrvatske zajednice u republici srbiji [...] moj materinji govor jeste ikavica koji sam naučio kod kuće | kao i dan danas mi s hrvatske zajednice kao bunjevaca | mi međusobno koristimo ikavicu | a naravno u službenoj komunikaciji pričamo hrvatskim književnim jezikom [...] »



La controverse s'amorce dès l'année 2005, quand les activistes bunjevac font valoir le droit des Bunjevci — en tant que minorité nationale — à l'enseignement dans leur langue maternelle. Approuvant le programme pédagogique proposé par les institutions bunjevac, les autorités de la Province de Voïvodine se déclarent premièrement en faveur de l'introduction (dès la rentrée scolaire 2005) d'une matière facultative « Langue bunjevac et éléments de culture nationale » dans les premières classes de l'école élémentaire. Cette décision est suspendue quelques mois plus tard à la suite d'une vive réaction d'opposition émanant des activistes nationaux croates. En outre, il est intéressant de noter que, la même année, l'Institut pour la langue croate et la linguistique de Zagreb publie le *Dictionnaire du parler des Croates de Bačka (Rječnik govora bačkih Hrvata)* d'Ante Sekulić, dont le titre suggère clairement que les Bunjevci de Bačka sont des Croates et que leur variété linguistique n'est pas une « langue », mais un « parler » (*govor*) régional (Sekulić, 2005). Le bunjevac sera effectivement introduit à l'école deux ans plus tard, et sous la désignation « parler bunjevac » (*bunjevački govor*).

En février 2005, la Ligue démocratique des Croates de Voïvodine (*Demokratski Savez Hrvata u Vojvodine*) publie une « lettre ouverte » dans laquelle elle sollicite la protection de la minorité nationale croate (et de la langue croate) par les gouvernements de Serbie-et-Monténégro et de Croatie. La lettre dénonce particulièrement le projet de « création d'une langue artificielle sur la base du parler dialectal ikavien des Croates bunjevac-šokac<sup>361</sup> », qui — d'après les auteurs et signataires — a pour objectif sous-jacent la « scission » et l'« assimilation » de la communauté croate de Voïvodine. Les revendications adressées à la Serbie-et-Monténégro et à la Croatie sont explicitement mentionnées de la manière suivante :

« Nous souhaitons particulièrement

— que les autorités de l'État de résidence de Serbie-et-Monténégro arrêtent d'attiser la scission de la communauté ethnique croate de Voïvodine, y-compris le soutien de la scission de la langue littéraire [standard] unique dont se sert le peuple croate partout dans le monde et avant tout dans la République même de Croatie, mais aussi en Bosnie-Herzégovine, et il est inadmissible, du point de vue scientifique et légal, mais aussi civilisationnel, que l'on opère une scission linguistique artificielle du peuple croate sur le territoire de la Serbie ;

— que les autorités de l'État de référence de Croatie, le Parlement et les ministères concernés, prennent toutes les mesures afin de protéger l'intégrité du peuple croate et de la langue croate en Voïvodine, en regard de la ratification de l'Accord sur la protection des minorités avec la Serbie-et-Monténégro. »<sup>362</sup>

---

361 « stvaranje umjetnog jezika od dijalektalnog ikavskog govora bunjevačko-šokačkih Hrvata »

362 « najenergičnije tražimo da vlasti svih razina domicilne države Srbije i Crne Gore prestanu poticati podjele hrvatske etničke zajednice u Vojvodini, uključujući tu i potporu podjeli jedinstvenoga književnoga jezika kojim se služi hrvatski narod svagdje u svijetu, prije svega u samoj Republici Hrvatskoj, a također u Bosni i Hercegovini, pa je ne samo znantveno i pravno nego i civilizacijski nedopustivo da se na teritoriju Srbije prave umjetne jezične podjele hrvatskoga naroda ; da vlasti matične države Hrvatske, osobito mjerodavna ministarstva i Sabor, poduzmu sve mjere kako bi se zaštitio integritet hrvatskoga naroda i hrvatskoga jezika u Vojvodini, osobito u svjetlu najavljene ratifikacije Sporazuma o zaštiti manjina sa Srbijom i Crnom Gorom. »

Selon leur point de vue, un grand nombre de Croates vivent sous l'ethnonyme « Bunjevci », non seulement dans la région de Bačka en Serbie, mais aussi en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et en Hongrie. Or, leur appartenance au peuple croate se voit questionnée uniquement en Serbie. Ils insistent sur l'unité du peuple croate, malgré le fait que de nombreux membres de ce peuple aient utilisé au cours de l'histoire et utilisent encore des désignations « sous-ethniques » (*subtetničko ime*), telles que « Bunjevci ». De plus, ils mettent en avant l'unité du « dialecte néoštokavien ikavien » (qui n'est pas exclusivement parlé dans la région de Bačka, mais également sur le littoral croate, dans l'Herzégovine occidentale et la Bosnie centrale) et sur son intégration à la langue croate. Le dialecte en question est décrit comme « le plus répandu des dialectes croates », et les auteurs soulignent son rôle dans le développement de la langue littéraire croate au 18<sup>e</sup> siècle (avant d'être supplanté par le štokavien ijekavien au 19<sup>e</sup> siècle). Les auteurs de la lettre ouverte affirment « que la littérature des Bunjevci de Bačka fait depuis ses débuts partie intégrante de la littérature croate, et que sa langue est en tout point (graphie, orthographe, lexique, caractéristiques morphologiques et syntaxiques, et les plus fréquents modes de stylisation) du croate.<sup>363</sup> »

Les activistes nationaux bunjevac ne restent pas sans voix face à la réaction des leaders politiques croates, qu'ils considèrent comme une véritable « attaque » (*napad*) envers la minorité nationale des Bunjevci. Le Parti bunjevac (*Bunjevačka stranka*) publie premièrement un « Mémoire<sup>364</sup> » détaillant les manipulations politiques dont les Bunjevci ont fait l'objet au cours de l'histoire et qui ont conduit à leur assimilation partielle aux Croates. L'introduction de la langue à l'école est avancée comme un droit fondamental de la minorité nationale, auquel les activistes refusent fermement de renoncer.

« Nous, les Bunjevci, attendons des autorités compétentes de la République de Serbie qu'elles prennent toutes les mesures légales, conformément à leurs responsabilités, afin de faire cesser les attaques à l'encontre des Bunjevci.

[Le cours] Langue et éléments de culture nationale est un enjeu stratégique pour nous, les Bunjevci, et il s'agit d'un point sur lequel nous ne céderons pas, car "nos enfants ont le droit porter le nom de leurs ancêtres".

Nous appelons tous les partis politiques de la République de Serbie à se déclarer vis-à-vis de la poursuite de la politique de Josip Broz Tito et du Parti communiste de Yougoslavie envers nous, les Bunjevci, car nous estimons que ce n'est pas seulement notre problème, mais

---

363 « da je književnost bačkih Bunjevaca od svojih početaka integralni dio hrvatske književnosti i da je njezin jezik po svemu (grafiji, pravopisu, leksiku, morfološkim i sintaktičkim obilježjima te najfrekventnijim načinima stilizacije) hrvatski »

364 « Mémoire sur les causes et conséquences des décisions politico-légales de la disparition de Bunjevci » (*Memorandum o uzrocima i poslasticama političko-pravne odluke o nestanku Bunjevaca*), publié dans le premier numéro de *Bunjevačke novine* (juillet 2005).

également celui de la République de Serbie. »<sup>365</sup> (Memorandum, *Bunjevačke novine* 1, juillet 2005 : 15)

Quelques temps plus tard, le même parti politique adresse une « lettre ouverte » au gouvernement de Serbie. Les institutions de la minorité nationale croate sont explicitement accusées d'œuvrer (avec le soutien de la Croatie et de l'Église catholique) à l'« assimilation des Bunjevci aux Croates » — en faisant, notamment, barrage à l'introduction de la matière scolaire « Langue bunjevac et éléments de culture nationale » à l'école élémentaire. Toutefois, c'est essentiellement le gouvernement de Serbie qui est pointé du doigt comme responsable des attaques à l'encontre des Bunjevci. Selon le Parti bunjevac, « par son inaction, le gouvernement a créé un climat politique qui a intensifié, au lieu de stopper, les attaques contre les Bunjevci<sup>366</sup> » (Lettre ouverte, publiée dans *Bunjevačke novine* 4, octobre 2005 : 5). La lettre somme le gouvernement de prendre position et, en accord avec les dispositions légales, d'assurer la protection de la minorité nationale bunjevac.

L'introduction effective du bunjevac à l'école élémentaire en 2007 est loin de clore le débat. Elle fait au contraire l'objet d'une seconde « lettre ouverte » de la Ligue démocratique des Croates de Voïvodine. Signée par les principaux représentants de la minorité nationale croate de Serbie (dont le président du Conseil national croate de l'époque, Branko Horvat), la lettre fait appel au soutien des représentants politiques et culturels de Croatie<sup>367</sup> afin de lutter contre les efforts de l'État serbe en vue de l'assimilation de la communauté croate à travers la reconnaissance institutionnelle d'une langue des Bunjevci (en ligne, consulté le 15 avril 2014, <http://www.dshv.net/hrvatski/aktuelnosti/aktuelnosti250707.htm>).

« Nous, signataires, membres du peuple bunjevac qui vivons sur le territoire de la Province Autonome de Voïvodine en République de Serbie, [...] faisons appel à Vous, les plus hauts représentants politiques et culturels de la République de Croatie, pays de référence des Bunjevci et de tous les autres Croates, afin que soient prises les mesures politiques appropriées pour protéger l'intégrité du peuple croate et de la langue croate en Voïvodine, afin de stopper les efforts non-scientifiques, politiquement anachroniques et anticivilisationnels de l'administration de la Province et du gouvernement de la République de Serbie, par lesquels se crée une division linguistique artificielle de la population autochtone croate du nord de Bačka, à travers la séparation du parler dialectal ikavien des Croates bunjevac-šokac et la formation d'une langue artificielle, et tout cela dans le but de faciliter l'assimilation des Croates du nord de Bačka.<sup>368</sup> »

---

365 « Mi, Bunjevci, zahtevamo od nadležnih organa Republike Srbije da preduzmu sve zakonom predviđene mere, u skladu sa svojim nadležnostima, da se zaustave dalji napadi na nas bunjevce. Jezik sa elementima nacionalne kulture je strateško pitanje za nas Bunjevce i to je granica preko koje nećemo preći jer „naša dica imaju pravo da se nazivaju imenom svojih pradiđova”. Pozivamo sve parlamentarne stranke u Republici Srbiji da se izjasne povodom kontinuiteta politike Josipa Broza Tita i CK KPJ prema nama Bunjevcima, jer smatramo da to nije samo naš problem već i problem Republike Srbije. »

366 « Vlada je svojim nečinjenjem stvorila takvu političku klimu da su umesto prestanka intenzivirani napadi na nas Bunjevce »

367 La lettre est adressée au président et au Premier ministre de la République de Croatie, au président du Parlement croate, au président de l'Académie croate des Sciences et des Arts, et au président de l'institution culturelle *Matica Hrvatska*.

368 Mi, dolje potpisani, pripadnici bunjevačkoga roda koji žive na području Autonomne Pokrajine Vojvodine u

La polémique se ravive brutalement à la rentrée de l'année scolaire 2014-2015, alors que sont imprimés les premiers manuels scolaires destinés à la matière facultative « Parler bunjevac et éléments de culture nationale ».

### 7.2.3. Les manuels scolaires des Bunjevci sèment la discorde

En septembre 2014, un an après avoir déclaré les Bunjevci « peuple autochtone », Tomislav Nikolić finance personnellement l'impression des manuels scolaires destinés à la matière facultative « Parler bunjevac et éléments de culture nationale ». Le geste du président serbe prend rapidement le caractère d'un incident diplomatique. Qualifié de « don de discorde » (*dar smutnje*) par le quotidien zagrebois *Večernji List*<sup>369</sup>, il déclenche une vaste polémique qui dépasse le cadre local pour devenir un véritable enjeu de politique internationale entre la Serbie et la Croatie.

#### Les Bunjevci obtiennent leurs manuels scolaires

Dès l'ouverture du cours facultatif de langue et culture bunjevac à la rentrée de l'année scolaire 2007-2008, la préoccupation du Conseil national bunjevac se tourne vers la création de supports pédagogiques : un manuel de grammaire et un livre de lecture. Le processus d'élaboration de ces livres scolaires est long et laborieux. Les Bunjevci doivent faire face aux difficultés que pose la conception de manuels scolaires pour une langue en cours de standardisation, auxquelles s'ajoutent les contraintes formelles imposées par les institutions serbes — en premier lieu, l'Institut pour les manuels scolaires (*Zavod za udžbenike*) —, ainsi que des contraintes financières. Ce n'est que sept ans après l'introduction de la matière facultative à l'école que les premiers manuels scolaires en langue bunjevac voient le jour.

À la fin du mois de janvier 2014, le Secrétariat provincial pour l'éducation, l'administration et les communautés nationales (*Pokrajinski sekretarijat za obrazovanje, upravu i nacionalne zajednice*) (Province de Voïvodine) donne enfin son feu vert pour l'impression et l'utilisation dans le cadre scolaire des manuels *Pelote — Ma première grammaire bunjevac (Klupče — Moja prva bunjevačka gramatika)* et *Lecture bunjevac (Bunjevačka čitanka)* (Illustration 26, p. 244). Ces deux ouvrages, élaborés par des membres de la minorité des Bunjevci de Serbie sous

---

Republici Srbiji, [...] pozivamo Vas, najviše političke i kulturne predstavnike Republike Hrvatske kao matične države bunjevačkih i svih drugih Hrvata, radi poduzimanja odgovarajućih političkih mjera zaštite integriteta hrvatskoga naroda i hrvatskoga jezika u Vojvodini, u cilju prestanka neznanstvenih, politički anakronih i anticivilizacijskih nastojanja pokrajinske administracije i vlasti Republike Srbije kojima se stvara umjetna jezična podjela hrvatskoga autohtonog stanovništva na sjeveru Bačke, kroz izdvajanje dijalektalnoga ikavskoga govora bunjevačko-šokačkih Hrvata iz hrvatskoga jezika i formiranje umjetnoga jezika, a sve u cilju lakše asimilacije Hrvata na sjeveru Bačke.

369 « Nikolićev 'dar smutnje' : udžbenici engleskog za prvi razred nisu na ćirilici », <http://www.vecernji.hr/hrvatska/nikolicev-dar-smutnje-udzbenici-engleskog-za-prvi-razred-nisu-na-cirilici-959836>, article publié en ligne le 08.09.2014, dernièrement consulté le 10.10.2015.

l'égide de leur Conseil national, sont conçus spécifiquement en accord avec le contenu du programme scolaire de la matière optionnelle et avec les normes concernant les manuels scolaires en Serbie.

Conformément aux recommandations des institutions serbes, les manuels scolaires bunjevac sont partiellement rédigés en alphabet cyrillique, bien que les Bunjevci reconnaissent l'alphabet latin comme leur alphabet national (Illustration 26, p. 244). Selon Suzana Kujundžić Ostojić, l'une des auteures du manuel de grammaire, ce choix graphique tient compte du fait que les enfants qui assistent au cours optionnel suivent un enseignement général en langue serbe et bialphabète. Le cyrillique est le premier alphabet de scolarisation, celui dans lequel les enfants des premières classes font leur entrée dans l'écrit. Les manuels scolaires bunjevac basculent ainsi vers l'alphabet latin à partir du milieu de la deuxième année de l'école élémentaire, au moment où cet alphabet est également introduit dans l'enseignement général<sup>370</sup>.



source des images : [www.zavod.co.rs](http://www.zavod.co.rs)

Illustration 26 – images – Couvertures des manuels scolaires bunjevac (2014)

Lorsque les manuels sont approuvés par les institutions serbes, « il reste encore à trouver les moyens pour leur impression<sup>371</sup> ». Le Conseil national bunjevac, qui fonctionne sur un budget restreint, ne possède pas les fonds nécessaires. C'est grâce à une contribution extérieure que

370 *Bunjevačke novine* 111, septembre 2014 : 3

371 « Ostaje da se dočeka i pronalaženje sridstava za njevo štampanje » (*Bunjevačke novine* 104, février 2014 : 3)

les élèves obtiennent finalement leurs manuels à la rentrée de l'année scolaire 2014-2015. Or, le généreux donateur n'est autre que Tomislav Nikolić, le président de la République de Serbie, qui finance à titre personnel — et non en qualité de président — les livres scolaires destinés à la minorité nationale.

Officiellement présentée comme une « donation personnelle » (*osobna donacija*), l'initiative de Tomislav Nikolić est pourtant clairement perçue, tant par les Bunjevci que les Croates, comme une manœuvre politique. Les représentants de la minorité nationale des Bunjevci de Serbie l'accueillent avec enthousiasme et gratitude, et voient en elle un véritable acte de reconnaissance de la part de la Serbie, leur État de référence (*matična država*) : « Nous disons toujours que la Serbie est notre État de référence qui après de nombreuses années nous a enfin regardés de la manière dont nous voulons être vus, comme une communauté égale à toutes les autres<sup>372</sup> ». En revanche, les représentants de la minorité nationale des Croates de Serbie ne partagent pas cet avis, et dénoncent le manque de neutralité de l'État serbe vis-à-vis des conflits identitaires internes à la communauté des Bunjevci. Ils considèrent que l'État serbe « continue à s'immiscer ouvertement dans les questions identitaires des Croates bunjevac » et « favorise la communauté des Bunjevci au détriment de ceux qui se considèrent Croates<sup>373</sup> ». Selon le président du Conseil national croate, Slaven Bačić, la donation de manuels scolaires à la minorité bunjevac — alors que l'État serbe avait auparavant signalé ne pas pouvoir financer la publication de manuels en langue croate —, témoigne de « l'existence d'un double standard du gouvernement à l'égard des communautés nationales.<sup>374</sup> »

Mais la polémique ne se résume pas à un désaccord entre les deux minorités en Voïvodine ; elle se répercute à plus grande échelle, entre les deux États de Serbie et de Croatie. Dans les sphères politiques en Croatie, la donation de manuels scolaires — en langue bunjevac et, qui plus est, en cyrillique — est pointée du doigt comme une véritable atteinte à l'identité nationale croate en Serbie. À quelques mois des élections présidentielles, l'évènement est également mobilisé par les partis de l'opposition afin de dénoncer la « passivité » du gouvernement en place en Croatie. Selon Ruža Tomašić — leader du parti politique croate d'extrême droite, le Parti Croate du Droit Ante Starčević<sup>375</sup> —, il s'agit de la « dernière manifestation de la politique de destruction de la langue et de l'identité culturelle croate sur

---

372 « mi uvek kažemo da je srbija naša matična država koja je konačno posle dugog niza godina pogledala nas onakvim očima kakvim mi želimo da budemo viđeni | kao ravnopravnu zajednicu sa svima ostalima » — S. Kujundžić Ostojić, voir l'émission *Spektar* (émission en langue bunjevac) du 07.09.2014 sur le site de la *Radio Televizija Vojvodina* : [http://media.rtv.rs/sr\\_ci/spektar/7558](http://media.rtv.rs/sr_ci/spektar/7558) (consulté en septembre 2014)

373 « država se nastavlja otvoreno miješati u identitetska pitanja bunjevačkih Hrvata » ; « država favorizira zajednicu Bunjevaca na štetu onih koji sebe smatraju Hrvatima » — voir l'article « Des manuels en bunjevac — sans réaction de la Croatie » (*Udžbenici na bunjevačkom — bez reakcije Hrvatske*), publié en ligne le 08.09.2014, sur le site internet du Conseil national croate : <http://www.hnv.org.rs/aktualnosti.php?op=vise&pid=1108> (consulté en septembre 2014)

374 « postojanje dvostrukih standarda vlasti prema manjinskim zajednicima » — voir l'émission télévisée *Studio 4* du 08/09/2014, HRT, accessible en ligne : [www.hrt.hr/enz/studio-4/255340](http://www.hrt.hr/enz/studio-4/255340)

375 « Hrvatska Stranka Prava dr. Ante Starčević » (HSP AŠ)

le sol de Voïvodine. » Elle critique le manque de réaction du gouvernement croate face à ce qu'elle nomme un « acte de culturocide latent<sup>376</sup> ». Du côté de l'Union Démocratique Croate<sup>377</sup>, on parle du « nouvel acte de la politique grand-serbe » dans l'objectif de « briser l'identité nationale des Croates en Serbie », et on s'inquiète de la passivité du gouvernement croate, qui passe sous silence cette « attaque contre les Croates de Voïvodine<sup>378</sup> ». Questionné par la presse lors de sa visite à Pazin (Istrie), le 8 septembre 2014, le président de la République de Croatie, Ivo Josipović, déclare que « c'est certainement une continuité de la politique qui souhaite assimiler les Croates en Serbie » et que « ce geste n'est pas correct.<sup>379</sup> »

### Serbie/Croatie : le réveil du débat sur l'identité nationale des Bunjevci

Quelles que puissent en être les intentions, l'acte de Tomislav Nikolić est l'étincelle qui ravive le vieux débat sur l'identité nationale des Bunjevci. On voit se confronter les deux positions politiques divergentes de la Croatie et de la Serbie quant à la « question des Bunjevci ».

La Croatie revendique explicitement les Bunjevci comme une composante de la nation (ou du « corps national ») croate et se positionne donc comme leur État de référence — « *external homeland* » (Brubaker, 1995) ou « *kin-state* » (Stjepanović, 2015) —, bien qu'une part considérable des personnes qui se disent « Bunjevci » refuse, comme nous avons pu le voir, ce rapport à la Croatie. Si la donation de Tomislav Nikolić fait grincer des dents les autorités croates, c'est parce qu'elle est perçue comme adressée à des Croates — ou « Croates bunjevac » (*bunjevački Hrvati*). Dans cette optique, le don de manuels scolaires en bunjevac — de surcroît, en cyrillique — est vu comme une tentative de séparer les Bunjevci de leur langue nationale (le croate) et, par conséquent, de leur ôter un aspect fondamental de leur identité nationale. Les critiques sont adressées contre le gouvernement serbe, considéré comme l'instigateur de cette manœuvre, tandis que les revendications des acteurs de la minorité nationale des Bunjevci — « *claimed co-ethnic* » (Stjepanović, 2015) —, de même que leur rôle fondamental dans l'élaboration des manuels en question, sont (délibérément) passées sous silence.

En revanche, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la Serbie instaure une division franche entre les catégories « Croates » et « Bunjevci », et n'admet pas la possibilité d'existence d'une catégorie transversale. Bien qu'une part considérable des déclarés-Croates

---

376 « posljednja manifestacija politike uništenja hrvatskog jezika i kulturnog identiteta na tlu Vojvodine » ; « akt tihog kulturocida » — déclaration faite le 08.09.2014, sur son profil facebook : <https://www.facebook.com/tomasicruza> (consulté en septembre 2014)

377 « Hrvatska Demokratska Zajednica » (HDZ)

378 « novi čin velikosrpske politike » ; « razbijanja nacionalnog identiteta Hrvata u Srbiji » ; « pasivnost aktualne hrvatske vlasti » ; « nasrtaj na vojvodanske Hrvate » — voir l'article rendant compte de la conférence de presse du HDZ donnée le 08.09.2014 à Split par Ante Babić et Tomislav Đonlić, publié en ligne : <http://www.hdz.hr/vijest/hrvati-izvan-rh/josipovic-i-milanovic-presucuju-novi-nikolicev-nasrtaj-na-vojvodanske-hrvate> (consulté en septembre 2014)

379 « sigurno je to jedan kontinuitet politike koja žele asimilirati Hrvate u Srbiji » ; « taj potez nije korektan » — déclaration d'Ivo Josipović, faite lors de sa visite à Pazin (Istrie) le 08.09.2014 ; journal télévisé *Dnevnik 3* du 08.09.2014, HRT, accessible en ligne : [www.hrt.hr/enz/dnevnik-3/255263](http://www.hrt.hr/enz/dnevnik-3/255263)

revendiquent aussi une identité « subethnique » (*subetnički*) bunjevac, l'État serbe nie l'existence des « Croates Bunjevci » (*Hrvati Bunjevci*) ou des « Croates bunjevac » (*bunjevački Hrvati*). Par conséquent, la réaction de la Croatie est perçue comme injustifiée dans la mesure où les manuels scolaires ne concernent pas les Croates, mais les Bunjevci — une minorité nationale particulière. Le 9 septembre 2014, en réponse aux propos avancés par son homologue croate, le président de la République de Serbie explique que les manuels scolaires en question ont été élaborés par le Conseil national bunjevac et qu'ils concernent spécifiquement le cours facultatif « Parler bunjevac et éléments de culture nationale » (et non celui de langue croate) dans les écoles fréquentées par les membres de la minorité nationale des Bunjevci (et non des Croates). Il ajoute que « les Bunjevci ne sont ni des Serbes, ni des Croates, ils sont un peuple en soi<sup>380</sup> ». Évoquant le droit constitutionnel de chaque citoyen à déclarer librement son appartenance nationale<sup>381</sup>, il questionne la légitimité de la Croatie à parler et à agir au nom des Bunjevci.

« Toutefois, le fait est que la Serbie, par sa Constitution et ses lois, permet à tous ses citoyens de se déclarer comme ils le souhaitent. C'est le droit légitime des Bunjevci d'utiliser ce droit de la manière prévue par la Constitution. Si monsieur Josipović leur reconnaît également ce droit, pourquoi les appellent-ils Croates bunjevac ? Par Croates américains, on entend les Croates qui vivent en Amérique. Dans quel pays vivent les Croates bunjevac ?<sup>382</sup> »

Loin de clore le débat, l'intervention de Nikolić, qui nie explicitement l'identité croate des Bunjevci, jette de l'huile sur le feu. Josipović déclare aux médias qu'il ne remet pas en cause le droit de déclarer librement son appartenance nationale, mais qu'« historiquement, ils [les Bunjevci] sont issus du corps [=nation] croate<sup>383</sup> ». Le jour suivant, la principale institution culturelle et scientifique nationale, l'Académie croate des sciences et des arts, fait une déclaration officielle à la presse au sujet du « groupe ethnique croate des Bunjevci », dans laquelle l'appartenance des Bunjevci « au corps national croate » est réaffirmée.

« Zagreb, 12 septembre 2014 — La présidence de l'Académie croate des sciences et des arts, une des institutions fondamentales du peuple croate et de tous les citoyens de la République

---

380 « Bunjevci nisu ni Srbi ni Hrvati, oni su svoji. » voir les articles : « Nikolić a répondu à Josipović : Les Bunjevci ne sont ni Serbes ni Croates, ils sont à eux-mêmes », *HRT* : <http://vijesti.hrt.hr/255347/nikolic-odgovorio-josipovicu-bunjevci-nisu-ni-srbi-ni-hrvati-oni-su-svoji> ; « Nikolić : Les Bunjevci ne sont ni Serbes ni Croates, ils sont à eux-mêmes », *Politika* : <http://www.politika.rs/scc/clanak/304672/Николић-Буњевици-нису-ни-Срби-ни-Хрвати-они-су-своји>

381 Voir la Constitution de la République de Serbie (Constitution Serbie, 2006), article 47 : « L'expression de l'appartenance nationale est libre. Personne n'est tenu de déclarer son appartenance nationale. » (*Изражавање националне припадности је слободно. Нико није дужан да се изјашњава о својој националној припадности.*)

382 « Međutim, činjenica je da Srbija svojim Ustavom i zakonima omogućava svim građanima da se izjasne kako žele. Legitimno pravo Bunjevaca je da iskoriste to pravo na Ustavom predviđeni način. Ako im to pravo priznaje i gospodin Josipović, zašto ih naziva bunjevačkim Hrvatima ? Pod pojmom američki Hrvati se podrazumevaju Hrvati koji žive u Americi. U kojoj to zemlji žive bunjevački Hrvati ? » — voir l'article : « Nikolić a répondu à Josipović : Les Bunjevci ne sont ni Serbes ni Croates, ils sont à eux-mêmes », *HRT* : <http://vijesti.hrt.hr/255347/nikolic-odgovorio-josipovicu-bunjevci-nisu-ni-srbi-ni-hrvati-oni-su-svoji>

383 « Povijesno, oni jesu izrasli iz hrvatskog korpusa » — déclaration faite par Ivo Josipović, le 11 septembre 2014, lors d'une interview exclusive avec « media servis » ; voir l'article : « Josipović répond à Nikolić : les Bunjevci sont issus du corps croate », *Večernji list* : <http://www.vecernji.hr/hrvatska/josipovic-odgovara-nikolicu-bunjevci-su-izrasli-iz-hrvatskog-korpusa-960456>



de Croatie, dont le rôle est aussi de protéger l'identité du peuple, lors de la séance tenue le 12 septembre 2014, a fait la déclaration suivante : Le groupe ethnique croate des Bunjevci se partage en trois branches : celle de Dalmatie et d'Herzégovine, celle de Primorje et de Lika et celle du Danube. Sans préjudice au droit des individus de déclarer leur appartenance nationale, par leur origine, leur histoire, leur culture traditionnelle, leurs traditions et leur langue — néoštokavienne occidentale et ikavienne — les Bunjevci appartiennent au corps national croate.<sup>384</sup> »

Dans les propos de Josipović et dans la déclaration de la présidence de l'Académie croate, on peut voir que les appartenances nationales sont conçues comme primordiales. Une différenciation est faite entre l'appartenance nationale « déclarée », d'une part, et l'appartenance nationale « réelle », d'autre part. En d'autres termes, on retrouve l'idée d'une distinction entre une identité « subjective », librement définie par les individus, et une identité « objective », définie indépendamment du sentiment d'appartenance des individus, figée et non-négociable, voire susceptible d'être scientifiquement attestée. L'inventaire culturel — les traditions et la langue — des Bunjevci est ici considéré comme un critère fondamental déterminant l'appartenance des Bunjevci au « corps national croate ». Or, il est intéressant de noter, comme nous avons pu le constater précédemment, que ce même inventaire culturel — communément désigné « *bunjevština* » par les Bunjevci eux-mêmes — est mobilisé par les activistes de la minorité nationale bunjevac pour affirmer, selon le même principe primordialiste, une identité nationale bunjevac particulière.

L'Église catholique de Croatie prend également position. À Zagreb, le 22 septembre 2014, l'évêque Vlado Košić — président de la Commission *Iustitia et pax* de la Conférence épiscopale de Croatie (*Hrvatska Biskupska Konferencija*) — signe un communiqué au sujet des « Croates Bunjevci » (*Hrvati Bunjevci*)<sup>385</sup>. Selon lui, le don de manuels scolaires en cyrillique et les propos du président serbe — selon lesquels les Bunjevci ne sont pas des Croates — relèvent d'une « tentative d'assimilation et de dénationalisation des Bunjevci<sup>386</sup> » de la part du gouvernement serbe. Mentionnant l'universalité des droits de l'homme, il estime qu'il faut veiller à ce que « les Croates de Serbie aient les mêmes droits humains et minoritaires que les Serbes en République de Croatie.<sup>387</sup> »

---

384 « Zagreb, 12. rujna 2014. — Predsjedništvo Hrvatske akademije znanosti i umjetnosti, jedne od temeljnih institucija hrvatskog naroda i svih građana Republike Hrvatske, čija je uloga i čuvanje identiteta naroda, na sjednici održanoj 12. rujna 2014. godine, donijelo je slijedeću izjavu : Hrvatska etnička skupina Bunjevaca dijeli se u tri ogranka: dalmatinsko-hercegovački, primorsko-lički i podunavski. Ne zadirući u pravo pojedinaca da se izjašnjavaju o svojoj nacionalnoj pripadnosti, po podrijetlu, povijesti, tradicijskoj kulturi, običajima i jeziku — zapadno novoštokavskom i ikavskom — Bunjevci pripadaju hrvatskom nacionalnom korpusu. » — La « Déclaration de la Présidence de l'Académie croate des sciences et des arts au sujet du groupe ethnique croate des Bunjevci » (*Izjava Predsjedništva Hrvatske akademije znanosti i umjetnosti o hrvatskoj etničkoj skupini Bunjevci*) est disponible en ligne sur le site de l'Académie croate (HAZU), à l'adresse : [http://info.hazu.hr/hr/za\\_medije/za\\_medije\\_2014/](http://info.hazu.hr/hr/za_medije/za_medije_2014/) (consulté en septembre 2014).

385 Le communiqué est disponible en ligne sur le site de l'archidiocèse de Zagreb : <http://www.zg-nadbiskupija.hr/default.aspx?ID=15054&pojnam=iustitia> (dernièrement consulté en février 2015)

386 « pokušaj asimilacije i odnarođivanja Bunjevaca »

387 « da Hrvati u Srbiji imaju sva ljudska i manjinska prava kao Srbi u Republici Hrvatskoj »

Ces déclarations ne sont pas anodines. Sur la base de l'autorité — scientifique, dans le cas de l'Académie croate, ou religieuse, dans le cas de la Conférence épiscopale de Croatie — de ces institutions, elles tendent à légitimer une certaine vision des divisions ethnonationales (et linguistiques) dans l'espace sud-slave.

### **Serbie/Croatie : la question de la protection des minorités nationales**

La polémique autour des manuels scolaires des Bunjevci a pour effet plus global d'actualiser la question de la protection — par la Croatie et la Serbie — de leurs minorités respectives. La Croatie, membre de l'Union européenne depuis 2013, fait appel à la Commission européenne pour faire pression sur la Serbie, accusée de violer les conventions internationales sur la protection des minorités. De manière réciproque, la question des droits linguistiques des Serbes en Croatie est également mise sur le tapis.

Andrej Plenković, l'un des onze députés croates au Parlement européen, fait une intervention orale d'une minute lors de la séance plénière du 15 septembre 2014. Dénonçant la politique d'assimilation — ou de « dilution » (*razvodnjavanje*) — de la minorité croate que conduit l'État serbe depuis le début des années 1990, il cherche à ce que la question de la protection de la minorité croate soit prise en compte dans les négociations concernant l'adhésion de la Serbie à l'Union Européenne. Comme nous pouvons le voir, l'évènement est explicitement décrit comme la donation de manuels scolaires « en cyrillique » aux « Croates Bunjevci » (*Hrvati Bunjevci*). Le député ne fait pas mention des Bunjevci en tant que minorité nationale particulière en Serbie ; il ne tient pas compte du positionnement politique des Bunjevci qui rejettent tout lien à la nation croate (et donc, à l'État croate), ni du fait que ces derniers sont à l'initiative de la création des manuels en question.

« Monsieur le président, je souhaite ce soir aborder la question des droits des Croates en Serbie, des Croates qui, comme minorité, représentent un peu plus de 57 000 personnes selon le recensement de 2011. La raison en est la récente donation par le président de Serbie, Nikolić, de manuels scolaires en cyrillique aux écoliers Croates Bunjevci de Subotica. Il s'agit d'un geste qui représente la continuité de la dilution du corps [=nation] croate et de la minorité croate en Serbie. Nous pensons que cela n'est pas bien ; c'est une politique qui se conduit depuis le début des années 1990. Je pense que la Commission européenne doit insister, dans le cadre des négociations d'adhésion, chapitres 23 et 24, pour que la question du respect de l'accord bilatéral de 2004 entre la Croatie et la Serbie soit l'un des éléments constitutifs pour que la Serbie poursuive son chemin vers l'Union européenne [...]»<sup>388</sup> »

---

388 « Gospodine predsjedniče, večeras želim emancipirati pitanje prava Hrvata u Srbiji, Hrvata kao manjine kojih ima prema popisu iz 2011. godine nešto više od 57 000. Povod je recentna donacija predsjednika Srbije, Nikolića, udžbenika za Hrvate Bunjevce u Subotici i osnovnoškolce na ćirilici. Riječ je o potezu koji predstavlja kontinuitet razvodnjavanja hrvatskog korpusa i hrvatske manjine u Srbiji. Smatramo kako to nije dobro; to je politika koja se vodi od početka 90-ih, smatram da Europska komisija treba inzistirati u okviru pregovora o pristupanju - poglavljima 23 i 24, da pitanje poštivanja bilateralnog sporazuma između Hrvatske i Srbije iz 2004. godine bude jedan od sastavnih elemenata za daljnji put Srbije prema Europskoj uniji.[...] »

(A. Plenković, 15 septembre 2014, enregistrement vidéo et résumé écrit disponible sur le site du Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu>)

Par la suite, deux autres députés européens croates adressent des questions parlementaires écrites à la Commission européenne dans lesquelles ils mentionnent la donation des manuels. Le 17 septembre 2014, Jozo Radoš dénonce la « discrimination de la minorité croate en République de Serbie<sup>389</sup> ». Il indique que la Serbie « encourage la division de la minorité croate entre Bunjevci et Šokci et favorise les Bunjevci qui ne se déclarent pas Croates<sup>390</sup> », ce qui constitue, selon lui, une « violation » (*kršenje*) de l'Accord bilatéral signé avec la Croatie en 2004. Le 8 octobre 2014, Marijana Petir aborde la question de la « garantie des droits des Croates de Voïvodine à la langue, la culture et l'éducation en langue maternelle<sup>391</sup> ». Dans son texte, elle dénonce les tentatives de l'État serbe en vue d'« assimiler » les Bunjevci — explicitement catégorisés comme « un groupe de Croates » — et de « remplacer » la langue croate par la langue bunjevac. De plus, elle sollicite la Commission européenne en mettant en avant les Croates en tant que citoyens européens.

« Les autorités en République de Serbie empêchent les Croates de Voïvodine d'exercer leurs droits à la langue, à la culture et à l'enseignement en langue maternelle. Toutes les actions entreprises par les autorités serbes en Voïvodine visent à favoriser les Bunjevci — un groupe de Croates qui ne souhaitent pas se déclarer comme Croates mais seulement comme Bunjevci —, afin de les assimiler. On empêche les Croates d'exercer les droits qui leur sont garantis par la loi et par les accords internationaux. Le Conseil national croate et la République de Croatie sont forcés d'investir leurs propres ressources, que le gouvernement serbe refuse de rembourser, dans l'impression des manuels scolaires, on ne leur permet pas d'utiliser les espaces publics pour leurs manifestations culturelles, et on tente d'écarter la langue croate et de la remplacer par la [langue] bunjevac. [...] Comment la Commission veillera-t-elle au respect des droits à la langue, à la culture et à l'enseignement en langue maternelle du peuple croate en Voïvodine, compte tenu du fait que les Croates sont des citoyens de l'Union européenne ?<sup>392</sup> »

---

389 « Diskriminacija hrvatske manjine u Republici Srbiji » — question parlementaire (E-006976-14), 17 septembre 2014, accessible en ligne : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+WQ+E-2014-006976+0+DOC+XML+V0//HR>

390 « poticanje podjele hrvatske manjine na Bunjevce i Šokce i favoriziranje onih Bunjevaca koji se ne izjašnjavaju Hrvatima »

391 « Osiguranje prava Hrvata u Vojvodini na jezik, kulturu i obrazovanje na materinjem jeziku » — question parlementaire E-007729-14, 8 octobre 2014, accessible en ligne : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+WQ+E-2014-007729+0+DOC+XML+V0//HR>

392 « Državne vlasti u Republici Srbiji priječe Hrvate u Vojvodini u ostvarivanju njihovih prava na jezik, kulturu i obrazovanje na materinjem jeziku. Sve aktivnosti koje srbijanske državne vlasti poduzimaju u Vojvodini na tragu su favoriziranja Bunjevaca — skupine Hrvata koja se ne želi izjasniti Hrvatima već samo Bunjevcima, a kako bi ih asimilirali u svoj korpus. Hrvatima se onemogućuje da ostvare svoja prava koja su im zagwarantirana zakonom i međunarodnim sporazumima. Tako su Hrvatsko nacionalno vijeće i Republika Hrvatska prisiljeni izdvajati vlastita sredstva za tisak udžbenika koja vlasti u Srbiji ne žele refundirati, ne omogućava im se upotreba javnih prostora za njihove kulturne manifestacije, a hrvatski jezik se pokušava istisnuti i zamijeniti bunjevačkim. Kako će Komisija osigurati ostvarenje prava na jezik, kulturu i obrazovanje na materinjem jeziku hrvatskog naroda u Vojvodini, s obzirom na to da su Hrvati građani Europske unije? »

En Serbie, la « Coalition des associations de réfugiés en République de Serbie<sup>393</sup> » ne manque pas de faire le parallèle avec la question de la minorité serbe en Croatie. Au cours du mois de septembre 2014, elle publie quatre communiqués en réponse aux diverses interventions des politiciens croates (Ruža Tomašić, Zoran Milanović, Andrej Plenković et Jozo Radoš). Les critiques que ces derniers adressent à la Serbie sont retournées contre la Croatie, qui est accusée de ne pas respecter les droits linguistiques de la minorité serbe, définis par la Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales (*Ustavni zakon o pravima nacionalnih manjina* — 2002). Miodrag Linta, le président de la Coalition, considère que les Serbes de Croatie sont « discriminés » (*diskriminisani*) et traités comme des « citoyens de seconde classe » (*građani drugog reda*)<sup>394</sup>. Selon lui, « la Serbie, dans la loi et dans la pratique, respecte les droits des minorités nationales et la Croatie devrait se comporter de la même manière envers les Serbes.<sup>395</sup> » Il s'agit d'une réponse aux propos avancés quelques jours plus tôt par le Premier ministre croate, Zoran Milanović, au cours de la 14<sup>e</sup> session du Parlement croate : « nous exigeons du gouvernement serbe qu'il se comporte comme nous nous comportons en ce qui concerne la protection des minorités.<sup>396</sup> »

Au sujet des Bunjevci de Bačka, K. Djordjević (2013, 125) écrit : « On voit ici comment les conjonctures peuvent se jouer des minorités, propulsant les unes sur le devant de la scène politique, tout en repoussant les autres au second plan. » Il nous semble que cette citation résume bien les implications de la querelle autour des manuels scolaires bunjevac, car les véritables enjeux de la polémique dépassent de loin la volonté de « protéger » les minorités bunjevac ou croate en Serbie. Le cas des Bunjevci est instrumentalisé dans des luttes de pouvoirs qui se répercutent à différentes échelles et qui impliquent différents types d'acteurs (gouvernements, partis politiques, médias, conseils nationaux des minorités, institutions scientifiques et religieuses, etc). À l'échelle locale, le don de manuels scolaires à la minorité des Bunjevci accroît les tensions entre les communautés bunjevac et croate, d'autant plus que les deux minorités sont en pleine campagne en vue de l'élection de leurs nouveaux conseils nationaux. Par effet d'engrenage, la polémique est rapidement projetée à l'échelle internationale (voir Illustration 22, p. 220) et le cas des Bunjevci est placé au cœur des relations entre la Serbie et la Croatie. Au-delà du problème de la protection des minorités,

---

393 Fondée en 2008, la « Coalition des associations de réfugiés en République de Serbie » (*Koalicija udruženja izbjeglica u Republici Srbiji*) se définit comme une organisation-toit qui regroupe une cinquantaine d'associations fondées par les Serbes réfugiés en République de Serbie et majoritairement originaires des pays voisins de Croatie et Bosnie-Herzégovine. Elle se donne pour objectif de défendre les droits des réfugiés tant vis-à-vis de leur pays d'origine que de la Serbie, de favoriser leur retour dans leur pays d'origine ou leur insertion sociale en Serbie, mais aussi de défendre les droits des minorités serbes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Voir le site internet de la Coalition : <http://www.koalicija.org.rs/>

394 Voir le communiqué de la Coalition des associations de réfugiés en République de Serbie, daté du 19 septembre 2014 : [http://www.koalicija.org.rs/vesti/2014/vest\\_119.php](http://www.koalicija.org.rs/vesti/2014/vest_119.php)

395 « Србија у законодавству и у пракси поштује права националних мањина и Хрватска би требало да се на исти начин понаша према Србима. » : [http://www.koalicija.org.rs/vesti/2014/vest\\_119.php](http://www.koalicija.org.rs/vesti/2014/vest_119.php)

396 « mi ćemo tražiti od vlasti u Srbiji da se ponašaju kako mi se ponašamo u zaštiti manjina » — Enregistrement vidéo de l'intervention de Zoran Milanović disponible sur le site du Parlement croate (*Hrvatski Sabor*) : <http://www.sabor.hr>

c'est véritablement une lutte de pouvoir qui se joue entre les deux États. De surcroît, l'ampleur de la polémique est accrue du fait de sa récupération — à l'échelle nationale, en Croatie — dans des luttes politiques internes opposant les différents partis politiques, alors que les élections présidentielles se profilent.

## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons tenté de mettre en évidence la complexité de la question de l'identité nationale des Bunjevci en Serbie, en ce qui concerne les aspects politiques. À l'appui de l'approche de Brubaker (1995), nous avons abordé la problématique minoritaire en termes de « champ de positions différenciées et compétitives » et avons cherché à mettre en parallèle les positions adoptées par les divers acteurs politiques engagés dans ce champ : l'État serbe, l'État croate, ainsi que les activistes locaux (organisés en deux réseaux institutionnels, associatifs et politiques bien distincts — minorité bunjevac vs minorité croate).

Comme nous avons pu le voir, à l'heure actuelle, l'État serbe reconnaît officiellement les Bunjevci et les Croates comme deux groupes ethnographiques distincts, auxquels il confère le statut de « minorité nationale ». De ce fait, il contribue à légitimer une certaine vision des divisions et de l'identité bunjevac. Cela est clairement visible dans les propos du président serbe, qui affirme que « les Bunjevci ne sont ni des Serbes ni des Croates » et questionne « dans quel pays vivent les Croates bunjevac ? » (p. 247). Cependant, la position de l'État serbe est contrastée par celle de l'État voisin, la Croatie, qui cherche à s'imposer comme la patrie externe des Bunjevci et, considérant ces derniers comme une composante de la nation croate, accuse ouvertement l'État serbe de participer à l'assimilation des Croates (ou Croates bunjevac) qui vivent sur son territoire. Au niveau local, dans la région de Bačka, on constate une forte division d'opinion entre les activistes qui émettent des revendications au nom des Bunjevci. Les uns, en accord avec la position de l'État serbe, cherchent à représenter les Bunjevci comme un peuple particulier et s'opposent à tout lien avec la nation croate, ainsi qu'aux prétentions de l'État croate. Les autres cherchent à représenter les Bunjevci comme un groupe régional croate, font appel à la protection de l'État croate, et s'opposent fermement à la position de l'État serbe, perçu comme l'instigateur d'une « division artificielle » de la nation croate en Serbie. En conséquence, deux politiques séparées et « autonomes » de protection de l'identité bunjevac coexistent aujourd'hui en Serbie, l'une conduite par les institutions minoritaires bunjevac, l'autre par les institutions minoritaires croates.

Comme nous avons pu le voir, à travers la question de la « protection des minorités nationales » se joue une véritable lutte symbolique, dont l'enjeu n'est pas simplement d'assurer aux Bunjevci les conditions permettant le maintien de leur identité culturelle et linguistique. Il s'agit en réalité d'une véritable lutte de pouvoir entre les différents acteurs politiques qui prétendent à représenter les Bunjevci. Pour reprendre les termes de Bourdieu (1980 : 63), il s'agit d'une lutte pour « le pouvoir de di-vision », autrement dit le pouvoir de faire le consensus sur l'identité du groupe, d'imposer la définition légitime ou une vision identique et unique de l'identité des Bunjevci.



## TROISIÈME SECTION

---

<b>Chapitre 8 – Mise en contexte de l'enquête de terrain : les conditions de production des données.....</b>	<b>257</b>
8.1. Faire un travail de terrain auprès des Bunjevci de Bačka : enjeux et difficultés.....	258
8.2. Le déroulement de l'enquête par entretien : où, quand, comment, avec qui ?.....	266
Conclusion.....	279
<b>Chapitre 9 – Nom et territoire, pratique et transmission de la langue entre hier et aujourd'hui.....</b>	<b>281</b>
9.1. Nomination de la langue et délimitation du territoire linguistique.....	282
9.2. Autoévaluation de la pratique de la langue, d'hier à aujourd'hui.....	295
9.3. La langue dans le milieu scolaire : souvenirs d'enfance.....	312
9.4. Situations actuelles d'usage de la variété linguistique bunjevac et accommodation linguistique.....	323
Conclusion.....	337
<b>Chapitre 10 – Identité nationale, langue et religion, situation actuelle et perspectives futures.....</b>	<b>339</b>
10.1. Langue et identité nationale : les ambiguïtés de la définition des frontières de l'in-group.....	340
10.2. La langue à l'église et dans le domaine religieux.....	355
10.3. Évaluations subjectives de la situation actuelle et perspectives pour l'avenir.....	366
Conclusion.....	390





## **Chapitre 8 —**

# **Mise en contexte de l'enquête de terrain : les conditions de production des données**

---

Durant l'année 2011, nous avons réalisé une enquête de terrain en Serbie, au cours de laquelle nous avons pu conduire une quarantaine d'entretiens auprès de membres de la minorité nationale bunjevci. Les données orales produites lors de ces entretiens constitueront la base des analyses présentées dans les chapitres 9 et 10. Le chapitre présent a pour objectif général de contextualiser ces données en fournissant au lecteur les éléments nécessaires à la compréhension de leurs conditions de production.

Le premier point sera dédié aux enjeux et aux difficultés de la mise en place d'un travail de terrain auprès des Bunjevci de Bačka. Nous évoquerons, dans un premier temps, les motivations qui nous ont poussée à aller à la rencontre des acteurs locaux. Puis, nous tenterons d'expliquer les divers enjeux sociaux et politiques du terrain bunjevci et leur influence dans la relation entre le chercheur et les acteurs locaux. Nous expliquerons ensuite les conditions dans lesquelles nous avons eu l'opportunité d'accéder au terrain ou, en d'autres termes, d'entrer en contact avec des Bunjevci et de mettre en place notre projet d'enquête. Pour finir, nous raconterons brièvement le déroulement de nos séjours sur place.

Dans un deuxième point, nous présenterons de manière détaillée le déroulement de l'enquête par entretiens. Après avoir décrit le contexte sociopolitique très particulier (période du recensement de la population de Serbie) dans lequel l'enquête a été mise en place, nous exposerons les informations principales concernant les points d'enquête, l'identité de nos informateurs et les situations d'entretiens. Pour finir, nous préciserons la méthodologie mise en place pour produire les données orales qui feront l'objet des prochaines analyses (la méthode de l'entretien semi-dirigé, les thèmes abordés, la langue des entretiens).

## **8.1. Faire un travail de terrain auprès des Bunjevci de Bačka : enjeux et difficultés**

### **8.1.1. À la rencontre des acteurs locaux...**

Il semble difficile d'imaginer une recherche sur la question des « revendications linguistiques » sans aller à la rencontre des acteurs porteurs de ces revendications (représentants officiels, membres des diverses institutions et associations, etc.) et de ceux au nom desquels elles sont formulées (les Bunjevci, les membres de la minorité nationale). C'est ici que se situait la motivation première de notre travail d'enquête auprès des Bunjevci de Bačka. En d'autres termes, nous souhaitions d'une certaine manière interroger le fondement de ces revendications.

Nous nous inscrivions dans une approche qualitative et compréhensive. Notre intention était de comprendre aux yeux de qui la langue bunjevac existe, qui la parle (ou estime la parler), qui est favorable de sa promotion et pourquoi, qui veut quoi pour cette langue. Nous souhaitions comprendre la place qu'occupe le bunjevac dans les existences de nos informateurs, du point de vue de la fréquence d'usage, mais également en matière d'investissement subjectif, d'attachement symbolique et identitaire. De manière plus générale, nous voulions entrevoir l'éventail des enjeux (identitaires, politiques, sociaux, économiques) qui gravitent autour la question de la langue de Bunjevci du point de vue des acteurs locaux.

À la différence des deux précédentes, cette troisième section est construite sur la base de discours épilinguistiques (discours sur la langue, les langues, les pratiques langagières) produits en situation d'entretiens semi-dirigés. Alors que nous nous sommes jusqu'à présent essentiellement appuyée sur les textes officiels, médiatiques et scientifiques, nous allons dans la suite de ce travail nous focaliser sur les aspects personnels du rapport à la langue des Bunjevci. Au cours des entretiens, comme nous l'expliquerons par la suite, nous avons cherché à inviter nos informateurs à se positionner en tant que sujet, à raconter leur propre vécu et leurs expériences, à exposer leur vision personnelle de la situation sociolinguistique dans laquelle ils vivent au quotidien.

### **8.1.2. Les enjeux socio-politiques du terrain et la place du chercheur**

Comme nous avons pu le voir à travers les chapitres précédents, la question de la langue, associée à celle de l'identité nationale des Bunjevci de Bačka, est très sensible et politiquement chargée. Alors que les institutions de la minorité nationale bunjevac militent incessamment pour la reconnaissance officielle d'une « langue des Bunjevci » (*bunjevački*

*jezik*), ce statut est toujours refusé par les institutions gouvernementales à cette variété linguistique, car elle n'est pas « standardisée ». En outre, les institutions de la minorité croate de Serbie (tout comme d'ailleurs les institutions politiques et scientifiques de Croatie) s'y opposent, sous prétexte que cette variété linguistique serait un dialecte régional de la langue croate (voir notamment, p. 238-243).

Il est évident que, dans ce contexte particulier, la mise en œuvre d'un travail de terrain se heurte à de nombreux obstacles (ne serait-ce que celui des conditions d'accès au terrain) et que la présence même du chercheur et les résultats de ses travaux sont chargés d'enjeux qui dépassent de loin le cadre scientifique. Cela ne concerne pas seulement les recherches menées dans le domaine linguistique, mais également celles concernant les autres aspects de la « culture traditionnelle » des Bunjevci. Par exemple, Ana Hofman (2004) souligne l'influence de facteurs politiques et idéologiques dans l'investigation du patrimoine musical des Bunjevci.

Une des conséquences directes de ce climat socio-politique est que la présence de chercheurs sur le terrain est très attendue, voire même sollicitée par les activistes locaux. En effet, le chercheur est loin, très loin, d'être considéré comme un observateur neutre ou impartial vis-à-vis des divisions et des conflits d'intérêts internes à la communauté bunjevca. Il est perçu comme le porteur d'un discours légitime (et légitimant) qui opérera nécessairement à la faveur des uns et au détriment des autres. Cela induit une relation ambiguë entre les acteurs locaux et le chercheur de terrain, dans laquelle les premiers tentent de « recruter » le second, tout en se méfiant de lui.

La présence du chercheur peut en effet éveiller des craintes et une certaine méfiance de la part de la communauté locale. Nous avons pu remarquer que certains de nos informateurs se tenaient parfois sur leurs gardes de peur que leurs propos soient détournés ou manipulés. Ils avaient besoin de savoir « de quel côté » nous nous situions. À titre d'exemple, lorsqu'une de nos (futures) informatrices a été contactée par téléphone, sa première réaction a été « *si c'est pour les Croates, ce n'est pas la peine de venir !* » ; elle a ensuite changé d'avis en apprenant que nous venions par l'intermédiaire du Conseil national bunjevca (ce qui nous situait immédiatement du « bon » côté). En outre, le fait que nous étions totalement étrangère à la région (ni Bunjevka, ni Croatie, ni Serbe) suscitait de nombreuses interrogations. Notre « pedigree » — pour reprendre le terme employé par l'ethnologue croate Čapo Žmegač (2001)<sup>397</sup> — éveillait des doutes sur les motifs de notre présence. Pourquoi, en effet, une Française s'intéresserait-elle aux Bunjevci ? Nous étions fréquemment questionnée sur notre identité, notre origine, notre parcours : est-ce que nous étions vraiment française ou bien

---

397 Lorsqu'elle enquêtait, dans les années 1990, auprès des populations croates rapatriées en Croatie pendant et après la guerre, l'ethnologue Jasna Čapo Žmegač explique que son « pedigree » — c'est-à-dire, le fait qu'elle soit une Croate (et non une Serbe) et une parente d'un rapatrié distingué — lui a permis d'obtenir rapidement la confiance de ses interlocuteurs, qui lui ont d'emblée assigné le rôle de « porte-parole », voire « d'avocate de leur cause » (Čapo Žmegač, 2001).

avons-nous des parents serbes ou croates ? pourquoi, où et de qui nous avons appris la langue ? pourquoi avons-nous choisi d'écrire une thèse sur les Bunjevci ? qui est notre directeur de thèse ? voire même, qui sera dans le jury de thèse pour « contrôler » si nous écrivons bien la « vérité » sur les Bunjevci ?

Dans un même temps, le chercheur peut se voir assigner, par les acteurs locaux, le rôle de « porte-parole » ou de « médiateur » de leurs revendications. On attend de lui qu'il contribue en tant qu'« expert » à légitimer les initiatives en cours ou projetées, voire même qu'il participe au processus de réification nationale en « attestant » à travers ses travaux de la « vérité » sur les Bunjevci, leur langue et leur culture. Dans notre cas, ils envisageaient que nous démontrions que la langue bunjevac « existe » et qu'elle est « vivante ». Notre approche s'écartait ainsi de leurs attentes, car notre idée n'était pas de « démontrer » l'existence du bunjevac, encore moins de « certifier » qu'il s'agit d'une « langue », mais de comprendre pourquoi, par qui et aux yeux de qui il existe.

L'anthropologue serbe Mladena Prelić<sup>398</sup>, qui travaille sur le terrain bunjevac depuis l'année 2006, témoigne également de cet écart entre les attentes des acteurs locaux et sa propre approche du phénomène de construction identitaire.

« In contacts with me, cultural activists put a lot of efforts to bring me over as an “expert”, to participate in the processes of revitalization of the selected, representative elements of traditional culture. They are sure and they explicitly expressed it in several occasions — that there is an “objective truth” about who Bunjevci really are, and that this truth is based on their origin and objective cultural diversity from others, whereas it is only necessary for this to be revealed and scientifically confirmed through ethnological and historical research. They expected from me to get involved into their work, whereas my idea was opposite — to deconstruct their identity constructs. » (Prelić, 2012 : 118)

Ces conditions d'enquête mettent le chercheur dans une position où il doit, constamment, négocier (et renégocier) sa place sur le terrain, de manière à obtenir la confiance et la collaboration de la communauté locale, tout en préservant une certaine distance.

Compte tenu des forts enjeux politiques et identitaires des questions abordées dans notre travail, il nous semble primordial d'adopter une démarche réflexive quant aux conditions dans lesquelles ont été produites nos données. Cela commence, en premier lieu par l'explication du chemin par lequel nous avons pu accéder au terrain, c'est-à-dire rencontrer et interagir avec des Bunjevci.

---

398 Mladena Prelić est chercheure à l'Institut d'Ethnographie de l'Académie serbe des Sciences et des Arts (*Etnografski Institut, Srpska Akademija Nauke i Umetnosti*) (Belgrade).

### 8.1.3. Les conditions d'accès au terrain et le problème de l'« enclichage »

Quand nous parlons d'accès au terrain, nous n'avons pas simplement en tête l'idée de se rendre « sur place », car le terrain ne se résume pas, à l'évidence, à un lieu géographique. Faire du terrain consiste bel et bien avant tout à tisser des liens avec des personnes, dans la mesure du possible des liens de confiance et relativement durables, à se trouver (ou à se négocier) une place parmi les acteurs locaux.

« Le terrain n'est pas une chose, ce n'est pas un lieu, ni une catégorie sociale, un groupe ethnique ou une institution. C'est tout cela peut-être, selon les cas, mais c'est d'abord un ensemble de relations personnelles où "on apprend des choses". "Faire du terrain", c'est établir des relations personnelles avec des gens qu'on ne connaît pas par avance, chez qui l'on arrive un peu par effraction. » (Agier, 2004 : 35)

Dans ce paragraphe, nous allons tenter d'expliquer comment nous avons accédé à notre terrain, c'est-à-dire comment nous sommes entrée en contact et avons tissé des relations avec des Bunjevci, de quelle manière et où nous avons « pris pied » chez les Bunjevci de Bačka.

Notre accès au terrain a été largement facilité — voire, rendu possible — par l'aide de Biljana Sikimić, chercheuse à l'Institut d'Études balkaniques de l'Académie serbe des Sciences et des Arts de Belgrade (*Balkanološki Institut, Srpska Akademija Nauka i Umetnosti*). À la tête du projet intitulé « *Langue, folklore et migration dans les Balkans* » (*Jezik, Folklor i migracije na Balkanu*)<sup>399</sup>, Biljana Sikimić était en contact avec les représentants de la minorité nationale et avait déjà — à l'initiative et sous l'organisation du Conseil national bunjevac — effectué un travail de terrain avec son équipe de recherche auprès des Bunjevci de Bačka. C'est par son intermédiaire que nous avons eu l'opportunité de rencontrer les Bunjevci, en premier lieu leurs représentants officiels. D'une certaine manière, nous pouvons dire que c'est elle qui a négocié avec les acteurs locaux notre « ticket d'entrée » sur le terrain.

Le Conseil national bunjevac — à l'époque présidé par Branko Pokornić — a joué un grand rôle dans la mise en place de l'enquête. Ce sont ses représentants — entre autres, à notre connaissance, Nikola Babić (à l'époque vice-président) et Nikola Vizin (à l'époque, chef du bureau) — qui ont sélectionné et établi le contact avec nos (futurs) informateurs (les participants aux entretiens), faisant jouer leurs propres réseaux de connaissance, mais aussi le réseau associatif de la minorité nationale.

Notre travail de terrain s'est donc déroulé sous l'égide et l'organisation du Conseil national bunjevac, ce qui nous a bien sûr facilité la tâche, étant donné que nous étions complètement étrangère au milieu étudié. Compte tenu du contexte socio-politique, la mise en place d'un travail de terrain auprès des Bunjevci de Bačka sans passer par les institutions locales aurait été très difficile. Dans un même temps, cela constitue un biais considérable — biais que l'anthropologue Olivier de Sardan (1995, 2001) désigne du terme « enclichage » : le fait que le

---

399 voir la page <http://www.balkaninstitut.com/jezik--folklor-i-migracije-na-balkanu.html>

chercheur soit assimilé à une « clique » particulière, c'est-à-dire à une « faction » ou à un groupe (parmi d'autres) de la population étudiée.

Selon Olivier de Sardan, l'enclichage est un écueil « redoutable autant qu'inévitable », ce qui fait de lui « un des principaux problèmes de la recherche de terrain » (Olivier de Sardan, 1995).

« Le fait même que dans un espace social donné les acteurs locaux soient largement reliés entre eux sous forme de réseaux rend l'anthropologue de terrain nécessairement tributaire de ces réseaux pour produire ses données. Il devient facilement captif de tel ou tel d'entre eux. » (Olivier de Sardan, 1995 : 102)

L'enclichage est inévitable, voire « presque automatique » (Olivier de Sardan, 2001) dans la mesure où le chercheur s'insère toujours dans le milieu qu'il étudie à travers des groupes particuliers et leurs réseaux ; dans ce sens, il constitue même « un gage d'intégration au moins relative » (Olivier de Sardan, 2001). Mais, dans un même temps, il est redoutable, car il présente un double risque pour le chercheur : d'une part, celui « de se voir fermer les portes des autres "cliques" locales » et, d'autre part, celui « de se faire trop l'écho de sa "clique" adoptive et d'en reprendre les points de vue » (Olivier de Sardan, 1995).

Pour nous, passer par l'intermédiaire du Conseil national de la minorité bunjevac avait donc une double conséquence. Cela nous a permis de nous intégrer plus facilement au sein de son réseau et d'établir des relations de confiance avec nos informateurs, qui nous situaient (presque malgré nous) de « leur » côté. Mais, dans un même temps, nous étions aussi confinée à ce cercle particulier. Toutes les personnes que nous avons rencontrées font partie, de près ou de loin, du réseau de la « minorité nationale bunjevac » (quand ils ne sont pas des membres des institutions et des organisations culturelles et politiques, ils font partie du proche entourage de ces derniers) ; ce sont pour la plupart des Bunjevci investis, à divers degrés, dans la vie publique et politique de la minorité nationale bunjevac (des activistes politiques et culturels, des écrivains en langue minoritaire, des instituteurs qui enseignent le bunjevac à l'école primaire, des parents ou grands-parents d'élèves, des journalistes en langue minoritaire et leurs lecteurs et auditeurs, etc.).

Pour des raisons pratiques, tout comme éthiques, nous n'avons pas pu rencontrer de Bunjevci-membres de la minorité nationale croate. Compte tenu du fait qu'ils peuvent être classés parmi les locuteurs de la variété linguistique bunjevac, leur point de vue aurait été enrichissant pour notre travail. Par exemple, il aurait été intéressant de voir si ces locuteurs sont (ou ne sont pas) favorables aux aménagements linguistiques en cours mis en œuvre par les institutions de la minorité « concurrente ». Toutefois, lorsque nous avons évoqué — à plusieurs reprises — ce questionnement à nos accompagnateurs sur le terrain, nous avons pu remarquer que cela générait chez eux des réactions d'incompréhension, voire une certaine méfiance vis-à-vis de l'orientation de nos travaux.

Dans le contexte socio-politique particulier du terrain bunjevac, le chercheur peut difficilement échapper aux divisions internes à la communauté des Bunjevci de Bačka, en premier lieu la division entre les membres de la « minorité nationale bunjevac » et ceux de la « minorité nationale croate », organisés autour de deux réseaux relativement bien cloisonnés. Selon la « porte d'entrée » qu'il choisit (ou qu'on lui ouvre), le chercheur ne rencontre ainsi pas les mêmes personnes. Cela constitue, selon nous, une des principales difficultés des recherches sur les questions touchant à « l'identité » des Bunjevci. Ayant rarement la possibilité de rencontrer des acteurs issus des deux groupes en conflit, le chercheur risque fort de tomber dans les travers de l'enclivage : se faire le « porte-parole » d'un sous-groupe qu'il érige en « représentant naturel du groupe » (Olivier de Sardan, 2001 : 74). Quand, par exemple, l'ethnologue croate Milana Černelić (1994 : 87) écrit « je n'ai pas rencontré un seul informateur qui aurait nié l'appartenance nationale croate des Bunjevci [...] Pour le peuple même, l'appellation Bunjevac n'excluait aucunement leur appartenance nationale croate<sup>400</sup> », elle fait selon nous une extrapolation abusive. En fait, si nous opérions selon la même logique, nous pourrions affirmer tout à fait le contraire. Néanmoins, le fait que tous nos informateurs rejettent fermement l'idée d'une appartenance nationale croate ne signifie pas que tous les Bunjevci le font. Par conséquent, nous tenons à souligner que les données présentées dans les chapitres suivants n'ont pas vocation à être représentatives de l'ensemble des Bunjevci.

#### ***8.1.4. Nos séjours sur place : immersion dans la vie de la minorité bunjevac***

Notre travail de terrain a été précédé d'un premier séjour de trois semaines à Belgrade (novembre-décembre 2010), pendant lequel nous avons été accueillie par Biljana Sikimić et son équipe de recherche au sein de l'Institut d'Études balkaniques (Académie serbe des Arts et des Sciences). Ce séjour nous a permis de nous familiariser « à distance » avec les Bunjevci de Bačka et de préparer notre futur terrain. Les chercheurs de l'Institut d'Études balkaniques nous ont non seulement raconté leurs propres expériences sur le terrain, mais ont aussi mis à notre disposition leur fonds documentaire (livres, journaux, etc.) et les matériaux empiriques produits lors de leur précédente enquête (plusieurs heures d'enregistrement avec des Bunjevci, dans leur dialecte/langue maternelle, sur des thèmes variés). Sur la base de ce séjour à Belgrade, nous avons pu affiner notre projet de recherche et élaborer une première ébauche de guide d'entretien.

Notre premier véritable contact avec la communauté bunjevac a eu lieu plusieurs mois plus tard, en juillet 2011. Nous avons accompagné les chercheuses de l'Institut d'Études balkaniques, Biljana Sikimić et Marija Ilić, lorsqu'elles se rendaient elles-mêmes sur le terrain,

---

400 « Nisam naišla niti na jednog kazivača koji bi odricao hrvatsku nacionalnu pripadnost Bunjevaca [...] Za sam narod naziv Bunjevaca nikako nije isključivao njihovu hrvatsku nacionalnu pripadnost. »



pour trois jours, afin de poursuivre leurs recherches. Nous sommes restée sur place pendant environ quatre semaines, au cours desquelles nous avons suivi les activités des institutions de la minorité nationale et commencé une enquête par entretiens semi-dirigés. Nous avons ensuite réalisé un deuxième séjour, de durée similaire, au mois de novembre suivant, afin de poursuivre notre enquête. Au cours de nos deux séjours (juillet-août et novembre 2011), nous avons eu la possibilité de conduire une quarantaine d'entretiens semi-dirigés auprès de membres de la minorité nationale bunjevac. Si les données produites au cours de ces entretiens (les enregistrements) constituent la base principale de l'analyse synthétique proposée dans les chapitres suivants, ces dernières prennent sens dans le cadre d'une démarche globale : c'est notre expérience sur le terrain, les deux mois que nous avons passés en compagnie des Bunjevci, qui nous permettent de les contextualiser. Il nous semble, par conséquent, important d'écrire quelques lignes au sujet du déroulement de nos séjours sur place.

Durant nos séjours sur place, nous louions une chambre dans la maison secondaire d'une Bunjevka, située au sud de Subotica, entre les quartiers de Gat et de Mali Bajmok.

Nous nous rendions presque tous les jours dans le bâtiment où siège le Conseil national bunjevac et le Centre d'Information bunjevac (*Bunjevački Informativni centar*), situé au cœur de Subotica. En général, nous accompagnions un ou plusieurs des membres de la minorité nationale et avions l'opportunité de suivre leurs activités et d'assister à leurs rencontres et conversations au cours de la journée. Outre les entretiens formels, nous avons donc eu l'opportunité de rencontrer et d'interagir avec beaucoup de Bunjevci au cours de moments de la vie quotidienne et de conversations informelles. Au cours de ces rencontres, ils nous ont expliqué et raconté avec patience leur existence, le fonctionnement des institutions de la minorité nationale, leurs visions de la situation des Bunjevci dans la région de Bačka, du plurilinguistique et de la "mosaïque" ethnoculturelle de la région, des rapports entre groupes, etc.

Nous avons pu rendre visite aux diverses institutions et organisations politiques et culturelles de la minorité nationale bunjevac (le Conseil national bunjevac, le Centre d'Information, la *Bunjevačka matica*, etc.) et rencontrer les personnes engagées dans leurs activités. Nous avons aussi interagi avec les personnes à la tête des principaux partis politiques bunjevac : la Ligue des Bunjevci de Bačka (*Savez bačkih Bunjevaca*) et le Parti bunjevac de Voïvodine (*Bunjevačka stranka Vojvodine*) et le Parti bunjevac (*Bunjevačka stranka*).

Nos séjours ont également été l'occasion, pour nous, d'effectuer un travail approfondi de documentation. Nous avons pu consulter les fonds bibliothécaires et les archives de la *Bunjevačka matica* et de la Bibliothèque de la ville de Subotica, ainsi que certains ouvrages de la bibliothèque du Musée de la ville de Subotica (guidée par Nevenka Bašić Palković).

Nous étions présente lors de deux des fêtes nationales officielles de la minorité : la *Dužijanica/Dužionica*, célébrée dans le village de Tavankut, à Sombor et à Subotica ; le *Jour de*

la Grande Assemblée nationale (*Dan Velike Narodne Skupštine*), célébré à l'Hôtel de ville (*Gradska Kuća*) de Subotica. Au cours du mois de novembre 2011, nous avons aussi eu l'opportunité d'assister à une fête organisée à Bajmok par le Centre Culturel Bunjevac du village (*Bunjevački Kulturni Centar 'Bajmok'*) : le « *Bal pour la Sainte Catherine* » (*Bal za Svetu Katu*).

Au cours de nos deux séjours, nous avons également pu observer des messes dans plusieurs églises catholiques, ainsi qu'un cours de « Parler bunjevac et éléments de culture nationale » (*Bunjevački govor sa elementima nacionalne kulture*) dans une école élémentaire de Subotica.

De manière plus générale, ces séjours nous ont permis de visiter la région, Subotica et ses environs, mais également Sombor. Nous avons aussi pu faire un déplacement en Hongrie, dans les localités de Gara et Kaćmar, où nous avons rencontré des Bunjevci-citoyens hongrois.

## 8.2. Le déroulement de l'enquête par entretien : où, quand, comment, avec qui ?

Au cours de nos deux séjours, nous avons pu réaliser une quarantaine d'entretiens semi-dirigés de durées variables (entre 30 minutes et deux heures)<sup>401</sup>. Les entretiens ont été conduits entre le 19 juillet et le 5 août, puis entre le 3 et le 28 novembre de l'année 2011.

L'objectif de ce deuxième point est de resituer les entretiens dans leur espace géographique, temporel, social et situationnel de production. En d'autres termes, il s'agit de définir où, quand, comment et avec qui les entretiens ont été mis en œuvre.

### 8.2.1. Le climat sociopolitique : la période du recensement de la population

L'enquête par entretien a été menée dans un climat sociopolitique très particulier, que l'on peut qualifier d'intense mobilisation nationale. En effet, les dates de nos séjours sur le terrain coïncidaient approximativement avec la campagne de recensement de la population en Serbie (*Popis stanovništva Srbije*), qui s'est déroulée au début du mois d'octobre 2011. Comme nous l'avons vu, cette campagne concerne également le recensement des « caractéristiques ethniques » (*etnička obeležja*) des habitants de Serbie. Par conséquent, elle comporte d'importants enjeux pour les minorités nationales du pays et devient donc une des majeures préoccupations de leurs représentants politiques (voir notamment p. 229-233).

Selon nous, bien qu'il soit difficile de déterminer dans quelle mesure, ce climat spécifique dans lequel nos entretiens ont été conduits a très probablement eu une influence sur les positionnements identitaires et épilinguistiques adoptés par nos informateurs. Outre le fait qu'ils étaient la cible de la propagande assidue des institutions minoritaires (tant bunjevac que croate), nos informateurs se sont eux-mêmes trouvés — à quelques semaines de nos entretiens — face à l'exercice de renseigner les trois champs du formulaire de recensement concernant leur « appartenance nationale » (*nacionalna pripadnost*), leur « langue maternelle » (*maternji jezik*) et leur « religion » (*veroisповest*). Selon nous, cet exercice a en lui-même pour effet de mettre les individus dans une position où ils doivent se situer par rapport au principe de division nationale et linguistique. Remplir le formulaire engage l'individu à se penser et à se définir en termes nationaux, à faire le choix d'adopter (ou non) l'une des « identités nationales » et l'une des « langues maternelles » de référence suggérée par

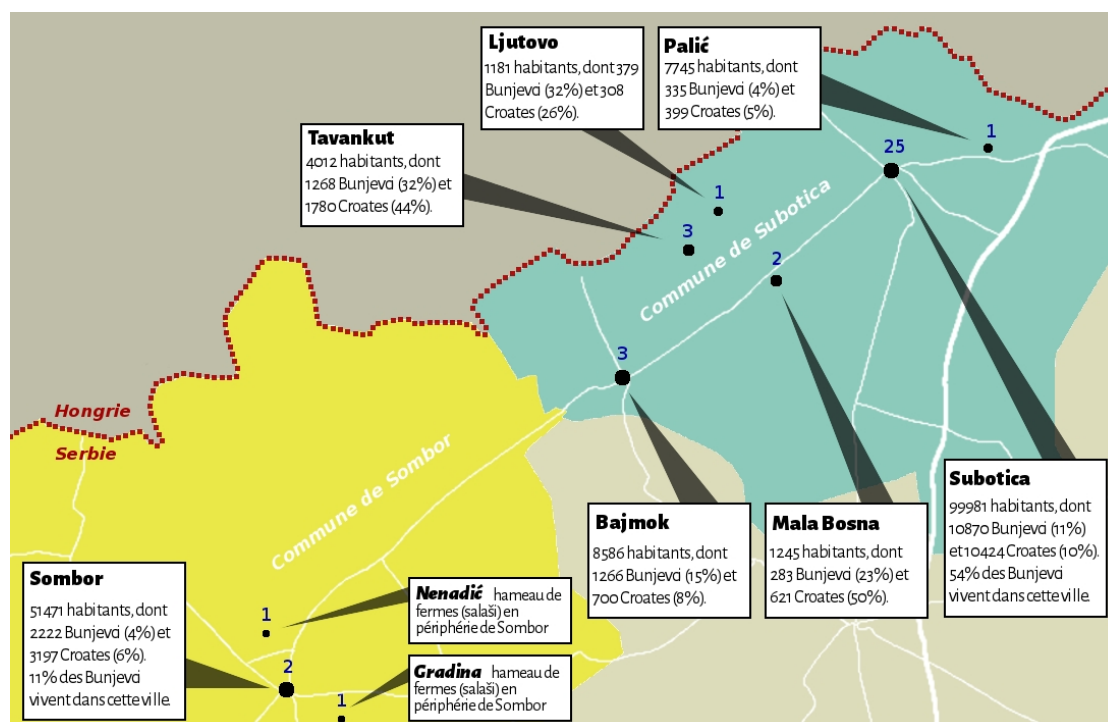
---

401 Dans cette section, nos analyses porteront sur 39 entretiens. Nous avons également conduit d'autres entretiens lors de nos séjours sur le terrain, mais nous ne les traiterons pas tous ; nous avons notamment mis de côté les entretiens libres conduits auprès de certains acteurs politiques, ceux-ci étant focalisés sur les activités de ces acteurs et ne comprenant pas de dimension personnelle.

l'administration ou par les activistes nationaux à travers leurs campagnes de propagande. En d'autres termes, cela conduit sans doute à rendre particulièrement saillant les clivages en catégories ethniques/nationales et linguistiques. On peut supposer que si l'enquête avait été conduite à un moment différent, les données produites auraient elles-aussi étaient différentes.

### 8.2.2. Les points d'enquête

L'enquête par entretien a été menée en différents points des communes de Subotica et de Sombor, en Serbie. Pour des raisons pratiques, l'enquête n'a pas pu être conduite en Hongrie. Environ la moitié des entretiens ont été conduits à Subotica même, principale ville du nord de Bačka sur le plan démographique, où vit la majorité des personnes déclarées Bunjevci (54 % des déclarés-Bunjevci)<sup>402</sup>. L'enquête a été élargie à la périphérie urbaine de la ville, Palić, et à diverses localités rurales situées aux alentours, notamment les villages de Ljutovo, Tavankut, Mala Bosna et Bajmok. Dans la commune de Sombor, deux entretiens ont été conduits dans la ville même et deux autres dans les hameaux de fermes (*salaška naselja*) appelés Nenadić et Gradina situés en périphérie de la ville (Illustration 27, p. 267 ; Annexe 1 — Liste des entretiens, p. 421).



source des données statistiques : Recensement de la population de Serbie (2002), 2003

Illustration 27 — carte — Localités où ont été conduits les entretiens (nombres d'entretiens)

402 Parmi ces entretiens, deux ont été conduits auprès de personnes ne résidant pas dans la ville de Subotica, mais dans le village voisin de Stari Žednik.

Outre l'opposition ruralité vs urbanité, les divers points d'enquête se distinguent par leur structure ethnonationale et, plus particulièrement, par la part des Bunjevci au sein de leur population (voir aussi Illustration 17, p. 176). Sombor, Bajmok, Subotica et Palić sont tous caractérisés par une très forte mixité ethnonationale, au sein de laquelle les Bunjevci ne représentent qu'une part modeste de la population. En revanche, les villages de Tavankut, Mala Bosna et, dans une moindre mesure, Ljutovo sont beaucoup plus homogènes, et les Bunjevci constituent (avec les Croates) la part dominante de leur population.

La ville de Sombor compte une forte majorité de Serbes (64 % de la population). À Palić, qui se situe dans la périphérie urbaine de Subotica, ce sont les Hongrois qui constitue la part majoritaire de la population (54 % de la population). Les Bunjevci représentent une part minimale (dans les deux cas, seulement 4 %) de la population de ces deux points d'enquête.

La ville de Subotica se caractérise par une très forte hétérogénéité sur le plan des appartenances ethnonationales. Il est important de noter qu'aucun groupe ethnonational n'y constitue une majorité absolue. Les Serbes et les Hongrois, qui sont les deux groupes les plus importants sur le plan numérique, représentent respectivement 26 % et 35 % de la population de la ville. Quoique 54 % des déclarés-Bunjevci y résident, ceux-ci ne représentent qu'une part modeste (11 %) de la population totale. Toutefois, si l'on admet que les habitants de Subotica déclarés-Croates se considèrent potentiellement comme des Bunjevci (quoiqu'ils ne comprennent pas cette identité en termes nationaux), nous pouvons estimer que les Bunjevci représentent le troisième groupe ethnolinguistique de la ville, soit autour de 20 % de la population (Recensement de la population de Serbie, 2003).

La structure ethnonationale du village de Bajmok, qui compte 8586 habitants en 2002, ressemble à celle de Subotica. Les Serbes et les Hongrois constituent approximativement les deux tiers (respectivement 34 % et 29 %) de la population ; les déclarés-Bunjevci représentent 15 % et les déclarés-Croates 8 % de la population.

Les villages de Tavankut, Ljutovo et Mala Bosna présentent en revanche une toute autre configuration ethnonationale. Sur le plan démographique, ils sont de plus petite taille que les autres points d'enquête : Tavankut compte autour de 4000 habitants<sup>403</sup> ; Ljutovo et Mala Bosna, autour de 1200 chacun. Dans ces trois villages, ce sont les déclarés-Croates et les déclarés-Bunjevci qui constituent la part majoritaire de la population. En effet, 58 % des habitants de Ljutovo se déclarent d'appartenance bunjevac ou croate. À Tavankut et à Mala Bosna, les deux catégories combinées — Bunjevci et Croates — représentent plus de 70 % de population, tandis que la part des Serbes est réduite à entre 6 et 7 %, et celle des Hongrois à entre 4 et 7 %.

---

403 Le village est divisé en deux parties, « Haut-Tavankut » (*Gornji Tavankut*) et « Bas-Tavankut » (*Donji Tavankut*) qui compte respectivement 1381 et 2631 habitants.

Deux des entretiens qui ont eu lieu à Subotica ont été conduits auprès de personnes résidant à Stari Žednik. Situé à une vingtaine de kilomètres de la ville, ce village compte 2230 habitants en 2002, parmi lesquels environ 11 % de Serbes, 25 % de Hongrois, 15 % de Bunjevci et 33 % de Croates.

### 8.2.3. Les situations d'entretiens

Les situations dans lesquelles les entretiens ont pris place sont très variables, notamment selon les paramètres suivants : le type de lieu, le nombre de personnes présentes et le nombre de participants à la conversation, la présence (ou non) d'un accompagnateur (Annexe 1 — Liste des entretiens, p. 421). La variation de ces différents paramètres situationnels était plus liée à des contraintes pratiques d'organisation qu'à un choix conscient et réfléchi de notre part. Elle nous a cependant permis de recueillir des données assez diversifiées.

Les entretiens se sont déroulés dans divers types de lieux. Dans certains cas, notre interlocuteur venait à nous et l'entretien avait lieu au siège du Conseil national bunjevac à Subotica, ou — plus rarement — dans la salle commune de la maison où nous logions. Dans d'autres cas, nous nous déplaçons vers nos informateurs et l'entretien prenait place à leur domicile familial ou, quelques fois, sur leur lieu de travail. Seul un entretien a eu lieu, faute de mieux, dans un café, au centre ville de Sombor.

Dans le cas des entretiens conduits au siège du Conseil national, le caractère formel de la situation d'entretien, de même que l'asymétrie des rôles entre « enquêteur » et « enquêté », était renforcé par le cadre institutionnel dans lequel l'interaction prenait place. Lorsque nos informateurs étaient impliqués dans la vie politique de la minorité nationale, il n'était pas aisé de les faire sortir de leur rôle d'activistes pour nous confier leur propres expériences et leur vécu personnel, ou en d'autres termes à employer le « je » au lieu du « nous les Bunjevci ». En outre, peu des personnes rencontrées dans ce contexte ont véritablement parlé en bunjevac au cours de l'entretien (y-compris celles qui disaient connaître la langue)<sup>404</sup>. Cela peut s'expliquer, d'une part, par le fait que la langue est rarement employée dans la communication avec des *outsiders* et que nous étions seule avec nos informateurs. D'autre part, le cadre formel de l'interaction (même si nous étions au sien d'une institution bunjevac) s'éloigne fortement des situations dans lesquelles la langue est habituellement employée.

Dans le cas des entretiens qui se sont déroulés aux domiciles de nos informateurs, les enjeux de l'interaction, tout comme les rôles joués par acteurs en présence, étaient différents. Le rapport asymétrique enquêteur-enquêté était d'une certaine manière gommé par celui

---

404 Nous nous permettons de dire cela en partie à partir de l'observation de leur pratiques linguistiques (qui divergent de ce qu'ils décrivent comme le bunjevac), mais surtout parce que beaucoup de ces locuteurs eux-mêmes, dans leurs discours, ne catégorisent pas la manière dont ils parlent au cours des entretiens comme du bunjevac.

d'hôte(s) à invité(s). La rencontre avait en principe lieu dans une des pièces de vie du lieu de résidence (le salon, la cuisine, la véranda, etc.) et s'amorçait généralement par des activités ou des conversations « banales » (nos difficultés à trouver la maison, la présentation des membres de la famille, leur village, leur quartier, leur maison, le temps qu'il faisait, la recette du gâteau préparé pour l'occasion, la dégustation d'une *rakija* faite maison, etc.), ce qui générait une atmosphère tout à fait différente de celle des entretiens conduits au siège du Conseil national. La situation était aussi plus propice à l'usage de la langue bunjevac, car cette dernière est justement, dans beaucoup de cas, la langue de la maison, mais aussi parce que nous étions généralement accompagnée par un Bunjevac et que d'autres personnes du cercle familial étaient souvent présentes. De plus, si l'on considère que « la situation d'entretien est, à elle seule, une scène d'observation » (Beaud, 1996 : 236), le fait que l'interaction se déroule dans le domicile familial de nos informateurs nous permettait de véritablement découvrir leur univers. Nous avons l'opportunité de visiter leurs villages ou leurs quartiers, de voir l'intérieur de leurs maisons (au moins, la pièce commune) et, éventuellement, de rencontrer d'autres membres de leur foyer. En outre, nos informateurs mobilisaient allègrement cet univers tout au long de l'entretien, nous exposant des photos de famille, une ancienne carte d'identité avec la mention « appartenance nationale bunjevac », des œuvres d'art en paille tressée, un vieux livre de prières en ikavien hérité de la grand-mère, les diplômes obtenus par leurs enfants dans le cadre de l'enseignement en bunjevac, les dictionnaires, journaux, livres bunjevac possédés par la famille, etc.

Environ la moitié des entretiens ont été réalisés en présence d'un accompagnateur, Nikola Vizin, le responsable du bureau du Conseil national de la minorité nationale bunjevac. C'est notamment le cas de tous les entretiens menés à l'extérieur de Subotica même (donc, à Palić, Ljutovo, Tavankut, Mala Bosna, Bajmok et Sombor). N. Vizin nous conduisait auprès des personnes participant à l'enquête et prenait aussi part, dans une certaine mesure, à l'interaction. Le fait d'être accompagnée par un membre de la communauté nationale et locuteur de la langue a facilité la prise de contact avec nos informateurs. En outre, sachant que nos compétences linguistiques en serbe et en bunjevac sont limitées, notre accompagnateur nous aidait aussi en cas de besoin à reformuler nos questions. Dans un même temps, on peut imaginer que la présence d'un représentant du Conseil national bunjevac a pu avoir un effet de conformisme ou d'adaptation des positionnements de nos informateurs (il est certes plus facile de livrer des points de vue critiques et personnels à une étrangère, qu'on risque de ne pas revoir, qu'à un membre de la communauté et, qui plus est, l'administrateur de la principale institution bunjevac).

Dans le cas des entretiens réalisés au siège du Conseil national, l'interaction avait lieu dans une pièce calme (bureau ou salle de conférence) et nous étions seul à seul avec l'interlocuteur. Malgré les défauts susmentionnés de ce lieu d'entretien, nous avons pu constater que

l'absence de tierce personne rendait la situation plus favorable à l'émission de points de vue critiques ou de certains aspects de leurs histoires personnelles.

Certains entretiens ont été conduits de manière individuelle, d'autres en petits groupes. Lors des entretiens individuels, une seule personne (à côté de nous-mêmes et éventuellement de notre accompagnateur) participait à l'interaction. L'entretien était donc focalisé sur le parcours, les expériences, les opinions et les évaluations de cette personne. Dans quelques cas, une (ou plusieurs) personne tierce était présente dans la salle d'entretien, mais plutôt avec le statut de *overhearer*, c'est-à-dire sans véritablement participer activement à la conversation. Lors des entretiens en groupe, plusieurs personnes prenaient activement part à l'interaction, exposant et racontant tour à tour leurs points de vue et leurs expériences personnelles. Il s'agissait généralement d'entretiens conduits au domicile familial et les divers participants étaient le plus souvent les membres du foyer (mari et femme, père et fils, etc.).

Les entretiens individuels nous ont permis de développer une trame biographique, où l'individu — son parcours, ses choix et motivations, ses expériences personnelles — était placé au centre de la conversation. En revanche, les entretiens conduits en petits groupes (généralement des membres de la cellule familiale) permettaient de mieux développer la question des pratiques linguistiques à la maison et des récits de vie de famille. Le fait que les informateurs se situaient (à l'exception, bien sûr, de notre présence) dans le contexte habituel d'usage du bunjevac, c'est-à-dire à la maison avec un (ou plusieurs) membres de la famille, facilitait, il nous semble, leur utilisation de la langue au cours de l'entretien, mais aussi une réflexion sur leurs propres pratiques. Pour ce qui est, par contre, des évaluations de la situation de la langue bunjevac et des opinions concernant l'avenir de la langue, il est rare que ces sujets aient donné lieu à une discussion entre les divers informateurs ; le plus souvent, le deuxième qui s'exprimait s'accordait et confortait le positionnement du premier. Quoique ce ne soit pas toujours le cas, un des défauts majeurs des entretiens conduits en petits groupes était qu'un des informateurs prenait une place dominante dans la conversation, l(es) autre(s) se tenant (plus ou moins) à l'écart. Certaines des personnes présentes lors de l'entretien étaient complètement effacées, de telle sorte que l'on ne garde que très peu, voire pas, de trace de leur présence dans les enregistrements<sup>405</sup>.

#### **8.2.4. Nos informateurs : les participants aux entretiens**

Comme nous l'avons mentionné, presque tous les participants aux entretiens ont été choisis et contactés par l'intermédiaire du Conseil national de la minorité nationale bunjevac. En amont de l'enquête, nous avons cependant fourni au Conseil national un projet d'enquête et

---

405 Nous n'avons pas compté ces personnes parmi les « participants » ; leur présence lors des entretiens est toutefois mentionnée par le signe ‡ en marge du tableau (Annexe 1 — Liste des entretiens, p. 421).



un guide d'entretien détaillé (Annexe 2 – Guide d'entretien, p. 425). Les participants aux entretiens ont donc été sélectionnés (au moins en partie) sur la base de nos demandes.

Dans l'intention de comprendre les différents rapports à la langue que peuvent avoir les Bunjevci, nous avons demandé à rencontrer des personnes aux profils diversifiés. Nous souhaitions avoir l'opportunité d'interagir avec, d'une part, des personnes d'appartenances géographiques, sociales, générationnelles et sexuelles contrastées et, d'autre part, des personnes présentant divers degrés d'engagement dans la sphère de la promotion de la langue (des personnes à l'initiative des revendications et des aménagements linguistiques, tout comme des personnes « ordinaires », locuteurs ou non de la variété linguistique). Compte tenu du fait que les revendications linguistiques émises par les institutions bunjevac sont formulées au nom des Bunjevci et que la langue est, comme nous l'avons vu, présentée comme l'un des attributs fondamentaux du groupe national, le point de vue de ces Bunjevci qui estiment ne jamais parler bunjevac, ne pas savoir le parler ou l'avoir oublié, voire parler un bunjevac « altéré », nous semblait également intéressant. Nous n'avons donc pas voulu limiter notre enquête exclusivement aux personnes qui se présentaient comme les « porteurs » de la variété linguistique.

### Âge, sexe, activité professionnelle

Nous avons compté comme « participants » à l'enquête les personnes qui ont activement participé aux entretiens (Annexe 1 – Liste des entretiens, p. 421) ; en effet, comme nous l'avons mentionné, quelques fois, d'autres personnes étaient présentes, mais elles se sont très peu (voire pas du tout) exprimées au cours des entretiens. Si nous avons réalisé une quarantaine d'entretiens, nous avons en réalité interagi avec une cinquantaine de personnes, une partie des entretiens ayant été réalisée en petits groupes.

Total		< 35 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans		65-75 ans		> 75 ans	
50		5		9		10		12		11		3	
M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
25	25	4	1	3	6	7	3	3	9	7	4	1	2

Illustration 28 – tableau – Nombre d'informateurs par classes d'âge et de sexe

La plupart de nos informateurs sont âgés entre 35 et 75 ans ; seulement cinq d'entre eux ont moins de 35 ans et trois, plus de 75 ans. Leur âge moyen est d'environ 55 ans. Dix-huit de nos informateurs sont nés avant l'année 1951, et sont donc âgés de plus de 60 ans au moment de l'enquête. Nous pouvons dire que nous avons rencontré une population relativement âgée (les personnes qui se déclarent d'appartenance nationale bunjevac ont un âge moyen de 49 ans et celles qui déclarent le bunjevac comme langue maternelle, un âge moyen de 57 ans – voir p. 177 et 180).

Par conséquent, plus d'un tiers de nos informateurs sont à la retraite au moment de l'enquête. Il faut toutefois savoir que, selon les résultats du recensement de 2011, la catégorie des personnes retraitées et rentières constitue environ 36 % de la population bunjevac (Đurić et al., 2014 : 138). Parmi les personnes professionnellement actives, diverses classes socio-professionnelles sont représentées (agriculteur, maçon, secrétaire, instituteur, avocat, médecin, etc.), mais de manière générale, nous pouvons dire que les classes supérieures sont largement surreprésentées.

En ce qui concerne le sexe des informateurs, nous avons rencontré le même nombre d'hommes que de femmes (vingt-cinq de chaque catégorie). Cependant, les deux catégories sexuelles ne sont pas tout à fait représentées de manière équivalente selon les classes d'âge. Ainsi, par exemple, les femmes sont sous-représentées chez les 45-54 ans (seulement trois, contre sept hommes) et sur-représentées chez les 55-64 ans (neuf, contre trois hommes) (Illustration 28, p. 272).

Pour ce qui est des origines géographiques, chacun de nos informateurs réside dans la localité où a été conduit l'entretien (Subotica, Palić, Tavankut, Ljutovo, Bajmok, Mala Bosna ou Sombor), à deux exceptions près : deux des entretiens conduits à Subotica ont été réalisés avec des personnes vivant dans le village de Stari Žednik. Nos informateurs proviennent donc, comme nous l'avons vu, d'espaces géographiques différant tant par leur caractère rural ou urbain que par la structure de leur population (voir le point 8.2.2. Les points d'enquête, p. 267).

La moitié des personnes rencontrées, soit vingt-cinq, résident à Subotica même au moment de l'enquête. Il est toutefois intéressant de noter qu'une part considérable d'entre elles est originaire des villages alentours de Bajmok, Bikovo, Tavankut, Đurđin, et Žednik. C'est dans ces villages qu'elles ont grandi, passé une partie de leur enfance ou de leur vie adulte. Les raisons de leur mobilité vers la ville sont généralement d'ordre professionnel. Il s'agit d'une variable importante, car le départ pour la ville est, dans beaucoup de cas, un facteur de changement dans leur usage de la variété linguistique bunjevac. Nous pouvons également observer une certaine mobilité entre les villages (et non, cette fois, dirigée vers la zone urbaine), dont le premier facteur est le mariage. Dans tous ces cas de figure, ce sont des femmes qui ont migré de leur village d'origine vers le village de leurs époux.

### **Difficulté de classer les acteurs : locuteurs et/ou activistes**

Nous avons évoqué en début de chapitre que notre présence sur le terrain était motivée par le souhait de rencontrer et d'interagir avec les acteurs locaux porteurs des revendications linguistiques (et à l'initiative de l'aménagement d'une langue bunjevac), tout comme avec ceux au nom desquels elles sont formulées (de manière générale, les Bunjevci, les locuteurs de la variété linguistique). Toutefois, la frontière entre ces diverses catégories d'acteurs n'est

pas toujours évidente. En réalité, la notion d'« activiste » (ou la notion d'engagement militant), tout comme d'ailleurs celle de « locuteur », pose problème.

En premier lieu, comme nous l'avons déjà évoqué, nos informateurs montrent divers types et degrés d'engagement dans la vie publique et politique de la minorité nationale et, plus particulièrement, dans le secteur de la promotion de la langue bunjevac. À côté des membres du Conseil national — élus comme représentants officiels de la minorité nationale dans les quatre domaines de la culture, de l'information et de l'enseignement en langue minoritaire et de l'usage officiel de la langue minoritaire —, nous avons également pu rencontrer des écrivains et poètes qui écrivent en langue bunjevac, des journalistes qui contribuent aux médias de la minorité nationale, des instituteurs qui enseignent le cours facultatif de bunjevac à l'école élémentaire, etc. Lorsqu'ils ne sont pas activement impliqués dans les activités qui touchent à la promotion de la langue, nos informateurs sont tous des sympathisants de cette démarche. La plupart lisent les journaux, suivent les programmes radiophoniques et télévisuels en langue bunjevac et assistent aux événements organisés par les institutions et associations culturelles de la minorité ; certains sont parents ou grands-parents d'élèves qui fréquentent le cours facultatif de bunjevac à l'école (Annexe 1 — Liste des entretiens, p. 421).

En second lieu, il est très difficile de classer nos informateurs selon une opposition locuteurs vs non-locuteurs de la variété linguistique bunjevac. La plupart d'entre eux identifient le bunjevac comme la langue de leur enfance (parlée avec les parents et/ou les grands-parents), mais beaucoup estiment l'avoir partiellement « oublié » ou ne plus la parler. Parmi ceux qui disent le connaître, beaucoup estiment ne plus avoir l'opportunité de le parler, et donc l'utiliser dans de très rares occasions. En outre, à cela s'ajoute le problème de la proximité linguistique des variétés en contact (le serbe et le bunjevac). Il n'est pas toujours évident pour le locuteur de déterminer dans le cadre de quelle « langue » situer ses pratiques sur le continuum serbo-bunjevac. Ainsi, beaucoup de nos informateurs décrivent leurs pratiques en termes de « mélange ». Ils évoquent parler un « bunjevac altéré » (*iskvareni bunjevački*) ou ne pas parler « complètement bunjevac » (*skroz bunjevački*), parler un « mélange de serbe et de bunjevac » (*mešavina srpskog i bunjevačkog*), voire parler « serbobunjevac » (*srpskobunjevački*).

### **8.2.5. La conduite d'entretien et les thèmes abordés**

#### **Les thèmes abordés dans les entretiens**

En début d'entretien, nous expliquions à nos informateurs que nous étions doctorante en sociolinguistique en France et que nous nous intéressions à la langue bunjevac. Tout en précisant que notre objectif n'était en aucun cas de tester ou d'évaluer leurs connaissances, nous expliquions à nos informateurs que nous souhaitions connaître leurs points de vue,

leurs vécus et leurs expériences personnelles en lien avec la langue bunjevac. En général, nous introduisons l'entretien par une question ouverte, du type « *comment avez-vous appris la langue bunjevac ?* » ou « *quelle(s) langue(s) parliez-vous à la maison quand vous étiez petits ?* » Lorsque les entretiens étaient conduits en petits groupes composés des membres d'un foyer, nous pouvions amorcer la discussion par la question « *quelle langue parlez-vous à la maison ?* » ou « *quelle langue parlez-vous quand vous êtes tous les deux ?* », etc.

Au fil de chaque entretien, les six sous-thèmes suivants étaient abordés :

- *Apprentissage et transmission (intergénérationnelle) de la variété linguistique bunjevac ;*
- *Pratique (orale et écrite) de la variété linguistique bunjevac (et d'autres variétés linguistiques) dans les différentes sphères sociales (à la maison, à l'école, à l'église, au travail, etc.) et différents types de situations (par exemple, à l'école : pendant le cours, pendant la récréation, avec le professeur, avec les camarades de classe) ;*
- *Évaluation de l'évolution de leur pratique de la variété linguistique au cours de leur vie (fréquence d'usage et, éventuellement, compétence) ;*
- *Opinions et réactions vis-à-vis des nouveaux domaines d'usage de la langue (notamment, l'éducation et l'information) et de la norme linguistique en cours de développement (par exemple, ce qu'ils pensent de la langue telle qu'elle est écrite dans les journaux, parlée à la télévision, etc.) ;*
- *Représentation géographique du territoire de la langue et de la variation diatopique ;*
- *Évaluation de la situation actuelle de la variété linguistique bunjevac (vitalité et reconnaissance sociale) et vision de l'avenir.*

Ces sous-thèmes ont été développés, de manière plus ou moins détaillée et exemplifiée selon les participants, dans tous les entretiens. Lorsqu'ils n'étaient pas spontanément abordés par nos informateurs, nous les introduisons nous-mêmes par une nouvelle question, généralement à la fin de l'entretien.

Nous pouvons ajouter un sous-thème supplémentaire à la liste ci-dessus : celui du *recensement de la population et de la question de l'identité « nationale » des Bunjevci*. Comme nous le verrons par la suite, ce thème revient de manière récurrente dans presque tous les entretiens, quoique nous ne l'ayons jamais introduit nous-même par une question directe. Le contexte sociopolitique (période de recensement) en est très certainement un des facteurs. Nous n'avons donc pas explicitement demandé à nos informateurs s'ils se considéraient d'appartenance « nationale » bunjevac, ou ce qu'ils pensaient du fait que certains Bunjevci ne se déclaraient pas comme tels, mais comme Croates. Nous n'avons pas adressé le problème de la scission politique et identitaire des Bunjevci. En effet, il nous semblait plus intéressant d'éviter ce genre de questions politiquement chargées, afin d'observer si justement elles étaient pertinentes aux yeux de nos informateurs (à savoir, s'ils allaient les aborder d'eux-mêmes). Notre objectif était avant tout d'observer les enjeux qui gravitaient autour de la question linguistique.

## **La conduite semi-directive des entretiens**

En amont de l'enquête, nous avons mis à plat l'ensemble des questions pour lesquelles nous souhaitions dégager des éléments de réponses au cours des entretiens. Nous avons ainsi élaboré la première version d'un « guide d'entretien » à l'occasion de notre premier séjour en juillet-août 2011. Puis, nous avons réalisé une deuxième version, complétée et améliorée, à l'occasion de notre deuxième séjour en novembre 2011 (voir Annexe 2 — Guide d'entretien, p. 425).

Ce travail nous était nécessaire pour préparer l'enquête, afin de faire le point sur les questions que nous nous posions. De plus, n'étant pas locutrice native de serbo-croate, nous avons besoin d'anticiper la manière dont nous allions formuler nos questions. Par ailleurs, il s'agissait également d'une demande de la part des membres du Conseil national bunjevci qui souhaitaient savoir concrètement les thèmes abordés lors des entretiens — en partie, dans l'objectif de choisir les informateurs adéquats parmi leur réseau de connaissances.

La liste de questions présentée dans l'« Annexe 2 — Guide d'entretien » n'est donc pas à proprement parler un « guide » d'entretien. En réalité, la plupart de ces questions n'ont pas été posées telles quelles lors des entretiens, voire n'ont pas nécessité d'être posées (soit parce qu'elles étaient abordées spontanément par l'interlocuteur, soit parce qu'elles n'étaient pas pertinentes dans le cadre de l'interaction). Pour reprendre la distinction faite par Olivier de Sardan (1995), il s'agit d'un inventaire des « questions que l'on se pose » — organisées de manière linéaire et cohérente en thèmes et sous-thèmes — plutôt que des « questions que l'on pose ». Si cette liste peut donner à nos lecteurs une idée générale des thèmes abordés lors des entretiens, elle ne rend compte que très partiellement du déroulement réel et singulier de chaque entretien qui était, tout au contraire, fait de digressions et de détours, d'incohérences et de répétitions.

Nous avons privilégié une méthode de type semi-directive pour conduire nos entretiens. En d'autres termes, nous avons veillé à laisser le maximum de place et de liberté de parole à nos informateurs, de façon à leur permettre de développer à leur manière, dans l'ordre qu'ils souhaitaient et selon leurs propres formulations les divers thèmes associés à la question linguistique (y-compris des thèmes que nous n'avions pas anticipé). Nous essayions d'intervenir au minimum dans le fil de leur récit, si ce n'est en faisant signe que nous comprenions ce qu'ils nous racontaient et expliquaient. Nos interventions se limitaient à des demandes d'explication ou de précision. S'ils s'écartaient trop du sujet, nous tentions de les rediriger par une relance sur un thème déjà introduit. Les thèmes que nos informateurs n'introduisaient pas spontanément dans leur récit étaient abordés suite à une demande de leur part au cours de l'entretien (« avez-vous une autre question? ») ou en fin d'entretien.

Notre objectif n'était pas simplement d'obtenir des réponses à nos questions préétablies, mais d'entrevoir l'éventail des possibilités. Au cours des entretiens, nous avons donc essayé, tant

que possible, de mettre de côté nos attentes (ce qui nous semblait au départ pertinent) pour laisser de la place à l'expression de choses que nous n'attendions pas forcément et que nous ne pouvions pas anticiper (ce qui était pertinent aux yeux de nos informateurs). Nous avons, du mieux que nous pouvions, tenté d'adopter la posture épistémique décrite par l'ethnologue Jeanne Favret-Saada, dans un entretien réalisé par Cyril Isnart, qui consiste à « réaliser que, quoi que nous sachions (ou croyions savoir), c'est bien parce que nous ignorons quelque chose d'essentiel au sujet d'autrui que nous partons sur le terrain. Et quoi d'essentiel ? Eh bien, justement, impossible de le savoir d'avance » (Favret-Saada & Isnart, 2008).

### **La langue des entretiens**

Dans la mesure du possible, nous avons sollicité de nos informateurs qu'ils parlent en bunjevac au cours des entretiens. Toutefois, les pratiques linguistiques de nos informateurs au cours des entretiens se caractérisent par une variation relativement importante, qui se manifeste à la fois d'une situation à l'autre, d'un locuteur à l'autre, mais aussi chez un même locuteur. Si l'on observe ne serait-ce que la variable phonétique ikavien/ekavien — identifiée par beaucoup de nos informateurs comme un trait fondamental (le plus saillant) distinguant le bunjevac du serbe —, nous pouvons constater que certains de nos informateurs utilisent presque exclusivement la variante ikavienne, certains utilisent au contraire presque qu'exclusivement la variante ekavienne, tandis que d'autres mobilisent les deux variantes dans des proportions variables. Il nous est difficile de mettre en avant les facteurs qui déterminent le choix des variantes linguistiques, notamment parce que beaucoup de biais (liés au mode de production de ces données orales) interviennent. Comme nous l'avons évoqué, la situation formelle de l'entretien et, surtout, notre présence en tant qu'étrangère (*outsider* à la communauté bunjevac) ont sans aucun doute eu pour effet une convergence vers les formes linguistiques valorisées dans ce type de situation (en l'occurrence, le serbe, ekavien).

Selon nous, trop de biais entrent en compte pour que nos données puissent servir de base à une analyse linguistique à proprement parler de la variété linguistique bunjevac, à une évaluation du degré de connaissance de la variété linguistique par les locuteurs, ou à une comparaison de ce qu'ils disent savoir parler et de la manière dont ils parlent. En effet, si dire parler/connaitre la langue n'est pas la même chose que la parler effectivement, on peut également considérer que ne pas effectivement parler la langue au cours de l'entretien ne signifie pas non plus que les informateurs ne savent pas la parler dans d'autres situations.

Dans nos analyses, nous nous sommes ainsi principalement concentrée sur la dimension des discours sur la langue. Nous nous sommes donc plutôt intéressée à la façon dont nos informateurs se représentaient et mettaient en mots leur manière de parler, décrivaient leurs pratiques linguistiques et plus globalement leur rapport aux diverses variétés linguistiques en présence.

Il était toutefois extrêmement intéressant de demander à nos informateurs de parler en bunjevac, car cela suscitait justement chez eux de nombreuses réactions métalinguistiques, c'est-à-dire que cela les incitait à commenter leur manière de parler ou à estimer leur degré de connaissance de la langue.

## Conclusion

Ce chapitre avait pour vocation générale de contextualiser notre travail de terrain auprès des Bunjevci de Bačka. L'objectif était, dans une démarche réflexive, d'explicitier les conditions particulières dans lesquelles ont été produites les données qui serviront de base aux analyses présentées dans les chapitres suivants. Nous avons donc cherché à retracer les différentes étapes de la mise en place de notre enquête — de nos interrogations de départ à la mise en place des entretiens —, et à présenter les différents problèmes pratiques, méthodologiques et éthiques que nous avons rencontrés.

Notre approche du terrain s'inscrit dans une démarche qualitative et compréhensive. Notre intention était de comprendre le fondement des revendications linguistiques formulées au nom des Bunjevci de Serbie. En d'autres termes, nous souhaitions comprendre aux yeux de qui la langue bunjevac existe, qui estime la parler, mais surtout qui veut quoi pour cette langue et pourquoi. Nous souhaitions entrevoir la place qu'occupe le bunjevac dans les vécus de nos informateurs (fréquence d'usage, attachement symbolique et identitaire), ainsi que l'éventail des enjeux (identitaires, politiques, sociaux, économiques) qui gravitent autour la question linguistique. Pour ce faire, nous avons choisi la méthode de l'entretien semi-dirigé, qui nous permettait de faire émerger des discours épilinguistiques chez nos informateurs. L'enquête a été mise en place en collaboration étroite avec le Conseil national de la minorité bunjevac. Elle s'est déroulée au cours de l'année 2011, dans un climat sociopolitique très particulier : à quelques semaines des campagnes de recensement de la population de Serbie. Nous avons pu réaliser une quarantaine d'entretiens (individuels ou collectifs) auprès de membres de la minorité nationale présentant divers degrés d'engagement militant et des profils de locuteurs variés.

À partir des données orales recueillies, nous avons d'abord effectué une première analyse longitudinale de chaque entretien, qui avait pour objectif de mettre au jour les trajectoires personnelles de nos informateurs, les événements majeurs de leurs parcours langagiers, les principaux points abordés et points de vue exprimés. Sur la base des éléments saillants relevés au cours de cette première étape longitudinale, nous avons ensuite procédé à une analyse thématique transversale des données des divers entretiens. Cette analyse transversale sera présentée dans les deux prochains chapitres. Le chapitre 9 aborde quatre thèmes : la nomination de la langue et la délimitation du territoire linguistique, l'autoévaluation de la pratique de la langue (d'hier à aujourd'hui), les souvenirs du vécu scolaire et les situations actuelles d'usage du bunjevac. Le chapitre 10 développe les thèmes de l'identité nationale des Bunjevci, de la langue à l'église, ainsi que celui des évaluations de la situation actuelle de la minorité nationale et de sa langue.





## Chapitre 9 —

# Nom et territoire, pratique et transmission de la langue entre hier et aujourd’hui

---

Ce chapitre constitue le premier volet de l’analyse des données que nous avons recueillies par entretiens semi-dirigés auprès des Bunjevci qui ont participé à l’enquête. Il sera essentiellement axé sur la dimension biographique des entretiens. Nous nous intéresserons particulièrement aux récits que font nos informateurs de leur vécu langagier.

Nous commencerons par expliquer comment nos informateurs désignent la variété linguistique, se représentent son territoire géographique et perçoivent l’éventuelle variation diatopique au sein de ce qu’ils identifient comme l’aire bunjevac. Isolé du reste du chapitre sur le plan thématique, ce premier point apporte toutefois des informations clés pour comprendre la suite de l’analyse.

Dans le deuxième point, nous nous intéresserons aux différentes phases des parcours langagiers de nos informateurs. Nous nous pencherons sur les conditions dans lesquelles ils ont appris, transmis et (éventuellement) perdu ou oublié la langue bunjevac. Nous verrons comment ils autoévaluent leur pratique du bunjevac de leur enfance à aujourd’hui, en matière de fréquence d’usage et de degré de compétence linguistique.

Le troisième point sera consacré aux souvenirs d’école de nos informateurs. Ce thème est particulièrement détaillé, et exemplifié d’anecdotes chargées d’affect, chez la plupart de nos informateurs. En outre, la période de scolarisation occupe une place importante dans les parcours langagiers de nos informateurs. Beaucoup d’entre eux pointent du doigt la scolarisation comme le facteur qui les a poussés à « mettre de côté » le bunjevac, et en expliquent les raisons.

Pour finir, dans le quatrième point du chapitre, nous aborderons plus en détail les situations dans lesquelles nos informateurs disent employer le bunjevac à l’heure actuelle. Nous verrons notamment que le bunjevac est principalement utilisé au sein de la communauté ethnolinguistique bunjevac (« entre nous »), ce qui, pour beaucoup d’entre eux, se résume essentiellement à la sphère familiale. La plupart de nos informateurs expliquent « s’adapter » automatiquement à leurs interlocuteurs lorsque ces derniers sont membres d’autres communautés ethnolinguistiques (Serbes, Hongrois).

## 9.1. Nomination de la langue et délimitation du territoire linguistique

### 9.1.1. Nommer la langue — « *divanit bunjevački* » (*parler bunjevac*)

#### Le nom de la langue

Il semble y avoir un parfait consensus sur le nom de la variété linguistique. Dans les trente-neuf entretiens réalisés, tous nos informateurs la désignent par un seul et même glossonyme — *bunjevački* —, quelque fois employé dans les collocations suivantes : *bunjevački jezik* (la langue bunjevac), *bunjevački govor* ou *bunjevački divan* (le parler bunjevac).

Sur le plan morphologique, *bunjevački* est un adjectif, dérivé de l'ethnonyme *Bunjevci* à l'aide du suffixe *-ski (-čki)*. L'expression *bunjevački jezik* signifie donc « la langue des Bunjevci ». Toutefois, dans la plupart des cas, *bunjevački* n'est pas employé comme adjectif.

Dans notre corpus d'entretiens, le glossonyme *bunjevački* est le plus fréquemment employé en cooccurrence avec les verbes *divaniti*, *pričati* et *govoriti* — tous les trois signifiant « parler » — et, quoique plus rarement, avec le verbe *koristiti* — « utiliser ». Voici quelques exemples :

- **divaniti bunjevački** — *naravno sam divanila bunjevački* (je parlais bien sûr bunjevac) ; *bunjevački mi divanimo svi* (nous parlons tous bunjevac) ; *oni kući divane bunjevački* (ils parlent bunjevac à la maison) ; *to je selo gde se isključivo divani bunjevački* (c'est un village où on parle exclusivement bunjevac) ; *di ću ja divanit bunjevački ?* (où vais-je parler bunjevac ?) ; *kod kuće si mogo divanit bunjevački* (tu pouvais parler bunjevac à la maison)
- **govoriti bunjevački** — *znam da govorim bunjevački* (je sais parler bunjevac) ; *svi smo bunjevački govorili* (nous parlions tous bunjevac), *oni svi još govore bunjevački* (ils parlent encore tous bunjevac), *nismo mogli govoriti bunjevački* (nous ne pouvions pas parler bunjevac) ;
- **pričati bunjevački** — *kući sam pričala bunjevački* (à la maison je parlais bunjevac) ; *svi smo tamo pričali bunjevački* (nous parlions tous bunjevac là-bas) ; *sa tatom pričamo bunjevački* (avec mon père nous parlons bunjevac) ; *deca mi bukvalno ne znaju pričati bunjevački* (mes enfants ne savent absolument pas parler bunjevac) ;
- **koristiti bunjevački** — *kad sam s njima onda ja koristim bunjevački* (quand je suis avec eux alors j'utilise le bunjevac) ; *van škole se koristilo bunjevački* (on utilisait le bunjevac hors de l'école) ; *oni su kući redovno koristili bunjevački* (ils utilisaient généralement le bunjevac à la maison) ; *tamo nisam mogo koristit bunjevački* (là-bas je ne pouvais pas utiliser le bunjevac).

Chez beaucoup de nos informateurs, le glossonyme *bunjevački* apparaît associé à trois adjectifs particuliers, dans les collocations suivantes : *pravi bunjevački* (le vrai bunjevac), *čisti bunjevački* (le pur bunjevac) et *izvorni bunjevački* (le bunjevac authentique, originel). Quelques fois, ce sont les adverbes bâtis sur ces trois adjectifs qui sont utilisés : *pravo* (de manière

vraie/juste), *čisto* (de manière pure, purement) et *izvorno* (de manière authentique, originelle).

Voici quelques exemples :

- **pravi/pravo bunjevački** – *taj pravi bunjevački u bajmoku se gubi* (ce vrai bunjevac se perd à Bajmok) ; *oni pravi bunjevački divane* (ils parlent le vrai bunjevac) ; *tamo bi trebalo da se čuje pravi bunjevački jezik* (là-bas on devrait entendre la vraie langue bunjevac) ; *oni pravo bunjevački divane* (ils parlent vraiment bunjevac) ; *nemam prilike da koristim ono pravo bunjevački* (je n'ai pas l'occasion d'utiliser ce vrai bunjevac) ;
- **čisti/čisto bunjevački** – *danas je retko ko priča taj čisti bunjevački* (aujourd'hui peu de personne utilisent ce pur bunjevac) ; *oni su ti koji govore taj čisti bunjevački* (ils sont ceux qui parlent ce pur bunjevac) ; *on je pričao čisto bunjevački* (il parlait purement bunjevac) ; *mi smo čisto bunjevački pričali* (nous parlions purement bunjevac) ;
- **izvorni/izvorno bunjevački** – *više se koristi taj izvorni bunjevački* (on utilise plus ce bunjevac authentique) ; *moji roditelji su baš govorili onaj izvorni bunjevački jezik* (mes parents parlaient justement cette langue bunjevac authentique) ; *tu se baš ono izvorno bunjevački divani* (là on parle vraiment ce bunjevac authentique).

Dans quelques cas, relativement rares, certains informateurs utilisent, à côté du glossonyme *bunjevački*, les expressions *naš jezik* (notre langue) ou *naš maternji jezik* (notre langue maternelle), par exemple – « à cette époque [...] nous ne pouvions pas parler notre langue<sup>406</sup> » (I., femme, 67 ans, Sombor) ; « nous ne pouvons ni être baptisés [...] dans notre langue maternelle<sup>407</sup> » (B., homme, 53 ans, Subotica) ; « ils ne permettent pas que notre langue s'élargisse dans les écoles élémentaires<sup>408</sup> » (V., homme, 51 ans, Sombor).

Assez fréquemment, nos informateurs n'utilisent pas directement le nom *bunjevački*, mais emploient le verbe *divaniti* – identifié comme la variante bunjevac du mot « parler », par opposition à *govoriti*, *pričati*, *razgovarati* – dans le sens spécifique de « parler bunjevac ». Autrement dit, dans certains contextes, *mi divanimo* n'a pas le sens général de « nous parlons », mais signifie spécifiquement « nous parlons bunjevac », comme par exemple dans l'extrait suivant : « nous parlions tous | il n'existait pas d'autre langue » (*svi smo divanili | nije postojalo neki drugi jezik*) (N., femme, 50 ans, Subotica).

### Les termes *divan* et *divaniti*

Le mot *divan* est d'origine persane et a été emprunté à la langue turque, de toute évidence pendant la période d'occupation ottomane. Il ne s'agit pas d'un mot spécifique aux Bunjevci, ni même à la région de Bačka. Toutefois, il est généralement considéré comme une variante bunjevac par nos informateurs, par opposition aux termes d'origine slave *govor* (un parler) et *razgovor* (une conversation).

---

406 u to vreme [...] nismo mogli govoriti naš jezik

407 mi ne možemo ni da se krstimo [...] na našem maternjem jeziku

408 ne dozvoljavaju naš jezik u osnovnim školama da se preširi

Le Dictionnaire des Bunjevci de Bačka (*Rečnik Bačkih Bunjevaca*) (Peić & Bačlija, 1990) lui accorde deux sens : celui de « veillée » ou « soirée » (*večernji sastanak*)<sup>409</sup> et celui de « conversation » (*razgovor*). Toutefois, dans notre corpus d'entretien, le terme *divan* n'est jamais utilisé dans le premier sens, et assez rarement dans le second<sup>410</sup>. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le terme *divan* est cependant quelques fois utilisé, à côté des termes *jezik* (langue) et *govor* (parler) pour désigner la variété linguistique — *bunjevački divan* (le parler ou la langue bunjevac<sup>411</sup>).

En revanche, nos informateurs emploient très fréquemment le verbe *divaniti*<sup>412</sup>, dérivé du substantif *divan*, dans le sens général de « parler », ou dans celui de « converser » ou « bavarder ». Ce verbe est utilisé parallèlement aux verbes *pričati* et *govoriti* (ou *razgovarati*), de manière interchangeable et dans la même fonction sémantique de base (il s'agit plus ou moins de synonymes). On peut ainsi entendre, parfois chez un même interlocuteur, tantôt *divanim bunjevački*, tantôt *pričam bunjevački* ou *govorim bunjevački* (je parle bunjevac), de même que *divanim srpski*, *pričam srpski* ou *govorim srpski* (je parle serbe).

Cependant, si nos informateurs emploient ces différentes variantes du mot « parler », c'est le verbe *divaniti* qui est clairement identifié comme la variante bunjevac, comme l'expliquent, par exemple, ces deux locuteurs — « purement bunjevac | on ne mélange pas | par exemple | on ne dit pas *priča* | *divani* | pas *priča* mais *divani* » (*čisto bunjevački | da ne miša | recimo | da ne kaže priča | divani | ne priča nego divani*) (A., homme, 67 ans, Ljutovo) ; « *divan* | *divanimo* | ça se dit comme ça chez les bunjevci » (*divan | divanimo | tako se kaže kod bunjevaca*) (K., femme, 64 ans, Bajmok).

Bien que le verbe *divaniti* signifie en premier lieu « parler », il prend dans certains cas, comme nous l'avons dit, la signification particulière de « parler bunjevac ». Par opposition, les verbes *govoriti* et *pričati* peuvent être employés dans le sens de « parler serbe » ou, selon les contextes, « parler serbo-croate », « parler la langue standard », etc. Il est toutefois important de souligner que, par cette tournure, les locuteurs évitent justement d'employer des noms de langues qui imposent une catégorisation stricte ; les traductions que nous proposons sont donc à l'évidence soit réductrices, soit imprécises. Nous présentons ci-dessous quelques exemples dans lesquels nos informateurs opposent le verbe *divaniti* aux verbes *pričati*, *govoriti*

---

409 Les *divani* sont décrits par l'ethnologue serbe J. Erdeljanović (1930) (voir p. 274-278) comme une tradition spécifique chez les Bunjevci du Danube. Il s'agirait de veillées (ou de soirées) dans lesquelles les jeunes se retrouveraient pour se divertir (musique, chants, danses, jeux, blagues, discussions, etc.).

410 Par exemple, le terme *divan* est employé dans le sens de « conversation » dans l'extrait d'entretien suivant : « ils parlent serbe et donc | je commence en bunjevac et quand ils entrent dans la conversation | alors simplement je glisse inconsciemment et nous continuons à parler en serbe » (*govore srpski i tako da | ja počnem bunjevački ali kad uđe u divan | onda jednostavno nesvesno ja skliznem i nastavimo da govorimo na srpskom*) (J., homme, 59 ans, Subotica)

411 Le terme peut être traduit par *façon de parler*, *parler* ou *langue* ; il est employé par les locuteurs pour désigner l'idiome linguistique, selon nous sans notion de hiérarchisation quelconque.

412 Nos informateurs utilisent à la fois l'infinitif *divaniti* et sa forme tronquée *divanit*.

ou *razgovarati*, dans l'intention de catégoriser leurs propres pratiques langagières ou celles d'autres locuteurs :

– *ne pričamo nego divanimo*

→ nous ne parlons pas mais nous parlons (A., homme, 67 ans, Ljutovo)

– *tamo kad odem mi jednostavno divanimo | ne pričamo | mi divanimo*

→ quand je vais là-bas nous parlons simplement | nous ne parlons pas | nous parlons (V., homme, 51 ans, Sombor)

– *tu smo divanili na odmor | a kad smo otišli u varoš | onda je bilo obavezan da se priča*

→ ici nous parlions à la récréation | mais quand nous sommes partis en ville | alors il était obligatoire de parler (D., homme, 38 ans, Mala Bosna)

– *onda smo mi divanili | nismo ni razgovarali ni pričali ni tu ovo ni ono | mi smo divanili*

→ alors nous avons parlé | nous n'avons ni parlé ni parlé ni ceci ni cela | nous avons parlé (S., homme, 68 ans, Sombor)

– *mi svi kod kuće [...] divanimo | ne govorimo | bunjevački*

→ nous tous à la maison parlons | nous ne parlons pas | bunjevac (M., femme, 73 ans, Tavankut)

– *nekad govori nekad divani | zavisi od situacije*

→ parfois il parle parfois il parle | ça dépend de la situation (R., femme, 44 ans, Subotica)

### 9.1.2. Territoire de la langue et variation diatopique

Durant l'enquête, nous nous sommes intéressée aux représentations spatiales qu'avaient les locuteurs de la langue bunjevac. Premièrement, nous souhaitions avoir un aperçu de la façon dont ils circonscrivaient le territoire géographique de la langue bunjevac (où parle-t-on bunjevac ?). Deuxièmement, nous avons cherché à savoir comment ils percevaient l'éventuelle variation diatopique au sein de ce qu'ils identifiaient comme le territoire de la langue bunjevac (parle-t-on partout de la même façon ? parle-t-on le même bunjevac dans tous les points de l'aire bunjevac ?).

#### Le territoire de la langue – où parle-t-on bunjevac ?

Nos informateurs ont donné des réponses approximativement similaires à la question « où parle-t-on la langue bunjevac ? » (*di se divani bunjevački jezik ?*). Tous situent globalement le territoire de la langue dans le nord de la Voïvodine, plus précisément le nord de la région de Bačka, entre les villes de Subotica et Sombor. Seulement quelques uns d'entre eux mentionnent spontanément le sud de la Hongrie, sans doute parce que la question est interprétée comme « où parle-t-on bunjevac en Serbie ? ». Presque aucun ne fait référence aux variétés ikaviennes parlées dans le sud de la Croatie ; les rares qui le font les distinguent

généralement du bunjevac — « on parle [ikavien] en Croatie mais ce n'est pas le même que l'ikavien bunjevac<sup>413</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica).

Nous observons deux types de réponses. Certains de nos informateurs associent la langue bunjevac à la communauté ethnolinguistique. De leur point de vue, le bunjevac est donc parlé « là où sont les Bunjevci<sup>414</sup> » (K., femme, 64 ans, Bajmok), « partout où il y a des Bunjevci [...] là où il y a des Bunjevci | on parle bunjevac<sup>415</sup> » (L., homme, 51 ans, Tavankut). Ils énumèrent ainsi tous les lieux habités par des Bunjevci. En revanche, d'autres font une distinction entre les endroits où vivent des Bunjevci et ceux où l'on parle « encore » la langue bunjevac. Ils considèrent ainsi que la langue bunjevac est parlée plutôt du côté de Subotica (jusqu'à Bajmok) que de celui de Sombor, et plutôt dans les villages et les campagnes qu'en ville. Les villages de Žednik, Đurđin, Bikovo, Tavankut, Ljutovo et Mala Bosna — aux alentours de Subotica — sont les plus fréquemment cités par nos informateurs. Les quartiers sud de Subotica — Ker, Gat et Aleksandrovo — sont quelques fois mentionnés, même si beaucoup considèrent qu'on parle relativement peu bunjevac en ville. Dans la commune de Sombor, nos informateurs mentionnent les villages de Svetozar Miletić (ou Lemeš) et Čonoplja, ainsi que les hameaux de Nenadić, Bezdanski put (Bezdanski salaši) et Gradina (Gradina salaši ou Gradina naselje) situés en périphérie de la ville de Sombor. Les Bunjevci vivent en grand nombre dans toutes ces localités et le bunjevac y serait donc resté plus vif qu'au cœur de la ville de Sombor, où les Bunjevci vivent, selon eux, parsemés au milieu de Serbes, et parleraient moins la langue.

### La variation diatopique — parle-t-on le même bunjevac de partout ?

Nous pouvons dire que nos informateurs ont, de manière générale, une vision particulièrement homogène de la langue bunjevac. Certains d'entre eux vont jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas — ou, du moins, qu'il ne devrait pas y avoir — de « différences » (*razlike*) d'un lieu à l'autre, car il ne peut exister qu'« une seule langue bunjevac » (*samo jedan divan bunjevački može bit*). Voici quelques exemples de réponses, données par certains de nos informateurs lorsque nous leur demandons si la langue bunjevac se parle de partout de manière identique ou s'ils estiment qu'il existe des différences d'un lieu à l'autre :

— la langue ne devrait pas avoir | si c'est des bunjevci | il ne devrait y avoir aucune différence | que se soit à sombor | ou à apatin subotica n'importe où | elle doit être aussi bunjevac | je pense qu'il n'y a pas d'autre parler | si tu parles bunjevac alors tu parles bunjevac<sup>416</sup> (A., homme, 67 ans, Ljutovo)

---

413 govori se u hrvatskoj ali nije isto što bunjevačka ikavica

414 di su bunjevci

415 svud di ima bunjevac [...] di ima bunjevaca | tamo se divani bunjevački

416 jezik ne bi trebalo da ima | ako su bunjevci | ne bi trebalo nikakve razlike | jel u somboru divanio | jel u apatin subotica bilo di | on mora bit isto bunjevački | ja mislim da nema drugog recimo govora | bunjevački ako divaniš onda divaniš bunjevački [...]

– je pense qu'il n'y en a pas [de différences] | car il ne peut y avoir qu'une seule langue bunjevac | si c'est déjà différent | alors ce n'est pas du bunjevac selon moi<sup>417</sup> (I., homme, 51 ans, Tavankut)

– non | il n'y a pas de différences | il n'y a pas | le bunjevac est le bunjevac | il n'y a aucune différence | non | l'accent est pareil | tout est pareil [...] | quand on parle en bunjevac | alors le bunjevac est le bunjevac | donc c'est ça | il n'y a pas de différences | il n'y a pas d'accents<sup>418</sup> (R., femme, 44 ans, Subotica)

– moi quand je parle en bunjevac | alors eux-aussi là-bas parlent comme moi | je pense qu'un bunjevac dira pareil<sup>419</sup> (V., femme, 62 ans, Subotica)

– je pense qu'il n'y en a pas [de différences] | je pense qu'il n'y en a pas | je n'ai pas remarqué | pour moi le bunjevac est le bunjevac partout<sup>420</sup> (D., homme, 39 ans, Subotica)

La variation linguistique observable d'un lieu à l'autre est très souvent appréhendée par ces locuteurs en termes d'écart vis-à-vis d'une « vraie langue bunjevac » (*pravi bunjevački jezik*) – « authentique » (*izvorni*) et « pure » (*čist*) – qui, elle, est imaginée comme une et homogène. En d'autres termes, de leur point de vue, il y a des lieux où l'on parle plus ou moins « purement » (*čisto*) ou « justement » (*pravo*) bunjevac, mais il n'existe pas plusieurs variétés de bunjevac – si c'est différent, c'est que ce n'est plus du bunjevac.

Ceux qui estiment qu'il existe des différences linguistiques d'un lieu à l'autre ont tendance à les considérer comme minimales, comme des « nuances », et insistent généralement sur le fait que « tout est du bunjevac » (*sve je to bunjevački*) et qu'il y a une parfaite intercompréhension entre les Bunjevci, où qu'ils vivent.

– les uns étirent un peu plus quand ils parlent les autres non | il existe des différences je dirais dans certaines parties qualitatives de la langue bunjevac<sup>421</sup> (V., homme, 51 ans, Sombor)

– je crois que oui [...] qu'il y a quelques différences dans le parler | mais je ne m'y suis pas beaucoup intéressée | je pense qu'il en existe | par exemple ce *du* | *idedu radidu pričadu*<sup>422</sup> [...] dans le bunjevac que je parlais ils ne *duduquaient* [néologisme créé par l'informateur] pas

417 ja mislim da nema | jel samo jedan divan bunjevački može bit | jel ako je već drugačije | onda to nije bunjevački po meni

418 ne | nema razlike | nema | bunjevački je bunjevački | nema nikakvu razliku | ne | isti naglasak | isto sve [...] | kad se divani na bunjevačkom | onda bunjevački je bunjevački | znači to je to | nema razlike | nema akcenta

419 ja ako divanim bunjevački | onda tako i oni divane tamo | ja mislim da bunjevac je bunjevac će isto kazati

420 ja mislim da nema | mislim da nema | ja nisam primetio | meni je bunjevački bunjevački svugde

421 jedni malo više razvlače kad pričaju drugi ne | postoji razlike u nekim ajde da kažem kvalitativnim delovima bunjevačkog jezika

422 L'informatrice fait référence à la flexion verbale de certains verbes. Le *-du* est un morphème indiquant la troisième personne du pluriel au présent. Les exemples de verbes qu'elle donne sont bâtis sur le radical des verbes « aller » (*ići* – 1<sup>e</sup> pers. prés. *idem*), « travailler » (*raditi* – 1<sup>e</sup> pers. prés. *radim*) et « parler » (*pričati* – 1<sup>e</sup> pers. prés. *pričam*). Aucune des trois formes qu'elle mentionne (*radidu*, *pričadu*, *idedu*) n'a été observée chez d'autres Bunjevci. En revanche, certains de nos informateurs utilisent les formes *znadu* (et non *znaju*) (« ils savent ») et *imadu* (et non *imaju*) (« ils ont »).



autant | que tout se termine par *du* | c'était plutôt l'ikavien tu sais | mais sans ce *du*<sup>423</sup> » (N., femme, 50 ans, Subotica)

– les bunjevci de sombor parlent un peu différemment | nous avons des différences mais c'est aussi *kruv* [variante bunjevac du mot "pain"] | eux *kruv* | et pourquoi ils disent *dužionica* ? | ça n'est absolument pas clair pour moi | ils disent comme ça | les somborois | et nous disons *dužijanica* | j'ai remarqué ça | mais ce que tous parlent | ce que nous parlons est tout pareil selon moi | du bunjevac<sup>424</sup> (M., homme, 59 ans, Bajmok)

– il y a disons dix quinze mots qui différencient Sombor et Subotica | mais nous savons généralement ce qu'ils signifient même si certains mots nous semblent drôles | peut-être qu'eux aussi trouvent notre version drôle<sup>425</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor)

Sur le plan géographique, trois points particuliers sont soulignés par nos informateurs. Premièrement, comme nous le voyons dans les deux derniers extraits susmentionnés, ils distinguent le bunjevac parlé dans la commune de Subotica de celui parlé dans la commune de Sombor. Deuxièmement, ils considèrent que le bunjevac parlé en ville diffère de celui parlé en zone rurale (dans les villages et dans les fermes). Troisièmement, ils estiment que les Bunjevci du village de Tavankut parlent d'une manière singulière, souvent considérée comme étant plus « authentique » ou plus « pure » qu'ailleurs.

### Le bunjevac de Subotica vs de Sombor (*subotički vs somborski bunjevački*)

Lorsque nos informateurs mentionnent l'existence de « différences » linguistiques d'un lieu à l'autre, ces dernières concernent le plus fréquemment l'opposition Subotica/Sombor. Les locuteurs qui vivent dans la commune de Subotica estiment que les Bunjevci de Sombor « *parlent un peu différemment*<sup>426</sup> » (M., homme, 59 ans, Bajmok), qu'ils ont « *un parler différent*<sup>427</sup> » (K., femme, 64 ans, Bajmok), que leur bunjevac est « *différent du bunjevac de chez nous*<sup>428</sup> » (N., femme, 36 ans, Mala Bosna). Réciproquement, les Bunjevci qui vivent dans la commune de Sombor soulignent qu'« *il y a des différences entre le parler de subotica et de sombor*<sup>429</sup> » (Z., homme, 72 ans, Sombor), qu'il y a une « *différence [...] entre le dialecte et l'accent bunjevac de subotica et de sombor*<sup>430</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor), ou qu'il y a des « *nuances* » entre la « *langue bunjevac de sombor et de subotica*<sup>431</sup> » (V., homme, 51 ans,

---

423 pa ja verujem da da [...] da ima nekih razlika u govoru | ali nisam se time puno bavila | da baš ono uočavam | mislim da postoje | recimo sa tim du | ideću radiću pričadu [...] a recimo u bunjevačkom kojem sam ja govorila nisu toliko dužukali šta bi rekli | da se sve završava na du | znaš nego više ikavica znaš | ali bez tog du

424 somborci bunjevci malo drukčije divane | imamo razlike ali isto je kriv | oni kriv | a zašto kažu dužionica ? to mi nikako nije jasno | oni to tako kažu | somborci | a mi kažemo dužijanica | to sam primetio | ali ovo što divane svi | što divanimo to je sve isto po meni | bunjevački

425 ima recimo deset petnaest riči koje razlikuju sombor i subotica | ali uglavnom znamo šta znači mada neke riči deluju smešno | smišno | možda i njima deluje naša verzija smišna

426 malo drukčije divane

427 drugačiji divan

428 drugačiji nego kod nas kak je bunjevački

429 ima razlike između subotičkog i somborskog divana

430 razlika [...] između subotičkog naglaska i narječja bunjevačkog i somborskog

431 između somborskog i subotičkog jezika bunjevačka | ima nijansi

Sombor), qu'« *il y a quelques mots que nous ne disons pas comme à subotica*<sup>432</sup> » (I., femme, 67 ans, Sombor).

Que ce soit à Subotica ou à Sombor, nos informateurs trouvent généralement les exemples de variation linguistique entre les deux communes dans ce qu'ils ont lu ou entendu dans les médias de la minorité nationale. La variable *dužijanca/dužionica* (Subotica/Sombor), sans doute rendue saillante par ces médias, est la seule qui nous est donnée en exemple par les locuteurs de la commune de Subotica.

Les locuteurs vivant à Sombor estiment que le journal de la minorité nationale (*Bunjevačke novine*) est plutôt écrit dans la variété de Subotica. Selon A. (homme, 43 ans, Sombor), il n'y a que quelques mots qui diffèrent et les Bunjevci de Sombor comprennent généralement le sens des variantes de Subotica, même si elles peuvent leur paraître « drôles ». Par exemple, Z. (homme, 72 ans, Sombor) exprime son étonnement face au mot *ila* (nourriture, plat), rencontré dans le journal, qui selon lui diffère de la variante somboroise *jila* — « *voilà par exemple je lis dans le journal | à bajmok est organisé | ila | ila<sup>433</sup> ? | et nous disons jila | pas ila mais jila | ils disent comme ça à sombor | jila et pas ila<sup>434</sup>* ».

La variation linguistique entre les deux communes est souvent expliquée par l'environnement particulier dans lequel vivent les Bunjevci à Sombor. Plusieurs considèrent que le bunjevac parlé à Sombor est empreint de l'influence du serbe, qu'il est moins « pur » ou moins « conservé » qu'à Subotica. Certains locuteurs de Subotica ont, d'ailleurs, tendance à penser que les variantes bunjevac (en l'occurrence, seulement *dužionica* est donné en exemple) ne reflètent pas la « vraie » langue bunjevac. Par exemple, K. (femme, 64 ans, Bajmok) explique : « *nous disons dužijanca | à sombor ils disent dužionica | et les bunjevci ne devraient pas dire ça car c'est dužijanca qui est juste | je sais que c'est dužijanca | et quand je les entends | dužionica | ça ne peut pas être bunjevac | aucunement.*<sup>435</sup> »

Cette représentation s'observe y-compris chez les locuteurs provenant de Sombor, comme en témoignent les trois extraits suivants.

— je pense qu'à subotica | la ville de subotica et ses alentours | dans les villages | que là-bas ils parlent plus bunjevac [*bunjevačkije* = comparatif, la manière dont ils parlent est plus bunjevac] je dirais qu'à sombor | ils utilisent plus ce bunjevac authentique<sup>436</sup> (V., homme, 51 ans, Sombor)

— il y a une grande différence | pas grande | entre le dialecte et l'accent bunjevac de subotica et de sombor | là-bas la proportion de bunjevci et de croates bunjevci est beaucoup plus

432 ima par riči što mi ne pričamo kao u subotici

433 L'informateur fait référence au « Festival de cuisine bunjevac » (*Festival bunjevačkog ila*) organisé tous les ans dans le village de Bajmok.

434 evo recimo čitam bunjevačke novine | kaže u bajmoku je održano | ila | ila ? a mi kažemo jila | ne ila nego jila | u somboru tako kažu | jila a ne ila

435 mi kažemo dužijanca | oni kažu u somboru dužionica | a to ne bi trebali bunjevci da kažu jel je pravo dužijanca | ja tako znam da je dužijanca | a već nji kad slušam | dužionica | to već ne može bit bunjevački | nikako

436 mislim da u subotici | subotica grad i okolina | po selima | da tamo pričaju više bunjevačkije da tako kažem | nego u somboru | više se koristi taj izvorni bunjevački

grande et ils ont maintenu cette langue alors qu'ici nous sommes beaucoup plus assimilés<sup>437</sup>  
(A., homme, 43 ans, Sombor)

— c'est de cette différence dont je voulais te parler | nous sommes plus mélangés aux orthodoxes [Serbes] hein ? | c'est peut-être pourquoi nos mots se sont rapprochés du serbe<sup>438</sup>  
(I., femme, 67 ans, Sombor)

De manière générale, tous estiment qu'on parle plus bunjevac du côté de Subotica (en premier lieu, parce qu'il y a beaucoup plus de Bunjevci qui y vivent) et, donc, que le bunjevac s'y est mieux maintenu.

### **Le bunjevac urbain vs rural (*varoški vs salaški bunjevački*)**

L'opposition entre zone urbaine — « en ville » (*u gradu* ou *u varoši*) — et zone rurale — « à la campagne » (*na selu*), « dans les villages » (*u selima*), « à la ferme » (*na salašu*) ou « dans les fermes » (*po salašima*) — est très saillante chez nos informateurs<sup>439</sup>. La plupart d'entre eux considèrent que les Bunjevci qui vivent en zone rurale, dans les petits villages où ils représentent une part importante de la population et dans les fermes (*salaši*), ne parlent pas de la même manière que ceux qui vivent en ville, « mélangés » à d'autres populations (notamment des Serbes et des Hongrois).

Dans la commune de Subotica, certains de nos informateurs distinguent ainsi le bunjevac urbain ou citadin (*gradski/varoški bunjevački* — le bunjevac parlé en ville) du bunjevac rural (*seoski bunjevački* — le bunjevac parlé au village ou à la campagne, *salaški bunjevački* — le bunjevac parlé à la ferme).

Dans l'extrait d'entretien suivant, A. et K., un couple de septuagénaires vivant à Subotica, mais ayant grandi dans les villages de Bikovo et Žednik, marquent cette distinction et l'expliquent essentiellement par le fait que le bunjevac rural aurait conservé certains termes et expressions qui seraient sortis de l'usage en ville (A = le mari ; K = la femme ; CD = nous-même ; X et Y = deux locuteurs mentionnés en exemple).

- A : il y a un parler bunjevac urbain [*gradski*] et rural [*seoski*] | et il faut les différencier  
K : par exemple X comme elle parle ou quelqu'un qui vient de la ferme [*sa salaša*] | c'est déjà différent  
A : c'est celui de la ville [*gradski*] | X a celui de la ville  
K : X connaît mais elle parle différemment de quelqu'un qui vient de la ferme  
A : de Y par exemple [...] il a le bunjevac de la campagne [*sa sela*] | de la ferme [*sa salaša*]

---

437 velika je razlika | ne velika | između subotičkog naglaska i narječja bunjevačkog i somborskog | tamo je mnogo veći procenat bunjevaca ili bunjevaca hrvata pa su zadržali taj divan dok smo mi ovde asimilovani mnogo više

438 to je ta razlika što sam ti htela kazat da smo mi više pome&sani sa pravoslavicima jel ? | zato možda naši reči da su više možda na srpski vukli

439 Le mot *varoš* (emprunté au hongrois : *város*) est considéré par nos informateurs comme une variante lexicale bunjevac, par opposition à la variante serbe (d'origine slave) *grad*. Les deux — *grad* et *varoš* — signifient « ville ». Dans les entretiens, tous deux sont employés conjointement, bien que certains locuteurs favorise parfois l'un plutôt que l'autre. Le mot *salaš*, également d'origine hongroise (*szállás*), désigne les fermes ou hameaux de fermes implantées dans le nord de Bačka en périphérie des villes et des villages, la plupart peuplés de Bunjevci.

et X parle celui de la ville [...]

CD : et quelle est la différence entre celui de la ville et de la campagne ?

A : il se différencie [...] certains mots qui s'utilisent à la campagne [*na selu*] ne s'utilisent pas en pratique dans la langue bunjevac de la ville [*gradski bunjevački jezik*] [...]

CD : c'est-à-dire des expressions qui sont liées à la vie à la campagne ?

K : non mais qui sont très anciennes en fait | des expressions très anciennes

A : très anciennes<sup>440</sup>

Dans la suite de l'entretien, les deux s'accordent pour dire que c'est le bunjevac rural (*seoski bunjevački, bunjevački sa sela, bunjevački sa salaša*) qui représente la version la plus authentique de la langue bunjevac, ou autrement dit la « vraie langue bunjevac » (*pravi bunjevački jezik*).

Nous retrouvons cette conception chez N., qui souligne qu'il existe un « parler citadin » (*varoški divan*), mais qu'il s'agirait d'une version modifiée, qui « n'est pas vraiment tout à fait du bunjevac » (*nije baš ono skroz bunjevački*), mais qui « garde toutefois certaines caractéristiques bunjevac » (*a opet zadržava neka obeležja bunjevačkog*).

– je pense qu'à la campagne [*na selu*] on utilise beaucoup plus le bunjevac qu'en ville [*u gradu*] | ce parler citadin [*varoški divan*] est un peu différent du parler ordinaire de la campagne [*na selu*] | il a ces | il se rapproche de la langue littéraire | c'est plutôt du folklore que vraiment un parler | dès que tu entends quelqu'un qui utilise un de ces mots | tu le reconnais alors comme un bunjevac<sup>441</sup> (N., femme, 50 ans, Subotica)

En ville, les Bunjevci auraient globalement convergé vers la langue dominante, le vernaculaire local ou la « langue de l'environnement » (*jezik sredine*), mais auraient maintenu certains traits linguistiques spécifiques, dotés d'une signification sociale particulière et servant de marqueurs d'appartenance à la communauté bunjevac. Comme nous le verrons par la suite, beaucoup de nos informateurs qui résident en ville décrivent leurs pratiques linguistiques en termes de mélange, voire estiment que leur bunjevac se réduit à quelques « mots » (*reči*) utilisés « par-ci par-là » (*tu i tamo*).

De manière générale, nos informateurs s'accordent pour dire que « le bunjevac se parle surtout dans les villages<sup>442</sup> » (R., femme, 44 ans, Subotica), qu'« il s'est maintenu dans les fermes et les villages<sup>443</sup> » (S., femme, 38 ans, Subotica), que « les villages ont le plus conservé<sup>444</sup> » (D., homme,

440 A : bunjevački govor ima gradski i seoski | i to se mora razlikovati — K : na primer X kako divani ili jedan sa salaša | to je već različito — A : to je gradski | X ima gradski — K : X zna ali je njen govor drugačiji od onog sa salaša — A : od Y na primer [...] on divani bunjevački sa sela | sa salaša i X divani gradski [...] — CD : a šta je razlika između gradskog i seoskog ? — A : pa razlikuje se [...] neke reči koje se koriste na selu se praktično ne koriste u gradskom bunjevačkom jeziku [...] — CD : znači izrazi koji su vezani za život na selu ? — K : ne nego koji su jako stari u stvari | jako stari izrazi — A : jako stari

441 mislim da se na selu mnogo više koristi bunjevački nego u gradu | taj varoški divan je malo drugačije od tog svakodnevnog divana na selu | on ima te | prima se već književnog jezika i tako malo | onako više folkloru nego zaista kao govor | čim čuješ nekog da koristi neku taku reč | ti ga onda prihvataš kao da je bunjevac

442 bunjevački se govori na selima najviše

443 on [se] održao po salašima i po selima

444 sela su najviše sačuvala

38 ans, Mala Bosna), que « *les bunjevci en ville ne parlent pas bunjevac*<sup>445</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica). S'ils identifient souvent la langue parlée par les Bunjevci en ville comme étant du bunjevac, ils la considèrent souvent comme une version appauvrie ou altérée, moins authentique. Ils estiment généralement que ce n'est pas en ville, mais dans les campagnes et les villages, que l'on parle la « vraie langue bunjevac » (*pravi bunjevački jezik*) ou le « bunjevac authentique » (*izvorni bunjevački*). En d'autres termes, selon eux, seulement une minorité de Bunjevci parlent effectivement ce qu'ils identifient comme un bunjevac authentique, puisque la majorité des Bunjevci vivent actuellement en ville (dans la commune de Subotica, presque 70 % des déclarés-Bunjevci vivent en zone urbaine).

En outre, plusieurs de nos informateurs ont le sentiment que les médias bunjevac (journaux, radio et télévision) véhiculent plutôt la langue urbaine et, donc, que la langue des médias ne reflète pas la langue bunjevac authentique, telle qu'elle est, selon eux, parlée dans les zones rurales. Ce sentiment n'est toutefois pas partagé par tous.

### Le bunjevac du village de Tavankut

Situé approximativement à 15 km (à vol d'oiseau) au sud-ouest de la ville de Subotica, Tavankut est considéré par nos informateurs comme un « village bunjevac » (*bunjevačko selo*). Tavankut étant pour l'essentiel peuplé de Bunjevci<sup>446</sup>, la variété linguistique bunjevac serait, selon eux, restée en usage dominant dans la vie du village. Il s'agirait de la langue vernaculaire du village, utilisée par tous les villageois dans la communication ordinaire.

— moi quand je parle avec quelqu'un que je ne connais pas | je change automatiquement et dès lors je parle serbe [...] alors qu'à tavankut il n'y a pas ça | à tavankut nous parlons tous bunjevac [...] tous se saluent *faljenis amen*<sup>447</sup> [...] que tu connais la personne ou non tu simplement dans la rue [...] c'est ce *faljenis amen* | tous se saluent comme ça<sup>448</sup> (L., femme, 50 ans, Mala Bosna)

— à tavankut [...] nous avons un verger là-bas | c'est un village où on parle exclusivement bunjevac | et là-bas tout le monde parle [*divaniti*] [...] ma mère | elle est serbe mais comme elle y allait tous les jours | nous lui avons dit mais tu as commencé à parler [*divaniti*] | à parler bunjevac [*govoriti bunjevački*] | elle parlait tout le temps bunjevac avec eux même si elle n'est pas une bunjevka<sup>449</sup> (R., femme, 44 ans, Subotica)

---

445 bunjevci u gradu ne govore bunjevački

446 Selon les résultats du recensement de 2002, plus de 3000 habitants de Tavankut (Haut-Tavankut + Bas-Tavankut) se déclarent d'appartenance nationale bunjevac ou croate, ce qui constitue plus de 75 % de la population du village.

447 Il s'agit des formules de salutation bunjevac. *Faljenis*, forme courte de *Faljen Isus* (« Jésus loué » ou « loué soit Jésus ») — ou alors, *Faljen Bog* (« Dieu loué », « loué soit Dieu ») —, est habituellement répondu par *Amen* ou *Amen uvik* (« Ainsi soit-il toujours »).

448 ja divanim sad sa kime koga ne znam automatski se prešaltujem i ja već srpski [...] dok u tavankutu tog nema | u tavankutu mi svi divanimo bunjevački [...] svi pozdravljaju faljenis amen [...] poznaš ti nekog ili ne ti jednostavno na ulici [...] to je ono faljenis amen | svi se pozdravljaju sa tim

449 u tavankutu [...] tamo smo mi imali voćnjak | to je selo gde se isključivo divani bunjevački | i tamo svi divane [...] moja majka | ona jeste srpskinja ali pošto je odlazila svaki dan u to mesto | mi smo njoj rekli pa ti si počela da divaniš | da govoriš bunjevački | ona je s njima celo vreme tako bunjevački govorila bez obzira što nije bunjevka

Il semble y avoir le consensus parmi tous nos informateurs pour présenter le village de Tavankut comme un lieu exemplaire où l'on parle encore un bunjevac « authentique » (*izvorni*) ou « pur » (*čist*) — ou, du moins, plus authentique ou plus pur qu'ailleurs —, où le bunjevac est « préservé » (*sačuvan*), voire où l'on parle « la vraie langue bunjevac » (*pravi bunjevački jezik*).

Nos informateurs considèrent notamment que les habitants de Tavankut (les Tavankutois — *Tavankučani*) ont un accent (*naglasak*) très particulier, qui diffère de celui des Bunjevci qui vivent dans d'autres environnements. Cet accent est identifié par beaucoup comme le « vrai » (*pravi*) accent bunjevac, ou même comme l'accent bunjevac « d'autrefois » (*kadgodašnji*) préservé chez les habitants du village, alors qu'il se serait perdu chez les Bunjevci qui vivent dans des zones plus hétérogènes sur le plan ethnolinguistique.

— tavankut est un milieu qui compte quatre-vingt-dix pourcents de bunjevci | et là-bas on parle justement ce bunjevac authentique [*izvorno bunjevački*] [...] et c'est intéressant | toi aussi si tu écoutes à la télé les femmes et les gens de tavankut ou les bunjevci de bajmok | c'est tout à fait différent | d'abord l'accent | il [son père qui vit à tavankut] dit le mot *lipo* [variante ikavienne du mot "beau"] | mais ce n'est pas cet accent | c'est le vrai bunjevac [*pravo bunjevački*]. parce qu'ils sont là-bas majoritairement des bunjevci et alors ils parlent comme ça entre eux | et ça ne se perd pas<sup>450</sup> (L., femme, 44 ans, Bajmok)

— je pense même que les tavankutois ont ce fort accent [...] cet accent que je considère comme le vrai bunjevac [*pravi bunjevački*] | tous les tavankutois parlent comme ça | et nous avons aussi autrefois | nous avons un plus fort accent [...] et j'ai l'impression que | qu'à tavankut ils ont encore cet accent d'autrefois [*kadgodašnji*]<sup>451</sup> (L., femme, 50 ans, Mala Bosna)

Outre l'accent, ils estiment que beaucoup de « mots » (*riči*) et d'« expressions » (*izrazi*) typiquement bunjevac se sont préservées chez les Bunjevci de Tavankut, alors qu'elles sont (complètement ou partiellement) sorties de l'usage chez ceux qui vivent au contact des Serbes. De leur point de vue, les Bunjevci de Tavankut — contrairement à ceux qui vivent dans des environnements plus hétérogènes et dont les pratiques linguistiques sont souvent catégorisées comme « pas tout à fait du bunjevac » (*ne skroz bunjevački*) ou comme un « bunjevac altéré » (*iskvaren bunjevački*) — parlent un bunjevac « pur » (*čist*), ne « mélangent » pas.

— tavankut par exemple | là-bas on devrait entendre la vraie langue bunjevac [*pravi bunjevački jezik*] [...] X qui était dans le village de tavankut | c'est ça la langue bunjevac | chaque mot qu'il dit est un mot bunjevac<sup>452</sup> (A., homme, 74 ans, Subotica)

450 tavankut kao sredina je procentualno devedeset posto bunjevaca | i tu se baš ono izvorno bunjevački divani [...] pa to je interesantno | i ti kad slušaš i na TV-u ovaj | žene ili ljude iz tavankuta ili bunjevce iz bajmaka ili subotice | bilo skroz različito | prvo je naglasak | on kaže rič lipo | ali nije takav naglasak | ono je pravo bunjevački | zato što su tamo većina bunjevaca e onda oni tako jedno s drugome divane | i to se ne gubi

451 čak mislim da tavankučani imaju taj veći naglasak [...] taj naglasak što ja smatram [...] da je pravi bunjevački | ti svi tavankučani tako divane | i mi smo tako kadgod | još smo imali veći naglasak [...] a čini mi se da ima | da ima još ja kažem možda taj tavankutski kadgodašnji

452 tavankut na primer | tamo bi trebalo da se čuje pravi bunjevački jezik [...] X koji je bio na selu u tavankutu | to je bunjevački jezik | njegova svaku rič koju kaže je bunjevačka

— c'est un bunjevac pur [*čist bunjevački*] | ils n'ont pas de phrases mélangées | ils parlent purement bunjevac [*čisto bunjevački*]<sup>453</sup> (N., homme, 58 ans, Subotica)

À divers moments des entretiens, nos informateurs tendent à situer leurs propres pratiques (ou celles des autres) vis-à-vis de ce qu'ils identifient comme le « vrai bunjevac » (*pravi bunjevački*) ou le « pur bunjevac » (*čist bunjevački*). Lorsque nous leur demandons où l'on parle ce « vrai » ou « pur » bunjevac, c'est toujours — à très peu d'exceptions — le village de Tavankut qui est donné en exemple. Certains informateurs mentionnent d'autres villages à côté de Tavankut, comme par exemple Bikovo, Đurđin et Ljutovo. D'autres estiment que même dans les villages, on ne parle plus un bunjevac authentique, ce dernier étant préservé exclusivement chez les personnes les plus âgées qui vivent à l'écart dans les *salaši* (fermes), coupées de l'influence des autres variétés linguistiques (en premier lieu, du serbe).

En outre, il est important de souligner que l'idée qu'il existerait (ou aurait un jour existé) une « vraie » langue bunjevac, « authentique » et « pure », clairement distincte du serbe, est soulignée dans tous les entretiens.

---

453 *čist je bunjevački | oni nemaju mešanih rečenica | oni čisto bunjevački šibaju*

## 9.2. Autoévaluation de la pratique de la langue, d'hier à aujourd'hui

Ce point est basé sur les parcours langagiers de nos informateurs. Nous cherchons à mettre en relief la manière dont ils décrivent leur pratique du bunjevac au cours de leur vie, de leur enfance à l'heure actuelle. Nous nous intéressons particulièrement aux conditions dans lesquelles ils ont appris, transmis et (éventuellement) perdu ou oublié la langue, ainsi qu'à leur évaluation de la fréquence à laquelle ils parlent la langue (hier et aujourd'hui) et de leur degré de compétence linguistique. Deux profils majeurs se dégagent. Certains de nos informateurs évoquent avoir vécu une phase de rupture avec le bunjevac. Pendant une période relativement importante de leur vie, ils ont cessé de parler bunjevac et n'ont donc, généralement, pas transmis la langue à leurs enfants. À l'heure actuelle, alors que certains d'entre eux reviennent au bunjevac, d'autres estiment l'avoir partiellement oublié. De manière générale, ils disent utiliser rarement la langue à l'heure actuelle, voire avoir des difficultés à parler. D'autres, au contraire, décrivent leur pratique de la langue au cours de leur vie en termes de continuité. Le bunjevac demeure, depuis leur enfance, la langue de la maison, celle dans laquelle ils communiquent avec tous les membres de la famille. En général, par opposition aux locuteurs du premier profil, ils ont transmis la langue à leurs enfants et évaluent de manière très positive leur fréquence d'usage du bunjevac, tout comme leurs compétences linguistiques.

### 9.2.1. Profil 1 : rupture dans la pratique du bunjevac

Nous commençons par ce profil, car il reflète la majorité des récits racontés lors des entretiens, soit ceux d'environ la moitié de nos informateurs. Ce sont plus particulièrement les informateurs qui vivent dans les zones très hétérogènes sur le plan de leur composition ethnonationale — les villes de Subotica et Sombor, et dans le village de Bajmok — qui s'inscrivent dans ce profil. Beaucoup d'entre eux ont toutefois grandi dans les zones rurales ou les villages alentours (Bikovo, Đurđin, Tavankut, Mala Bosna, etc.).

Ces locuteurs définissent le bunjevac (*bunjevački*) comme la langue de leur enfance. Il s'agit de la langue de leur première socialisation. Selon eux, le bunjevac était la langue dominante (sinon la seule langue en usage) au sein du foyer familial — « à la maison » (*u kući*) — et dans la communication avec tous les membres de la famille (grands-parents, parents, frères et sœurs, oncles et tantes, etc.). C'est donc dans cette langue qu'ils s'exprimaient et que, de



manière générale, on s'adressait à eux. Beaucoup estiment qu'ils ne connaissaient pas d'autre langue avant d'entrer à l'école.

— dans la famille | c'était la langue maternelle | nous parlions comme ça | c'est la première | la première que j'ai apprise est le bunjevac [...] nous parlions tous bunjevac | il n'existait pas d'autre langue<sup>454</sup> (N., femme, 50 ans, Subotica)

— mes parents sont bunjevci [...] ils vivaient à la ferme | ils étaient agriculteurs [...] notre entourage ou tous ceux autour desquels nous habitons | tous parlaient en langue bunjevac | et c'est comme ça que je l'ai apprise [...] sachant qu'en famille à la maison on communiquait en bunjevac | exclusivement en langue bunjevac | je l'ai aussi apprise comme ça [...] je suis un enfant de la ferme | vous comprenez ? | où c'était normal d'utiliser la langue bunjevac | on ne connaissait pas d'autre langue<sup>455</sup> (S., homme, 68 ans, Subotica — originaire d'une ferme située dans la périphérie rurale de Subotica)

Du point de vue de ces locuteurs, le serbe (serbo-croate) est une langue qu'ils ont « apprise », ultérieurement au bunjevac, principalement par le biais d'un enseignement scolaire. Le bunjevac est décrit par la majorité de ces locuteurs comme leur « langue maternelle » (*maternji jezik*), celle qui leur a été transmise en famille — *ma langue maternelle est exclusivement le bunjevac | ma langue maternelle n'est ni le serbe ni le serbo-croate ni le croate | ma langue maternelle est la langue bunjevac*<sup>456</sup> (V., homme, 51 ans, Sombor).

La plupart d'entre eux considèrent leur petite enfance comme la période de leur vie où ils ont le plus parlé bunjevac — « *si on montrait sur un diagramme | alors si cela était le point culminant du bunjevac | alors après tout chute continuellement au fil des années*<sup>457</sup> » (V., homme, 53 ans, Subotica). Ils estiment que leur pratique du bunjevac a décliné de manière drastique à partir du début de leur scolarisation, puis d'année en année, jusqu'à ce que la variété linguistique sorte complètement de leurs usages quotidiens.

L'entrée à l'école occupe une place clé dans les biographies langagières de ces locuteurs. Elle est avancée, généralement de manière spontanée, comme l'évènement charnière à partir duquel leurs pratiques langagières ont basculé du bunjevac vers la langue de l'État (langue de l'école), le « serbo-croate »<sup>458</sup>. Dès le début des entretiens, lorsque nous leur demandons de nous raconter comment ils ont appris le bunjevac ou comment ils communiquaient en famille

---

454 u porodici | to je bilo maternji jezik | tako smo divanili | to je prvi | prvo što sam naučila je bunjevački [...] svi smo divanili | nije postojalo neki drugi jezik

455 moji su roditelji bunjevci [...] na salašu su stanovali | zemljoradnici su bili [...] svoje okruženje odnosno svi okolo gde smo stanovali | svi su govorili bunjevačkim jezikom | i tako sam ga ja naučio [...] s obzirom da se u porodici kući komuniciralo na bunjevačkom | isključivo na bunjevačkom jeziku | ja sam ga tako i naučio [...] ja sam salašarsko dete | razumete ? gde je bilo normalno da se upotreba bunjevačkog jezika | drugi jezik se nije ni znao

456 moj maternji jezik je isključivo bunjevački | moj maternji jezik nije ni srpski ni srpskohrvatski ni hrvatski | moj maternji jezik je bunjevački jezik

457 ako bi na nekom diagramu prikazali | onda ako je ovo vrhunac bio bunjevačkog | onda to sve opada onako kako godine idu

458 Nos informateurs désignent la langue qu'ils ont apprise à l'école de diverses manières : « serbo-croate » (*srpskohrvatski*), « serbe » (*srpski*), « langue de l'État » (*državni jezik*) ou « langue littéraire » (*književni jezik*) [=langue standard]. Parfois, ils utilisent simplement les variantes standard du verbe « parler », *pričati* ou *govoriti*, par opposition à la variante bunjevac, *divaniti*.

dans leur enfance, leurs récits suivent le même patron : l'affirmation « nous parlions bunjevac à la maison » est presque toujours accompagnée du rectificatif « jusqu'à l'école » — « *nous parlions tous bunjevac jusqu'à ce que nous commençons l'école [...] c'est-à-dire dans le cadre familial | mais dès que vous vous scolarisez*<sup>459</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica) ; « *mes parents parlaient bunjevac | moi j'ai parlé jusqu'à ce que je commence l'école*<sup>460</sup> » (A., femme, 59 ans, Subotica) ; « *à partir de la naissance on parlait bunjevac | jusqu'à l'école*<sup>461</sup> » (I., homme, 68 ans, Subotica), etc.

L'école est clairement identifiée, par ces locuteurs, comme le facteur qui les a conduits à arrêter de parler bunjevac pour parler serbo-croate (serbe). Ils expliquent s'être, plus ou moins consciemment, « efforcés d'oublier » (*truditi se zaboraviti*), avoir « fui » (*bižati*), « mis de côté » (*gurnuti sa strane*) ou « abandonné » (*zapotavljati*) le bunjevac et s'être « adaptés » (*prilagođivati se*) non seulement aux attentes de l'institution scolaire, mais aussi tout simplement à leurs pairs et à la norme linguistique de la cour de récréation. Nous reviendrons de manière plus détaillée, dans le point suivant, sur les récits de vie scolaire (voir p. 312).

Dans leur vie adulte, ils racontent ne pas avoir eu l'opportunité de parler en bunjevac dans le cadre professionnel, ni d'ailleurs dans aucunes situations de la vie publique. Cela se retrouve particulièrement chez ceux qui occupaient des postes à responsabilité en lien avec le Parti communiste et ceux dont le travail était en lien avec la langue serbo-croate (par exemple, les instituteurs, les enseignants de serbo-croate, les journalistes, etc.). En outre, ils résidaient généralement dans des quartiers hétérogènes sur le plan ethnolinguistique et ne communiquaient donc pas non plus (ou très rarement) avec le voisinage en bunjevac.

De surcroît, la langue de l'État ne dominait pas seulement la vie publique, elle s'est également introduite dans la vie familiale privée, où elle se substitue au bunjevac. Dans leur foyer familial, ils ne parlaient bunjevac (hormis quelques mots) ni avec leur conjoint, ni avec leurs enfants. De manière générale, ils ne transmettent donc pas directement la langue à leurs enfants, même si ces derniers l'apprennent parfois de leurs grands-parents.

— à la maison aussi nous parlions serbe car c'était simplement la langue dans laquelle nous avons complètement achevé notre scolarité<sup>462</sup> (J., homme, 59 ans, Subotica – marié à une Bunjevka)

— en famille à la maison nous parlions alors serbo-croate [...] elle aussi [sa femme] est bunjevka mais nous parlions à cause de notre enfant | pour que notre enfant n'ait pas de problème à l'école<sup>463</sup> (S., homme, 68 ans, Subotica – marié à une Bunjevka)

— nos enfants | nous avons un fils et une fille | ils ne connaissent pas du tout le bunjevac | car à la maison dans notre famille | ni à la maison on ne parlait pas bunjevac | seulement chez les

---

459 svi smo govorili bunjevački dok nismo krenuli u školu [...] znači u okviru porodice | ali čim ste se školovali

460 roditelji su govorili bunjevački | ja sam govorila dok nisam krenula u školu

461 od rođenja govorilo se bunjevački | sve do škole

462 i kod kuće smo govorili srpski jer je to jednostavno bilo jezik na kojem smo kompletno školovanje završili

463 mi smo onda govorili u kući u porodici smo govorili srpskohrvatski [...] i ona je bunjevka ali smo govorili zbog deteta | da dete ne bi imalo problema u školi

grands-parents | c'est-à-dire chez mes parents<sup>464</sup> (D., femme, 64 ans, Subotica – mariée à un Bunjevac)

– avec elle [sa femme] je parle serbe et avec mes parents bunjevac [...] mes enfants ne savent absolument pas parler bunjevac | ils ne savent pas | car dans l'école où ils sont allés | on apprend le serbe | peut-être que j'en suis coupable car je n'ai pas insisté et je n'ai pas travaillé avec eux pour qu'ils apprennent le bunjevac | c'est de ma faute<sup>465</sup> (V., homme, 51 ans, Sombor – marié à une Serbe)

– son père est serbe | alors mon fils ne connaissait pas le bunjevac quand il était petit | parce qu'il n'a pas eu l'occasion de l'apprendre | mon mari et moi nous parlons toujours la langue de l'État autrement dit la langue littéraire [=standard]<sup>466</sup> (N., femme, 57 ans, Subotica – mariée à un Serbe)

Ce phénomène s'observe dans les mariages dits « mixtes » – que le locuteur bunjevac soit un homme ou une femme et que son conjoint soit Serbe ou d'une autre appartenance nationale (slovène, hongroise) –, mais aussi dans les mariages « homogènes ». En d'autres termes, la langue officielle remplace le bunjevac dans la sphère privée également dans les cas où les deux conjoints sont locuteurs natifs de la variété bunjevac. Le bunjevac est dès lors restreint à la communication avec la génération antérieure – c'est-à-dire principalement leurs parents, éventuellement des oncles et tantes –, dans des occasions régulières (par exemple, lorsqu'ils leur rendent visite en fin de semaine) ou parfois seulement ponctuelles.

Beaucoup de ces locuteurs inscrivent leur propre histoire dans un cadre qui dépasse leur propre trajectoire personnelle. Ils ne considèrent leur biographie langagière – et, plus particulièrement, le fait qu'ils aient, durant une période considérable de leur vie, arrêté de parler bunjevac et qu'ils soient « passés au serbe » (*prešli na srpski*) – comme singulière ou exceptionnelle. Un d'entre eux amorce d'ailleurs son récit en nous disant « *vous savez quoi ? | une histoire que vous avez sûrement entendue plusieurs fois*<sup>467</sup> » (V., homme, 53 ans, Subotica). Une locutrice précise : « *je pense que je ne suis pas une exception | je pense qu'il y a beaucoup de gens comme moi*<sup>468</sup> » (A., femme, 59 ans, Subotica). Une autre, quant à elle, alterne tout au long de son récit le « je » et le « nous », ce dernier étant parfois précisé comme « *nous qui parlions bunjevac*<sup>469</sup> », « *nous qui sommes nés après la seconde guerre mondiale*<sup>470</sup> », « *nous les anciens*<sup>471</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica).

---

464 naša deca | imamo sin i ćerka | oni uopšte ne znaju bunjevački | jer u kući u našoj porodici | ni kod kuće se nije govorilo bunjevački | jedino kod dida i majke | znači kod roditelja [...] da | priznaju | iako ne govore [...] maternji jer kroz dede i majke se divanilo bunjevački kad smo išli | oni to pamte

465 ja s njom pričam srpski a sa mojim roditeljima bunjevački [...] deca mi bukvalno ne znaju pričati bunjevački | ne znaju | jer u školi u kojoj su išli | tu se uči srpski | možda je moja krivica jer nisam potencirao i nisam radio sa njima da oni uče bunjevački | to je moja greška

466 mu je otac srbin | onda moj sin u malom uzrastu nije znao bunjevački | zato što nije imao prilike da ga nauči | muž i ja uvek govorimo pravilan državni odnosno književni jezik

467 pa znate šta ? priča koju ste čuli sigurno više puta

468 mislim da nisam izuzetak | mislim da ima dosta takvih ljudi

469 mi koji smo govorili bunjevački

470 mi koji smo rođeni posle drugog svetskog rata

471 mi stari

En général, ils expliquent la substitution du serbe au bunjevac dans leurs pratiques quotidiennes par le contexte très particulier de l'époque (la Yougoslavie communiste), souvent mis en parallèle avec le contexte actuel (la Serbie d'après 1990). En Yougoslavie, l'idéologie dominante était très uniformiste, ce qui à l'époque était d'ailleurs plus ou moins accepté par la population. La conscience d'appartenance au groupe minoritaire, de même que la loyauté envers la langue minoritaire, était extrêmement « refoulée » (*potisnut*). Globalement, les gens ne s'affichaient pas en tant que Bunjevci, ni de manière générale en tant que membres d'une communauté ethnonationale particulière ; tout le monde était Yougoslave et la langue serbo-croate était acceptée comme la langue de tous, la langue de l'État, la langue littéraire (langue standard) — « *alors tu n'allais pas jusqu'à exprimer ce que tu étais | qu'est-ce que tu es ? | pas comme maintenant après 1990 [...] alors on ne | comment dire ? | on ne demandait pas qui est quoi*<sup>472</sup> » (V., femme, 62 ans, Subotica), « *parce qu'à cette période cette conscience nationale était tellement refoulée | nous avons été instruits dans l'esprit fraternité et unité nous sommes tous égaux*<sup>473</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica), « *tu devais t'adapter à la masse*<sup>474</sup> » (N., femme, 50 ans, Subotica). Le phénomène était sans doute accru par le fait que les Bunjevci n'étaient pas officiellement reconnus comme l'un des « peuples » (*narod*) ou l'une des « nationalités » (*narodnost*) de Yougoslavie et que leur variété linguistique avait été exclue du processus de standardisation du serbo-croate.

Nos informateurs mettent en évidence un changement important dans les attitudes des Bunjevci eux-mêmes envers la variété linguistique bunjevac, changement qu'ils situent généralement dans la décennie 1990 : date qui coïncide avec l'éclatement de la Yougoslavie, la fin du régime communiste et l'introduction du système multipartiste en Serbie, mais aussi avec la réintroduction de la catégorie « Bunjevac » dans le recensement de la population et les premières initiatives politiques et culturelles orientées vers la promotion d'une identité et d'une langue bunjevac particulières.

D'ailleurs, plusieurs d'entre eux évoquent que depuis quelques années, et sous l'impulsion des activités des institutions de la minorité nationale, ils sont « retournés » ou « revenus » (*vraćati se*) — ne serait-ce que partiellement — au bunjevac. La grande majorité d'entre eux suivent de près tout ce qui se passent au sein des institutions et des organisations bunjevac et un bon nombre y participent directement. De manière générale, ils lisent les journaux, écoutent et regardent les émissions bunjevac à la radio et à la télévision (et voire y contribuent), se rendent aux fêtes et diverses manifestations culturelles, etc. Même s'ils estiment ne pas parler autant que dans leur enfance, ces locuteurs tendent à recommencer à employer le bunjevac et manifestent le désir de parler à nouveau bunjevac.

472 *onda to nije tako došlo do izražaja šta si | šta si ? to nije dolazio kao sad posle devedesete [...] onda to nije | kako da kažem | to se nije pitalo ko je šta*

473 *pošto je ta nacionalna svest u tom periodu bila toliko potisnuta | obrazovni smo u duhu bratstvo i jedinstvo svi smo jednaki*

474 *morao si da se uklapaš onako masu*

C'est par exemple le cas de S., né au début des années 1940 dans une famille d'agriculteurs en périphérie de Subotica. Ce locuteur explique qu'il parlait « *exclusivement en langue bunjevac*<sup>475</sup> » dans sa petite enfance, mais que le serbo-croate est devenu dominant dans ses pratiques langagières dès l'école secondaire, qu'il fréquentait à Sombor, une ville majoritairement serbe. Dans sa vie adulte, il occupe à Subotica une fonction de direction en lien étroit avec le Parti communiste, « *où on parlait serbo-croate | et donc là on ne mélangeait pas*.<sup>476</sup> » Quoiqu'il soit marié à une Bunjevka, il ne parlait que serbo-croate à la maison, avec sa femme, comme avec ses enfants. Cependant, depuis une dizaine d'année, alors qu'il arrive à l'âge de la retraite, il s'investit dans les activités littéraires de la *Bunjevačka matica*, particulièrement le secteur littéraire, et commence à écrire (poésie, romans) en bunjevac. À ce moment-là, il recommence à parler bunjevac à la maison avec sa femme :

— quand je suis venu à la *matica* il fallait écrire en langue bunjevac | et alors ma femme et moi avons commencé à parler [*divanimo*] à la maison | nous souvenant de ces vieux mots bunjevac archaïques et ainsi de suite<sup>477</sup> (S., homme, 68 ans, Subotica)

Ce retour de la langue bunjevac n'est toutefois pas évident pour tous. Beaucoup soulignent qu'il leur est nécessaire de se trouver, comme dans leur enfance, dans un milieu où le bunjevac domine, où tout le monde parle dans cette langue, pour pouvoir eux-mêmes y prendre part. Or, ils évoquent souvent que ces milieux se sont érodés depuis leur enfance, les dernières personnes avec lesquelles ils parlaient (leurs parents, oncles, tantes) étant parfois décédés. Ils vivent aujourd'hui dans un environnement particulièrement hétérogène et n'ont plus véritablement d'interlocuteurs avec lesquels communiquer en bunjevac.

— je parlerais si j'avais avec qui | si j'avais avec qui | nous sommes [...] dans un tel milieu où disons | il y a différents | notre premier voisin est musulman | et ensuite serbe | et en face hongrois et | vous savez c'est de ça qu'il s'agit | et ceux qui sont de vrais bunjevci parmi mes proches sont déjà décédés et | je n'ai pas je n'ai pas l'occasion de d'utiliser ce vrai bunjevac<sup>478</sup> (V., femme, 62 ans, Subotica)

Quand nous demandons à ces locuteurs d'évaluer leur « connaissance » (*znanje*) de la langue bunjevac, les réponses sont unanimes : ils se décrivent tous comme de relativement bons connaisseurs de la variété linguistique. Ils expliquent tout savoir, tout comprendre, connaître chaque mot et chaque expression. En revanche, en ce qui concerne la mise en pratique de ce savoir, la plupart disent parler très rarement bunjevac, voire avoir des difficultés à s'exprimer dans cette langue.

---

475 isključivo na bunjevačkom jeziku

476 gde se govorilo srpskohrvatski | i tu dakle nije se mešalo

477 kad sam došao u matici je treb- tribalo pisati na bunjevačkom jeziku | i onda smo supruga i ja počeli da divanimo kod kuće | prisecajući se ti bunjevačke stare arhaične reči i tako dalje

478 ja bi govorila da imam s kime tako | da imam s kime tako | mi smo [...] u takvoj sredini gde recimo ovaj | ima različiti | imamo prvi komšija musliman | pa onda srbin | pa preko puta mađar pa | znate o tom je stvar | a ovi koji su moji pravi bunjevci rodbina bili ti su već poumrli i | nemam nemam prilike tako da koristim ono pravo bunjevački

La grande majorité des locuteurs de ce profil disent en effet avoir rarement l'opportunité de parler en bunjevac au delà de quelques mots. Pour la plupart, leur usage de cette variété linguistique est restreint à un nombre très faible de situations et d'interlocuteurs (par exemple, avec leurs parents, si ces derniers sont encore en vie, lors de réunions familiales), voire se limite à de très rares occasions. Voici quelques exemples de réponses que nous adressent ces locuteurs lorsque nous leur demandons dans quelles situations ils utilisent le bunjevac aujourd'hui :

- très rarement | très rarement | peut-être parfois avec mon frère | c'est plutôt je ne sais pas | dans une conversation informelle et c'est | mais ce n'est pas complètement du bunjevac mais nous disons peut-être une expression ou un mot<sup>479</sup> (J., femme, 40 ans, Subotica)
- si je croise quelqu'un que je connais | quelqu'un de mon enfance avec lequel j'échange je dirais plutôt quelques mots que quelques phrases | et voilà en ce qui concerne le bunjevac | donc je le connais | peut-être que je ne pourrais pas le parler couramment<sup>480</sup> (V., homme, 53 ans, Subotica)
- plutôt pour plaisanter | comme ça pour | quand je suis avec quelqu'un qui parle aussi comme ça alors je me souviens de quelque chose | mais plutôt par plaisanterie | je dis quelque chose<sup>481</sup> (N., femme, 50 ans, Subotica)

De manière générale, lorsque nous leur demandons de décrire leurs pratiques langagières quotidiennes, peu d'entre eux inscrivent leur manière de parler tout à fait dans le cadre du bunjevac. Pour être plus précise, ils tendent à décrire leur manière de parler comme déviante par rapport à ce qu'ils se représentent comme le « vrai », le « pur », l'« authentique » bunjevac (*čisto, pravo, izvorno bunjevački*). Ils considèrent généralement parler un mélange, dans des proportions variables, de serbe et de bunjevac. Ils évoquent ne pas parler « tout à fait bunjevac » (*skroz bunjevački*) (N., femme, 50 ans, Subotica) ou « complètement bunjevac » (*u potpunosti bunjevački*) (J., femme, 40 ans, Subotica), ou bien ils disent parler « mélangé » (*izmešano*) (M., homme, 59 ans, Bajmok), s'exprimer dans « un bunjevac altéré » (*iskvareni bunjevački*) (V., homme, 53 ans, Subotica) ou « déformé » (*izvrnut*) (V., homme, 51 ans, Sombor).

Leur évaluation de la teneur de ce mélange varie d'un locuteur à l'autre. Certains estiment que la part de bunjevac se réduit à quelques « mots » (*reči*) lancés « ça et là » (*tu i tamo*) au fil d'une conversation – « nous disons quelques mots, entre nous deux<sup>482</sup> » (I., femme, 67 ans, Sombor) ; « une expression ou un mot<sup>483</sup> » (J., femme, 40 ans, Subotica) ; « plutôt quelques mots que

479 jako retko | znači jako retko | možda ponekad onako sa bratom | to je više ne znam | u nekoj neobaveznoj komunikaciji i to | ali to nije u potpunosti bunjevački nego možda neki izraz ili neku reč recimo tako

480 ako naiđe neki pozna | neki iz detinstva sa kojim prorazgovarate više bi reko par reči nego par rečenica | eto to je što se tiče bunjevačkog | znači ja ga znam | možda ne bi mogo sad znate onako da tečno pričam

481 više iz zezanje | onako iz | kad sam sa nekim ko isto tako divani onda se tako prisetim nečega | ali i više tako iz šale neke | da kažem nešto

482 poneku rič kažemo | tako nas dvoje između

483 neki izraz ili neku reč

quelques phrases<sup>484</sup> » (V., homme, 53 ans, Subotica) ; « un mot par-ci par-là<sup>485</sup> » (N., femme, 50 ans, Subotica) ; « j'utilise plus ces autres mots que les [mots] bunjevac | par-ci par-là quand nous parlons tous les deux à la maison<sup>486</sup> » (A., homme, 74 ans, Subotica). D'autres évaluent la proportion de bunjevac de manière plus favorable et l'estiment en pourcentage à « peut-être autour de soixante pourcents vraiment bunjevac<sup>487</sup> » (L., femme, 44 ans, Bajmok).

L'idée de mélange est comprise par ces locuteurs comme l'utilisation conjointe de variantes serbes et bunjevac. Dans l'extrait ci-dessous, la locutrice explique que, lorsqu'elle parle, elle emploie tant les variantes serbe que bunjevac. Elle donne en exemple la variable phonétique ikavien/ekavien (*lipo/lepo*), ainsi que les variables lexicales « conversation » (*divan/razgovor*), « tomate » (*paradička/paradajz*) et « pain » (*kruv/hleb*).

– parfois c'est beau [*lipo* – variante bunjevac] parfois beau [*lepo* – variante serbe] | parfois c'est une conversation [*razgovor* – variante serbe] parfois une conversation [*divan* – variante bunjevac] [...] vraiment parfois je vais chercher des tomates [*paradajz* – variante serbe] et parfois je vais chercher des tomates [*paradička* – variante bunjevac] | et parfois je vais chercher du pain [*hleb* – variante serbe] et parfois je vais chercher du pain [*kruv* – variante bunjevac] | et vraiment je n'y fais pas attention | je ne le contrôle pas<sup>488</sup> (L., femme, 44 ans, Bajmok)

Beaucoup d'entre eux disent se sentir plus à l'aise en serbe qu'en bunjevac et reconnaissent avoir des difficultés à s'exprimer en bunjevac. Dans les situations de communication ordinaires, ils parviennent à parler plus rapidement en serbe, alors que le bunjevac ne leur « vient pas en tête » (*ne dođe u mozak*) spontanément. Parler bunjevac requiert un important coût cognitif chez ces locuteurs, car cela nécessite de leur part de « réfléchir » (*razmišljati*), de « se concentrer » (*koncentrisati se*), voire de se replonger en pensée dans leur enfance. Les extraits suivants évoquent ces difficultés :

– parce que tu ne peux pas réfléchir à utiliser la langue bunjevac et exprimer textuellement ce que tu veux dire | c'est pourquoi ce n'est | ce n'est pas facile | c'est difficile | c'est difficile [...] tu dois réfléchir à la chose en question et si tu dois réfléchir à comment tu vas le dire en bunjevac | alors en pratique tu ne peux pas<sup>489</sup> (A., homme, 74 ans, Subotica)

– il m'est maintenant très difficile de parler bunjevac | je peux dans la communication avec des personnes âgées | parler bunjevac | mais quand il faut que je discute sur n'importe quel thème | tout de suite | je pense simplement en serbe | grâce aux trente-cinq années que j'ai passées sur mon lieu de travail | dans la communication avec mes enfants | dans la communication avec mon entourage | j'ai toujours dû parler en serbe [...] vous voyez

---

484 viš bi reko par reči nego par rečenica

485 tu i tamo neku reč

486 viš koristim ove druge reči nego bunjevačke u razgovor | tu i tamo kad pričamo nas dvoje u kući

487 možda ja neki šezdeset posto pravo bunjevački

488 nekad je lipo nekad je lepo | nekad je razgovor nekad je divan [...] stvarno nekad idem navrat paradajz i nekad idem navrat paradičke | i nekad idem navrat hleb i nekad idem navrat kruva | a stvarno se ne pazi na to | stvarno se ne kontroliše taj-taj

489 zato što ne možeš razmišljati o tom da koristiš bunjevački jezik i da se izražava tekstualno nešto što hoćeš da kažeš znaš | tako da to | da to nije lako | teško je | teško je [...] moraš razmišljati o određenoj stvari i ako ćeš razmišljati kako ćeš na bunjevačkom kazati | onda praktično ne možeš

maintenant quand je discute avec vous | j'ai un accent serbe | les bunjevci parlent d'une autre manière<sup>490</sup> (D., femme, 64 ans, Subotica)

– moi quand je veux parler rapidement | dire le plus de choses | je passe automatiquement dans la langue littéraire [=langue standard] de l'État | parce que c'est ce qui m'est beaucoup plus rapide en bouche | mais quand je veux parler en bunjevac | alors je me concentre et je reviens en souvenir à ma famille | à mes grands-parents | et alors tout ce lexique et tous ces | tout ce parler me revient<sup>491</sup> (N., femme, 57 ans, Subotica)

En ce qui concerne leurs pratiques linguistiques au cours des entretiens, nous pouvons observer que ces locuteurs utilisent largement moins de variantes bunjevac lorsqu'ils s'adressent à nous que les locuteurs du profil 2 (voir p.304). Ils parlent majoritairement en ekavien et n'utilisent l'ikavien que de façon ponctuelle ; ils mobilisent également moins fréquemment (voire pas du tout) les autres variantes bunjevac phonétiques – par exemple, ils disent plutôt *škola* [ʃkola] que *škula* [ʃkula] (école), plutôt *idem* [idem] que *iđem* [iđzem] (je vais) – ou lexicales – par exemple, ils utilisent plus *govoriti* que *divaniti* (parler), *grad* que *varoš* (ville), etc.

Nous pouvons constater, chez ces locuteurs, un sentiment partagé d'insécurité linguistique non pas vis-à-vis de la langue officielle (langue de l'État) mais vis-à-vis de la langue minoritaire. Ce sentiment se manifeste dans leurs discours quand ils évoquent qu'il leur est « difficile » de parler bunjevac et décrivent leurs pratiques en écart vis-à-vis de ce qu'ils considèrent être le « vrai bunjevac » (*pravi bunjevački*) ou le « bunjevac authentique » (*izvorni bunjevački*). De manière générale, ils ont tendance à ne pas se considérer comme des locuteurs représentatifs de qu'ils appellent la « langue bunjevac », mais estiment parler un bunjevac altéré, impur ou incomplet. Certains d'entre eux se positionnent d'ailleurs ainsi dès le début de l'entretien, comme par exemple cette locutrice, pourtant enseignante du cours facultatif de parler bunjevac à l'école primaire – « moi je ne connais pas le mieux le parler bunjevac | peut-être que je ne suis pas la meilleure personne pour un tel entretien<sup>492</sup> » (R., femme, 52 ans, Subotica).

Cette insécurité est en premier lieu liée, comme nous l'avons vu, à leur faible pratique de la langue. Ils ont peu l'occasion de la parler au quotidien et, de ce fait, ils rencontrent des difficultés d'expression lorsqu'ils se retrouvent en situation où on attend d'eux qu'ils parlent en bunjevac (notamment, par exemple, dans le cadre des institutions de la minorité

---

490 meni je sad jako teško da govorim bunjevački | mogu u komunikaciji sa starim ljudima | divanit bunjevački | ali kad treba da razgovaram na bilo koju temu | odmah | ja jednostavno mislim na srpskom | zahvaljujući recimo trideset peto godišnjem radu | koje sam provela na radnom mestu | u komunikaciji sa svojom decom | u komunikaciji sa okruženjem | ja sam uvek morala govoriti srpski [...] vidite ja sad sa vama kad razgovaram | ja imam naglasak srpski | akcenat | bunjevci imaju jedan drugi način divana

491 ja kad hoću brzo da govorim | da što više kažem | ja automatski prelazim na književni državni jezik | zato što mi je to u ustima što mi je to mnogo brže i tako dalje | ali onda kad hoću da divanim na bunjevačkom | onda se skonsentrišem i vraćam u sećanje na svoju porodicu | na babu i dedu | i onda mi se vraća sav ta leksika i svi ti | sve taj govor

492 ja ne poznajem baš najbolje bunjevački govor | možda da nisam najbolja osoba za ovake neke intervju



nationale). On le voit notamment à travers les exemples donnés par les locuteurs investis dans les activités de la minorité nationale. Une institutrice, au sujet du cours facultatif de bunjevac, explique : « *ça m'est difficile | je dois me forcer à parler [bunjevac] tu sais ? | donc même là je ne parle pas de manière comment dire ? | de manière tout à fait bunjevac*<sup>493</sup> » (N., femme, 50 ans, Subotica). Un journaliste, au sujet des émissions en langue bunjevac, raconte : « *voilà déjà sept ans que je fais les émissions et je dois faire extrêmement attention à ce qu'un mot serbe ne se glisse dans ce que je dis*<sup>494</sup> » (J., homme, 59 ans, Subotica). Une membre du Conseil national bunjevac évoque quant à elle : « *aujourd'hui si je devais parler quelque part | m'adresser à une assemblée en bunjevac | ce serait très difficile*<sup>495</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica). La description faite par ces locuteurs de leurs compétences linguistiques rappelle la notion de locuteurs « rouillés » (*rusty speakers*) utilisée par L. Menn (1989) (ou alors, celle de *formerly fluent speakers*, utilisée par Dorian, 1982b). Ces locuteurs ont le sentiment que leurs compétences actuelles en bunjevac ne reflètent que partiellement leurs compétences passées. N'ayant pas employé la langue pendant une période assez longue de leur vie (parfois une trentaine d'années), ils ont le sentiment de l'avoir en partie perdue ou oubliée.

### 9.2.2. Profil 2 : continuité dans la pratique du bunjevac

Ce profil concerne plus particulièrement les informateurs qui vivent dans les petits villages bunjevac à dominance bunjevac (toutes générations confondues). Tous les informateurs vivant actuellement dans les villages de Mala Bosna, Tavankut et Ljutovo s'inscrivent dans ce profil.

Ces locuteurs ont eux aussi appris le bunjevac dès leur plus jeune âge, en famille. Ils soulignent que le bunjevac était la langue de leur enfance, celle (et la seule) dans laquelle ils communiquaient avec tous les membres de leur famille — « *moi là où je suis née | dans cette maison [...] on parlait toujours exclusivement bunjevac*<sup>496</sup> » (M., femme, 73 ans, Tavankut) ; « *à la maison nous [parlions] toujours ainsi avec ma mère et mon père*<sup>497</sup> » (A., homme, 59 ans, Tavankut) ; « *à la maison | ou n'importe où dans le voisinage | nous parlions ici toujours bunjevac*<sup>498</sup> » (D., homme, 38 ans, Mala Bosna).

Toutefois, contrairement aux locuteurs du profil 1, ils n'ont pas connu de rupture dans leur pratique de cette langue. La trame de leur récit de vie ne met pas en évidence de distinction particulière entre les pratiques langagières d'hier et d'aujourd'hui, et ils n'identifient pas leur

---

493 *teško mi je | moram sebe da nateram da divaniam znaš ? tako da ni tada ne pričam baš onako kako bi ? onako skroz bunjevački*

494 *evo ja sam već sedam godina radim emisija i moram izuzetno obratiti pažnju na to da mi se sad ne uvuče srpska reč*

495 *danas kad bi ja sad trebala da govorim negde | da se obratim skupu na bunjevačkom | jako bi teško*

496 *ja di sam se rodila | u toj kući [...] uvijek se bunjevački isključivo divanilo*

497 *u kući smo uvijek tako s mamom i tatom*

498 *u kući | ili bilo di u komšiluku | uvijek smo tu divanili bunjevački*

petite enfance comme une période singulière de leur vie qui serait spécifiquement attachée à la pratique de la langue bunjevac. De manière générale, ils disent avoir continuellement parlé bunjevac et n'ont pas le sentiment de moins l'employer actuellement qu'auparavant. Dans leurs récits, ils mettent constamment en parallèle leurs pratiques langagières d'hier et d'aujourd'hui, soulignant la continuité de leur usage de la variété bunjevac. Ces locuteurs estiment avoir parlé bunjevac « toute [leur] vie » (*čitav život*) (D., homme, 38 ans, Mala Bosna), « quand [ils étaient] petits et maintenant » (*kad smo bili mali i sad*) (N., homme, 52 ans, Mala Bosna), « de [leur] enfance jusqu'au jour d'aujourd'hui » (*od mojeg ditinstva evo do današnjeg dana*) (K., femme, 64 ans, Bajmok).

Ils ont eux-aussi été scolarisés en serbo-croate et contraints de « mettre de côté » la variété linguistique bunjevac lorsqu'ils allaient à l'école. Ils gardent d'ailleurs, comme nous le verrons par la suite, de vifs souvenirs de leur apprentissage de la langue standard, des corrections des enseignants, tout comme des moqueries de leurs camarades de classe. Cependant, ils insistent généralement sur le fait que le serbo-croate était restreint à la pratique scolaire et que, dès qu'ils sortaient de l'école et rentraient chez eux, le bunjevac était dominant — « *moi peu importe où j'allais | à l'école | n'importe où | je devais parler [pričat] | mais quand je rentrais à la maison | à la maison je parlais [divanit]*<sup>499</sup> » (D., homme, 38 ans, Mala Bosna).

Dans leur vie adulte, même si beaucoup d'entre eux travaillent en ville, à Subotica, et utilise le serbe dans le domaine professionnel (dans la communication formelle ou informelle avec leurs collègues de travail), ils continuent à parler bunjevac dans la sphère privée. Le bunjevac reste donc la langue privilégiée dans la communication entre les membres de la famille. Son usage n'est pas restreint, comme chez les locuteurs du profil 1, aux échanges avec la génération de leurs parents. Il s'agit de la langue dans laquelle ils s'adressent également à leurs conjoints, à leurs enfants, voire plus tard à leurs petits-enfants. Ces locuteurs expliquent en général que le bunjevac était et est encore la langue utilisée par « tous » (*svi*) et pour « tout » (*sve*) au sein de la maison, voire dans le voisinage. Si presque tous disent savoir parler serbe, cette langue est généralement exclue de la maison et son utilisation est limitée aux situations qui l'« obligent » (tout ce qui a trait aux domaines professionnels et administratifs, et dans la communication avec des non-locuteurs de la variété bunjevac).

Il est important de souligner que, contrairement aux locuteurs du profil 1, ces locuteurs vivent généralement dans des environnements caractérisés par une forte présence de Bunjevci. Leur réseau bunjevac est beaucoup plus dense. En général, leurs voisins sont également des locuteurs de la variété linguistique. De plus, leur famille est souvent regroupée autour d'eux ; il n'est pas rare que leurs parents (ou frères et sœurs, oncles et tantes, enfants) vivent dans la même maison, dans la maison adjacente, dans la même rue ou dans le même

---

499 ja bez obzira di sam očo | u škuli | bilo di | morao sam pričat | al kad sam došo kući | ja sam u kući divanio

village. Par conséquent, une large partie de leurs interactions quotidiennes, lorsqu'ils sortent du travail, ont lieu en bunjevac.

Lorsque nous leur demandons dans quelle langue ils s'adressaient à leurs enfants quand ces derniers étaient petits (ou actuellement, si leurs enfants sont encore en bas âge), nous obtenons des réponses telles que : « bunjevac de sa naissance à aujourd'hui » (*bunjevački od rođenja i danas*) (M., femme, 73 ans, Tavankut) ; « nous parlions seulement bunjevac | seulement bunjevac » (*samo bunjevački smo divanili | samo bunjevački*) (A., homme, 67 ans, Ljutovo) ; « ce que je sais | ce que j'ai appris des miens | je le leur transmets » (*ja što znam | što sam naučio od mojih | to to ja prinosim na njih*) (I., homme, 51 ans, Tavankut).

Le maintien de la langue bunjevac à la maison, de même que sa transmission aux enfants, résulte chez certains d'une démarche militante. En d'autres termes, certains d'entre eux évoquent qu'il s'agit d'un choix conscient, qu'ils s'efforcent de préserver le bunjevac au sein de la maison et veillent à le transmettre à leurs enfants.

— nous parlons tous bunjevac [...] nous d'ailleurs dans notre maison nous essayons de parler le plus bunjevac et | et nous aimons ça | pourquoi je devrais [...] il y en a beaucoup aussi peut-être dans ma génération [...] les parents parlent bunjevac | quand le fils est là | alors ils passent au | je pense que ce n'est pas nécessaire | je ne sais pas pourquoi | moi que je m'adresse à mes enfants ? | que je m'adresse à eux en ? | je parle comme je parle<sup>500</sup> (L., femme, 50 ans, Mala Bosna)

Quelques fois, ils émettent des points de vue critiques envers ceux qui n'ont pas fait ou ne font pas preuve de la même loyauté linguistique vis-à-vis de la variété bunjevac. Une informatrice raconte ainsi que, dans son village, tous les Bunjevci n'ont pas préservé leur bunjevac, que « ceux qui ont voulu se prétendre citoyens ne parlent pas » (*oni koji su tili da se prave varoški ne divane*) (elle mentionne même des noms). Selon elle, le maintien de la langue dépend avant tout d'une force de volonté :

— non | cela dépend de comment on est influençable | comment en tant qu'individu on perd son identité | c'est-à-dire | si je perds mon identité | alors tout de suite je m'adapte aux autres | si je suis têtue ou | que je ne renonce pas à ce qui est mien | alors je ne renonce pas | je préserve ce qui est mien<sup>501</sup> (N., femme, 36 ans, Mala Bosna)

Contrairement aux locuteurs du profil 1, qui ont tendance à décrire leur manière de parler en termes de mélange, ces locuteurs distinguent franchement le bunjevac du serbe, de même que les situations dans lesquelles ils parlent l'une ou l'autre des deux langues. Nous pouvons l'observer à travers l'emploi qu'ils font des adverbes « exclusivement » (*isključivo*),

---

500 bunjevački mi divanimo svi [...] mi inače u našoj kući gledamo da što više bunjevački i što mislim | i volimo to | zašto ja da se | [...] ima puno što kažem i moje možda te generacije [...] e onda čovek i žena divane bunjevački | kad je tu sin | onda se okrene na | mislim nije potrebno | ne znam zašto | sad ja sa svojim detetom da ? | sad ja njemu da se obraćam na ? | divanimo tako kako divanimo

501 ne | zavisi kako ko je prilagodljiv | kako ko se | kako kao ličnost gubi svoj identitet | znači | ako gubim svoj identitet | onda se odma prilagođavam drugima | ako sam taki tvrdoglav ili bilo šta | da svoje ne dam | onda ne dam | sačuvaću svoje

« seulement » (*samo*), « tout à fait » (*baš*), « vraiment [le vrai] » (*pravo*) ou « purement » (*čisto*), de même qu'à travers l'emploi des verbes *divanit* et *pričat* (parler) pour distinguer deux activités langagières différentes (communiquer ou parler en bunjevac vs. en serbe). Voici quelques exemples de description de leurs pratiques langagières quotidiennes :

- nous tous à la maison disons *lipo* [variante ikavienne du mot beau] | nous parlons [*divanimo*] | nous ne parlons pas [*ne govorimo*] | bunjevac<sup>502</sup> » (M., femme, 73 ans, Tavankut)
- exclusivement [...] tout à fait bunjevac | serbe seulement si nous y sommes obligés | et à la maison nous n'y sommes pas<sup>503</sup> (N., homme, 52 ans, Mala Bosna)
- nous parlons tout en bunjevac | nous ne mélangeons pas cette langue [...] je dis un litre de lait [*mliko*] un kilo de pain [*kruv*] | et voilà vraiment bunjevac<sup>504</sup> » (K., femme, 64 ans, Bajmok).

Ils disent généralement maîtriser les deux variétés linguistiques et être capables de passer sans difficulté de l'une à l'autre selon les situations, même si certains mentionnent qu'ils maintiennent certains traits bunjevac lorsqu'ils parlent en serbe — « nous avons cet accent | peu importe combien nous nous efforçons [...] nous avons cet accent bunjevac<sup>505</sup> » (L., femme, 50, Mala Bosna) — ou, inversement, qu'ils utilisent quelques fois des mots serbes lorsqu'ils parlent en bunjevac.

Par exemple, un jeune locuteur qui vit dans son village natal, à Mala Bosna, mais travaille en ville, à Subotica, explique qu'il n'a pas de difficulté à « délimiter » les deux codes et à faire le choix, selon les situations, de parler dans l'un ou l'autre. Nous pouvons voir, dans l'extrait suivant, que le locuteur non seulement explique ou met en discours cette compétence, mais la démontre en réalisant une alternance de code (*code switching*) :

- tu sais quand quelque chose te rentre dans le cerveau tu ne peux pas l'oublier | pour moi ce n'est pas un problème ni de parler [*govorim*] ni de parler [*divanim*] | ça ne me pose aucun problème | c'est-à-dire que je délimite précisément certaines choses | si je suis quelque part [*negde* – variante ekavienne] dans un lieu public [*javno mesto* – variante ekavienne] n'importe où [*bilo gde* – variante ekavienne] en ville [*u gradu* – variante lexicale serbe] par exemple | je vais parler serbe | si je suis n'importe où [*bilo di* – variante ikavienne] avec les gens ici au village | par exemple n'importe où [*bilo di* – variante ikavienne] | ici je vais parler [*divanit* = parler bunjevac] | et je n'ai aucun problème à délimiter ça | mais c'est un problème pour celui qui n'a pas cette langue en lui<sup>506</sup> (D., homme, 38 ans, Mala Bosna)

Quelques uns d'entre eux seulement estiment avoir des difficultés à parler serbe et se sentent plus à l'aise en bunjevac. Par exemple, A., un locuteur âgé de 67 ans au moment de l'enquête, qui n'a jamais quitté son village natal (Ljutovo), explique qu'il n'utilise « jamais » et ne « peut

502 mi svi kod kuće lipo | divanimo | ne govorimo | bunjevački

503 isključivo [...] baš bunjevački | srpski samo ako moramo | a kući ne moramo

504 sve bunjevački divanimo | mi ne mišamo ovaj jezik [...] ja kažem jednu litru mlika jednu kilu kruva | i tako pravo bunjevački

505 mi sad imamo taj naglasak | koliko god se mi trudimo [...] mi imamo naglasak taj bunjevački

506 znaš kad bilo šta ti uđe u mozak ne možeš ga zaboravit | meni nije sad problem što kaže i da pričam i da divanim | meni nikakvi problem nije | znači tačno razgraničim neke stvari | ako sam negde na javnom mestu bilo gde u gradu primer | ja ću pričat srpski | ako sam bilo di sa ljudima tu u selu ja | primer bilo di | tu ću divanit | i nikakvi problem nije da to razgraničim | ali je problem onom koji nema taj jezik unutra

pas » utiliser le serbe. Dans l'extrait ci-dessous, il mentionne spécifiquement la prononciation ekavienne, qui lui est plus difficile que la prononciation ikavienne :

— comment pourrais-je parler serbe alors que nous parlions seulement bunjevac ? | nous parlions seulement bunjevac | nous ne pouvons pas [parler] le serbe car nous ne sommes pas habitués | car la prononciation serbe est vraiment différente de ce que nous disons | c'est une prononciation très différente car ils disent *treba* [il faut] | et nous disons *triba* [...] moi je ne l'utilise jamais | moi purement seulement bunjevac | je ne sais pas | car je ne dis jamais *treba* | je dis toujours *triba* | ou je ne sais pas n'importe quoi | ils disent *ponekad* [parfois] | nous disons *ponikad* | nous parlons toujours plutôt avec un i [...] moi je ne peux pas [...] il peut dire vous faut-il [*jel vam treba*] cela ? | je dis il me faut [*triba mi*] cela | je ne peux pas dire autrement [...] je ne peux pas dire il me faut [*treba mi*]<sup>507</sup> (A., homme, 67 ans, Ljutovo)

De manière générale, ils autoévaluent leurs compétences linguistiques en bunjevac très favorablement, même si certains estiment qu'ils parlent moins bunjevac que les générations antérieures (leurs parents ou grands-parents), et que leurs enfants parlent moins qu'eux.

### 9.2.3. Quelques cas atypiques

Nous allons, dans ce sous-point, présenter quelques exemples de cas que l'on peut appeler « atypiques ». Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils sont atypiques au sein de la population bunjevac ou au niveau sociétal, mais seulement que ces récits de vie s'écartent des deux profils dominants (susmentionnés) parmi nos informateurs. En effet, plusieurs de nos informateurs n'identifient pas le bunjevac comme la langue dominante de leur petite enfance, ou comme la (seule) langue de leur première socialisation. Certains racontent avoir grandi dans une autre langue (à la maison, leurs parents ne s'adressaient pas à eux en bunjevac) ; d'autres racontent avoir grandi dans plusieurs langues (à la maison, on parlait bunjevac, mais aussi alternativement ou conjointement serbe ou hongrois).

D. (homme, 39 ans, Subotica) est l'enfant d'un couple mixte (père bunjevac, mère hongroise). Cet informateur raconte avoir appris le hongrois et le bunjevac dès son plus jeune âge, avant d'entrer à l'école. Il identifie le hongrois, la langue de sa mère, comme sa « langue maternelle » — et non le bunjevac<sup>508</sup>. Dans l'enceinte de la maison familiale, le hongrois était dominant dans la communication parents-enfants. Cependant, le bunjevac dominait dans la communication avec les membres de sa famille paternelle (ses grands-parents, ses oncles et

---

507 kako da divanim srpski kad mi samo bunjevački smo divanili ? samo smo bunjevački pri- divanili | ne možemo srpski jel nismo ni navikli | jel srpski izgovor je svakako drugačiji nego mi što kažemo za srpski | to je jako drugačiji izgovor jel oni treba | a mi kažemo triba [...] nikad ja ne koristim | ja čisto samo bunjevački | ja ne znam | jel ne kažem nikada treba | ja uvek kažem triba | ili ne znam bilo šta | oni ako kažu ponekad | mi kažemo ponikad | tako da uvek mi više sa i [...] ne možem ja [...] ne mož kast jel vam treba ovo ? ja kažem triba mi ovo | ja ne možem drukčije kazat [...] ne možem ja kazat treba mi

508 Nous ne lui avons pas posé la question « quelle est votre langue maternelle ? ». Il nous l'a dit spontanément en début d'entretien : « sincèrement ma langue maternelle est le hongrois » (*iskreno meni je maternji jezik mađarski*).

tantes) qui occupaient les maisons adjacentes. Voilà ce qu’il nous raconte lorsque nous lui demandons comment il a appris le bunjevac :

— quand je suis né la famille de mon père occupait toute la rue | c’est-à-dire que la maison de mon grand-père était la première et puis nous étions tous les uns à la suite des autres | [...] c’est-à-dire que là-bas nous parlions tous bunjevac | c’était tout à fait normal | c’était plus étrange pour moi de parler serbe à l’école par exemple | cela m’était étrange | car à la maison avec mes parents et la famille de mon père je | nous utilisons strictement la langue bunjevac<sup>509</sup> (D., homme, 39 ans, Subotica)

S. (femme, 38 ans, Subotica) est également l’enfant d’un couple mixte (père bunjevac, mère monténégrine). Elle nous dit qu’elle déclare le bunjevac comme « langue maternelle ». Cependant, elle ne fait pas une distinction nette entre le bunjevac et le serbe lorsqu’elle évoque ses premiers apprentissages langagiers, de même que ses pratiques langagières ordinaires actuelles. Elle n’identifie pas en particulier le bunjevac (par opposition au serbe) comme la langue de sa socialisation primaire, mais n’évoque pas non plus avoir grandi dans « deux » langues séparées. Elle nous raconte qu’à la maison, en famille, elle parlait (et parle encore) « serbobunjevac » (*srpskobunjevački*). Voici ce qu’elle nous explique :

— comment vous dire ? [...] vous savez vous vivez dans une communauté | vous ne pouvez pas séparer la langue | nous parlons tous | c’est différent disons dans le cas de l’anglais du hongrois du français quand vous avez de telles différences | ici ce sont des choses assez similaires comme je vous l’ai dit | des bases nous sont communes [...] ce qui peut être considéré comme du bunjevac peut aussi être considéré comme du serbe<sup>510</sup> (S., femme, 38 ans, Subotica)

Le point de vue de S. est particulièrement intéressant, car, en contraste avec ceux de nos autres informateurs, il explicite l’existence d’un continuum interlectal serbo-bunjevac. Cette informatrice n’inscrit ses pratiques langagières ordinaires (d’hier et d’aujourd’hui) ni complètement dans le cadre du serbe, ni dans le cadre du « purement bunjevac » (*čisto bunjevački*), mais n’en parle pas non plus seulement en termes de « mélange » de deux variétés. D’ailleurs, un peu plus tard au cours de l’entretien, elle utilise à nouveau l’expression « serbobunjevac » et la confronte aux catégories officielles (exclusives) du recensement de la population :

— je déclare toujours | depuis que ça a été rendu possible dans les années quatre-vingt-dix | que je suis une bunjevka qui parle bunjevac et que je suis de confession catholique | mais en principe je parle serbobunjevac<sup>511</sup> (S., femme, 38 ans, Subotica)

---

509 ja sam rođen tako da u celoj ulici je živela tatina familija | znači dedina kuća je bila prva i onda svi ostali smo bili jedno do drugog [...] | znači mi smo svi tamo pričali bunjevački | mislim to je bilo skroz normalno | meni je više bilo čudno da ja recimo u školi pričam srpski | to je meni bilo čudno | jer ja sam kući da kažem sa roditeljima i sa familijom tatinom | mi smo strogo koristili bunjevački jezik

510 kako da vam kažem ? [...] znate vi živite u jednoj zajednici | vi ne možete jezik da odvojite | mi svi pričamo | drugačije je to recimo kod engleskog kod mađarskog kod francuskog kad vi imate takve dve razlike | ovde su dosta slične stvari kao što sam rekla | neke osnove su nam iste [...] što može da ide kao bunjevački može da ide i kao srpski

511 ja se uvek deklarišem | od kad se moglo devedesete godine | da sam bunjevka koja priča bunjevački i da sam katoličke vere | ali u principu pričam srpskobunjevački

La biographie langagière de K. (femme, 76 ans, Subotica) s'écarte sensiblement de celle des autres informateurs en ce qui concerne les conditions d'apprentissage de la langue. Née au milieu des années 1930, de parents allemands (ou « souabes » — *Švabi*), K. a grandi dans le village de Tavankut, majoritairement peuplé de Bunjevci. Elle nous dit que sa langue maternelle est l'allemand (qu'elle désigne tantôt *nemački* tantôt *švabski*). Il s'agit de la première langue qu'elle a apprise, en famille, et de la langue dominante de son répertoire langagier dans sa petite enfance. À la suite de la Seconde Guerre mondiale, quand sa famille obtient un droit de séjour (*slobodan boravak*) pour rester en Yougoslavie, elle cesse de parler allemand<sup>512</sup>. Selon elle, à cette époque, il était très mal vu de s'afficher en tant qu'Allemand et « il était en fait interdit de parler allemand » (*bilo je zabranjeno fakat divanit nemački*). À partir de ce moment, sa famille commence à parler (presque exclusivement) dans le vernaculaire du village, en bunjevac ; l'allemand est restreint à la communication avec la grand-mère (qui ne parle pas bunjevac), à l'abri des oreilles extérieures.

— nous avons obtenu un droit de séjour mais nous ne pouvions absolument pas employer l'allemand | c'est pourquoi nous utilisons alors le bunjevac | peut-être à l'intérieur avec la grand-mère par-ci par-là à l'intérieur<sup>513</sup> (K., femme, 76 ans, Subotica)

K. nous raconte qu'elle ne connaissait pas le bunjevac dans sa petite enfance, mais qu'il est devenu, à partir de ses huit ans, après la guerre, dominant dans ses pratiques langagières ordinaires. Elle dit l'avoir appris dans son entourage, au village, où « tous étaient des Bunjevci » (*svi su Bunjevci bili*). Plus tard, elle parle bunjevac avec son mari (un Bunjevac) et ses quatre enfants. À l'heure actuelle, elle se dit Bunjevka (par son mari) et explique ne parler qu'en bunjevac et avoir partiellement oublié l'allemand — « je comprends tout en allemand mais il m'est très difficile de parler | j'utilise le bunjevac<sup>514</sup>. »

Le dernier cas que nous souhaitons présenter concerne deux des plus jeunes de nos informateurs : P. (homme, 29 ans, Stari Žednik) et S. (homme, 30 ans, Subotica). Ils ont tous deux grandi dans des zones caractérisées par une forte mixité ethnolinguistique et sont, l'un comme l'autre, les enfants de couples mixtes (mère serbe et père bunjevac, pour le premier ; mère hongroise et père bunjevac, pour le second). Ces deux informateurs parlent serbe au cours de l'entretien, expliquant dès le départ qu'ils ne sont pas à l'aise en bunjevac. Ils n'ont, ni l'un ni l'autre, appris le bunjevac de leurs parents. Dans leur enfance, en contraste avec nos autres informateurs, ils parlaient serbe avec tous les membres de leur famille. Tous deux évaluent de manière très favorable leur niveau de compréhension du bunjevac, une langue qu'ils ont fréquemment entendu dans leur entourage (y-compris de la bouche de leurs parents et grands-parents, même si ces derniers ne s'adressaient pas à eux en bunjevac).

---

512 Il faut savoir que, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, au moment de la libération du nord de la Voïvodine, la plupart des populations allemandes ont été expulsées du territoire yougoslave.

513 dobili smo slobodan boravak ali uopšte nemački ništa se nije smelo upotrebljavati | tako da smo onda bunjevački koristili | možda unutra sa bakom tu i tamo unutra u sobi

514 razumim sve na švabski ali mi je jako teško govoriti | ja koristim bunjevački

Cependant, ils disent ne jamais employer cette langue, à l’exception de quelques mots et quelques expressions, et évaluent plutôt négativement leur compétence en production.

– je le connais mal | très mal [...] je parle plus facilement hongrois anglais n’importe quelle langue même l’italien que le bunjevac<sup>515</sup> (S., homme, 30 ans, Subotica).

L’auto-évaluation que font ces deux locuteurs de leurs compétences linguistiques en bunjevac rappelle la notion de « semi-locuteurs » (*semi-speakers*), utilisée par N. C. Dorian (1982a) pour catégoriser les locuteurs qui manifestent d’assez bonnes compétences « passives » (ou de réception/compréhension), mais dont les compétences de production sont imparfaites ou réduites en comparaison de celles des « locuteurs pleinement compétents » (*fully-fluent speakers*). Pour être plus précise, nos deux informateurs correspondraient même mieux au profil de « bilingues quasi-passifs » (*near passif bilinguals*) dans lequel Dorian (1982a : 26) range les locuteurs « dont la production verbale consiste principalement en des phrases courtes et des mots isolés » (*whose verbal output is mainly short phrases and single word utterances*).

Si nous avons qualifié ce profil de locuteur comme un cas « atypique » (c’est-à-dire, peu représenté parmi nos informateurs), il est fort probable qu’il ne soit pas tant isolé que cela à l’échelle de la population bunjevac. Selon les descriptions de S. et de P., mais également d’autres de nos informateurs, il s’agirait en réalité plutôt du profil typique de la population bunjevac jeune (moins de 35 ans) et vivant en zone ethnolinguistiquement mixtes (particulièrement, en ville, à Subotica).

– à la période où j’ai grandi | on parlait serbe [...] je pense que ce n’est pas seulement parce que je suis issu d’un couple mixte mais mes amis aussi | qui sont des Bunjevci et dont les deux parents sont Bunjevci | tous parlent comme ça<sup>516</sup> (P., homme, 29 ans, Stari Žednik).

Les récits de ces deux jeunes informateurs font d’ailleurs écho aux récits de ceux dont les parcours langagiers s’inscrivent dans le profil 1 et qui expliquent qu’ils ne parlaient pas bunjevac à leurs enfants et que ces derniers ne connaissent pas ou seulement partiellement la langue.

---

515 ja znam ga slabo | jako slabo [...] ja lakše pričam mađarski engleski bilo koji čak i italjanski jezik nego bunjevački  
516 u vreme kad sam odrastao | srpski se pričao | mislim ne samo zato što sam iz mešovitog braka nego i moji drugovi koji su bunjevci i oba roditelja su bunjevci | svi ovako pričaju



### 9.3. La langue dans le milieu scolaire : souvenirs d'enfance

La période de scolarisation est une thématique qui a été particulièrement développée et exemplifiée par nos informateurs. Ce point a pour objectif de présenter les souvenirs scolaires de nos informateurs.

Pour beaucoup de nos informateurs, aller à l'école signifiait sortir d'un microcosme familial où le bunjevac était dominant, où le bunjevac était la « norme » — « *c'était normal*<sup>517</sup> » (J., femme, 40 ans, Subotica), « *nous parlions tous [bunjevac] | il n'existait pas d'autre langue*<sup>518</sup> » (N., femme, 50 ans, Subotica), « *c'était tout à fait normal | pour moi c'était plus bizarre de parler serbe à l'école*<sup>519</sup> » (D., homme, 39 ans, Subotica) — pour intégrer un milieu bien souvent beaucoup plus hétérogène. À l'école, le bunjevac n'était plus la norme, ni de l'enseignement, ni même (dans bien des cas) de la cour de récréation.

Cela est notamment le cas pour les enfants qui résident dans des zones ethnolinguistiquement mixtes et qui se retrouvent donc en classe à côté de Serbes, de Hongrois, etc. Pour ceux qui étaient originaires de villages ou de quartiers à majorité bunjevac (par exemple, le village de Tavankut ou les quartiers de Gat et Ker au sud de Subotica), la situation se présentait un peu différemment. Les enfants fréquentaient généralement l'école élémentaire (*osnovna škola*) de leur quartier ou de leur village, où le bunjevac restait donc la principale langue de communication entre les élèves, dont beaucoup étaient issus de familles bunjevac. En revanche, la poursuite du cursus scolaire au-delà de l'école élémentaire (ou parfois, au-delà du premier cycle de l'école élémentaire) nécessitait généralement de changer d'école — pour les villageois, d'aller en ville.

Dans les récits de vie scolaire de nos informateurs, le bunjevac à l'école est bien souvent associé au mot « problème » (*problem*). Parler bunjevac à l'école était, selon la plupart d'entre eux, non seulement synonyme de corrections et de mauvaises notes (voire de punitions) de la part des enseignants, mais également de brimades (rires, moqueries, taquineries) de la part de leurs camarades de classe. Les variantes linguistiques bunjevac se voyaient doublement stigmatisées, du regard des enseignants et de celui des pairs.

---

517 to je bilo normalno

518 svi smo divanili | nije postojalo neki drugi jezik

519 to je bilo skroz normalno | meni je više bilo čudno da ja recimo u školi pričam srpski

### 9.3.1. La norme linguistique scolaire : « à l'école, il n'y avait pas de divan »

Si la variété linguistique bunjevac est aujourd'hui enseignée en qualité de « parler » (*govor*) de la minorité nationale des Bunjevci dans une quinzaine d'établissements scolaires des communes de Subotica et Sombor (voir p. 190-192), la plupart de nos informateurs n'ont pas eu l'opportunité de l'apprendre en classe. Durant la période où ils fréquentaient l'école, le bunjevac était complètement exclu de la pratique scolaire au profit de la langue littéraire (langue standard) serbo-croate — « à l'école à l'époque on ne parlait pas la langue bunjevac<sup>520</sup> » (B., homme, 53 ans, Subotica) ; « à l'école il n'y avait pas de bunjevac<sup>521</sup> » (Z., homme, 72 ans, Sombor) ; « à l'école il n'y avait pas de divan mais tu devais parler<sup>522</sup> » (D., homme, 38 ans, Mala Bosna) ; « on devait [parler] cette langue littéraire<sup>523</sup> » (I., homme, 68 ans, Subotica) ; « les supports scolaires | les méthodes | les livres | tout était en serbe<sup>524</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica) ; « à l'époque on apprenait exclusivement en serbo-croate<sup>525</sup> » (J., homme, 59 ans, Subotica) ; « on attendait [de nous] qu'on parle en langue littéraire | à cette époque le serbo-croate<sup>526</sup> » (V., homme, 53 ans, Subotica) ; « ils n'acceptaient pas cette langue à l'école<sup>527</sup> » (A., homme, 74 ans, Subotica) ; « ils disaient que cette langue n'était pas une langue | ce n'était pas la langue reconnue | la langue reconnue était le serbo-croate et c'était de cette langue que nous devons nous servir<sup>528</sup> » (S., homme, 68 ans, Subotica).

Nos informateurs mettent fréquemment en parallèle l'exclusion de la langue (ou du parler) bunjevac de l'enseignement avec le fait que les Bunjevci n'étaient pas officiellement reconnus par les institutions de l'État, et donc par l'école — « alors nous devons être croates tu sais ? | c'était comme ça | nous apprenions le croate | ou c'était le serbo-croate, tu comprends ?<sup>529</sup> » (M., homme, 59 ans, Bajmok) ; « à cette époque | nous devons être croates tu sais ? | cette autre nation croate hein ? | nous étions alors croates | les bunjevci n'étaient pas bunjevci mais étaient croates | et donc | nous ne pouvions pas parler notre langue<sup>530</sup> » (I., femme, 67 ans, Sombor).

L'usage de variantes bunjevac à l'école, à l'écrit comme à l'oral, donnait lieu à des commentaires correctifs de la part des enseignants, du type « ce n'est pas correct » (*to nije ispravno*), « on ne dit pas ... mais... » (*ne kaže se ... nego...*). Ces variantes étaient donc rejetées dans la sphère de la faute, considérées non-conformes aux exigences scolaires. Leur usage

520 u školi tad se nije pričao bunjevački jezik

521 u školi nije bilo bunjevački

522 u školi nije bilo divana nego si morao pričati

523 moralo se taj književni jezik

524 nastavna sredstva | učila | knjige | sve je bilo na srpskom

525 se učilo isključivo tada na srpskohrvatskom

526 tražilo se književnim jezikom da se priča | u to vreme srpskohrvatski

527 nisu prihvatili taj jezik u školi

528 govorili su da taj jezik to nije jezik | to nije priznat jezik | jezik je priznat srpskohrvatski i mi se tim jezikom moramo služiti

529 onda smo morali biti hrvati znaš ? | to tako je bilo | da smo hrvatski učili | odnosno srpskohrvatski je to bilo | razumeš ?

530 u to vreme | morali smo biti hrvati znaš ? | ona druga nacija kao hrvatska jel ? | mi smo bili onda hrvati | bunjevci nisu bili bunjevci nego su bili hrvati | tako da | da nismo mogli govoriti naš jezik

faisait généralement l'objet d'évaluations négatives et était sanctionné par des mauvaises notes, voire des punitions.

Le vocabulaire qu'on observe dans ces fragments de vie racontés est redondant dans les divers entretiens et évoque la pression normative vécue par nos informateurs à l'école — *greška* (faute) ; *loša ocena* (mauvaise note) ; *slaba ocena* (faible note) ; *jedinica* (un, la plus basse note, équivalente au zéro en France) ; *ispravno, pravilno* (juste, correct) ; *književno* (littéraire, standard) ; *ispravljanje* (correction) ; *ispravljati* (corriger) ; *kažnjavati* (punir, sanctionner) ; *lomiti* (casser) ; *terati* (forcer) ; *ne prihvatiti* (ne pas accepter) ; *ne dozvoliti* (ne pas autoriser) ; *morati* (devoir, être obligé) ; *ne smeti* (ne pas pouvoir, ne pas avoir le droit) ; *obavezno* (obligatoire) ; *pod teretom* (sous le poids, sous la contrainte) ; *nasilu* (de force) ; *pritisak* (pression) ; etc. Voici quelques exemples de souvenirs de leur vécu scolaire donnés par nos informateurs :

— moi quand je me suis scolarisée | je suis rentrée en première classe en 1960 | je parlais bien sûr bunjevac | et l'enseignante de langue serbo-croate a dit ce n'est pas correct | ça ne va pas | tu dois parler comme dans les livres en langue littéraire<sup>531</sup> (N., femme, 57 ans, Subotica)

— à l'école | les premières années ont été très difficile pour moi | justement à cause du parler bunjevac | parce qu'ils me corrigeaient dès que je voulais dire quelque chose en bunjevac ou aussi quand j'écrivais | l'institutrice le corrigeait et je m'efforçais de | de l'oublier<sup>532</sup> (R., femme, 52 ans, Subotica)

— à cette époque nous étions simplement sous ce poids [...] de ne pas utiliser [le bunjevac] car | surtout quand il fallait écrire ou répondre en serbe | car c'était automatiquement une faute qui réduisait la note | donc il y avait une forte pression pour qu'on écarte cette langue<sup>533</sup> » (J., homme, 59 ans, Subotica)

— à l'école on n'avait pas le droit | je dois dire qu'on n'avait pas le droit de parler bunjevac | éventuellement entre nous à la pause pendant la récréation | mais répondre pendant le cours etcetera | nous n'avions pas le droit [...] ils n'autorisaient pas | ils corrigeaient | ils corrigeaient et sanctionnaient par de mauvaises notes<sup>534</sup> (S., homme, 68 ans, Subotica)

— et sache que j'ai justement eu beaucoup de problèmes à l'école à cause de la langue bunjevac [...] je me rappelle encore aujourd'hui de son nom [=le nom de l'instituteur] [...] c'est-à-dire que j'ai retenu son nom tellement il m'a cassé dans l'intention de me transformer en serbe | du bunjevac | j'ai j'ai | et ce à cause d'un seul mot principalement | en serbe on dit *bude* [aspect perfectif du verbe "être" (*biti*), 3 pers. sing. prés.] | quelque chose *bude* | et en

---

531 ja kad sam se školovala šesdesete | hiljadu šezdesete sam počela u prvi razred | naravno sam divanila bunjevački | i nastavnica iz srpskohrvatskog jezika je rekla nije ispravno | ne može tako | moraš kako je u knjizi književnim jezikom da govoriš

532 meni je čak je bilo u školi | prve godine su mi bile jako teške | baš zbog tog bunjevačkog govora | što su mi ispravljali kadgod sam htela nešto da kažem bunjevački ili kad sam i pisala | učiteljica je to ispravljavla i ja sam se trudila da | da to zaboravim

533 u to vreme jednostavno smo bili pod tim teretom [...] da ne bi upotrebio jer je | pogotovo kad je u pitanju pismeni srpskog ili odgovarani srpskog | jer je to automatski bila greška da je smanjivala ocenu | tako da je to dosta pravilo pritisak da se taj jezik izbaci

534 u školi se nije smelo | moram da kažem nije se smelo govoriti odnosno divaniti bunjevački | eventualno na pauza na odmoru mi međusobno | ali odgovarati nastavni predmet i tako dalje dakle nismo smeli [...] nisu dozvolili | ispravljali su | ispravljali i kažnjavali lošim ocenama

bunjevac c'est *budne* | il me cassait à cause de ça [...] s'il le remarquait dans ma rédaction j'avais un zéro | peu importe la qualité de ma rédaction<sup>535</sup> (D., homme, 39 ans, Subotica)

Une informatrice mentionne l'octroi d'un « avertissement » (*opomena*) pour avoir utilisé un mot bunjevac (*košara*) au lieu du mot serbo-croate (*štala* – étable). Un informateur, originaire de Sombor, explique que l'usage du bunjevac à l'école résultait sur des punitions. Comme on peut le voir dans l'extrait suivant, les variantes bunjevac – ici, les formes ikaviennes *mliko* (lait) et *dite* (enfant) – étaient assimilées à des « fautes » (*greške*) – par opposition aux formes standard ekaviennes *mleko* et *dete* – et leur usage dans le cadre scolaire était sanctionné, en l'occurrence, par des lignes à copier cent fois.

– quand nous avons commencé l'école | alors ils nous forçaient | ils nous punissaient même | et pour chaque faute tu dois écrire cent fois | *mleko* au lieu de *mliko* | *dete* au lieu de *dite* | donc c'était de force<sup>536</sup> (A., homme, 43 ans, Sombor)

Dans les villages à dominance bunjevac, notamment le village de Tavankut, la situation était un peu différente. Compte tenu du fait que la grande majorité des élèves qui fréquentaient l'école primaire parlaient bunjevac à la maison, mais aussi du fait que les enseignants eux-mêmes étaient souvent des Bunjevci originaires du village, l'imposition de la norme serbo-croate s'est faite de manière moins répressive. L'usage de variantes bunjevac, du moins à l'oral, n'était pas sanctionné. De plus, le bunjevac pouvait être employé dans la communication orale entre les élèves et l'enseignant hors de la classe (pendant la récréation, par exemple), ou parfois en classe comme langue auxiliaire dans l'enseignement des différentes matières. Toutefois, les enfants ne fréquentaient les écoles de villages que durant l'école élémentaire et devaient ensuite changer d'école pour la suite de leur cursus.

– notre instituteur [...] il disait *račun* [variante bunjevac pour "mathématiques"] pas *matematika* [...] récite le poème [*divani pismicu* = variantes bunjevac] | il ne disait pas aller maintenant récite [*izrecituj*] [...] il y avait de la tolérance envers le parler | tu pouvais librement sans aucun | que tu parles [*pričati* = variante serbe] | que tu parles [*govoriti* = variante serbe] | que tu parles [*divanit* = variante bunjevac] | personne ne t'empêchait quoi que ce soit<sup>537</sup> » (I., homme, 51 ans, Tavankut).

– il y avait des corrections | on ne dit pas | disons par exemple nous disons *kruv* [pain : variante lexicale bunjevac] | pas *kruv* mais *hleb* [pain : variante lexicale serbe] | mais il n'y avait pas de punition | il y avait des corrections | tu devais parler [*pričat* : variante serbe] et pas parler [*divanit* : variante bunjevac] | ça il y avait mais il n'y avait pas de punition | de sanction quelconque | et ce parce que cette localité est majoritairement bunjevac | alors les

---

535 i da znaš da sam ja baš dosta problema imao u školi zbog bunjevačkog jezika [...] ja mu pamtim i dan danas ime [...] znači ime sam mu zapamtio koliko je on mene lomio sa tim da me da me da kažem pretvori u srбина | sa bunjevačkog | ja sam ja | i to zbog jedna reč najviše | na srpskom se kaže bude | nešto bude | a na bunjevačkom je to budne | on me lomio zbog toga [...] ako je primetio u mom sastavu dobio sam jedinicu | bez obzira kakav mi je bio sastav

536 kad smo krenuli u školu | u škulu | onda su nas terali | čak su nas i kažnjavali | i za grešku moraš pisat sto puta | mleko umesto mliko | dete umesto dite i tako | znači bilo je nasilu

537 naš učitelj [...] on je kazao imamo račun ne matematiku [...] divani pismicu | nije kazao ajde sad izrecituj [...] bila je tolerancija prema govoru | mogao si se slobodno bez ikakvi | da li ćeš pričati | da li ćeš govoriti da li ćeš divanit | niko te nije sputalo ni u čemu

enseignants aussi étaient des stipan bunjevac [variante ikavienne du prénom Stéphane ; variante serbe : *stevan*] | et il savait alors à qui il avait à faire<sup>538</sup> (A., homme, 59 ans, Tavankut)

– il arrivait parfois quand nous répondions | quand l'instituteur nous demandait | quand nous répondions | que nous disions aussi un mot bunjevac | mais l'instituteur était bunjevac | il disait peut-être | dans la langue littéraire [=standard] on dit comme ça | mais il ne créait de problème à personne autour de ça<sup>539</sup> (G., femme, 63 ans, Subotica – originaire de Mala Bosna)

### 9.3.2. La communication entre pairs : la langue de la cour de récréation

Si le bunjevac était exclu de la pratique scolaire, il restait généralement la norme de la cour de récréation dans les écoles élémentaires des villages et quartiers à majorité bunjevac. C'est ce que nous racontent les personnes qui ont grandi dans les villages de Tavankut, Mala Bosna, Bikovo, Đurđin, ou dans les quartiers de Gat et Ker à Subotica. Le bunjevac était, selon elles, la langue dominante dans la communication entre les élèves hors de la classe (dans la cour de récréation, sur le chemin de l'école, sur les terrains de jeu, etc.).

- à Tavankut il y a quatre-vingt-dix pourcent de Bunjevci [...] et là-bas il n'y avait rien d'étrange à parler bunjevac à l'école car nous parlions tous bunjevac<sup>540</sup> (L., femme, 44 ans, Bajmok – originaire de Tavankut)
- et dans nos conversations les camarades de classes aussi [...] car c'était majoritairement des Bunjevci [...] et quand tu sortais en récréation | quel serbe ?<sup>541</sup> (A., homme, 59 ans, Tavankut)
- et à la récréation | pendant la pause | nous qui nous connaissions nous parlions en langue bunjevac | en réalité on ne savait pas parler autrement<sup>542</sup> (A., homme, 74 ans, Subotica – originaire de Bikovo)
- mais nous continuions à parler bunjevac à la récréation par exemple | quand nous rentrions à la maison et quand on s'amusaient | je ne sais pas on jouait au football | le bunjevac était dominant<sup>543</sup> (V., homme, 53 ans, Subotica – originaire du quartier Ker)

Ce contexte concerne vraiment les petites classes : l'école élémentaire, voire seulement le premier cycle de l'école élémentaire. Les enfants quittent ensuite ce milieu pour poursuivre

---

538 bilo je ispravljanje. ne kaže se | recimo na primer mi kažemo kruva | ne kruva nego hleba i tako | ali nije bilo kažnjavanja | ispravljanje je bilo da moraš pričat ne divanit | to je bilo ali nije bilo kažnjavanja onoga | sankcija neki | to pošto ovaj lokalitet je pretežno bunjevački | onda i ti nastavnici su bili stipan bunjevac | pa je on znao s kim radi [...]

539 desilo se ponekad kad odgovaramo | kad nas učitelj pita | kad odgovaramo | da kažemo i koju bunjevačku rič | ali i učitelj je bio bunjevac | on je možda rekao | književni se kaže ovako | ali nije oko toga niko pravio problem

540 tavankut kao sredina je procetualno devedeset posto bunjevaca [...] i tamo nije ni bilo čudno u školi kad ti divaniš bunjevački jer svi divanimo bunjevački

541 i u našim komunikacijama školski drugari isto tako [...] jel pretežno su bili bunjevci [...] i kad izađeš na odmor | kaki srpski ?

542 a za vreme odmora | kad je pauza | to mi koji smo se poznavali smo pričali bunjevačkim jezikom | u stvari drugačije nismo ni znali

543 ali smo mi i dalje ovaj u pauzi na primer pričali bunjevački | kad idemo kući pa kad dođemo kući pa se igramo | ne znam igramo fudbal | bunjevački je bio dominantan

leur cursus et changent complètement d'environnement pour un milieu beaucoup plus hétérogène.

Les souvenirs d'école des personnes provenant de zones géographiques où les Bunjevci ne représentaient qu'une faible minorité de la population sont bien différents. C'est notamment le cas des personnes ayant fréquenté les écoles de la ville de Sombor ou de certains quartiers de Subotica, majoritairement serbes ou fortement hétérogènes. Un grand nombre d'entre elles évoquent qu'elles ne se souviennent plus s'il y avait d'autres Bunjevci en classe ou que la majorité de leurs amis étaient d'autres appartenances ethnolinguistiques (Serbes et Hongrois, principalement).

– il y avait des Hongrois | des Ruthènes | des Serbes | des Croates | il y avait peu de Bunjevci | nous nous fréquentions et nous parlions tous seulement en serbe<sup>544</sup> (R., femme, 52 ans, Subotica)

– mais quel [bunjevac] ? | il n'y avait pas de Bunjevci non non [...] je ne me souviens pas qu'il y ait ne serait-ce que quelqu'un dans la classe [...] parce que la population était majoritairement serbe ici à Sombor<sup>545</sup> (I., femme, 67 ans, Sombor)

– non non | pas à cette époque | les enfants s'amusaient | ils parlaient principalement en serbe<sup>546</sup> (Z., homme, 72 ans, Sombor)

Certains expliquent leur convergence vers la forme serbe par le contexte yougoslave, dans lequel il n'était tout simplement pas approprié de se démarquer par des pratiques linguistiques particulières. La norme était de parler la langue de l'État et de l'école, celle partagée par tous. Ils disent s'être adaptés à la majorité, tout simplement pour parler comme tout le monde – « *d'un coup tu comprenais que tu étais différent de celui assis à côté de toi | car il parlait serbo-croate et toi tu parlais ta [langue] maternelle de la maison*<sup>547</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica) ; « *tu avais le sentiment de parler différemment des autres | alors tu t'adaptais à la majorité [...] pour être plus comme eux*<sup>548</sup> » (L., femme, 44 ans, Bajmok) ; « *comme enfant je ne tenais pas à me différencier des autres*<sup>549</sup> » (N., femme, 50 ans, Subotica).

Cependant, une des raisons principales données par nos informateurs, pour laquelle ils n'utilisaient pas le bunjevac à l'école, est que les locuteurs de cette variété linguistique étaient la cible de taquineries de la part des autres élèves. Selon eux, les variantes linguistiques bunjevac étaient extrêmement stigmatisées à l'école. Elles étaient non seulement rejetées dans la sphère de l'erreur par l'institution scolaire, mais elles faisaient également l'objet de moqueries de la part des camarades de classe. Ces derniers sont

---

544 bilo je mađara | bilo je rusina | bilo je srba | bilo je hrvata | bilo je | bunjevaca je bilo slabo | mi smo se družili i svi smo samo pričali srpski

545 ma kakvi ? nema bunjevaca ne ne [...] ne sećam se da je bio neko uopšte u razredu [...] zato što je stanovništvo pretežno ovdje u somboru bilo srpsko

546 ne ne | nije bilo onda to | to se deca igraju | najviše srpski su pričali

547 od jedanput shvatio da si ti različit od ovog drugog koji sedi s tobom

548 imao si osećaj da ti drugačije divaniš nego onaj | onda si se prilagođavao većini [...] da si približno kao oni

549 kao dete mi je bilo stalo da se razlikujem od-od drugih

généralement mentionnés par un « ils » (*oni*) indéfini ou par les expressions « les autres enfants » (*ostala deca*) (I., homme, 68 ans, Subotica), « les enfants de la ville » (*varoška dica*) (D., homme, 38 ans, Mala Bosna), « les camarades de classe » (*učenici drugari*) (J., homme, 59 ans, Subotica), « les enfants qui n'étaient pas Bunjevci » (*deca koja nisu bila Bunjevci*) (K., femme, 70 ans, Subotica), « ces enfants qui venaient [...] de familles qui n'étaient pas bunjevac » (*ona deca koja su bila [...] iz porodica koja nisu bunjevačka*) (N., femme, 27 ans, Stari Žednik). De manière générale, nos informateurs considèrent que la majorité des élèves avait une attitude très négative vis-à-vis du bunjevac. Beaucoup d'entre eux racontent s'être « adaptés » (*prilagoditi se*) dans l'objectif de se soustraire aux brimades de leurs pairs ; parler « comme les autres » était le gage de leur intégration à l'école.

Nous retrouvons dans leurs récits tout un lexique qui évoque les vexations subies à l'école : *podsmeh* (rire moqueur) ; *zezanje* (plaisanterie) ; *ismejavanje*, *podrugivanje* (moquerie, raillerie) ; *zadirkivanje* (taquinerie) ; *smejati se* (rire) ; *ismejavati* (moquer) ; *zadirkivati* (taquiner, embêter) ; *podcenjivati* (dénigrer, rabaisser, mépriser) ; *smešan* (drôle, ridicule) ; *podrugljivo* (railleur, moqueur) ; *sramotno* (honteux) ; *sramota* (honte) ; etc .

Selon les dires de nos informateurs, le bunjevac était perçu par leurs pairs comme une « langue de paysans » (*seljački jezik*, *jezik seljaka*) ou une « langue de fermiers » (*jezik salašara*), comme une langue « rustre/rustique » (*prostački*), « vulgaire » (*vulgarni*), « grossière » (*grub*) ou « drôle/ridicule » (*smešan*). Cette manière de parler passait pour un signe d'absence d'instruction » (*neobrazovanost*), de « rustre/rusticité » (*prostakluk*) et suscitait souvent des rires et des moqueries parmi les autres élèves, de sorte que « c'était honteux de parler en bunjevac<sup>550</sup> » (N., femme, 27 ans, Stari Žednik), voire même, que « c'était une honte de dire que tu étais bunjevac<sup>551</sup> » (I., homme, 68 ans, Subotica) à l'école.

Ces rires et taquineries restent ancrés chez beaucoup de nos informateurs comme une expérience traumatisante. Une de nos informatrices nous a même demandé de couper le micro au moment où elle nous racontait le souvenir douloureux, pour elle, des moqueries subies lorsqu'elle est arrivée à l'école en ville, à Subotica.

Voici deux exemples d'explications données par nos informateurs des réactions de leurs camarades de classes lorsqu'ils parlaient bunjevac dans le cadre scolaire :

— les autres enfants se moquaient de toi | c'était simplement une honte de dire que tu étais bunjevac [...] ce n'était pas une langue reconnue et tous parlaient cette langue littéraire | si en classe tu répondais à l'enseignant *mliko misec* et *počmem* [variantes bunjevac] | alors les enfants riaient | ce n'était pas une langue reconnue et ils se moquaient ou te rabaisaient | quand tu sortais de l'école | alors ils te suivaient puis ils t'embêtaient | comme si tu ne savais pas parler | dans ce sens<sup>552</sup> (I., homme, 68 ans, Subotica)

550 to je bilo [...] sramotno pričati na bunjevačkom

551 bilo [je] sramota reč da si bunjevac

552 ostala deca su ti se smejali | prosto je bilo sramota reč da si bunjevac [...] nije bio prihvaćen jezik i svi su govorili onaj književni jezik | sad ti dođeš na čas i nastavnik te nešto pita ti njemu mliko misec i počmem | onda se deca

— dès que vous vous scolarisiez [...] vous abandonniez le bunjevac car c'était simplement | c'était paysan | bouh ce sont des enfants de paysans | c'est un parler de paysans | ils se moquaient toujours de nous<sup>553</sup> (D., femme, 64 ans, Subotica)

Les récits de moqueries surviennent principalement chez ceux qui ont grandi dans les villages ou à la campagne et qui ont été scolarisés en ville. Même si certains d'entre eux évoquent aussi avoir subi ces moqueries, les locuteurs qui ont grandi à Subotica racontent généralement avoir eu moins de difficulté à s'adapter et ne pas avoir eu de problèmes à l'école, tout simplement parce qu'ils n'utilisaient pas le bunjevac dans ce contexte.

Les deux extraits suivants proviennent d'entretiens conduits avec des locuteurs qui ont suivi les premières classes de l'école élémentaire dans leurs villages respectifs (Mala Bosna et Bikovo), puis qui sont partis en ville (Subotica) pour poursuivre leur cursus :

— quand j'allais ici jusqu'à la quatrième | de la cinquième à la huitième nous allions en ville à l'école | c'est-à-dire quand nous étions ici jusqu'en quatrième | ici nous parlions bunjevac à la récréation | et quand nous sommes partis en ville | alors c'était obligatoire de parler | et à la récréation et partout [...] parce qu'ils se moquaient tu sais | les enfants de la ville | et alors | quand arrivent je ne sais pas trois quatre classes de la campagne tu sais | alors quand vous parlez à la récréation | quand vous commencez à parler | alors il y avait des plaisanteries et des moqueries | ce genre de choses<sup>554</sup> (D., homme, 38 ans, Mala Bosna)

— encore au village ce n'était pas un problème | car là-bas nous parlions tous comme ça | les instituteurs nous corrigeaient en ekavien en serbo-croate | cependant quand je suis allé au lycée à subotica alors ça venait aussi des autres élèves pour lesquels c'était l'objet de moqueries | c'était une forme de vulgarité | d'absence d'instruction | et et alors de plus gros problèmes émergeaient et il y avait plus de moqueries autour de cette langue de la part des camarades de classes | et cela est une des grandes raisons pour lesquelles nous avons tous fui ce bunjevac | et sommes passés au [partis dans le] serbe<sup>555</sup> (J., homme, 59 ans, Subotica – originaire de Bikovo)

Comme le montre le passage suivant, extrait d'un entretien réalisé avec une jeune Bunjevka née au début des années 1980, ce vécu semble être transgénérationnel et les souvenirs d'école des plus jeunes ne diffèrent pas vraiment de ceux des plus âgés parmi nos informateurs :

— et même ils | ces enfants qui venaient de familles serbes ou peu importe de familles qui n'étaient pas bunjevac | si par exemple au cours d'une de nos conversations d'enfants nous

- 
- smeju | nije bio prihvaćen jezik i smejali su prosto podcenjivali te | onda iziđeš iz škole | onda idu za tebe pa te zadrkivaju | kao da ne znaš pričat | u tom smislu
- 553 čim ste se školovali [...] vi zapostavljate bunjevački jer jednostavno to je bio inače | seljak je bio | jao to su seljačka deca | to je seljački govor | uvek su nas ismejivali
- 554 kad sam išo do četvrtog razreda tu | od petog do osmog smo išli u varoš u škulu | znači tu kad smo bili do četvrtog | tu smo divanili na odmor | a kad smo otišli u varoš | onda je bilo obavezno da se priča | i na odmorima i sve [...] zato što su nas ismejivali znaš | varoška dica | i onda | kad se pojavi ne znam tri četiri razreda sa sela znaš | onda kad divanite tako na odmoru | kad počnete divaniti znaš | onda je bilo zezanje i ismijavanje | tako ti stvari
- 555 još u selu to nije bilo problem | jer tamo smo svi tako divanili | tu su nas učitelji ispravljali na ekvicu na srpskohrvatski | međutim već u gimnaziji kad sam došao u suboticu onda je tu već bilo i od ostalih kolega učenika drugara kojima je to bilo za podrugivanje | to je bilo neki vid prostakluka | neobrazovanosti | i i onda su nastajali malo veći problema i bilo je više zadirkivanja od strane školskih drugova oko tog jezika | i to je bilo jedan od velikih razloga zašto smo mi svi i bižali od tog bunjevačkog | pa smo odlazili u srpski jezik



mentionnions quelque chose et que c'était en bunjevac | alors généralement c'était | c'était moqué | ridicule | honteux de parler en bunjevac<sup>556</sup> (N., femme, 27 ans, Stari Žednik)

Cette jeune locutrice raconte s'être fait taquiner toute une année au lycée parce qu'elle avait un jour prononcé un mot en bunjevac en répondant oralement à l'enseignant.

### 9.3.3. Entre l'école et la maison

À quelques exceptions (les petites classes, dans les écoles de villages ou de quartiers à dominance bunjevac), la variété bunjevac se voyait complètement exclue de la vie scolaire. Elle n'était utilisée ni dans le cadre des activités scolaires, ni dans la communication entre pairs. Dans les récits de nos informateurs, nous retrouvons ainsi une opposition très marquée entre le milieu scolaire — « à l'école » (*u škuli, u školi*) — et le milieu familial — « à la maison » (*u kući, kod kuće*), « dans la famille » (*u porodici, u familiji*). L'usage de la variété bunjevac était restreint à ce deuxième milieu, à la communication au sein de la famille, dans l'enceinte de la maison.

Chez certains d'entre eux, les deux variétés linguistiques — bunjevac et serbo-croate — étaient utilisées de manière complémentaire, chacune d'entre elles étant réservée à des situations de communication particulières : à la maison, on ne parlait qu'en bunjevac, dans la communication avec tous les membres de la famille ; à l'école, on ne parlait qu'en serbo-croate, aussi bien dans la communication élèves-enseignants qu'entre pairs — « *serbe à l'école, mais à la maison bunjevac*<sup>557</sup> » (E., femme, 56 ans, Subotica) ; « *à la maison je parlais bunjevac mais [...] à l'école je parlais la langue littéraire serbe*<sup>558</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica) ; « *à l'école [...] je devais parler [pričat] | mais quand je rentrais à la maison | je parlais [divanio]*<sup>559</sup> » (D., homme, 38 ans, Mala Bosna).

Chez d'autres, en revanche, la norme scolaire a eu une influence sur les pratiques langagières dans le contexte familial, c'est-à-dire qu'ils ont commencé à parler serbo-croate y-compris lorsqu'ils rentraient à la maison. Si le bunjevac était exclu du milieu scolaire, le serbo-croate ne l'était pas du milieu familial. Dans certains cas, leurs parents eux-mêmes — quoique Bunjevci — s'efforçaient de leur parler selon la norme valorisée à l'école et les incitaient à faire de même, en les corrigeant lorsqu'ils parlaient en bunjevac à la maison.

— nous à la maison | ma mère disait | tu ne dois pas parler bunjevac car la petite va avoir de mauvaises notes | c'est-à-dire que nous n'avions pas le droit | les parents nous orientaient à

---

556 čak su oni | ona deca koji su bili iz srpskih porodica ili nebitno iz porodica koja nisu bunjevačka | ako bi mi na primer tokom nekog našeg razgovor dečijeg neko nešto spomenio pa da je na bunjevačkom | to je bilo onda obično | ismejavano bilo | podrugljivo | sramotno pričati na bunjevačkom

557 srpski u školi | ali u kući bunjevački

558 u kući sam pričala bunjevački ali [...] u školi sam pričala književni srpski jezik

559 u školi [...] morao sam pričat | al kad sam došo kući | ja sam u kući divanio

parler serbe pour que nous n'ayons pas de mauvaises notes aux devoirs<sup>560</sup> (D., femme, 64 ans, Subotica)

– je le parlais à la maison avec mes parents et mes grands-parents | c'était normal | c'est-à-dire que le bunjevac était ma langue maternelle | et avec la scolarisation j'ai arrêté de le parler | car quand je suis entrée à l'école | j'étais scolarisée en langue serbe | à l'époque en serbo-croate | et tout simplement le bunjevac a commencé à se retirer [...] même mes parents s'efforçaient de le corriger chez moi pour que je parle correctement la langue serbe à l'école<sup>561</sup> (J., femme, 40 ans, Subotica)

Dès le jeune âge, ces enfants étaient donc orientés par leurs parents vers la variété linguistique de prestige, celle qui était attachée à la notion de réussite scolaire et, par extension, d'ascension sociale. La maîtrise de la langue serbo-croate était une condition d'accès aux positions les plus élevées de la société yougoslave. Il est intéressant de noter que les informateurs qui racontent cela disent eux aussi avoir parlé en serbo-croate à leurs propres enfants.

Le vécu scolaire de nos informateurs, quoique douloureux, n'est pas vraiment surprenant ; il s'inscrit au contraire dans le paradigme des langues minorées et fait écho à de nombreux cas similaires de par le monde (ne serait-ce qu'en France). Ainsi, l'imposition de la langue française – ou du français « national » – s'est aussi faite au détriment des idiomes linguistiques régionaux (voir par exemple, Balibar & Laporte, 1974 ; De Certeau, Julia & Revel, 1975). En d'autres termes, corollairement à l'imposition d'un parler (ou langue) légitime, les autres parlers (ou langues) subissent un effet de « dévaluation » ou de « déclassement » (Bourdieu & Boltanski, 1975). L'école – gratuite, publique et obligatoire à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle – s'est vue accorder un rôle central dans la diffusion du français et dans la généralisation de son usage au sein la population de France (mais aussi des territoires colonisés) et, comme le soulignent C. Alén Garabato et M. Cellier (2009 : 1), « l'apprentissage efficace du français y a été accompagné d'une dévalorisation et d'une stigmatisation (aussi efficaces) des langues régionales ». Affublées de la désignation commune de *patois* et privées de tout « glossonyme » particulier (Boyer, 2013), les langues régionales de France ont longtemps été – de même que le bunjevac en Yougoslavie – exclues de l'école et stigmatisées comme des façons de parler « grossières » et vouées à disparaître (au sujet de la place des langues régionales au sein de l'école française, voir aussi Lieutard & Verny, 2007).

---

560 mi u kući | moja mama je rekla | ne smeš divanit bunjevački jel će cura dobiti slabu ocenu | znači nismo smeli | roditelji su nas usmeravali da govorimo srpski da ne bi dobili na pismenom slabu ocenu

561 ja sam ga govorila kući sa roditeljima i sa babom i dedom | to je bilo normalno | znači to je meni maternji jezik bunjevački | i sa školovanjem sam prestala da ga govorim | jer kako sam krenula u školu | školovala sam se na srpskom jeziku | tad je bilo srpskohrvatski | i jednostavno bunjevački je počeo da se potiskuje [...] već i moji roditelji su se trudili da kod mene to isprave | da ja kad pođem u školu govorim srpskim jezikom pravilno

Perçue par beaucoup comme l'instance qui a conduit à stigmatiser le bunjevac et à le faire sortir de l'usage quotidien, l'école est également regardée par nombreux de nos informateurs comme l'instance qui doit, à l'avenir, jouer un rôle central dans la « normalisation » de la langue bunjevac : contribuer à déstigmatiser le bunjevac et engager le processus de retour en usage de la langue, voire prendre le relais de la transmission linguistique (voir p. 381).

## 9.4. Situations actuelles d'usage de la variété linguistique bunjevac et accommodation linguistique

### 9.4.1. Quand, où et avec qui nos informateurs emploient-ils le bunjevac ?

Quoique nous ayons déjà thématiqué cette question dans les points précédents, nous allons maintenant observer plus en détail les circonstances dans lesquelles nos informateurs disent utiliser le bunjevac (ou une autre variété linguistique) à l'heure actuelle.

Les descriptions que font nos informateurs de leurs pratiques langagières actuelles laissent clairement apparaître une situation de diglossie<sup>562</sup>, caractérisée par un écart somme toute important entre les fonctions assignées par ces locuteurs aux deux principales variétés linguistiques de leurs répertoires langagiers, le serbe et le bunjevac<sup>563</sup>. Certains domaines sont réservés à l'usage de la variété serbe — que nos informateurs désignent d'ailleurs quelques fois « langue de l'État » (*državni jezik*), « langue officielle » (*zvanični jezik*), voire « langue littéraire » (*književni jezik*) —, tandis que l'usage du bunjevac est restreint à des domaines particuliers.

Dans les pratiques orales, l'usage de la variété bunjevac est confiné à un ensemble de situations spécifiques : la communication d'ordre privée ou intime, à la maison et avec les membres de la famille ; la conversation ordinaire hors de la maison, avec des personnes connues ou proches (jamais avec des inconnus) et entre Bunjevci (rarement avec des membres d'autres communautés ethnolinguistiques) ; les situations publiques (voire formelles) qui prennent place dans le cadre des institutions ou associations de la minorité nationale bunjevac. De même, dans les pratiques écrites, le bunjevac est employé dans des types d'écrits spécifiques, qui appartiennent à la sphère de l'intime (des écrits pour soi ou pour des proches) ou à la vie de la minorité nationale (écrits médiatiques ou littéraires, généralement adressés à des Bunjevci).

Cependant, si toutes ces situations offrent l'opportunité d'utiliser le bunjevac, cela ne veut pas dire, comme nous avons pu le voir dans les points précédents, que nos informateurs l'utilisent forcément. À l'exception des villages de Tavankut et Mala Bosna, où le bunjevac semble encore assumer la fonction de langue vernaculaire et où les locuteurs parlent serbe uniquement dans les situations qui l'obligent — « serbe seulement si nous devons » (*srpski samo ako moramo*) —, on ne peut pas dire que l'on ait affaire à une répartition fonctionnelle stricte et stable des variétés bunjevac et serbe, à l'image de la définition que donne Ferguson

---

562 Nous employons ici la notion de « diglossie » dans le sens large de co-présence au sein d'une communauté de deux (ou plusieurs) variétés linguistiques aux statuts et fonctions différenciées.

563 Comme nous l'avons déjà évoqué, certains d'entre eux parlent également hongrois.

(1959) de la notion de diglossie. Nous n'avons pas affaire à une situation caractérisée par la présence de deux variétés dont les domaines sont clairement distincts et très faiblement superposés : « *In one set of situations only H [high variety] is appropriate and in another only L [low variety], with the two sets overlapping only very slightly* » (Ferguson, 1959 : 328).

Les descriptions que font nos informateurs de leur pratique actuelle du bunjevac et du serbe évoquent ainsi plutôt une situation de « dilalie » (*dilalia*) (Berruto, 1987), qui se caractérise entre autres par « l'usage des deux variétés dans la conversation quotidienne » (*uso di entrambe le varietà nel parlato conversazionale quotidiano*) et, à côté d'une forte différenciation fonctionnelle des deux variétés en présence — il existe des domaines réservés au serbe —, « l'existence de domaines d'usage avec chevauchement (partiel) » (*esistenza di domini con (parziale) sovrapposizione*) (Berruto, 1987 : 65).

En effet, si le bunjevac ne partage pas les mêmes fonctions que le serbe, la réciproque n'est pas (ou plus) valide. Il semblerait, au contraire, que le serbe assume — c'est du moins le cas chez la grande majorité de nos informateurs — toutes les fonctions, et qu'il soit employé par les Bunjevci tant dans les situations de communication les plus formelles que dans les plus intimes, telles que la communication intra-familiale dans l'enceinte de la maison. Lorsque le serbe n'a pas pris la place de langue principale dans la communication familiale, il y est au moins employé alternativement ou conjointement (voire, comme nous l'avons vu, dans divers degrés de mélange) au bunjevac. En d'autres termes, alors que le bunjevac est uniquement employé dans certains domaines (à l'exclusion d'autres, qui exigent l'usage du serbe), il n'existe pas (ou plus) de domaines exclusivement réservés au bunjevac.

Dans la suite de ce sous-point, nous nous focalisons sur les situations dans lesquelles nos informateurs disent « pouvoir » parler bunjevac, par opposition à celles dans lesquelles ils disent généralement éviter de l'utiliser. Les éléments que nous présentons sont essentiellement des extraits de réponses données par nos informateurs à des questions du types « quand parlez-vous bunjevac aujourd'hui ? », « est-ce que vous l'utilisez hors de la maison ? », « où et avec qui ? » Nous leur proposons parfois nous-mêmes des exemples de situations (dans la rue, avec vos voisins, sur les marchés, dans les magasins, avec les commerçants, dans les cafés, au travail, avec vos amis, avec vos collègues de travail, etc).

Le tableau suivant (Illustration 29, p. 325) présente quelques exemples de réponses à ces questions, extraits des entretiens. La première colonne montre les circonstances dans lesquelles le bunjevac peut être utilisé (cela ne veut pas dire qu'il l'est forcément ou exclusivement) ; on y observe la maison, la famille, le village, les amis et connaissances, les Bunjevci. La seconde colonne montre les circonstances dans lesquelles ils n'utilisent généralement pas le bunjevac ; on y observe, par opposition à la première colonne, la rue, la ville, le travail, les Serbes, les inconnus.

La maison semble être le lieu privilégié d'usage du bunjevac chez presque tous nos informateurs. Lorsque nous leur demandons de manière vague où et avec qui ils parlent

bunjevac, leurs premières réponses sont généralement « à la maison » (*u kući*), « avec la famille » (*sa porodicom*). Chez certains des informateurs qui vivent en ville, l'usage du bunjevac se limite d'ailleurs à cette sphère particulière : ils disent cesser de parler bunjevac à partir du moment où ils sont « hors de la maison » (*van kuće*) (Z., homme, 72 ans, Sombor) ou « dès qu'[ils vont] dans la rue » (*čim odem na ulicu*) (A., homme, 74 ans, Subotica). Au contraire, les habitants des villages de Tavankut et Mala Bosna expliquent parler bunjevac non seulement dans la communication avec les membres de la famille, mais également avec les habitants du village.

usage du bunjevac	usage d'une autre langue
« à la maison » ( <i>u kući</i> )	« dès que je vais dans la rue » ( <i>čim odem na ulici</i> )
« à la maison » ( <i>u kući</i> )	« hors de la maison » ( <i>van kuće</i> )
« dès que je m'enferme dans le cercle familial » ( <i>čim se zatvaram u krugu porodice</i> )	« dès que je suis avec quelqu'un [...] en public » ( <i>čim sam sa nekim [...] u javnosti</i> )
« avec les gens au village » ( <i>sa ljudima u selu</i> )	« en ville » ( <i>u gradu</i> )
« dès que je rentre dans ma maison [...] avec mes parents » ( <i>čim uđem u svoju kuću [...] sa svojim roditeljima</i> )	« ici en ville » ( <i>ovde u gradu</i> )
« à la maison » ( <i>u kući</i> )	« si nous allons , je ne sais pas, un peu officiel » ( <i>ako odemo, šta ja znam, malo službeno</i> )
« hors du travail » ( <i>van posla</i> )	« au travail » ( <i>na poslu</i> )
« dans le parler ordinaire [quotidien] » ( <i>u svakodnevnom govoru</i> )	« au travail » ( <i>na poslu</i> )
« j'ai beaucoup de Bunjevci dans mon entourage [...] avec eux » ( <i>imam dosta oko sebe Bunjevaca [...] sa njima</i> )	« si tu vas au centre des impôts à la banque » ( <i>ako odeš u poresku upravu u banku</i> )
« nous » ( <i>mi</i> ) [dans le couple]	« dès qu'une tierce personne vient » ( <i>već dođe treći</i> )
« avec quelqu'un dont je sais qu'il est Bunjevac » ( <i>s kim znam da je Bunjevac</i> )	« dès qu'il y a quelqu'un à côté qui n'est pas Bunjevac » ( <i>ako već ima neko sa strana koji nije bunjevac</i> )
« si c'est un Bunjevac » ( <i>ako je Bunjevac</i> )	« si l'interlocuteur est d'un autre groupe ou d'un autre domaine linguistique » ( <i>ako je sagovornik drugog korpusa odnosno iz drugog jezičkog područja</i> )
« si nous savons que c'est un Bunjevac » ( <i>ako znamo da je bunjevac</i> )	« avec un Serbe » ( <i>sa Srbinom</i> )
« avec les voisins qui sont Bunjevci » ( <i>sa komšijama koji su Bunjevci</i> )	« avec les Serbes » ( <i>sa Srbima</i> )
« quand nous allons chez des amis, chez eux [...] dont nous savons que c'est une famille bunjevac » ( <i>kad idemo kod prijatelja, kod njih [...] što znamo da je bunjevačka familija</i> )	« quand tu entres dans un groupe/milieu qui n'est pas bunjevac » ( <i>kad uđeš u društvo [koje] nije bunjevačko</i> )
« ma collègue [...] entre nous, car elle est Bunjevka » ( <i>koleginicu [...] nas između sebe, jer ona je Bunjevka</i> )	« avec quelqu'un » ( <i>sa nekim</i> )
« avec un Bunjevac » ( <i>sa Bunjevcom</i> )	« avec quelqu'un que je ne connais pas » ( <i>sa kime koga ne znam</i> )
« avec mes amies et mes proches » ( <i>sa drugaricama i sa poznatima</i> )	« avec les inconnus » ( <i>sa nepoznatima</i> )

Illustration 29 – tableau– Quand (n')utilisez-vous (pas) le bunjevac ? (quelques exemples)

De manière générale, bien que nos informateurs estiment souvent le parler « principalement quand [ils sont] à la maison » (*kad sam kući uglavnom*) (R., femme, 44 ans, Subotica), le bunjevac est toutefois en usage dans divers types de lieux et avec diverses personnes extérieures à la famille et à la maison, mais sous certaines réserves : il est employé principalement dans la communication ordinaire avec des interlocuteurs connus, d'une part, et principalement entre Bunjevci, d'autre part.

Le bunjevac reste essentiellement utilisé dans des situations de communication plutôt informelles — dans les conversations à caractère « non-obligatoire » (*neobavezan*) — et plutôt intimes ou privées (les amis, les proches) — quel que soit le contexte, il n'est généralement pas employé dans la communication « avec des inconnus » (*sa nepoznatima*). Il n'est jamais employé dans les situations de communication avec l'administration locale (à la mairie, au centre des impôts, etc.), qui requièrent l'usage d'une « langue officielle » (*jedan od zvaničnih jezika*), ni par exemple à la banque, chez le médecin, etc. En outre, il n'est pas utilisé dans le cadre professionnel (« au travail » — *na poslu*), à quelques exceptions : un travail en lien avec les institutions ou organisations de la minorité bunjevac et, éventuellement, un travail à l'échelle locale (par exemple, une petite entreprise implantée dans le village de Tavankut).

Comme nous l'avons évoqué, le bunjevac est toutefois désormais employé dans un contexte public et formel particulier : dans le cadre des activités des institutions de la minorité nationale bunjevac (par exemple, au cours des séances du Conseil national, dans le cadre du cours facultatif à l'école élémentaire, ou dans celui des médias en langue bunjevac). Alors qu'une part considérable de nos informateurs sont investis dans ces activités, curieusement, relativement peu d'entre eux y font référence spontanément lorsque nous leur demandons dans quelles occasions ils parlent bunjevac. D'ailleurs, plusieurs de nos informateurs soulignent qu'il leur est justement difficile de parler bunjevac dans ce cadre formel, car ils sont habitués à employer le serbe dans ce type de situations. Par exemple, une institutrice explique sa difficulté à employer le bunjevac en classe lorsqu'elle donne le cours facultatif — « *seulement du fait que je suis à l'école j'ai une sorte de blocage et je ne peux pas*<sup>564</sup> » (N., femme, 50 ans, Subotica). Voici ce qu'expliquent deux de nos informateurs au sujet de l'utilisation du bunjevac au sein des institutions de la minorité nationale bunjevac (Conseil national et Centre d'information bunjevac) :

— nous par exemple au conseil national ne parlons pas constamment en bunjevac | je ne peux pas maintenant passer en bunjevac | si je présente certains de mes points de vue | dans une conversation informelle je pourrais | mais ici quand je m'assoie dans cette salle [l'entretien a lieu dans la salle des conseils] et présente mon point de vue sur une question il m'est plus facile de parler comme maintenant [en serbe]<sup>565</sup> (V., homme, 53 ans, Subotica).

---

564 samo tim što sam u školi meni je tu neka blokada i ne mogu

565 mi na primer na nacionalnom savetu ne pričamo stalno bunjevački | ja ne mogu sad da se prebacim u bunjevački | ako iznosim neke svoje stavove | mogu u neobaveznim razgovoru onda bi mogo | ali ovde ako sedim u toj prostoriji pa iznosim stav o nekom pitanju lakše mi je ovako da pričam kao sada

— en général les gens s'efforcent de l'utiliser | et j'ai remarqué que quand il faut qu'ils l'utilisent | quand il faut qu'ils parlent en bunjevac | ils passent en serbe | mais c'est encore | pas de la peur mais | on a grandi comme ça et c'était honteux de parler | si par exemple devant une assemblée publique les gens se | ceux qui ont écrit leur discours en bunjevac | ils essayent de | et alors c'est du serbe ou c'est mélangé | c'est-à-dire c'est rare que ce soit du début à la fin tout en bunjevac ou même tout en ikavien<sup>566</sup> (N., femme, 27 ans, Stari Žednik)

Relativement peu de nos informateurs nous disent écrire en bunjevac. Beaucoup d'entre eux sont même surpris lorsque nous leur posons la question. Le bunjevac est bien sûr exclu de tous les écrits de type formel (formulaire administratif à remplir, etc.), qui constituent pour nombreux de nos informateurs les seules occasions dans lesquelles ils écrivent. Son emploi est réduit à des types d'écrits très particuliers : premièrement, des écrits que l'on peut qualifier de *personnels* (pour soi) et *intimes* (pour les proches) : une liste de course, une recette de cuisine, un message sur *facebook*, un *sms* — « prends du pain » (*svrati po kruv*) — ou un petit mot laissé au conjoint — « je suis allé chercher du lait » (*očo sam pred mlika*) ; deuxièmement, des écrits à caractère *public* (articles de journaux, poésie, roman, etc.), mais qui sont généralement adressés aux Bunjevci et thématiquement orientés vers les Bunjevci.

On le voit bien transparaître, dans les deux extraits suivants, chez ces deux locutrices qui nous expliquent ne pas écrire bunjevac, car elles n'écrivent pas « à la maison » ou « pas de poésie » :

— je n'ai pas l'occasion peut-être à la maison d'écrire bunjevac | car je n'écris pas tout court | je n'écris pas bunjevac | je n'ai rien à écrire | ce que j'écris je l'écris en bunjevac mais je n'ai pas besoin d'écrire à la maison<sup>567</sup> (L., femme, 50 ans, Mala Bosna)

— je sais aussi écrire en bunjevac mais je n'en ai jamais eu besoin | tout ce que j'écris est en lien avec un document officiel ou quelque chose | je pense | je n'écris pas de poésie<sup>568</sup> (N., femme, 50 ans, Subotica)

Il est intéressant de noter, en outre, que plusieurs de nos informateurs disent favoriser l'alphabet latin (alphabet traditionnel bunjevac/catholique) vis-à-vis de l'alphabet cyrillique (alphabet traditionnel serbe/orthodoxe), même s'ils écrivent généralement en ekavien. C'est le cas, par exemple, de A. (homme, 67 ans, Ljutovo) qui, lorsque nous lui demandons dans quelle langue il écrit, nous répond du tac au tac « j'écris latin | je n'écris pas serbe » (*pišem latinski | ne pišem srpski*).

---

566 uglavnom ljudi se trude da ga koriste | i to sam primetila onda kad treba da ga koriste | kad treba da govore na bunjevačkom | oni se prebace na srpski | ali kažem to je opet | ne strah nego ono kako smo odrasli a da je to sramota pričati | ako na primer pred javnim skupom automatski se ljudi | kogod su pisali svoj govor na bunjevačkom | trudili se da | onda bude na srpskom ili bude mešano | znači retko ko da onako od početka do kraja bude sve na bunjevačkom barem na ikavici

567 nemam prilike možda kod kuće da pišem bunjevački | jel ne pišem u suštini | ne pišem bunjevački | nemam šta da pišem | ono što pišem | pišem bunjevački ali nemam potreba da kod kuće | da se kod kuće piše

568 mogu i pisat na bunjevačkom ali nisam imala neku potrebu da sad nešto | sve što pišem odnosi se na neki ili zvanični dokument ili nešto | mislim ovako | ne pišem pesme



En outre, le bunjevac est susceptible d'être utilisé dans tous types de situations ordinaires de communication qui prennent place hors de la maison (avec les voisins, avec les collègues de travail, avec les amis, dans la rue, dans les commerces, sur les marchés, dans les cafés, sur les terrains de jeu, etc), mais généralement sous réserve que les interlocuteurs soient eux-aussi des Bunjevci. Quelques uns de nos informateurs mentionnent qu'ils utilisent du bunjevac (ne serait-ce que quelques mots) dans la communication avec des non-Bunjevci, mais seulement lorsqu'il s'agit de connaissances proches (des voisins ou des amis) et souvent de manière ponctuelle et plutôt « pour plaisanter » (*kroz šalu*) — « je peux parfois en plaisantant lancer quelque chose dans ma langue dans une conversation mais c'est tout | c'est tout<sup>569</sup> » (D., homme, 39 ans, Subotica), « avec les proches ce n'est pas un problème | on peut lancer ceci et cela pour plaisanter<sup>570</sup> » (N., femme, 27 ans, Stari Žednik).

Lorsque nous leur demandons s'ils utilisent le bunjevac hors de la maison, nos informateurs répondent fréquemment par un « ça dépend » (*zavisi*) ou un « oui » conditionné par un « si c'est un bunjevac » (*ako je bunjevac*) (S., homme, 68 ans, Subotica), « si nous savons que c'est un bunjevac » (*ako znamo da je bunjevac*) (I., homme, 68 ans, Subotica) ou « si nous sommes tous bunjevci » (*da smo svi bunjevci*) (S., femme, 72 ans, Subotica). Curieusement, presque aucun de nos informateurs ne précise parler bunjevac qu'avec d'autres « locuteurs » ou « connaisseurs » de la variété linguistique, alors qu'ils expliquent pourtant, à d'autres moments des entretiens, que tous les Bunjevci ne parlent justement pas bunjevac. Lorsqu'ils donnent des exemples, ils précisent généralement que leurs interlocuteurs sont des Bunjevci — « j'ai beaucoup de bunjevci dans mon entourage alors quand je suis avec eux j'utilise le bunjevac<sup>571</sup> » (D., homme, 39 ans, Subotica) ; « j'ai une collègue | par exemple entre nous | car elle est bunjevka | toutes les deux nous parlons bunjevac<sup>572</sup> » (R., femme, 44 ans, Subotica) ; « bien sûr je l'utilise et dans les commerces et dans la rue | bien sûr si je croise mon voisin qui est aussi bunjevac | je lui dis jésus loué [faljen isus = salutation bunjevac] comment allez vous ? | qu'avez vous de beau [lipo = variante bunjevac] dans le magasin ? | comment va [iđe = variante bunjevac] le cours du dinar ?<sup>573</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica).

Selon beaucoup d'entre eux, durant la période yougoslave, avant que les Bunjevci ne soient officiellement reconnus, les gens parlaient bunjevac presque exclusivement au sein de la famille et très rarement, voire jamais, à l'extérieur de la maison (à l'exception des villages bunjevac). Certains de nos informateurs nous disent ainsi avoir l'impression de parler plus souvent en dehors de la maison qu'il y a une dizaine d'année, et, de manière plus générale, d'entendre plus souvent du bunjevac dans la rue ou dans les lieux publics. Plusieurs estiment

---

569 mogu ja tako nekad kroz šalu nešto da ubacim u razgovor od svog jezika ali to je sve | to je sve

570 sa poznatima nije problem | tako kroz šalu se malo ubaci ovo ono

571 imam dosta oko sebe Bunjevaca tako da kad sam sa njima onda ja koristim bunjevački

572 imam jednu koleginicu | recimo nas između sebe | jer ona je Bunjevka | nas dve pričamo bunjevački

573 naravno pa ja koristim i u dućanu i na ulici | naravno ako sretnem komšiju koji je takoder bunjevac | pa ja njemu faljen isus kako ste ? | šta imate novi lipo u prodavnici ? | kako iđe dinar ?

que l'on parle « de plus en plus » (*sve više*) bunjevac, que « plus personne n'a honte de parler » (*niko se više ne stidi divanit*) (A., homme, 59 ans, Tavankut), que « les gens ont pris du courage » (*ljudi su se ohrabрили*) (I., homme, 68 ans, Subotica). Toutefois, selon la plupart d'entre eux, le bunjevac reste encore essentiellement employé dans des « cercles fermés » (*u zatvorenim krugovima*) (J., homme, 59 ans, Subotica), c'est-à-dire lorsqu'ils se retrouvent seulement entre Bunjevci.

Dans la communication avec des membres d'autres communautés ethnolinguistiques, ils disent avoir tendance à « s'adapter » (*prilagoditi/prilagođavati se*), à « éliminer ce qui est bunjevac » (*izbaciti šta je bunjevački*), à « changer [switcher] de langue » (*prešaltovati se* ou *prebacivati se*), à « prendre [adopter] le parler de leur entourage » (*poprimiti govor okoline*), à « passer en serbe » (*preći/prelaziti na srpski*). En général, quand ils participent à une interaction au sein d'un groupe non-bunjevac, ils s'adaptent à la langue du groupe en question — « quand tu entres dans un groupe | quand tu sais qu'il n'est pas bunjevac | alors tu dois t'adapter à eux<sup>574</sup> » (I., homme, 68 ans, Subotica). De plus, même lorsqu'ils représentent une majorité numérique, les Bunjevci passent du bunjevac au serbe (ou, éventuellement, au hongrois) lorsqu'un inconnu, un Serbe ou un Hongrois est présent ou se joint à leur conversation — « par exemple si nous sommes dans un groupe | nous sommes trois bunjevci et un hongrois arrive | nous commencerons tous à parler hongrois [...] nous nous adaptons à lui<sup>575</sup> » (B., homme, 53 ans, Subotica). De leur point de vue, il est rare (mais pas complètement exclu) que le phénomène inverse se produise, c'est-à-dire que des Serbes ou des Hongrois s'adaptent à eux et parlent bunjevac.

Presque tous disent que le « passage » (*prelazak*) d'une langue à l'autre se fait de manière « automatique » (*automatski*) (N., femme, 27 ans, Stari Žednik), « inconsciemment » (*nesvesno*) (V., homme, 51 ans, Sombor), « spontanément » (*spontano*) ou « sans y prêter attention » (*ne pažnjom*) (L., femme, 44 ans, Bajmok), que « ça ne se remarque pas » (*to se ne primeti*) (R., femme, 44 ans, Subotica) ou que « ça vient simplement tout seul » (*jednostavno samo po sebi dolazi*) (S., homme, 68 ans, Subotica). Cependant, compte tenu de ce qu'ils nous racontent, cette tendance à converger vers la langue de l'autre ou la langue dominante (le serbe, quelques fois le hongrois) n'est certainement pas tant « inconsciente ». Au contraire, nos informateurs expriment explicitement « s'adapter » (*prilagoditi/prilagođavati se*) et, d'ailleurs, rationalisent parfois ce mécanisme de convergence linguistique en expliquant les raisons qui les y poussent.

574 kad uđeš u društvo | kad znaš da nije bunjevačko | onda moraš se njima prilagoditi

575 ako mi stanemo u društvu | nas je tri bunjevca i dođe sad jedan mađar | svi će početi pričati mađarski [...] mi se stopimo s njim

#### 9.4.2. Les motifs de la convergence linguistique : pourquoi « s'adapter » ?

Développée à partir du début des années 1970 dans le champ de la psychologie sociale, la Théorie de l'Accommodation Communicative (*Communication Accommodation Theory*) (voir la synthèse de Giles, Coupland & Coupland, 1991) offre des pistes intéressantes pour interpréter les raisons pour lesquelles nos informateurs disent « s'adapter » (*prilagodavati se*) à leurs interlocuteurs en situation d'interaction avec des membres d'une autre communauté ethnolinguistique (autrement dit, des non-Bunjevci). Cette théorie se fonde sur l'idée majeure qu'au cours d'une interaction, un locuteur a tendance à ajuster ou « accommoder » sa façon de parler — et, plus généralement, son comportement communicatif (ce qui comprend aussi les regards, les mimiques, la vitesse d'élocution, etc.) — à celle de son interlocuteur. La notion de « convergence » désigne l'attraction ou le rapprochement du comportement communicatif vers celui de l'interlocuteur ; celle de « divergence », au contraire, le maintien ou l'accentuation des différences vis-à-vis de l'interlocuteur. Ce mécanisme d'accommodation communicative serait employé de manière stratégique (quoique pas nécessairement consciemment) afin d'exprimer des valeurs, des intentions et des attitudes, et plus généralement de communiquer l'approbation ou la désapprobation sociale, d'atténuer ou d'accentuer une distance psychosociale vis-à-vis de l'interlocuteur.

Chez nos informateurs, la question de l'intercompréhension est rarement mise en avant comme un des facteurs qui induit les choix de variétés linguistiques (ou de variantes linguistiques). Ils estiment généralement que la population locale — les gens « d'ici » (*ovdašnji*), les « autochtones » (*starosedioci*)<sup>576</sup> — connaît le bunjevac et le comprend parfaitement ou, du moins, que « celui qui veut comprendre comprendra » (*ko hoće taj će razumit*) (L., femme, 50 ans, Mala Bosna). Une de nos interlocutrices évoque même que, en ce qui concerne strictement cette question, il serait possible de parler « non-stop » bunjevac à Subotica.

— tous à subotica sans égard des nations | tous | seulement peut-être ceux qui sont venus ces dernières années | ceux-là ne savent pas le bunjevac | mais ceux qui sont là d'avant | peu importe quelle est leur nation | tous savent le bunjevac | c'est certain | tous ceux qui ont grandi ici<sup>577</sup> (D., homme, 38 ans, Mala Bosna)

— nous pourrions parler non-stop bunjevac car dans tous les magasins les commerçants savent ce que c'est | personne ne s'étonnerait si tu disais donnez-moi deux kilo de pain [*dvi kile kruva* = bunjevac] | c'est-à-dire deux kilogrammes de pain [*dva kilograma hleba* = serbe] | ils comprendraient tous | même les hongrois | même les serbes qui vivent à subotica | ils savent tous ce qu'est le bunjevac<sup>578</sup> (N., femme, 57 ans, Subotica)

---

576 Ils parlent en général des gens d'ici ou des autochtones par opposition aux personnes issues de l'immigration récente (les réfugiés des guerres yougoslaves venus dans les années 1990, par exemple).

577 svi u subotici bez obzira nacije | svi | jedini oni koji su došli možda zadnjih godina | ti ne znaju bunjevački | ali od pre koji su došli | bez obzira koje su nacije | svi znadu bunjevački | to je sigurno | svi koji su tu odrasli od malena

578 mi bi mogli non stop da divanimo bunjevački jer u svakoj prodavnici znaju šta je to | niko se ne bi čudio ako ti

Comme nous l'avons dit, les Bunjevci sont toutefois loin d'utiliser constamment le bunjevac, ce qui montre bien que d'autres enjeux que l'intercompréhension motivent le choix de la langue de communication. D'ailleurs, l'informatrice susmentionnée précise dans la suite de l'entretien qu'elle-même utilise le bunjevac principalement avec des Bunjevci, même si tout le monde pourrait la comprendre.

Certains expliquent le phénomène de convergence linguistique vers le serbe comme une habitude ou une disposition, inculquée ou ancrée depuis l'enfance, à s'adapter à l'autre, à ne pas employer le bunjevac avec les autres. Depuis leur plus jeune âge, et notamment à travers l'école, on leur a appris à ne pas utiliser le bunjevac dans la vie publique. En outre, selon certains, le bunjevac était très stigmatisant et était donc évité dans la vie publique. À l'heure actuelle, si l'attitude de la population envers le bunjevac a changé (tous ne partagent pas cet avis), l'habitude d'éviter ce parler stigmatisant a perduré.

– les gens [...] du moins dans ces cercles quand ils sont disons isolés | quand il y a plusieurs bunjevci la langue bunjevac est utilisée | sinon en ce qui concerne la vie publique [...] elle n'est pas encore utilisée | peut-être que plus personne ne te le reprocherait | mais elle est très rarement utilisée parce qu'il y a cette habitude d'avant<sup>579</sup> (J., homme, 59 ans, Subotica)

– quand tu parles avec un bunjevac ça vient simplement | ça coule | tu parles simplement comme tu parles | mais | déjà quand tu | car nous sommes habitués à ça | c'est ancré en nous depuis l'enfance | dès que tu parles av- | moi quand je parle avec quelqu'un que je ne connais pas | je change automatiquement et dès lors je parle serbe | [...] parce que depuis l'enfance | tu n'as pas appris | tu n'as pas communiqué avec les autres en bunjevac<sup>580</sup> (L., femme, 50 ans, Mala Bosna)

Selon certains informateurs, notamment les plus jeunes (moins de 40 ans), l'attitude de la population majoritaire n'aurait pas vraiment évolué au cours des dernières décennies. De manière générale, le bunjevac (et, par extension, ses locuteurs) serait généralement mal perçu et susciterait des réactions négatives (mépris, moquerie) chez les interlocuteurs. Le bunjevac « dérange » (*smeta*), suscite des « regards » (*pogledi*) et des « rires » (*podsmeh*). Il n'est pas considéré comme « beau » (*lep*), mais comme « risible » (*smešan*), « paysan » (*salašarski*), « arriéré » (*zaostao*) ou « désuet » (*prevaziđen*). Les formes linguistiques bunjevac sont interprétées comme des traits sociaux dévalorisés. Les personnes qui parlent dans cette variété linguistique sont stigmatisées comme des paysans incultes et rustres, sont méprisées par leurs interlocuteurs ou ne sont tout simplement pas prises au sérieux. Par conséquent, les

---

kažeš dajte mi dvi kile kruva | znači to je dva kilograma hleba | svi bi razumeli | čak i mađari | čak i srbi koji žive u subotici | svi znaju šta je to bunjevački

579 ljudi [...] makar u tim krugovima kad su ajde da kažem zatvoreni | kad je više bunjevaca se koristi bunjevački jezik | inače što se tiče javnog života [...] se još ne koristi | može niko te neće više tako zameriti | ali se vrlo retko koristi zato što postoji ta navika od ranije

580 kad sa bunjevcom divaniš to ti jednostavno ide to | teče to | jednostavno divaniš tako kako divaniš | ali ovaj | a već kad ti | jel smo mi to već navikli | to je nam usađeno od mali nogu | ti već kad divaniš s | ja divanim sa kime koga ne znam | automatski se prešaltujem i ja već srpski [...] zato što si ti od mali nogu | nisi učio | nisi komunicirao sa drugima na bunjevački

Bunjevci éviteraient de parler bunjevac dans la vie publique afin de se soustraire à ce stigmat social.

— il y en a que ça dérange | et alors tu fais en sorte | si tu vois que ça le dérange | de t'adapter | de te taire [...] tu vois | tu vois sur lui que ça le gêne | tu comprends ? | eh maintenant pourquoi ça le dérange ? | qu'est-ce qui le dérange ? | je ne sais pas<sup>581</sup> (D., homme, 38 ans, Mala Bosna)

— si vous êtes dans un groupe qui par exemple parle en serbe et si vous dites quelque chose en bunjevac | généralement il y a des regards [...] ils trouvent ça risible | ça leur est resté comme paysan | tout de suite quand quelqu'un dit quelque chose en bunjevac | c'est un paysan | c'est ceci cela | c'est-à-dire tout de suite c'est | ils regardent de haut cette personne [...] avec les proches ce n'est pas un problème | on peut lancer ceci et cela pour plaisanter | mais en général ils le considèrent comme une plaisanterie | ils ne le considèrent pas comme sérieux | que c'est un parler | que c'est tout à fait normal | c'est-à-dire qu'ils le considèrent comme arriéré | vieux | sinon totalement désuet<sup>582</sup> (N., femme, 27 ans, Stari Žednik)

— si tu parles en bunjevac alors ils te | alors tu es | ils se moquent | ils se moquent de toi | je ne sais pas selon moi il n'est pas risible | en tant que langue personnellement | mais disons que pour la population serbe il est risible | pour eux je ne sais pas | ce bunjevac n'est pas beau<sup>583</sup> (D., homme, 39 ans, Subotica)

Ces explications, données par nos informateurs, sur les raisons de leur convergence linguistique font écho à la Théorie de l'Accommodation Communicative (*Communication Accommodation Theory*) (Giles et al., 1991). C'est essentiellement la recherche d'intégration ou d'« approbation sociale » (*social approval*) qui motive la convergence vers le serbe, la variété socialement la plus prestigieuse. Dans les termes de Goffman (1974), il s'agit d'une stratégie qui vise à « garder la face ». Les locuteurs cherchent à présenter une identité sociale positive et à se soustraire au stigmat du paysan pauvre et inculte. Mais, comme le soulignent Giles et al. (1991), la convergence a aussi un coût, notamment le risque de perte de leur identité personnelle ou sociale (en l'occurrence, leur identité ethnique bunjevac). En outre, la convergence vers le serbe peut être perçue de manière défavorable, comme un signe de déloyauté, au sein de l'in-group ; nous retrouvons d'ailleurs l'expression *praviti se varoški* (« se faire/se prétendre citadins ») justement pour désigner ce phénomène d'adaptation au serbe (voir p. 306).

---

581 imaš oni kojima smeta | e sad znači gledaš | ako vidiš da onaj da mu smeta | da se prilagodiš | da čutiš [...] vidiš | vidiš po njemu da mu je neprijatno | razumiš ? e sad zašto mu smeta ? šta mu smeta ? ne znam

582 ako ste u nekom društvu koje na primer priča na srpskom i ako nešto progovorite na bunjevačkom | obično to su pogledi kao [...] to im je smešno | to im je zaostalo kao salašarski i tako | odmah znači kad neko progovori na bunjevačkom | on je seljak | on je ovo ono | znači odmah je | gledaju onako s visine na tu osobu [...] sa poznatima nije problem | tako kroz šalu se malo ubaci ovo ono | ali kažem uglavnom to shvataju kao šalu | ne shvataju za ozbiljno | da je to sad govor | da je to sasvim normalno | znači smatraju kao zaostalim | starim | ne totalno prevaziđenima

583 ako sad pričaš na bunjevačkom onda te | onda da kažem bivaš | ismeju | ismeju te | ne znam meni on nije smešan | kao jezik meni lično | ali recimo ovde da kažem srpskom stanovništvu je on smešan | to njima ne znam | taj bunjevački nije lep

Au contraire, d'autres de nos informateurs considèrent que la population locale aurait une attitude plutôt positive ou favorable à l'égard du bunjevac. Selon eux, les rires et les moqueries face à cette variété linguistique appartiendraient au passé ; à l'heure actuelle, le bunjevac susciterait non pas le mépris, mais la sympathie de la population locale. S'il subsiste des problèmes en ce qui concerne sa reconnaissance officielle, la variété linguistique est « acceptée » (*prihvaćen*) par les gens « ordinaires » (*običan narod*) et « leur plaît » (*njima se dopada*).

— même les serbes et les hongrois trouvent ce bunjevac sympathique | parce qu'il est maintenant plus fréquent de parler en langue standard | alors le bunjevac vient comme un localisme [*lokalizam*] de subotica qui leur plaît beaucoup | parce qu'en réalité ce ikavien est très mélodique | je pense qu'il est sympathique à l'oreille | et alors immédiatement tous savent que le locuteur qui parle comme ça est certainement bunjevac [...] beaucoup rien [...] mais ils rient de manière bienveillante | je souhaite le dire | c'est-à-dire qu'il n'y a pas | à l'heure actuelle il n'y a plus de moqueries comme autrefois<sup>584</sup> (N., femme, 57 ans, Subotica)

Certains soulignent d'ailleurs l'attitude positive de la population, de manière globale, envers la diversité culturelle et linguistique du paysage local. Or, le bunjevac indexe non seulement une appartenance ethnique bunjevac, mais aussi plus généralement une appartenance géographique, et peut être perçu comme l'expression d'une authenticité locale. Il serait donc valorisé en tant que variété linguistique locale, en tant que « localisme » (*lokalizam*), même s'il n'est utilisé que par une partie de la population locale<sup>585</sup>.

Nos informateurs ne mentionnent pas de phénomènes de convergence linguistique dans l'autre sens, c'est-à-dire de la part des locuteurs serbes vers le bunjevac — ce que Giles et al. pourraient appeler *downward convergence* (convergence vers la variété « basse »). Toutefois, certains extraits d'entretiens suggèrent que s'il n'y a pas de convergence sur le plan linguistique, il peut y avoir une forme de convergence touchant d'autres aspects communicatifs, notamment par des réactions positives à l'entente du bunjevac, qui manifestent du plaisir ou de l'intérêt (rires bienveillants, demandes d'explication, etc.). Par exemple, L. (femme, 44 ans, Bajmok) nous explique que son voisin serbe réagit généralement positivement lorsqu'elle utilise un mot bunjevac qu'il ne comprend pas : « *il nous demande ce*

584 čak i srbima i mađarima je simpatičan taj bunjevački | zato što je sad već ipak je češće onaj da se govori književni | onda ovaj bunjevački dođe kao jedan subotički lokalizam koji se njima jako dopada | zato što u stvari je ta ikavica jako milozvučna | mislim za uvo je simpatična | i onda odmah svi znaju da taj govornik koji tako divani da je to verovatno bunjevac [...] mnogo se smeju [...] ali se smeju dobronamerno | to hoću da kažem | znači nema | sad trenutno više nema ismevanja kao nekad

585 Nous n'avons pas eu l'occasion de prolonger notre enquête auprès de la population locale non-bunjevac. Toutefois, nous avons pu rencontrer et enregistrer une Serbe (femme, 43 ans, Subotica), institutrice dans une des écoles de Subotica où le bunjevac est enseigné. Ce qu'elle nous raconte reflète cette attitude très positive envers le bunjevac en tant que variété locale : « j'ai appris le bunjevac dans mon entourage | je connais beaucoup d'expressions | je connais aussi les chansons | je sais aussi un peu danser | je connais tout | mais c'est par amour | c'est surtout par amour | j'ai grandi dans cet environnement et c'est comme ça que j'ai appris » (*ja sam sa okolinom učila bunjevački | dosta izraza znam | znam i pisama | znam i štogod igrat | svašta znam | ali to je zbog ljubavi | uglavnom zbog ljubavi | rasla sam u toj okruženju i tako sam naučila*)

*que c'est | donc ça l'intéresse | il ne dit pas pourquoi tu n'as pas dit en serbe mais en bunjevac ? | ce n'est pas ça mais il demande quelle est la signification de ce mot | pour savoir ce que c'est<sup>586</sup> »*

De ce point de vue, si les Bunjevci ne parlent généralement pas bunjevac avec les non-Bunjevci, ce n'est pas parce qu'il est négativement perçu, mais tout simplement parce qu'il est perçu comme la variété linguistique d'un groupe particulier et non comme la variété de tous. Dans le contexte plurinational et plurilingue de la région, le bunjevac ne joue pas le rôle de langue véhiculaire entre les différents groupes ethnolinguistiques et, comme le souligne certains de nos informateurs, on ne peut pas « imposer » (*forsirati*) sa propre langue aux autres — « *je ne peux pas imposer la langue bunjevac [...] c'est un milieu assez comment dire plurinational | mais tu ne peux pas imposer vraiment le tien<sup>587</sup> »* (D., homme, 39 ans, Subotica).

Plusieurs de nos informateurs mentionnent à ce sujet la notion de « tolérance » (*tolerancija*). La norme locale serait d'adopter (si possible) la langue de l'interlocuteur, ou (si cette dernière n'est pas connue ou parlée) la langue de l'État, le serbe, qui joue plus généralement le rôle de langue véhiculaire. Parler bunjevac avec des membres d'autres communautés ethnonationales peut ainsi être vu comme une imposition, un signe d'exclusion, voire une offense. Ainsi, lorsqu'un non-Bunjevac intègre une conversation dans un groupe de Bunjevci, tous les participants passeront au serbe (éventuellement au hongrois) « *pour ne pas qu'il se sente mal dans le groupe<sup>588</sup> »* (V., homme, 51 ans, Sombor) ou « *par tolérance mutuelle [...] pour ne pas l'offenser en tant que personne en tant qu'individu<sup>589</sup> »* (B., homme, 53 ans, Subotica). Comme l'expliquent Giles et al. (1991), plusieurs études ont montré que (sauf circonstances particulières) le maintien de la divergence peut être perçu par l'interlocuteur comme un comportement impoli, offensant, voire même hostile. Pour reprendre les termes de Goffman (1974), la convergence linguistique est mise en œuvre comme une stratégie qui vise à « protéger la face » de l'interlocuteur.

Les descriptions et explications que nous avons jusqu'à présent proposées dans ce sous-point pourraient donner la fausse image que la convergence linguistique, chez les Bunjevci, ne s'opère que dans un sens — du bunjevac vers le serbe—, que le bunjevac constitue en quelque sorte le point de départ ou la variété « zéro » d'où ils convergent, et qu'il s'agirait simplement du passage d'une variété linguistique à l'autre. Or, la réalité de leurs pratiques est sans aucun doute beaucoup plus complexe. Ce que nous expliquent nos informateurs, à divers moments des entretiens, suggère plutôt l'existence d'un continuum interlectal serbo-bunjevac au long duquel les locuteurs navigueraient constamment, au gré des situations.

---

586 on nama pita šta je to | tako da interesuje ga | ne kaže on šta si sad tako kazla ? | što nisi rekla na srpski nego što si rekla za to bunjevački ? | nije to nego samo pita šta to značenje ima ta rič | da i on zna šta je

587 ne mogu da forsiram bunjevački jezik [...] ovo je dosta onako da kažem višenacionalna sredina | ali ne možeš da forsiraš svoje baš

588 da se taj ne bi osećao loše u društvu

589 zaradi te tolerancije među nama [...] da ga ne bi uvredili kao osobu kao čoveka

Les explications de L. (femme, 44 ans, Bajmok) illustrent très bien cette idée. Cette locutrice décrit ses pratiques ordinaires (dans la communication avec son mari, à la maison) en termes de mélange, estimant à environ soixante pourcents la part de « vraiment bunjevac » (*pravo bunjevački*) (ou en d'autres termes, la proportion de variantes linguistiques qu'elle identifie comme bunjevac, et non comme serbes). Cependant, elle précise que ce pourcentage est susceptible de varier à la baisse, comme à la hausse, selon les situations. Lorsqu'une tierce personne est présente, elle explique « s'adapter à l'autre » (*prilagođavati se drugom*) et gommer ou « éliminer » (*izbaciti*) les traits linguistiques spécifiquement identifiés comme bunjevac, tandis que lorsqu'elle rend visite à ses parents, dans le village de Tavankut, elle raconte passer « complètement » (*skroz*) en bunjevac.

— je parle peut-être autour de soixante pourcents vraiment bunjevac [...] maintenant est-ce que c'est soixante pourcents ou peut-être un plus grand pourcentage de bunjevac ? | quand nous | seulement quand nous seuls | s'il y a quelqu'un d'autre ce pourcentage diminuerait certainement car alors | tu as sûrement ça en toi [*u mozgu*=dans le cerveau] de t'adapter à l'autre | d'éliminer ce qui est bunjevac [...] et c'est intéressant par exemple | quand nous allons chez mes parents à tavankut | alors dans la conversation avec eux tu passes tout de suite complètement en bunjevac | ils parlent tout-à-fait ce | et quand tu dis quelque chose en serbe alors le père te regarde qu'est-ce que tu as dit ? | ce n'est pas qu'il ne comprend pas mais ce mot lui est étrange<sup>590</sup> (L., femme, 44 ans, Bajmok)

Comme nous pouvons le voir, il ne s'agit pas simplement du passage d'une variété linguistique à l'autre (comprises comme deux ensembles clos, purs et distincts), mais plutôt d'un jeu sur les distances, au travers duquel les locuteurs tendent tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre des extrémités d'un continuum linguistique, tout en présentant diverses facettes de leur identité sociale. Ils peuvent tantôt se situer dans un entre-deux (parler « mélangé » — *mišano* ; parler « serbobunjevac » — *srpskobunjevački*), tantôt se placer clairement dans le cadre de l'une, ou de l'autre, des deux variétés.

Par exemple, S. (homme, 68 ans, Sombor), qui nous explique parler au quotidien dans un « mélange de serbe et de bunjevac » (*mešovina srpskog i bunjevačkog*), raconte dans cet extrait une situation dans laquelle il situe ses pratiques dans le cadre du bunjevac, faisant une distinction claire entre les verbes *divaniti* (parler, discuter, converser — variante bunjevac) et *razgovarati* (discuter, converser — variante serbe), *pričati* (parler — variante serbe) :

— récemment j'étais à l'hôpital et j'ai rencontré un vieux monsieur | plus vieux que moi | il est de čonoplja | et alors nous deux nous avons parlé [*divanili*] en bunjevac | de lit à lit | alors nous avons parlé [*divanili*] | nous n'avons pas discuté [*razgovarali*] nous n'avons pas parler

590 možda ja neki šesdeset posto možda pravo bunjevački [...] da li je to sad šesdeset posto ili je to i možda veći procenat bunjevačkog ? | kad mi | samo kad mi sami | već kad bi bilo nekog drugog verovatno bi se smanjivalo taj procenat jer onda bi | kažem | to ti je valja tako ovaj u mozgu da se prilagođavaš onom drugom | da izbacujem šta je bunjevački [...] a interesantno na primer | kad odemo kod moju u tavankut | pa sa njima u divanu i odma se skroz prebaciš na bunjevački i | skroz divane ovaj | i kad nešto kažeš srpski onda bač te gleda šta si kazao ? | ne da ne razumi nego mu je čudan ta ta rič mu je čudna



[*pričali*] ni ceci ni cela | nous avons parlé [*divanili*] | nous nous sommes vite lié d'amitié | on reconnaît quand même le sien<sup>591</sup> (S., homme, 68 ans, Sombor)

Comme nous pouvons le voir à travers cet extrait, le bunjevac est doté d'un fort prestige au sein de la communauté bunjevac et joue une importante fonction identitaire ; lorsque le locuteur inscrit ses pratiques dans le cadre de cette langue, il s'inscrit aussi dans le groupe. Cette fonction identitaire particulièrement bien révélée par ce locuteur à travers son emploi de l'expression « on reconnaît quand même le sien » (*opet se to oseća svoje nekako*).

---

591 ja sam sad nedavno bio u bolnici i sreo sam sa jednim starim čovekom | od mene stariji | onaj je iz čonoplje | i onda smo nas dvoje tako divanili | krevet do kreveta | onda smo mi divanili | nismo ni razgovarali ni pričali ni tu ovo ni ono | mi smo divanili | brzo smo se sprijateljili | opet se to oseća svoje nekako

## Conclusion

Dans les villages de Tavankut et Mala Bosna, tous deux caractérisés par une forte densité de Bunjevci, le bunjevac semble avoir préservé une fonction de langue vernaculaire. Les informateurs qui y vivent insistent sur le fait qu'ils parlent bunjevac (*divanimo*) et non serbe (*ne govorimo*) à la maison et, plus généralement, dans la communication ordinaire avec les autres villageois. En famille, le bunjevac est employé pour tout et à tout moment, par tous et avec tout le monde (y-compris les plus jeunes générations). Si, à quelques exceptions, nos informateurs estiment avoir de très bonnes compétences en serbe, l'usage de cette variété linguistique est réservé aux situations qui l'obligent. Dans leurs biographies langagières, ces informateurs placent leur pratique de la variété bunjevac dans une continuité : le bunjevac demeure, de leur petite enfance à aujourd'hui, la langue de la maison, la langue du village.

En revanche, la situation dépeinte par les informateurs qui vivent dans des zones plus hétérogènes (Subotica, Palić, Bajmok, Sombor) s'écarte sensiblement de cette description. Les Bunjevci que nous y avons rencontrés nous disent parler plus fréquemment serbe que bunjevac, voire parler principalement serbe au quotidien — y-compris dans les situations de communications les plus intimes, en famille et entre Bunjevci —, ou décrivent leurs pratiques langagières ordinaires en termes de « mélange ». La plupart d'entre eux évaluent de manière plus favorable leurs compétences linguistiques en serbe qu'en bunjevac. Beaucoup estiment parler un bunjevac altéré ou incomplet, qui s'écarte de ce qu'ils identifient comme le « vrai bunjevac ». Leurs récits de vie témoignent d'une rupture, qu'ils associent souvent à la scolarisation, dans leur pratique du bunjevac : s'il était la langue dominante (voire, la seule langue) de leur répertoire langagier dans leur petite enfance, le bunjevac est progressivement sorti de leurs usages quotidiens, remplacé (partiellement ou complètement) par le serbe.

Toutefois, nos informateurs mettent également en évidence que, depuis les dix dernières années, sous l'impulsion des activités des institutions de la minorité nationale, le bunjevac regagne aussi du terrain, et (re)conquiert des domaines d'où il était jusqu'alors complètement exclu. Ils soulignent également un changement dans les attitudes de la communauté linguistique envers la variété bunjevac. D'ailleurs, ceux qui l'avaient écartée de leurs pratiques quotidiennes, manifestent aussi le désir de « revenir » à cette langue. En outre, beaucoup d'entre eux s'inscrivent dans un discours de dénonciation, très critique vis-à-vis de l'idéologie yougoslave dominante qui a conduit à la minorisation et à la stigmatisation du bunjevac, de même que des Bunjevci. La plupart d'entre eux imputent à l'école yougoslave un rôle central dans le processus qui a conduit à faire sortir le bunjevac de l'usage quotidien.



## Chapitre 10 —

# Identité nationale, langue et religion, situation actuelle et perspectives futures

---

Tandis que le chapitre précédent était principalement axé sur les récits de nos informateurs concernant leurs parcours langagiers personnels et leurs pratiques du bunjevac au cours de leur vie, ce chapitre — deuxième volet de l'analyse des données recueillies par entretiens — se tourne vers les différents enjeux politiques et identitaires qui gravitent autour de la question linguistique. Nous nous intéressons aux représentations et aux évaluations subjectives de nos informateurs en regard de la situation sociolinguistique générale, de la place des Bunjevci et de leur idiome linguistique dans la société locale actuelle.

Le premier point se penche sur la question de l'identité nationale des Bunjevci, une thématique qui apparaît de manière très saillante dans la plupart des entretiens, bien que nous ne l'ayons pas nous même introduite directement. Au cours des entretiens, nos informateurs tentent de définir les contours de la communauté nationale, mobilisant la langue pour légitimer leurs visions des divisions ethnonationales.

Nous aborderons ensuite, dans un second point, la question de la langue à l'église. À l'heure actuelle, la variété linguistique bunjevac (ikavienne) n'est pas reconnue comme une langue de culte par l'Église catholique, qui tend à privilégier le point de vue selon lequel il s'agit d'un dialecte de la langue croate. Les messes, de même que l'éducation religieuse (catéchisme), adressées à la population bunjevac de la région de Bačka se déroulent dans la langue standard croate (ijekavienne). Il s'agit, comme nous le verrons, d'un thème assez sensible, qui est abordé de manière très critique par la plupart de nos informateurs.

Enfin, dans le dernier point du chapitre, nous cherchons à présenter comment nos informateurs évaluent la situation générale actuelle de la minorité nationale bunjevac en Serbie, comment ils perçoivent la vitalité du bunjevac et envisagent l'avenir de cette langue, et, pour finir, quels sont leurs avis sur les aménagements linguistiques mis en place (ou en projet) par les institutions de la minorité nationale bunjevac (les médias et l'enseignement en bunjevac, la standardisation de la langue, etc.)

## 10.1. Langue et identité nationale : les ambiguïtés de la définition des frontières de l'in-group

Probablement sous l'influence du contexte sociopolitique très particulier dans lequel notre enquête a été conduite (période du recensement de la population, voir p. 266), le thème de l'identité « nationale » des Bunjevci est très saillant dans les entretiens.

### 10.1.1. La question de l'identité nationale des Bunjevci

#### Quelques positionnements identitaires pris par nos informateurs

Nous pouvons constater, chez tous ceux qui abordent le thème de l'identité nationale des Bunjevci, un rejet très marqué de l'idée d'une appartenance nationale croate des Bunjevci. De leur point de vue, les Bunjevci ne sont pas et n'ont jamais été des Croates. Nous pouvons l'observer, par exemple, à travers les prises de positions suivantes : « *nous ne sommes pas croates*<sup>592</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica), « *nous ne voulons pas être croates*<sup>593</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor), « *nous ne sommes ni croates ni serbes | nous sommes bunjevci*<sup>594</sup> » (A., femme, 59 ans, Subotica), « *nous sommes de nationalité bunjevac*<sup>595</sup> » (K., femme, 58 ans, Bajmok).

Si beaucoup de nos informateurs abordent la question du point de vue du groupe en général, un certain nombre d'entre eux émet des positionnements personnels (en tant que *je*) dans lesquels l'identité bunjevac de l'énonciateur se voit affirmée par opposition à une identité croate.

De leur point de vue, leur propre identité bunjevac ne se discute pas — « *je pense que je suis juste simplement ce que je suis et c'est tout*<sup>596</sup> » (N., femme, 50 ans, Subotica), « *je suis ce que je suis | bunjevac*<sup>597</sup> » (M., homme, 59 ans, Bajmok). Elle est conçue comme un héritage, une identité transmise par voie généalogique, et qui, par conséquent, ne fait pas l'objet d'un choix — suivant le principe « *si tu es de naissance | si ton arrière-grand-père est bunjevac | tu ne peux être rien d'autre que bunjevac*<sup>598</sup> » (S., homme, 29 ans, Tavankut). Leurs discours s'articulent ainsi autour des notions de « *famille* » (*porodica, familija*), de « *naissance* » (*rođenje*), de « *racines* » (*koreni*), d'« *origine* » (*poreklo*), voire même de « *code génétique* » (*genetski kod*). Dans

---

592 nismo mi hrvati

593 nećemo da budemo hrvati

594 nismo ni hrvati ni srbi | mi smo bunjevci

595 mi smo narodnost bunjevac

596 mislim da sam jednostavno samo to što jesam i gotovo

597 ono šta ja sam ja sam | bunjevac

598 ako si ti od rođenja | ako je tvoj ćukundeda bunjevac | pa onda ti ne možeš bit ništa drugo nego bunjevac

de nombreux cas, ils retracent l'historique des identifications nationales des membres de leur famille — « *tous nos ancêtres étaient bunjevci | et mon grand-père et mon arrière-grand-père | tous étaient bunjevci*<sup>599</sup> » (S., femme, 72 ans, Subotica) ; « *mes grands-parents étaient tous les deux bunjevci | comme tous depuis des centaines d'années | c'était une pure famille bunjevac*<sup>600</sup> » (V., homme, 53 ans, Subotica) ; « *[nous sommes] une famille bunjevac | et mon grand-père | et ma grand-mère | et mon arrière-grand-père | tous les miens l'étaient*<sup>601</sup> » (Z., homme, 72 ans, Sombor), « *la grand-mère de la grand-mère de ma grand-mère était | depuis trois-cent ans tous les miens sont bunjevci | du côté de ma mère et de celui de mon père*<sup>602</sup> » (M., homme, 59 ans, Bajmok). Certains avancent à l'appui un document officiel (daté d'avant 1945) attestant de l'identité nationale de leurs parents ou de leurs grands-parents — « *dans le livret militaire de mon grand-père | c'est écrit bunjevac en hongrois*<sup>603</sup> » (A., homme, 59 ans, Tavankut), « *et là c'est écrit que ma mère est [...] c'est écrit nationalité bunjevac*<sup>604</sup> » (M., femme, 73 ans, Tavankut). D'autres évoquent l'origine de leur patronyme (*prezime*), le nom de famille de leurs parents et grands-parents — « *et le nom de jeune fille de ma mère est X | aussi un patronyme bunjevac*<sup>605</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica).

De plus, leur identité bunjevac est souvent associée à un fort sentiment d'appartenance régionale ou locale (Bačka, Subotica, Sombor, leur village, etc.). En d'autres termes, « être Bunjevac » fonctionne fréquemment de pair avec « être d'ici » — « *je suis né ici | ici sont mes racines*<sup>606</sup> » (I., homme, 51 ans, Tavankut).

En outre, nos informateurs évoquent aussi leur profond et indéfectible sentiment personnel d'être Bunjevci. Comme en témoignent les extraits suivants, ils expriment « se sentir » (*osećati se*) Bunjevci — et non Croates. Ils font preuve, à travers leurs discours, d'une loyauté sans faille vis-à-vis de leur identité bunjevac, qu'ils assument pleinement. On peut ainsi observer l'emploi des termes « rester » (*ostati*) et « tenir » (*držati*), « fierté » (*ponos*) et « dignité » (*dostojanstvo*), « savoir » (*znati*), « avoir une position » (*imati stav*) et « ne pas avoir honte » (*ne stideti se*).

— il y en a beaucoup | ils se sont déclarés comme croates | et ils ne sont pas croates puisqu'ils sont tous bunjevci | mais ils sont passés chez les croates [...] moi je garde ma dignité | je suis bunjevka et je reste bunjevka et voilà<sup>607</sup> (K., femme, 64 ans, Bajmok)

— je n'ai jamais eu les dilemmes est-ce que nous appartenons au peuple croate ou au peuple serbe tu comprends ? | car jamais dans ma maison | dans la maison de mes grands-parents |

599 svi naši preci su bili bunjevci | i deda i pradedu | svi su bili bunjevci

600 baba i deda oni su oboje bili bunjevci | i svi unazad stotinama godina baš | tako je familija bila da je čisto bunjevačka

601 [...] bunjevačka porodica | i deda | i baba | i pradedu | svi su moji bili

602 majka majkina majka mi bila | za trista godina su mi svi bunjevci | moje i sa mamine strane i sa tatine

603 u bukvi mog dida je pisalo na mađarskom bunjevac

604 i tamo piše da je moja majka [...] piše narodnost bunjevačka

605 a mamini je divojačko X | isto bunjevačko prezime

606 ja sam tu rođen | moji su koreni tu

607 [...] ali puno je | pisalo se da su hrvati | pa nisu hrvati kad su svi bunjevci | nego su sad prišli u hrvate | [...] a ja moje držim ono dostojanstvo | ja sam bunjevka i ostajem bunjevka i tako

cela ne s'est jamais | nous avons depuis toujours été bunjevci et seulement bunjevci [...] je me sens vraiment comme ça et j'en suis absolument fière [...] j'ai ma position | le président de la Croatie peut venir pour me convaincre | il ne me convaincra pas tu comprends<sup>608</sup> (N., femme, 50 ans, Subotica)

— par exemple la maison d'à côté de chez nous le premier voisin [...] nous avons grandi ensemble | nous avons travaillé ensemble à l'entreprise | et je sais quelles sont leurs racines | qu'ils sont bunjevci | non maintenant ils sont croates [...] moi | moi je tiens vraiment à ce que je suis bunjevka et que | d'où je suis | ce que je suis | je sais quelles sont mes racines et je n'en ai pas honte<sup>609</sup> (V., femme, 62 ans, Subotica)

— j'ai depuis toujours le sentiment d'être bunjevac et je resterai bunjevac [...] même si je suis peut-être la brebis noire de ma famille | car tous dans ma famille | ils sont majoritairement croates | ils se sentent | ils se déclarent comme de purs croates | je suis le seul dans toute ma famille<sup>610</sup> (I., homme, 51 ans, Tavankut)

— pendant le recensement tu peux dire à quelqu'un qui n'est pas intellectuel votre arrière-arrière-grand-père était croate vous êtes croate | mais moi ils ne peuvent pas m'avoir | je me sens vraiment bunjevac<sup>611</sup> (V., homme, 51 ans, Sombor – médecin)

Ces positionnements identitaires n'émergent pas de manière isolée. Ils résultent d'un processus de construction d'altérité en discours ; il s'agit du positionnement de soi par rapport à un Autre, mais aussi par rapport à d'autres discours. Ils s'inscrivent comme des contre-discours (« même si je suis peut-être la brebis noire », « il ne me convaincra pas », « ils ne peuvent pas m'avoir ») et font écho aux discours de ceux qui défendent la thèse d'une identité croate des Bunjevci (que ce soient leurs familles, leurs voisins, un *ils* indéfini, ou bien le Président de la Croatie).

### De l'exclusivité des appartenances nationales : soit croate, soit bunjevac

Les Bunjevci et les Croates sont clairement considérés comme deux groupes ethnonationaux distincts et particuliers — deux « peuples » (*narodi*) ou deux « nations » (*nacije*) —, aux frontières discrètes, chacun caractérisé par une « origine », une « culture », des « traditions », des « costumes », une « langue » singulières.

— vous savez ce qu'il faut avoir pour être reconnu comme un peuple [...] il faut avoir une histoire une culture des traditions une langue et des costumes [...] et vous savez quoi ? | nous

---

608 ja nikad nisam imala dilema da li mi pripadamo hrvatskom ili srpskom narodu razumeš ? | jer se nikada u mojoj kući | u kući mojih majka i dida | nikad se to | mi smo oduvek bili bunjevci i samo bunjevci [...] ja se zaista tako osećam i time se ponosim apsolutno [...] ja imam svoj stav | meni može doći ovaj predsednik hrvatske da me obeduje | me neće obediti razumeš

609 recimo kuće do nas prvi komšija [...] odrasli smo zajedno | zajedno smo radili u firmi | i znam koji su im korene | da su bunjevci | ne oni su sad hrvati [...] ja | ja jako držim do toga da sam bunjevka i da | odakle sam | šta sam | znam koji su mi korenovi i ne stidim se toga

610 ja sam se oduvik osećao da sam bunjevac i ostaću bunjevac [...] mada sam ja možda u mojoj porodici crna ovca | jel svi u mojoj porodici | pretežno su hrvati | osećaju se | izjašnjavaju se kao čisti hrvati | jedino sam ja u čitavoj mojoj

611 ti možeš neko ko nije intelektualac prikom popisa da kažeš vama je ćuk ćukundeda bio Hrvat vi ste Hrvat | ali ne može da pređu mene | ja zaista se osećam kao bunjevac

avons seulement en commun avec les croates que nous écrivons en alphabet latin et parlons ikavien | rien d'autre [...] c'est un autre peuple | vous savez ce que ? | vous devez savoir ce que | il faut avoir sa propre histoire ses traditions sa culture et tout le reste | et nous avons tout ça<sup>612</sup> (T., homme, 76 ans, Palić)

En ce qui concerne la question des appartenances des individus aux groupes (*membership*), les deux catégories (Croates et Bunjevci) sont considérées comme bien distinctes et mutuellement exclusives ou incompatibles. En d'autres termes, de leur point de vue, un même individu ne peut pas appartenir aux deux groupes : s'il est Bunjevac, il ne peut pas être Croate, et — réciproquement — s'il est Croate, il ne peut pas être en même temps Bunjevac.

Ainsi, l'existence de « Bunjevci croates » (*hrvatski Bunjevci*) ou de « Croates bunjevac » (*bunjevački Hrvati*) se voit déniée par nos informateurs, qui estiment qu'il faut être « soit bunjevac soit croate » (*ili bunjevac ili hrvat*). Comme nous pouvons le voir dans les extraits suivants, la juxtaposition des deux ethnonymes, voire la qualification de l'un par l'autre, leur paraît inconcevable :

— il n'y a pas de croates bunjevac ou de bunjevci croates | je peux seulement être bunjevac | je ne peux pas être une double personnalité<sup>613</sup> (V., homme, 51 ans, Sombor)

— je n'arrive pas à comprendre comment il peut y avoir des croates bunjevac | cela n'existe pas | tu peux être soit bunjevac soit croate | mais les croates bunjevac ou par exemple une émission croate avec un *kolo* bunjevac [danse traditionnelle] ?<sup>614</sup> (V., femme, 62 ans, Subotica)

— c'est comme si je disais serbe et hongrois que c'était une [même nationalité], comment ça peut exister ? | ça ne peut absolument pas [...] soit tu es ça soit tu es ça | car il n'y a pas de troisième | quelle troisième ?<sup>615</sup> (A., homme, 59 ans, Tavankut)

— quand ils sont entre eux ces croates bunjevci | alors ils sont bunjevci | et il ne leur vient pas en tête qu'ils doivent être soit croates soit bunjevci<sup>616</sup> (A., homme, 43 ans, Sombor)

Si les Bunjevci et les Croates sont imaginés comme deux communautés nationales distinctes, closes et clairement différenciées — de leur point de vue, les Croates sont une « autre nation » (*druga nacija*) ou un « autre peuple » (*drugi narod*) —, un problème se pose toutefois lorsque cette image se confronte à la réalité des identifications des supposés membres de la communauté bunjevac. Parmi les personnes qu'ils identifient comme des Bunjevci, nombreux

---

612 vi znate šta treba imati neko ko bi mogao se priznati kao narod ? [...] mora imati istoriju kulturu običaje jezik i nošnju [...] pa znate šta ? mi sa Hrvatima toliko imamo zajedničkog da pišemo latinicu i da govorimo ikavicu | ništa više [...] to je drugi narod | znate šta ? morate znati šta | mora imati svoju istoriju običaje kulturu i sve drugo ostalo | a mi to sve imamo

613 nema bunjevačkih Hrvata ni hrvatskih Bunjevaca | je mogu samo biti Bunjevac | ne mogu biti dvojna ličnost

614 ne mogu to nikako da shvatim kako može da bude bunjevački Hrvat ? to ne postoji | ti možeš biti ili Bunjevac ili si Hrvat | ali bunjevački Hrvat ili recimo neka hrvatska emisija e onda bunjevačko kolo ?

615 to je ko da kažem Srbini i Mađari da je to jedna | kako to može postojiti ? | ne može nikako [...] ili si to ili si to | jel nema tu trećeg | koje treće

616 kad međusobom ti Hrvati Bunjevci | onda su Bunjevci | i nikako sada im uđe u glavu da moraju biti ili Hrvati ili Bunjevci



sont ceux « qui disent qu'ils sont croates » (*koji kažu da su hrvati*), « qui se déclarent comme croates » (*koji se izjašnjavaju kao hrvati*).

En effet, beaucoup de Bunjevci (c'est-à-dire, de ceux qu'ils identifient comme Bunjevci) dans leur entourage proche — dans leur village, dans leur quartier, parmi leurs voisins, leurs amis d'enfance, anciens camarades de classes ou collègues de travail, voire au sein même de leur famille — se déclarent et s'affichent publiquement comme des membres de la minorité nationale croate (inscrivent leurs enfants dans les classes croates à l'école, participent aux événements organisés par les institutions et associations culturelles croates, etc). Sept de nos informateurs précisent que des membres de leur propre famille (des cousins, oncles et tantes, frères et sœurs) se déclarent comme Croates — « *dans ma famille | j'ai des cousins | nous avons donc des grands-parents communs [...] et ils se déclarent comme croates*<sup>617</sup> » (V., femme, 62 ans, Subotica), « *la mère de mon cousin | elle s'est déclarée comme croate*<sup>618</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor), « *mon frère est croate et sa fille est bunjevka*<sup>619</sup> » (M., femme, 73 ans, Tavankut).

De manière générale, ils s'opposent à l'idée même d'une présence croate dans leur région (selon les contextes, leur ville ou leur village). Selon eux, il n'y a pas (ou très peu) de « Croates authentiques » (*izvorni Hrvati*) dans le nord de Bačka (Subotica et ses environs) ; ceux qui se déclarent comme Croates sont, de leur point de vue, « en réalité » (*stvarno*) ou « d'origine » (*poreklom*) des Bunjevci. Les « Croates d'ici » (*ovdašnji Hrvati*) sont perçus, nous le verrons de manière plus détaillée par la suite, comme des imposteurs ; ils ne sont pas considérés par nos informateurs comme des « vrais » Croates, mais comme des Bunjevci qui ont fait le choix de se déclarer croates et donc de renier leur identité « primordiale ». — « *maintenant la situation politique est telle qu'il y a maintenant des croates | ils se déclarent croates | comme croates | mais à la base [=par essence] le village est bunjevac*<sup>620</sup> » (L., femme, 50 ans, Mala Bosna), « *à subotica | ils sont tous majoritairement d'origine [bunjevac] | il y a [...] très peu de croates authentiques*<sup>621</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica). Ce sont, selon eux, des Bunjevci qui ont changé de bord, qui sont désormais passés « du côté croate » (*na hrvatskoj strani*). Comme nous le verrons ultérieurement, ils dépeignent une image très négative de « ceux qui disent qu'ils sont croates » (*ti koji kažu da su hrvati*), « ceux qui se déclarent comme des Croates » (*oni koji se izjašnjavaju kao Hrvati*).

La présence actuelle de Croates est considérée comme le résultat de la politique conduite par l'État yougoslave jusqu'en 1991, puis par l'État croate, les institutions croates de Serbie et l'Église catholique. Par exemple, certains affirment que « *ici personne ne s'est déclaré comme croate avant 1991 | personne en pratique | ils l'ont fait parce qu'ils ne pouvaient pas faire*

---

617 u mojoj familiji | imam braću sestre od tetke | znači ista su nam majka dida [...] i oni se izjašnjavaju za hrvate

618 mama od mog rođaka | ona se deklarirala kao hrvatica

619 moj brat je Hrvat i njegova ćerka je bunjevka

620 sad je takva situacija što se tiče politike da ima sad hrvata | izjašnjavaju se hrvati | kao hrvate | ali u suštini selo je bunjevačko

621 u subotici | već svi su većinom poreklom | ima [...] jako malo izvornih hrvata .

*autrement*<sup>622</sup> » (V., homme, 53 ans, Subotica), « *on n'a jamais entendu parler de croates ici jusqu'en 1945 | seulement à partir de 1945 les bunjevci ont été recensés de force comme croates*<sup>623</sup> » (E., femme, 56 ans, Subotica), « *tu ne pouvais pas te déclarer comme bunjevka | mais ça se savait que nous étions bunjevci*<sup>624</sup> » (V., femme, 62 ans, Subotica). En ce qui concerne la division identitaire des Bunjevci, ceux qui la localisent prétendent tous qu'elle s'est produite « *après les années quatre-vingt-dix* » (*posle devedesetih*) (V., femme, 62 ans, Subotica), « *après la dernière guerre* » (*posle onog sad ovog rata*) (M., homme, 59 ans, Bajmok), « *il y a environ vingt ans | quand la serbie était mise sous sanction* » (*pre otprilike dvadeset godina | kad su u srbiji uvedene sankcije*) (N., homme, 52 ans, Mala Bosna), « *depuis 2002 ou quand ils se sont déclarés pour la première fois | quand on a écrit qui est quoi* » (*te dve hiljade druge ili kad su se prvi put izjasnili | pisalo ko su šta su*) (I., homme, 51 ans, Tavankut).

Ils émettent des points de vue très critiques envers la politique conduite par l'État yougoslave à l'égard des Bunjevci. L'année 1945, date à laquelle est entériné le décret imposant la catégorisation des Bunjevci comme Croates (à ce sujet, voir p. 136), est fréquemment mentionnée par nos informateurs — « *vous savez qu'à partir de 1945 nous étions obligés d'être des croates ?*<sup>625</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor), « *en 1945 malheureusement il y a eu cette grosse erreur | cette grosse erreur du régime de dire que les bunjevci doivent être croates*<sup>626</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica), « *le pire était en 1945 quand ils nous ont complètement supprimés*<sup>627</sup> » (R., femme, 44 ans, Subotica), « *il nous était interdit | ce qui nous fait beaucoup de peine | de nous déclarer comme bunjevci | car pour des raisons politiques ils voulaient qu'il y ait plus de croates ici | vous comprenez ? | quand tito est arrivé au pouvoir en 1945*<sup>628</sup> » (S., femme, 38 ans, Subotica).

Ils désapprouvent également de manière explicite la politique nationale actuelle de l'État croate et des institutions croates en Serbie, ainsi que celle de l'Église catholique, à l'égard des Bunjevci. Ces trois acteurs sont perçus comme exerçant une pression particulière sur les Bunjevci pour qu'ils se déclarent croates et, par conséquent, comme étant à l'origine de la division des Bunjevci — « *au jour d'aujourd'hui il y a une très grande pression de la part des institutions croates | et du clergé [...] elles disent que les bunjevci sont des croates*<sup>629</sup> » (E., femme, 56 ans, Subotica) ; « *l'Église nous a toujours forcés à être croates*<sup>630</sup> » (S., femme, 38 ans, Subotica) ; « *la politique de l'état croate et l'église catholique | ce sont les instigateurs des*

622 niko se tu nije izjašnjavao kao Hrvat u periodu do devedeset prve | praktično niko | jesu zato što nisu mogli drugačije

623 nije se znalo za Hrvate ovde do 45 | tek od 45 su bunjevci nasilno popisivani kao Hrvati

624 onda [se] nisi mogo izjašnjavati kao bunjevka | ali to se znalo da smo bunjevci

625 to znate ? da smo morali od četrdesete bit Hrvati ?

626 četrdeset pete nažalost tu je bila ta jedna velika greška | ta jedna greška velika što se tiče državnog režima što su oni rekli da bunjevci moraju biti Hrvati

627 najgore je bilo četrdeset pete godine kad su nas ukinuli skroz

628 nam je bilo zabranjeno | što nas dosta boli | da se izjašnjamo kao bunjevci | jer su hteli zbog politike da ovde bude više Hrvata | razumete ? | kad je došao tito četrdeset pete

629 dan danas postoji jako velik pritisak od strane Hrvatske institucije | i od klera [...] one kažu da su bunjevci Hrvati

630 crkva [je] uvek terala nas da budemo Hrvati

*divisions ici*<sup>631</sup> » (V., homme, 53 ans, Subotica) ; « *et que font les Croates [...] ils nous ôtent et notre identité nationale et notre culture et notre langue [...] c'est-à-dire simplement ils œuvrent à notre assimilation d'une certaine manière*<sup>632</sup> » (V., homme, 51 ans, Sombor) ; « *je pense que de la part des croates il y a une grande pression | une grande assimilation | sur nous les bunjevci | c'est-à-dire et sur notre langue et sur notre culture et nos traditions tout*<sup>633</sup> » (S., homme, 68 ans, Subotica).

### 10.1.2. Au sujet des Bunjevci « qui se disent Croates »

#### Les « vrais Croates », les « vrais Bunjevci » et « ceux qui disent qu'ils sont Croates »

Comme nous l'avons vu, nos informateurs refusent l'existence de « Bunjevci croates » (*hrvatski Bunjevci*) ou de « Croates bunjevac » (*bunjevački Hrvati*), sur le principe que l'on doit appartenir soit à l'une soit à l'autre des deux communautés nationales. De cette idée d'exclusivité des appartenances groupales découle la conception selon laquelle il existe des « vrais Bunjevci » (*pravi Bunjevci*) et des « vrais Croates » (*pravi Hrvati*), et l'idée selon laquelle les Croates de la région — ou les « Croates d'ici » (*ovdašnji Hrvati*) — ne sont pas vraiment des Croates, mais ne sont plus vraiment des Bunjevci non plus.

Nous pouvons voir se dessiner cette troisième catégorie, transversale, dans les discours de nos informateurs. Nous l'observons notamment à travers les désignations suivantes : « lesdits Croates » (*takozvani Hrvati*) ; « les Croates d'ici » (*ovdašnji Hrvati*) ; « ces Croates » (*ti Hrvati*) ; « ces Croates Bunjevci » (*ti Hrvati Bunjevci*) ; « nos Croates » (*naši Hrvati*) ; « les convertis Croates » (*prevedeni Hrvati*) ; « les Croates mélangés » (*mišani Hrvati*) ; « nos frères Croates qui sont à l'origine Bunjevci » (*naša braća Hrvati koji su poreklom Bunjevci*) ; « ceux qui disent qu'ils sont Croates » (*ti koji kažu da su Hrvati*) ; « ceux qui se déclarent comme Croates » (*oni koji se izjašnjavaju za Hrvate*) ; « ceux qui sont du côté croate » (*ovi koji su na hrvatskoj strani*).

D'une part, cette catégorie apparaît toujours en contraste vis-à-vis des « purs Croates » (*čisti Hrvati*), des « vrais Croates » (*pravi Hrvati*), des « Croates originaux » (*originalni Hrvati*) ou « authentiques » (*izvorni Hrvati*). D'autre part, elle est clairement distinguée de la catégorie dans laquelle nos informateurs s'intègrent eux-mêmes : « les purs Bunjevci » (*čisti Bunjevci*), « nous les vrais Bunjevci » (*mi pravi Bunjevci*), « nous qui sommes seulement Bunjevci » (*mi koji smo samo Bunjevci*), « nous qui sommes bien Bunjevci » (*mi koji jesmo Bunjevci*), « nous en tant que Bunjevci » (*mi kao Bunjevci*), « nous qui nous sommes officiellement déclarés comme Bunjevci » (*mi koji smo se zvanično izjasnili kao Bunjevci*).

---

631 politika hrvatske države i katolička crkva | to su generatori podela ovde

632 a šta rade hrvati [...] oni nam uzimaju i nacionalni identitet i kulturu i jezik [...] znači jednostavno vrše asimilaciju na neki način

633 mislim da je od strane hrvata veliki pritisak | jedna velika asimilacija | na nas Bunjevce | znači i na naš jezik i na našu kulturu i na običaje sve

### La thèse du *cross-over* ou *boundary crossing* : des Bunjevci, Croates par intérêt

Nos informateurs expliquent tous, sans exception, la présence de Croates dans la région de Bačka par la thèse selon laquelle certains Bunjevci auraient fait le choix, par intérêt, de quitter leur groupe d'origine pour devenir Croates, ou en d'autres termes de traverser la frontière entre les deux communautés. Ce phénomène dans lequel certains individus se démarquent de leur groupe d'appartenance (sociale ou ethnique) primaire pour intégrer un autre groupe — notamment en adoptant certains attributs (tels que, par exemple, la manière de parler, le style vestimentaire, etc.) perçus comme des indexes de l'identité du groupe secondaire — est généralement désigné par les termes *crossing* ou *cross-over* dans la littérature anglophone (voir par exemple : Fishman, 1989 : 37-38 ; Rampton, 1995 ; Fought, 2006 : 197-215). Nous devons préciser que la thèse du *cross-over* émerge chez nos informateurs ; il ne s'agit pas de notre propre analyse de la scission identitaire au sein des Bunjevci, mais bien de celle construite par nos interlocuteurs au cours des entretiens. Nous le voyons à travers le vocabulaire qu'ils emploient : entre autres, le terme « côté » (*strana*) (de notre côté vs du côté croate) et les verbes « partir/quitter » (*otići*) ou « passer/traverser » (*preći*).

Nous pouvons notamment observer l'utilisation fréquente des expressions *otići u Hrvate* [partir + dans + Croates] et *preći u Hrvate* [traverser + dans + Croates] ou *preći među Hrvate* [traverser + parmi + Croates]. Ces expressions pourraient être traduites en français par « devenir Croates ». Bâties sur les verbes *otići* (partir, quitter) et *preći* (traverser, passer), elles évoquent bien l'idée de traverser la frontière entre les deux groupes, l'idée selon laquelle les individus ont quitté un groupe pour l'autre — « *il y a maintenant beaucoup de bunjevci qui sont passés chez les croates*<sup>634</sup> » (Z, homme, 72 ans, Sombor), « *ils ne sont pas des croates mais sont des bunjevci | mais par intérêt ils sont passés chez les croates*<sup>635</sup> » (R., femme, 44 ans, Subotica) ; « *celui qui veut être croate qu'il le soit | celui qui est un vrai croate | je ne reproche à personne ce qu'il est [...] mais il y en a beaucoup qui se sont déclarés comme croates | et ils ne sont pas croates puisqu'ils sont tous bunjevci | mais ils sont maintenant passés chez les croates*<sup>636</sup> » (K., femme, 64 ans, Bajmok) ; « *beaucoup sont partis chez les croates à cause du passeport croate*<sup>637</sup> » (N., homme, 52 ans, Mala Bosna). Nous observons également le verbe *pohrvatiti se* (se croatiser) — « *il n'y a pas de croates ici | ici ils se sont seulement croatisés*<sup>638</sup> » (M., homme, 59 ans, Bajmok) —, ainsi que les expressions « de notre côté » (*na našoj strani*) (A., homme, 43 ans, Sombor) et « du côté croate » (*na hrvatskoj strani*) (J., homme, 31 ans, Sombor).

634 ima dosta sada bunjevaca koji su prešli u hrvate

635 nisu hrvati nego su bunjevci | ali zbog interesa su prešli među hrvate

636 ko oće u Hrvate nek ide | ko je pravi hrvati | ja ne zameram nikom ko je šta [...] ali puno je | pisalo se da su hrvati | pa nisu hrvati kad su svi bunjevci | nego su sad prišli u hrvate

637 puno su otišli u hrvate zbog hrvatski pasoš

638 nema tu hrvata | tu su se samo pohrvatili

Nos divers informateurs partagent le point de vue selon lequel les Croates de Bačka sont, pour la plupart, des Bunjevci qui ont fait le choix de renoncer à leur identité primordiale, qu'ils sont Croates « par intérêt ». Selon eux, à l'heure actuelle, en Serbie, il est beaucoup plus prestigieux d'être Croates que d'être Bunjevci, à la fois sur le plan symbolique et économique — « *nous ne sommes pas croates | c'est-à-dire que seuls ceux qui ont un intérêt personnel à être croates | ceux-là se sont déclarés croates*<sup>639</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica) ; « *il leur est plus facile et plus rentable d'être croates | car beaucoup de gens le font par intérêt [...] ils ont des bénéfices*<sup>640</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor).

Quand ils évoquent les raisons pour lesquelles ces Bunjevci sont « passés » du côté croate, ce sont les termes et expressions suivantes qui apparaissent dans leurs discours : *lični interes* (intérêt personnel) ; *iz koristi* ou *zbog interesa* (par intérêt) ; *zbog hrvatski pasoš* (pour le passeport croate) ; *zbog pare* (pour l'argent) ; *materijalne pogodnosti* (avantages matériels) ; *financijski pomoć* (aide financière) ; *besplatno školovanje* (scolarisation gratuite) ; *stipendije* (bourses d'étude) ; *beneficije* (bénéfices) ; *popusti* (réductions) ; *zbog posla* (pour le travail) ; *privilegije pri zapošljavanju* (privilèges face à l'emploi) ; etc.

Ils s'accordent tous sur le fait que la situation de la minorité bunjevac est plus difficile que celle de la minorité croate. De leur point de vue, la minorité croate de Serbie bénéficierait d'un meilleur soutien — tant financier que symbolique — que la minorité bunjevac. Sur le plan politique, la minorité croate serait en position dominante vis-à-vis de la minorité bunjevac. Ils estiment que, non seulement l'État de Croatie, mais également l'État de Serbie et l'Église catholique favorisent ou « respectent » mieux le « côté » croate — « *ils sont soutenus par l'église | ils sont soutenus par l'état croate | par tadić [président serbe jusqu'en 2012]*<sup>641</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor) ; « *les croates ont leur état-domicile et le gouvernement en serbie a beaucoup plus de respect pour le peuple croate [...] car il y a un accord international entre l'état serbe et l'état croate*<sup>642</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica) ; « *notre président et le président croate ont un accord selon lequel les serbes de croatie seront protégés mais qu'il faut en retour qu'ici les bunjevci soient croates | et qu'il faut supprimer les bunjevci [...] nous tous le savons | c'est un secret public chez nous*<sup>643</sup> » (R., femme, 44 ans, Subotica)<sup>644</sup>.

En outre, ils considèrent que la situation socio-économique en Serbie, quoique globalement difficile pour tout le monde, serait plus favorable aux Croates qu'aux Bunjevci. Il serait, de

---

639 nismo mi hrvati | znači samo oni koji imaju lični interes da budu hrvati | oni su se izjasnili kao hrvati

640 oni mnogo lakše i više koriste što su hrvati | jer ljudi mnogi rade iz koristi to [...] imaju beneficije

641 imaju crkvu iza sebe | imaju hrvatsku državu iza sebe | imaju tadića

642 hrvati imaju svoju domicilnu državu i vlast u Srbiji daleko više poštuje narod hrvatski [...] jer je to sad međudržavni dogovor između države srbije i države hrvatske

643 naš predsednik i hrvatski predsednik imaju dogovor da srbi u hrvatskoj će biti zaštićeni po tome | ali onda da ovdje bunjevci treba da budu hrvati | i da treba bunjevci isbrisati [...] to svi mi znamo | to je što kažu kod nas javna tajna

644 Dans ces deux derniers extraits, nos interlocutrices font référence à l'Accord bilatéral signé en 2004 entre la Croatie et la Serbie au sujet de la protection de leurs minorités respectives (les Serbes de Croatie et les Croates de Serbie).

leur point de vue, « plus facile » (*lakše*) d'être Croate que d'être Bunjevac, de « prospérer » (*prosperirati*) en tant que Croate qu'en tant que Bunjevac. Les membres de la minorité croate bénéficieraient d'un meilleur accès à l'éducation, à la culture et à l'emploi, ce qui est notamment associé au soutien financier de l'État croate. Sur le plan de l'emploi, il serait, selon eux, plus facile de trouver du travail en étant Croate que Bunjevac et les Croates accéderaient à de meilleures positions socioprofessionnelles.

Selon certains, beaucoup de Bunjevci auraient fait le choix d'être Croates dès le début des années 1990, dans l'intention d'obtenir le passeport croate, plus avantageux que le passeport serbe au moment où la Serbie était sous sanctions de la communauté internationale. Un de nos informateurs évoque même qu'en tant que Bunjevac, on lui avait proposé de prendre le passeport croate à cette époque, mais qu'il avait refusé. D'autres évoquent les enjeux économiques contemporains. Les membres de la minorité nationale croate se verraient offrir beaucoup d'avantages matériels et financiers de la part de leur État-parent, la Croatie, alors que la minorité nationale bunjevac, liée à aucun État externe, dépendrait uniquement de l'aide de la Serbie. Selon eux, la Croatie, par le biais des institutions croates de Serbie, octroierait des aides financières aux parents qui envoient leurs enfants dans les écoles croates. Ces derniers obtiendraient gratuitement des livres scolaires, voire auraient l'opportunité d'aller en vacances à la mer en Croatie. Les jeunes obtiendraient des bourses universitaires pour aller étudier à Zagreb et, comme nous l'avons déjà mentionné, auraient plus de chances sur le marché du travail en Serbie. Voici, ci-dessous un extrait d'entretien dans lequel une informatrice explique les raisons qui incitent, selon elle, les Bunjevci à se déclarer Croates :

— on leur offre des avantages matériels | depuis la croatie on donne de l'argent pour aller dans les écoles croates | on donne des manuels scolaires | [...] par exemple les parents qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants à la mer | maintenant c'est la crise | alors les croates organisent des séjours gratuits à la mer | et je ne sais pas des manuels puis ceci et cela | divers avantages que les bunjevci n'ont pas | et cela à différents niveaux | ensuite par exemple des bourses pour les études à zagreb | tout pousse du côté croate | et l'éducation et l'emploi et tout<sup>645</sup> (E., femme, 56 ans, Subotica)

De manière générale, ce choix identitaire est évalué de manière très négative par nos informateurs. De leur point de vue, les Bunjevci qui se déclarent Croates se sont fait corrompre. À ce sujet, une informatrice mentionne, par exemple, l'expression « vendre sa foi contre un repas [diner] » (*neko proda veru za večeru*) (E., femme, 56 ans, Subotica), ce qui, en d'autres termes, signifie renoncer à sa religion (ou en l'occurrence, son identité) pour un quelconque bénéfice matériel. Une autre informatrice émet un point de vue très critique à

---

645 im se pružaju materijalne pogodnosti | iz hrvatske se daje novac da se ide u škole hrvatske | daje se udžbenici [...] recimo roditelji koji ne mogu decu da pošalju na more | sad je kriza | onda hrvati organizuju besplatno na more da se ide | pa ne znam ja udžbenici pa ovo pa ono | razne pogodnosti što sve bunjevci nemaju | i tako ima razne skala tih | onda recimo za studiranje za stipendije u zagrebu i tako | sve se forsira na tu hrvatsku stranu | i školovanje i zapošljavanje i sve

l'égard des Bunjevci en général, qu'elle décrit comme un « peuple intéressé » (*koristoljubiv narod*) :

— et d'ailleurs les bunjevci ont cela pour caractéristique tu sais ? | ah d'accord mais laisse-moi tranquille | s'il faut je serai même martien mais ne m'embête pas | et si en plus tu reçois de l'argent pour ça | alors c'est super | tu comprends ? [...] c'est-à-dire les bunjevci sont un peuple intéressé | vraiment | comme caractéristique ils aiment l'argent [...] il est très facile de les acheter<sup>646</sup> (N., femme, 50 ans, Subotica)

Si elle parle des Bunjevci en général, il est évident qu'elle fait plus particulièrement référence à ceux qui se déclarent Croates et en tirent bénéfice. D'ailleurs, elle se positionne elle-même en tant que Bunjevka et explique « *je n'ai pas d'intérêt à être bunjevka [...] je pense que je suis juste simplement ce que je suis*<sup>647</sup> ».

Le déséquilibre dans les conditions de vie des deux minorités, croate et bunjevac, est considéré par beaucoup comme le facteur principal de la division des Bunjevci — « *s'ils pouvaient avoir d'une certaine manière plus d'avantages | alors eux aussi [...] qui partent chez les croates | alors ils viendraient de notre côté*<sup>648</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor). En outre, plusieurs d'entre eux mentionnent, nous le verrons de manière plus détaillée par la suite, l'influence importante de l'Église catholique, qui, selon eux, ne reconnaît pas les Bunjevci en tant que peuple catholique particulier. Selon eux, les Croates auraient donc une plus grande légitimité à l'Église que les Bunjevci (voir p. 359).

### La question de la langue : perceptions des pratiques linguistiques des Croates

L'idée que les Croates de la région ne sont pas vraiment des Croates, mais ne sont plus vraiment des Bunjevci non plus, est souvent illustrée par une description de leurs pratiques linguistiques. Nous pouvons observer deux lignes d'argumentations : premièrement, ils « ne savent pas » (*ne znaju, ne znadu*) parler croate, ce qui montre qu'ils ne s'agit pas de « vrais Croates » (*pravi Hrvati*) (leur identité primordiale est bunjevac) ; deuxièmement, ils « s'efforcent » (*trude se*) de parler croate, ce qui montre qu'ils ne sont plus de « vrais » ou de « purs Bunjevci » (*čisti Bunjevci*) (ils ne sont pas loyaux à leur identité primordiale).

Chez nos informateurs, la « langue croate » (*hrvatski jezik*) est en premier lieu associée au trait phonétique ijekavien — le plus souvent, ils donnent les mots *lijepo* (beau) et *riječ* (mot) en exemple<sup>649</sup> —, et à quelques variantes lexicales telles que *kruh* (pain) ou *tisuća* (mille)<sup>650</sup>. De

646 a inače bunjevci imaju to kao karakteristiku znaš ? a dobro samo ti mene pusti na miru | biću ja ako treba i marsovac ali nemoj me dirat | a još ako ćeš dobiti novac za to | u onda tek super | razumeš ? [...] znači bunjevci su koristoljubiv narod | vrlo | znači kao karakteristika oni vole novce [...] vrlo ih je lako kupiti

647 ja nemam korist od toga što sam Bunjevka [...] mislim da sam jednostavno samo to što jesam

648 da mogu imati na neki način neke korist više | pa će se onda i oni [...] što odu u hrvate | onda bi došli na našu stranu

649 Les variantes ekaviennes et ikaviennes de ces termes sont *lepo, reč* et *lipo, rič*.

650 Les variantes lexicales serbes de ces deux termes sont *hleb* (pain) et *hiljada* (mille). En bunjevac, le phonème /h/ n'est généralement pas prononcé ou remplacé par une autre consonne. Les variantes bunjevac des deux termes en question sont donc *iljada* (mille) et *kruv* (pain).

manière générale, ils distinguent clairement le croate du serbe et du bunjevac, et bien que le croate soit reconnu comme langue officielle dans la commune de Subotica, ils ne le considèrent pas comme une langue autochtone à la région — « *ce n'est pas un territoire où l'on parle croate*<sup>651</sup> » (R., femme, 44 ans, Subotica) ; « *ici nous n'avons jamais parlé ijekavien | on a toujours parlé ikavien ou ekavien*<sup>652</sup> » (D., homme, 38 ans, Mala Bosna). De leur point de vue, les locaux (les gens d'ici) ne parlent pas croate, mais seulement bunjevac (ikavien), serbe (ekavien) et éventuellement hongrois.

Dans l'extrait d'entretien suivant, conduit auprès d'un père et de son fils dans le village de Tavankut, nos informateurs nient le caractère croate de leur village ; de leur point de vue, il n'y a pas de Croates à Tavankut<sup>653</sup>, car personne n'y parle ijekavien, à l'exception des réfugiés serbes venus dans les années 1990 (S = le fils ; A = le père) :

- S : le problème c'est que où que tu ailles en croatie tavankut est présenté comme un village purement croate | et il ne l'est pas | il y a plus de serbes qui sont des réfugiés de croatie que ce qu'il y a de croates
- A : pour blaguer nous disons que nous avons beaucoup de croates | ce sont ceux qui dans les années quatre-vingt-dix sont
- S : qui se sont réfugiés
- A : des serbes [rire] | car ils utilisent ce ijekavien
- S : la langue croate<sup>654</sup>

Nous pouvons observer chez la plupart de nos informateurs une forte association entre langue et nation ; la langue est mise en avant comme un trait fondamental qui marque la frontière entre les groupes ethnonationaux, sur la base duquel sont assignées les appartenances. En d'autres termes, de leur point de vue, il ne suffit pas de se dire croate pour l'être. Nous retrouvons ainsi l'idée que si « ces Croates » étaient vraiment croates, ils parleraient croate (ijekavien) et, réciproquement, que s'ils parlent bunjevac (ikavien), ils ne s'agit donc pas de « vrais » Croates.

— aujourd'hui ceux qui disent qu'ils sont croates | ils parlent eux-aussi ikavien | et ils ne savent pas un mot de croate | ils ne parlent pas ijekavien vous savez ? | donc ça se voit aussi sur eux qu'ils ne sont pas croates | donc c'est ridicule je pense | et les gens se moquent d'eux<sup>655</sup> (E., femme, 56 ans, Subotica)

— [au sujet des membres d'un club culturel croate à Sombor] ils ne savent pas parler croate | quand je vais là-bas même le président parle | il parle serbe ou bunjevac | mais il veut se présenter croate et il ne sait pas parler | il ne sait pas parler croate [...] et par conséquent |

---

651 nije ovo područje gde se govori hrvatski

652 nikad nismo divanili ovdje ijekavicu | uvijek se divanilo ikavicu ili ekavicu

653 Nous rappelons que, selon les chiffres du recensement (2002), plus de 40 % de la population du village se déclarent d'appartenance nationale croate.

654 S : to ti je problem znači bilo gde da odeš u hrvatskoj tavankut je predstavljen kao čisto hrvatsko selo | ali nije | ima više srba koji su izbegli iz hrvatske nego što ima hrvata ali | A : u šali kažemo imamo dosta hrvata | to su ovi devedeset pete što su | S : što su izbegli | A : srbi | jer oni koriste taj tu ijekavicu | S : hrvatski jezik

655 danas ti koji kažu da su hrvati | oni isto govore ikavski | i ne znaju hrvatski ni reč | ne govore ijekavski znate ? tako da vidi se i po njima da oni nisu hrvati | tako da smešno ja mislim | i ljudi im se smeju



qu'est ce que ? | je ne sais pas et je n'ai pas envie de me mêler de ces affaires<sup>656</sup> (I., femme, 67 ans, Sombor)

Certains de nos informateurs nous expliquent, en revanche, que les Croates « s'efforcent » (*trude se*) de parler la langue croate, qu'ils « voudraient parler » (*oni bi govorili*) croate, qu'ils privilégient consciemment les mots croates par rapport aux mots bunjevac dans l'intention de s'afficher ou de se présenter comme des Croates. La plupart des exemples donnés concernent les pratiques linguistiques des hommes politiques ou alors les médias de la minorité nationale croate (par exemple, lors du journal télévisé de la minorité croate). Toutefois, quelques uns de nos informateurs expliquent que certains utilisent le croate y-compris dans la vie quotidienne.

– les vrais croates sont selon moi ces croates qui sont nés en croatie et qui vivent ici | mais ceux qui sont nés ici | c'est le droit de chacun de se déclarer nationalement | c'est toutefois un droit démocratique | mais les gens qui | j'affirme que leurs grands-parents se retournent dans leurs tombes [...] quand ils entendent que maintenant l'un des leurs | ce n'est pas seulement qu'il se déclare comme croate mais comme caricature qu'il s'efforce de parler la langue croate<sup>657</sup> (V., homme, 53 ans, Subotica)

– les croates je peux te dire qu'ils tiennent à leurs expressions | ils veulent vraiment être croates | [...] par endroit c'est *lijepa* [variante ijekavienne du mot belle] ou *tisuća* [variante croate du mot mille] *kruh* [variante croate du mot pain]<sup>658</sup> (M., homme, 59 ans, Bajmok)

– entre eux ils parlent généralement bunjevac même s'ils insèrent de plus en plus de mots croates | et ils disent nous bunjevci | puis ils continuent à parler en croate ou emploient des mots croates [*riječi* : variante ijekavienne] au lieu de mots [*riči* : variante ikavienne]<sup>659</sup> (A., homme, 43 ans, Sombor)

L'usage de la langue croate est mise en avant comme une preuve témoignant du fait qu'ils « sont partis » (*otišli su*) ou « sont passés » (*prešli su*) du côté croate, qu'ils ne sont plus vraiment des Bunjevci. Comme l'illustre l'extrait précédent, ils considèrent le fait de se dire bunjevac et de parler en croate comme une incohérence. De leur point de vue, quelqu'un qui fait usage de la langue croate ne peut pas être un Bunjevac, comme le souligne par exemple cette informatrice : « *les bunjevci qui disent leurs prières dans la langue croate | ce ne sont pas des purs bunjevci [rire] | croyez-moi ce ne sont pas des purs bunjevci*<sup>660</sup> » (R., femme, 44 ans, Subotica).

---

656 oni ne znaju hrvatski govorit | a kad odem tamo i on taj predsednik da govori | pa govori il srpski il bunjevački | ali on hoće hrvatski da se predstavi a ne zna govorit | ne zna govoriti hrvatski [...] i tako da | šta šta ? | ne znam niti neću se ja mešati u te stvari

657 pravi hrvati su za mene oni hrvati koji su rođeni u hrvatskoj a žive ovde | ali oni koji su rođeni ovde | to je pravo neko da se nacionalno izjasni | to je ipak jedno demokratsko pravo | ali ljudi koji | ja tvrdim da im se deda i baba vrte u grubu [...] kad čuju da im neko sada | nije što se samo izjasnio kao Hrvat nego kao karikatura se trudi da govori hrvatski jezik

658 hrvati mogu da ti kažem da se dosta drže svojih izreka | baš hoće da bude hrvata | [...] digod onda je to lijepa e tako tisuća kruh i tako

659 međusobom uglavnom pričaju bunjevački mada sve više ubacivaju hrvatske riječi | i kažu mi bunjevci | pa onda pričaju dalje recimo na hrvatskom ili hrvatske riječi upotrebljavaju umesto riči

660 bunjevci koji govore molitve na hrvatskom jeziku | pa nisu čisti bunjevci | verujte me to nisu čisti bunjevci

Nous avons précédemment expliqué que les Croates de la région sont généralement catégorisés à partir de notions qui renvoient à l'idée d'impureté, de non-authenticité : ils ne sont pas de « vrais », d'« authentiques » ou de « purs » Croates (*pravi, izvorni, čisti Hrvati*), mais ils ne sont pas non plus de « vrais » ou de « purs » Bunjevci (*pravi, čisti Bunjevci*). Ces mêmes notions se retrouvent dans les descriptions qu'ils font de leur manière de parler. Par exemple, dans l'extrait d'entretien suivant, notre informatrice catégorise une partie des Bunjevci comme des « Croates mélangés » (*mišani Hrvati*), qui « étaient » (*su bili*) de vrais Bunjevci dans le passé, mais qui ne le « sont pas » (*nisu*) aujourd'hui. Elle décrit également leur manière de parler à l'aide des verbes *buniti se* (s'embrouiller), *mišati* (mélanger), *brkati* (confondre). Selon elle, ils parlent dans une langue qui n'est ni vraiment du croate, ni vraiment du bunjevac.

— ceux qui sont de vrais bunjevci | qui se sentent de vrais bunjevci | ceux-ci continueront à parler bunjevac [...] | et les bunjevci qui se sont déjà croisés | ceux-là sont déjà des croates mélangés | ils ne sont pas bunjevci | j'entends | excusez-moi de dire ça | car je vois à la télévision quand il y a le journal [...] ils commencent en bunjevac continuent en croate puis du croate reviennent au bunjevac | ils mélangent | ils ne savent pas | car ils étaient de vrais bunjevci | [...] ils voudraient parler en croate mais ils s'embrouillent | ils ne savent pas [...] et maintenant ils confondent ce parler | ce n'est ni vraiment du bunjevac | ni vraiment du croate<sup>661</sup> (K., femme, 64 ans, Bajmok)

La manière de parler des Croates est extrêmement dépréciée par nos informateurs. Ils la décrivent principalement par l'adverbe *smešno* (de manière drôle, risible, ridicule). Selon nos informateurs, les Croates ne parlent pas croate de manière « naturelle » (*prirodno*), ils « mélangent » (*mešaju, mišaju*), ils « exagèrent » (*preteruju*), parlent de manière « caricaturale » (*karikaturalno*) ou « inappropriée » (*neprimereno*), voire font de erreurs d'hypercorrection.

— ils exagèrent | ils parlent comma ça | *lijepo* [...] ils accentuent comment dire | de manière inappropriée<sup>662</sup> (M., homme, 49 ans, Subotica)

— ça n'est rien | ce n'est ni du croate ni du bunjevac ni du serbe | ce n'est rien | ils insèrent deux fois du ijekavien ou une nouvelle expression | puis ils parlent bunjev- ils parlent serbe | c'est-à-dire rien | c'est une caricature de la langue<sup>663</sup> (V., homme, 53 ans, Subotica)

— ils parlent de manière très drôle | ils ne parlent ni croate | ils ne parlent ni serbe | ils mélangent | un peu de bunjevac un peu de serbe un peu de croate | et si vous entendiez | vous ne pouvez qu'en rire [...] le jour jeudi se dit de partout *petak* | c'est-à-dire et chez les bunjevci et chez les serbes et chez les croates | et X [politicien croate] dont nous nous amusons | il est tellement un grand croate qu'il ne dit pas *petak* mais *pijetak* [hypercorrection ijekavienne] |

661 pa ko su pravi bunjevci | da se osećaju pravi bunjevci | ti će i dalje divaniti bunjevački [...] a koji su se već bunjevci ukrstili | ti već mišani su hrvati | nisu bunjevci | ja već slušam | izvinite što tako kažem | jel ja vidim na televiziju kad je dnevnik [...] počnu bunjevački se okrene na hrvatskom da sa hrvatskom vrata se bunjevački | mišaju | ne znadu | jel su to bili pravi bunjevci [...] oni bi divanili na hrvatskom ali se bunju | ne znadu [...] i sad oni brkaje taj govor | niti je pravo bunjevački | niti je pravo na hrvatskom

662 preteruju | oni govore tako | lijepo [...] akcentuju kako bih ja kazao | ne-neprimereno

663 to je ništa | to nije ni hrvatski ni bunjevački ni srpski | to nije ništa | tako ubaci dva puta ijekavicu ili neki novi izraz | pa onda priča bunje- priča srpski | znači ništa | to je karikaturalno ovaj izvrgavanje jezika

c'est ridicule | quand vous entendez cela vous ne savez pas si vous pleurez de tristesse que quelqu'un parle comme ça ou si vous vous moquez de lui<sup>664</sup> (R., femme, 44 ans, Subotica)

En outre, nous pouvons remarquer que, si nos informateurs dénigrent et se moquent des Bunjevci (Croates) qui s'efforcent de parler dans la langue croate, ils ne sont pas beaucoup plus favorables au fait que ces derniers emploient la variété bunjevac (ikavienne) tout en se présentant comme Croates. Par exemple, cette informatrice explique que les Croates parlent croate, mais qu'ils continuent d'utiliser « notre » bunjevac et qu'ils essaient de le faire passer pour du croate :

— ils utilisent même notre bunjevac | et ils essaient de le présenter comme du croate | ce qui n'est pas vrai [...] dans la vie quotidienne les croates utilisent le croate mais maintenant ils essaient de | beaucoup de mots qui sont du bunjevac | qui sont du bunjevac authentique | ce que nous savons tous | de les présenter comme du croate<sup>665</sup> (S., femme, 38 ans, Subotica)

---

664 oni pričaju jako smešno | znači oni ne pričaju ni hrvatski | ne pričaju ni srpski | oni ga mešaju | malo bunjevački malo srpski malo hrvatski | i to kad bi vi slušali | to je samo da se smežete | [...] dan petak se svugde kaže petak | znači i kod bunjevaca i kod srba i hrvata | a X koji mi se zezamo | on je toliko veliki Hrvat da on ne kaže petak nego pijetak | to je smešno | to da vi čujete ne znate da li plačete od tuge što neko tako priča ili da mu se smežete

665 oni ga koriste | oni čak koriste naš bunjevački | i pokušavaju da ga prikažu kao hrvatski | što nije tačno [...] u svakodnevnom životu hrvati koriste hrvatski ali sad pokušaju da | mnoge reči koje su bunjevački | koje su izvorno bunjevački | što mi svi znamo | da prikažu kao hrvatski

## 10.2. La langue à l'église et dans le domaine religieux

Après avoir précisé quelques aspects particuliers qui caractérisent les rapports complexes entre langue, nation et religion sur le terrain bunjevac, nous présenterons les points de vue de nos informateurs sur la question de la langue à l'église, une thématique qui occupe une place importante dans la plupart des entretiens.

### 10.2.1. Langue, nation et religion

#### Les données du recensement concernant les religions de Serbie

La religion (*veroisповest*) fait partie des données recueillies lors du recensement de la population de Serbie. Sur le formulaire individuel, elle figure dans la rubrique « caractéristiques ethniques », à côté de l'appartenance nationale et de la langue maternelle.

La religion orthodoxe (*pravoslavna veroispovest*) est, de loin, majoritaire à l'échelle de la république : 85 % de la population de Serbie se déclarent cette confession. Il s'agit notamment de la religion dominante au sein du principal groupe ethnonational de Serbie ; en effet, 97 % des personnes déclarées d'appartenance nationale serbe se déclarent aussi de confession orthodoxe. Quoique les catholiques ne représentent que 5 % de la population totale du pays, la religion catholique (*katolička veroispovest*) est la deuxième religion de Serbie sur le plan statistique et constitue la religion majoritaire dans certaines communes de Serbie. 95 % des catholiques vivent en Voïvodine, où ils représentent plus de 17 % de la population. Ils sont majoritaires dans huit communes au nord cette province, parmi lesquelles Subotica, où ils représentent 58 % de la population. En Serbie, la majorité des Hongrois, des Croates et des Bunjevci se déclarent catholiques. Il s'agit des trois principaux groupes ethnonationaux de confession catholique ; ils représentent respectivement 62 %, 14 % et 4 % de la population catholique du pays (Recensement de la population de Serbie (2011), 2013 : 38-53 ; Đurić et al., 2014 : 178-202).

Chez les Bunjevci, on ne peut que remarquer la très forte correspondance entre le choix de l'appartenance nationale et celui de la confession religieuse. En effet, 92% des personnes qui se disent Bunjevci se déclarent de confession catholique. Si l'on s'en tient aux résultats du recensement, nous pouvons dire que les déclarés-Bunjevci semblent, à l'heure actuelle, s'identifier plus à la religion catholique qu'à la langue bunjevac (comme nous l'avons vu, seulement un tiers d'entre eux déclarent le bunjevac comme langue maternelle). Selon les dires de nos informateurs, si la langue bunjevac n'était pas maintenue dans toutes les

familles, les traditions religieuses l'étaient généralement (ils continuaient à fêter Noël, Pâques, la Dužijanica, etc.).

À l'évidence, comme nous l'avons déjà amplement montré, les résultats du recensement ne sauraient être considérés comme le miroir de la réalité sociale, celle-ci se présentant souvent de manière beaucoup plus complexe. Les frontières entre les religions (et les communautés religieuses) ne sont pas aussi cloisonnées qu'on pourrait l'imaginer, notamment dans des contextes de forte mixité ethnoconfessionnelle tels que celui du nord de Bačka. Si l'appartenance religieuse est bien souvent conçue comme exclusive, il n'est toutefois pas exceptionnel qu'au sein d'une même famille (dont les parents sont d'origines religieuses différentes : catholique et orthodoxe), on célèbre et cultive les deux traditions à la maison (par exemple : on fête deux fois Noël, le 25 décembre et le 7 janvier), voire qu'on fréquente les deux églises.

### **Les conséquences du régime communiste**

La chute du régime communiste, au début des années 1990, a eu pour conséquence un important changement sur les identifications religieuses en Serbie, telles qu'on les perçoit dans les données du recensement de la population.

En effet, comme le soulignent Đurić et al. (2014), la comparaison des résultats du recensement des appartenances religieuses en Serbie de l'année 1953 et de l'année 2011 montre deux tendances notoires. Premièrement, la part des citoyens de Serbie qui se considère « sans religion » (*bez vere*) ou « athée » (*ateisti*) a chuté de manière significative, passant de 13% en 1953 à seulement 1% en 2011<sup>666</sup>. Deuxièmement, nous pouvons constater un « haut niveau de correspondance entre l'appartenance à une confession donnée et l'identité nationale<sup>667</sup> » (Đurić et al., 2014 : 189), c'est-à-dire une tendance des citoyens à s'identifier de manière privilégiée aux religions traditionnelles de leur groupe d'appartenance ethnonationale (par exemple, les Serbes à la religion orthodoxe). Bien sûr, comme le soulignent les auteurs, cette évolution ne reflète pas tant une transformation du rapport à la religion des citoyens qu'un profond changement dans l'idéologie dominante et l'« attitude de l'État vis-à-vis de la religiosité<sup>668</sup> » (Đurić et al., 2014 : 190). En d'autres termes, le climat actuel est plus favorable à l'expression publique d'une appartenance religieuse qu'il ne l'était auparavant.

Sous le régime communiste, les citoyens se voyaient reconnaître une liberté de religion. Mais, dans un même temps, l'État exerçait un contrôle assidu des activités des institutions religieuses, tout comme une surveillance des individus qui participaient ou fréquentaient ces

---

666 En 2011, seulement 3% de la population n'ont pas fait de déclaration en ce qui concerne leur religion (Recensement de la population de Serbie (2011), 2013).

667 « висок степен слагања између припадности одређеној конфесији и националног идентитета »

668 « става државе према религиозности »

institutions. À ce sujet, l'historien G. Castellan utilise d'ailleurs l'expression de « liberté religieuse étroitement surveillée » (1959 : 696). Il était notamment malvenu pour les agents de l'État, les travailleurs de la fonction publique, les membres du Parti d'afficher une appartenance religieuse. Ce climat général a eu pour conséquence de repousser la pratique religieuse (notamment pour ceux qui espéraient faire carrière dans les domaines susmentionnés) au cercle familial, privé (voir aussi Djordjević, 2005).

Ainsi, plusieurs de nos informateurs évoquent ne pas avoir fréquenté les églises durant leur enfance ou leur vie adulte, car cela était incompatible avec l'idéologie du régime communiste — « ils interdisaient d'aller à l'église [...] ils surveillaient qui y allait<sup>669</sup> » (M., homme, 59 ans, Bajmok) ; « j'étais président de la jeunesse à tavankut | eh alors selon la ligne politique tu devais être membre du parti | l'ancien parti | et nous n'allions jamais à l'église | normal | car ces deux choses n'étaient pas<sup>670</sup> » (A., homme, 59 ans, Tavankut) ; « non [je n'allais pas à l'église] | à cause du travail de mon père | il était dans la police et alors c'était vous savez<sup>671</sup> » (V., femme, 62 ans, Subotica) ; « j'étais membre de la ligue des communistes | nous parlions bunjevac | nous maintenions toutes les traditions bunjevac | noël pâques tout [...] dans le cadre de la famille<sup>672</sup> » (I., homme, 68 ans, Subotica). S'ils n'allaient pas à l'église, ils ont toutefois reçu une éducation religieuse dans le cadre familial. Ils ont pour la plupart célébré les fêtes religieuses en famille et, parfois, appris les prières — en langue bunjevac — de leurs parents ou grands-parents. Chez beaucoup de nos informateurs qui ont grandi dans ce contexte, la pratique de la religion catholique est étroitement liée à leur identité bunjevac, et à la langue bunjevac.

### Les langues de l'Église catholique dans le diocèse de Subotica

Dans le contexte bunjevac, nous pouvons difficilement négliger la question de ce qui se passe à l'église sur le plan sociolinguistique. Il est important de souligner que l'Église (en l'occurrence, l'Église catholique), en tant qu'institution, est un acteur important en matière de politique et d'aménagement linguistique. Ses décisions en matière de choix de langues (et leurs mises en pratique) sont certes restreintes à une sphère particulière — en l'occurrence, il s'agit du choix de la (des) langue(s) du culte et de l'enseignement religieux (catéchisme) —, mais cette sphère occupe une place importante, au moins sur le plan symbolique, dans la vie publique et sociale des Bunjevci, une population majoritairement catholique.

En Serbie, la religion catholique est non seulement minoritaire par rapport à la religion orthodoxe (au niveau de la république, 85 % d'orthodoxes contre 5 % de catholiques ; au niveau de la Province de Voïvodine, 70 % d'orthodoxes contre 17 % de catholiques), mais elle

669 zabranjivali [su] ić u crkvu [...] gledali su ko ide

670 bio sam predsednik omladine tavankuta | e onda po partijskoj liniji morao si biti član partije | tadašnje | a ni slučajno nismo išli u crkvu | normalno | jer ta dva se nisu

671 ne | zbog tog što mi je tata bio u takom poslu | znači u policiji je bio i onda je to znate

672 ja sam bio član saveza komunista | govorili smo bunjevački | sve bunjevačke običaje smo ovaj održavali | božić uskrs sve [...] u okviru porodice

est également essentiellement revendiquée par des membres de minorités ethn nationales (seulement 0,2 % des Serbes se déclarent de confession catholique). En outre, les catholiques de Serbie représentent une population plurinationale et plurilingue, c'est-à-dire que les personnes qui se considèrent catholiques se déclarent de diverses appartenances nationales et de diverses langues maternelles. Comme nous l'avons dit, les Hongrois, les Croates et les Bunjevci constituent les trois principaux groupes ethn nationaux de confession catholique en Serbie, représentant respectivement 62 %, 14 % et 4 % de la population catholique du pays. Il nous semble important de souligner deux points en particulier concernant les aspects sociolinguistiques dans la sphère religieuse. Premièrement, la langue de l'État — la langue serbe — n'est pas langue liturgique dans les églises catholiques de Serbie. Deuxièmement, l'Église catholique en Serbie est plurilingue, c'est-à-dire que plusieurs langues liturgiques sont employées dans le culte. Les messes sont généralement données dans les langues nationales des minorités catholiques.

Sur le plan administratif, les paroisses de la zone géographique habitée par les Bunjevci sont incluses dans le « Diocèse de Subotica » (lat. *Dioecesis Suboticana*, cro. *Subotička biskupija*, hong. *Szabadkai Egyházmegye*), qui s'étend à l'ensemble des paroisses de la région de Bačka en Voïvodine (Serbie). Les langues liturgiques employées dans ces paroisses sont principalement le hongrois et le croate (plus rarement, l'allemand)<sup>673</sup>. Certaines paroisses proposent le culte dans les deux langues, c'est-à-dire que deux messes sont organisées, l'une en hongrois et l'autre en croate. D'autres paroisses, situées dans des localités ethnolinguistiquement homogènes, ne proposent le culte que dans l'une de ces deux langues. Par exemple, dans les paroisses de Bački Vinogradi, Čantavir et Šupljak (localités où les Hongrois représentent plus de 85 % de la population), le culte est donné seulement en hongrois ; dans les paroisses de Tavankut, Mala Bosna, Đurđin et Bikovo (localités essentiellement peuplées de Croates et de Bunjevci), le culte est donné seulement en croate.

Officiellement, aucune paroisse ne propose de culte en bunjevac et, en pratique, selon les dires de nos informateurs, les prêtres n'utilisent pas cette variété linguistique pour communiquer avec leurs fidèles à l'église, ni même dans les paroisses où les Bunjevci représentent une part importante de la communauté catholique.

L'église constitue pourtant un lieu public où le vernaculaire bunjevac ikavien pourrait être utilisé (sinon exclusivement, au moins en parallèle de la langue liturgique croate). Il existe des textes religieux en bunjevac et la plupart des prêtres sont originaires des localités où ils exercent<sup>674</sup> (s'ils ne sont pas eux mêmes Bunjevci, ils sont familiarisés à la variété linguistique). Sur le plan pratique, rien ne s'opposerait à l'utilisation du bunjevac dans la

---

673 Pour plus de détails, voir le site du Diocèse de Subotica : <http://www.suboticka-biskupija.info>

674 Voir les informations biographiques concernant les prêtres en fonction dans les localités peuplées par des Bunjevci sur le site du Diocèse de Subotica (<http://www.suboticka-biskupija.info>). S'ils ont terminé leurs études de théologie en Croatie, à Zagreb ou à Đakovo, ou en Hongrie, la plupart des prêtres sont nés à Subotica, Sombor, Tavankut, Mala Bosna, Bajmok, etc.

communication orale des prêtres avec leurs fidèles, dans le prêche ou dans certains chants ou certaines prières. D'ailleurs, paradoxalement, c'était le cas durant la période yougoslave alors que ni les Bunjevci, ni leur variété linguistique n'étaient reconnus. En effet, selon nos informateurs, l'église catholique était à cette époque un des seuls lieux de la vie publique où la variété linguistique bunjevac était en usage (du moins dans les villages), à côté des langues liturgiques croate et latine.

### 10.2.2. Le rapport à la religion et à l'Église de nos informateurs

À quelques exceptions, nos informateurs se disent catholiques, croyants et pratiquants, mais ils ont pour la plupart un rapport très particulier à l'Église (en tant qu'institution) et à ses représentants : ils ne fréquentent pas (ou rarement) les églises et manifestent un fort sentiment de méfiance à l'égard des prêtres (*popovi*). « Je crois en Dieu, mais pas aux prêtres » est une expression qui revient comme un slogan chez plusieurs de nos informateurs — « *je crois en dieu | je crois à l'église | mais aucunement aux prêtres | en eux aucunement*<sup>675</sup> » (I., homme, 51 ans, Tavankut), « *moi je crois en dieu mais aux prêtres je ne crois pas | je le dis ouvertement*<sup>676</sup> » (M., homme, 59 ans, Bajmok), « *non | moi je crois en dieu mais pas en vous*<sup>677</sup> » (M., femme, 73 ans, Tavankut), « *je suis croyante | je le dis tout de suite je suis une grande croyante | mais je ne peux pas avoir une belle opinion des prêtres*<sup>678</sup> » (R., femme, 44 ans, Subotica), « *je ne crois pas aux prêtres | selon moi ce sont des criminels [...] je n'estime pas du tout les prêtres et je ne vais pas à l'église justement à cause de ça*<sup>679</sup> » (I., homme, 54 ans, Subotica) ; « *non | non | parce que les prêtres sont devenus je ne dirai pas quoi [...] je prie à la maison [...] je crois en Dieu*<sup>680</sup> » (T., homme, 76 ans, Palić).

Si l'on peut y voir une influence de l'idéologie communiste, ce n'est toutefois pas la première raison annoncée par nos informateurs. Nombreux sont ceux qui dénoncent notamment un engagement « politique » de l'église, ou plus particulièrement de ses représentants (les prêtres — *popovi*). Par « politique », ils font explicitement référence au fait que les prêtres ne sont pas neutres vis-à-vis de la question de l'identité nationale des Bunjevci, qu'ils ont une orientation « pro-croate » (*prohrvatsko*) (A., homme, 59 ans, Tavankut), voire qu'ils œuvrent à la « croatisation » (*pohrvaćivanje*) (B., homme, 53 ans, Subotica) des Bunjevci. À côté des politiciens (*političari*), les prêtres sont perçus comme étant à l'origine des divisions au sein de la communauté bunjevac. Par exemple, voici ce que nous répondent ces deux informateurs

675 ja verujem u boga | verujem u crkvu | ali u popova nikako | u njim nikako

676 ja u boga verujem a popovima ne verujem | ja otvoreno kažem

677 ne | ja u boga virujem ali u vas ne

678 ja sam vernik znači | da to odma kažem ja sam veliki vernik | ali o popovima | mislim ne mogu da imam lepo mišljene

679 ne verujem u popovima | to su za mene to su kriminalci [...] popove uopšte ne cenim i uopšte ne idem u crkvu baš zbog toga

680 ne | ne | zato što su popovi postali da ne kažem šta [...] ja molim kod kuće [...] ja virujem u boga



(un fils et son père) lorsque nous leur demandons s'il y a des tensions dans la vie quotidienne entre les Bunjevci et les Croates au sein de leur village : « *il y en a seulement au niveau de l'Église*<sup>681</sup> » (S., homme, 29 ans, Tavankut), « *surtout à cause du prêtre | sans lui il n'y aurait pas de tensions*<sup>682</sup> » (A., homme, 59 ans, Tavankut).

Quoiqu'ils se disent pour beaucoup croyants, nos informateurs expliquent ne pas (ou peu) fréquenter les églises tout simplement parce qu'ils ne s'y sentent pas les « bienvenus » (*dobrodošli*) en tant que Bunjevci. La plupart d'entre eux préfèrent pratiquer leur religion à la maison, et ne vont à l'Église que pour les principales fêtes (Toussaint, Noël, Pâques), les mariages et les enterrements. Une jeune Bunjevka nous explique même que, bien qu'elle se considère catholique, elle préfère aller à l'église orthodoxe.

— nous avons toujours Noël | nous avons toutes ces | toutes nos traditions mais à l'église non | je n'y vais pas car | l'église | l'église n'est plus l'église | c'est une institution politique | particulièrement maintenant | tout doit être croate ou pro-croate | tout le reste est | n'est pas bienvenu | on y tient des meetings politiques | on y va aux urnes | on y dit pour qui tu vas voter | tout se déroule là-bas<sup>683</sup> (A., homme, 59 ans, Tavankut)

— non je n'allais pas à l'église | je suis baptisée à l'église catholique mais je n'ai même pas passé ma première communion ni rien [...] je n'allais pas à l'église parce qu'à l'église on parle strictement croate et parce que l'église nous a toujours forcés à être croates [...] aujourd'hui je n'y vais pas | quand j'y vais | honnêtement | je vais à l'église orthodoxe<sup>684</sup> (S., femme, 38 ans, Subotica)

Parmi les anecdotes racontées, trois récits particuliers reviennent chez plusieurs de nos informateurs. Selon le premier, certains prêtres auraient explicitement incité leurs fidèles à se déclarer non seulement comme catholiques, mais aussi comme croates, lors du recensement de la population en 2011. Selon le deuxième, certains prêtres entonnent régulièrement le chant « Sainte Vierge, Reine des Croates » (*Rajska Djevo, Kraljice Hrvata*) — et non sa variante « Sainte Vierge, Reine des chrétiens » (*Rajska Djevo, Kraljice Kršćana*) — lors de la célébration de la fête traditionnelle bunjevac de la Dužijanica. Selon le troisième, la plupart des prêtres — même ceux qui, selon nos informateurs, connaissent le bunjevac — donnent la messe exclusivement en langue croate et refusent d'utiliser le bunjevac à l'église, y-compris lorsqu'il s'agit de la messe funèbre d'un membre d'une famille bunjevac.

— disons que nous avons même la preuve qu'ils ont agi politiquement car | c'est ceux qui sont allés à l'église de Bikovo et à l'église de Tavankut qui me l'ont dit | que pendant la messe le prêtre a exigé qu'ils se déclarent comme croates | ce qui n'a aucun lien avec la religion |

---

681 ima samo na nivou opet crkve

682 najviše zbog popova | bez njega ne bi bilo tenzija

683 a i dalje imamo taj božić | imamo sve te | sve te naše običaje ali u crkvu ne. ne zalazim jel | crkva | crkva sad više nije crkva | to je političko ustanovo | pogotovo sad u ovo moderno | sve mora bit hrvatski ili prohrvatsko | sve ostalo je | nije dobro došlo | tamo se držu politička predavanja | tamo se izlazi na izbore | tamo se kaže sa koga češ glasat | sve se tamo dešava

684 ne ja nisam išla u crkvu | krštena sam u katoličkoj crkvi ali nisam primila ni prvi pričest ni što toga [...] nisam išla u crkvi zato što se u crkvi priča strogo hrvatski i što je crkva uvek terala nas da budemo hrvati | [...] danas ne idem | ako odem | iskreno | odem u pravoslavnu crkvu

avec la dimension spirituelle | mais est purement une affaire politique [...] | il me semble que-que-qu'ils se sont mêlés à la politique et de manière incorrecte ils ont en pratique expliqué que les bunjevci n'existent pas<sup>685</sup> (A., homme, 74 ans, Subotica)

– ils insistent chaque année | même si nous demandons explicitement qu'ils ne le fassent pas | à la fin de la messe pour la dužionica à l'église | sainte vierge reine des croates | et dans la même église il y a aussi des hongrois des slovènes des allemands des croates et des bunjevci | et seulement les croates se mettent en avant | et ce chant religieux nous en avons le texte original de 1930 | je ne sais plus quelle année | ce n'est pas ça | il n'y a pas mais c'est reine des chrétiens [...] c'est triste | certains se lèvent et sortent | même si la messe n'est pas officiellement finie | certains se lèvent et vont dehors | certains attendent la fin et sortent<sup>686</sup> (A., homme, 43 ans, Sombor)

– nous avons un gros problème avec cette église ici | parce qu'ils ne veulent pas tenir le sermon en langue bunjevac | ah c'est un gros problème | ils le tiennent exclusivement en croate | je n'ai rien contre le fait qu'ils le tiennent en croate | ils peuvent le tenir mais ils doivent aussi respecter les bunjevci | le tenir en bunjevac | car ici la plupart | ils sont tous bunjevci | il y a peu de croates [...] c'est horrible qu'ils ne veulent simplement pas quand il faut enterrer quelqu'un ou je ne sais pas quand quelqu'un meurt | tu ne veux pas lui tenir une messe en langue bunjevac | c'est pire qu'horrible [...] je suis croyante | je le dis tout de suite je suis une grande croyante | mais je ne peux pas avoir une belle opinion des prêtres quand ils ne veulent pas tenir de sermon en bunjevac et ne veulent pas | quand quelqu'un meurt ils ne veulent pas le | la dernière messe ou quand on va au cimetière ils ne veulent pas parler en langue bunjevac | par conséquent je ne peux pas avoir une belle opinion d'eux<sup>687</sup> (R., femme, 44 ans, Subotica)

En tant que catholiques, ils se sentent fortement dépendants de l'Église, notamment s'ils souhaitent baptiser leurs enfants, se marier ou enterrer leurs défunts religieusement. Dans un même temps, ils se sentent exclus par l'institution religieuse en tant que Bunjevci, principalement à cause de l'emploi récurrent de l'ethnonyme « Croates » par les prêtres pour s'adresser à leurs fidèles et de l'usage exclusif de la langue croate. Ils ont le sentiment que l'Église leur impose le dilemme de choisir entre leur appartenance ethnonationale et leur confession religieuse. Cette situation est difficile à vivre pour eux et ils refusent de faire ce

---

685 imamo ajde da kažemo i dokaz da su delovali politički jer je | to su mi rekli oni koji su išli u crkvu na Bikovu i u crkvu u tavankutu | da je prilikom mise zahtevao popov da se izjasne kao hrvati | što nikake veze nema sa religijom | sa duhovnom stanjem | nego je čista stvar politike [...] | čini mi se da da da su se oni umešali i u politiku i to na nekorektan način su praktično objašnjavali da bunjevci ne postoje

686 oni insistiraju svake godine | mada mi izrazito tražimo da ne | na kraju mise na dužionici u crkvi | rajska djevo kraljice hrvata | a u istoj crkvi su i mađari i slovenci bili tada i nemci i hrvati i bunjevci | a samo hrvati sebe izdižu | a ta crkvena pisma mi imamo original tekst iz 1930 | neznam koje godine | nije taka | nema nego je kraljice kršćana ili krišćana | ne znam sad kako pišu [...] tužno | neki ustanu izađu | mada nije misa zvanično gotova | neki ustanu i kreće napolje | neki ustanu sačekaju kraj i izađu

687 mi imamo veliki problem sa ovom crkvom ovde | zašto oni neću da drže propoved na bunjevačkom jeziku | e to je veliki problem | oni ga drže isključivo na hrvatskom | ja nemam ništa protiv da ga oni drže na hrvatskom | neka ga oni drže ali moraju ispoštovati i bunjevci | držati na bunjevačkom | jer ovde većinski deo | svi su oni bunjevci | mali deo ima hrvata [...] to je strašno što oni jednostavno neće kad čovek treba čovek sahraniti ili ne znam kad neko umre | ti nećeš njemu misu da držiš na bunjevačkom jeziku | to je više nego stašno [...] ja sam vernik znači | da to odma kažem ja sam veliki vernik | ali o popovima | mislim ne mogu da imam lepo mišljene kada oni neće da drže propoved na bunjevačkom i neće | kada neko umre neće da on | zadnju misu ili kad se izađe na groblje neće da govore na bunjevačkom jeziku | prema tome ne mogu imati lepo mišljenje o njima

choix, soulignant que « les catholiques ne sont pas seulement des Croates » (*nisu katolici samo hrvati*) (R., femme, 44 ans, Subotica). Nos informateurs soulignent souvent la loyauté religieuse des Bunjevci (le fait qu'ils sont catholiques, qu'ils ont la foi, qu'ils pratiquent, qu'ils vont à l'église, que leurs enfants vont au catéchisme, etc) et ont des difficultés à comprendre l'attitude de l'Église envers les Bunjevci et la variété linguistique bunjevac.

—vous savez quoi il [le prêtre] ne nous aime pas | parce que nous sommes en tant que bunjevci et il ne nous aime pas | voilà | c'est comme ça [...] on va à l'église et nos enfants vont au catéchisme<sup>688</sup> (M., femme, 58 ans, Sombor)

— ça ne me dérange pas qu'ils parlent en croate mais je ne suis pas content que nous n'entendions pas | au moins quelques mots que nous entendions aussi dans la langue bunjevac | ça ne doit pas être tout en bunjevac mais certains mots sachant qu'il y a beaucoup de bunjevci là-bas | dans ces messes ce serait bien qu'on entende aussi le bunjevac | car nous sommes catholiques | nous pratiquons | nous avons la foi et tout<sup>689</sup> (A., homme, 74 ans, Subotica)

Ce n'est pas seulement dans le cadre des messes que la langue croate est employée, mais également dans l'éducation religieuse, qui prend place dans le cadre scolaire. À l'école, les enfants ont le choix entre les options « éducation civique » (*građansko vaspitanje*) ou « éducation religieuse » (*veronauka*). Le catéchisme n'est donc pas formellement obligatoire. Toutefois, il est vécu comme nécessaire par les personnes qui souhaitent intégrer la communauté religieuse. Par exemple, ce père de famille explique que ses deux filles vont au catéchisme « *car elles y sont forcées | sinon elles n'auront pas leur première communion | elle n'auront rien | plus tard quand elles voudront se marier | elles ne pourront pas se marier à l'église [...] de cette manière ils forcent les enfants à y aller<sup>690</sup>* » (I., homme, 51 ans, Tavankut). À l'école, les deux filles en question suivent donc un enseignement général en langue serbe (ekavien), mais participent, d'une part, au cours facultatif de « parler bunjevac » (ikavien) et, d'autre part, au catéchisme en langue croate (ijekavien).

### 10.2.3. Langue de l'Église, langue de la religion, entre hier et aujourd'hui

Comme nous l'avons mentionné, un certain nombre de nos informateurs qui ont grandi pendant la période communiste ne fréquentaient pas (ou peu) l'Église dans leur enfance, mais pratiquaient toutefois leur religion à la maison. Ils disent tous avoir maintenu, en famille, les « traditions » (*običaji*) qui de leur point de vue sont tout autant associées à leur identité catholique qu'à leur identité bunjevac, telles que Noël (*Božić*) ou Pâques (*Uskrs*). Certains

---

688 znate šta on nas ne voli | zato što smo mi kao bunjevci i on nas ne voli | eto | tako je [...] ide se u crkvu i dica nam idu i na veronauk

689 ne smeta me to što pričaju hrvatski ali nije mi drago što ne čujemo mi | bar nekoliko reči da čujemo i na bunjevačkom jeziku | ne mora to biti sve na bunjevačkom ali bi neke reči obzirom da tamo ima mnogo bunjevaca | na tim misama dobro bi bilo da se čuje i bunjevačka rič | jer smo mi katolici | poštujemo | virujemo i tako dalje

690 jel su prisiljeni | neće dobiti prvu pričest | neće sve | kasnije kad se stanu udavati | neće se moći vinčati u crkvi [...] na taj način primorava dicu da idu

évoquent avoir appris les prières de leurs parents ou de leur grands-parents dans la variété linguistique bunjevac. Un d'eux nous récite même son « Notre père » (*Oče naš*) en ikavien.

En ce qui concerne ceux qui allaient à l'église, nous avons obtenu des réponses assez diversifiées lorsque nous leur demandions dans quelles langues les prêtres parlaient. Toutefois, de manière générale, ils estiment que le bunjevac n'était pas exclu de l'église, comme il l'est à l'heure actuelle. Plusieurs d'entre eux affirment même que les prêtres parlaient principalement en bunjevac ikavien. D'autres disent que les messes ont toujours été en croate (ijekavien), ou alors qu'elles étaient en latin, mais que le prêtre utilisait aussi parallèlement le bunjevac dans la communication orale avec les fidèles, dans les chants ou les prières, voire que les livrets distribués en début de messes étaient écrits en bunjevac.

– à l'époque où j'y allais | les prêtres prêchaient en langue bunjevac | c'était avant les années quatre-vingt dix [...] jusqu'à ce moment c'est-à-dire jusqu'en quatre-vingt-cinq six [...] ils parlaient en langue bunjevac | à cette époque [...] jamais le prêtre n'a dit *tisuća* [variante lexicale croate du mot "mille"] au catéchisme ici chez nous<sup>691</sup> (D., homme, 38 ans, Mala Bosna)

– bein vous savez quoi ? | il parlait en latin ce prêtre | en latin donc | mais il nous confessait | et je peux dire que ces livrets desquels nous apprenions les prières | que c'était le parler bunjevac | absolument pas comme maintenant | maintenant quand tu y vas | c'est plutôt encore du croate [...] ils parlent maintenant croate [...] à l'église aussi nous parlions | nous priions | notre père | bunjevac | et non eux maintenant tout à fait différemment | et ce qui se chante | les chants à l'église ils les retournent et c'est en croate<sup>692</sup> (I., femme, 67 ans, Sombor)

Lorsque nous leur demandons en revanche quelle langue les prêtres parlent actuellement, les réponses sont presque unanimes. À l'exception d'une informatrice qui évoque que les messes sont données en bunjevac dans l'église de Bajmok, tous nos informateurs situent sans hésitation les pratiques linguistiques des prêtres dans le cadre de la langue croate. De leur point de vue, on ne parle qu'en croate à l'église à l'heure actuelle. Tous s'accordent pour identifier un changement au niveau de la norme linguistique à l'église, changement qu'ils situent tous dans les années 1980-1990. Ils constatent notamment une rigidification de cette norme (qui est, selon eux, plus stricte, plus exclusive), de même qu'un écart accru vis-à-vis de la langue qu'ils parlent au quotidien. Les deux extraits suivants en témoignent :

– à mesure que les années passent on parle de plus en plus croate à l'église | il y a vingt trente ans | avant la guerre | il n'y avait pas tant de mots expressément croates dans la messe | et maintenant chaque mot | ils | s'il y a une version en croate | ils disent celle-là | et avant ce n'était pas comme ça<sup>693</sup> (A., homme, 43 ans, Sombor)

---

691 u ono vrime kad sam ja išao | popovi su pridžili na bunjevačkom jeziku | to je bilo pre devedeseti [...] tu sve do tog vrime znači do osamdeset pete šeste [...] oni su divanili na bunjevačkom jeziku | u to vrime [...] nikad nije popov kazo ovde kod nas tisuća na veronauki

692 pa znate šta ? latinski je on progovorio taj popa | latinski tako da | ali ispovedio nas | i mogu mogu kazati te ove knjžice odakle smo mi učili molitve | da je bunjevački govor to | uopšte ne kao sada | sad kad odeš | to je više opet hrvatski [...] oni sada hrvatski govore [...] i u crkvi smo govorili | molili | oče naš | bunjevački | a ne oni sada sasvim drugačije | i to što se peva | pesme u crkvi isto to oni zavrnu pa na hrvatski

693 što dalje idu godine i u crkvi se sve više priča hrvatski | pre dvadeset trideset godina | pre rata | nije toliko bilo

— mais il me semble qu'autrefois | je dis ce dont je me souviens | autrefois cette langue croate n'était pas autant agressive | je dis agressive | pas agressive mais | on ne ressentait pas tant cette grande différence | moi je pouvais quand nous allions à l'église et au catéchisme | tu pouvais parler bunjevac | le prêtre ne te [disait] pas | eh ce que tu dis toi | enfants nous parlions comme nous avons appris à parler | et nous | les prêtres ne nous [disaient] pas | tu es bunjevac | tu ne sais pas parler | tu dois comme ça | mais c'était normal<sup>694</sup> (L., femme, 50 ans, Mala Bosna)

La plupart d'entre eux ne se contentent pas d'utiliser la désignation « croate » (*hrvatski*) ou « langue croate » (*hrvatski jezik*), mais ils ont également recours à des adverbess particuliers afin de catégoriser les pratiques linguistiques des prêtres. Ces adverbess sont les suivants : *čisto* (purement), *strogo* (strictement), *isključivo* (exclusivement), *izrazito* (expressément, clairement, catégoriquement) et *izričito* (explicitement, clairement, de manière non-équivoque).

Le bunjevac et le croate sont dans beaucoup d'aspects très proches et se laissent difficilement mettre en frontière de manière franche. Toutefois, si l'on conçoit l'existence d'un continuum croato-bunjevac, nous voyons ici que les locuteurs situent les pratiques linguistiques des prêtres — ou la langue de l'église — à l'extrémité opposée de ce continuum. De leur point de vue, il n'y a pas de doute sur le fait qu'il s'agit spécifiquement du croate (et non du bunjevac). Ils définissent la langue parlée à l'église comme « expressément croate » (*izrazito hrvatski*) (A., homme, 74 ans, Subotica), « explicitement croate » (*izričito hrvatski*) (S., homme, 68 ans, Sombor), « explicitement la langue croate | explicitement tout croate » (*izričito hrvatski jezik, izričito sve hrvatsko*) (I., homme, 51 ans, Tavankut), « purement croate » (*čisto hrvatski*) (M., femme, 73 ans, Tavankut), « exclusivement en croate » (*isključivo na hrvatskom*) (R., femme, 44 ans, Subotica), « strictement croate » (*strogo hrvatski*) (S., femme, 38 ans, Subotica).

Nos informateurs ont le sentiment partagé qu'il ne s'agit pas de « leur » langue qui est en usage à l'église ; ils ne se reconnaissent pas dedans. En d'autres termes, ils rejettent clairement cette langue dans la sphère de l'altérité.

— car d'un côté si on regarde | nous | qui est lésé ici ? | nous sommes lésés | nous ne pouvons ni être baptisé | ni faire notre première communion | ni faire notre confirmation | ni nous marier | ni être enterré dans notre langue maternelle | tout est en langue croate<sup>695</sup> (B., homme, 53 ans, Subotica)

---

izrazito hrvatske re-riječi u misi | a sad svaku rič | oni | ako je | na hrvatski ima druga verzija | onda to kažu | a prije nije bilo

694 al meni se čini da je kadgod | sad kažem koliko god patim | kadgod taj hrvatski jezik nije bio toliko napadan | ja kažem napadan | ne napadan nego | nije se toliko osetio ta velika razlika kažem | mogla sam ja kad smo išli u crkvu i na veronauk | ti možeš divanit bunjevački | tebe nije onda pop | gospodin | nije pa | he ti sad to kažeš | mi smo dica divanili tako kako smo učili divanit | a smo se | popovi što kaže nisu nas | ti si bunjevac | ti ne znaš divanit | ti moraš ovako | nego normalno

695 jer sa jedne strane kad pogledamo | mi | ko je tu bez sretni ? mi smo bez sretni | mi ne možemo ni da se krstimo | ni da se prvi pričest primamo | ni da se krizmamo | ni da se venčamo | ni da se sahranimo na našem maternjem jeziku | to je sve na hrvatskom jeziku

Ce sentiment peut être lié à la perception d'un changement objectif dans la norme linguistique à l'église : il y a eu une polarisation de la norme linguistique croate (employée par les prêtres) vis-à-vis de la norme linguistique locale ou, en d'autres termes un écart plus important s'est creusé vis-à-vis des vernaculaires locaux. Cependant, il peut aussi s'agir d'un changement au niveau de leur évaluation subjective de la distance linguistique. Par exemple, voici ce que nous explique une de nos informatrices, après nous avoir dit que l'usage du croate dans les cours de catéchisme perturbait son fils (« ça le dérange » — *njemu smeta*) :

— avant on ne le remarquait pas | car autrefois nous apprenions la langue serbo-croate à l'école | c'est-à-dire que tu avais | dans ton livre de lecture tu avais un texte de grigor vitez [en ijekavien] | tu avais un texte de de | un poème de desanka maksimović [en ekavien] | et nous comprenions cela comme ça | c'est-à-dire que tu apprenais la langue serbo-croate | c'est-à-dire que tu apprenais les deux lan- | pour nous c'était une même langue | on ne la séparait pas | il apprend la langue serbe et ça lui est inhabituel d'entendre l'ijekavien | moi je ne le vis pas comme quelque chose d'inhabituel | car j'ai grandi et je suis allée à l'école avec cette langue | mais pour lui c'est inhabituel | et il a demandé | tout petit en première classe | il a demandé à l'enseignante de catéchisme | pourquoi le catéchisme est en langue croate ?<sup>696</sup>  
(N., femme, 36 ans, Mala Bosna)

Autrement dit, il se peut aussi que ce soit la distance perçue qui soit plus importante, que les « différences » leur paraissent aujourd'hui plus saillantes qu'autrefois — notamment, compte tenu des forts enjeux identitaires qui sont actuellement attachés à la question linguistique. Si le croate (notamment, l'ijekavien) est aujourd'hui perçu comme différent, voire étranger, ce n'était pas nécessairement le cas du temps de la Yougoslavie, où la langue serbo-croate, « polynomique » (Marcellesi, 2003), était conçue, comprise et acceptée comme tout à la fois une et plurielle.

---

696 nekad se to nije primećivalo | jel mi smo kadgod učili srpskohrvatski jezik u škuli | znači imao si | u čitanki si imao jednu priču od grigora viteza | jednu priču se imao od od | desanke maksimović pesmu | i to smo tako svatili | znači učiš srpskohrvatski jezik | znači učiš oba jez | nama je to bio jedan jezik | uopšte se nije razdvajalo | on uči srpski jezik i njemu je neobično kad čuje ijekavicu | ja to ne doživljam kao nešto neobično | jer sam rasla i išla u škulu sa tim jezikom zajedno | a njemu je to neobično | i on je pitao | taki mali u prvom razredu | pitao je učiteljicu veronauka | zašto je veronauk na hrvatskom jeziku ?

### 10.3. Évaluations subjectives de la situation actuelle et perspectives pour l'avenir

Une part des entretiens était consacrée à l'évaluation personnelle que faisaient nos informateurs de la situation actuelle des Bunjevci et de la variété linguistique bunjevac. Lorsqu'ils n'abordaient pas d'eux-mêmes cette thématique, nous l'introduisons en fin d'entretien. Les questionnements qui nous ont guidé dans cette partie du recueil de données étaient les suivants : Comment nos informateurs perçoivent-ils la situation actuelle dans laquelle se trouvent les Bunjevci ? En sont-ils satisfaits ou mécontents ? Qu'est-ce qui a été fait — et que faudrait-il faire de plus — pour améliorer cette situation, de leur point de vue ? Qui doit agir, selon eux ? Que pensent-ils des aménagements linguistiques mis en œuvre ou projetés par le Conseil national bunjevac ? Comment envisagent-ils l'évolution de la situation des Bunjevci et de leur idiome linguistique à l'avenir ?

#### 10.3.1. Évaluation générale de la situation de la minorité bunjevac en Serbie

Nos informateurs perçoivent tous de manière très négative la situation des Bunjevci en Serbie. Lorsque nous leur demandons s'ils en sont satisfaits, ils répondent unanimement « non » (*ne*), « je ne le suis pas » (*nisam*), « aucunement » (*nikako*). En général, ils s'accordent pour dire que la situation de la minorité nationale s'est nettement améliorée au cours des vingt dernières années, mais ils considèrent toutefois qu'elle reste « loin d'être bonne » (*daleko od dobre*) (V., homme, 53 ans, Subotica), voire l'évaluent comme « très mauvaise » (*jako loše*) (R., femme, 44 ans, Subotica). S'ils soulignent que la situation des Bunjevci est globalement « meilleure » (*bolje*) en comparaison avec la période yougoslave, ils estiment qu'elle n'est pas à la hauteur de celle dont ils jouissaient avant 1945, pendant l'entre-deux-guerres, ni de celle dont jouissent actuellement les autres minorités nationales de Serbie. Ils ont le sentiment que les Bunjevci sont privés d'une partie de leurs droits, c'est-à-dire des droits qu'ils estiment leur revenir en tant que peuple autochtone de Serbie.

Ils se félicitent de toutes les avancées réalisées depuis l'année 1991, notamment en ce qui concerne le gain de légitimité de la communauté nationale : la reconnaissance formelle des Bunjevci et l'acquisition du statut de minorité nationale, la création des institutions bunjevac (en premier lieu, le Conseil national), la réintroduction de la langue bunjevac dans les secteurs de l'information et de l'enseignement, etc. Cependant, elles sont en principe considérées comme « un bon début » (*dobar početak*) (D., homme, 38 ans, Mala Bosna) et non comme un véritable aboutissement. Elles sont perçues comme « un pas en avant » (*korak*

*napred*) (I., homme, 68 ans, Subotica), certes peut-être « le plus grand pas » (*najveći korak*) (A., homme, 74 ans, Subotica), mais sur un chemin qui reste toutefois encore long. De manière générale, ils estiment que « *ce n'est pas encore suffisant*<sup>697</sup> » (J., homme, 59 ans, Subotica), « *ce n'est pas encore tout*<sup>698</sup> » (I., homme, 51 ans, Tavankut), que « *les Bunjevci n'ont pas obtenu la place qu'ils devraient avoir*<sup>699</sup> » (A., homme, 74 ans, Subotica). Voici deux autres exemples :

– c'est bien que nous soyons reconnus comme peuple | ce n'est pas bien que nous n'ayons toujours pas atteint ce que nous devrions atteindre [ou accomplir] | nous ne sommes pas égaux à tous les autres | au niveau de l'emploi de la reconnaissance des élections à tous les niveaux de la société | nous sommes là formellement mais selon moi ce n'est pas encore ce qu'il faudrait<sup>700</sup> (S., homme, 75 ans, Tavankut)

– c'est mieux qu'autrefois | c'est mieux car nous pouvons nous déclarer comme bunjevci | nous avons des livres et tout | nous avons des journaux [...] nous avons beaucoup | beaucoup beaucoup en comparaison avec sans mentionner le temps de tito en yougoslavie quand tu ne pouvais pas | quand ça t'était interdit | quand tu | c'était presque une honte d'être bunjevac | de parler bunjevac [...] maintenant nous sommes loin loin | en comparaison avec comme c'était autrefois c'est mieux maintenant | maintenant nous nous déclarons normalement dieu merci | mais en réalité il reste encore beaucoup beaucoup à faire<sup>701</sup> (L., femme, 50 ans, Mala Bosna)

Plusieurs de nos informateurs expliquent leur insatisfaction vis-à-vis de la situation actuelle en faisant référence à un passé relativement lointain et plus glorieux, où les Bunjevci avaient de « plus grands droits » (*veća prava*), où ils étaient « peuple constitutif » (*konstitutivni narod*) et non « minorité nationale » (*nacionalna manjina*). Cette période historique, perçue par nos informateurs comme une sorte d'âge d'or des Bunjevci, se situe dans les premières années de l'après-guerre, après la libération de Subotica en 1918 et jusqu'à l'instauration de la dictature royale, quand les Bunjevci avaient leurs délégués dans les plus hautes instances du pays et quand leur langue, du moins à l'échelle locale (Subotica), était en usage dans les institutions publiques (notamment, les écoles) (voir le chapitre 3). Du point de vue de certains de nos informateurs, le statut actuel des Bunjevci n'est qu'un pâle reflet de celui dont ils jouissaient à cette époque. Les droits obtenus par la communauté nationale depuis les années 2000 sont envisagés comme une faible restitution en regard de ce qu'on leur a « enlevé » dans le passé.

– c'est le minimum minimal que nous avons obtenu | pas obtenu | ont nous l'a rendu | mais c'est un pour mille de ce qui nous revient ou comment dire | en tant que peuple constitutif de

---

697 još nije dovoljno

698 još nije cilo to sve

699 bunjevci nisu dobili ono mesto koje treba da imaju

700 dobro je što smo prihvaćeni kao narod | nije dobro što nismo još uvek ostvarili ono što bi trebali da ostvarimo | nismo ravnopravni sa svim | od zapošljavanja od priznanja od izbora svega što ima u društvu | tu smo mi formalno ali to još uvek po meni nije ono što bi trebalo

701 sa nekadašnjim [položajem] je bolje | bolje jel možemo se izjašnjavati kao bunjevci | knjige imamo i sve | novine imamo [...] imamo puno toga | puno puno u odnosu na ono da ne kažem titovo vreme u jugoslaviji kad nisi to mogo | kad ti je bilo zabranjeno | kad si što kaže | maltene bilo sramota bit bunjevac | divanit bunjevački [...] daleko daleko je sad u odnosu na to kako je kadgod bilo sad je bolje | sada se izjašnjavamo se normalno | hvala bogu | ali u suštini još puno puno treba raditi



cet état en fait [...] je pense que nous avons obtenu qu'on entende un peu parler de nous dans le pays | c'est-à-dire rien<sup>702</sup> (A., homme, 59 ans, Tavankut)

— nous avons peu reçu en comparaison de ce que nous avons | peu | on nous a enlevé tous nos droits | tout nous a été enlevé | et maintenant ils nous les rendent lentement à la petite cuillère | ça ne va pas<sup>703</sup> (M., homme, 59 ans, Bajmok)

De surcroît, plusieurs de nos informateurs mettent en avant la relation privilégiée des Bunjevci avec l'État serbe. De leur point de vue, les Bunjevci ont joué un rôle historique non-négligeable dans la création même de l'État serbe — « [nous sommes] un peuple qui a créé l'histoire de ce pays | qui vit ici depuis des siècles<sup>704</sup> » (S., femme, 38 ans, Subotica) ; « nous avons donné notre voix aux côtés des serbes pour que cela soit notre pays et non la hongrie | et maintenant ils n'en tiennent pas compte<sup>705</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor) ; « nos bunjevci d'ici sont allés à la conférence de la paix à paris pour y dire jusqu'où s'étend la population bunjevac jusqu'où sera la frontière du nouvel état<sup>706</sup> » (N., femme, 57 ans, Subotica). Ils estiment que les Bunjevci ne sont pas une minorité comme les autres en Serbie, car la Serbie est leur seul État, voire leur « mère » — « nous n'avons pas notre propre état | notre état est la serbie [...] elle est notre mère<sup>707</sup> » (S., femme, 38 ans, Subotica). Toutefois, s'ils pensent avoir donné leur contribution à l'État, ils trouvent que la Serbie de son côté ne le leur restitue pas et qu'il le « faudrait » (*trebalo bi*), voire qu'elle n'assume pas son rôle de « mère » — « nous venons à notre mère et nous disons donne-moi ton sein | elle dit il n'y a pas de lait<sup>708</sup> » (N., homme, 58 ans, Subotica).

— le gouvernement ne veut pas faire grand chose pour les bunjevci et il faudrait | il faudrait qu'ils fassent quelque chose justement pour eux parce que les bunjevci ont toujours soutenu l'état serbe | ils ont toujours été | les bunjevci n'ont pas d'autre état que la serbie | et ils ont beaucoup contribué à cet état et ils ont intégré je ne sais pas si vous savez ? | tout ce territoire ce sont les bunjevci qui l'ont intégré à l'état de serbie en 1918 [...] mais maintenant ils n'aident pas les bunjevci<sup>709</sup> (R., femme, 44 ans, Subotica)

De plus, à l'heure actuelle, nos informateurs soulignent l'existence d'un écart considérable entre la situation des Bunjevci et celle des autres minorités nationales de Serbie. Ils estiment

---

702 to je najminimalni minimum što smo dobili | ne dobili | vraćeno nam je | ali to je jedan promil od onog što nas je sledelo ili kako da kažem | kao konstitutivni narod ove države u stvari [...] mislim da smo dobili tako da se čuje malo od nas u republici | to je ovako ništa

703 malo smo dobili koliko smo imali | malo | nama je uzeto sve pravo | sve nam je uzeto | i sad polako na kašticu nam vraćaju | e to ne valja

704 [mi smo] narod koji je stvorio istoriju ove države | koji živi ovde vekovima

705 dali smo svoj glas uz srbe da ovo bude naša država i da ne bude mađarska | a sada to omalovažavaju

706 za mirovnu konferenciju u parizu išli su naši bunjevci odavde da tamo kažu dokle živalj bunjevčki dokle da bude granica nove države

707 nemamo svoje države | naša država je srbija [...] ona je naša majka

708 mi dođemo kod naše mame i kažemo daj mi sisu | ona kaže nema mleka

709 vlast neće mnogo da učine za bunjevce a trebali bi | trebalo bi da rade upravo za njih zato što su bunjevci uvek stali uz državu srbiju | uvek su bili | bunjevci nemaju drugu državu nego srbiju | i oni su za ovu državu i za ovu državu bili i doprineli mnogo toga i uneli ne znam da li to znate ? ovu teritoriju komplet su bunjevci uneli u državu srbiju hiljadu devetsto osamnaeste godine [...] e ali sada oni ne pomažu bunjevcima

que « *la situation des bunjevci est pire que celle des autres minorités et même bien pire*<sup>710</sup> » (S., femme, 38 ans, Subotica), que les Bunjevci ne bénéficient pas des « *mêmes droits que les autres minorités qui vivent en Serbie*<sup>711</sup> » (N., homme, 52 ans, Mala Bosna), qu'ils ont « *moins que les autres communautés nationales* » et qu'ils sont d'une certaine manière « *discriminés*<sup>712</sup> » (E., femme, 56 ans, Subotica), qu'ils ne sont pas « *égaux*<sup>713</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor). Cet écart s'explique principalement, selon nos informateurs, par deux facteurs : le premier d'ordre politico-historique et le second d'ordre politico-économique.

Premièrement, compte tenu de circonstances historiques — notamment, le fait qu'on leur ait refusé le statut de peuple ou nationalité —, les Bunjevci auraient accumulé un important retard de développement sur les autres minorités nationales qui (à quelques exceptions) bénéficiaient déjà d'un certain degré de reconnaissance officielle en Yougoslavie. Au moment où ils forment leur premier Conseil national, les Bunjevci doivent plus ou moins (re)partir de zéro, tandis que les autres minorités nationales sont déjà politiquement organisées et bénéficient déjà d'un réseau fonctionnel d'institutions culturelles, médiatiques et, dans certains cas, scolaires<sup>714</sup>. Sur le plan sociolinguistique, contrairement à la plupart des autres minorités nationales, la minorité bunjevac doit faire face à la lourde tâche de standardiser une langue qui a été exclue de la vie publique pendant plus d'un demi siècle. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la standardisation de la langue bunjevac s'impose comme une étape incontournable afin de faire valoir les droits de la minorité nationale, bloquant notamment l'accès du bunjevac au statut de langue officielle. En d'autres termes, nos informateurs estiment ainsi que les autres minorités nationales sont d'une certaine manière parties avec une longueur d'avance, qui leur semble difficile à « rattraper » (*sustizati*).

— si on compare [la situation actuelle] avec l'état d'il y a disons vingt ans | alors ça va | cependant quand on compare avec les autres communautés nationales | alors c'est encore beaucoup moins et très difficile à rattraper [...] elles ont déjà une infrastructure de base | en ce qui concerne la culture et en ce qui concerne l'enseignement et l'information | nous sommes simplement encore loin de ce niveau | car si vous regardez les slovaques les hongrois les ruthènes les roumains | ils ont déjà des institutions de l'école élémentaire jusqu'à souvent l'université dans leur langue | c'est-à-dire tout l'enseignement et non un cours facultatif de deux heures par semaine | ils ont des maisons médiatiques qui ont une tradition de cinquante soixante ans et plus | ils ont des institutions culturelles professionnelles avec une même tradition | un très grand nombre d'institutions amatrices avec une même tradition | c'est-à-dire ils ont une certaine logistique<sup>715</sup> (J., homme, 59 ans, Subotica)

---

710 položaj bunjevaca je lošiji na odnosu na druge manjine i to dosta lošiji

711 isto pravo kao i ostale manjine što žive u Srbiji

712 manje nego druge nacionalne zajednice [...] diskriminirani

713 nismo ravnopravni ; nismo jednaki

714 Ce n'est pas le cas pour toutes les « autres » minorités de Serbie, mais c'est le cas pour les Hongrois et les Croates, qui sont les deux minorités les plus importantes à Subotica. Nos informateurs comparent souvent leur situation à eux, et plus particulièrement aux Croates, qui sont à peu près autant nombreux que les Bunjevci à Subotica.

715 ako se uporedi sa stanjima pre recimo dvadeset godina | onda je to u redu | međutim kad se uporedi sa ostalim nacionalnim zajednicama | onda je to još uvek mnogo manje i vrlo se teško sustiže [...] oni imaju već određenu

D'ailleurs, ce même problème est soulevé dans les observations du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (Conseil de l'Europe, 2013b), qui soulignent l'impasse dans laquelle se situent les minorités nationales les moins nombreuses et les plus récemment reconnues :

« However, it notes that the systems for allocating funds set up at both state and provincial levels provide that, while 30% of the available funds are divided equally between all the relevant national minority councils, 70% of funds awarded to national minority councils are distributed based partly on the number of persons represented by the national minority council concerned and partly on the number of institutions run by the national minority council. This weakens the situation of numerically smaller and more recently recognised minorities such as the Bunjevci and Macedonians, who had no preexisting institutions at the time of adoption of these criteria: because their funding remains by definition lower than that of better established minorities, they remain in practice unable to break out of this situation, since they do not have access to public funding in amounts that would enable them to set up their own institutions and receive the concomitant funding. » (Conseil de l'Europe, 2013b)

Deuxièmement, à l'heure actuelle, la plupart des autres minorités nationales sont rattachées à un État externe qui apporte un soutien politique et financier non-négligeable à leurs initiatives, alors que la minorité nationale bunjevac ne dépend que de l'aide octroyée par la Serbie. C'est notamment le cas des deux principaux groupes ethn nationaux qui (à côté des Serbes) vivent au contact des Bunjevci : les Hongrois — qui bénéficient du soutien de la Hongrie — et les Croates — qui bénéficient du soutien de la Croatie. Nous pouvons dire que ces minorités nationales disposent d'une sorte de surplus de capital en comparaison à la minorité bunjevac. Par l'intermédiaire de leurs États externes, elles captent non seulement plus de moyens financiers et matériels, mais également une plus grande légitimité et une plus grande force de pression politique face au gouvernement serbe.

Un autre point d'insatisfaction de nos informateurs est la division interne de la communauté bunjevac et le faible investissement (notamment des jeunes générations) dans la cause nationale. Du point de vue de plusieurs de nos informateurs, la situation de la minorité bunjevac serait beaucoup plus favorable si tous les Bunjevci (c'est-à-dire tous ceux que nos informateurs considèrent comme des Bunjevci) étaient du même côté, réunis autour d'un projet commun. Le problème de la division de la communauté bunjevac concerne non seulement la scission entre Bunjevci et Croates (voir p. 340-354), mais également les divergences d'opinion au sein même des élites politiques et culturelles qui représentent la

---

utemeljenu infrastrukturu | i što se tiče kulture i što se tiče obrazovanja i informisanja | jednostavno daleko smo još od tog nivoa | jer vi ako gledate slovake mađare rusine rumune | oni svi već imaju institucije od osnovne škole pa često do fakulteta na svom jeziku | znači kompletna nastava ne izborni predmet fakultativna nastava dva časa nedeljno | imaju informativne kuće koje imaju tradiciju od pedeset šesdeset i više godina | imaju kulturne institucije profesionalne sa istom takom tradicijom | jako veliki broj amaterskih institucija sa istom takom tradicijom | znači imaju i neku logistiku

minorité nationale des Bunjevci — « nous sommes un peu tournés les uns contre les autres<sup>716</sup> » (A., homme, 59 ans, Tavankut) ; « si nous étions unis nous pourrions faire quelque chose | mais nous sommes divisés<sup>717</sup> » (T., homme, 76 ans, Palić) ; « nous nous sommes divisés | vous avez maintenant deux partis politiques chez les bunjevci ce qui est stupide<sup>718</sup> » (D., femme, 64 ans, Subotica). En outre, plusieurs de nos informateurs mentionnent le faible investissement des Bunjevci en général, mais surtout des jeunes, et le manque d'un leader pour réunir les Bunjevci. Ainsi, tandis que certains de nos informateurs tiennent le gouvernement serbe comme responsable de la mauvaise situation de la minorité bunjevac, plusieurs d'entre eux nous disent pourtant « cela dépend de nous-mêmes » (*zavisi od nas sami*), « nous sommes nous mêmes coupables » (*mi smo sami krivi*).

Pour finir, plusieurs de nos informateurs estiment que la situation actuelle n'est pas favorable au maintien à moyen-long terme de la minorité bunjevac et, surtout, de la langue bunjevac. Dans l'objectif d'assurer la pérennité de la langue, il faudrait selon eux mettre en œuvre des initiatives qui favorisent son usage dans la vie publique. Les aménagements linguistiques actuellement en place (un cours hebdomadaire de deux heures à l'école, un journal mensuel, des émissions de radio et de télévision d'une demi-heure par semaine, etc.) sont jugés comme insuffisants pour « compenser » (*nadoknaditi*) les nombreuses années durant lesquelles le bunjevac est sorti de l'usage quotidien chez beaucoup de Bunjevci.

### 10.3.2. Perception de la vitalité de la variété linguistique bunjevac

Beaucoup de nos informateurs font le constat que les pratiques langagières de la population bunjevac ont « drastiquement changé » (*menjalo se strašno*) (K., femme, 70 ans, Subotica), qu'« on parle de moins en moins [bunjevac] » (*sve manje manje se divani*) (M., femme, 58 ans, Sombor) ou que « les gens parlent constamment en serbe » (*ljudi stalno divane na srpskom*) (N., homme, 52 ans, Mala Bosna). Selon eux, une part considérable de la population bunjevac serait « passée au serbe » (*preći na srpski*), autrement dit le serbe aurait remplacé le bunjevac dans les pratiques langagières ordinaires de nombreux Bunjevci, plus spécifiquement de ceux qui vivent en milieu urbain.

Ce processus de substitution linguistique, habituellement désigné *language shift* dans la littérature anglophone (voir par exemple Fishman, 1964), se serait amorcé dès le début du 20<sup>e</sup> siècle avec l'intégration des Bunjevci à l'État yougoslave, mais aurait été particulièrement intensifié pendant les cinquante années de régime communiste, de 1945 à 1991. Nos informateurs attribuent ce processus à des facteurs d'ordre divers, tels que l'urbanisation massive de la population bunjevac, la forte exogamie (mariages mixtes), la politique

716 malo smo interesno povezani jedno protiv drugog

717 pa kad bi bili složni onda bi mogli da urade | ali nas ima na sto strana

718 mi smo se podelili | imate sad dve političke stranke kod bunjevaca što je glupo

unitariste de l'État yougoslave et la scolarisation en langue serbo-croate, la négation de l'existence des Bunjevci en tant que groupe ethnique particulier et leur stigmatisation, le très faible prestige de la variété linguistique bunjevac. Du point de vue de nos informateurs, ce sont ces principaux facteurs externes qui ont eu pour conséquence un changement en ce qui concerne les attitudes de la communauté de locuteurs vis-à-vis de leur variété linguistique, ou, en d'autres termes, ces facteurs ont eu un effet sur la loyauté linguistique des Bunjevci, dont beaucoup n'ont pas maintenu le bunjevac dans leurs pratiques langagières ordinaires et ne l'ont pas transmis à leurs enfants.

Lorsque nos informateurs font le bilan de l'état actuel, ils soulignent que ces cinquante années ont « laissé une marque » (*ostavilo je trag*) qu'il sera difficile de « compenser » (*nadoknaditi*) (G., femme, 63 ans, Subotica). Beaucoup d'entre eux estiment que le bunjevac « a commencé à se perdre<sup>719</sup> » (J., homme, 59 ans, Subotica) dans certains secteurs de la population bunjevac, que des Bunjevci l'« ont déjà partiellement perdu<sup>720</sup> » (L., femme, 44 ans, Bajmok) ou l'ont « déjà oublié<sup>721</sup> » (D., homme, 38 ans, Mala Bosna). En outre, nos informateurs soulignent que, dans beaucoup de familles, le bunjevac n'a pas été ou n'est plus transmis aux jeunes générations. Comme nous l'avons vu, plusieurs de nos informateurs nous ont expliqué que leurs propres enfants ne connaissaient pas la langue. Selon certains, à l'heure actuelle, seulement « un petit nombre d'enfants l'entend à la maison et le parle et l'utilise<sup>722</sup> » (D., homme, 38 ans, Mala Bosna).

De manière générale, nos informateurs identifient les « anciens » (*stari*)<sup>723</sup> — les « personnes âgées » (*stari ljudi*), le « vieux monde » (*stari svit*) ou les « plus vieilles générations » (*starije generacije*) —, et plus particulièrement ceux qui vivent en zone rurale, comme les « détenteurs » (*nosioci*) de la langue bunjevac, comme ceux qui ont « maintenu » (*zadržali*) et qui « parlent encore » (*govore još*) un bunjevac authentique — « les anciens [...] ils peuvent encore être ces détenteurs du bunjevac | mais leur enfants déjà difficilement<sup>724</sup> » (V., homme, 53 ans, Subotica) ; « la génération par exemple de mon père maintient encore alors que nous perdons déjà<sup>725</sup> » (L., femme, 44 ans, Bajmok) ; « les plus vieilles générations ont plus maintenu le bunjevac que nous les plus jeunes<sup>726</sup> » (J., homme, 31 ans, Sombor) ; « je pense que nos parents âgés parlent encore en bonne partie une langue authentique | et chez leurs enfants | c'est-à-dire chez nous et nos enfants | c'est déjà déformé<sup>727</sup> » (V., homme, 51 ans, Sombor).

---

719 on je počeo da se gubi

720 ovi su već delimično izgubili

721 on ga je već zaboravio

722 mali broj dice ga čuje kući i divani i koristi ga |

723 Si tous s'accordent pour dire que les « vieux » parlent plus que les « jeunes », la frontière entre ces deux catégories de locuteurs n'est toutefois pas toujours clairement définie.

724 stari [...] oni još mogu da budu ti nosioci bunjevačkog | ali već njihova deca teško

725 generacija na primer moje baće još to drži a mi već gubimo

726 starije generacije su više zadržale bunjevački od od nas mladi

727 mislim da ovi naši stari roditelji oni govore još uvek na dobrim delom autentični izvorni jezik | a njihova deca | znači mi i naša deca | to već ima izvrnuto

Par opposition, les plus « jeunes » (*mladi*) sont considérés comme ayant une compétence imparfaite de la langue bunjevac, ce qui rappelle la notion de « semi-locuteurs » (*semi-speakers*) développé par Dorian (1982a). De même, les plus âgés qui vivent en ville sont perçus (et, comme nous l'avons vu, se perçoivent parfois eux-mêmes) comme ayant partiellement perdu (ou mélangé) la langue, ce qui rappelle la notion d'« anciens bons locuteurs » (*formerly fluent speakers*) (Dorian, 1982b) ou de « locuteurs rouillés » (*rusty speakers*) (Menn, 1989). Ces locuteurs auraient de bonnes (voire excellentes) compétences passives, mais parleraient de manière déviante vis-à-vis du « vrai » bunjevac ; leur bunjevac est considéré comme incomplet, altéré, déformé ou mélangé.

Lorsque nos informateurs parlent de leurs propres familles, ils évoquent généralement une certaine perte de la langue de génération en génération ; autrement dit, ils considèrent souvent que leurs grands-parents et parents parlent mieux qu'eux, et qu'ils parlent mieux que leurs enfants et petits-enfants. Même chez les locuteurs qui résident en zone rurale et qui considèrent parler couramment bunjevac, nous retrouvons l'idée selon laquelle les personnes plus âgées « savent plus<sup>728</sup> » (L., homme, 51 ans, Tavankut) et les enfants « mélangent [...] ne parlent pas tout à fait bunjevac<sup>729</sup> » (L., femme, 50 ans, Mala Bosna).

Le problème de la transmission du bunjevac aux jeunes générations en ville, tout comme celui du retour de la langue chez les plus anciennes générations (locuteurs « rouillés »), est assez bien formulé par D., un jeune locuteur du village de Mala Bosna. Il soulève les deux questions suivantes : Comment un locuteur qui a su parler, mais ne parle plus, le bunjevac peut-il le transmettre à ses enfants ? Comment ce locuteur peut-il « revenir » au bunjevac s'il n'a personne dans son entourage avec qui le parler ?

– dans les villages la majorité des gens parlent bunjevac avec les enfants | les gens qui sont des bunjevci | tu comprends ? | c'est-à-dire qu'ils apprennent | ils parlent bunjevac | mais le problème est encore en ville | comment peut-il parler à ses enfants quand lui-même n'a pas ? | tu comprends ? | lui non plus n'a pas parlé | c'est-à-dire qu'il a déjà | la langue s'est perdue | tout s'est perdu | dans les villages oui encore | mais tu as dix mille personnes dans la ville même | qui sont bunjevci | qui ne parlent pas | mais qui | elle s'est perdue | au fil du temps tout s'est perdu | tu comprends ? | et alors c'est | c'est le problème | comment maintenant il peut | quelqu'un | n'importe qui | comment peut-il alors parler avec ses enfants alors que lui-même ne parlait pas ? [...] comment peut-il maintenant décider de parler avec ses enfants alors qu'il ne sait pas et a déjà oublié ? | ce n'est peut-être pas difficile pour ces gens de revenir en arrière | mais le problème est comment revenir en arrière quand il y a presque personne avec qui il peut le parler ?<sup>730</sup> (D., homme, 38 ans, Mala Bosna)

728 znadu više

729 oni mišaju | dica ne divane onako baš bunjevački

730 na selima većina ljudi sa dicom divane bunjevački | oni ljudi koji su bunjevci | razumiš ? znači oni uče | divane bunjevački | ali opet je i dalje problem taj u u gradu | kako onda divanit sa svojom ditetom kad ni on nije ? razumiš ? ni on ga nije divanio | znači već je | izgubio se taj jezik | izgubilo se to sve | na selima još da | ali imaš ti deset hiljada ljudi u samom gradu | koji su bunjevci | koji ne divane | nego njim je | izgubilo se | kroz vreme se izgubilo to sve | razumiš ? e onda tu je | tu je taj problem | kako da sad taj | neko | bilo ko | kako onda da divani sa svojom ditetom kad ni on sam nije divanio ? [...] kako taj taki bilo ko sad da uzme da divani sa svojom ditetom

Cet bilan global dressé par nos informateurs s'accompagne souvent d'un sentiment d'incertitude face à l'avenir. Nous pouvons l'observer, par exemple, dans la réponse que nous adresse cette locutrice lorsque nous lui demandons comment elle envisage l'avenir de la langue bunjevac :

— c'est difficile à dire | à prévoir | si je vous dis que la langue bunjevac va subsister | je ne peux pas dire si c'est ce que je crois ou ce que je souhaite | je souhaite qu'elle subsiste | qu'elle ne se perde pas | mais qui sait ? | qui sait ?<sup>731</sup> (G., femme, 63 ans, Subotica)

Il est intéressant de noter que ces discours sur la « perte » de la langue, qui sont très saillants dans les entretiens et souvent associés à une forte inquiétude chez nos informateurs, ne font pas vraiment écho aux discours officiels des institutions de la minorité nationale. Ces derniers sont plutôt axés sur le problème de la mise en œuvre des droits linguistiques de la minorité nationale et ne mettent pas en question la « vitalité » de la langue bunjevac ou le fait que les Bunjevci parlent bunjevac. Ils insistent, au contraire, sur le fait que le bunjevac est « vivant » (*živ*), qu'il est la langue des Bunjevci, et qu'il doit à ce titre obtenir un statut paritaire vis-à-vis des autres langues de Serbie.

Les plus pessimistes de nos informateurs envisagent la disparition progressive de la langue bunjevac chez les Bunjevci, voire la disparition des Bunjevci eux-mêmes, dans un avenir plutôt proche que lointain. Comme l'illustre l'extrait suivant, certains de nos informateurs estiment que les perspectives de maintenir le bunjevac sont minces :

— cette langue malheureusement | quelles que soient nos aspirations | les perspectives ne sont pas brillantes [...] ce sera très difficile de la maintenir [...] j'ai peur que le bunjevac disparaisse en même temps que les anciens disparaissent<sup>732</sup> (V., homme, 53 ans, Subotica)

Ces informateurs ont tendance à considérer qu'il est trop tard pour que la langue revienne en usage parmi les Bunjevci. La première des raisons avancées est généralement la rupture de la transmission intergénérationnelle de la langue. Ils évaluent généralement de manière positive les initiatives du Conseil national (telles que l'introduction du bunjevac à l'école élémentaire, la production de journaux et d'émissions télévisées et radiophoniques, etc.), mais ils considèrent qu'elles permettront seulement de « ralentir » (*usporiti*) et non de stopper ou d'inverser le processus de « perte » de la langue.

D. (femme, 64 ans, Subotica) considère que les Bunjevci sont eux-mêmes amenés à disparaître, selon son estimation, dans les prochaines cinquante années — « *d'ici encore peut-être cinquante ans j'affirme qu'il n'y aura plus de bunjevci*<sup>733</sup> ». Elle identifie les mariages mixtes (*mešoviti brakovi*) comme la première cause et prend en exemple sa propre famille (ses deux

---

kad ga ni on ne zna i on ga je već zaboravio ? nije možda tim ljudima teško da se vrata nazad | ali je problem kako će se vratiti natrag kad nema ni puno s kime da ga divani ?

731 pa teško je reći | prognozirati | ako vam kažem da će opstati bunjevački jezik | ja ne mogu da kažem da li ja u to verujem ili su to moje želje | moje želje jesu da opstane | da se ne izgubi | ali ko zna ? ko zna ?

732 taj jezik nažalost | bez obzira naše težnje | nisu sjajne perspektive [...] jako će ga teško biti održat [...] plašim se da bunjevački kako stari nestaju da i on tako nestaje

733 tokom još možda pedeset godina ja tvrdim da bunjevaca neće biti

enfants ne sont pas mariés à des Bunjevci) ; l'affirmation « *voilà dans ma famille les bunjevci vont disparaître*<sup>734</sup> » est suivie d'un long silence. C'est également le point de vue de T. (homme, 76 ans, Palić) qui, lorsque nous lui demandons comment il envisage l'avenir de la langue bunjevac, nous répond « *rien, nous serons serons effacés*<sup>735</sup> ».

Les plus optimistes de nos informateurs entrevoient, au contraire, un « retour » de la langue chez les Bunjevci ou, pour reprendre l'expression du sociolinguiste américain Fishman (1991 : 1), ils envisagent comme possible d'« inverser la substitution linguistique » (*reverse language shift*). De leur point de vue, la langue bunjevac « *n'est pas en danger*<sup>736</sup> » (S., homme, 75 ans, Tavankut) et est déjà — depuis les dix dernières années — en voie de revenir en usage chez les Bunjevci. Ils estiment que le retour de la langue dépend d'un certain nombre de conditions (la standardisation de la langue, le développement de l'enseignement en bunjevac à l'école, l'enrichissement de l'offre médiatique en bunjevac, la reconnaissance du bunjevac comme langue officielle dans la commune de Subotica, etc.), mais ils ont la conviction que les institutions de la minorité nationale sont sur le bon chemin et que, tôt ou tard, avec le soutien de l'État, elles parviendront à réunir toutes ces conditions. Voici, par exemple, ce que répond l'un de nos informateurs, lorsque nous lui demandons comment il envisage l'avenir de la langue bunjevac :

— je suis confiant que la langue bunjevac qui n'a pas encore obtenu sa place va l'obtenir | et je suis confiant que les bunjevci vont à tous les niveaux | sociaux économiques politiques etcetera | recevoir tous ces droits dont bénéficient les autres minorités nationales [...] nous obtiendrons en pratique la place que nous devons obtenir | c'est ce que j'attends [...] je suis confiant que ce sera comme ça<sup>737</sup> (A., homme, 74 ans, Subotica)

Ce positionnement optimiste s'accompagne souvent du constat d'un changement déjà à l'œuvre dans les attitudes des Bunjevci vis-à-vis du bunjevac, le constat selon lequel de plus en plus d'enfants fréquentent le cours facultatif de bunjevac à l'école, les Bunjevci parlent de plus en plus, lisent les journaux, regardent les émissions de télévisions, etc. Ces informateurs voient l'avenir de manière favorable ; de leur point de vue la situation va aller vers le mieux, et « *il y a de l'espoir [=un salut] pour la langue bunjevac*<sup>738</sup> » (A., homme, 43 ans, Sombor).

---

734 evo u mojoj porodici će nestati bunjevci

735 ništa | bićemo izbrisani

736 nije ugrožen

737 ja sam ubeđen da će bunjevački jezik koji još nije da kaže dobio svoje mesto | dobiti | i ubeđen sam da će bunjevci po svim elementima življenja | društvenim ekonomskim političkim socijalnim i tako dalje | dobiti sva prava ona koja imaju druge nacionalne manjine [...] dobićemo praktično ono mesto koje treba da dobijemo | Ja to očekujem [...] ubeđen sam da će to biti tako

738 ima spas za bunjevački jezik



### 10.3.3. Ce qui est fait et ce qu'il faudrait faire en faveur de la langue bunjevac

La plupart de nos informateurs partagent l'opinion selon laquelle la situation actuelle nécessite d'agir ou d'intervenir afin que la langue « se maintienne » (*održi se*) ou « subsiste » (*opstane*) — ou, du moins, afin de « ralentir » (*usporiti*) le processus de substitution linguistique — et soutiennent les initiatives d'aménagement linguistique conduites par le Conseil national de la minorité. Cependant, comme nous l'avons évoqué, beaucoup d'entre eux jugent ces initiatives comme encore insuffisantes pour assurer la « survie » (*opstanak*) de la langue à moyen-long terme. Autrement dit, de ce point de vue, ce n'est pas avec quelques livres, deux heures de cours par semaine à l'école élémentaire, un journal mensuel et une demi-heure d'émission à la télévision et à la radio que l'on pourra maintenir la langue en usage au sein de la communauté bunjevac ; cela ne peut être, selon eux, qu'un début.

Par conséquent, nos informateurs sont presque tous favorables à un élargissement des fonctions de la variété linguistique bunjevac au sein de la société locale. Il leur semble nécessaire de faire en sorte non seulement que les Bunjevci aient plus souvent l'opportunité d'utiliser le bunjevac au quotidien, mais également que l'usage de cette variété linguistique soit davantage valorisé.

#### Les médias en bunjevac et la question de la norme linguistique

Tous nos informateurs (à une exception près<sup>739</sup>) disent lire régulièrement le journal de la minorité nationale, *Bunjevačke novine* ; beaucoup d'entre eux y sont abonnés et certains nous racontent même le collectionner. La plupart suivent également l'émission télévisée *Spektar* ; certains nous disent la regarder « nécessairement » (*obavezno*), « tous les dimanches » (*svake nedelje*) et l'« attendre avec impatience » (*jedva čekamo*). Les émissions de radio semblent susciter un peu moins d'enthousiasme, avant tout parce que beaucoup de nos informateurs nous disent ne jamais écouter la radio. Ils apprécient tous la source d'information que constituent ces différents médias, qui présentent un contenu en lien avec la vie de la minorité nationale. Tandis que certains préfèrent les aspects plutôt culturels et divertissants (chansons, poésie, bilan des événements culturels etc.), d'autres s'intéressent plus aux aspects politiques (présentation des activités du Conseil national, élections, recensement, etc.). Cependant, ils sont surtout très contents, tout simplement, d'entendre leur langue à la télévision et de la lire dans un journal.

Plusieurs d'entre eux soulignent le changement, dans leur entourage, provoqué par le développement de ces médias. Par exemple, L. (femme, 44 ans, Bajmok) explique que les journaux suscitent la curiosité de sa fille (encore lycéenne), avec qui elle ne parle que

---

739 Un seul de nos informateurs nous dit ne pas du tout lire les journaux (ni d'ailleurs suivre les émissions de radio ou télévision) de la minorité nationale. Il nous explique c'est parce qu'il ne s'intéresse pas à la « politique » et qu'il ne lit, de toute façon, pas de journaux.

rarement bunjevac. Cette dernière lit désormais les journaux et leur contenu (de même que les aspects linguistiques) est devenu l'objet de discussions, de blagues, de réflexions métalinguistiques au sein de la famille. D'autres informateurs racontent que les journaux leur permettent de se remémorer des mots bunjevac qu'ils n'avaient pas entendus depuis leur enfance. A. (homme, 43 ans, Sombor) évoque, quant à lui, le rôle joué par les médias dans le processus de retour de la langue dans la commune de Sombor :

– la langue bunjevac sur le territoire de sombor a été presque éteinte mais à l'aide de l'émission de radio de l'émission télévisée des journaux elle revient chez le peuple<sup>740</sup> (A., homme, 43 ans, Sombor)

La principale critique qui ressort des divers entretiens, en ce qui concerne l'offre médiatique en bunjevac, est plus ou moins similaire, comme nous le verrons, à celle concernant l'offre éducative : c'est très bien, mais c'est trop peu. La courte durée de l'émission télévisée fait particulièrement l'objet de critiques. Ainsi, lorsque nous demandons à nos informateurs s'ils suivent l'émission, nous obtenons des réponses du type « le peu qu'il y a | je le regarde » (*ono malo što ima | to gledam*) (A., homme, 59 ans, Tavankut). Dans l'extrait d'entretien suivant, N. (homme, 52 ans, Mala Bosna) souligne, d'une part, la forte influence de la télévision sur les pratiques linguistiques ordinaires et, d'autre part, la faible représentation de la langue bunjevac (trente minutes par semaine) dans l'offre télévisuelle globale ; il a le sentiment d'oublier sa langue en regardant la télévision :

– et imagine quand je perds j'oublie mon bunjevac parce que je regarde la télévision | à la télévision tout est en serbe ou peut-être en croate | c'est-à-dire il y a peu de programmes en bunjevac | il y a seulement notre demi-heure une fois par semaine | nous avons trente minutes en bunjevac | c'est-à-dire l'influence des langues étrangères est terrible<sup>741</sup> (N., homme, 52 ans, Mala Bosna)

Les discussions que nous avons eues avec nos informateurs au sujet des médias en langue bunjevac ont également été l'occasion, pour nous, de les questionner sur ce qu'ils pensaient du bunjevac en cours d'élaboration, tel qu'il s'observe dans les journaux et dans les émissions télévisées et radiophoniques. Cette thématique reste très marginale dans les entretiens et n'émerge jamais de manière spontanée chez nos informateurs. Lorsque nous leur demandions, de manière générale, ce qu'ils pensaient des médias en langue bunjevac (ce qui leur plaisait et ne leur plaisait pas), aucun de nos informateurs n'a réagi spontanément sur la « forme » dans laquelle sont écrits, par exemple, les journaux. Nous avons obtenu quelques avis lorsque nous posions de manière directe des questions du type : « qu'est-ce que vous pensez de la langue dans laquelle est écrite le journal ? / de la langue qu'on parle à la radio ? / à la télévision ? » ; « est-ce qu'elle reflète la langue que les Bunjevci parlent au

---

740 bunjevački jezik na prostoru sombora je bio skoro ugašen ali pomoću radio emisije televizijske emisije bunjevačkih novina bunjevačke riči novina vraća se među narod

741 a zamisli ovaj kad kad gubim ono svoje bunjevačko zaboravim zato što gledam televiziju | televizija je sve na srpskom ili može hrvatskom | znači malo ima programe na bunjevačkom | samo ono što ima naši pol sata ovaj jednom nideljom | imamo trideset minuta na bunjevačkom | znači uticaj tuđi jezika je strašan

quotidien ? / que vous parlez ? / que vous avez apprise dans votre enfance ? » ; « est-ce qu'elle vous plait ? » ; « est-ce que vous comprenez tout ? » ; etc. Toutefois, même dans ces conditions, nos interlocuteurs n'étaient pas particulièrement loquaces.

Leurs points de vue sont très divers. Certains affirment qu'il s'agit du « vrai bunjevac » (*pravo bunjevački*) (I., homme, 51 ans, Tavankut), que « c'est très authentique » (*jeste vrlo autentično*) (A., femme, 59 ans, Subotica), qu'ils sont « ravi[s] de la manière dont sont écrits les journaux » (*oduševljen [sam] kako se piše te bunjevačke novine*) (S., homme, 68 ans, Subotica). D'autres, au contraire, estiment que la langue des journaux est « étrange » (*čudan*) et qu'elle s'écarte du « parler ordinaire » (*prost divan*) (L., femme, 44 ans, Bajmok), qu'il s'agit d'une « langue déformée » (*izvrnut jezik*) (V., homme, 51 ans, Sombor) ou d'un « bunjevac altéré » (*iskvareni bunjevački*) (K., femme, 70 ans, Subotica), que ce n'est pas le « vrai parler bunjevac » (*pravo bunjevački divan*) (K., femme, 64 ans, Bajmok). Voici trois extraits d'entretiens dans lesquels les informateurs développent des points de vue critiques vis-à-vis de la langue des journaux (trois réponses à la question « que pensez vous de la langue dans laquelle est écrit le journal ? ») :

— elle est étrange | parce que nous sommes par exemple habitués à parler différemment | ce que nous appelons le parler ordinaire | et cela est on pourrait dire une sorte de langue standard qui nous est un peu plus difficile<sup>742</sup> (L., femme, 44 ans, Bajmok)

— vous savez quoi | je ne sais pas quoi dire | c'est un peu | je pense que certaines choses ne se | certains mots ne se disaient pas comme ça | ils disent maintenant *pridsidnik* [président — variante ikavienne] | ça ne me [plait] pas du tout | ça ne s'est jamais | comme dire | même chez les bunjevci c'était *predsednik* [variante ekavienne] | tout ne peut pas aller en i | je pense que certaines choses ne se disaient pas comme ça [...] tu ne peux pas mettre i de partout | ils disent *pridsidnik* et moi ça me | je pense que ça n'a jamais été comme ça | tout ne pouvait pas aller pas en i<sup>743</sup> (M., femme, 58 ans, Sombor)

— cette langue bunjevac | il y tout et n'importe quoi | je pense qu'il y a une langue bunjevac déformée | ce n'est pas comme le néocroate de *tuđman* | mais il y a beaucoup de choses qui | certains mots sont je pense déformés [...] dans le journal tel que l'écrit X | la langue de X n'est pas bunjevac | il y a là des mots déformés qui ne sont pas bunjevac<sup>744</sup> (V., homme, 51 ans, Sombor)

Comme le souligne Jaffe (2005 : 94), au sujet du corse radiophonique, il faut également tenir compte du fait que les évaluations des auditeurs (ou, dans ce cas, lecteurs) en termes

---

742 *čudan jedan | zato što smo mi na primer navikli drugačije divanit | ono što mi kažemo prost divan | prost govor | a ovo je neki što bi rekli standardni jezik koji nama je malo teže*

743 *znate šta | ne znam šta bi rekla | nešto se malo | mislim da neke stvari nisu | neke riči nisu se tako govorilo | što oni kažu sad pridsidnik | to me nikako ne | to nikad se nije | kako da kažem | i bunjevci predsednik je bilo | ne može se sve išli na i | ja mislim da neke stvari se nisu tako divanili [...] ne možeš svugde i | oni kažu pridsidnik a meni to | mislim da nikad tako nije | nije moglo sve išlo na i*

744 *taj bunjevački jezik | pa ima tu svačega | mislim da malo ima izvrnutog bunjevačkog jezika | nije to kao što je novohrvatski kako je tuđman njima to postavio | ali ima dosta stvari koje | pojedine reči su mislim izvrnute [...] u bunjevačkim novinama kako je opisala | kako se zove | X | X jezik nije bunjevački | ima tu izvrnute reči koje nisu bunjevački*

d'« authenticité linguistique » sont liées « non seulement aux formes linguistiques elles-mêmes, mais aussi à la nature du domaine du discours dans lequel la langue est employée ». Ainsi le registre propre au domaine médiatique (qui plus est, en l'occurrence, écrit) se situe en rupture avec celui des domaines habituels d'usage du bunjevac (plutôt informel et oral). Cet écart, mis en évidence par L. (susmentionnée) lorsqu'elle évoque que la langue du journal est différente du « parler ordinaire » (*prost divan*), peut être à l'origine des rejets de la langue médiatique comme n'étant pas « vraiment bunjevac » (*pravo bunjevački*).

Nous avons également eu l'opportunité de discuter avec certains des journalistes qui contribuent aux médias en langue bunjevac au sujet de leurs difficultés et des choix linguistiques auxquels ils doivent faire face. Ils mettent en évidence deux difficultés principales, qui sont étroitement en lien avec la notion d'« authenticité » de la langue et font échos aux avis (susmentionnés) de leurs lecteurs/auditeurs.

La première difficulté consiste à trouver un compromis entre, d'une part, préserver l'authenticité de la langue bunjevac et, d'autre part, proposer une forme accessible (c'est-à-dire compréhensible) à une communauté de lecteurs dont les compétences linguistiques en bunjevac sont très variées. Selon N. (femme, 27 ans, Stari Žednik), la langue bunjevac possède un large lexique — répertorié, notamment, dans le *Dictionnaire des Bunjevci de Bačka* (Peić & Bačlija, 1990) — et il serait possible pour chaque concept d'employer une variante lexicale typiquement bunjevac. Toutefois, elle explique que si les journaux étaient écrits selon ce principe, un faible nombre de lecteurs serait à même de comprendre ; il est donc nécessaire, selon elle, de prendre en compte les usages linguistiques contemporains Bunjevci dans la rédaction des journaux :

— ce bunjevac que nous parlons maintenant | qu'on peut trouver dans les journaux | à la télévision | c'est un bunjevac qui est adapté disons à une époque contemporaine | car si | je ne sais pas si vous avez regardé le dictionnaire des bunjevci de bačka | dans ce dictionnaire presque chaque concept a sa signification en bunjevac mais sans doute que si nous parlions tout à fait dans ce bunjevac | un petit nombre de gens pourrait nous comprendre même parmi les bunjevci<sup>745</sup> (N., femme, 27 ans, Stari Žednik)

Elle donne en exemple la paire lexicale *pladanj/tanjir* (en français « assiette »). Le mot *pladanj*, qu'elle l'identifie comme « le vrai bunjevac » (*pravi bunjevački*) par opposition au mot *tanjir* (emprunté au serbe), serait aujourd'hui sorti de l'usage chez beaucoup de Bunjevci. Selon elle, à l'heure actuelle, « les Bunjevci disent aussi *tanjir* » (*i Bunjevci kažu tanjir*) et peu d'entre eux seraient en mesure de comprendre « de quoi il s'agit » (*na šta se odnosi*) si elle employait la variante lexicale bunjevac *pladanj*.

---

745 ovaj bunjevački koji mi govorimo sad | koji ovaj u novinama se može naći | na televiziji | to je bunjevački koji je prilagođen da kažem sa nekom modernom dobu | jer ako | ne znam da li ste gledali rečnik bačkih bunjevaca | tamo kad pogledate svaki pojam maltene ima svoje značenje na bunjevačkom ali kad bi možda pričali baš na tom bunjevačkom | mali broj ljudi bi nas okolo razumeli čak i bunjevaca

Nous pouvons comprendre comment ces choix lexicaux peuvent générer chez les lecteurs/auditeurs, dans un cas, des difficultés de compréhension et, dans l'autre, un rejet de la langue des médias comme n'étant pas le « vrai bunjevac ». Nous avons pu observer des avis qui vont dans les deux sens. Par exemple, S. (femme, 38 ans, Subotica) explique qu'« *il y a certains mots | des mots anciens dont je ne me souviens pas du sens sur le moment*<sup>746</sup> », tandis que K. (femme, 64 ans, Bajmok) nous dit « *pour moi ce n'est pas le vrai parler bunjevac | ils confondent | quand ils disent krofne | ce n'est pas krofne en bunjevac mais fanki*<sup>747 748</sup> ».

La deuxième difficulté consiste à trouver un compromis entre préserver l'authenticité de la langue bunjevac, d'une part, et l'adapter aux besoins contemporains et au style médiatique. Il s'agit d'une problématique rencontrée dans la plupart des cas de standardisation de langues qui, comme le bunjevac, ont été exclues de la vie publique pendant une période considérable. Elle est particulièrement mise en évidence par J. (homme, 59 ans, Subotica). Cet informateur souligne le besoin de moderniser la langue et d'enrichir son lexique, un besoin qu'il rencontre notamment lorsqu'il doit aborder des thématiques modernes au cours de ses émissions :

— je rencontre ce problème quand je prépare une émission sur des contenus contemporains | s'il s'agit de thèmes ethnologiques | les traditions les vieilles chansons les histoires les modes de vie à la ferme | là ce n'est pas un problème | cependant un problème apparaît quand nous arrivons à l'époque actuelle | car simplement cette langue n'a pas été utilisée | elle ne s'est pas développée au cours de ces soixante-dix quatre-vingt dernières années | et nous n'avons pas les mots adéquats | ils ne sont simplement pas apparus de manière naturelle<sup>749</sup> (J., homme, 59 ans, Subotica)

N. et J. nous expliquent tous deux que la question de l'enrichissement lexical donne lieu à de fréquentes discussions entre les journalistes, dans lesquelles ils ne sont à l'évidence pas tous d'accord. Selon ces deux informateurs, les points de vue divergent principalement sur la question jusqu'où faut-il bunjevaciser la langue ?, c'est-à-dire la différencier du serbe, sans que cela ne sonne « maladroit » (*rogobatan*) ou « artificiel » (*veštački*). Alors que certains penchent plutôt pour emprunter les formes (mots et expressions), certes serbes, mais qui sont en usage aussi chez les Bunjevci (par exemple : garder le mot *izveštaj* pour « compte-rendu » ou l'expression *okrugli sto* pour « table ronde »), d'autres sont plutôt favorables à une adaptation systématique à la langue bunjevac — par procédés de ikavisation (par exemple :

---

746 Ima neke reči | stare reči koje se u trenutku ne mogu setit

747 *fanki* (pluriel de *fanak*) : une sorte de beignet ; selon I. Popović (1955 : 10) le terme vient de l'allemand *Pfannkuchen*.

748 nije mi pravo bunjevački divan | brkaju | kad kažu krofne | pa nije bunjevački krofne nego fanki

749 imam taj problem kad pravim pogotovo o nekim savremenim sadržajima | ako su to etnološke teme | običaji stare pisme pripovitke način života na salašu | tu nije problem | međutim problem nastaje kad dodemo u vrime sadašnje | jer jednostavno kažem taj jezik nije se koristio | nije se razvijao tih sedamdeset osamdeset godina | i nema prave riči | jednostavno one prirodnim putem nisu nastale

utiliser le mot *izvištaj* et non *izveštaj*<sup>750</sup>) ou de calque (par exemple : utiliser l'expression *okrugli astal* et non *okrugli sto*<sup>751</sup>).

— par exemple lorsqu'il y a une réunion | quelqu'un était à cette réunion et doit présenter un *izveštaj* [compte-rendu] dans le journal | eh maintenant *vest* [base lexicale de laquelle est dérivé le mot *izveštaj*] se dit *vist* en bunjevac n'est-ce-pas ? | mais *izvištaj* ça ne sonne pas | c'est maladroit | eh maintenant comment par exemple | eh alors nous sommes partagés | faut-il comme ça ? | quelqu'un suggère que oui il faut dire *izvištaj* | cela suit la logique de formation à partir de la base *vist* et alors ça doit être *izvištaj* | mais comme je le dis c'est maladroit quand ça ne sonne pas naturel | c'est-à-dire artificiellement forcé<sup>752</sup> (N., femme, 27 ans, Stari Žednik)

Ce que mentionne N. au sujet de la ikavisation du terme *izveštaj* fait écho aux avis (voir p. 378) de M. qui considère que « *tout ne peut pas aller en i* », ou de V. qui trouve qu'il y a « *des mots déformés qui ne sont pas bunjevac* ». La comparaison que fait V. entre la langue des médias et le « néocroate de Tuđman » (quoiqu'il estime que le bunjevac n'en est pas au même point) reflète également cette conception<sup>753</sup>.

Comme nous l'avons dit, cette thématique reste très marginale dans les entretiens, et les évaluations négatives dont nos informateurs font part n'ont jamais émergé de manière spontanée. Au moment de l'enquête, nos informateurs semblent plus préoccupés par la faible représentation de la langue bunjevac, de manière générale, dans le domaine médiatique (et particulièrement à la télévision) que par la « forme » de la langue employée.

### Les enjeux contemporains de l'enseignement en bunjevac

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent (voir p. 296-297 et p. 312-322), la scolarisation est pointée du doigt par la plupart de nos informateurs comme un des facteurs primordiaux qui a conduit les Bunjevci à « mettre de côté » (*gurnuti sa strane*), voire à « fuir » (*bižati*) ou « abandonner » (*zapoostavlјati*) le bunjevac. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux situent l'amorce d'une phase de rupture dans leur pratique du bunjevac au moment de leur entrée à l'école. L'école, et plus précisément la dévalorisation de la variété linguistique bunjevac par le biais du système scolaire, est identifiée comme le moteur central du *language shift* au sein de

750 Le terme *izveštaj* (« compte-rendu » ou « rapport ») est dérivé de *vest* (« information », « nouvelle ») (*iz+vest+aj*). Ce dernier s'emploie en bunjevac sous la forme ikavienne *vist*.

751 Le terme *astal* (emprunté au hongrois *asztal*) est considéré comme la variante bunjevac du mot « table », par opposition à la variante serbe *sto* d'origine slave).

752 *na primer ne znam održanje neki sastanak | sad neko je bio na tom sastanku i treba da podnese izveštaj u novinama | e sad vest na bunjevačkom je vist je li ? | a izvištaj onako ne zvuči | rogobatno | e sad kako to na primer | e onda se tu lomimo | da li ovako ? | neko sugerise da da treba izvištaj | ide se onom logikom od izvorne reči od osnovnog oblika vist pa kako se on prevodi pa kao izvištaj | ali kažem to je ono rogobatno kad onako ne zvuči prirodno | znači onako veštački izforsiran*

753 Il fait référence aux divers aménagements du corpus de la langue croate conduits sous le gouvernement de Franjo Tuđman (président de la Croatie de 1990-1999), notamment dans le domaine du lexique (ré-introduction d'archaïsmes, de régionalismes et création de néologismes), et dont le premier objectif était la « purification » de la langue croate et sa distanciation vis-à-vis du serbe (à ce sujet, voir par exemple : Greenberg, 2004 : 118-124 ; Hill, 2006 : 184-188).

la communauté bunjevac, comme « l'une des principales raisons pour lesquelles ce bunjevac est sorti de l'usage quotidien<sup>754</sup> » (J., homme, 59 ans, Subotica).

Dans un même temps, l'école est aujourd'hui regardée comme l'instance qui doit, à l'avenir, jouer un rôle essentiel dans le processus de normalisation de la variété linguistique bunjevac. Elle doit, d'une part, contribuer à revaloriser (ou à déstigmatiser) le bunjevac et, d'autre part, prendre le relais de la transmission de la langue lorsque les familles ne sont plus à même de le faire. Ainsi, la plupart de nos informateurs (quoique pas tous) estiment que l'offre scolaire actuelle est « mieux que rien » (*bolje nego ništa*), mais insuffisante.

Selon D. (homme, 38 ans, Mala Bosna), à l'exception des villages (où l'on parle encore bunjevac aux enfants), la famille n'assure plus le rôle de transmission de la langue et, si l'on souhaite « préserver la langue » (*sačuvati jezik*), il faut faire quelque chose de manière à ce que « ces enfants [qui] ne l'entendent pas à la maison » (*ta dica ga ne čuju kod kuće*) aient l'opportunité de l'apprendre et de l'utiliser. Cependant, il considère que le cours facultatif, actuellement en place, n'est pas suffisant pour que l'école puisse remplir ce rôle :

— selon moi ce n'est pas suffisant | selon moi ce n'est pas suffisant | c'est un bon début mais ce n'est pas suffisant car ce sont des enfants qui ne l'ont pas utilisé à la maison | parce que même les parents l'ont oublié durant la période où ils ne pouvaient pas le parler | tu comprends ? | même les parents | ce serait suffisant si tous les enfants parlaient | mais tu as vraiment beaucoup d'enfants qui ne le parle pas à la maison alors c'est vraiment court et peu selon moi<sup>755</sup> (D., homme, 38 ans, Mala Bosna)

Beaucoup de nos informateurs partagent le point de vue de D. et estiment que le bunjevac doit être élevé au statut de langue d'enseignement à l'école et non cantonné à un cours facultatif d'éveil à la culture nationale. L'élargissement de l'offre scolaire — le développement d'une véritable « scolarisation en bunjevac » (*škulovanje na bunjevačkom*), voire à la mise en place d'« écoles bunjevac » (*bunjevačke škole*) — est perçu comme l'étape incontournable dont dépend l'avenir de la langue bunjevac, voire la (seule) solution à tous les problèmes actuels. Les trois extraits suivants illustrent ce point de vue. Ils apparaissent tous en fin d'entretien lorsque, suite à leur description assez négative de la situation de la langue bunjevac (statut et vitalité), nous avons demandé à nos informateurs ce qu'il faudrait faire, selon eux, pour améliorer cette situation. Ces informateurs introduisent donc d'eux-mêmes la question de l'école.

— nous souhaitons premièrement que notre langue soit considérée comme une langue [...] que la langue bunjevac soit introduite dans les écoles | que tu puisses pas seulement l'étudier comme un parler mais vraiment l'avoir comme langue [...] toute la scolarisation et pas

---

754 jedan od osnovnih razloga zašto je taj bunjevački izišo iz svakodnevne upotrebe

755 po meni nije dovoljan | po meni nije dovoljan | dobar je početak ali nije dovoljan zbog te takve dice koja ga | koja ga nisu koristili kući | zato što su sami roditelji zaboravili to kroz onog perioda dok nisu mogli divaniti | razumiš ? | sami roditelji su | bilo bi dovoljno da sva dica divane | ali imaš jako puno dica koja kući ne divane onda je to jako kratko i malo po meni

seulement que la langue soit enseignée comme une matière particulière mais que l'enseignement soit en langue bunjevac<sup>756</sup> (S., homme, 30 ans, Subotica)

– il faudrait qu'à l'école | pour ne pas dire parvenir jusqu'à l'université | alors tu résous tout | tu comprends ? | dès que tu as l'école alors tu résous beaucoup de questions | dès que c'est de la première classe jusqu'à l'université<sup>757</sup> (M., homme, 59 ans, Bajmok)

– nous n'avons pas d'école | le problème principal est qu'il n'y a pas de scolarisation en bunjevac et s'il n'y en a pas | le bunjevac va disparaître | je ne sais pas quand mais il disparaîtra parce que les gens parlent constamment en serbe | et le bunjevac va simplement être liquidé<sup>758</sup> (N., homme, 52 ans, Mala Bosna)

Certains de nos informateurs doutent toutefois des capacités de l'école à assumer le rôle de transmission de langue. Selon J. (homme, 31 ans, Sombor), si la famille ne transmet plus la langue, l'école pourra difficilement prendre le relais, car « *la langue bunjevac s'apprend dans la famille.* » Il fait partie des plus pessimistes de nos informateurs en ce qui concerne son pronostic de l'évolution future de la situation de la langue bunjevac :

– je pense que ça va évoluer comme ça | ça va lentement aller vers le bas | je pense que ça n'ira pas vers le haut | ce sera très difficile parce que la langue bunjevac s'apprend dans la famille | ce qui s'apprend maintenant à l'école | je pense que ce sera quand même insuffisant pour promouvoir cette langue bunjevac | car si on ne l'apprend pas pendant ces cinq six années | avant d'entrer à l'école | si ce n'est pas intégré en petit âge | ces mots ces expressions [la phrase reste en suspend]<sup>759</sup> (J., homme, 31 ans, Sombor)

Cette idée se retrouve également chez J. (homme, 59 ans, Subotica), qui trouve que les enfants apprendront plus à la maison, de leurs parents et grands-parents, qu'à l'école. Cependant, cet informateur souligne une autre fonction primordiale assurée par l'école, celle de légitimer la langue bunjevac et de la revaloriser aux yeux mêmes de ses locuteurs. Selon lui, si le système scolaire reconnaît le bunjevac, les enfants auront tendance à se défaire de l'image négative selon laquelle il s'agit d'une langue « rustre » et dont l'usage doit être réservé au cercle clos de la famille, entre Bunjevci.

– sûrement maintenant ces générations qui dès la première classe | ce n'est pas seulement qu'elles apprennent | car je pense qu'elles vont quand plus apprendre à la maison de leurs parents et grands-parents qu'à l'école | mais elles vont se libérer de cette pression selon laquelle c'est l'expression d'absence d'éducation | d'arriération | de rusticité | et que c'est simplement une langue qui est égale [aux autres] [...] ce qui est selon moi le plus significatif |

---

756 želimo da se naš jezik vodi kao jezik kao prvo [...] da se uvede bunjevački jezik u škole | da ti možeš ne izučavanje govora nego baš da imaš jezik [...] celo školovanje ne samo jezik da bude kao predmet nego recimo da imaš i nastavu na bunjevačkom jeziku

757 trebalo bi de se škola | da ne kažem do fakulteta izgura | sve onda rešavaš | razumeš ? | čim imaš školu onda rešavaš dosta pitanje | čim je od prvog pa do fakulteta

758 nemamo školu jel | glavni problem ovaj što nema školovanje na bunjevačkom i ako ga ne bude | bunjevački će propast | ne znam kad ali on propast će zato što ljudi stalno divane na srpskom | i bunjevački će jednostavno biti likvidiran

759 mislim da će ići tako | polako će ići dole | mislim da gore neće ići | to će biti vrlo teško zato što bunjevački jezik se uči u porodici | to sad što se uči u školi | to mislim da će ipak biti nedovoljno za neku promociju tog bunjevačkog jezika | jer ko ne nauči za tih pet šest godina | dok ne krene u školu | dok to ne uđe u mali mozak | te reči izrazi



ils vont se libérer de cette pression et ils l'utiliseront aussi en dehors de leur entourage | ils pourront l'utiliser aussi dans la vie publique | et dans les magasins | dans les cafés | dans la rue | ils pourront l'utiliser dans une conversation avec quelqu'un d'une autre nationalité | c'est donc ce qui est positif<sup>760</sup> (J., homme, 59 ans, Subotica)

En revanche, V. (homme, 53 ans, Subotica) raisonne en sens inverse. De son point de vue, les effets positifs de l'apprentissage du bunjevac à l'école sont justement limités par le fait que les enfants n'ont pas de perspective de l'utiliser en dehors. Selon lui, tant que la langue est exclue des sphères professionnelle et publique, les chances qu'elle revienne en usage chez les Bunjevci sont minces, même si elle est enseignée à l'école. Or, il a un point de vue assez défaitiste sur la question ; selon lui, le bunjevac n'accédera pas à la position de langue officielle.

— c'est très bien que les enfants aillent [à l'école] apprendre le bunjevac | mais en réalité c'est une goutte | mieux vaut deux-cent-cinquante enfants qu'aucun ou que vingt | cependant s'ils n'ont pas la perspective de l'utiliser [...] de l'utiliser en ville sur le lieu de travail | et ils ne l'auront pas | je vous le dis tout de suite | jamais | et soyons réalistes | on ne peut pas attendre en réalité que la langue bunjevac devienne officielle à subotica | en réalité<sup>761</sup> (V., homme, 53 ans, Subotica)

En outre, quoique ce point de vue reste très marginal, certains de nos informateurs estiment que le cours facultatif actuellement en place est déjà « bien suffisant » (*sasvim dovoljno*) (N., femme, 50 ans, Subotica) et sont opposés à la mise en place d'un enseignement général en bunjevac sur le principe selon lequel « l'éducation doit se faire dans la langue de l'état » (*obrazovanje treba da je na jeziku države*) (D., femme, 64 ans, Subotica).

— et je pense que ça n'a pas de sens [...] je pense que ça ne serait pas | que c'est déjà bien suffisant pour que ça soit préservé de l'oubli mais assurer tout l'enseignement en bunjevac ça n'aurait pas de sens | selon moi [...] et ce serait d'une certaine manière séparer ces enfants des autres | pourquoi ? | alors qu'ils peuvent la cultiver | comme tradition comme folklore<sup>762</sup> (N., femme, 50 ans, Subotica)

— l'enseignement selon moi doit être dans la langue de l'État | c'est ma vision personnelle [...] créer des livres en bunjevac pour toute l'école est selon moi | ou alors seulement jusqu'à un certain niveau | disons l'école élémentaire [...] mais vous ne pouvez pas laisser la langue serbe | où allez-vous en dehors de subotica parler bunjevac ?<sup>763</sup> (D., femme, 64 ans, Subotica)

---

760 verovatno sad ove generacije koje već od prvog razreda uče | koje ne samo što uče taj jezik | jer mislim da će oni ipak kod kuće kod svojih stari više naučit nego u školi | ali će se osloboditi tog pritiska da je to sad izraz neobrazovanja | izraz zaostalosti | izraz prostoste | da je to jednostavno jezik koji je ravnopravan [...] ono što je po meni značajnije | oslobodiće se tog pritiska da ga koriste i izvan nekog tog svog okruženja | da će ga moći koristiti i u javnom životu | i u prodavnici | u kafani | na ulici | sa razgovor sa nekim koje druge nacionalnosti da će moći da ga koristi | tako da to je ono što je pozitivno

761 ovo je vrlo dobro što idu deca da uče bunjevački | ali realno to je kap | bolje dvesta pedeset dece nego nijedno ili dvadeset | međutim ako on ne bude imao perspektivu da ga koristi [...] da ga koristi u gradu na radnom mestu | a to neće imat | to odmah da vam kažem | nikad | i budemo realni | možemo o tom segmentu | realno ne može se očekivati da bunjevački jezik bude službeni u subotici | realno

762 a ne mislim da ni nema smisla [...] mislim da ne bi bilo | da je ovo sasvim dovoljno negovanje i to da se to ipak sačuva od zaborava ali celokupna nastava na bunjevačkog ne bi imalo smisla | po meni [...] i to bi na neki način izdvajanje te dece od ostalih | zašto ? | kad kad oni to mogu da neguju | kao tradiciju kao folklor

763 obrazovanje po meni treba da je na jeziku države | to je moje slobodno viđenje [...] praviti knjige na

Ces trois derniers extraits d'entretiens soulèvent la question de la place du bunjevac, non seulement à l'école, mais de manière plus générale au sein de la société.

### Le bunjevac doit-il être une « langue » ? Standardisation et usage officiel

Nos informateurs s'accordent sur le fait que le bunjevac constitue une part importante de l'identité nationale du groupe et de leur identité personnelle (ne serait-ce qu'en termes de « souvenir d'enfance » — *podsećanje na detinstvo*), et sur le fait qu'il faut le « cultiver » (*negovati*) ou le « préserver de l'oubli » (*sačuvati od zaborava*). En revanche, tous ne voient pas les choses de la même manière en ce qui concerne la question de la place, du statut et des fonctions, que doit occuper cette variété linguistique. Pour les uns, il faut que le bunjevac soit reconnu comme « langue », qu'il soit standardisé et accède à une place paritaire vis-à-vis des autres langues dans la commune de Subotica. Pour les autres, il ne s'agit pas d'une ambition « réaliste » (*realno*) ou « rationnelle » (*racionalno*), notamment compte tenu du petit nombre de locuteurs ; il faut plutôt préserver le bunjevac en qualité de « parler » (*govor*), comme « folklore » (*folklor*) ou « tradition » (*tradicija*).

I. (homme, 68 ans, Subotica) considère que l'avenir de la langue bunjevac dépend en grande partie de si l'État serbe se décide à reconnaître le bunjevac comme « langue officielle » (*službeni jezik*). Il estime que l'actuel faible statut du bunjevac — non seulement exclu de la sphère officielle, mais tout simplement privé du label de « langue » — bloque les possibilités d'aller de l'avant. Selon lui, tant qu'il n'obtient pas un statut paritaire avec le hongrois et le croate, le bunjevac restera perçu comme une variété linguistique illégitime et ses locuteurs continueront à faire l'objet de dénigrement.

— tant qu'ils ne reconnaissent pas officiellement la langue bunjevac [...] ce sera difficile pour les enfants et pour tout | car un enfant est mal à l'aise quand il va à l'école et qu'il commence à parler bunjevac ils se moquent de lui [...] tant qu'ils ne reconnaissent pas officiellement la langue | tant qu'elle n'est pas langue officielle comme le croate ou le hongrois | ce sera comme ça [...] tout dépend de si l'état reconnaît le langue officielle bunjevac | mais tant qu'ils ne reconnaissent pas la langue | tant qu'ils ne reconnaissent pas la langue tout avance difficilement<sup>764</sup> (I., homme, 68 ans, Subotica)

Ce point de vue est partagé par S. (homme, 68 ans, Subotica) qui nous explique qu'il n'est pas content de la situation du bunjevac « *parce qu'on le considère encore comme une langue rustre*<sup>765</sup> » et qu'il ne sera pas satisfait « *tant qu'il n'est pas reconnu officiel*<sup>766</sup> ». Qui plus est,

---

bunjevačkom za sve škole to je po meni | ili samo do nekog nivoa | recimo osnovnoj školi [...] ali vi ne možete zapostaviti srpski jezik | gde ćete vi izvan subotice govoriti bunjevački ?

764 dogod ovaj ne priznaju zvanično bunjevački jezik isto kao hrvatski mađarski službeni jezik to ce tako biti teško i sa decom i sve | jel prosto dete je neugodno kad dođe u školu i tako počme bunjevački pričat ismejavaju ga [...] ismejavaju ga većina | dobro već sad imaju | sad je već drugo ali još | dogod ne priznaju jezik zvanično | dok ne bude službeni jezik isto kao hrvatski mađarski | to će bit tako [...] sve zavisi da vlada prizaje službeni jezik bunjevački puno koraka napred | ali sve dok ne priznaju jezik | sve dok ne priznaju jezik teško ide

765 što se on još uvek smatra prostačkim jezikom

766 sve dotle dok zvaničan ne bude priznat

selon lui, la non-reconnaissance officielle du bunjevac alimente la conception (notamment défendue par les institutions croates) selon laquelle il ne s'agit pas d'une « langue » (*jezik*), mais « seulement d'un parler » (*samo govor*) ou du « dialecte d'une langue » (*dijalekt nekog jezika*), et par extension, celle selon laquelle les Bunjevci ne sont pas un « peuple » à part entière.

— [le bunjevac] n'est pas un dialecte du croate comme certains l'affirment | de même que la langue croate est croate | que la langue serbe est serbe | le bunjevac est la langue bunjevac | il a toutes les caractéristiques | je dirais toutes les caractéristiques du bunjevac | toutes les caractéristiques d'une langue | c'est pourquoi [...] compte tenu que les bunjevci sont reconnus comme peuple | ils doivent avoir une langue | l'identité ne consiste pas seulement à s'appeler peuple mais il faut avoir tous les éléments de cette identité | entre autres une langue<sup>767</sup> (S., homme, 68 ans, Subotica)

Pour nombreux de nos informateurs, la « standardisation » (*standardizacija*) du bunjevac s'impose comme l'étape incontournable, celle dont dépend l'évolution future de la situation du bunjevac. Lorsque nous leur demandons pourquoi il est nécessaire de standardiser le bunjevac, très peu d'entre eux font cependant référence à un besoin pratique de normativisation. La notion de « standardisation » est, chez eux, étroitement liée et souvent confondue à l'idée d'acquisition du statut de « langue ».

Selon S. (femme, 38 ans, Subotica), la situation actuelle du bunjevac est « mauvaise » (*loš*), en premier lieu « parce qu'il n'est pas standardisé » (*zato što nije standardizovan*). Suite à cette affirmation, elle ajoute : « pour que vous puissiez dire que le bunjevac est une langue il faut le standardiser<sup>768</sup> » (S., femme, 38 ans, Subotica). Lorsque nous lui demandons ce que la standardisation va changer, elle évoque deux choses. Premièrement, elle estime que si le bunjevac est standardisé, les enfants auront un rapport plus positif à cette langue, jusqu'à présent très stigmatisée :

— parce que les enfants auront un autre rapport à la langue | car de mon temps quand les gens pensaient aux bunjevci | ah ce sont des paysans | pourquoi ? | parce qu'il s'est maintenu dans les fermes et dans les villages comme je vous l'ai dit<sup>769</sup> (S., femme, 38 ans, Subotica)

Deuxièmement, elle considère que la standardisation est nécessaire à la mise en œuvre des droits des Bunjevci, en tant que minorité nationale. En effet, une fois la langue standardisée, rien ne pourra faire opposition, sur le plan légal, à la reconnaissance du bunjevac comme « langue officielle » et à son usage aux côtés du serbe, du hongrois et du croate, au sein de la commune de Subotica.

---

767 [bunjevački] nije dijalekt hrvatskog kao se to tvrdi | isto tako kao što je hrvatski jezik hrvatski | kao je srpski jezik srpski | tako je bunjevački bunjevački jezik | ima sve odlike | ja bih rekao sve odlike bunjevačkog | sve odlike jezika | prema tome [...] s obzirom na to da su bunjevci priznati kao narod | oni trebaju da imaju jezik znači | identitet se ne sastoji samo da se zoveš narod nego moraš imati elemente tog identiteta | između ostalog je to jezik

768 da bi vi smeli da kažete da je neki jezik bunjevački mora da se standardizuje

769 zato što će deca onda drugačiji odnos imati prema jeziku | jer u moje vreme kad su ljudi namislili bunjevci | ah to su neki seljaci | zašto ? | zato što se on održao po salašima i selima kao što sam vam rekla

– quand la langue bunjevac sera standardisée | alors en tant que bunjevci nous pourrions demander de plus grands droits | ce qui signifie que | je ne sais pas ce que vous savez sur subotica mais nous avons ici trois langues officielles le serbe le hongrois le croate | nous avons le droit en tant que peuple majoritaire de demander à ce que le bunjevac le soit aussi en définitive<sup>770</sup> (S., femme, 38 ans, Subotica)

D'après elle, la promotion du bunjevac au statut de langue officielle aura également un effet positif sur la situation socio-économique des Bunjevci, en favorisant leur emploi au sein de l'administration locale par exemple. Il s'agit d'une des conditions par assurer la parité des Bunjevci avec les autres communautés ethn nationales.

Selon ces informateurs, la standardisation du bunjevac va permettre sa « reconnaissance-nnaissance », pour reprendre les termes de Marcellesi (2003 : 166). Cette idée est très bien illustrée par la réponse que nous donne V. (homme, 51 ans, Sombor) lorsque nous lui demandons pourquoi il pense qu'il est si important que la langue soit standardisée :

– par la standardisation ce gouvernement c'est-à-dire cet état reconnaît la langue bunjevac comme la langue d'une minorité nationale | elle va de fait à nouveau revivre<sup>771</sup> (V., homme, 51 ans, Sombor)

Pendant, tous nos informateurs ne partagent pas ce point de vue. Quelques uns d'entre eux restent sceptiques quant à l'intérêt de standardiser le bunjevac, de l'élever à la fonction de « langue officielle » ou même, comme nous l'avons déjà mentionné, d'en faire une langue d'enseignement. Ce positionnement, en rupture avec les ambitions officielles du Conseil national de la minorité, reste marginal et n'apparaît d'ailleurs que dans les entretiens où nous étions seul à seul avec l'informateur. Le plus souvent, ils ne disent pas directement être opposés à la standardisation du bunjevac ou sa reconnaissance-officielle, mais en questionne les intérêts et les enjeux.

Selon N. (femme, 50 ans, Subotica), la standardisation du bunjevac n'est tout simplement pas nécessaire. Soulignant le caractère particulièrement hétérogène et mixte de Subotica sur le plan ethnolinguistique, elle critique notamment le risque de ségrégation ou de clôture de communauté bunjevac sur elle-même. Cette informatrice s'oppose catégoriquement à l'introduction du bunjevac en tant que langue d'enseignement à l'école, car cela constituerait, selon elle, « un marquage inutile des enfants » (*obeležavanje dece bez potreba*). Au sujet de la standardisation, elle exprime : « *et de le standardiser | je n'en vois pas la finalité | pourquoi ? | surtout qu'il s'agit de familles mixtes et d'un milieu dans lequel tu n'emploies pas seulement cette langue*<sup>772</sup> ».

---

770 da bi vi smeli da kažete da je neki jezik bunjevački mora da se standardizuje [...] kada bunjevački jezik bude standardizovan | onda mi kao bunjevci možemo tražiti veće prava | što znači da | neznam koliko znate o subotici ali ovde imamo tri službena jezika srpski mađarski hrvatski | mi imamo apsolutno pravo kao većinski narod da tražimo i da bunjevački jezik bude u krajnjem slučaju

771 jednostavno standardizacijom ova vlast znači ova država priznaje bunjevački jezik kao jezik nacionalne manjine | on će faktični ponovo oživeti

772 i da ga standardizuje | ne vidim smisla u tome | mislim zašto ? | pogotovo zato što su ovi mešoviti brakovi i takva je sredina u kojoj ti ne prevlađuješ samo taj jezik

S'il ne s'oppose pas à la standardisation du bunjevac, V. (homme, 53 ans, Subotica) doute cependant de son utilité. Il estime notamment qu'elle ne permettra pas de résoudre ce qu'il appelle la « situation critique du petit nombre » (*kritična situacija malog broja*). Selon lui, compte tenu du faible nombre de locuteurs, il est peu probable que le bunjevac, même une fois standardisé, puisse « vivre son affirmation » (*doživeti neku svoju afirmaciju*), ce sur quoi il ajoute : « *il sera élevée du rang de parler à celui de langue | il aura un certain poids | mais où ce poids sera-t-il mis en œuvre ?*<sup>773</sup> ».

Nous allons présenter en particulier le point de vue de D. (femme, 64 ans, Subotica) qui est sans doute la plus critique de nos informateurs quant à la question de l'élaboration d'une « langue » bunjevac. Elle, articule son argumentaire autour d'une série de questions rhétoriques, qui fonctionnent en réalité comme des affirmations implicites — « *jusqu'où faut-il développer la langue bunjevac ? | et pour quoi ? | où sera-t-elle utilisée ?*<sup>774</sup> » ; « *faut-il standardiser la langue bunjevac de manière à ce qu'elle ait les prémisses d'une langue comme le serbe ou le croate ? | ou faut-il la réduire au niveau de parler ?*<sup>775</sup> » ; « *est-ce rationnel pour un si petit nombre d'avoir la langue bunjevac en usage officiel ? | de penser à des manuels scolaires ? | à la communication dans le cadre des organes juridiques ? | la question qui se pose est-elle rationnel ? | ou bien seulement le réduire à un parler ?*<sup>776</sup> » Nous allons voir qu'elle répond, au cours de l'entretien, de manière on ne peut plus explicite à ces questions.

De son point de vue, compte tenu de la petite taille de la communauté linguistique/nationale et du caractère local de la langue, il « irrationnel » (*iracionalno*) de chercher à standardiser le bunjevac, à en faire une langue officielle, ou même une langue d'enseignement. Voici un extrait au cours duquel elle exprime son point de vue personnel (au sujet de ce qu'elle pense de l'enseignement, voir p. 384) :

— il est irrationnel de tout adapter disons à une langue bunjevac standardisée et de proclamer maintenant que ce soit la langue qui sera en usage absolu comme l'est aujourd'hui la langue serbe | je trouve même stupide que le croate soit en usage officiel [...] il est irrationnel pour vingt-mille personnes qui vivent aujourd'hui en serbie [...] d'élaborer une grammaire | d'élaborer | bon nous avons déjà un dictionnaire | une orthographe pour vingt-mille personnes | c'est selon moi en matière d'application irrationnel<sup>777</sup> (D., femme, 64 ans, Subotica)

---

773 on će prerasti iz govora u jezik | imat će neku svoju težinu | a gde će ta težina primenit ?

774 do koje granice razviti bunjevački jezik ? | i za što ? | gde da bude korišćen ?

775 da li treba bunjevački jezik standardizovati u smislu da ima premise jezika kao što ima srpski i hrvatski ? | ili ga treba svesti na nivou govora ?

776 da li je uopšte racionalno za tako mali broj imati u službenoj upotrebi bunjevački jezik ? | misleći na udžbenike ? | na komunikaciju u okviru pravosudnih organa ? | postavlja se pitanje da li je to racionalno ? | ili samo svesti ga na govor ?

777 neracionalno [je] sve to prilagoditi recimo bunjevačkom standardizovanom jeziku i sve to sada proglasiti da to bude jezik koji će biti u apsolutnoj primeni kao što je danas srpski jezik | čak mi je glupo i hrvatski da bude u službenoj upotrebi [...] to je iracionalno za dvadesetak hiljada ljudi koji žive danas u srbiji [...] praviti gramatiku | praviti | dobro rečnik imamo | pravopis za dvadesetak hiljada ljudi samo na ovim prostorima | to je po meni u smislu primene iracionalno

Elle insiste particulièrement sur les conditions économiques en Serbie, qu'elle caractérise comme un « État pauvre » (*siromašna država*), et met en question s'il est vraiment nécessaire d'investir tant de moyens pour élaborer une langue bunjevac « *quand tu ne disposes pas des conditions de vie élémentaires*<sup>778</sup> ». De surcroît, elle interroge plus généralement la valeur du bunjevac sur un marché des langues à l'échelle globale (face au serbe, mais aussi aux langues internationales), ce sur quoi elle conclut « *qu'est-ce que le bunjevac ? | c'est une langue locale*<sup>779</sup> ». De son point de vue, il faut cultiver la langue bunjevac, mais dans une fonction de « parler » (*govor*). Il vaudrait mieux, selon elle, investir dans les secteurs qui permettent de réunir les Bunjevci et chercher à engager les jeunes, autour d'activités culturelles et de divertissements.

Il est important de préciser que les informateurs qui se positionnent de manière critique vis-à-vis de la standardisation du bunjevac ont un profil particulier : ils vivent actuellement en ville (à Subotica) ; ils ont un niveau d'instruction plus élevé que la moyenne de la population (études supérieures) ; sur le plan du parcours langagier, ils s'inscrivent dans le « profil 1 » (voir p. 295), c'est-à-dire qu'ils font partis des locuteurs qui, ayant appris la langue en famille, ont cessé de la parler dans leur vie adulte et ne l'ont pas transmise à leurs enfants, et qui aujourd'hui ne la parlent que très rarement. Aucun des locuteurs du « profil 2 » (p. 304), chez qui le bunjevac reste la langue dominante dans la communication ordinaire, ne se positionne de cette manière.

---

778 kada nemaš za elementarne uslove života

779 šta je bunjevački ? | znači to je lokalni jezik

## **Conclusion**

Le bilan dressé par nos informateurs de la situation actuelle des Bunjevci et de leur idiome linguistique en Serbie est, somme toute, plutôt négatif. Nos informateurs, de manière générale, ont le sentiment que les Bunjevci n'ont pas obtenu la place qui devrait leur revenir en tant que peuple autochtone de Serbie — voire même, en tant que nation constitutive de l'État aux côtés des Serbes. Ils estiment que les Bunjevci sont, encore aujourd'hui, malgré les nombreuses avancées réalisées depuis les années 1990, privés d'une partie de leurs droits historiques et fortement défavorisés — tant sur le plan matériel et financier que sur le plan de leur reconnaissance symbolique — en comparaison des autres minorités nationales du pays.

Quoique les Bunjevci soient officiellement reconnus par la Serbie comme « minorité nationale », nos informateurs ont l'impression que leur identité particulière — de même que l'existence de leur « langue » — est toujours contestée et menacée. Ils dénoncent particulièrement les « pressions » assimilatrices qu'exercent sur les Bunjevci les institutions de la minorité croate de Serbie, l'État croate, mais aussi l'Église catholique. Le positionnement de cette dernière concernant l'identité des Bunjevci et ses choix en matière de langue suscitent d'ailleurs une profonde souffrance identitaire chez nos informateurs. L'usage strict de la langue croate dans le culte et l'enseignement religieux (catéchisme), à l'exclusion du bunjevac, est en effet mal vécu par nos informateurs, qui ont le sentiment que l'Église cherche à les « croatiser », dénie leur existence en tant que Bunjevci et, donc, les ampute d'une part importante de leur identité.

Lorsqu'ils font le point sur la situation actuelle du bunjevac, nos informateurs mettent en évidence que les années yougoslaves ont eu un impact important sur les pratiques langagières des Bunjevci. Selon eux, le bunjevac s'est (partiellement) perdu dans certains secteurs de la population. Les initiatives mises en place depuis les années 2000 par les institutions de la minorité nationale (cours facultatif à l'école, médias en langue bunjevac) sont appréciées par nos informateurs, mais généralement jugées comme insuffisantes pour « compenser » le (demi-)siècle de minoration, d'exclusion et de stigmatisation de la variété bunjevac. Face à l'avenir, le profond enthousiasme des uns, qui envisagent déjà le « retour » du bunjevac, se confronte aux craintes des autres, qui entrevoient la disparition de cette variété linguistique (voire, des Bunjevci eux-mêmes) dans un avenir plutôt proche que lointain.

Pour beaucoup de nos informateurs (quoique pas tous), la reconnaissance officielle de la langue bunjevac est perçue comme la seule issue envisageable, afin de conférer aux Bunjevci une place paritaire vis-à-vis des autres minorités nationales du pays et d'assurer le maintien à moyen-long terme de la variété linguistique.

## Conclusion générale

---

Nous proposons, dans cette conclusion, d'esquisser une petite histoire sociale de la langue bunjevac dans la région de Bačka, du milieu du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours. Nous essayons d'y retracer les grandes lignes de la réflexion que nous avons développée au long des pages de ce manuscrit de thèse. Puis, nous suggérons brièvement quelques pistes à suivre pour continuer cette recherche.

\* \* \*

Au cours de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les Bunjevci de la région de Bačka — à l'époque, partie intégrante du Royaume de Hongrie (Empire austro-hongrois) — subissent de plein fouet les tendances assimilatrices visant à fondre les différentes populations du pays au sein d'une même nation hongroise (ou « magyare »). Tout en garantissant légalement des droits linguistiques aux diverses nationalités non-hongroises du pays — selon des principes, d'ailleurs, pas tant éloignés des systèmes actuels de protection des minorités en place dans plusieurs États européens —, le gouvernement hongrois de l'époque favorise, dans la pratique, une magyarisisation de l'espace public et politique hongrois. Cette période historique est généralement caractérisée comme l'époque d'« éveil » (*preporod*) des Bunjevci de Bačka. Dès la fin des années 1860, une petite élite intellectuelle s'organise et commence à émettre des revendications au nom du « peuple bunjevac » (*bunjevački narod*) et en vue de la protection et de la promotion de sa « langue maternelle » en Hongrie. Ces revendications, qui concernent essentiellement le statut social du bunjevac et sa place dans la vie publique, se développent en réponse directe à la politique linguistique de la Hongrie. Les activistes bunjevac s'engagent dans une lutte contre l'hégémonie du hongrois et, pour ce faire, mobilisent les outils législatifs développés par l'État lui-même (en premier lieu, la Loi sur l'égalité des nationalités de 1868). Ils militent pour la mise en œuvre du droit des Bunjevci, en tant que nationalité de Hongrie, d'utiliser leur langue maternelle dans les différentes sphères de la vie publique (en premier lieu, l'école). Ce militantisme s'accompagne non seulement d'une importante production d'écrits à l'intention des Bunjevci de Bačka et dans le vernaculaire ikavien (journaux, revues, almanachs, livres de prières, romans, essais, recueils de poèmes, dictionnaires, manuels scolaires, etc.), mais également de l'amorce d'une discussion autour de la norme linguistique, ainsi que des premières tentatives d'élaboration d'une « langue



bunjevac » (*bunjevački jezik*). Quoique leurs ambitions soient en premier lieu tournées vers l'amélioration de la situation des Bunjevci en Hongrie, les activistes du mouvement d'éveil bunjevac s'inscrivent aussi clairement dans le cadre d'une idéologie yougoslave. Ils collaborent étroitement avec des membres des sphères culturelles tant serbe que croate, et prônent généralement l'unité des Slaves du sud (d'ailleurs, certains d'entre eux s'opposent à l'élaboration d'une langue « particulière » aux Bunjevci de Bačka, de base ikavienne, et souhaitent l'adoption de la « langue littéraire croate »). Cet aspect est sans aucun doute l'une des raisons fondamentales pour lesquelles leurs revendications ne se voient pas satisfaites par le gouvernement hongrois, réfractaire aux mouvements panslaves.

\* \* \*

Au sortir de la Première Guerre mondiale, au nom du droit à « l'autodétermination des peuples », les Bunjevci intègrent majoritairement l'État yougoslave (à l'époque, désigné Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes). Si le changement de régime semble, dans les premiers temps de l'après-guerre, offrir aux Bunjevci la possibilité de mettre en œuvre les droits tant revendiqués à la veille du 20<sup>e</sup> siècle (notamment, réintroduire leur « langue maternelle » à l'école), nous observons plutôt une réitération de leur minorisation. Le destin des Bunjevci en Yougoslavie témoigne bien de la manière dont les processus d'homogénéisation nationale induisent des rapports hégémoniques et génèrent leurs propres minorités. En effet, bien qu'ils intègrent la Yougoslavie en tant que part de la nation titulaire sud-slave, les Bunjevci se retrouvent en réalité rapidement à nouveau marginalisés en tant qu'identité périphérique. De même, leur idiome linguistique est une fois de plus minorisé — non plus vis-à-vis de la langue hongroise, mais vis-à-vis de la langue serbo-croate. L'ikavien bunjevac est définitivement exclu des discussions concernant la norme linguistique au sein de la Yougoslavie, et rejeté au rang de particularité dialectale destinée à disparaître au profit d'une homogénéisation linguistique au sein des frontières de l'État. L'ikavien reste malgré tout en usage, du moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, dans de nombreux écrits (journaux, almanachs, etc.) émanant de Bunjevci et adressés aux Bunjevci, et l'on constate une forme d'activisme, quoique modéré, orienté en faveur de la protection du patrimoine linguistique bunjevac et du maintien de la « langue bunjevac ».

\* \* \*

Nous avons relativement peu de données historiques concernant les Bunjevci et la place de leur idiome linguistique pendant la période yougoslave communiste (de 1945 à 1991). D'après les récits de vie de nos informateurs, le bunjevac est, au cours de cette période, presque totalement exclu (bien qu'il ne soit pas formellement interdit) de la vie publique. S'il demeure en usage chez les Bunjevci, il est confiné à la communication d'ordre privée, au sein de la famille et dans l'enceinte de la maison. Les seuls domaines d'expression publique dans lesquels le bunjevac est (ne serait-ce que partiellement) employé sont le folklore (particulièrement, les chants traditionnels) et — ce qui peut paraître paradoxal compte tenu

du fait qu'il en est aujourd'hui totalement écarté au profit de la langue croate — la religion catholique (messes et catéchisme). En outre, selon les témoignages de nos informateurs, l'exclusion du bunjevac de la vie publique va de pair avec une forte dévaluation de cette variété linguistique, qui — souvent taxée de « langue de paysan » (*seljački jezik*) — devient le stigmate social d'une population rurale « rustre » et « inculte ». Nos informateurs mettent en évidence qu'au cours de cette période, le processus de substitution du serbo-croate (la « langue de l'État » ou la « langue littéraire ») au bunjevac s'intensifie de manière drastique — plus particulièrement en zone urbaine (à Subotica ou à Sombor). Chez une part conséquente de la communauté linguistique bunjevac, le serbo-croate remplace progressivement le bunjevac, y-compris dans la communication familiale. D'ailleurs, lorsqu'ils nous racontent leurs propres parcours langagiers, un nombre important de nos informateurs témoignent avoir eux-mêmes, à un moment donné de leur vie (qui coïncide généralement avec l'entrée à l'école), cessé de parler ou « abandonné » le bunjevac au profit de la langue serbo-croate (socialement plus valorisée ou prestigieuse) et avoir fait le choix de transmettre cette dernière (et non le bunjevac) à leurs enfants. Nos informateurs expliquent généralement leurs choix en matière de langue par le contexte idéologique dominant dans la Yougoslavie de l'époque, où il était mal venu d'afficher ou de revendiquer un particularisme (d'autant plus que les Bunjevci n'étaient officiellement pas reconnus) et où les consciences d'appartenance ethnonationale étaient particulièrement « refoulées » au profit d'une identité yougoslave.

\* \* \*

À partir du début des années 1990, et surtout au cours des années 2000, on assiste à une importante transformation de la situation des Bunjevci en Serbie, notamment en ce qui concerne leur reconnaissance symbolique et leur accès à la représentation et à l'expression publique. Lors du recensement de la population de 1991, le gouvernement (ré)introduit les Bunjevci dans le décompte des communautés nationales du pays. Quelles qu'en soient les intentions initiales, les conséquences sont majeures pour les Bunjevci. En 2003, à la suite de l'adoption d'une *Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales* (2002) par la Serbie, ils parviennent à constituer leur premier Conseil national, une institution fondamentale, chargée de représenter les membres de la minorité nationale et de veiller à la mise en œuvre de leurs droits. C'est dans ce cadre particulier qu'émergent les revendications linguistiques et les premières démarches en faveur de la reconnaissance officielle d'une langue bunjevac et de son accès à l'espace public. Nous pouvons dire, d'une certaine manière, que la reconnaissance *de jure* des Bunjevci comme « minorité nationale » en Serbie leur fournit les moyens symboliques, légaux et matériels de revendiquer légitimement des droits linguistiques, mais aussi de mettre en œuvre *de facto* des aménagements linguistiques. Ces revendications doivent aussi être comprises dans le contexte post-yougoslave — et, plus généralement, le contexte international ou global —, où la question des minorités nationales

(et linguistiques) prend une place prépondérante et l'expression de leurs revendications, une légitimité accrue.

\* \* \*

Les revendications émises et les initiatives conduites par les représentants de la minorité nationale bunjevac sont, pour l'essentiel, tournées vers une « réhabilitation » de la langue bunjevac. S'appuyant sur un discours de dénonciation du siècle de minorisation du bunjevac et de stigmatisation de ses locuteurs, elles visent à donner (ou rendre) à cette variété linguistique une place paritaire au sein de la société locale, à favoriser son usage dans les domaines de la vie publique d'où elle était jusqu'alors exclue, de même qu'à la revaloriser (en premier lieu, aux yeux de ses locuteurs). Depuis l'année 2003, un chemin considérable a été parcouru dans ce sens.

Dans le domaine médiatique, le Centre d'Information bunjevac (*Bunjevački Informatički Centar*) — une institution médiatique et éditoriale, chargée de développer les médias en langue bunjevac — est fondé en 2005. Le premier numéro du journal mensuel de la minorité nationale, *Bunjevačke novine*, voit le jour la même année, et paraît dès lors chaque mois sans interruption. L'année suivante, les émissions de télévision *Spektar* et de radio *Bunjevačka rič* commencent à être diffusées sur les ondes du service public. Dans le domaine de l'éducation, un cours facultatif intitulé « Parler bunjevac et éléments de culture nationale » est mis en place dans le premier cycle de l'école élémentaire (7-11 ans) à partir de l'année scolaire 2007-2008, puis dans le second cycle (11-15 ans) à partir de l'année scolaire 2011-2012. À l'heure actuelle, plus de 400 élèves fréquentent ce cours, dans une quinzaine d'établissements scolaires des communes de Subotica et Sombor. En septembre 2014, les écoliers obtiennent également leurs premiers manuels scolaires : « Pelote — Ma première grammaire bunjevac » (*Klupče — Moja prva bunjevačka gramatika*) et « Lecture bunjevac » (*Bunjevačka čitanka*). Les activités des institutions bunjevac (en particulier le Centre d'Information Bunjevac et la *Bunjevačka matica*) sont également orientées vers le secteur éditorial et bibliothécaire : elles favorisent tout autant la publication que le recueil et l'archivage de divers types d'ouvrages écrits dans la langue bunjevac, par, pour ou au sujet des Bunjevci.

En revanche, le bunjevac n'est pour l'instant en usage officiel dans aucune localité de la région de Bačka (il est absent de l'administration locale, de la communication entre les organismes publics et les citoyens, de la signalisation publique, etc.). Du point de vue officiel, le bunjevac n'est pas encore considéré comme une « langue » (*jezik*) (en premier lieu, car il n'a pas fait l'objet d'une standardisation), mais reste caractérisé comme un « parler » (*govor*) — c'est d'ailleurs sous ce label qu'il est aujourd'hui enseigné à l'école. Or, ce label apparaît comme problématique du point de vue des institutions de la minorité, car il a pour effet de cantonner le bunjevac, sur le plan fonctionnel, à un statut inférieur (et non paritaire) vis-à-vis des autres langues reconnues (le serbe, le hongrois, le croate), mais surtout parce que, sur le plan symbolique, il suggère que le bunjevac n'est pas une langue « à part entière », mais le

parler d'une autre langue. Depuis le milieu des années 2000, les institutions de la minorité nationale se lancent ainsi dans une véritable « lutte pour la standardisation de la langue » (*borba za standardizaciju jezika*), dont l'enjeu fondamental — outre les aspects pratiques associés aux besoins d'une norme commune, par exemple, dans la rédaction des journaux — est la reconnaissance du bunjevac comme la « langue » de la minorité nationale, comme la « langue des Bunjevci » (*bunjevački jezik*), et son individuation vis-à-vis du serbe, et surtout du croate.

\* \* \*

Les divers aménagements linguistiques mis en œuvre jusqu'à présent sont évalués de manière très positives par nos informateurs, mais ils sont généralement plutôt perçus comme un « bon début » que comme un réel aboutissement. Ils sont jugés comme très faibles en comparaison de ce qui est mis en place pour les autres langues minoritaires (le hongrois, le croate, etc.), mais surtout comme insuffisants pour répondre aux besoins contemporains et à une situation où le bunjevac est sorti de l'usage chez de nombreux Bunjevci et n'est que partiellement (voire plus du tout, selon les familles) transmis de génération en génération. Beaucoup de nos informateurs considèrent que la reconnaissance officielle de la langue bunjevac est la seule solution envisageable pour lui garantir une place paritaire vis-à-vis des autres langues minoritaires et dans le but d'assurer le maintien (voire, le retour) du bunjevac.

À l'heure actuelle, nos informateurs expliquent que les années yougoslaves ont eu un impact important sur les pratiques langagières des Bunjevci, que le bunjevac s'est perdu dans certains secteurs de la population, que « les gens parlent constamment en serbe ». Leurs descriptions de la situation actuelle du bunjevac (vis-à-vis du serbe) rappelle fortement la notion de « dilalie », utilisée par le sociolinguiste G. Berruto au sujet de la situation italienne (1987). Les deux variétés (serbe et bunjevac) sont fortement différenciées sur le plan de leur statut et de leurs fonctions — en premier lieu, du fait qu'il existe des domaines d'usage réservés au serbe, la « langue de l'État » (*državni jezik*). Mais, alors que le bunjevac ne partage pas les mêmes fonctions que le serbe, la réciproque n'est pas (ou plus) valide. Chez la grande majorité de nos informateurs, le serbe assume (désormais) toutes les fonctions, et est employé tout autant dans les situations de communication les plus formelles que dans les plus intimes, telles que la communication intra-familiale dans l'enceinte de la maison. Dans de nombreuses familles, le bunjevac n'est plus la langue de la première socialisation des nouvelles générations. Lorsque le serbe n'a pas pris la place de langue principale dans la communication familiale, il y est au moins employé alternativement ou conjointement (« mélangé ») au bunjevac. En d'autres termes, il semblerait qu'il n'existe plus de domaines exclusivement réservés au bunjevac. En outre, une part considérable de nos informateurs se sentent, à l'heure actuelle, plus à l'aise en serbe qu'en bunjevac et expriment avoir des difficultés à parler bunjevac. Beaucoup d'entre eux estiment avoir (partiellement) perdu ou oublié la langue, ou bien parler un bunjevac altéré, déformé ou incomplet.

Il paraîtrait cependant que, sous l'impulsion des activités des institutions de la minorité nationale, le bunjevac commence à regagner du terrain vis-à-vis du serbe, et à (re)conquérir des domaines d'où il était autrefois complètement exclu — ne serait-ce que la communication ordinaire dans la rue. Nos informateurs soulignent ainsi un changement à l'œuvre dans les attitudes de la communauté linguistique envers la variété bunjevac depuis le début des années 2000. Certains d'entre eux estiment que les Bunjevci parlent « de plus en plus » bunjevac, que le bunjevac « revient chez le peuple », que les gens n'ont plus, comme autrefois, « honte » ou « peur » de l'utiliser en public. En outre, plusieurs de ceux qui avaient « abandonné » le bunjevac nous disent recommencer à le parler à la maison, ou bien manifestent le désir de « revenir » à cette langue.

\* \* \*

Le chemin parcouru en une dizaine d'années par la minorité nationale bunjevac — dont la langue et l'identité particulières étaient, jusqu'à récemment, non seulement explicitement niées sur le plan formel, mais aussi fortement dépréciées sur le plan psychosocial — est absolument remarquable. Nous pouvons dire que nous avons affaire à un bel exemple d'aménagement linguistique conduit à petite échelle dans le domaine serbo-croate et, surtout, qui semble émaner (dans une certaine mesure) « d'en bas », de la communauté ethnolinguistique elle-même. Si, bien sûr, l'État fournit un soutien structurel, symbolique et financier à leurs démarches, ce sont avant tout les Bunjevci eux-mêmes (du moins, une part d'entre eux) qui saisissent les opportunités offertes et qui se mobilisent — organisés autour de leur Conseil national, démocratiquement élu par les membres de la minorité nationale — afin de faire valoir et de mettre en œuvre leurs droits linguistiques. Bien que nous ne puissions pas encore dire que le bunjevac ait obtenu une place paritaire vis-à-vis des autres langues de Serbie (pas même au niveau local), il semblerait qu'il en soit potentiellement sur la voie et qu'il y ait une réelle volonté chez ses locuteurs de cultiver et de promouvoir cette variété linguistique, à laquelle ils semblent (c'est du moins le cas de nos informateurs) vouer un profond attachement symbolique.

\* \* \*

Il y a toutefois un revers de médaille, que l'on ne saurait ignorer, à ce réveil identitaire et linguistique. Cette contrepartie négative se situe dans la logique nationaliste qui est placée au cœur du projet d'aménagement linguistique. Sans doute par effet de reproduction de l'idéologie dominante, qui pose la langue comme condition *sine qua non* de l'existence nationale, le processus de construction nationale de la minorité s'articule pour l'essentiel autour de l'élaboration d'une langue bunjevac. Il ne s'agit pas simplement de développer les conditions adéquates pour que les membres de cette communauté ethnolinguistique puissent transmettre, apprendre, cultiver et pratiquer leur langue dans les divers domaines de la vie sociale. Il s'agit d'établir le bunjevac en tant qu'attribut propre et exclusif, d'en faire l'apanage de la nation bunjevac — à l'exclusion, donc, des locuteurs d'autres appartenances nationales.

Or, on ne peut faire abstraction du fait essentiel que la communauté ethnolinguistique bunjevac ne constitue pas — ni dans le passé, ni de nos jours — un groupe homogène et unitaire, organisé autour d'intérêts et d'objectifs communs. Elle se caractérise au contraire, comme nous l'avons vu, par une importante ambivalence en matière d'identification nationale, tout comme d'allégeance linguistique. Il nous semble que, dans une démarche globale et compréhensive, qui cherche à envisager les divers rapports (parfois contradictoires) qu'entretiennent les locuteurs à leur idiome linguistique, on ne peut passer outre le fait qu'une part considérable — sans doute non loin de la moitié — de la communauté ethnolinguistique bunjevac estime appartenir à la nation croate (minorité nationale croate de Serbie) et, de fait, n'adhère pas et ne participe pas au projet d'aménagement linguistique actuellement esquissé par le réseau institutionnel de la minorité nationale bunjevac.

De leur côté, les institutions de la minorité nationale croate (dont les principaux leaders se revendiquent Bunjevci) opèrent en réalité selon la même logique nationaliste. Tout en promouvant la « langue standard croate » comme langue de la nation croate (de part et d'autre des frontières étatiques) et, par extension, celle des Bunjevci (ou « Bunjevci Croates ») de Serbie, elles favorisent le maintien de l'idiome linguistique bunjevac en tant que « dialecte » ou « parler » régional de la langue croate et, donc, en tant que « part du patrimoine linguistique et culturel croate » (*dio hrvatske jezične i kulturne baštine*). Nous pouvons voir comment, d'un côté comme de l'autre, la langue est mobilisée en tant qu'instrument politique privilégié pour instaurer des discontinuités et conforter les visions (concurrentes) des divisions nationales.

La situation actuelle des Bunjevci de Bačka peut être vue comme symptomatique des paradoxes de la reconfiguration post-yougoslave de l'espace serbo-croate. L'éclatement de la Yougoslavie, et du même coup l'érosion de l'identité yougoslave englobante et la dissolution de la langue serbo-croate, sont sans doute des facteurs notoires de la polarisation des positionnements identitaires des membres de ce petit groupe ethnolinguistique, qui est devenu un enjeu central entre les États serbe et croate.

Nous pouvons aussi voir, dans la division de la communauté ethnolinguistique bunjevac, un des effets pervers du fonctionnement du système de protection des minorités nationales en place en Serbie. Dans ce système, qui fonctionne selon une logique ségrégative, les minorités nationales se voient conférer un droit à l'« autogouvernance » et, isolées dans des espaces bien définis, mettent en œuvre leur politique culturelle et linguistique, chacune dans leur coin, et développent leur propre réseau d'infrastructures et d'associations. Chez les Bunjevci, ce qui semblait une ambivalence en matière d'identification nationale (sans doute pas autant saillante autrefois) se cristallise désormais à travers une très forte polarisation politique. Deux réseaux institutionnels, politiques et associatifs bien cloisonnés — celui de la « minorité nationale bunjevac » et celui de la « minorité nationale croate » — émettent des revendications et mettent en œuvre des actions au nom des Bunjevci (vs Croates bunjevac) de

Serbie. On constate ainsi la coexistence de deux politiques séparées ou « autonomes », quoique compétitives, orientées vers la protection des Bunjevci (vs Croates bunjevac) et de leur patrimoine linguistique et culturel en Serbie. Dans ce contexte, la question de l'identité des Bunjevci et du statut (national vs régional ou subethnique) de leurs référents identitaires (en premier lieu, leur idiome linguistique) devient ainsi l'objet de querelles incessantes, où se joue en réalité une véritable lutte symbolique pour le monopole de la représentation légitime du groupe.

La scission identitaire de la population bunjevac — particulièrement acérée dans le contexte post-yougoslave, où le *national* se voit donner un rôle de principe clé de structuration — est un problème épineux à aborder. Comme nous avons pu le voir au fil des pages de ce manuscrit, le déni de légitimité et la négation ouverte — ou bien l'omission volontaire — de l'existence des « autres » (celle des Bunjevci qui ne s'identifient pas aux Croates vs celle des Croates qui souhaitent préserver une identité « subethnique » bunjevac) semble malheureusement constituer la position dominante adoptée non seulement par les activistes locaux (bunjevac ou croates bunjevac), mais aussi par les États, l'Église catholique, les institutions scientifiques, etc.

Ce qui est prégnant, dans tous les discours que nous avons pu analyser, c'est l'importance donnée à la profonde croyance de l'existence d'un lien primordial, essentiel, entre la langue et la nation ; l'une attestant de l'existence de l'autre. Dans un même temps, l'histoire des Bunjevci de Bačka — minorité sans État, à l'identité ambivalente et contestée —, replacée dans le contexte serbo-croate, met bien en évidence au contraire la manière dont les identités nationales, de même que les langues, se façonnent et se recomposent, et sont éminemment des construits sociaux.

\* \* \*

Dans ce travail, nous avons cherché, à travers une approche monographique, à comprendre les modalités, les divers enjeux, et les conditions de l'émergence de revendications linguistiques formulées au nom des Bunjevci et en vue de la promotion d'une « langue bunjevac » (*bunjevački jezik*) en Serbie. À travers cette étude de cas, nous espérons également avoir contribué, de manière plus générale, à une compréhension des rapports complexes entre langue et identité (ethno)nationale en contexte minoritaire.

Le terrain bunjevac est très riche et, somme toute, relativement peu étudié jusqu'à ce jour. Au terme de cette recherche, nous avons le sentiment que notre travail ouvre tout autant de perspectives et de questionnements qu'il apporte de réponses. Il reste ainsi de multiples aspects à étudier, de manière à comprendre en finesse non seulement ce que les locuteurs veulent pour le bunjevac, mais aussi tout simplement ce qu'est le bunjevac à leurs yeux.

Les données que nous avons présentées dans la troisième section de ce manuscrit trouvent leurs limites dans les conditions mêmes dans lesquelles elles ont été produites. Comme nous

l'avons souligné dans le chapitre 8, notre enquête a été menée auprès d'une population particulière, dont les points de vue ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de la communauté ethnolinguistique. Par exemple, les personnes que nous avons rencontrées sont toutes des membres de la minorité nationale bunjevac — qui plus est, assez investies dans la question nationale — (nous n'avons pas rencontré de Croates) et plutôt âgées (les jeunes de moins de 35 ans sont largement sous représentés parmi nos informateurs). Il serait donc intéressant, à l'avenir, de prolonger ce projet — dans l'objectif de confirmer, spécifier ou peut-être rectifier certains de nos résultats — auprès d'un échantillon d'informateurs plus représentatif de la population ciblée. Or, une des questions cruciales qui se pose est justement : quelle doit être la population ciblée ? les 16 706 membres de la minorité nationale bunjevac au nom desquels et pour lesquels sont formulées les revendications et mises en œuvre les initiatives en faveur d'une « langue bunjevac », mais dont une part (sans doute consistante) ne parle pas (ou plus), voire ne se considère pas comme des locuteurs du bunjevac ; ou bien de l'ensemble des locuteurs de cette variété linguistique (impossible à quantifier), y-compris ceux qui ne se considèrent pas comme Bunjevci en termes nationaux et, donc, qui ne soutiennent pas ou ne participent pas au projet d'élaboration d'une « langue bunjevac » ? Il nous semble, comme nous l'avons déjà mentionné, qu'il s'avère pertinent de rencontrer également les Bunjevci qui se déclarent croates, mais qui restent tout de même des locuteurs de la variété linguistique. Il serait, de surcroît, également intéressant de mener l'enquête de l'autre côté de la frontière, auprès des populations bunjevac qui vivent en Hongrie.

Dans une perspective plus large, quoique moins évidente sur le plan pratique, il serait intéressant de pouvoir conduire une enquête (par questionnaires écrits, par exemple) à l'échelle de la population locale du nord de Bačka, de toutes appartenances ethnonationales, sur leurs répertoires langagiers et leurs attitudes à l'égard du bunjevac et des autres langues locales. Cela nous permettrait de mieux comprendre la place du bunjevac (éventuellement, d'en faire une estimation du nombre de locuteurs) dans cette petite région éminemment plurielle.

En outre, il va de soi que cette étude, focalisée sur la dimension des discours et des représentations, gagnerait à être poursuivie et complétée par une investigation approfondie des pratiques langagières concrètes, observées en situation, des membres du groupe ethnolinguistique.

En ce qui concerne l'analyse des aspects linguistiques, il serait à l'évidence souhaitable de décrire l'état contemporain de la variété linguistique bunjevac dans toute sa dynamique de variation et de mixité, d'étudier les usages linguistiques actuels des locuteurs bunjevac (en tenant compte des variables sociales classiques telles que l'âge, le genre, l'origine socioprofessionnelle ou géographique). Des projets de recherche orientés dans cette optique sont actuellement en cours en Serbie (voir, par exemple, Bošnjaković & Sikimić, 2013).



Pour finir, il va de soit que si nous arrivons au terme de notre doctorat, la situation des Bunjevci de Bačka continue à évoluer, à grande vitesse, notamment en ce qui concerne les aspects qui touchent à la reconnaissance sociale de la langue bunjevac. Il s'agit d'un terrain d'étude particulièrement mouvant, qu'il faudrait continuer à observer dans les années qui viennent.

## Références bibliographiques

---

*Les références sont mentionnées dans leur langue et alphabet original (latin ou cyrillique). Le classement des références bibliographique suit l'ordre alphabétique français et ne tient donc pas compte des diacritiques (par exemple, ć et č sont traités comme c, đ comme d, š comme s, ž comme z). Les ouvrages et articles publiés en cyrillique sont mentionnés en cyrillique, mais classés selon l'ordre alphabétique français ; les noms de leurs auteurs figurent dans les deux alphabets (latin, puis cyrillique). Pour faciliter la lecture de la bibliographie aux lecteurs francophones, nous avons traduits en français les titres des références en hongrois et en serbe/croate/bunjevac) ; les traductions françaises figurent entre crochets.*

\* \* \*

- Anderson, B.** (2006 [1983]). *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism* (revised edition). London/New York : Verso
- Agier, M.** (2004). *La Sagesse de l'ethnologue*. Paris : L'Œil neuf
- Alén Garabato, C. & Cellier, M.** (2009). L'enseignement des langues régionales en France aujourd'hui : état des lieux et perspectives. *Tréma* 31, 1-4
- Antunović, I.** (1882). *Razprava o podunavskih i potisanskih Bunjevcih i Šokcih u pogledu narodnom, vjerskom, umnom, gradjanskom i gospodarskom* [Dissertation sur les Bunjevci et les Šokci du bassin du Danube et de la Tisza]. Beč : Razdieljiva Pisac
- Babić, S., Brozović, D. & Hekman, J.** (ed.) (1997). *Deklaracija o nazivu i položaju hrvatskog književnog jezika. Građa za povijest Deklaracije* [Déclaration sur le nom et la situation de la langue littéraire croate. Matériaux pour l'histoire de la Déclaration]. Zagreb : Matica Hrvatska
- Balibar, R. & Laporte, D.** (1974). *Le français national. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*. Paris : Hachette
- Barth, F.** (1998 [1969]) (ed.). *Ethnic Groups and Boundaries. The social Organization of Culture Difference*. Long Grove : Waveland Press
- Bašić, G.** (2007). Politike multikulturalnost. Zaštita ili kontrola etničkih identiteta? [Politique de la multiculturalité. Protection ou contrôle des identités ethniques ?]. *Filozofija i Društvo* 3, 167-195
- Bašić, G & Crnjanski, K.** (2006). *Politička participacija i kulturna autonomija nacionalnih manjina u Srbiji* [Participation politique et autonomie culturelle des minorités nationales en Serbie]. Beograd : Friedrich Ebert Stiftung/Centar za istraživanje etniciteta
- Bašić Palković, N.** (2011). Prvi bunjevački kalendari i listovi [Les premiers almanachs et journaux bunjevac]. In : M. Cindori Šinković, E. Bažant & N. Bašić Palković (2011). *Bunjevačko-*

šokački kalendari 1868-1914. Bibliografija [L'Almanach bunjevac-šokac 1868-1914. Bibliographie]. Subotica : Grafoprodukt, 134-136

- Beaud, S.** (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique ». *Politix* 9/45, 226-257
- Belić, A. — Белић А.** (1969). *Историја српскохрватског језика II. Речи са коњугацијом* (четврто издање) [*Histoire de la langue serbo-croate II. Conjugaisons* (quatrième édition)]. Београд : Универзитет у Београду
- Bérenger, J.** (1990). *Histoire de l'empire des Habsbourg 1273-1918*. Paris : Fayard
- Berruto, G.** (1987). Lingua, dialetto, diglossia, dilalia. In : G. Holtus & J. Kramer (ed.) (1987). *Romanica e Slavia adriatica. Festschrift für Žarko Muljačić*. Hamburg : Helmut Buske Verlag, 57-81
- Blanchet, Ph.** (2004). L'identification sociolinguistique des langues et des variétés linguistiques : pour une analyse complexe du processus de catégorisation fonctionnelle. *L'identification des langues et des variétés dialectales par les humains et par les machines*. Paris : Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications / CNRS, p. 31-36
- Bošnjaković, Ž. & Sikimić, B.** (2013). *Bunjevci. Etnodijalektološka istraživanja 2009* [Bunjevci. Enquêtes ethnodialectologiques 2009]. Novi Sad : Matica Srpska
- Bourdieu, P. & Boltanski, L.** (1975). Le fétichisme de la langue. *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, 2-32
- Bourdieu, P.** (1980). L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région. *Actes de la recherche en sciences sociales* 35, 63-72
- Boyer, H.** (2010). Les politiques linguistiques. *Mots. Les langages du politique* 94, 67-74
- Boyer, H.** (2013). « Patois » : le déni français de glossonyme. In : G. Kremnitz (ed.) (2013). *Histoire sociale des langues de France*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 169-177
- Brozović, D.** (1992). Serbo-Croatian as a pluricentric language. In : M. Clyne (ed.). *Pluricentric languages. Differing Norms in Different Nations*. Berlin/NewYork : Mouton de Gruyter, 347-380
- Brozović, D.** (2001). Lingvistički nazivi na srednjojužnoslavenskom području [Appellations linguistiques dans le domaine sud-slave-central]. In : S. Mønnesland (ed.). *Jezik i demokratizacija [Langue et démocratisation]*. Sarajevo : Institut za jezik, 25-32
- Brubaker, R.** (1995). National Minorities, Nationalizing States, and External National Minorities in the New Europe. *Daedalus* 124/2, 107-132
- Brubaker, R.** (2002). Ethnicity without Groups. *Archives Européennes de Sociologie* 43/2, 163—89
- Bučan, R. & Bušić, K.** (2008). Garašanin. In : S. Bačić (ed.) (2008). *Leksikon podunavskih Hrvata — Bunjevaca i Šokaca. Knjiga 8 [Glossaire des Croates du Danube — Bunjevci et Šokci. Livre 8]*. Subotica : Hrvatsko akademsko društvo, 11-15
- Buljovčić, J.** (1996). *Filološki ogledi [Essais philologiques]*. Subotica : NIP "Subotičke Novine"
- Bugarški, R.** (2003). *Jezici [Langues]*. Beograd : Biblioteka XX vek

- Bugarski, R.** (2004). What's in a name : the case of Serbo-Croatian. *Revue des études slaves* 75/1, 11-20.
- Calvet, L.-J.** (1999a). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon
- Calvet, L.-J.** (1999b). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Hachette Littératures.
- Canut, C.** (2001). À la frontière des langues. Figures de la démarcation. *Cahiers d'études africaines* 163-164, 443-463
- Čapo Žmegač, J.** (2001). Faire de l'ethnologie en Croatie dans les années quatre-vingt-dix. *Ethnologie française* 31/1, 41-50
- Castellan, G.** (1959). Éléments d'une sociologie religieuse en Yougoslavie socialiste. *Annales Économies, Sociétés, Civilisations* 14/4, 694-709
- Castellan, G.** (1999). *Histoire des Balkans. XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Fayard
- Černelić, M.** (1994). Nastojanja da se bačkim Bunjevcima ospori pripadnost hrvatskom narodu [Les tentatives de négation de l'appartenance nationale croate des Bunjevci de Bačka]. *Studia ethnologica Croatica* 6, 85-103
- Černelić, M.** (2003). Istraživanje tradicijske baštine, identiteta i etnogeneze primorskih Bunjevaca [Étude du patrimoine traditionnel, de l'identité et de l'ethnogenèse des Bunjevci du Littoral]. *Senjski Zbornik* 30, 407-424
- Černelić, M.** (2005). Pristupi istraživanju bunjevačkih identiteta [Approches de l'étude des identités bunjevac]. *Studia ethnologica Croatica* 17, 25-49
- Černelić, M.** (2006). *Bunjevačke Studije [Études bunjevac]*. Zagreb : FF Press
- Cindori Šinković, M.** (2008). Predgovor [Préface]. In : M. Cindori Šinković & E. Bažant (2008). *Neven. Zabavno-poučni misečnik za Bunjevačke i Šokce (1884-1914). Bibliografija [Neven. Mensuel ludique et éducatif pour les Bunjevci et les Šokci (1884-1914). Bibliographie]*. Beograd : Institut za književnost i umetnost / Subotica : Grafoprodukt, 7-35
- Cindori Šinković, M. & Bažant, E.** (2008). *Neven. Zabavno-poučni misečnik za Bunjevačke i Šokce (1884-1914). Bibliografija [Neven. Mensuel ludique et éducatif pour les Bunjevci et les Šokci (1884-1914). Bibliographie]*. Beograd : Institut za književnost i umetnost / Subotica : Grafoprodukt
- Cindori Šinković, M., Bažant, E. & Bašić Palković, N.** (2011). *Bunjevačko-šokački kalendari 1868 -1914. Bibliografija [L'Almanach bunjevac-šokac 1868-1914. Bibliographie]*. Subotica : Grafoprodukt
- Conseil de l'Europe – Council of Europe** (2010). *European Charter for Regional or Minority Languages. Republic of Serbia : Second periodical report presented to the Secretary General of the Council of Europe. MIN-LANG PR 2010/7*, en ligne (consulté le 10.10.2015) : [https://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/PeriodicalReports/SerbiaPR2\\_en.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/PeriodicalReports/SerbiaPR2_en.pdf)
- Conseil de l'Europe** (2013a). *Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires. Application de la Charte en Serbie (deuxième cycle de suivi) : Rapport du Comité d'Experts de la Charte (adopté le 04.05.2011). ECRML 2013/3*, en ligne (consulté le 10.10.2015) :

[http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/EvaluationReports/SerbiaECRM\\_L2\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/EvaluationReports/SerbiaECRM_L2_fr.pdf)

**Conseil de l'Europe – Council of Europe** (2013b). *Advisory Committee on the Framework Convention for the Protection of National Minorities ; Third Opinion on Serbia. ACFC/OP/III(2013)006*, en ligne (consulté le 20.05.2016) : [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/minorities/3\\_FCNMdocs/PDF\\_3rd\\_OP\\_Serbia\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/minorities/3_FCNMdocs/PDF_3rd_OP_Serbia_en.pdf)

**Conseil de l'Europe – Council of Europe** (2015). *European Charter for Regional or Minority Languages. Republic of Serbia : Third periodical report presented to the Secretary General of the Council of Europe. MIN-LANG PR 2015/1*, en ligne (consulté le 10.10.2015) : [http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/PeriodicalReports/SerbiaPR3\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/PeriodicalReports/SerbiaPR3_en.pdf)

**Constitution Croatie** (2010). *Ustav Republike Hrvatske – pročišćeni tekst [Constitution de la République de Croatie – texte révisé]. Narodne novine 76/2010*, en ligne (consultée le 15.10.2015) : [http://narodne-novine.nn.hr/clanci/sluzbeni/2010\\_07\\_85\\_2422.html](http://narodne-novine.nn.hr/clanci/sluzbeni/2010_07_85_2422.html)

**Constitution Hongrie** (1949). 1949. évi XX. törvény a Magyar Köztársaság Alkotmánya [Loi XX de 1949. Constitution de la République populaire de Hongrie], version hongroise en ligne (consultée le 15.10.2015) : <http://alkotmany.hu/alkotmanyok/hatalyos/hatalyosalkotmany.pdf>, traduction française (1989) en ligne (consultée le 15.10.2015) : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/hu1949.htm>

**Constitution Hongrie** (2011). Magyarország Alaptörvénye [Loi fondamentale de la Hongrie]. *Magyar Közlöny 43/2011*, version hongroise en ligne (consultée le 15.10.2015) : <http://www.kozlonyok.hu/nkonline/MKPDF/hiteles/mk11043.pdf> ; traduction française en ligne (consultée le 15.10.2015) : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/hu2011.htm>

**Constitution Royaume SCS** (1921). Устав Краљевине Срба, Хрвата и Словенаца [Constitution du Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes]. *Службене новине 142a/1921*, en ligne (consultée le 15.10.2015) : [http://www.arhivyu.gov.rs/active/sr-latin/home/glavna\\_navigacija/leksikon\\_jugoslavije/konstitutivni\\_akti\\_jugoslavije/vidovdanski\\_ustav.html](http://www.arhivyu.gov.rs/active/sr-latin/home/glavna_navigacija/leksikon_jugoslavije/konstitutivni_akti_jugoslavije/vidovdanski_ustav.html)

**Constitution Serbie** (2006). Устав Републике Србије [Constitution de la République de Serbie]. *Службени гласник Републике Србије 98/2006*, en ligne (consultée le 15.10.2015) : [http://www.parlament.gov.rs/upload/documents/Ustav\\_Srbije\\_pdf.pdf](http://www.parlament.gov.rs/upload/documents/Ustav_Srbije_pdf.pdf)

**Constitution Yougoslavie** (1946). Устав Федеративне Народне Републике Југославије [Constitution de la République fédérative populaire de Yougoslavie], *Службени лист ФНРЈ 10/46*, en ligne (consultée le 10.10.2015) : [http://www.arhivyu.gov.rs/active/en/home/glavna\\_navigacija/leksikon\\_jugoslavije/konstitutivni\\_akti\\_jugoslavije/ustav\\_fnrj.html#](http://www.arhivyu.gov.rs/active/en/home/glavna_navigacija/leksikon_jugoslavije/konstitutivni_akti_jugoslavije/ustav_fnrj.html#)

**Constitution Yougoslavie** (1974). Устав Социјалистичке Федеративне Републике Југославије [Constitution de la République socialiste fédérative de Yougoslavie]. *Службени лист СФРЈ 9/74*

**Čulinović, F.** (1961). *Jugoslavija između dva rata II [La Yougoslavie de l'entre-deux-guerres II]*. Zagreb : JAZU

**De Certeau, M., Julia, D. & Revel, J.** (1975). *Une politique de la langue. La Révolution française et*

*les patois. L'enquête de Grégoire.* Paris : Gallimard

- Djordjević, K.** (2004a). *Configuration sociolinguistique, nationalisme et politique linguistique. Le cas de la Voïvodine, hier et aujourd'hui.* Paris : L'Harmattan
- Djordjević, K.** (2004b). Serbo-croate. Combien de langues ? In : H. Boyer (ed.). *Langues et contact de langues dans l'aire méditerranéenne.* Paris : L'Harmattan, 199-209
- Djordjević, K.** (2004c). Un aspect particulier de la planification linguistique : la sélection d'un système d'écriture. *Mots. Les langages du politique* 74, 59-71
- Djordjević, K.** (2005). Régression, rupture, transition : le cas serbe. In : K. Djordjević, J. Kostov, J. Ockova, S. Panov & A. Pashchenko (ed.). *À l'Est, du nouveau ? : La (re)production d'identités collectives et les questions linguistiques dans l'Europe post-communiste.* Paris : L'Harmattan, 11-28.
- Djordjević, K.** (2008). Les six paradoxes de la construction d'une langue monténégrine. *Lengas* 64, 7-22.
- Djordjević, K.** (2013). Bunjevci : une identité collatérale discutée dans le triangle de Baja. In : J.-M. Eloy & J. Ouzounova-Maspero (ed.). *Langues collatérales en domaine slave.* Paris : L'Harmattan, 117-134
- Dobos, B. & Tóth, Á.** (2010). *A magyarországi bunyevácokról (Szakértői összefoglaló) [Les Bunjevci en Hongrie (compte rendu d'experts)]*, en ligne au format pdf (consulté le 10.05.2014) : <http://kisebbssegkutato.tk.mta.hu/uploads/files/archive/572.pdf>
- Dorian, N. C.** (1982a). Defining the speech community to include its working margins. In : S. Romaine (ed.) (1982). *Sociolinguistic variation in speech communities*, 25-33.
- Dorian, N. C.** (1982b). Language loss and maintenance in language contact situations. In : R. D. Lambert & B. F. Freed (ed.). (1982). *The loss of language skills.* Rowley : Newbury House Publishers, 44-59.
- Duchêne, A.** (2008). *Ideologies across Nations: The Construction of Linguistic Minorities at the United Nations.* Berlin/New York : Walter de Gruyter
- Đurić, V., Tanasković, D., Vukmirović, D. & Lađević, P. — Ђурић, В., Танасковић, Д., Вукмировић, Д., Лађевић, П.** (2014). *Попис становништва, домаћинства и станова 2011. у Републици Србији. Етноконфесионални и језички мозаик Србије [Recensement de la population, des ménages et des logements en 2011 dans la République de Serbie. La mosaïque ethnoconfessionnelle et linguistique de Serbie].* Београд : Републички завод за статистику
- Eloy, J.-M.** (2004). Des langues collatérales : problèmes et propositions. In : J.-M. Eloy. (ed.) (2004). *Des langues collatérales : Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique.* Vol. 1. Paris : L'Harmattan, 5-25
- Erdeljanović, J. — Ердељановић, Ј.** (1930). *О пореклу Буњеваца [De l'origine des Bunjevci].* Београд : Српска Краљевска Академија
- Favret-Saada, J. & Isnart, C.** (2008). En marge du dossier sur l'empathie en anthropologie. Entretien avec Jeanne Favret-Saada réalisé par Cyril Isnart. *Journal des anthropologues* 114-115, 203-219 — en ligne (consulté le 02.12.2015) : <http://jda.revues.org/323>

- Ferguson, C. A.** (1959). Diglossia. *Word* 15, 325-340
- Fishman, J. A.** (1964). Language maintenance and language shift as a field of inquiry. A definition of the field and suggestions for its further development. *Linguistics* 9, 32-70
- Fishman, J. A.** (1989). *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspective*. Clevedon Multilingual Matters
- Fodor, F.** (2005). Les langues dans l'empire des Habsbourg et la monarchie austro-hongroise au XIXe siècle : entre renaissance et revendications linguistiques. In : C. Alén Garabato (ed.) (2005). *L'éveil des nationalités et les revendications linguistiques en Europe (1830-1930)*. Paris : L'Harmattan, 121-134
- Fought, C.** (2006). *Language and Ethnicity*. Cambridge : Cambridge University Press
- Franolić, B.** (1972). *La langue littéraire croate : aperçu historique*. Paris : Nouvelles Éditions Latines
- Garde, P.** (1996). Langue et nation : Le cas serbe, croate et bosniaque. In : P. Sériot (ed.) (1996). *Langues et nation en Europe centrale et orientale du XVIIIème siècle à nos jours. Cahiers de l'ILSL* 8, 123 148
- Garde, P.** (2000). *Vie et mort de la Yougoslavie*. Paris : Fayard
- Garde, P.** (2004a). *Le discours balkanique. Des mots et des hommes*. Paris : Fayard
- Garde, P.** (2004b). Les langues dans l'espace ex-yougoslave. *Méditerranée* 103/3-4, 21-29.
- Giles, H., Bourhis, R. Y., & Taylor, D. M.** (1977). Towards a theory of language in ethnic group relations. In : H. Giles (ed.), *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*. London : Academic Press, 307-348.
- Giles, H., Coupland, N. & Coupland J.** (1991). Accommodation Theory : Communication, Context and Consequence. In : H. Giles, N. Coupland & J. Coupland (1991). *Contexts of Accommodation : Developments in Applied Sociolinguistics*. Cambridge : Cambridge University Press, 1-68
- Giordano, C.** (2001). Réformes agraires et tensions ethniques en Europe centrale et orientale. *Études rurales* 159-160, 205-228
- Goffman, E.** (1974). *Les rites de l'interaction*. Paris : Éditions de Minuit
- Gossiaux, J-F.** (1993). La question nationale. Recensements et conflits « ethniques » dans les Balkans. *La pensée* 296, 23-31 — accessible en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00122498>
- Gossiaux, J-F.** (1996). Yougoslavie : quand la démocratie n'est plus un jeu. *Annales. Histoire, Sciences sociales* 296, 837-848
- Gossiaux, J-F.** (2002). *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Greenberg, R. D.** (2004). *Language and identity in the Balkans : Serbo-croatian and its Desintegration*. Oxford : Oxford University Press
- Heller, M.** (2006). *Linguistic minorities and modernity. A sociolinguistic ethnography*. London & New York: Continuum
- Hill, P.** (2006). Post-1989 Lexical Changes in the Slavonic Languages. *ASEES* 20/1-2, 173-193

- Hobsbawm, E.** (1990). *Nations and nationalism since 1780. Programme, myth, reality*. Cambridge : Cambridge University Press
- Hofman, A. — Хофман А.** (2004). Проблеми музичког идентитета буњевачке националне заједнице у западној Бачкој [Problème de l'identité musicale de la communauté nationale bunjevac dans le nord de Vačka]. In : B. Sikimić [Б. Сикимић] (ed.) (2004). *Српквене мањине на Балкану [Minorités cachées dans les Balkans]*. Београд : Балканолошки Институт САНУ, 191-198
- Ivanić, I. — Иванић И.** (1893a). О Буњевцима [Au sujet des Bunjevci]. *Летопис Матице Српске* 175, 1-33
- Ivanić, I. — Иванић И.** (1893b). О Буњевцима (свршетак) [Au sujet des Bunjevci (fin)]. *Летопис Матице Српске* 176, 1-25
- Ivanić, I. — Иванић И.** (1899). *Буњевци и Шокци у Бачкој, Барањи и Лици : историја, етнографија, култура, друштвено, бројно и привредно стање, етничке особине [Les Bunjevci et les Šokci dans les régions de Vačka, Baranja et Lika : histoire, ethnographie, culture, situation sociale, numérique et économique, caractéristiques ethniques]*. Београд : Штампарија Д. Дичитријевић
- Ivić, P.** (1984). L'évolution de la langue littéraire sur le territoire linguistique serbo-croate. *Revue des études slaves* 56/3, 313-344
- Ivić, P. — Ивић, П.** (1986). *Српски народ и његов језик [Le peuple serbe et sa langue]*. Београд : Српска књижевна задруга
- Ivić, P. — Ивић, П.** (2001). *Дијалектологија српскохрватског језика. Увод и штокавско наречје [Dialectologie de la langue serbocroate. Introduction et dialecte štokavien]*. Целокупна дела II. Сремски Карловци / Нови Сад : Издавачка књижарница Зорана Стојановића
- Jaffe, A.** (2005). Corse radiophonique élaboré et évaluation populaire : perspectives corses sur le purisme linguistique. *Langage et société* 112., 79-97
- Karabegović, I.** (2009). Kraljevina Srba, Hrvata i Slovenaca — historijska realnost [Le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes — réalité historique]. *Historijska traganja* 3, 11-15
- Karadžić, V. S. — Караџић, В. С.** (1849). *Ковчежић за историју, језик и обичаје Срба сва три закона [Coffret pour l'histoire, la langue et les coutumes des Serbes des trois confessions]*. Беч : Штампарија Јерменскога манастира
- Karady, V.** (2002). Symbolic Nation Building in a Multi-Ethnic Society. The Case of Surname Nationalization in Hungary. In : M. Zuckermann (ed.). *Ethnizität, Moderne und Enttraditionalisierung. Tel Aviver Jahrbuch für Deutsche Geschichte*. Wallstein Verlag, 81-103.
- Karady, V.** (2008). Les fonctions idéologiques des statistiques confessionnelles et ethniques dans la Hongrie post-féodale (1867-1948). *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* 18, 17-34.
- Keating, M.** (2001). How historic are historic rights? Competing historiographies and the struggle for political legitimacy. In : X. M. González Reboledo (ed.) (2001). *Etnicidad e nacionalismo. Simposio Internacional de Antropología*. Santiago de Compostela : Consello da Cultura Galega, 45-81.



- Kertzer, D. I. & Arel, D.** (2004). Census, Identity Formation, and the Struggle for Political Power. In : D. I. Kertzer & D. Arel (ed.) (2004). *Census and Identity. The Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses*. Cambridge University Press, 1-42
- Knežević, L. — Кнежевић, Л.** (1881). О Буњевцима [Au sujet des Bunjevci]. *Летопис Матице Српске* 128, 102-118
- Kordić, S.** (2004). Le serbo-croate aujourd'hui : entre aspirations politiques et faits linguistiques (traduit par C. Chalhoub-Jönsson). *Revue des études slaves* 75/1, 31-43.
- Krékity, T.** (2008). Standardizacijske težnje u bunjevačkom jeziku u drugoj polovici 19. stoljeća [Volontés de standardisation de la langue bunjevac dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle]. *Studia Slavica Savar* 2008/1-2, 155-163
- Kremnitz, G.** (2008). Sur la délimitation et l'individuation des langues. Avec des exemples pris principalement dans le domaine roman. *Estudis Romànics* 30, 7-38
- Krizsán, A.** (2000). The Hungarian Minority Protection System: A flexible approach to the adjudication of ethnic claims. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 26/2, 247-262
- Kujundžić Ostojić, S. — Кујунџић Остојић, С.** (2007). Бачки Буњевци на свом путу од народа до националне мањине [Les Bunjevci de Bačka, de peuple à minorité nationale]. In : В. Становчић (ed.) (2007). *Положај националних мањина у Србију [La situation des minorités nationales en Serbie]*. Београд : Српска Академија наука и учетности, 607-617
- Kuntić, A.** (1969). *Počeci borbe za preporod Bačkih Bunjevaca. Jedan uspeh akcije kneza Mihaila i Ilije Garašanina za nacionalno oslobođenje i ujedinjenje [Les débuts de la lutte pour l'éveil des Bunjevci de Bačka. Un succès de l'action du prince Mihailo et d'Ilija Garašanin pour la libération et l'unification nationale]*. Београд
- Léger, L.** (1911). L'illyrisme et son action dans les pays slaves. *Journal des savants* 9/5, 216-225.
- Lieutard, H. & Verny, M.-J.** (ed.) (2007). *L'école française et les langues régionales*. Montpellier : Presse Universitaire de la Méditerranée
- Lisac, J.** (1996). *Hrvatski dijalekti i jezična povijest [Dialectes croates et histoire linguistique]*. Zagreb : Matica Hrvatska
- Lisac, J.** (2003). *Hrvatska dijalektologija 1. Hrvatski dijalekti i govori štokavskog narječja i hrvatski govori torlačkog narječja [Dialectologie croate 1. Dialectes et parlers croates štokaviens et parlers croates torlakiens]*. Zagreb : Golden Marketing
- Loi croate sur les minorités nationales** (2002). Ustavni zakon o pravima nacionalnih manjina [Loi constitutionnelle sur les droits des minorités nationales]. *Narodne novine* 155/02, 47/10, 93/11, en ligne (consulté le 15.10.2015) : <http://www.zakon.hr/z/295/Ustavni-zakon-o-pravima-nacionalnih-manjina>
- Loi croate sur les Croates hors de Croatie** (2011). Zakon o odnosima Republike Hrvatske s Hrvatima izvan Republike Hrvatske [Loi sur les rapports de la République de Croatie avec les Croates vivant hors de République de Croatie]. *Narodne novine* 124/11, 16/12, en ligne (consulté le 15.10.2015) : <http://www.zakon.hr/z/507/Zakon-o-odnosima-Republike-Hrvatske-s-Hrvatima-izvan-Republike-Hrvatske>
- Loi hongroise sur les minorités nationales** (1993). 1993. évi LXXVII. törvény a nemzeti és etnikai kisebbségek jogairól [Loi LXXVII sur les droits des minorités nationales et ethniques],

- traduction anglaise (non officielle) en ligne (consultée le 15.10.2015) : <http://szmm.gov.hu/main.php?folderID=1414>
- Loi hongroise sur les nationalités** (1868). 1868. évi XLIV. törvénycikk a nemzetiségi egyenjogúság tárgyában [Loi XLIV sur l'égalité des nationalités], en ligne (consultée le 25 septembre 2014) : <http://www.1000ev.hu/index.php?a=3&param=5366>
- Loi serbe sur les langues et alphabets** (1991). Zakon o službenoj upotrebi jezika i pisma [Loi sur l'usage officiel des langues et des alphabets]. *Službeni glasnik R. S.* 45/91, 53/93, 67/93, 48/94, 101/05, 30/10, en ligne (consulté le 15.10.2015) : [http://www.puma.vojvodina.gov.rs/dokumenti/zakoni/Zakon\\_sluzbenoj\\_upiejzika\\_pisma.pdf](http://www.puma.vojvodina.gov.rs/dokumenti/zakoni/Zakon_sluzbenoj_upiejzika_pisma.pdf)
- Loi serbe sur les minorités nationales** (2002). Zakon o zaštiti prava i sloboda nacionalnih manjina [Loi sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales]. *Službeni list S. R. J.* 11/02, *Službeni list S. C. G.* 1/2003, *Službeni glasnik R. S.* 72/09, en ligne (consulté le 15.10.2015) : [http://www.puma.vojvodina.gov.rs/dokumenti/zakoni/Zakon\\_o\\_zastiti\\_prava\\_nac\\_zajednica.pdf](http://www.puma.vojvodina.gov.rs/dokumenti/zakoni/Zakon_o_zastiti_prava_nac_zajednica.pdf)
- Loi serbe sur les conseils nationaux** (2009). Zakon o nacionalnim savetima nacionalnih manjina [Loi sur les conseils nationaux des minorités nationales]. *Službeni glasnik R. S.* 72/09, 20/14, en ligne (consulté le 15.10.2015) : [http://www.puma.vojvodina.gov.rs/dokumenti/zakoni/Zakon\\_ns.pdf](http://www.puma.vojvodina.gov.rs/dokumenti/zakoni/Zakon_ns.pdf)
- Lukić, R.** (2003). *Lagonie yougoslave (1986-2003) Les États-Unis et l'Europe face aux guerres balkaniques*. Québec : Presses de l'Université Laval
- Majtényi, B.** (2006). What Has Happened to Our Model Child? The Creation and Evolution of the Hungarian Minority Act. *European Yearbook of Minority Issues* 5, 397-449
- Mandić, M.** (2009). *Buni, bunievci, bunjevci*. Subotica: Bunjevačka matica
- Marácz, L.** (2012). Multilingualism in the Transleithanian part of the Austro-Hungarian Empire (1867-1918): Policy and practice. *Jezikoslovlje* 13.2, 269-298
- Marcellesi, J.-B.** [en collaboration avec Ph. Blanchet et T. Bulot] (2003). *Sociolinguistique : épistémologie, langues régionales, polynomie*. Paris: L'Harmattan.
- Marković, S.** (2010). *Politički život Bunjevaca Vojvodine u Kraljevini SHS-Jugoslaviji 1918-1941. godine* [La vie politique des Bunjevci de Voïvodine dans le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes - Royaume de Yougoslavie 1918-1941]. Subotica : Bunjevački informativni centar
- Marković, S. — Марковић, С.** (2011). Посланици буњевачко-шокачке и земљодилске странке у раду Уставотворне скупштине 1920-1921. године [Les délégués du parti bunjevac-šokac et du parti agricole dans les travaux de l'Assemblée constituante 1920-1921]. *Истраживања* 22, 399-414
- Martiniello, M. & Simon, P.** (2005). Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires. *Revue européenne des migrations internationales* 21/2, mis en ligne le 01 octobre 2008. URL : <http://remi.revues.org/index2484.html>
- Menn, L.** (1989). Some people who don't talk right : Universal and particular in child language, aphasia, and language obsolescence. In : N. C. Dorian (ed.) (1989). *Investigating obsolescence: Studies in language contraction and death*. Cambridge : Cambridge

University Press, 335-345.

- Muš, J. & Korzeniewska-Wiszniewska, M.** (2013). Divide et impera principle. Minority oriented state policy in the Balkans. *New Balkan Politics* 13, 73-89
- Naylor, K. E.** (1992). The Sociolinguistic Situation in Yugoslavia with Special Emphasis on Serbo-Croatian. In : R. Bugarski & C. Hawkesworth (éd.) (1992). *Language Planning in Yugoslavia*. Columbus: Slavica Publishers: 80-92.
- Nedeljković, S.** (2007). *Čast, krv i suze : ogledi iz antropologije etniciteta i nacionalizma [Honneur, sang et larmes : Essais d'anthropologie de l'ethnicité et du nationalisme]*. Beograd : Zlatni Zmaj
- Nielsen, C. A.** (2014). *Making Yugoslavs : Identity in King Aleksandar's Yugoslavia*. Toronto/Buffalo/London : University of Toronto Press
- Njegovan, D. — Његован, Д.** (2007). Историјска улога Буњеваца у присаједињењу војвођанских области Краљевини Србији 1918. године [Le rôle historique des Bunjevci dans le rattachement des régions de Voïvodine au Royaume de Serbie en 1918]. In : D. Čamprag & S. Kujundžić Ostojić (ed.) (2007). *Zbornik radova sa simpozijuma "O Bunjencima" [Actes du colloque "Au sujet des Bunjevci"]*. Novi Sad : Srpska Akademija nauka i Umetnosti/Nacionalni Savet bunjevačke nacionalne manjine, 71-87
- Njegovan, D. — Његован, Д.** (2008). Документи о насилној хрватизацији Буњеваца и Шокаца у Војводини после Другог светског рата [Documents sur la croatisation forcée des Bunjevci et des Šokci après la Seconde guerre mondiale]. In : M. Pižurica & S. Kujundžić Ostojić (ed.) (2008). *Etnolingvistička i istorijska istraživanja o Bunjencima [Recherches ethnolinguistiques et historiques sur les Bunjevci]*. Novi Sad : Matica Srpska/ Subotica : Bunjevački informativni centar, 105-112
- Nyíri, P. D.** (2006). New Asian migration to eastern Europe : the Case of the Chinese in Hungary. In : K. Robins (ed.) (2006) *The Challenge of transcultural diversities. Cultural policy and cultural diversity*. Strasbourg : Council of Europe Publishing, 115-130
- Okuka, M.** (2008). *Srpski dijalekti [Dialectes serbes]*. Zagreb : SKD Prosvjeta
- Olivier de Sardan, J.-P.** (1995). La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête* 1 — *Les terrains de l'enquête*, 79-109
- Olivier de Sardan, J.-P.** (2001). L'enquête de terrain socio-anthropologique. In : J. Boutier, J.-L. Fabiani & J.-P. Olivier de Sardan. *Corpus, sources et archives*. Tunis : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 63-81
- Pap, A. L.** (2008). Minority Rights and Diaspora Claims, *ANNALES*, Budapest : Universitatis Scientiarum Budapestiensis de Rolando Eötvös Nominatae, Sectio Iuridica Tomus XLIX, 335-350
- Pasteur, L.** (1996). L'Autriche de François-Joseph face aux nationalités. *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 43, 9-15
- Pekić, P.** (1930). *Povijest Hrvata u Vojvodini : od najstarijih vremena do 1929. [L'histoire des Croates en Voïvodine : des temps anciens à l'année 1929]*. Zagreb : Matica Hrvatska
- Peić, M. & Bačlija, G.** (1990). *Rečnik Bačkih Bunjevaca [Dictionnaire des Bunjevci de Bačka]*. Novi Sad : Matica Srpska / Subotica : NIO "Subotičke novine"
- Petrović, J.** (2009). Jezička politika i ideologija jugoslovenstva u (među)ratnom periodu [La politique

linguistique et l'idéologie de la yougoslavité dans la période de la guerre et de l'entre-deux-guerres]. *Monitor ISH* 11/1, 35–54

- Popović, I. — Поповић, И.** (1955). *О бачким буњевачким говорима* [Au sujet des parlers des Bunjevci de Bačka]. Нови Сад : Матица Српска
- Popović, Lj.** (1996). Deux approches idéologiques de la vernacularisation de la langue littéraire chez les Serbes à la fin du 18ème et dans la première moitié du 19ème siècle. In : P. Sériot (ed.) (1996). *Langues et nation en Europe centrale et orientale du XVIIIème siècle à nos jours. Cahiers de l'ILSL* 8, 209-240
- Prelić, M.** [Прелић, М.] (2007а). Бачки Буњевци : проблем идентитета у историјској и савременој перспективи [Les Bunjevci de Bačka : le problème de l'identité dans une perspective historique et contemporaine]. In : В. Становчић (ed.) (2007). *Положај националних мањина у Србији* [La situation des minorités nationales en Serbie]. Београд : Српска Академија наука и учетности, 597-605
- Prelić, M. — Прелић, М.** (2007б). Питање посебног буњевачког идентитета у светлу савремених теорија о етничитету [La question de l'identité particulière des Bunjevci à la lumière des théories contemporaines sur l'ethnicité]. In : D. Čamprag & S. Kujundžić Ostojić (ed.) (2007). *Zbornik radova sa simpozijuma "O Bunjencima"* [Actes du colloque "Au sujet des Bunjevci"]. Нови Сад : Српска Академија наука и Уметности/Nacionalni Savet bunjevačke nacionalne manjine, 187-201
- Prelić, M. — Прелић, М.** (2008). Идентитет и празник : Дужијанца Буњеваца у Бачкој [Identité et jours fériés : la Dužijanca des Bunjevci dans la région de Bačka]. In : M. Pižurica & S. Kujundžić Ostojić (ed.) (2008). *Etnolingvistička i istorijska istraživanja o Bunjencima* [Recherches ethnolinguistiques et historiques sur les Bunjevci]. Нови Сад : Matica Srpska / Subotica : Bunjevački Informativni Centar, 125-135
- Prelić, M.** (2012). "We preserved Everything Old" Folk Tradition and Traditionalism in Culture of Ethnic Minorities. *Traditiones* 41/2, 105-122
- Prescription orthographique** (1929). Правописно упутство за све основне, средње и стручне школе Краљевине С. Х. С. [Prescription orthographique pour toutes les écoles élémentaires, secondaires et professionnelles du Royaume SCS]. *Просветни гласник. Службени орган Министарства просвете* 1929/9. Београд : Државна штампарија, 747-771
- Promitzer, K. — Promicer, K.** (2004). (Ne) Vidljivost skrivenih manjina na Balkanu. Neka teorijska zapažanja [(In)visibilité des minorités cachées dans les Balkans. Quelques observations théoriques]. In : В. Sikimić [В. Сикимић] (ed.) (2004). *Скривене мањине на Балкану* [Minorités cachées dans les Balkans]. Београд : Балканолошки Институт САНУ, 11-25
- Ragaru, N.** (2007). Repenser la politisation des identités : les engagements militants dans les Balkans d'aujourd'hui. *Revue d'études comparatives Est-Ouest* 38/4, 5-28
- Raič, A. & Kujundžić Ostojić, S.** (2013). Bunjevci and Croats in Serbia: Problem of democratic solution of an ignored ethnic conflict. In : A Lőrincz (ed.) (2013). *National question in Central Europe: Democratic responses to unresolved national and ethnic conflicts*. Budapest : Institute for Cultural Relations Policy, 121-134
- Rampton, B.** (1995). *Crossing : Language and Ethnicity Among Adolescents*. New York : Longman
- Recensement de la population de Serbie** (2003). *Попис становништва, домаћинства и*

станова у 2002. Књига 1 : Национална или етничка припадност. Подаци по насељима [Recensement de la population, des ménages et des logements en 2002. Livre 1 : Appartenance nationale ou ethnique. Données par localités]. Београд : Републички завод за статистику

**Recensement de la population de Serbie** (2013). Попис становништва, домаћинства и станова 2011. у Републици Србији. Књига 4 : Вероисповест, матерњи језик и национална припадност. Подаци по општинама и градивима [Recensement de la population, des ménages et des logements en 2011 dans la République de Serbie. Livre 4 : Religion, langue maternelle et appartenance nationale. Données par municipalités et villes]. Београд : Републички завод за статистику

**Roux, M.** (2005). Le concept de minorité à l'épreuve des Balkans. *Slavica occitania* 20, 15-29

**Sekulić, A.** (1986). Prilog trostoljetnoj povijesti bačkih Hrvata [Contribution à l'histoire tricentenaire des Croates de Bačka]. *Croatica Christiana Periodica* 10/18, 219-228

**Sekulić, A.** (1990a). *Bački Bunjevci i Šokci* (2. izdanje) [Les Bunjevci et les Šokci de Bačka (2<sup>e</sup> édition)]. Zagreb : Školska knjiga

**Sekulić, A.** (1990b). Listovi i časopisi Bačkih Hrvata od Ivana Antunovića do 1941. [Les journaux et revues des Croates de Bačka d'Ivan Antunović à 1941]. *Migracijske teme* 6/3, 407-414

**Sekulić, A.** (1991). *Bački Hrvati. Narodni život i običaji* [Les Croates de Bačka. Vie populaire et coutumes]. Zagreb : Jugoslavenska Akademija Znanosti i Umjetnosti

**Sekulić, A.** (1997). *Rasprave o jeziku Bačkih Hrvata* [Discussions sur la langue des Croates de Bačka]. Zagreb : Matica Hrvatska

**Sekulić, A.** (2005). *Rječnik govora bačkih Hrvata* [Dictionnaire du parler des Croates de Bačka]. Zagreb : Institut za hrvatski jezik i jezikoslovlje

**Sériot, P.** (1996). La linguistique spontanée des traceurs de frontières. In : P. Sériot (ed.) (1996). *Langues et nation en Europe centrale et orientale du XVIII<sup>e</sup>ème siècle à nos jours. Cahiers de l'ILSL* 8, 277-304

**Sikimić, B. — Сикимић, Б.** (2004). Сркивене мањине [Minorités cachées]. In : B. Sikimić [Б. Сикимић] (ed.) (2004). *Сркивене мањине на Балкану* [Minorités cachées dans les Balkans]. Београд : Балканолошки Институт САНУ, 7-10

**Skenderović, R.** (2006). Bunjevačko-šokačka stranka 1920.-1926 [Le Parti bunjevac-šokac 1920-1926]. *Časopis za suvremenu povijest* 3, 795-816

**Skenderović, R.** (2007). Suradnja biskupa J. J. Strossmayera i Ivana Antunovića [Les collaborations des évêques J. J. Strossmayer et Ivan Antunović]. *Croatica Christiana Periodica* 31/59, 85-103

**Skenderović, R.** (2008). Uloga jezika u nacionalnim integracijama Hrvata i Srba u ugarskom Podunavlju [Le rôle de la langue dans les intégrations nationales des Croates et des Serbes dans la région hongroise du Danube]. *Dijalog povjesničara — istoričara* 10, 215—231

**Skenderović, R.** (2012). O dačkom podrijetlu Bunjevaca: dva neuspjela pokušaja oživljavanja napuštene paradigme [Au sujet de l'origine dacienne des Bunjevci : deux tentatives ratées de raviver un paradigme abandonné]. In : M., Bara & A., Vukić (ed.) (2012). *Hrvati u Vojvodini: identitet(i), procesi i društvene aktivnosti* [Les Croates en Voïvodine : identité(s), processus et activité sociale]. Zagreb : Institut za migracije i narodnosti / Subotica : Zavod za kulturu

vojvođanskih Hrvata, 99-111

- Škiljan, D.** (1996). La langue entre symboles et signes : le cas du serbo-croate. In : P. Sériot (ed.) (1996). *Langues et nation en Europe centrale et orientale du XVIIIème siècle à nos jours. Cahiers de l'ILSL* 8, 305-325
- Škiljan, D.** (2002). *Govor nacije. Jezik, nacija, Hrvati [Le discours de la nation. La langue, la nation, les Croates]*. Zagreb : Golden Marketing
- Škiljan, D.** (2004). Les politiques langagières en ex-Yougoslavie. *Revue des études slaves* 75/1, 45-53.
- Šokčević, D.** (2012) Bunjevačka povijest u verziji Jenőa Meznericha [L'histoire bunjevac selon la version de Jenő Meznerich]. *XI. Međunarodni kroatistički znanstveni skup, Pečuh (Mađarska)*, 12.-13.10.2012, communication — résumé en ligne : <http://bib.irb.hr/prikazi-rad?rad=676381>
- Šokčić, J.** (1934). *Subotica pre i posle oslobođenja. Građa za istoriju Subotice [Subotica avant et après la libération. Matériaux pour l'histoire de Subotica]*. Subotica : Štamparija Jugoslovenskog Dnevnika
- Sotirović, V.** (2005) Kritika interpretacije filoloških stavova Vuka Stefanovića Karadžića od strane „jugoslovenske integralističke filologije” [Critique de l'interprétation des des points de vue philologiques de Vuk Stefanović Karadžić par la "philologie intégraliste yougoslave"]. *Зборник матице српске за славистику* 68, 47-61
- Statut Voïvodine** (2009). Statut Autonome pokrajine Vojvodine [Statut de la Province autonome de Voïvodine]. *Službeni list AP Vojvodine* 17/2009, en ligne (consulté le 15.10.2015) : [http://www.puma.vojvodina.gov.rs/dokumenti/zakoni/Statut\\_APV\\_2009.pdf](http://www.puma.vojvodina.gov.rs/dokumenti/zakoni/Statut_APV_2009.pdf)
- Stjepanović, D.** (2015). Claimed Co-ethnics and Kin-State Citizenship in Southeastern Europe. *Ethnopolitics* 14/2, 140-158.
- Tabouret-Keller, A.** (1997). Les enjeux de la nomination des langues. Présentation. A. Tabouret-Keller (ed.). *Le nom des langues I. Les enjeux de la nomination des langues*. Louvain-la-Neuve :Peeters, 5-20
- Tabouret-Keller, A.** (2004). Les métaphores multiples de l'expression "langue maternelle" : un projet de travail. In : P. Sériot & A. Tabouret-Keller (ed.) (2004). *Le discours sur la langue sous les régimes autoritaires. Cahiers de l'ILSL* 17, 277-288.
- Temunović, J. & Grlica, M.** (2005). Bunjevačka školska zadruga u Subotici [L'Association scolaire bunjevac à Subotica]. In : S. Bačić (ed.) (2005). *Leksikon podunavskih Hrvata — Bunjevaca i Šokaca. Knjiga 5 [Glossaire des Croates du Danube — Bunjevci et Šokci. Livre 5]*. Subotica : Hrvatsko akademsko društvo, 28-29
- Thomas, P.-L.** (1994). Serbo-croate, serbe, croate..., bosniaque, monténégrin : une, deux..., trois, quatre langues ? *Revue des études slaves* 66/1, 237-259.
- Thomas, P.-L.** (1999). Frontières linguistiques, frontières politiques. *Histoire Épistémologie Langage* 21/1, 62-83
- Thomas, P.-L.** (2002). Le serbo-croate (bosniaque, croate, monténégrin, serbe) : de l'étude d'une langue à l'identité des langues. *Revue des études slaves* 74/2-3, 311-325.
- Thomas, P.-L.** (2005). Vers une convergence des langues littéraires serbe et croate (1830-1930).

In : C. Alén Garabato (ed.) (2005). *L'éveil des nationalités et les revendications linguistiques en Europe (1830-1930)*. Paris : L'Harmattan, 275-288

- Thomas, P.-L.** (2013). Le cas du BCMS (bosniaque-croate-monténégrin-serbe) : système linguistique et standards, intercompréhension et attitudes des locuteurs. In : J.-M. Eloy & J. Ouzounova-Maspero (ed.). *Langues collatérales en domaine slave*. Paris : L'Harmattan, 85-103
- Todosijević, B.** (2002). Why Bunjevci did not Become a Nation: A Case Study. *East Central Europe* 29/1-2, 59-72
- Tomić, Y.** (1996). Le mouvement national croate au XIXe siècle : entre yougoslavisme (jugoslavenstvo) et croatisme (hrvatstvo). *Revue des études slaves* 68/4, 463-475
- Tomić, Y.** (2003). *La Serbie du prince Miloš à Milošević*. Bruxelles : Presses Interuniversitaires Européennes — Peter Lang
- Trimaille, C. & Matthey, M.** (2013). Catégorisations. In : J. Simonin & S. Wharton (ed.). *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et des concepts*. Lyon : ENS Éditions, 289-315
- Troch, P.** (2010). Yugoslavism between the World Wars: indecisive nation-building. *Nationalities Papers* 38/2, 227–244
- Troch, P.** (2011). Between Tribes and Nation: Definition of Yugoslav National Identity in Interwar Yugoslav Elementary School Curricula. *Südost-Forschungen* 69/70, 152-181
- Unyi, B.** (2001 [1947]). *Istorija Šokaca, Bunjevaca i bosanskih Franjevaca [Histoire des Šokci, des Bunjevci et des Franciscains de Bosnie]*. Subotica : Bunjevačka matica
- Vojnić Hajduk, L., Kopilović, A. & Stantić, A.** (2006). *Subotička Dužijanca, žetvena svečanost*. Subotica : NIU Hrvatska Riječ
- Vujačić, I.** (2012). Deset godina nove manjinske politike u Srbiji [Dix ans de nouvelle politique minoritaire en Serbie]. *Politička misao* 49/2, 150-165
- Vuković, P.** (2007). « Bunjevački jezik » — korijeni, varijeteti, perspektive [« Langue bunjevac » — racines, variétés, perspectives]. In : J. Granić (ed.) (2007). *Jezik i identiteti [Langue et identités]*. Zagreb/Split : Hrvatsko društvo za primijenjenu lingvistiku, 699-710
- Wachtel, A. B.** (1998). *Making a Nation, Breaking a Nation. Literature and Cultural Politics in Yugoslavia*. Stanford : Stanford University Press
- Weaver, E. B.** (2011). Hungarian views of the Bunjevci in Habsburg times and the inter-war period. *Balkanica* 42, 77-115

## Références des articles de presse et sitographie

---

*Les références des articles de presse (issus des almanachs, journaux, revues, éditions en ligne de journaux, etc.) sont classées par rubrique, puis par ordre chronologique. Elles mentionnées dans leur langue et alphabet original (latin ou cyrillique) ; une traduction en français des titres des articles est proposée entre crochets. Les auteurs des articles sont mentionnés tels qu'ils le sont dans les publications (parfois, seulement des initiales ; parfois, pas d'auteur indiqué). Dans la dernière rubrique sont mentionnés les liens vers les principaux sites internet consultés.*

\* \* \*

### **Références des articles issus d'almanachs et de journaux — 1868-1939**

- Naše mane i potrebe [Nos défauts et nos besoins]. *Bunjevački kalendari za pristupnu godinu 1868*, 14-17
- С. Ђ.** Буњевци се буде [Les Bunjevci s'éveillent]. *Застава* 1869/120 (Novi Sad), 1
- Prosnutak Bunjevacah [L'éveil des Bunjevci]. *Zatočnik* 1869/43 (Sisak), 1
- Puca zora nad bunjevačkim zavičajem [L'aube se lève sur la population bunjevac]. *Zatočnik* 1869/48 (Sisak)
- Bunjevačka stvar [Affaire bunjevac]. *Zatočnik* 1870/4 (Sisak)
- Ivan Antunovich.** Otvorena knjiga [Livre ouvert]. *Zatočnik* 1870/25-27 (Sisak)
- Ivan Antunovich.** Otvorena knjiga II [Livre ouvert II]. *Zatočnik* 1870/28-29 (Sisak)
- Pokret Bunjevaca [Le mouvement des Bunjevci]. *Narodne novine* 1870/21 (Zagreb), 1-2
- Hrvati u Ugarskoj [Les Croates en Hongrie]. *Obzor* 1871/94 (Zagreb)
- Novinarstvo hrvatsko [La presse croate]. *Naša Sloga* 1872/1 (Trieste), 3
- Novi bunjevački tjednik [Un nouvel hebdomadaire bunjevac]. *Naša Sloga* 1875/15 (Trieste), 59
- Pučka čitaonica — Magjarom trn u oku [Une salle de lecture nationale — l'irritation des Hongrois]. *Sriemski Hrvat* 1881/15 (Vukovar)
- Književnost — Razprava o podunavskih i potisanskih Bunjevcih i Šokcih [Littérature — Dissertation sur les Bunjevci et les Šokci du bassin du Danube et de la Tisza]. *Hrvatska Vila* 1882/10 (Zagreb), 210-211
- Poziv na pridplatu "Nevena" [Avis de souscription à "Neven"]. *Neven* 1884/1
- Pozdrav uredništva [Le mot de l'éditeur]. *Neven* 1884/6



**Bunjevac.** Razprava o neshodnosti ikavštine sadašnjih obstojnosti [Discussion au sujet de l'inadéquation de l'ikavien à la subsistance actuelle]. *Neven* 1884/11, 163-165

**Mikelja.** Knjiga "Bunjevci". *Neven* 1885/1, 8-10

**Urednik [Mijo Mandić].** Odgovor na "Razpravu" Gosp. "Bunjevca". *Neven* 1885/3, 36-40

**Urednik [Mijo Mandić].** Odgovor na "Razpravu" Gosp. "Bunjevca" (kraj). *Neven* 1885/4, 56-59

**Krunoslav.** Našim Subotičanom, o našem "Nevenu". *Neven* 1886/9, 129-133

**Ambrozija Boza Šarčević.** Otvoreno pismo rodu bunjevačkom i šokačkom [Lettre ouverte au peuple bunjevac et šokac]. *Subotička Danica ili bunjevačko-šokački kalendar za prostu godinu 1896*, 20-22

**M. Mandić.** Prilozi za bunjevačku povist [Contributions à l'histoire bunjevac]. *Subotička Danica ili bunjevačko-šokački kalendar za prostu godinu 1897*, 42-55

**Jedan Omladinac.** Reakcioni pokret među bunjevačkom omladinom. [Mouvement de réaction au sein de la jeunesse bunjevac]. *Pravi bunjevački kalendar za prostu godinu 1934*, 30

Prva bunjevačka čitaonica u II krugu [Première salle de lecture bunjevac dans le deuxième arrondissement]. *Bunjevački kalendar za prostu godinu 1939*, 35-44

\* \* \*

**Références des articles issus de « Bunjevačke novine »,  
le journal de la minorité nationale bunjevac de Serbie**

**Darko Babić [Parti bunjevac].** Memorandum o uzrocima i posledicama političko-pravne odluke o nestanku Bunjevaca [Mémorandum sur les causes et conséquences des décisions politico-légales de la disparition de Bunjevci]. *Bunjevačke novine* 1, juillet 2005, 15-22

**Darko Babić [Parti bunjevac].** Bunjevačka stranka Predsedniku vlade Republike Srbije Dr. Vojislav Koštunica [Le Parti bunjevac au Premier ministre de la République de Serbie Dr. Vojislav Koštunica]. *Bunjevačke novine* 4, octobre 2005, 5

**Zo.Ve.** I Bunjevci pod svojim grbom i zastavom [Les Bunjevci aussi sous leurs blason et drapeau]. *Bunjevačke novine* 4, octobre 2005, 12-13

**J. Poljaković.** Nikola Babić, pridsidnik bunjevačkog nacionalnog savita o statusu Bunjevaca u Republici Mađarskoj. Do jeseni ćemo sve znat [Nikola Babić, le président du conseil nationale bunjevac au sujet du statut des Bunjevci en République de Hongrie. Nous saurons tout d'ici l'automne]. *Bunjevačke novine* 12, juin 2006, 5

**T. D.** Bunjevački nacionalni savet uputio je otvoreno pismo nadležnim republičkim organima. Blagonaklono na otvorenu asimilaciju [Le conseil national bunjevac a adressé une lettre ouverte aux autorités compétentes de la république. Favorable à l'assimilation ouverte] *Bunjevačke novine* 14, août 2006, 5

**T. D.** Na inicijativu kulturnih institucija iz Mađarske intenzivirana je saradnja između Bunjevaca sa obe strane granice [À l'initiative des institutions culturelles de Hongrie, la collaboration entre Bunjevci de part et d'autre de la frontière est intensifiée]. *Bunjevačke novine* 17, novembre 2006, 5-6

**T. D.** Pred nadležnom komisijom u Budimpešti obrazložen prelog da se Bunjevci priznaju kao

- nacionalna manjina [La proposition en vue de la reconnaissance des Bunjevci comme minorité nationale est présentée devant la commission à Budapest]. *Bunjevačke novine* 18, décembre 2006, 4-5
- (auteur inconnu). Mađarski Parlament Bunjevcima nije izglasao status nacionalne manjine. Bunjevci očekuju zvanično obrazloženje [Le Parlement hongrois n'est pas en faveur du statut de minorité nationale. Les Bunjevci attendent une explication officielle]. *Bunjevačke novine* 19, janvier 2007, 4
- Joso Poljaković.** Bunjevački nacionalni savit svečano obiluzio svoj nacionalni praznik [Le conseil national bunjevac à officiellement célébré sa fête nationale]. *Bunjevačke novine* 20, février 2007, 16
- Milorad Blažić.** Istorijski događaj za Bunjevce [Un évènement historique pour les Bunjevci]. *Bunjevačke novine* 27, septembre 2007, 7
- V. M.** Sićanje na Veliku skupštinu. Bunjevci su nacija [En mémoire de la Grande assemblée. Les Bunjevci sont une nation]. *Bunjevačke novine* 29, novembre 2007, 16-17
- Podvikuje bunjevačka vila [La fée bunjevac appelle]. *Bunjevačke novine* 30, décembre 2007, 2<sup>e</sup> de couverture
- B. E.** O identitetu i integritetu [Au sujet de l'identité et de l'intégrité]. *Bunjevačke novine* 36, juin 2008, 4-5
- B. E.** Sa okruglog stola povodom izvištaja Savitu Evrope o poštivanju manjinski prava. Neravnopravnost i kroz upotribu jezika [Table ronde à l'occasion du rapport du Conseil de l'Europe sur le respect des droits minoritaires. Inégalité aussi face à l'usage de la langue]. *Bunjevačke novine* 40, octobre 2008, 7-8
- B. E.** Pogled na rad nacionalnog savita u lanjskoj godini. Borba za standardizaciju jezika [Aperçu du travail du conseil national l'année dernière. La lutte pour la standardisation de la langue]. *Bunjevačke novine* 43, octobre 2009, 4-5
- Nacionalni savit bunjevačke nacionalne manjine.** Priporuke nacionalnog savita bunjevačke nacionalne manjine u vezi sa mišljenjem savetodavnog komiteta za okvirnu konvenciju i izveštajem komiteta eksperata za povelju o regionalnim ili manjinskim jezicima [Recommandations du conseil national de la minorité nationale bunjevac en lien avec le point de vue du comité consultatif pour la convention-cadre et avec le rapport du comité d'experts pour la charte des langues régionales et minoritaires]. *Bunjevačke novine* 53, novembre 2009, 6
- S. K. O.** Jedan korak do manjinske samouprave Bunjevaca u Mađarskoj. Bunjevačka prava i u Mađarskoj [Un pas vers l'autogouvernance minoritaire des Bunjevci en Hongrie. Des droits pour les Bunjevci en Hongrie aussi]. *Bunjevačke novine* 62, août 2010, 4
- B. E.** Grad Subotica odlučio da priznaje počasnog građanina ove godine pripadne Marku Peiću. Najteže je zainteresovat Bunjevce za njevo pitanje [La ville de Subotica a décidé que le prix du citoyen d'honneur revenait cette année à Marko Peić. Le plus difficile est d'intéresser les Bunjevci à leur question] | *Bunjevačke novine* 62, août 2010, 10-11
- V. M & S. K. O.** Razvijaćemo sve vrste medija [Nous allons développer toutes sortes de médias]. *Bunjevačke novine* 63, septembre 2010, 10
- Blaško Gabrić BNS** | 10. festival bunjevački pisama. "Zaspala je bunjevačka vila" [10<sup>e</sup> festival de la poésie bunjevac. "La fée bunjevac s'est endormie"]. *Bunjevačke novine* 64, octobre 2010, 25

- N. S.** U Bunjevačkoj Stranki Vojvodine oštro osudili pokušaje drugi nacionalni manjina. Prikinit pritvaranje Bunjevaca u Hrvate [Le Parti bunjevac de Voïvodine dénonce vivement les tentatives des autres minorités nationales. Interrompre la conversion des Bunjevci en Croates]. *Bunjevačke novine* 68, février 2011, 5-6
- Marko Šarčević.** Borba Bunjevaca u Mađarskoj za svoja prava. Priživili Bunjevci — MTA 4:0 [La lutte des Bunjevci de Hongrie pour leurs droits. Survivants Bunjevci — MTA 4:0]. *Bunjevačke novine* 72, juin 2011, 20-22
- E. B.** Savez Bačkih Bunjevaca održo Konferenciju za medije. Ko raspolaže biračkim spiskom Bunjevaca ? [La Ligue des Bunjevci de Bačka a tenu une conférence médiatique. Qui dispose des listes électorales des Bunjevci ?] *Bunjevačke novine* 76, octobre 2011, 8
- N. S.** Tušta je urađeno, al još ima da se radi [Beaucoup a été fait, mais il reste encore à faire]. *Bunjevačke novine* 103, janvier 2014, 6
- Rič urednika [Le mot du rédacteur]. *Bunjevačke novine* 104, février 2014, 3
- Rič urednika [Le mot du rédacteur]. *Bunjevačke novine* 111, septembre 2014, 3
- Izbori za nacionalne savite 2014 [Élections des Conseils nationaux 2014].* Supplément du *Bunjevačke novine* 112, octobre 2014
- N. S.** Osam lista daje pridstavnike u nacionalni savit [Huit listes donnent des représentants au Conseil national]. *Bunjevačke novine* 113, novembre 2014 : 4

\* \* \*

#### **Références des articles issus de la presse nationale serbe et croate**

- Omer Karabeg.** Narodnost - Bunjevac ? [Nationalité - Bunjevac ?] *Zarez* IV/80, 9 mai 2002, 12-13. Accessible en ligne : <http://www.zarez.hr/repository/issue/pdf/421/080.pdf> (consulté dernièrement le 01.01.2015)
- Vesela Laloš.** Čija je Dužijanca, bunjevačka, hrvatska ili gradska [À qui est la Dužijanca, est-elle bunjevac, croate ou municipale]. *Danas*. Article publié en ligne le 10.07.2009, dernièrement consulté le 10.10.2015 : [http://www.danas.rs/vesti/srbija/vojvodina/cija\\_je\\_duzijanca\\_bunjevacka\\_hrvatska\\_ili\\_gradska.41.html?news\\_id=166327](http://www.danas.rs/vesti/srbija/vojvodina/cija_je_duzijanca_bunjevacka_hrvatska_ili_gradska.41.html?news_id=166327)
- Александра Исаков.** Сукоб Хрвата и Буњеваца око „Дужијанце” [Le conflit des Croates et des Bunjevci autour de la "Dužijanca"]. *Политика* Article publié en ligne le 28.04.2011, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.politika.rs/scc/clanak/175519/Сукоб-Хрвата-и-Буњеваца-око-Дужијанце>
- A. Исаков.** Пописи као избори [Les recensements comme élections]. *Политика*. Article publié en ligne le 30.09.2011, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.politika.rs/rubrike/dogadjaji-dana/Popis-kao-izbori.lt.html>
- A. Исаков.** Нова спорења око Дужијанце [Nouvelle controverse autour de la Dužijanca]. *Политика*. Article publié en ligne le 14.01.2014, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.politika.rs/scc/clanak/281417/Нова-спорења-око-Дужијанце>
- Silvana Perica.** Nikolićev 'dar smutnje' : udžbenici engleskog za prvi razred nisu na ćirilici [Le "don de la discorde" de Nikolić : les manuels d'anglais pour la première classe ne sont pas en cyrillique]. *Večernji list*. Article publié en ligne le 08.09.2014, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.vecernji.hr/hrvatska/nikolicev-dar-smutnje-udžbenici->

[engleskog-za-prvi-razred-nisu-na-cirilici-959836](#)

Nikolić odgovorio Josipoviću: Bunjevci nisu ni Srbi ni Hrvati, oni su svoji [Nikolić a répondu à Josipović : Les Bunjevci ne sont ni Serbes ni Croates, ils sont eux-mêmes], *HRT*. Article publié en ligne le 09.09.2014, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://vijesti.hrt.hr/255347/nikolic-odgovorio-josipovicu-bunjevci-nisu-ni-srbi-ni-hrvati-oni-su-svoji>

Николић: Буњевци нису ни Срби ни Хрвати, они су своји [Nikolić : Les Bunjevci ne sont ni Serbes ni Croates, ils sont à eux-mêmes], *Политика*. Article publié en ligne le 09.09.2014, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.politika.rs/scc/clanak/304672/Николић-Буњевци-нису-ни-Срби-ни-Хрвати-они-су-своји>

**Ivica Kristović.** Josipović odgovara Nikoliću: Bunjevci su izrasli iz hrvatskog korpusa [Josipović répond à Nikolić : les Bunjevci sont issus du corps croate]. *Večernji list*. Article publié en ligne le 09.09.2014, dernièrement consulté le 10.10.2015 : <http://www.vecernji.hr/hrvatska/josipovic-odgovara-nikolicu-bunjevci-su-izrasli-iz-hrvatskog-korpusa-960456>

\* \* \*

#### **Sitographie : principaux sites internet consultés**

[SERBIE] "Office de la Statistique de la République de Serbie" (*Republički zavod za statistiku Srbije*) — <http://www.stat.gov.rs> ; page concernant les résultats du recensement de la population de 2011 — <http://popis2011.stat.rs>

[SERBIE–VOÏVODINE] "Secrétariat provincial pour l'éducation, la législation, l'administration et les minorités – communautés nationales" (*Pokrajinski sekretarijat za obrazovanje, propise, upravu i nacionalne manjine – nacionalne zajednice*) — <http://www.puma.vojvodina.gov.rs>

[SERBIE–VOÏVODINE] "Diocèse de Subotica" (*Dioecesis Suboticana/Subotička biskupija/Szabadkai Egyházmegye*) — <http://www.suboticka-biskupija.info>

[SERBIE–VOÏVODINE] "Radio-Télévision de Voïvodine" (*Radio Televizija Vojvodine*) — <http://rtv.rs> ; page de l'émission bunjevac *Spektar* — [http://media.rtv.rs/sr\\_ci/spektar/16279](http://media.rtv.rs/sr_ci/spektar/16279)

[SERBIE–MINORITÉ BUNJEVAC] "*Bunjevačka matica*" — <http://www.bunjevačka-matica.org>

[SERBIE–MINORITÉ BUNJEVAC] "Centre d'Information bunjevac" (*Bunjevački Informativni Centar*) — <http://www.bunjevci.net>

[SERBIE–MINORITÉ BUNJEVAC] "Ligue des Bunjevci de Bačka" (*Savez Bačkih Bunjevaca*) — <http://www.sbb.org.rs>

[SERBIE–MINORITÉ CROATE] "Conseil national croate" (*Hrvatsko nacionalno vijeće*) — <http://www.hnv.org.rs>

[SERBIE–MINORITÉ CROATE] "Ligue démocratique des Croates de Voïvodine" (*Demokratski Savez Hrvata u Vojvodini*) — <http://www.dshv.rs>

[SERBIE–MINORITÉ CROATE] "Institut pour la culture des Croates de Voïvodine" (*Zavod za kulturu vojvođanskih Hrvata*) — <http://www.zkvh.org.rs>

[CROATIE] "Parlement croate" (*Hrvatski sabor*) — <http://www.sabor.hr>

[CROATIE] "Académie croate des sciences et des arts" (*Hrvatska Akademija Znanosti i Umjetnosti*) – <http://www.hazu.hr>

[CROATIE] "Bureau d'État pour les Croates vivant hors de la République de Croatie" (*Državni ured za Hrvate izvan Republike Hrvatske*) – <http://www.hrvatiizvanrh.hr>

[HONGRIE] "Parlement hongrois" (*Országgyűlés*) – <http://www.parlament.hu>

[HONGRIE] "Académie hongroise des Sciences" (*Magyar Tudományos Akadémia*) – <http://mta.hu> ;  
page de l'"Institut de recherche sur les minorités" (*Kisebbségkutató Intézet*) – <http://kisebbségkutato.tk.mta.hu>

[EUROPE] "Parlement européen" – <http://www.europarl.europa.eu>

[EUROPE] "Conseil de l'Europe" – <http://www.coe.int>

## **Annexe 1 – Liste des entretiens**

---

LES ENTRETIENS				LES PARTICIPANTS						
Numéro de l'entretien	Lieu de l'entretien	Date de l'entretien	relation entre les participants (si plusieurs)	Sexe	Année de naissance	Lieu de résidence (lieu d'origine, si différent)	Nationalité des parents (si non bunjevac)	Nationalité du conjoint (si non bunjevac)	Occupation	Activités en lien avec la minorité nationale
Entretien n°1	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	19.07.2011	—	F	1959	Subotica	—	—	institutrice	enseigne le bunjevac à l'école élémentaire ; co-auteur d'un manuel scolaire bunjevac ; inscrite sur une des listes pour les élections du Conseil national bunjevac en 2014
Entretien n°2	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	28.07.2011	—	F	1973	Tavankut	—	—	institutrice	enseigne le bunjevac à l'école élémentaire ; co-auteur d'un manuel scolaire bunjevac ; membre du Conseil national bunjevac depuis 2002 ; inscrite sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014
Entretien n°3	Bajmok, domicile familial	04.08.2011	—	F	1967	Bajmok (Tavankut)	—	—	technicienne alimentaire	*
Entretien n°4	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	05.08.2011	—	M	1943	Subotica (Ljutovo)	—	—	retraité, écrivain	écrit en langue bunjevac (livres publiés par la Bunjevačka matica)
Entretien n°5	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	05.08.2011	—	F	1948	Subotica (Mala Bosna)	—	—	retraîtée, écrivain	écrit en langue bunjevac (livres publiés par la Bunjevačka matica)
Entretien n°6	Subotica, domicile familial	03.11.2011	voisines et belles-sœurs	F	1933	Subotica (Bajmok)	—	—	retraîtée	*
				F	1935	Subotica (Tavankut)	parents allemands	—	retraîtée	
Entretien n°7	Tavankut, domicile familial	03.11.2011	—	M	1960	Tavankut	—	serbe	retraité	parent d'élèves qui suivent le cours facultatif en bunjevac **
Entretien n°8	Tavankut, domicile familial	03.11.2011	mari et femme	M	1936	Tavankut	—	—	retraité	grand-parent d'élèves qui suivent le cours facultatif en bunjevac **
				F	1938	Tavankut	—	—	retraîtée	grand-parent d'élèves qui suivent le cours facultatif en bunjevac
Entretien n°9	Tavankut, domicile familial	03.11.2011	père et fils	M	1952	Tavankut	—	—	auto-entrepreneur (électricien)	membre du Conseil national bunjevac jusqu'en 2010 *
				M	1982	Tavankut	—	—	auto-entrepreneur (électricien)	
Entretien n°10	Ljutovo, domicile familial	04.11.2011	—	M	1944	Ljutovo	—	—	retraité	**
Entretien n°11	Subotica, notre logement	05.11.2011	—	F	1939	Subotica (Đurđin)	—	—	retraîtée	
Entretien n°12	Palić, domicile familial	07.11.2011	—	M	1935	Palić (Subotica)	—	croate	retraité, écrivain	écrit en langue bunjevac (livres publiés par la Bunjevačka matica) ; inscrit sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014 **
Entretien n°13	Subotica, lieu de travail (restaurant)	07.11.2011	—	M	1957	Subotica	—	hongroise	restaurateur	*
Entretien n°14	Bajmok, domicile familial	07.11.2011	mari et femme	M	1952	Bajmok	—	—	retraité	inscrit sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014 **

				F	1953	Bajmok (Gara)	—	—	retraîtée		
<b>Entretien n°15</b>	Bajmok, domicile familial	07.11.2011	—	F	1947	Bajmok	—	—	retraîtée		*
<b>Entretien n°16</b>	Mala Bosna, domicile familial	07.11.2011	mari et femme	M	1973	Mala Bosna	—	—	commercial	parent d'élèves qui suivent le cours facultatif en bunjevac	*
				F	1975	Mala Bosna (Tavankut)	—	—	secrétaire	parent d'élèves qui suivent le cours facultatif en bunjevac ; secrétaire technique du Conseil national bunjevac	
<b>Entretien n°17</b>	Subotica, lieu de travail (bureau d'entreprise)	08.11.2011	—	M	1972	Subotica	mère hongroise	—	maçon		
<b>Entretien n°18</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	08.11.2011	—	F	1949	Subotica	—	—	retraîtée		
<b>Entretien n°19</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	09.11.2011	—	F	1955	Subotica	—	—	professeure droit-économie	membre du Conseil national bunjevac depuis 2002 ; inscrite sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014	
<b>Entretien n°20</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	10.11.2011	—	F	1952	Subotica (Stari Žednik)	mère hongroise	slovène	animatrice télévision		
<b>Entretien n°21</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	10.11.2011	—	F	1954	Subotica	—	serbe	bibliothécaire et conservatrice au musée	membre du Conseil national bunjevac depuis 2010 ; co-auteur d'un manuel scolaire bunjevac	
<b>Entretien n°22</b>	Subotica, domicile familial	10.11.2011	mari et femme	M	1937	Subotica (Bikovo)	—	—	retraité	membre du Conseil national bunjevac de 2002 à 2014 ; inscrit sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014	*
				F	1941	Subotica (Žednik)	—	—	retraîtée		
<b>Entretien n°23</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	14.11.2011	—	M	1982	Stari Žednik	—	—	en recherche d'emploi		
<b>Entretien n°24</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	14.11.2011	—	M	1952	Subotica (Bikovo)	—	—	journaliste	contribue aux médias en langue bunjevac	
<b>Entretien n°25</b>	Mala Bosna, domicile familial	14.11.2011	—	M	1959	Mala Bosna	—	—	technicien chimie		*
				F	1961	Mala Bosna	—	—	vendeuse		
<b>Entretien n°26</b>	Sombor - Nenadić, domicile familial	15.11.2011	père et fils	M	1943	Sombor - Nenadić	—	—	agriculteur		**
				M	1968	Sombor - Nenadić	—	—	agriculteur	membre d'une association bunjevac à Sombor, inscrit sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014	
<b>Entretien n°27</b>	Sombor, domicile familial	15.11.2011	mari et femme	M	1939	Sombor	—	—	retraité		*
				F	1944	Sombor	—	—	couturière	inscrite sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014	
<b>Entretien n°28</b>	Sombor , café du centre ville	15.11.2011	—	M	1960	Sombor (Čonoplja)	—	—	médecin	membre du Conseil national bunjevac jusqu'en 2010 ; inscrit sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014	*
<b>Entretien n°29</b>	Sombor - Gradina, domicile familial	15.11.2011	mère et fils	F	1953	Sombor - Gradina	—	—	agricultrice		**
				M	1980	Sombor - Gradina	—	—	agriculteur		



<b>Entretien n°30</b>	Subotica, notre logement	16.11.2011	—	F	1967	Subotica	mère serbe	—	fonctionnaire mairie	inscrite sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014 ; membre du Conseil national bunjevac depuis 2014
<b>Entretien n°31</b>	Subotica, notre logement	18.11.2011	—	F	1961	Subotica (Bajmok)	—	serbe	institutrice	enseigne le bunjevac à l'école élémentaire, inscrite sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014
<b>Entretien n°32</b>	Subotica, domicile familial	18.11.2011	—	M	1943	Subotica (Bajmok)	—	serbe	retraité	
<b>Entretien n°33</b>	Subotica, lieu de travail (école, salle des prof.)	21.11.2011	—	F	1971	Subotica	—	—	institutrice	
<b>Entretien n°34</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	21.11.2011	—	M	1981	Subotica	mère hongroise	—	auto-entrepreneur, politicien	inscrit sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014 ; membre du Conseil national bunjevac depuis 2014 ; chef d'un parti politique bunjevac
<b>Entretien n°35</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	21.11.2011	—	M	1958	Subotica	—	serbe	professeur défense civile, politicien	membre du Conseil national bunjevac depuis 2010 ; inscrit sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014 ; chef d'un parti politique bunjevac
<b>Entretien n°36</b>	Subotica, lieu de travail (cabinet)	22.11.2011	amis	M	1962	Subotica	—	—	avocat	
				M	1958	Subotica	—	—	cordonnier	inscrit sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014
<b>Entretien n°37</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	23.11.2011	—	F	1973	Subotica	mère monténégrine	—	journaliste	contribue aux médias en langue bunjevac
<b>Entretien n°38</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	23.11.2011	—	F	1984	Stari Žednik	—	—	journaliste	contribue aux médias en langue bunjevac
<b>Entretien n°39</b>	Subotica, siège du Conseil national bunjevac	28.11.2011	—	F	1947	Subotica	—	—	retraîtée	membre du Conseil national bunjevac de 2002 à 2010 ; inscrite sur une des listes pour les élections du Conseil national en 2014

\* présence d'autres personnes (souvent, autres membres de la famille), mais qui ne participent pas (ou très peu) à la conversation

\* présence d'un accompagnateur

## Annexe 2 — Guide d'entretien

---

*Ce guide d'entretien a été élaboré grâce aux conseils de Jean-Léo Léonard (Paris), pour le contenu, et de Stevan Nemet (Subotica), pour la version en langue bunjevac.*

\* \* \*

### **1. Jezička praksa ; upotreba jezika ; inter-generacijska transmisija jezika – Pratiques linguistiques ; usages de la langue ; transmission intergénérationnelle**

#### **1.1. Jezički repertoar i samoocinjivanje jezičke prakse i kompetencije – Répertoire linguistique et autoévaluation des pratiques et des compétences linguistiques**

- ➔ Porid bunjevačkog jezika, koje jezike znate, razumite, el divanite ? Kako ste ji naučili i zašto ? U svakodnevnom životu, koji od ti jezika najčešće, najriđe, koristite ? U kojim situacijama i u kojim mistima se služite ovim jezicima ? — *À côté de la langue bunjevac, quelles langues connaissez-vous, comprenez-vous ou parlez-vous ? Comment et pourquoi les avez-vous apprises ? Dans la vie quotidienne, laquelle de ces langues utilisez-vous le plus, le moins, souvent ? Dans quelles situations et dans quels lieux utilisez-vous ces langues ?*
- ➔ Koliko često divanite bunjevački ? Jel imate svaki dan priliku da divanite bunjevački ? Jel bi tili da češće divanite bunjevački ? — *À quelle fréquence parlez-vous bunjevac ? Avez-vous chaque jour l'opportunité de parler bunjevac ? Souhaiteriez-vous parler plus souvent bunjevac ?*
- ➔ U kojim situacijama i s kime najčešće koristite bunjevački ? O čemu divanite kad koristite bunjevački ? — *Dans quelles situations et avec qui utilisez-vous le plus le bunjevac ? Quels sont vos sujets de conversation ?*
- ➔ Jel tečno divanite bunjevački jezik ? Jel Vam je pokadkad teško da pronađete pravu rič ? Jel Vam je lakše, el teže, divanit bunjevački od drugi jezika (npr.: srpskog) ? — *Parlez-vous couramment la langue bunjevac ? Vous est-il parfois difficile de trouver le bon mot ? Vous est-il plus facile ou plus difficile de parler bunjevac qu'une autre langue (ex. le serbe) ?*
- ➔ Jel mislite da dobro divanite bunjevački ? Kako bi ocinili Vaše znanje tog jezika ? — *Pensez-vous que vous parlez bien bunjevac ? Comment estimeriez-vous votre connaissance de cette langue ?*

#### **1.2. Jezička praksa u privatnoj sferi i intergeneracijska transmisija jezika – Pratiques linguistiques dans la sphère privée et transmission intergénérationnelle**

- ➔ Jel je bunjevački jezik, jezik Vašeg ditiinstva ? Kako i od koga ste ga naučili ? — *Le bunjevac est-il la langue de votre enfance ? Comment l'avez-vous apprise ? Qui vous l'a transmise ?*
- ➔ Kojim jezikom se divanilo kod kuće kad ste bili mali ? — *Quelle langue parlait-on à la maison quand vous étiez petits ?*
- ➔ Jel se koristio isključivo bunjevački u okviru porodice ? Porid bunjevačkog, jel se u porodici koristio drugi jezik (srpski, mađarski...) ? — *Utilisait-on exclusivement le bunjevci dans le cadre familial ? À côté du bunjevac, utilisait-on d'autres langues (serbe, hongrois...) ?*

- ➔ Ko Vam se obraćo na bunjevačkom kad ste bili mali ? Jel su se Vaši roditelji Vama obraćali na bunjevačkom jeziku ? [ako ne] Zašto, po Vašem mišljenju ? — *Qui s'adressait à vous en bunjevac quand vous étiez petit ? Vos parents s'adressaient-ils à vous en langue bunjevac ? [si non] Pourquoi, selon vous ?*
- ➔ Za vreme Vašeg ditiñstva, jel ste koristili bunjevački jezik u divanu sa roditeljima (baćom i nanom) ? sa majkom i didom ? sa rođenim sestrom i bratom ? sa ostalim članovima Vaše porodice ? — *Dans votre enfance, utilisiez-vous la langue bunjevac pour communiquer avec vos parents (père et mère) ? avec vos grands-parents ? avec vos frères et sœurs ? avec les autres membres de votre famille ?*
- ➔ Jel danas koristite bunjevački jezik kad divanite sa svojom ženom/ćovikom ? sa roditeljima Vaše/g žene/ćovika ? — *Aujourd'hui, utilisez-vous la langue bunjevac quand vous parlez avec votre épouse/époux ? avec vos beaux-parents ?*
- ➔ Kojim jezikom ste divanili sa svojim diletom/svojom dicom kad su oni bili mali, el kojim jezikom divanite sa svojim diletom/svojom dicom, sa unucima, sa prijateljima Vaše dice/Vaši unuka ? — *Quelle langue parliez-vous avec votre/vos enfant(s) quand il(s) étai(en)t petit(s), ou quelle langue parliez-vous avec votre/vos enfant(s), vos petits-enfants, les enfants de vos enfants/petits-enfants ?*
- ➔ Jel ste primetili prominu u vašoj jezićkoj praksi u privatnoj sferi, u okviru porodice (u toku Vašeg života/od Vašeg ditiñstva do danas) ? Jel mislite da danas divanite bunjevački češće, el ríde, neg prije ? — *Avez-vous remarqué un changement dans vos pratiques linguistiques dans la sphère privée, dans le cadre familial (au cours de votre vie/ de votre enfance à aujourd'hui) ? Pensez-vous parlez plus souvent, ou moins souvent, bunjevac aujourd'hui qu'avant ?*

### **1.3. Jezićka praksa u javnoj sferi: na javnim mistima i na poslovom polju — *Pratiques linguistiques dans la sphère publique: lieux publics et domaine professionnel***

- ➔ Za vreme Vašeg ditiñstva i Vaše mladosti, jel ste koristili bunjevački jezik u divanu s Vašim komšijama ? A danas ? — *Dans votre enfance et votre jeunesse, utilisiez-vous la langue bunjevac avec vos voisins ? Et aujourd'hui ?*
- ➔ Kad ste se sigrali sa vašim prijateljima (npr.: na sokaku, na sportskom terenu...), kojim jezikom ste divanili ? — *Quand vous jouiez avec vos amis (par ex. dans la rue, sur les terrain de sport...), quelle langue parliez-vous ?*
- ➔ Za vreme Vašeg ditiñstva i Vaše mladosti, jel ste koristili bunjevački jezik na javnim mistima ko npr.: na sokaku, u kafićima, na peci, u dućanima ? A danas ? — *Dans votre enfance et votre jeunesse, utilisiez-vous la langue bunjevac dans les lieux publics comme par ex. dans la rue, dans les cafés, au marché, dans les magasins ? Et aujourd'hui ?*
- ➔ Jel mislite da se danas bunjevački jezik manje, el više, koristi na tim mistima ? Zašto ? — *Pensez-vous que la langue bunjevac est moins, ou plus, utilisée aujourd'hui dans ces lieux ? Pourquoi ?*
- ➔ Di se danas mož ćut bunjevački jezik ? Jel ima specifićni mista di se danas mož ćut bunjevački jezik ? Jel ima mista di znate da se koristi bunjevački ? (npr.: jedan dio grada, kafić, peca,...) — *Où peut-on entendre la langue bunjevac aujourd'hui ? Y-a t-il des lieux spécifiques où on peut aujourd'hui entendre la langue bunjevac ? (par ex. un quartier, un café, un marché, ...)*
- ➔ Jel koristite bunjevački jezik sa kolegama na Vašem radnom mistu ? — *Utilisez-vous la langue bunjevac avec vos collègues sur votre lieu de travail ?*

### **1.4. Jezićka praksa u javnoj sferi: u crkvi — *Pratiques linguistiques dans la sphère publique : à l'église***

- ➔ Jel ste išli u crkvu kad ste bili mali ? Na kojem jeziku su bile mise ? Jel je svećenik koristio bunjevački jezik ? Na kojem jeziku ste učili molitve ? — *Alliez-vous à l'église quand vous étiez petits ? Dans quelle langue étaient données les messes ? Le prêtre utilisait-il la langue bunjevac ? Dans quelle langue avez-vous appris les prières ?*

➔ Kako je danas ? Jel se mogu slušati mise na bunjevačkom jeziku ? [ako da] U kojoj/im crkvi/ama ? Jel su sve mise održavane na bunjevačkom jeziku, el samo niki ? Jel je Vama važno da mise budu na bunjevačkom jeziku ? Zašto ? [ako ne] Jel bi volili da mise budu na bunjevačkom ? Zašto je to Vam važno, el nevažno ? — *Et aujourd'hui ? Peut-on entendre des messes en langue bunjevac ? [si oui] Dans quelle(s) église(s) ? Est-ce que toutes les messes sont en langue bunjevac, ou seulement certaines ? Est-ce important pour vous que les messes soient en langue bunjevac ? Pourquoi ? [si non] Souhaiteriez-vous que les messes soient en bunjevac ? Pourquoi cela est-il, ou n'est-il pas, important pour vous ?*

### **1.5. Jezička praksa u javnoj sferi: u škuli — Pratiques linguistiques dans la sphère publique : à l'école**

➔ Kad ste bili mali, u škuli, jel je učitelj koristio bunjevački jezik ? Odkaleg je bio i jel je znao bunjevački ? — *Quand vous étiez petits, à l'école, l'instituteur utilisait-il la langue bunjevac ? D'où était-il et connaissait-il le bunjevac ?*

➔ Kako je učitelj reagovao kad ste divanili bunjevačkim jezikom ? Jel Vas je ispravljao ? Kako ste to doživljavali ? Kako ste se osiđali ? — *Comment réagissait l'instituteur quand vous parliez en langue bunjevac ? Vous corrigeait-il ? Comment viviez-vous cela ? Que ressentiez-vous ?*

➔ Kojim jezikom ste divanili sa prijateljima za vrijeme školskog odmora ? Jel ste koristili bunjevački jezik ? — *Quelle langue parliez-vous avec vos amis pendant la récréation ? Utilisiez-vous la langue bunjevac ?*

➔ Jel mislite da danas obrazovni sistem priznaje bunjevački jezik ? Kako obrazovni sistem uzima u obzir bunjevački jezik ? Jel ste time zadovoljni ? — *Pensez-vous que le système scolaire actuel reconnaît la langue bunjevac ? Comment le système scolaire prend-il en compte la langue bunjevac ? En êtes-vous satisfaits ?*

➔ Jel mislite da je to važno za dicitu, da imaje priliku učiti bunjevački jezik u škuli ? Zašto ? Jel mislite da učenje bunjevačkog jezika u škuli daje dicitu šansu za bolju budućnost, zaposlenost, integraciju u današnje društvo, itd. ? — *Pensez-vous qu'il est important que les enfants aient la possibilité d'apprendre la langue bunjevac à l'école ? Pourquoi ? Pensez-vous que l'apprentissage de la langue bunjevac à l'école offre aux enfants de meilleures opportunités quant à l'avenir, l'emploi, l'intégration à la société actuelle, etc. ?*

➔ [ako imate mlađu dicitu] Jel Vaše dicitu pohađa/Vaša dicitu pohađaju izborni predmet bunjevačkog govora sa elementima nacionalne kulture ? Šta Vas je motivisalo da ga/ji upišete na taj predmet ? Jel ste zadovoljni nastavnim planom i programom ? Jel su Vaša dicitu zadovoljna ? — *[si vous avez des jeunes enfants] Votre/vos enfant(s) suive(nt)-il(s) le cours facultatif parler bunjevac et éléments de culture nationale ? Qu'est-ce qui vous a motivés à l'/les inscrire à ce cours ? Êtes-vous satisfaits du programme pédagogique ? Vos enfants sont-ils satisfaits ?*

➔ Jel ima ljudi koji se protive uvođenju bunjevačkog jezika u škuli ? Zašto ? Koji su njevi argumenti ? — *Y-a-t-il des personnes qui s'opposent à l'introduction de la langue bunjevac à l'école ? Pourquoi ? Quels sont leurs arguments ?*

➔ Jel ima Bunjevaca koji ne žele da upišu svoje dicitu na ovaj predmet ? Koji su njevi argumenti ? — *Y-a-t-il des Bunjevci qui ne souhaitent pas inscrire leurs enfants à ce cours ? Quels sont leurs arguments ?*

### **1.6. Jezička praksa u javnoj sferi : u medijima — Pratiques linguistiques dans la sphère publique : dans les médias**

#### **Radio/Televizija — Radio/Télévision**

➔ Jel postoje radio/TV emisije na bunjevačkom jeziku ? Na kojim radio stanicama/kanalima ? Jel je bunjevački jezik često prisutan na ovim stanicama/kanalima ? Koje je vrijeme emitovanja ovi emisija ? — *Existe-t-il des émissions de radio/télévision en langue bunjevac ? Sur quelles stations/chaines ? Est-ce que la langue bunjevac est souvent présente sur ces stations de radio/chaines de télévision ? Quelle est la période d'émission ?*

→ Jel Vi slušate/gledate emisije na bunjevačkom jeziku ? Koliko često ji slušate/gledate ? Jel Vam termin emitovanja odgovara ? Jel bi volili da bunjevački jezik bude prisutniji na radiju/na televiziji ? – *Écoutez/Regardez-vous les émissions en langue bunjevac ? À quelle fréquence ? Le créneau d'émission vous convient-il ? Souhaiteriez-vous que la langue bunjevac soit plus présente à la radio/à la télévision ?*

→ Od kad postoje emisije na bunjevačkom ? Jel je uvijek bilo radio emisija na bunjevačkom jeziku ? – *Depuis quand existe-t-il des émissions en bunjevac ? Y-a-t-il toujours eu des émissions en langue bunjevac ?*

→ Jel slušate/gledate radio/TV emisije na drugim jezicima ? Na kojim jezicima ? – *Écoutez/Regardez-vous des émissions de radio/télévision dans d'autres langues ? Lesquelles ?*

### **Sajtovi – Sites web**

→ Jel postoje internet sajtovi na bunjevačkom jeziku, el o bunjevačkom jeziku ? Jel posjećujete ove sajtove ? Koliko često ? – *Existe-t-il des sites internet en langue bunjevac, ou sur la langue bunjevac ? Consultez-vous ces sites ? À quelle fréquence ?*

→ Jel ste autor jednog od sajtova na bunjevačkom jeziku/o bunjevačkom jeziku ? Jel učestvujete u razgovorima (forum) ? O čemu se divani na ovim forumima ? – *Êtes-vous l'auteur d'un site en langue bunjevac, ou sur la langue bunjevac ? Participez-vous à des discussions en ligne (forum) ? De quoi parle-t-on dans ces forums ?*

### **Novine – Journaux**

→ Jel postoje novine i/el časopisi na bunjevačkom jeziku ? Jel Vi čitate novine na bunjevačkom jeziku ? Koliko često ji čitate ? – *Existe-t-il des journaux et/ou des revues en langue bunjevac ? Lisez-vous des journaux en langue bunjevac ? À quelle fréquence ?*

→ Šta Vas najviše zanima u ovim novinama ? Koju vrstu tekstova najradije čitate ? – *Qu'est-ce qui vous plait le plus dans ces journaux ? Quel type de textes préférez-vous lire ?*

### **1.7. Pisana jezička praksa – Pratiques langagières écrites**

→ Jel čitate na bunjevačkom jeziku ? Koje tekstove ? Koliko često čitate (često, redovno, ritko) ? – *Est-ce que vous lisez en bunjevac ? Quels textes ? De quelle période historique ? À quelle fréquence lisez-vous (souvent, régulièrement, rarement) ?*

→ Sa kojim stepenom poteškoća čitate (jel ima riči koje ne razumite ?) ? – *Avec quel degré de difficulté lisez-vous (y-a-t-il des mots que vous ne comprenez pas ?) ?*

→ U svakodnevnom životu, jel pišete na bunjevačkom jeziku ? Jel koristite/jel se služite bunjevačkim jezikom, kad tribate štogod da napišete ? Koliko često pišete bunjevačkim jezikom ? Jel pišete ritko/redovno/često/ bunjevačkim jezikom ? Šta pišete na bunjevačkom jeziku ? Koju vrstu tekstova ? – *Dans la vie de tous les jours, est-ce que vous écrivez en langue bunjevac ? Est-ce que vous vous servez du bunjevac quand vous avez besoin d'écrire quelque chose ? À quelle fréquence écrivez-vous en bunjevac ? Écrivez-vous rarement/régulièrement/souvent en bunjevac ? Qu'écrivez-vous en bunjevac ? Quel type de texte ?*

→ Jel imate poteškoće kad pišete na bunjevačkom jeziku ? – *Avez-vous des difficultés à écrire en langue bunjevac ?*

→ Jel postoje ričnici, gramatika, knjige, el tekstovi o bunjevačkom jeziku ? (tekstove o tom, kako triba pisat bunjevačkim jezikom ?) [ako da] Jel koristite ove knjige kad pišete ? Jel koristite druge vrste tekstova (npr.: novine) ? [ako ne] Jel mislite da je potribno da postoje knjige ovake vrste ? Jel bi take knjige bile korisne ? – *Est-ce qu'il existe des dictionnaires, des grammaires, des livres et des textes sur la langue bunjevac ? (des textes qui expliquent comment on s'écrit la langue bunjevac ?) [si oui] Utilisez-vous ces livres quand vous écrivez ? Utilisez-vous d'autres types de textes (par ex. le journal) ? [si non] Pensez-vous qu'il est nécessaire que de tels livres existent ? Utiliseriez-vous de tels livres ?*

## 2. Percepcija jezički granica – Perception des frontières linguistiques

- ➔ Na kojem području se divani bunjevačkim jezikom ? Di počinje i di se završava ova teritorija/ovo područje ? Kako se ograničava teritorija bunjevačkog jezika (npr.: jel su svi štokavsko-ikavski govori bunjevački ?) — *Sur quel territoire parle t-on la langue bunjevac ? Où commence et où se termine le territoire/domaine de la langue bunjevac (ex. est-ce que tous les parlars ikaviens sont bunjevac ?)*
- ➔ Porid naziva "bunjevački" jel postoje drugi nazivi za ovaj jezik ? Jel ga svi ljudi imenuju "bunjevački" ? Kako ga imenuju ljudi koji nisu govornici ovog jezika ? — *À côté du nom "bunjevac", existe t-il d'autres appellations pour cette langue ? Est-ce que tout le monde l'appelle "bunjevac" ? Comment l'appellent les gens qui ne sont pas locuteurs de cette langue ?*
- ➔ Jel smatrate da je bunjevački homogen, jednoličan, jedinstven jezik ? Jel postoji više varijanti, el varijeteta govora bunjevačkog jezika ? (npr.: jel stanovnici Sombora divane isto ko stanovnici Subotice ?) — *Pensez-vous que le bunjevac est une langue homogène, uniforme, unique ? Existe t-il plusieurs variantes/variétés/parlers bunjevac ? (par ex. les habitants de Sombor parlent-ils comme les habitants de Subotica ?)*
- ➔ Kojom od ti varijanti/varijeteta Vi divanite ? Jel Vi govorite na isti način kao u gradu Subotici ? u Somboru ? — *Laquelle de ces variantes parlez-vous ? Parlez-vous de la même manière qu'à Subotica ? qu'à Sombor ?*
- ➔ Po čemu se ti različiti varijeteti razlikuju ? Jel imate kaki primer ? Jel možete spominit nike razlike izmed načina na koji se divani u Subotici i načina na koji se divani u Somboru ? u Mađarskoj ? — *En quoi ces variétés se différencient-elles ? Avez-vous un exemple ? Pouvez-vous mentionner quelques différences entre les façons dont on parle à Subotica et à Sombor ? en Hongrie ?*
- ➔ Jel postoje nazivi za ove različite varijante/varijetete ? — *Existe-t-il des appellations pour ces différentes variantes/variétés ?*
- ➔ Jel postoji jedna varijanta koja je "čistija" el "autentičnija" od drugi ? Ko danas divani/di se divani (na kojem mistu) "najispravnija", el "najautentičnija" varijanta ovog jezika ? — *Est-ce qu'il existe une variante qui est plus "pure" ou plus "authentique" que les autres ? Aujourd'hui, qui parle/où se parle (dans quel lieu) la variante la plus "correcte" ou la plus "authentique" de cette langue ?*
- ➔ Jel smatrate da se bunjevački puno razlikuje od srpskog jezika, el od hrvatskog jezika ? Koje osobine/karakteristike razlikuju bunjevački od drugi štokavski varijeteta ? — *Quelles caractéristiques différencient le bunjevac des autres variétés štokaviennes ? Pensez-vous que le bunjevac est très différent du serbe ? du croate ?*

## 3. Stavovi prema Bunjvcima i bunjevačkom jeziku – Attitudes envers les Bunjevci et la langue bunjevac

- ➔ Kaki je, po vašem mišljenju, stav većinske populacije prema Bunjvcima (pozitivan/negativan) ? — *Quelle est selon vous l'opinion de la majorité de la population vis-à-vis des Bunjevci (positive/négative) ?*
  - ➔ Jel mislite da se stav većinske populacije prema Bunjvcima menjo u poslidnje vrime ([ako da] zašto) ? Jel mislite da će se ovaj stav [ako je negativan] menjat u budućnosti (kako ? zašto ?) ? — *Pensez-vous que l'opinion de la majorité de la population envers les Bunjevci a changé ces derniers temps ([si oui] pourquoi) ? Pensez-vous que cette opinion [si négative] va changer à l'avenir (comment ? pourquoi) ?*
  - ➔ Kaki je po vašem mišljenju odnos/stav većinske populacije prema bunjevačkom jeziku ? — *Quelle est selon vous l'opinion de la majorité de la population envers la langue bunjevac ?*
  - ➔ Jel koristite bunjevački jezik u razgovoru sa govornicima srpskog, el hrvatskog jezika ? — *Est-ce que vous utilisez le bunjevac quand vous discuter avec des locuteurs de langue serbe ou croate ?*
- [ako ne] zašto ? Kako mislite da bi oni reagovali ? — *[si non] pourquoi ? Comment pensez-vous qu'ils réagiraient ?*

[ako da] Kako reaguju govornici drugi jezika kad čuju bunjevački ? Jel oni pokazivaju znake nerazumivanja ? Jel vas ispravljaju ? Jel oni reformulišu, el privode na njev jezik ono što ste kazli ? Jel komentarišu Vaš način govora ? Kaki su komentari ? — [si oui] Comment réagissent les locuteurs d'autres langues quand ils entendent le bunjevac ? Est-ce qu'ils montrent des signes d'incompréhension ? Est-ce qu'il vous corrigent ? Est-ce qu'ils reformulent ou traduisent dans leur langue ce que vous dites ? Est-ce qu'ils commentent votre façon de parler ? Quels commentaires ?

→ Jel imate niku anegdodu o takim situacijama ? Kako Vi reagujuete u takim situacijama ? Šta osiđate ? — Avez-vous une anecdote à propos de telles situations ? Comment réagissez-vous dans de telles situations ? Que ressentez-vous ?

→ Jel mislite da većina Bunjevaca priznaje bunjevački ko maternji jezik ? — Pensez-vous que la majorité des Bunjevci reconnaissent le bunjevac comme langue maternelle ?

→ Kaki je po vašem mišljenju odnos/stav većine Bunjevaca prema bunjevačkom jeziku ? Jel mislite da Bunjevci imaju pozitivan, el negativan stav prema bunjevačkom jeziku ? [ako negativan] Zašto ? Kako možete to objasniti ? Po vašem mišljenju, kaki je stav mladi ljudi ? — Quelle est selon vous l'opinion de la majorité des Bunjevci envers leur langue ? Pensez-vous que les Bunjevci ont une opinion positive ou négative envers la langue bunjevac ? [si négative] Pourquoi ? Comment peut-on expliquer cela ? À votre avis quelle est l'opinion des jeunes ?

→ Jel mislite da se stav Bunjevaca prema bunjevačkom jeziku menjo u posljednje vrime ([ako da] zašto) ? Jel mislite da će se ovaj stav [ako negativan] menjati u budućnosti ([ako da] kako) ? — Pensez-vous que l'opinion des Bunjevci envers leur langue a changé ces dernier temps ([si oui] Pourquoi) ? Pensez-vous que cette opinion [si négative] va changer à l'avenir ([si oui] Comment) ?

#### **4. Evaluacija (sociolingvističkog) položaja Bunjevaca i bunjevačkog jezika — Évaluation de la situation/du statut (sociolinguistique) des Bunjevci et de la langue bunjevac**

→ Jel ste zadovoljni današnjim položajem Bunjevaca (što se tiče njevog priznanja, statusa, vitalnosti, itd.) ? Zašto ? — Êtes-vous satisfaits de la situation actuelle des Bunjevci (en ce qui concerne leur reconnaissance, leur statut, leur vitalité, etc.) ? Pourquoi ?

→ Kaki je položaj drugi manjinski grupa u Vojvodini (Mađari, Rumuni, Hrvati...) ? — Quelle est la situation des autres groupes minoritaires en Voïvodine (Hongrois, Roumain, Croates...) ?

→ Jel je položaj ovi grupa uporediv s položajem Bunjevaca ? Jel je njev položaj bolji, el rđaviji od položaja Bunjevaca ? — Est-ce que la situation de ces groupes est comparable à celle des Bunjevci ? Est-ce que leur situation est meilleure ou pire que celle des Bunjevci ?

→ Kako smatrate evoluciju položaja Bunjevaca za vrime vašeg života/tokom vašeg života ? Jel mislite da su danas Bunjevci u boljem, el u gorem položaju neg prije 20/30-ak godina ? Zašto ? — Comment voyez-vous l'évolution de la situation des Bunjevci au cours de votre vie ? Pensez-vous que les Bunjevci sont aujourd'hui dans une meilleure situation qu'il y a 20/30 ans ?

→ Jel ste zadovoljni današnjim položajem bunjevačkog jezika (što se tiče njegovog priznanja, njegovog statusa, prestiža, njegove vitalnosti, itd.) ? Zašto ? — Êtes-vous satisfaits de la situation actuelle de la langue bunjevac (en ce qui concerne sa reconnaissance, son statut, son prestige, sa vitalité, etc.) ? Pourquoi ?

→ Kaki je položaj drugi manjinski jezika u Vojvodini (mađarski, slovački, rumunski, rusinski, hrvatski) ? Jel je položaj ovi jezika uporediv s položajem bunjevačkog jezika ? Jel je njev položaj bolji, el gori od položaja bunjevačkog jezika ? — Quelle est la situation des autres langues minoritaires en Voïvodine (hongrois, slovaque, ruthène, croate, etc.) ? Est-ce que la situation de ces langue est comparable à celle de la langue bunjevac ? Est-ce que leur situation est meilleure ou pire que celle du bunjevac ?

→ Kako smatrate evoluciju položaja bunjevačkog jezika za vrime vašeg života/tokom vašeg života ? Jel mislite da je danas bunjevački jezik u boljem, el u gorem položaju neg prije 20/30-ak godina ? Zašto ?

— *Comment percevez-vous l'évolution de la situation de la langue bunjevac au cours de votre vie ? Pensez-vous que la langue bunjevac est dans une meilleure ou une pire situation qu'il y a 20/30 ans ? Pourquoi ?*

➔ *Jel smatrate da se bunjevački jezik više/češće divani; da više ljudi zna bunjevački ? — Pensez-vous que le bunjevac se parle plus souvent qu'avant ; que plus de gens connaissent le bunjevac ?*

➔ *Ako smatrate da se bunjevački jezik sve manje divani, otkad mislite da se mož posmatrat ova tendencija ? Šta mož bit uzrok ove tendencije ? — Si vous pensez que le bunjevac se parle de moins en moins, depuis quand pensez-vous que l'on peut observer cette tendance ? Qu'est-ce qui peut être la cause de cette tendance ?*

➔ *Kako smatrate budućnost bunjevačkog jezika ? Zamislite i opišite nam najgori/najbolji scenario za budućnost bunjevačkog jezika. — Comment percevez-vous l'avenir de la langue bunjevac ? Imaginez et décrivez-moi le pire/meilleur scénario pour le futur de cette langue*

➔ *Šta bi po vašem mišljenju mogli Bunjevci da urade u pravcu poboljšavanja položaja bunjevačkog jezika ? Šta oni već rade u tom pravcu ? — Que pourraient faire les Bunjevci selon vous dans le but d'améliorer la situation de la langue bunjevac ? Que font-ils déjà dans cette optique ?*

➔ *Ko se interesuje za bunjevački jezik ? Ko diluje u cilju promocije i razvoja tog jezika ? Kako i zašto ? Koji su njevi argumenti ? — Qui s'intéresse à la langue bunjevac ? Qui agit dans le but de sa promotion ou de son développement ? Quels sont leurs arguments ?*

➔ *Ko odbija priznavanje bunjevačkog jezika ? Kako i zašto ? Koji su njevi argumenti ? — Qui rejette cette langue ? Comment et pourquoi ? Quels sont leurs arguments ?*